
This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

GoogleTM books

<https://books.google.com>





A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



118
BIBLIOTHECA
BETTERIORUM DIS

Diligentior

PREMIUM

Lib. 101



H 209/11

DÉFENSE DE L'ÉGLISE

BIBLIOTHÈQUE

"Les Fontaines"

I

S J

60 - CHANTILLY



6^e éd^e 1872, identique

MÊME LIBRAIRIE.

OUVRAGE POSTHUME DU MÊME AUTEUR :

MÉLANGES LITTÉRAIRES, extraits des Pères latins, avec traduction en regard. 4 beaux vol. in-8. Net : 28 fr.

Le premier volume a paru en février 1864.

DÉFENSE DE L'ÉGLISE

CONTRE LES ERREURS HISTORIQUES

DE MM. GUIZOT, AUG. ET AM. THIERRY, MICHELET, AMPÈRE,
QUINET, EAURIEL, AIMÉ-MARTIN, ETC.

PAR L'ABBÉ J.-M.-SAUVEUR GORINI

CHANOINE HONORAIRE DE BELLEY

TROISIÈME ÉDITION

AUGMENTÉE D'UNE NOTICE BIOGRAPHIQUE SUR L'AUTEUR

« L'incorable histoire repousse les
« systèmes les plus ingénieux, lors-
« qu'ils ne sont pas appuyés sur des
« documents authentiques. »

CHATEAUBRIAND.

« La jeunesse ne peut bien juger les
« faits que d'après la manière dont ils
« lui sont présentés. La tromper, en
« lui traçant des souvenirs, c'est lui
« préparer des erreurs pour l'avenir. »

NAPOLÉON. (*Lettre à M. Cretel.*)

TOME PREMIER

GIRARD & JOSSERAND, LIBRAIRES-ÉDITEURS

LYON

Place Bellecour, 30

PARIS

Rue Cassette, 5

1864

PROPRIÉTÉ DES ÉDITEURS.

AVERTISSEMENT

DE LA DEUXIÈME ÉDITION.

Quand j'osai publier, en 1853, la première édition de cet ouvrage, j'étais fort loin d'espérer l'accueil que la Providence allait lui ménager.

Je ne rappellerai pas tout ce qu'ont dit de flatteur sur mon livre non seulement des lettres signées de noms illustres, mais encore des journaux en grand nombre, et même quelques mandements épiscopaux.

Il est toutefois deux ou trois de ces pièces sous le patronage desquelles je dois placer la seconde édition de mon travail.

Je citerai d'abord l'approbation que Mgr Chalandon, l'éloquent archevêque d'Aix, daigna donner à mes recherches, lorsqu'il se trouvait à la tête du diocèse de Belley, auquel j'ai l'honneur d'appartenir. Le vénérable prélat s'exprimait de la sorte :

« Monsieur le curé,

« Les visites pastorales que j'ai eu à faire ne m'ont pas permis
« de lire aussitôt que je l'aurais désiré la *Défense de l'Eglise*, et

TOME I.

« je regrette de ne vous faire connaître qu'aussi tardivement toute ma satisfaction.

« C'est saint Charles Borromée, je crois, qui avait fait inscrire au-dessus de sa bibliothèque : *Præsidium reipublicæ christianæ*. Je placerais volontiers le même titre à la tête de votre savant ouvrage. Vous nous avez préparé un riche et précieux arsenal contre les erreurs historiques auxquelles le renom de quelques écrivains avait malheureusement donné une espèce d'autorité. Vos recherches consciencieuses, vos citations si bien choisies, vos habiles et heureuses investigations ont parfaitement mis à découvert le peu de solidité des bases sur lesquelles s'élevait l'erreur, et l'on se trouve étonné, après avoir lu votre ouvrage, que l'opinion se soit si longtemps prosternée devant cette idole à qui le prestige du talent avait donné une tête d'or, mais dont en réalité les pieds étaient d'argile. Cette argile, vous l'avez réduite en poussière.

« Je me réjouis, monsieur le curé, que ce soit le diocèse de Belley qui ait fourni à l'Eglise un aussi vigoureux défenseur. J'aime ces prêtres qui, toujours prêts à faire tout ce qui est bien, veulent aux fatigues du ministère pastoral ajouter celles des études sérieuses, et qui, comme les Israélites, savent repousser l'ennemi d'une main, tandis que de l'autre ils relèvent les murailles du temple.

« Recevez donc mes félicitations et mes remerciements, mon cher curé; en rendant avec bonheur un juste hommage à la solidité de votre doctrine et à la sagesse de votre parole, je ne fais qu'obéir à la recommandation de saint Paul : *Duplici honore digni habeantur, maxime qui laborant in verbo et doctrina*.

« Tout à vous en notre Seigneur.

« † GEORGE, évêque de Belley.

« Bourg, le 7 juin 1854. »

Les éloges contenus dans cette lettre me sont d'autant plus chers qu'ils ont été répétés par la bienveillance si éclairée de Mgr de Langalerie, digne héritier de la chaire épiscopale de Mgr Chalandon à Belley.

Aux félicitations prodiguées par mes supérieurs hiérarchiques à la *Défense de l'Eglise* je joins, avec un orgueil bien pardonnable, le précieux témoignage de M. Augustin Thierry. Pouvais-je rencontrer un juge plus compétent que cet homme célèbre qui, après avoir étonné la France par la sérénité de son courage dans le malheur, après l'avoir émue par les dramatiques tableaux d'une histoire jusqu'alors dédaignée, l'histoire des temps barbares, a réjoui l'Eglise en s'en déclarant le disciple ?

Ayant pris la liberté de demander à M. Thierry quelques éclaircissements sur le caractère des modifications qu'il faisait subir à ses œuvres, il m'écrivit :

« Monsieur,

« Pardonnez-moi le long retard que j'ai mis à vous répondre, le
« déplorable état de ma santé en est la cause. La nouvelle qui vous
« est parvenue répond à ce que vous avez remarqué vous-même
« en comparant deux éditions de mon *Histoire de la Conquête*
« *de l'Angleterre par les Normands*. Je soumetts cet ouvrage,
« bien des fois remanié partiellement, à une révision d'ensem-
« ble, à une collation avec les textes originaux, non dans une
« vue particulière, mais dans l'intérêt général de la vérité his-
« torique. Toutes les erreurs que j'ai pu commettre et qui m'ont
« été signalées consciencieusement seront corrigées par moi selon
« ma conscience d'historien. C'est vous dire, monsieur, que je
« tiendrai un grand compte de votre *Défense de l'Eglise*. Je fais
« à vos critiques une attention d'autant plus sérieuse que, pour
« la vraie science et pour la parfaite convenance, elles se distin-
« guent bien heureusement de la polémique soutenue dans la
« même cause par d'autres personnes.

« Je suis étonné, monsieur, qu'un travail de recherches aussi
« considérable ait pu être exécuté par vous dans un presbytère
« de village, loin des grandes bibliothèques et de la conversa-
« tion des hommes d'étude et de savoir. Je croyais que la ville
« de Lyon était votre domicile, et le nom du lieu d'où votre lettre
« est datée ajoute encore au sentiment de haute estime que j'a-

« vais conçu pour vous. Croyez-le, monsieur, et agréez l'assurance de ma considération la plus distinguée.

« AUGUSTIN THIERRY.

« Paris, 1^{er} septembre 1855. »

C'est ainsi qu'écrivait M. Thierry à son critique inconnu. Quelle candeur dans ce facile aveu de ses erreurs et de la révision fréquente de ses œuvres ! De telles paroles prouvent que, chez l'éminent historien, le cœur égalait le génie. N'en soyons pas surpris, M. Thierry était devenu sincèrement chrétien. « Ma lettre vous étonne, dit-il à M. Hamon, curé de la paroisse de Saint-Sulpice qu'il habitait, ma lettre vous étonne : Dieu souffre bien qu'on censure ses ouvrages, qui sont parfaits ; pourquoi ne trouverais-je pas bien qu'on censure les miens, qui sont défectueux (1) ? »

A l'occasion d'un opuscule sur une assertion de M. Henri Martin dans son *Histoire de France*, M. Aug. Thierry m'adressa la lettre suivante :

« Monsieur,

« Je vous remercie de l'envoi que vous avez eu la bonté de me faire. Votre dissertation est excellente pour le fond et pour la forme. Je l'ai communiquée à M. Henri Martin, qui pense comme moi, et qui en donnerait la preuve publique en corrigeant dans sa nouvelle édition l'erreur signalée par vous, si la chose était encore possible. Malheureusement il y a plusieurs mois que le passage dont il s'agit est réimprimé (2). Je suis de plus

(1) Voir, dans les journaux de mai 1856, le discours prononcé dans l'église de Saint-Sulpice par M. le curé Hamon, aux funérailles de M. Aug. Thierry.

(2) M. Henri Martin a bien voulu m'écrire à la date du 14 février 1856 : « Je trouverai l'occasion de revenir sur ce fait, je l'espère, dans un tirage ultérieur du deuxième volume de mon histoire. »

« en plus étonné que des travaux tels que les vôtres soient pour-
« suivis par vous dans un village. C'est à Lyon ou à Paris que
« vous devriez être, et si vous étiez appelé dans cette dernière
« ville, croyez, monsieur, que j'aurais un grand plaisir à faire
« personnellement votre connaissance (1). Agréez, je vous prie,
« avec mes remerciements sincères, la nouvelle assurance de ma
« haute considération.

« AUGUSTIN THIERRY.

« 24 janvier 1856. »

Quelle que soit ma légitime satisfaction de posséder ces glorieuses approbations, si je les place sous les yeux du public et si je l'admets dans ma confiance, c'est qu'il est nécessaire de montrer que, en me hasardant à rectifier certaines affirmations de nos maîtres, j'ai été hardi, mais non pas audacieux, et que ma liberté ne doit point être accusée d'irrévérence.

Il y a, je crois, quelque mérite à garder dans le secret, seulement pour y puiser des forces aux heures de lassitude, les lettres si louangeuses et si encourageantes d'un grand nombre d'évêques, des RR. PP. Lacordaire et Pitra, de MM. Cousin, de Montalembert, Amédée Thierry, de Rémusat, Sainte-Beuve.

A ces noms distingués ajoutons ceux de M. Louis Veuillot et de S. E. le cardinal Donnet, qui, dans une très-belle épître à M. Guizot, daigne faire l'éloge de la *Défense de l'Eglise*. J'ai connu trop tard cet écrit pour en remercier l'éloquent auteur dans la deuxième édition du livre.

J'ai revu l'ouvrage avec l'attention la plus scrupuleuse et avec toute la sévérité dont la critique a bien voulu me faire grâce. Les principales additions ont été publiées à part sous les titres suivants :

1° *L'aristocratie, à la chute de l'empire romain, s'est-elle emparée du pouvoir religieux pour rester maîtresse de la société ?*

(1) Ces paroles n'exprimaient pas une formule banale, car je trouve dans une lettre de Mgr l'archevêque Sibour, du 31 janvier 1856, ces lignes : « Je veux vous dire aussi que M. Aug. Thierry serait heureux, d'après ce que me disait hier un de ses amis, de faire votre connaissance personnelle. »

2° Lothaire, roi de Lorraine, fut-il empoisonné par le pape Adrien II ?

3° L'Eglise, aux douzième et treizième siècles, a-t-elle interdit à la raison l'étude de la religion ?

Un reproche très-grave, je l'avoue, a été formulé contre la *Défense de l'Eglise* par un des juges les moins récusables.

Dans la préface d'une récente édition de son *Histoire de la Civilisation en Europe*, M. Guizot a dit : « Quelques unes des appréciations et des vues qu'elle contient ont été vivement contestées, surtout par de zélés et honorables défenseurs de l'Eglise catholique. Je n'en nommerai que trois : M. l'abbé Balmès, dans son ouvrage intitulé : *Le Protestantisme comparé au Catholicisme dans ses rapports avec la civilisation européenne* ; le très-regrettable et très-regretté Donoso Cortès, marquis de Valdegamas, dans son *Essai sur le Catholicisme, le Libéralisme et le Socialisme, considérés dans leurs principes fondamentaux* ; et M. l'abbé Gorini, dans sa *Défense de l'Eglise contre les erreurs historiques de MM. Guizot, Augustin et Amédée Thierry, Michelet, Ampère, etc.* J'ai lu ces ouvrages avec toute l'attention due à leur mérite et tout le scrupule que commande leur sujet, et j'ai résolu de n'y point répondre par deux raisons, l'une particulière, l'autre générale.

« Je n'ai nul goût à disputer avec des convictions que j'honore sans les partager, et contre des puissances morales que je voudrais bien plutôt fortifier qu'affaiblir, quoique je ne serve pas sous leur drapeau... La polémique me pousserait hors d'une mesure que j'ai à cœur de garder...

« Voici ma réponse générale : deux grandes forces et deux grands droits, l'autorité et la liberté, coexistent et se combattent naturellement au sein des sociétés humaines. Dans le monde ancien,... les nations avaient vécu tantôt sous le joug presque absolu de l'autorité, tantôt en proie aux continuels orages de la liberté... L'Europe chrétienne n'a jamais subi l'empire incontesté de l'un des deux principes rivaux...

« En retraçant les origines et le cours de la civilisation européenne, j'en ai fait ressortir ce grand caractère ; mais je l'ai fait ressortir en historien, mais non en avocat, sans prendre parti pour l'un et contre l'autre des deux principes qui ont présidé simultanément à cette histoire. Les écrivains qui m'ont fait l'hon-

neur de me combattre sont des avocats déclarés du principe d'autorité et de francs adversaires du principe de liberté. Je changerais de position et de conduite si j'agissais comme eux, et si, pour leur répondre, je me faisais l'avocat du principe de liberté et l'adversaire du principe d'autorité. Je manquerais à la vérité historique et à ma propre pensée. Je ne le ferai point. »

Eh bien ! oui, je suis un avocat de l'Eglise ; le titre même de mon livre l'atteste. Je suis avocat de l'Eglise comme l'historien de la civilisation et tout homme qui tient une plume sont les avocats du fait qu'ils veulent établir, de la vérité qu'ils veulent faire triompher. Toutefois, je n'ai jamais oublié de demeurer impartial, et de respecter la limite posée par M. Guizot lui-même entre l'Eglise et la raison. « Que l'Eglise catholique, dit-il, maintienne son infaillibilité doctrinale, son unité ; ... que, par ses lois et sa discipline intérieure, elle interdise à ses fidèles tout ce qui pourrait y porter atteinte (1). »

Au reste, l'observation de M. Guizot est d'une si vague généralité que, rien n'y étant précisé, on ne peut rien justifier..

De grâce, ne supposez pas qu'en parlant ainsi, j'aie la sottise prétention de jeter un défi au grand historien. Je me rappelle trop bien qu'autrefois, dans la guerre sainte, il ne suffisait pas de porter la croix sur son écu pour échapper aux coups d'une lance enchantée.

Au moment où se termine l'impression de cette deuxième édition, un exemplaire de la dernière édition de la *Conquête, etc.*, Paris, 1859, m'est adressé par la bienveillante politesse de M. Amédée Thierry. Avec quel bonheur j'y trouve corrigés tous les endroits signalés dans la première édition de la *Défense de l'Eglise*, et qui présentaient de la gravité ! Aimer la vérité, c'est aimer

(1) *Méditations et Etudes morales*, p. xxi.

Dieu, vérité suprême. Que l'âme de M. Augustin Thierry, qui s'y est si ardemment attachée, en reçoive l'éternelle récompense ! — J'apprends en même temps que MM. Guizot et Amédée Thierry ont spontanément donné en public à mes recherches un témoignage extrêmement flatteur, le plus glorieux témoignage. Je les en remercie d'autant plus que l'estime d'un adversaire est une promesse de prochain accord.

INTRODUCTION.

« Chose admirable ! a dit Montesquieu, la religion chrétienne, qui ne semble avoir d'objet que la félicité de l'autre vie, fait encore notre bonheur dans celle-ci... Que, d'un côté, l'on se mette devant les yeux les massacres continuels des rois et des chefs grecs et romains, et de l'autre la destruction des peuples et des villes par ces mêmes chefs, Timur et Gengiskan, qui ont dévasté l'Asie ; et nous verrons que nous devons au christianisme, et dans le gouvernement un certain droit politique, et dans la guerre un certain droit des gens, que la nature humaine ne saurait assez reconnaître. C'est ce droit des gens qui fait que, parmi nous, la victoire laisse aux peuples vaincus ces grandes choses : la vie, la liberté, les lois, les biens, et toujours la religion, lorsqu'on ne s'aveugle pas soi-même (1). »

Le dix-huitième siècle a peu compris ces paroles de l'illustre auteur de l'*Esprit des Lois* ; le

(1) *Esprit des Lois*, l. XXIV, chap. III.

dix-neuvième s'en est, au contraire, inspiré, et maintenant l'on ne rencontrera peut-être pas un seul écrivain grave qui ne rende quelque hommage à l'action civilisatrice de l'Evangile et de l'Eglise, son interprète. C'est la noble tendance de toutes les écoles historiques modernes. L'histoire ne se borne plus, comme autrefois, à raconter les destinées d'un sceptre et les diverses fortunes d'une couronne; elle ne rappelle plus seulement les noms des rois et des reines, mais elle tâche de ne laisser dans l'ombre aucun acteur important. Le peuple reprend sa large place sur la scène et dans le drame du passé.

L'Eglise, si longtemps l'intelligence et la conscience de l'Europe, est vénérée comme la mère et la nourrice du monde moderne. L'anachorète, le missionnaire, l'évêque, le pape, ne sont plus relégués dans la légende, et tel cours d'histoire n'est pas moins chargé de noms pieux que les *Fleurs des Saints*. Sans doute, la justice est loin, très-loin d'être complète; recueillons toutefois avec joie ces espérances de la future réconciliation du savoir et du christianisme.

Un jurisconsulte célèbre et un savant magistrat, MM. Troplong et Albert Duboys, nous ont montré l'influence du christianisme sur le code civil des Romains aussi bien que sur leur code criminel (1). Ils nous ont appris « combien la

(1) M. Troplong, *De l'Influence du Christianisme sur le droit*

législation chrétienne fit d'efforts pour élever l'homme matériel à la dignité de l'homme moral, et pour éliminer, au profit des droits de la nature, les droits arbitraires, concédés par le code (1). » La femme, l'enfant, l'esclave, le captif, tous les faibles sentirent la main du Christ allégeant sur leur tête le joug légal. Les mêmes aveux se présentent, avec une pareille autorité de savoir, dans les histoires du droit romain, du droit français, du droit au moyen âge, de la condition des femmes, etc., par MM. Laboulaye, La Ferrière, Giraud, Rathery.

Ce ne fut pas seulement quand le christianisme eut été placé sur le trône impérial par Constantin qu'il commença son œuvre de régénération ; dès qu'il parut, il prouva sa divinité par ses bienfaits. A cette époque primitive, il influa, quoique indirectement, sur la législation, et M. Trolong en a signalé des traces bien reconnaissables, tandis que M. Villemain aperçoit aussi, même dans les Antonin et les Marc-Aurèle, « un progrès étranger à la vertu stoïcienne (2). »

Qui n'a pas lu les éloquentes réflexions de cet écrivain sur les chefs-d'œuvre des Pères de l'Eglise ? Le génie grec et romain s'affaissait épuisé,

civil des Romains. — M. Dubois, *Histoire du Droit criminel des peuples anciens* ; 2^e partie de l'*Histoire du Droit criminel*, dans l'*Université catholique*, t. XVI, XVII, XVIII, XX.

(1) *De l'Influence du Christianisme sur le droit, etc.*

(2) *Nouveaux Mélanges*, t. II : *De la Philosophie stoïque et du Christianisme.*

quand le christianisme vint lui donner une vie nouvelle et lui ouvrir des horizons plus vastes et plus solennels. Ce fut l'âge d'or de la littérature chrétienne au quatrième et au cinquième siècle (1). Splendeur trop courte, et sur laquelle vint tout d'un coup se projeter l'ombre la plus épaisse ! Les Barbares avaient conquis l'Occident.

M. Guizot semble s'être spécialement chargé, dans ses *Histoires de la Civilisation*, de tracer l'intéressant tableau de l'Eglise en présence des conquérants barbares. Elle modère parfois leurs fureurs au temps de l'invasion, et les convertit ensuite au christianisme, qui, sans elle, aurait péri en Occident avec le savoir, la morale et tous les germes de civilisation, sauvés à l'abri des couvents et du sanctuaire.

MM. Lingard, Digby, Hurter, Ranke, Michaud (2), ont consacré leurs profondes investigations à l'étude, jusqu'alors si superficielle, du moyen âge, de cette longue fermentation des éléments germains et gallo-romains. Ils nous ont dit ce que l'Eglise consuma de vertus, d'efforts, de sagesse, pour organiser ce chaos, qui allait devenir le monde moderne. Et ce n'est pas seu-

(1) M. Villemain, *Nouveaux Mélanges*, t. II : *De l'Eloquence chrétienne*.

(2) Lingard, *Histoire d'Angleterre*. — Digby, *les Mœurs chrétiennes au moyen âge*. — Hurter, *Histoire d'Innocent III*, et *Tableau des Institutions de l'Eglise au moyen âge*. — Ranke, *Histoire de la Papauté*. — Michaud, *Histoire des Croisades*.

lement l'ultramontain de Maistre qui s'incline devant Hildebrand ; le protestant Voigt l'imité (1), et la raison si forte et si calme de M. Troplong ne peut s'empêcher de reconnaître que la vigoureuse direction de la papauté exerça, « pendant le règne de Grégoire VII et d'Innocent III, une influence salubre sur la moralisation de l'humanité (2). »

La scholastique a rencontré dans MM. Cousin, Charles de Rémusat, Bouchitté (3), et dans beaucoup d'autres penseurs, des hommes habiles, qui ont su découvrir au milieu des scories l'or pur signalé par Leibnitz.

L'architecture gothique a été réhabilitée à son tour. Si le moyen âge nous a laissé peu de monuments de littérature chrétienne, si Dante n'a pas compté beaucoup de rivaux, c'est que les plus puissantes intelligences se vouaient à l'architecture ; au lieu de poèmes, elles créaient des cathédrales ; elles lançaient dans les airs ces voûtes immenses, où le sentiment chrétien se dilate en liberté. La poésie grandiose de l'art catholique a été merveilleusement sentie par les âmes ardentes de MM. V. Hugo, de Montalembert, Didron, Michelet. Ce n'est point là, d'ailleurs, le

(1) *Histoire de Grégoire VII.*

(2) *De l'Influence du Christianisme sur le droit, etc.*

(3) M. Cousin, *Histoire de la Philosophie*, et *Introduction au Sic et Non*. — M. de Rémusat, *Abélard et Saint Anselme*. — M. Bouchitté, *le Rationalisme chrétien à la fin du onzième siècle*.

seul service rendu par M. Michelet à sa bonne mère l'Eglise. En méditant sur la farouche indépendance des conquérants germains, il a compris et loyalement avoué, au moins pour ces âges grossiers, la nécessité de nos dogmes les plus lourds à la raison, et l'imprudent essai de Pélage, voulant émanciper l'esprit humain au cinquième siècle ! Personne non plus n'a dit au prêtre d'une voix plus tendre combien il apprécie et admire l'héroïsme et l'importance du célibat ecclésiastique, sans lequel les soucis de la famille temporelle du sang et de la chair feraient si profondément oublier les soucis de la famille spirituelle des pauvres (1).

Il n'est pas jusqu'à l'agriculture qui ne vienne témoigner de sa reconnaissance pour les sueurs et les fatigues des ordres religieux. M. de Ville-neuve-Bargemont a traité ce sujet avec conscience, savoir et sympathie (2). Le docteur Fuster a aussi publié sur cette matière des réflexions du plus attrayant intérêt, et qu'on peut résumer par ces quelques lignes : « La masse toujours croissante de ces ordres légua aux rois chevelus, malgré les calamités de la guerre, un ciel de plus en plus doux et de plus en plus égal. Les évêques, Gibbon l'a écrit (*Histoire de la Dé-*

(1) *Histoire de France*, liv. I, ch. III; liv. II, ch. I; liv. IV, ch. II. Edition de 1835.

(2) *Histoire de l'Economie politique*.

cadence, chap. xxxviii), ont fait le royaume de de France. Nous dirons avec la même vérité : Le christianisme a fait le climat de ce royaume (1). »

A ces quelques noms des apologistes de l'influence sociale du christianisme combien d'autres noms recommandables on pourrait ajouter, ceux, par exemple, des doctes abbés Balmès, Jacques et Thérou (2), qui ont examiné dans des écrits spéciaux les résultats de cette bienfaisante action de l'Eglise ! Le saint-simonisme a lui-même éloquemment proclamé les services rendus par le culte qu'il prétendait supplanter.

Surtout n'oublions pas M. de Chateaubriand. Honneur immortel à l'auteur du *Génie du Christianisme* et des *Etudes historiques* ! C'est lui qui fut le promoteur principal de cette tardive mais éclatante réaction de la science. Non seulement il s'arracha au scepticisme aveugle et calomnieux du dix-huitième siècle, mais il attira ses contemporains à sa suite, en leur révélant les beautés et les bienfaits de la religion du Christ.

Voilà comment notre âge revient au christianisme, sinon pour se soumettre à lui, du moins

(1) *Des Changements dans le climat de la France.*

(2) M. Thérou, *le Christianisme et l'Esclavage*. — M. Jacques, *l'Eglise considérée dans ses rapports avec la liberté, l'ordre public et le progrès de la civilisation*. — M. Balmès, *le Protestantisme comparé au Catholicisme dans ses rapports avec la civilisation européenne*.

afin de le saluer comme le guide sage et éclairé de nos aïeux.

Tout en remerciant la Providence de ce retour à une appréciation plus juste du passé, je suis loin de me faire illusion, et de croire qu'il suffira désormais aux héros des annales chrétiennes, pour obtenir des louanges, de les avoir méritées. Non ; nous sommes pour cela trop près du dix-huitième siècle, quoique fort avancés dans le dix-neuvième, et le génie de Voltaire lutte toujours avec trop d'acharnement contre celui de Chateaubriand. On admire, il est vrai, tel ou tel événement religieux ; mais on prend bientôt après sa revanche en déclamant contre tel ou tel autre fait, non moins digne d'admiration cependant. Si l'on célèbre un saint personnage, trop souvent, par compensation, on entoure sa gloire de tant de suppositions peu honorables, que le grand homme finit par n'être qu'un insigne ambitieux ou un hypocrite. On dit que l'Eglise a sauvé le monde, et l'on soutient tout à la fois que les pontifes étaient le scandale ou le fléau du monde. Hélas ! comme l'aveugle que le Christ vient de toucher, on entrevoit la lumière ; mais les objets nous semblent encore bien confus et comme renversés.

Ce sont quelques unes de ces erreurs que je me propose de rectifier.

Lorsque je rapproche, dans ma pensée, la mul-

litude d'inexactitudes que j'aurai à signaler, je les vois, malgré leur variété, se partager en deux classes principales : la première, injurieuse aux grands hommes vénérés par l'Eglise ; la seconde, acharnée contre la papauté. Il est à remarquer que ce n'est jamais à l'avantage du catholicisme que l'on se trompe.

Les saints, chez quelques historiens modernes, ne font guère honneur, je ne dis pas à la religion, mais même à l'humanité. Celui-ci, pour convertir un prince hérétique, prononce, assure-t-on, un panégyrique du fratricide ; cet autre loue la dévotion d'une reine qui a soin de tenir bien peuplé le harem de son petit-fils. Tel pontife a laissé mourir dans son cœur atrophié le sentiment du bien moral ; tel autre saint prélat se réunissait à de saintes nonnes dans de fins soupers, dignes d'Horace et de Tibulle. Voici un illustre roi de France, qu'on a pris jusqu'ici pour un grand saint, mais qui n'aurait été, comme Jésus-Christ lui-même, qu'un sceptique. Voyez ces missionnaires : ils vont évangéliser les Barbares, mais c'est leur orgueil qu'ils veulent faire adorer. La Haine, l'Orgueil, l'Ambition, voilà la trinité du prêtre catholique, au dire de certains écrivains !

C'est la papauté qui a surtout le privilège d'exciter l'antipathie. L'un se pose hardiment en face du pape pour lui dire : Qui t'a fait roi ? L'autre, au contraire, semblera presque s'agenouiller devant saint Pierre, mais c'est comme ce soldat de

Rollon qui baisait le pied de Charles le Simple afin de le renverser plus facilement. A quelle époque voulez-vous que la papauté ait apparu dans l'Eglise ? au premier siècle ? au cinquième ? au neuvième ? Voulez-vous que ce ne soit qu'au onzième ? Vous trouverez pour l'affirmer des écrits aux yeux de qui toute explication de l'origine du pouvoir pontifical est excellente, excepté celle que fournit l'Evangile. Ils feront établir le pape par Mahomet plutôt que par le Christ.

Si la foi ne m'enseignait que la papauté est le fondement visible de l'Eglise, je le comprendrais à l'ardeur et à la généralité des attaques dirigées contre elle.

Ce sera donc de choses et de personnes religieuses que nous nous occuperons ; je discuterai rarement des points de métaphysique ; je préfère les questions pour la solution desquelles il suffit d'ouvrir un livre et d'avoir des yeux. L'histoire de la papauté nous arrêtera longtemps. Quant aux personnages dont je refais en tout ou en partie la biographie, le plus grand nombre se rattache à la Gaule ; leur histoire est celle des trois quarts du moyen âge, ce qui donnera de l'ensemble à ces recherches et en fera autre chose que l'*errata* de quelques livres modernes. Au reste , l'Eglise a été si étroitement unie à l'Etat, qu'en éclaircissant l'histoire du christianisme, nous écrirons le plus souvent de l'histoire nationale.

Je sais bien tout ce que mon projet doit soulever de préventions. Que peut être un tel livre ? dira-t-on. Vétilles pour une date, chicanes pour un nom, citations en toutes langues, centons de textes, étymologies barbares, du pédantisme, des injures, au bout de quoi rien d'utile. Toutes ces idées, comme une volée d'oiseaux de mauvais augure subitement effrayés, traversent l'imagination au seul titre d'un ouvrage qui a la prétention de faire de l'érudition minutieuse et de la critique de détails.

J'en conviens, de nombreuses citations, des citations très-étendues passeront sous nos yeux, pour qu'on saisisse parfaitement les opinions que je crois utile d'établir. Je conviens encore que les assertions dont je relèverai l'inexactitude ne sont pas toujours des énormités ; mais quand nous les rencontrerons mêlées à de plus dangereuses dans les passages étudiés, si on ne les signalait pas, ne serait-on pas censé les admettre ? Elles deviennent même d'ordinaire très-graves, ou par certaines conséquences que les auteurs en déduisent, ou par leur multiplicité autour des faits dont elles altèrent le caractère originel. Ces nombreux détails inexacts, même les moins graves, forment à la longue, autour des personnes et des institutions les plus vénérables, comme une atmosphère viciée qui trompe le regard et donne aux objets les proportions les plus fausses. Toutefois, j'espère éviter et les chicanes, et les

vétilles, et ces ridicules inutilités que je déteste trop pour ne les pas fuir. Les erreurs extrêmement regrettables sont trop fréquentes pour que je m'arrête beaucoup à de légers oublis. Je m'attacherai, je l'ai dit, à des sujets importants, que je suivrai dans leurs diverses parties. Ce seront de longues chaînes d'erreurs que je déroulerai à tous les yeux, et que je m'efforcerai de briser. En un mot, je resterai sérieux avec des personnages sérieux.

Afin d'écarter un peu les préjugés défavorables à cet ouvrage, je dirai comment il a pris naissance.

Depuis longues années, je m'occupe à extraire des saints Pères et des principaux écrivains ecclésiastiques d'Occident, à partir de Tertullien et de Minucius Félix jusqu'à saint Thomas et à saint Bonaventure, des *Mélanges de littérature latine*. Pour m'aider dans l'appréciation de ces personnages et des siècles qu'ils ont remplis de leur gloire, je me suis entouré des écrits où MM. Villemain, Guizot, J.-J. Ampère, Michelet, Fauriel, Augustin Thierry et son frère Amédée, etc., les ont si fréquemment cités. Comme Enée à l'entrée des enfers, j'ai cherché le guide et le rameau d'or que je croyais nécessaires pour traverser les ténèbres, naguère encore si diffamées, de notre moyen âge.

Mais quelle surprise quand il m'est arrivé de mettre en face des auteurs originaux la plupart

des modernes qui les citent et les jugent ! Je ne pouvais en croire mes yeux ; je ne pouvais me persuader que , sous des noms semblables , les anciens et les modernes parlassent des mêmes faits, des mêmes hommes, des mêmes époques, des mêmes institutions. Je recommençais le parallèle, épilogueant pour excuser nos écrivains, comme on le fait trop souvent quand on attaque. Vaincu à la fin par l'évidente infidélité à l'esprit comme à la lettre des documents, il fallait bien que je notasse d'inexactitude ces malencontreux passages.

Eh bien ! c'est un choix de ces observations que je mets en ordre maintenant, en tâchant de les compléter : observations qui, loin d'avoir été inspirées par des préventions hostiles, remontent en grande partie à un temps où plusieurs des auteurs que j'entreprends de rectifier brillaient pour moi de toute la majesté des demi-dieux de la science.

M. Augustin Thierry, dans la préface de ses *Dix ans d'études*, raconte de quels sourds mouvements de colère il était agité quand, au début de sa carrière historique, il voulut aussi comparer aux originaux les récits de Mézeray, de Velly, d'Anquetil. A chaque rapprochement qui lui montrait les faits travestis, les couleurs faussées, les caractères dénaturés, son indignation croisait et débordait. Je conçois ces emportements d'une conscience honnête, et je les aurais aussi

éprouvés avec autant de violence que M. Thierry, si, dans l'examen des Anquetils et des Vellys modernes, je ne m'étais condamné à une impassibilité stoïque, bien persuadé que les commentaires de l'indignation ne valent pas mieux que ceux de l'ignorance.

Ma critique sera donc et sans haine et sans fiel. C'est assez dire que je n'accuserai jamais ni de calomnie ni de mauvaise foi les censeurs de nos grands hommes chrétiens. Dieu me garde d'une telle sévérité de langage ! Si quelqu'un d'entre eux a volontairement trahi la vérité, que sa conscience le punisse. Pour moi, j'ai vu dans les livres et dans le monde tant d'hommes graves se tromper, et d'une si incroyable manière, que je répugne à regarder comme des mensonges les inexactitudes de certains personnages. Ne se présente-t'il pas assez d'autres manières d'expliquer les erreurs de notre pauvre intelligence ? car le génie lui-même, de quelque hauteur qu'il nous dépasse, est toujours bien près de terre.

Les méthodes et les systèmes des auteurs leur offrent d'abord d'inévitables écueils.

Trois écoles principales se partagent le domaine de l'histoire. La première, c'est l'école pittoresque. Elle se complaît dans les détails ; elle revêt les faits de tous les accidents, de toutes les circonstances qui peuvent leur donner du relief et un semblant de vie.

A côté de ce système de la couleur locale s'en

est élevé un autre, auquel ne saurait suffire cette vérité tout extérieure. Il l'admet pourtant, mais ne s'en contente pas. Pour lui les faits sont des symboles, et une idée se cache sous tout événement, qu'il s'agit bien plus d'expliquer que de narrer.

Une troisième méthode, s'abaissant rarement à exposer, comme les précédentes, les faits particuliers, cherche de plus larges aperçus. Elle domine les siècles ; elle contemple l'ensemble du mouvement universel de l'humanité, son point de départ à chaque époque, le tumulte de la marche, la halte moins bruyante, d'où le genre humain repartira bientôt pour de nouvelles pérégrinations à travers d'autres formes sociales. C'est l'histoire de la civilisation (1).

M. Michelet, caractérisant les représentants les plus distingués de ces trois différentes manières d'envisager l'histoire, a dit : « Thierry y voyait une narration, et M. Guizot une analyse. Je l'ai nommée résurrection, et ce nom lui restera (2). »

Oui, l'histoire est une résurrection ; oui, sa voix, devançant celle de l'ange, ranime les morts et les conduit au jugement universel de la postérité. Mais, pour être complètement vrai, ne faut-il pas avouer que bien souvent l'histoire n'a évoqué que des ombres et des fantômes ? C'est

(1) L'école politique et administrative semble se rattacher aux précédentes par ses divers côtés.

(2) *Le Peuple*, p. 37.

qu'en effet les trois écoles que nous avons mentionnées sont exposées à de trop faciles illusions. La première, afin d'enchanter notre curiosité par ses peintures, ne risque-t-elle pas de demander à l'imagination plutôt qu'à la réalité la pittoresque variété de ses couleurs? Si la seconde nous initie à une profonde étude des hommes et des événements, ne prononce-t-elle pas parfois ses jugements au hasard, quand elle espère, après des siècles, lire dans des cœurs qui, vivants, ne se comprenaient pas bien eux-mêmes? Et la troisième, chargée de nous apprendre l'avenir par l'examen du passé, combien il lui est aisé de s'égarer dans ses analyses, quand elle n'embrasse point assez de faits, ou quand elle méconnaît les faits les plus considérables!

A ces dangers d'erreur du côté des méthodes il en faut joindre d'autres qui sont propres aux écrivains.

Ne croyez pas qu'en abordant l'étude de l'histoire, on puisse toujours faire dans son esprit le vide méthodique de Descartes, pour n'y admettre que l'évidence. Non; l'on n'y arrive en ayant sur les hommes et sur les choses des partis pris, des convictions reçues de mille fuites circonstances. L'âme est pleine de préventions et de préjugés, au travers desquels la vérité subit les transformations les plus bizarres. Cette antipathie ne permet de voir en certains objets que le côté mauvais, et l'on n'y cherche pas le bien, qui y

sert de compensation au mal; surtout on ne songe pas que ce mal apparent se dissiperait peut-être sous l'effort d'une critique bienveillante. Il faut, bien souvent, aimer une vérité pour la reconnaître. Ceci ne laisse pas d'être aussi un péril; car une opinion préférée paraît aisément évidente, et tout ce qui lui semble opposé dans l'histoire et autour de nous, on le hait, on le blâme. L'enthousiasme pour de nouvelles idées que doit caresser la faveur publique fait méconnaître la valeur des institutions qui régnerent autrefois, et l'on dédaigne le passé parce qu'il ne ressemble pas au présent, comme s'il n'avait pas également été l'expression des besoins de nos pères.

Ces défauts, très-communs, se compliquent de beaucoup d'autres. J'indiquerai les principaux.

Parmi nos historiens célèbres, plusieurs sont nés poètes, et, quelque titre qu'ils donnent à leurs œuvres, c'est de la poésie qu'ils écrivent. Le chantre d'Elvire n'est pas le seul fils des Muses qui ait convoité la gloire de Tite-Live et de Tacite. Sans doute, jamais style plus harmonieux et plus splendide que le leur ne vint orner un récit; mais irez-vous demander une scrupuleuse exactitude à ces esprits indépendants que le positif accable comme une chaîne, et qui sont aussi à l'étroit dans la réalité que dans un cachot? De capricieuses impressions dictent leurs jugements souvent contradictoires; l'imagination et le sen-

timent altèrent les faits à leurs yeux, et parfois y suppléent. C'est en vain que, dans la poudre d'une bibliothèque, ces poètes-historiens se courbent sur une vieille charte ou un capitulaire mutilé; au lieu de déchiffrer froidement les caractères quelque peu cabalistiques dont ces documents sont revêtus, leur génie impatient s'élance d'un bond dans la région des nuages, et bâtit une théorie à propos de la première syllabe qu'ils ont entrevue. Ils sont poètes, il faut qu'ils créent. Aussi avez-vous pris garde qu'ils nomment leurs histoires des épopées. Ce ne sont que des romans, tout comme celles des hommes remplis de préjugés, et que je signalais tout à l'heure, deviennent des pamphlets et des satires.

Un vertige dont l'histoire n'est pas moins atteinte que la poésie et la philosophie, c'est le besoin exagéré du neuf, du saillant, de l'imprévu, de l'inouï : cause monstrueusement féconde d'erreurs historiques ! Il suffit au rénovateur qu'une idée et un personnage aient été vénérés, pour qu'il s'attache à les mépriser ; ou qu'ils aient été méprisés, pour qu'il en fasse l'apothéose. Dans un parallèle certes fort inattendu, l'un de nos critiques les plus ingénieux compare ensemble les révolutionnaires et les littérateurs ; il nomme *jacobins* les écrivains dont nous nous occupons, et les caractérise à merveille. « Les esprits jacobins, dit-il, se trouvent nombreux de nos jours ; on pourrait croire que c'est une espèce nouvelle

qui a pullulé. Rien ne les effraye ni ne les rappelle; *de plus en plus fort!* De l'audace, puis de l'audace, et encore de l'audace, c'est là le secret à la fois et l'affiche. Dans leur hardiesse d'érudition (s'ils sont érudits) et leur intrépidité de système, ils remuent, ils lèvent sans doute ça et là des idées que des chemins plus ordinaires n'atteindraient pas; mais le plus souvent à quel prix! dans quel entourage! Tout en éprouvant du respect pour la force éminente de quelques uns de cette famille d'esprits, j'avoue ne sentir que du dégoût pour les incroyables gageures, les motions à outrance et l'impudeur native de la plupart (1). »

Je continuerai, mais à un autre point de vue, ce rapprochement piquant de certains auteurs et des jacobins. M. Michelet a dit dans son *Histoire de la Révolution française* : « Plusieurs de nos terroristes furent des hommes d'une sensibilité exaltée, malade, qui ressentirent cruellement les maux du peuple, et dont la pitié tourna en fureur. Ce remarquable phénomène se présentait principalement chez les hommes d'une imagination faible et irritable, chez les artistes de tout genre (2). » Je suis pareillement convaincu que, chez bien des écrivains hostiles à l'Eglise, la haine est surtout un désordre physiologique. Parce que la religion fut obligée, comme toute

(1) M. Sainte-Beuve, *Portraits littéraires*, t. II : *La Fayette*.

(2) T. I, p. 164.

mère, de châtier parfois ses fils mutins, ou seulement parce qu'elle n'a pas pu faire au moyen âge un Eldorado, des historiens aux nerfs surexcités l'injurient, et leur sensibilité colérique veut immoler le sacerdoce du dix-neuvième siècle en holocauste à la philanthropie.

La lecture superficielle des documents originaux égare aussi bien souvent. Les pièces à consulter sont nombreuses ; on les parcourt vite, ou l'on emploie des yeux étrangers, pas toujours assez intelligents. Pour abréger même encore davantage, on s'en tient aux recherches de ses devanciers, dont on autorise les erreurs en les adoptant : accident certes bien excusable, lorsque parfois on s'appuie sur des autorités généralement acceptées. Mais serait-il impossible de nommer certains écrivains qui, sachant à quel taux fabuleux est cotée par la mode chaque ligne tombée de leur plume, et combien de syllabes une heure de recherches sérieuses déroberait à leur manuscrit, se font de l'emprunt de toute main un procédé habituel et lucratif ?

J'accuse encore des fautes de nos auteurs la critique contemporaine, d'ordinaire muette sur le plus ou le moins d'exactitude des faits racontés, avouant parfois qu'elle n'y tient pas beaucoup. Que si, de loin en loin, une voix s'élève pour réclamer sur quelque point au nom de la vérité, comme la protestation est timide ! avec quel soin l'on se hâte, en redoublant d'homma-

ges et d'admiration, de consoler l'écrivain inculpé ! Mais, je le répète, de telles remarques sont tout à fait rares.

Quand on juge un ouvrage historique, personne ne pense à la vérification des témoignages ; personne ne refait le livre en compulsant les originaux. Ce travail voudrait une année, et le journal exige le compte-rendu dans un mois, peut-être dans vingt-quatre heures. On accepte donc les faits ; on les suppose exacts. En face de ces marges chargées d'indications et de citations, un doute ne ressemblerait-il pas à une injure ? Aussi est-ce aux résultats, aux systèmes, aux vues nouvelles ouvertes sur une époque, que les examinateurs s'arrêtent, d'autant plus qu'ils y trouvent l'occasion naturelle d'improviser à leur tour quelque théorie. La rêverie est plus facile que l'érudition. Les Aristarques négligent l'exactitude des détails, les auteurs rassurés font de même. Ceux-ci composent leurs épopées historiques ; ceux-là font de la critique transcendante. Pour Dieu ! que quelqu'un veuille donc nous dire la vérité !

Enfin, une dernière cause d'erreur, c'est l'idolâtrie estime que certaines personnes conçoivent pour elles-mêmes. L'un de nos historiens les plus connus proteste qu'on ne saurait rien faire de grand sans se croire Dieu (1). Un homme

(1) M. Michelet, *Histoire de la Révolution française*. t. I, titre : QU'ON NE FAIT RIEN SANS SE CROIRE DIEU. « Et qui donc,

se croire Dieu ! Eh bien ! est-il possible que les œuvres d'un écrivain accessible à de telles illusions ne regorgent pas des méprises les plus fantastiques ? Quand un auteur se sera persuadé qu'il est Jupiter, ne prendra-t-il pas toutes ses fantaisies pour des arrêts sans appel, et songera-t-il à s'entourer de précautions contre l'inadvertance, comme s'il était seulement Tillemont ou Bossuet ? Quoiqu'elle se proclame moins crument, la vanité, chez bon nombre d'autres écrivains, n'est pas moins convaincue de son infailibilité.

Telles sont les principales causes d'erreur auxquelles un historien est exposé, et c'est parce que je les vois si nombreuses et pour ainsi dire inévitables que je ne puis consentir à soupçonner de mauvaise foi ceux qui y succombent. D'ailleurs, par ce respect sincère des écrivains que je réfute, je me délivre du dégoût qu'apporterait la pensée que je suis aux prises avec des calomniateurs.

Gardez-vous aussi de croire qu'en osant voir des défauts dans mes maîtres, je n'apprécie pas la portion de leurs œuvres qui mérite des éloges. Ils ont élevé le langage de notre histoire à la hau-

sans se croire Dieu, pourrait faire aucune grande chose ?... Soyons Dieu ! l'impossible devient possible et facile... Alors renverser un monde, c'est peu ; mais on crée un monde. » (P. xciv.)
« Un phénomène plus grand que tout événement politique apparut alors au monde : la puissance de l'homme, pourquoi l'homme est Dieu. » (P. 238.)

teur de ce que l'antiquité offre de plus remarquable ; ils ont approfondi le secret de l'origine et du développement de plusieurs de nos institutions ; les mœurs et les usages de nos ancêtres ont pris sous leurs pinceaux une vie nouvelle, et dans les annales particulières de chaque peuple ils nous ont appris à lire celles de l'immortelle humanité. Tout cela, je le loue et j'en profite. Ce n'est jamais non plus sans douleur que j'entends l'un de ces écrivains, martyr résigné de l'étude, qui l'a réduit à la cécité d'Homère et de Milton, nous dire « qu'il a fait amitié avec les ténèbres. » Je suis ému à ces paroles autant que ceux qui peut-être me reprocheront d'outrager par mes critiques cette glorieuse infortune. Mais, au-dessus du génie que je vénère, il y a la vérité que j'adore et que l'on blesse : pourquoi me tairais-je ?

Si j'en crois les observations d'un fort judicieux écrivain, ce ne sera pas toutefois impunément que je parlerai. « Faute de conscience publique et d'amour sincère de l'étude, dit M. Philarète Chasles, chacun se précipite dans l'à peu près. Tout le monde a presque du génie ; chacun est sur le point d'avoir du style ; ce qui est borgne et boiteux suffit aux besoins et aux désirs d'une génération harassée, qui n'attache plus de prix à rien. Si quelqu'un s'avise de révéler ce mensonge général, de s'insurger contre ce règne de l'à peu près, contre cette invasion du faux

et de l'incomplet; s'il dénonce comme fatale cette pente à tout accepter, à ne rien aimer, à ne rien croire; si quelque voix hardie et indignée signale cette nouvelle enveloppe de fictions dont le mensonge européen se couvre comme d'un manteau, il se fait une révolte générale contre le penseur qui ose voir et l'écrivain qui ose parler. Le grand courage est de dire à cette époque ses vérités, à la politique, à la littérature, aux arts, à la morale, au drame, au vice même, quand ils mentent : Vous mentez (1). »

Certes, voilà des paroles amères, effrayantes, et qui ne font guère espérer à l'auteur de la *Défense de l'Eglise* que les surnoms de jésuite, de calomniateur, d'ennemi des lumières. Jésuite, je ne le suis pas; calomniateur, je ne le serai jamais, et malheur à moi si je n'aimais pas les arts, les lettres et la philosophie, douces choses qui, dans la solitude que je me suis faite, sont devenues pour moi toute une famille!

Mais plus je trouve nécessaire ma périlleuse entreprise, plus je m'y attache, en me rappelant ce mot d'un moraliste du douzième siècle : « Adore la vérité, fût-elle ignominieusement clouée à un gibet (2). »

(1) *Revue des Deux Mondes*, juin 1841

(2) Guigues le Chartreux.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

L'ABBÉ J.-M.-S. GORINI

I

Le patient et colossal ouvrage de l'abbé Gorini pour défendre l'Eglise contre les erreurs des principaux historiens de nos jours vient d'atteindre, en quelques années, sa troisième édition. Ce succès si rapide d'une œuvre éminemment grave et savante a de quoi surprendre, quand on le compare aux succès littéraires de notre époque, obtenus la plupart en flattant les passions du moment, ou imposés d'avance par la bruyante notoriété des auteurs. Tout ce qui a contribué à susciter et à établir les renommées dont l'autorité fait loi dans le monde actuel de la science et de la littérature, manquait absolument à l'humble prêtre dont nous allons raconter sommairement la vie. Son temps, d'abord, ne lui appartenait qu'à moitié, car le savant n'aurait jamais voulu faire tort au curé, et, pour se livrer à ses fécondes études, il prenait sur ses récréations et ses veilles plutôt que de dérober sciemment une heure aux devoirs de son saint ministère. Son argent ne lui appartenait pas davantage, car les impérieuses nécessités de la vie ont bien vite absorbé le traitement exigü d'un simple desservant

TOME I.

...

de village. Son séjour au milieu d'une campagne triste, insalubre et solitaire ne le rapprochait pas non plus des riches arsenaux où la vraie science peut trouver des aliments si variés et si sûrs. Son caractère enfin ne se prêtait en aucune façon aux modernes exigences de la camaraderie littéraire telle que l'ambition et l'esprit de parti tendent à la constituer aujourd'hui parmi nous.

Comment donc, avec des revenus si restreints, avec une pareille indigence de moyens pour attirer l'attention sur lui, l'abbé Gorini a-t-il conquis, du premier bond, son droit de cité dans l'aréopage de nos savants les plus illustres ? Comment a-t-il pu, presque sans livres, et avec de telles difficultés pour se procurer les documents indispensables à ses recherches, égaler en savoir ces Bénédictins d'un autre âge possédant des bibliothèques opulentes et des solitudes pleines de studieux loisirs ? Comment a-t-il pu surtout, en relevant les nombreuses *inexactitudes* de nos historiens les plus accrédités, s'attirer leur bienveillance affectueuse, jusqu'à déterminer le plus célèbre d'entre eux à corriger sa vie en corrigeant ses œuvres d'après les indications d'un modeste curé de campagne dont nul écho de la science n'avait encore porté le nom jusqu'à lui ? En un mot, comment l'abbé Gorini a-t-il obtenu la gloire, en évitant le bruit qui l'amène ; la sympathie, en s'adonnant à la critique qui ordinairement l'éloigne ou l'amoindrit ; l'influence, en négligeant les titres extérieurs qui ajoutent à l'autorité quand elle existe, ou lui donnent au moins l'apparence quand la réalité lui manque ? Comment, parti de si bas, est-il arrivé aussi haut par un chemin qui semble être celui de tout le monde ? Voilà ce que se demandent tous ceux qui ont lu le savant apologiste de l'Eglise au XIX^e siècle, ou qui ont entendu parler de ses étonnants travaux. La troisième édition de son œuvre capitale, préambule merveilleux d'autres publications non moins importantes prochainement attendues, ne peut donc paraître que précédée du portrait religieux et littéraire de cet homme accompli, dont la vie, constamment partagée entre l'autel où l'on prie, le cloître où l'on travaille, le foyer où l'on aime, doit rester une leçon pour plusieurs et un salutaire exemple pour tous.

Ce portrait, nous devons à l'amitié confiante des éditeurs de

l'abbé Gorini l'honneur envié de le tracer ici nous-même. Une pareille étude demanderait plus de temps que nous ne pouvons y mettre, s'il fallait, pour rendre ce portrait ressemblant, recourir aux séductions de l'esprit plutôt qu'aux justes et simples appréciations du cœur. Le lecteur n'attend pas de nous une biographie de fantaisie; ce qu'il veut avant tout, c'est connaître l'homme comme prêtre, comme savant et comme citoyen apportant dans la pratique de ses vertus civiles toute la douceur et la sérénité de ses vertus sacerdotales. Or, cet homme excellent, ce prêtre si bien dans son état n'était que droiture et simplicité. Tout détail prolongé deviendrait superflu; quelques traits nettement accusés rendront exactement cette physionomie pacifique et débonnaire, et quelques pages sobrement écrites suffiront à l'histoire pour buriner un jour sur ses tables d'airain l'épithète immortelle de ce glorieux martyr de la science pure, solide, intègre et désintéressée.

II

L'abbé Jean-Marie-Sauveur Gorini naquit le 30 novembre 1803 à Bourg en Bresse, chef-lieu du département de l'Ain. Sa famille, d'origine italienne, était établie dans cette ville depuis quatre générations. Son père et sa mère, pauvres ouvriers plombiers, gagnaient assez péniblement leur vie; mais leur probité et leur foi les maintenaient dans cet heureux état des âmes sincèrement chrétiennes qui peuvent s'appliquer le sage dicton populaire : « Contentement passe richesse. » Le jeune Gorini, quoique élevé à la rude école de la pauvreté, n'entendait donc aucune plainte autour de lui, et songeait encore moins à se plaindre lui-même. Que lui fallait-il, dès l'âge le plus tendre, pour se sentir complètement heureux ? Des affections dignes d'occuper son cœur, et des lectures capables d'occuper utilement son esprit. La Providence, du reste, veillait sur cette excellente nature, et la plaçait toujours dans un milieu où elle pouvait se développer à l'aise. M. l'abbé Martin, son

biographe, son compatriote et son ami, a des pages charmantes pour montrer comment cet enfant timide et doux rencontra dans sa mère et dans un de ses premiers maîtres, Mgr della Casa, évêque italien exilé à Bourg par suite des guerres dont son pays était alors le théâtre, ces intelligentes tendresses qui sont pour les bons cœurs ce que la liqueur est pour le vase et le pli pour l'étoffe, premières semences dont le germe ne périt plus, premiers plis qui ne se déforment jamais. Bonté naturelle, habitudes paisibles, études sinon brillantes du moins opiniâtres et solides, tels sont les traits saillants de la première jeunesse de ce futur lévite de la maison de Dieu. Remarquons seulement en passant que son aptitude aux travaux de l'intelligence les plus minutieux et les plus ingrats n'étouffait point en lui le goût inné de la poésie; ce qui explique pourquoi, dans ses écrits les plus graves et les plus sévères, on est charmé de retrouver cet atticisme de langage, cette finesse d'aperçus, cette délicatesse de sentiment qui n'appartiennent qu'aux écrivains que la muse chrétienne a touchés de son aile.

Ordonné prêtre en 1827, l'abbé Gorini débuta comme vicaire à Nantua, et fut nommé bientôt après professeur d'humanités au petit séminaire de Meximieux. Son enseignement laissa d'excellents souvenirs. « Prêtres et hommes du monde qui l'eurent pour maître et lui survivent parlent encore aujourd'hui de son exquise politesse et de ce respect recommandé par Quintilien avec lequel il traitait la jeunesse. » De ce professorat laborieux, et qui l'obligeait à la lecture assidue de nos écrivains modernes le plus en vogue, date réellement la vocation de l'ardent apologiste dont la constante préoccupation va être de consacrer désormais à la défense de l'Eglise sa mère tout le fruit de ses immenses recherches, toute la sollicitude inquiète de son dévouement et toutes les séductions de sa mansuétude infinie.

En 1829, de sa chaire de professeur de belles-lettres l'abbé Gorini passait brusquement à l'humble cure de la Tranchière, dont M. l'abbé Martin, déjà cité plus haut, trace ainsi d'après nature le paysage peu séduisant : « Ce n'était pas un village, pas même un hameau; ce n'était qu'une lande sauvage semée de fermes so-

litaires et de chaumières éparses dans un désert. Bois, étangs, prairies tour à tour arides et noyées, seigles aux maigres épis, halliers de broussailles, pâturages vêtus d'une herbe maigre et dure, chétifs troupeaux, population sans vigueur, portant dans tous ses traits l'empreinte de la souffrance, tel était le pays que venait habiter le jeune curé. A certaines époques de l'année, le tableau s'assombrissait encore. L'hiver, le sol était détrempé par les eaux, ce qui rendait les chemins impraticables ; l'été, les étangs croupissaient au soleil et remplissaient l'air de fétides émanations. Après la moisson, les terres dépouillées et nues ressemblaient aux steppes de la Sibérie, et ne produisaient plus que la *flouve*, espèce de graminée vénéneuse dont les poisons se mêlaient aux vapeurs des marais. De là des fièvres endémiques dévorant chaque année, au commencement de l'automne, les habitants de ces tristes contrées, et, pour achever cette morne peinture, pendant six mois un brouillard épais et puant remplissait l'atmosphère et dérobaient la vue du ciel. »

Aujourd'hui, grâce à une culture intelligente, la Tranchière est transformée; mais il est heureux que M. Martin nous ait décrit cette commune plus qu'arriérée dans l'état primitif où elle se trouvait quand l'abbé Gorini vint y fixer sa demeure. Ce pauvre cadre ne peut que faire valoir l'intéressante figure qui va le remplir, et l'intérêt augmente encore quand on lit dans le même biographe la description du presbytère où durant vingt années l'abbé Gorini rassembla ces matériaux prodigieux qui étonnaient si fort Augustin Thierry lui-même, habitué aux facilités sans nombre qu'offre le séjour de Paris à ceux qui veulent réellement s'instruire. « La résidence curiale, continue donc l'abbé Martin, n'était qu'uneasure délabrée se composant de quatre pièces. Deux au rez-de-chaussée portaient le nom de cuisine et de salle à manger; les murs étaient sales et dégradés; une terre pétrie et battue servait de carrelage; l'herbe y poussait. Au premier et seul étage, deux chambres : l'une assez grande, mais si mal protégée contre les injures de l'air que le vent et la pluie y pénétraient; l'autre plus petite, pouvant à la rigueur servir de cabinet de travail, destination que le bon curé ne fut pas libre de lui donner,

car il lui fallait bien cette pièce de réserve lorsque sa famille viendrait le voir. Une mauvaise cave où le vin aigrissait, un bûcher, une écurie pour loger une vache, un petit bâtiment séparé servant de four, le tout dans le plus complet état de dégradation, telles étaient les dépendances de l'habitation principale. A côté du presbytère, une espèce de champ ou de prairie, entouré d'une grosse haie vive de ronces et de vignes sauvages, s'appelait le jardin. Une assez large éclaircie de vue sur les jolies collines du Revermont égayait un peu la pauvre demeure. Toutes les autres perspectives ne s'allongeaient que sur de mélancoliques paysages. Trois ou quatre chaumières placées à quelque distance de la maison curiale peuplaient si peu cette solitude, que durant l'hiver, lorsque le froid avait durci le sol et que la neige couvrait les champs et les bois, les loups affamés venaient rôder et hurler jusqu'à la porte du presbytère. L'église était en meilleur état que ne semblait le promettre un si misérable pays. Quand nous disons l'église, nous entendons les murs de l'église ; car elle était presque entièrement dépourvue des objets les plus indispensables au culte, de vases sacrés, de linge, d'ornements sacerdotaux. Le clocher était vide de cloches. L'industrie du nouveau curé dut pourvoir à toutes ces choses. La paroisse de la Tranchière ne comptait guère que deux cent cinquante habitants, et n'était pas même reconnue comme succursale ; elle tirait du gouvernement, à titre de chapelle vicariale, une somme annuelle de trois cent cinquante francs, laquelle, avec quatre cent cinquante francs que la pauvreté des habitants s'était imposés, devait servir à assurer le traitement du curé. C'était à peu près tout. M. Gorini eut ainsi à résoudre chaque année ce problème : sur huit cents à mille francs, y compris quelques honoraires de messes, vivre, nourrir et payer une domestique, s'habiller, entretenir son ménage, prélever quelques réserves pour venir au secours d'une famille indigente, et puis, à la fin, économiser encore quelques pièces de monnaie pour acheter des livres. »

Tel est le tableau dessiné de main de maître qui va nous aider à prendre la mesure exacte du personnage dont nous avons reproduire ici la sympathique et noble physionomie. On le voit

maintenant dans toute la vérité de sa situation, et l'on n'a plus qu'à le suivre pendant vingt années de son presbytère à l'église, où son petit troupeau goûte de plus en plus sa parole simple et substantielle; de l'église à sa chambre de travail, où le chant du coq le surprend plus d'une fois penché sur les livres dans lesquels il cherche des armes pour venger l'Eglise dont il est le ministre, le confesseur et l'apôtre; de son village enfin au chef-lieu du département, distant de trois ou quatre kilomètres, d'où il revient à chaque voyage chargé d'in-folios, de brochures et de journaux complaisamment prêtés, « portefaix de la science avant avant d'en devenir le docteur, » comme le dit si bien le dépositaire intelligent de ses manuscrits, que nous analyserons plus tard, quand cette esquisse aura reçu les derniers coups de crayon qui doivent lui donner le relief et la vie.

On comprend assez tout ce qu'il y aurait à dire sur les dévouements obscurs, les privations cachées, les découragements inévitables, les joies naïves qui durent se partager cette existence confinée dans un si modeste théâtre, mais M. l'abbé Martin s'est chargé de ce soin; nous ne pouvons mieux faire que de renvoyer au livre attachant qu'il vient de consacrer à la mémoire de son illustre ami ceux qui voudraient connaître en détail cette vie vouée tout entière à la gloire de Dieu, à l'honneur de la science et au culte de la famille. Il y a dans cette courte notice, écrite sous la dictée de quelques contemporains, témoins oculaires et fidèles de tous les faits qu'ils rapportent, une foule de traits délicats, de scènes attendrissantes, de luttes vaillantes et de procédés aimables, qui ne permettent plus à personne d'ignorer cette carrière unique, si pleine, si droite et si féconde, sans qu'on puisse dire qu'elle présente à l'imagination de tous des vertus exceptionnelles que la sainteté seule peut atteindre. L'éminent auteur de la *Défense de l'Eglise* et l'humble curé de la Tranclière cheminent à côté l'un de l'autre, n'offrant que des exemples bons à méditer et faciles à suivre. La préoccupation de ces deux individualités qui n'en font qu'une, c'est de réaliser en tout cette devise, la devise même du bon sens : *Age quod agis*, « Faites bien ce que vous avez à faire; » c'est-à-

dire : prêtre, soyez évangélique ; savant, gardez la probité littéraire ; historien, dites la vérité ; ami, montrez-vous dévoué, constant et sûr.

Quel regret est donc le nôtre de ne pouvoir reproduire ici tous ces détails pleins d'intérêt et de grâce, afin d'introduire plus avant le lecteur dans le centre même de cet intérieur toujours simple et digne, où les charmes de l'hospitalité antique se mêlaient aux émanations gracieuses de la pureté du cœur, qui rend toutes les relations de la vie si confiantes, si cordiales et si gaies ! Notre corbeille heureusement est assez pleine ; nous pouvons bien laisser tomber quelques fleurs en chemin, surtout quand nous indiquons aux glaneurs où ils pourront les ramasser après nous.

Veut-on pourtant savoir, pour compléter notre récit, ce qu'était la cure de la Tranchière après quelques réparations absolument urgentes, commandées par la décence et la sécurité publiques ? C'est à M. Martin que nous demanderons encore cette miniature vivante tracée par lui avec le crayon si précis et si sûr d'un Rembrandt ou d'un Meissonnier : « La chambre du bon curé ne différait pas par son ameublement de l'indigente cellule d'un moine : une armoire renfermant un peu de linge, une autre contenant des livres (car il n'avait pas même une boiserie de bibliothèque), un mauvais lit, sur la cheminée un Christ en fer, sur les murs à peine blanchis à la chaux une image de la sainte Vierge, six chaises grossières, une table couverte d'un tapis vert en serge, un pupitre qu'il avait fabriqué lui-même, sans instruments de menuiserie, à l'aide d'un couteau, tel était son mobilier. Pendant l'hiver, afin de faire épargne de bois, il travaillait dans sa salle à manger, qui se convertissait aussi en cuisine ; les sièges, les tables, le sol même se couvraient d'infolios, au point que la circulation devenait difficile. Cependant l'étroite enceinte contenait habituellement, outre M. Gorini et sa domestique, ses deux nièces, de l'éducation desquelles il avait voulu se charger, et à certains jours son frère et sa belle-sœur. A le voir tranquille et impassible au milieu de tout ce bruit, on eût dit qu'il se plaisait dans cette atmosphère de ménage ; les

siens se doutaient à peine qu'il en fût incommodé. Une fois pourtant ils eurent lieu de le comprendre ; une de ses nièces lui ayant dit : « Mon oncle, pourquoi donc travaillez-vous si « avant dans la nuit ? — Eh ! mon enfant, se contenta-t-il de « répondre, il y a tant de bruit pendant le jour ! »

N'est-ce pas là l'homme pris sur le fait ? que vous en semble ? Qu'est-il besoin, après ces rapides coups d'œil jetés dans le pauvre presbytère de l'aimable curé de la Tranchière, de citer encore sa sobriété d'anachorète, son éloignement de tout passe-temps frivole, et sa tendre compassion pour les animaux qui récréaient un peu sa monotone et lourde solitude ? Est-il besoin également de constater qu'un caractère aussi bienveillant, qu'un esprit aussi richement orné, qu'une âme aussi expansive et bonne ne s'écartaient pas du monde par suite d'humeurs insociables et misanthropiques ? Ce goût de la solitude venait uniquement chez l'abbé Gorini du désir qu'il avait d'éviter les pertes de temps et les honnêtetés qu'il aurait été dans l'impossibilité de rendre. Il contracta ainsi des habitudes casanières, et ces habitudes une fois prises, il est généralement bien difficile de s'y soustraire. Aurions-nous du reste aujourd'hui les puissantes œuvres qu'il a laissées après lui, s'il avait été moins avare des heures à donner au monde et à ses plaisirs ? Est-ce à dire que ce prêtre, si concentré dans les devoirs immédiats de son état et si dominé par les obligations de l'écrivain qui comprend la vraie dignité des lettres, n'ait jamais eu aucune défaillance d'esprit et de cœur ? Ce serait, remarque avec justesse son biographe, présumer beaucoup trop des forces de la nature humaine, que de croire que le prêtre, transformé par le principe de l'abnégation, vive dans une atmosphère de stoïcisme chrétien où n'ont plus la puissance de l'atteindre et de l'émouvoir les peines et les souffrances de la vie. Envisager ainsi la vertu du prêtre, c'est l'exagérer, et en l'exagérant la fausser et l'amoindrir. Le prêtre, en ce point, ne diffère pas de tout vrai chrétien. La vertu ne consiste pas pour lui à sentir d'une manière différente des autres hommes, à n'être plus en butte aux peines, aux tentations et aux misères de la vie, en un mot à n'avoir plus à combattre. La vertu du prêtre

tre, c'est de dompter, non d'étouffer la nature, c'est de vaincre en luttant tous les jours. Sa vertu ne doit-elle pas être le reflet du plus sublime idéal, non d'un idéal impassible et stérile, mais de l'idéal vivant du Sauveur des hommes, maître, instituteur et modèle du prêtre, de celui qui, tout Dieu qu'il était, a connu l'infirmité, et, dans une agonie pleine d'angoisses et d'épouvante, a laissé tomber de ses lèvres ces douloureuses paroles : « Mon âme est triste jusqu'à la mort. Mon Père, que ce calice s'éloigne de moi !... » M. Gorini n'était donc pas de la famille de ces hommes qui font les intrépides devant les misères humaines. Cet héroïsme, suspect d'une trop proche parenté avec l'orgueil, n'était pas le sien. Il a été sensible comme le plus vulgaire mortel à toutes les rigueurs de sa position ; mais ce fardeau, il l'a porté avec fermeté, avec patience, pendant trente années, sans se démentir ni devant les hommes, ni devant Dieu, ne cherchant que dans l'étude et le travail les principaux auxiliaires dont il avait besoin pour soutenir vaillamment ce long et rude combat. Voilà sa vertu, voilà sa vraie physionomie morale, et l'on doit savoir gré à son biographe de la faire aussi bien ressortir, de telle sorte que le type du bon prêtre et de l'écrivain consciencieux devienne une leçon que tous acceptent, un modèle que tous se sentent la force d'approcher et la puissance d'égaliser un jour.

Ainsi, par tout ce qui précède, on a pu voir, sous ses faces principales, l'auteur du remarquable ouvrage dont cette ébauche d'après nature suffit à nous révéler le caractère attrayant et l'autorité comme érudit de premier ordre. Nous le tenons maintenant pour ce qu'il est en réalité, pour un de ces hommes exceptionnels, tout d'une pièce, ayant un but dans la vie et ne s'en départant jamais ; hommes carrés à leur base, qui possèdent réellement la terre parce qu'ils sont doux, et qui voient Dieu parce qu'ils sont purs. Ce serait assez pour nous dispenser d'un plus ample examen ; mais de pareilles individualités attirent, et nous croyons devoir quelques pages encore à cet homme de bien, surtout parce qu'il fut bon, quand ce ne serait que pour nous attirer cette charmante réponse qu'il adressait un jour à son frère et à sa belle-sœur : « Vous êtes trop bon, lui disaient ces pa-

rents dévoués après avoir reçu une nouvelle preuve de ses sacrifices pour eux. — Oh ! non, répliqua l'excellent curé, ce n'est pas moi qui suis bon ; c'est vous qui êtes bons de m'aimer comme vous faites. »

Oui, certes, on s'honore en aimant de tels hommes, et c'est remplir un devoir sacré que de les faire connaître. A présent donc que nous lisons à livre ouvert dans cette âme généreuse, il serait temps d'examiner sommairement ses procédés scientifiques, le plan de ses ouvrages, la marche de ses études, la sûreté de ses affirmations historiques. Il y aurait surtout un précédent éminemment utile à constater, au sujet de sa méthode pour rendre sa polémique victorieuse sans qu'elle cesse jamais d'être indulgente et courtoise ; mais ces réflexions trouveront mieux leur place dans la troisième partie de ce travail, après que nous aurons relaté les dernières phases de cette existence si prématurément interrompue, dont on peut bien dire : *Consummata in brevi, implevit tempora multa* : « Consumée en peu de temps, elle n'en a pas moins rempli l'espace de plusieurs siècles, » parce que de telles œuvres survivent aux justes qui les ont commencées sur la terre : *Opera justorum sequuntur illos*.

Dix-neuf ans s'étaient écoulés depuis que M. Gorini avait été relégué dans le désert de la Tranchière ; il y avait pris son pli. « Il s'était, dit spirituellement son biographe, moulé dans son presbytère ; il s'y était fait une société de livres, et ne tenait pas à en sortir. » Cependant l'air malsain du pays avait profondément altéré sa santé, déjà si compromise par de gigantesques labeurs, vrais travaux d'Hercule dans le domaine trop superficiellement exploré de la science historique des premiers siècles de l'Eglise. Le 30 juin 1847, Mgr Devie, évêque de Belley, instruit de son état maladif et de son goût croissant pour l'étude, le rapprocha du chef-lieu en le nommant curé de Saint-Denis, jolie petite paroisse de neuf cents habitants, à deux ou trois kilomètres de Bourg, et en l'installant dans un presbytère plus habitable, entouré d'un verger qui lui donnait des fruits abondants et de délicieux ombrages, témoins assidus de ses lectures soli-

taires ou de ses douces causeries de famille. Dans cette retraite toujours modeste, mais plus commode et plus riante, l'âme du prêtre rayonna de plus belle, et l'ardeur du savant prit un nouvel essor. M. Gorini touchait d'ailleurs à ce moment fortuné pour les écrivains vraiment dignes de ce nom, où les matériaux, laborieusement amassés, constituent les éléments assurés d'un ouvrage sérieusement utile et d'un puissant intérêt. Déjà quelques fragments de ses études avaient tenté, non sans succès, une première publicité dans une revue lyonnaise qui nous rappelle de précieuses amitiés, de poétiques souvenirs; et, en présence du réveil religieux qui se montrait partout, c'était bien le cas de susciter, à côté de nos grands orateurs chrétiens, un grand apologiste capable d'illustrer notre siècle trop fertile en fausses gloires, en demi-savoirs et en petits caractères.

L'idée vint donc aux amis de M. Gorini de le pousser résolument à publier au moins une partie de ses immenses recherches, celles surtout qui pouvaient venger sûrement l'Eglise, en prouvant, sans réplique possible, que l'histoire n'est trop souvent aujourd'hui qu'une conspiration flagrante contre la vérité de sa doctrine et les bienfaits non interrompus de sa mission divine. La pensée de faire parler de lui, de se lancer dans l'ardente mêlée des partis, n'aurait jamais pu déterminer l'humble et pacifique érudit à cette publication devenue de plus en plus opportune et nécessaire; ce ne fut que lorsqu'il vit clairement les intérêts de l'Eglise plus engagés que les siens dans cette triomphante réfutation des erreurs historiques contemporaines, qu'il se décida à déposer, vers la fin de l'année 1852, son énorme manuscrit chez MM. Girard et Josserand, éditeurs déjà recherchés par une clientèle de choix, mais bien loin encore de l'éclat actuel de leurs magasins et de l'extension commerciale qui récompense maintenant leurs sages et intelligents efforts. Qu'on se figure cet incommensurable rouleau de papier noirci, hérissé de notes, de textes, d'interpolations latines, de sommaires pleins de noms ou de faits reportant le lecteur aux premiers siècles de l'ère chrétienne, et l'on comprendra aisément l'effet qu'il dut produire sur le bureau d'un éditeur où pesaient si légère-

ment quelques éditions courantes dont on peut dire, sans les déprécier, qu'elles n'étaient que des pygmées auprès de ce nouveau Titan. Aussi le formidable manuscrit resta plus d'un jour dans le pupitre de l'éditeur hésitant. A chaque visiteur tant soit peu compétent, le rouleau, retiré du fond de sa cachette obscure, était invariablement présenté. Collombet (1), le plus expert de tous en ces matières, insistait sans relâche pour l'impression immédiate. Consulté nous-même à cet effet, nous nous rappelons avec bonheur que notre avis fut le même. L'auteur seul, renfermé dans sa modestie, se tenait à l'écart, et attendait, non sans anxiété toutefois, l'arrêt définitif porté sur son œuvre, œuvre dans laquelle il avait mis son cœur et les meilleurs rêves de sa vie.

Enfin le manuscrit fut remis à l'imprimeur, et, au mois d'août de l'année 1853, les feuilles publiques annonçaient en style mesuré, digne du caractère de l'auteur et de la gravité de son ouvrage, la *Défense de l'Eglise contre les erreurs historiques de MM. Guizot, Aug. et Am. Thierry, Michelet, Ampère, Quinet, Fauriel, Aimé-Martin, etc.*; par l'abbé J.-M.-S. Gorini. La sensation produite par ce coup de bélier inattendu contre les remparts mal assis de la science historique de nos docteurs universitaires eut, comme on le sait et comme nous l'avons déjà constaté au début de cet article, un immense retentissement, augmenté encore par les aveux repentants des historiens convaincus, sinon de mensonge, du moins d'erreurs inexcusables, qui ne pouvaient se propager plus longtemps. Analyser ces savants volumes dont la troisième édition vient de paraître, on ne l'attend pas de nous; le lecteur se chargera de ce soin, et nous n'avons qu'à continuer notre récit, tout en regrettant qu'il se rapproche de plus en plus du moment des derniers adieux sur une tombe qui enlève à la France une de ses gloires les plus pures, et à l'Eglise un défenseur qu'on aura de la peine à remplacer, car de tels ouvriers du vrai et du beau ne s'improvisent pas.

(1) Zénon Collombet, littérateur lyonnais distingué et chrétien excellent, traducteur de saint Sidoine Apollinaire, de saint Jérôme, etc., mort à Lyon en 1854, correspondant et ami de l'abbé Gorini.

Nous voici arrivés à l'année 1856. La modeste paroisse de Saint-Denis n'avait jamais vu l'attention publique portée à ce point sur elle, et n'aurait jamais pensé qu'on prendrait un jour sa pauvre église pour la splendide basilique servant de nécropole à nos rois, aux portes de la capitale de la France, tant son curé, devenu célèbre, paraissait à tous digne des plus hauts emplois et des plus éclatants séjours. Hélas ! le chanoine de Saint-Denis n'était et ne devait être jusqu'à sa mort que chanoine honoraire de la cathédrale de Belley. Mgr Chalandon, juste appréciateur de l'honneur que les travaux de l'abbé Gorini faisaient rejaillir sur son clergé tout entier, crut devoir ne pas lui faire attendre une première distinction qui fut un témoignage public de sa haute approbation pastorale. Le bon curé avait donné en cadeau à son évêque un magnifique ouvrage ; l'évêque à son tour, pour bouquet de sa fête, lui envoya le camail avec ces bonnes paroles du supérieur satisfait qui sont le stimulant et la meilleure consolation du prêtre. Le succès, il faut l'avouer, bien que cela soit triste à dire, le succès est de nos jours la première condition à réaliser, si l'on veut parvenir à quelque chose ; tel n'était jugé bon à rien avant d'être en réputation, qui se trouve soudainement apte à tout dès que la gloire éclaire tant soit peu ses ténèbres. L'abbé Gorini, qui, dans son obscurité, se trouvait en butte aux railleries des sots, à l'indifférence des savants, et, pourquoi le cacher ici ? à une sorte de disgrâce, ou au moins de réserve de la part de ses confrères portés quelquefois à mal interpréter son existence solitaire et ses lectures peu en rapport avec les lectures habituelles d'un prêtre, l'abbé Gorini, disons-nous, une fois distingué de la foule, se vit l'objet de maintes propositions plus ou moins avantageuses que l'humilité de ses goûts lui fit obstinément repousser. Mgr de Langalerie, actuellement encore évêque du diocèse de Belley, entra mieux dans ses vues. Au lieu de l'enlever à sa cure, il eut à cœur de l'y attacher par quelques avantages. C'est dans ce but que l'obligeant prélat lui obtint, à titre d'homme de lettres et grâce au bienveillant concours de M. Ségaud, préfet de l'Ain, une subvention du ministre des cultes de 150 à 200 fr. En 1859, cette pension était

portée à 500 fr., au moment même où la cure de Saint-Denis, par une faveur toute personnelle à son titulaire, devenait elle-même une cure de premier ordre. L'autorité civile du département voulut même aller plus loin, et demanda pour lui la croix de la Légion d'Honneur.

Hâtez-vous d'arriver, honneurs trop tardifs ; la mort approche, et toutes les couronnes qui s'apprêtent ne seront, comme celle du Tasse, bonnes à déposer que sur le front d'un cadavre...

L'année 1858 commença mal pour la santé du savant épuisé par de si longues et si laborieuses veilles ; des symptômes de paralysie se manifestèrent tout à coup, et se sentant frappé à mort : « Il ne me reste plus, dit-il à son entourage, qu'à revoir ma deuxième édition, puis tout sera fini. » Pour ceux qui seraient tentés de croire que les préoccupations de l'écrivain avaient nui aux pratiques religieuses du prêtre, il suffira de noter en passant qu'il fallut un ordre formel de l'évêque pour déterminer le fervent curé à s'abstenir des jeûnes commandés par l'Eglise, afin de hâter son rétablissement par quelques ménagements nécessaires. Le 15 septembre de la même année, une seconde attaque vint renouveler ses craintes et accroître les alarmes de tous. Au milieu du mois suivant, troisième attaque ; ses membres s'engourdisaient de plus en plus, mais la lucidité de son intelligence restait toujours entière. La Providence lui ménageait cette lumière vacillante jusqu'au jour où il devait, en achevant la révision de sa deuxième édition, laisser toutes les préoccupations de la terre pour ne plus penser qu'à bien mourir.

Le 14 janvier 1859, les dernières épreuves de son livre lui arrivaient. « C'est bien, répéta-t-il avec une insistance marquée, c'est bien ; ma mission est terminée. »

O impénétrables décrets de l'arbitre de nos destinées ! et comme on voit bien, par cet exemple, le néant de l'homme devant Dieu ! Il peut y avoir ici-bas des hommes utiles, mais les hommes nécessaires où sont-ils ? L'abbé Gorini semblait, dans la force de l'âge, appelé à rendre encore d'éminents services ; eh bien ! non, il n'en rendra plus que par ses œuvres. Il a tracé un magnifique sillon, et sa charrue n'était qu'à moitié chemin ; qu'importe ! il

a fait tout ce que Dieu voulait de lui, et il va disparaître de la scène, où il remplissait si bien rôle. Quel mystère ! Adorons sans comprendre ; mais tâchons tous d'être surpris comme lui par la mort au milieu de travaux utiles qui nous permettent de croire, en quittant ce monde, que nous y avons rempli une mission véritable dont les survivants nous tiennent compte et dont la justice divine nous récompense.

Approchons-nous maintenant du lit de mort de ce vénérable modèle du clergé paroissial de notre époque, et voyons comment finissent ceux qui ont fidèlement observé toute leur vie le commandement d'aimer Dieu et celui d'aimer le prochain. La parole est à son biographe, M. l'abbé Martin, qui nous a montré déjà plusieurs fois, dans cette rapide et bien insuffisante notice, sa précision d'historien et sa rare dextérité de pinceau :

« Le 15 octobre 1859, l'abbé Gorini, étant à table avec sa famille, fut frappé d'une quatrième et dernière attaque. On le mit au lit ; un sourire errait sur ses lèvres ; il ne parlait plus, mais il conservait toute sa connaissance. Le lendemain, il fit connaître qu'il fallait choisir et brûler tous les livres dangereux qui se trouvaient dans sa bibliothèque. Il écrivait les titres et les faisait mettre à part ; mais comme la besogne était longue et fatigante, un ecclésiastique promit de veiller à cette précaution. Cette promesse le tranquillisa. De temps en temps il essayait de se servir de sa main restée libre pour soulever son autre bras, et on l'entendait s'écrier avec une sorte d'effroi : « Paralysé ! tout paralysé ! »

« A l'annonce du triste accident, le curé de Bourg, M. Huet, bon et saint prêtre qui devait suivre de près M. Gorini dans la tombe, accourut avec ses vicaires. Ils ne quittèrent plus le cher malade, se relayant le jour et la nuit autour de son lit jusqu'à son dernier soupir. A peine eut-il un peu recouvré la parole, M. Gorini demanda à se confesser ; il le fit avec les sentiments de la foi la plus vive, mais il ne put communier, les organes de la déglutition étant paralysés. Ce fut pour lui la matière d'un inexprimable regret. Il se résigna et reçut l'Extrême-Onction avec une touchante ferveur. Ceci se passait le dimanche, le lendemain même du jour où il avait été frappé.

« Le lundi, il fit placer un crucifix près de son lit et une image de la sainte Vierge en face de ses yeux. Cela fait, il pria une de ses nièces de lui lire dans *les Trois Rome* de l'abbé Gaume un passage qui concerne la petite ville d'Allatri ; puis il demanda l'image que lui avait donnée, lorsqu'il était tout enfant, le saint évêque dont nous avons parlé au commencement de ce récit. De temps en temps il la touchait, la regardait et la baisait avec amour ; on eût dit que tous ses souvenirs d'enfance passaient devant son âme avec leurs plus fraîches couleurs.

« Chaque jour il voulait qu'on lui lût dans le journal ce qui avait trait aux affaires de Rome. La pénible situation du Pape était le sujet constant de ses angoisses. « Pauvre Pape ! disait-il souvent, que va-t-il devenir ? Mais, ajoutait-il, il a bien aimé, il a glorifié la sainte Vierge ; la sainte Vierge le sauvera. »

« Le mardi matin, il réunit auprès de son lit tous les membres de sa famille pour faire la prière. La prière faite, il les bénit. « Vous serez bien sages, n'est-ce pas ? leur dit-il à voix basse. Vous aimerez bien le bon Dieu, afin que nous soyons tous un jour réunis dans le ciel. » Et il se mit à pleurer.

« Pendant toute sa maladie, il fut envers les siens plus affectueux que jamais. Un jour on lui offrit des religieuses pour le servir : « Non, non, répondit-il, laissez-moi ma famille. »

« Le mercredi, les souffrances étaient affreuses ; il les supportait sans se plaindre, avec une inaltérable patience. L'interrogeait-on à ce sujet, il se contentait de répondre : « Oh ! oui, c'est vrai, je souffre bien. » Dieu permit qu'à ces douleurs du corps vinssent se joindre les angoisses de la conscience. Un instant, c'était le mercredi, il fut en proie à des tentations de désespoir. Tout semblait s'obscurcir dans son âme. Dieu paraissait se retirer ; l'éternité s'ouvrait devant lui sombre et menaçante. Rien ne saurait peindre les terreurs qu'il éprouva. Une sueur froide coulait sur son front. Ce fut l'affaire de quelques minutes ; la vue de son crucifix le rassura. Il eut néanmoins la crainte d'avoir donné quelque consentement à ces pensées décourageantes et demanda tout de suite à se confesser.

« La délicatesse de sa conscience était excessive. Il témoignait

du scrupule des choses les plus légères et les plus innocentes. A tout moment il faisait la confession publique des fautes de sa vie. A tous les prêtres qui le venaient voir, il demandait leur bénédiction avec une humilité profonde. Il se recommandait aux prières de tout le monde. « Ah ! gardez-vous bien, disait-il aux personnes qui l'entouraient, gardez-vous bien de croire, gardez-vous bien de dire que j'ai été *sage*, que j'ai été un bon prêtre. Cette croyance serait fausse ; elle serait pour moi un grand malheur, car elle me priverait des prières après ma mort. »

« Le même jour, il eut comme une sorte d'extase. L'aînée de ses nièces était à son chevet ; il venait de lui dire qu'il offrait ses souffrances à Dieu pour tous les siens et qu'il se recommandait à leurs prières. Tout à coup sa figure s'illumina, ses yeux se fixèrent au ciel. « Le ciel ! le ciel ! » dit-il. On eût dit qu'il y était déjà.

« Mgr de Langalerie vint le voir le mercredi soir. Le vénérable malade fut extrêmement touché de cette visite. Sachant que le pieux prélat se disposait à partir pour Rome, il lui remit un exemplaire de sa *Défense de l'Eglise*, le priant de le déposer, comme témoignage de respect, d'amour et de soumission filiale, entre les mains du Souverain Pontife, dont il lui demanda des nouvelles ; puis il lui dit : « Monseigneur, j'ai une bien grande grâce à vous demander. — Dites, répondit l'évêque. — Oh ! Monseigneur, si, dans votre voyage en Italie, vous pouviez vous rendre jusqu'à Allatri, si vous pouviez aller prier sur la tombe de Mgr della Casa, évêque de cette ville, vous me rendriez bien heureux. Bien souvent j'ai désiré aller m'agenouiller moi-même sur cette tombe. » Le bon prélat promit, à moins d'obstacles insurmontables, de se conformer à ce désir, et il se retira tout ému en bénissant son excellent prêtre.

« Un ecclésiastique de ses amis, qui était son confesseur et qui venait le voir tous les jours, crut lui faire plaisir en plaçant un exemplaire de sa *Défense de l'Eglise* sur la table qui était près de son lit, et sur laquelle était le crucifix qu'il avait sans cesse sous les yeux. Il s'en aperçut, demanda l'ouvrage, le re-

garda, le toucha à plusieurs reprises, puis le repoussa doucement. On voulut le remettre où on l'avait pris ; il fit signe de l'enlever, en disant : « Il ne me faut plus rien que Jésus crucifié. » Après quoi il pria sa belle-sœur de lui parler de Dieu. Elle lui lut un chapitre sur Jésus mourant. Quand la lecture fut achevée, il lui dit : « Ma sœur, vais-je mourir ? » Comme elle pleurait et ne répondait pas, il se recueillit un instant et dit à demi-voix : « Allons, ayons confiance, bien confiance en Jésus, bien confiance en Marie. » Un instant après il laissa échapper un soupir suivi de ces mots : « Je souffre beaucoup. — Mon frère, lui dit doucement la pieuse femme, vous pourriez plus souffrir encore. » Ayant de la peine à s'exprimer, il écrivit : « Je vous remercie de cette bonne parole. » Il recommanda de ne faire aucuns frais pour ses funérailles, de ne pas se gêner pour faire dire des messes. « Vous irez entendre la messe, dit-il ; vous êtes pauvres, Dieu s'en contentera. » Sa voix s'éteignit et ses yeux s'obscurcirent, mais il conserva sa connaissance. On lui annonça que son évêque viendrait encore le visiter le lendemain matin ; il porta la main à ses yeux pour indiquer qu'il ne pourrait pas le voir, et à son cœur pour témoigner sa reconnaissance. L'agonie commença. On récita les prières des agonisants ; il indiqua par un signe qu'il s'unissait d'intention. Ce fut le dernier acte de connaissance que l'on put recueillir.

« Le lendemain Mgr de Langalerie vint en effet. Le mourant ne le reconnut pas. Ses traits se contractèrent, sa figure se rida et prit un air de vieillesse. L'agonie dura deux jours, elle fut pénible ; mais Dieu, en l'affranchissant du rôle et des convulsions de la mort, épargna à sa famille la douleur d'un spectacle toujours navrant. A sa dernière heure, son frère, sa belle-sœur, ses nièces, quelques prêtres, son médecin, M. Hermandès, se tenaient tous à genoux autour de son lit. Le 25 octobre, à neuf heures du matin, il rendit le dernier soupir, et son âme, qui, pendant les jours de son pèlerinage, avait si courageusement cherché Dieu à travers la lumière obscure et indirecte de la foi, alla jouir de sa vision directe dans l'éternelle et resplendissante lumière de la charité. »

III

Les lecteurs de la *Défense de l'Eglise* et des *Mélanges littéraires*, en voie actuelle d'impression, savent maintenant de quelle vénération profonde ils doivent entourer, dans la personne de l'auteur de ces immortels écrits, le prêtre exemplaire qui a si vaillamment combattu les bons combats de la vérité. Ils savent non moins bien quelle sympathique estime mérite à tout jamais l'homme privé dont les relations étaient si franches et si douces. Ne veulent-ils pas s'édifier encore sur ce qu'était le savant, afin de mieux se rendre compte de sa probité littéraire et de payer d'un juste tribut de reconnaissance les labeurs surhumains qu'il s'imposa pour établir solidement les croyances de ses contemporains et celles des générations à venir?

Le savant en histoire, c'était, aux yeux de l'abbé Gorini, le martyr obligé de la science du passé qu'on peut si bien nommer la première des sciences exactes, le chercheur infatigable des sources authentiques, le collationneur rigoureux des textes originaux, le commentateur impartial des points obscurs et contestés, le rapporteur sobre, intègre et précis des faits écoulés, sans autre parti pris que celui de dire vrai en tout et toujours.

Cette méthode exige, de la part de ceux qui l'adoptent en conscience, de minutieuses recherches et d'innombrables lectures. Or, nous avons vu plus haut que le pauvre curé de la Tranchière non seulement devait s'interdire tout achat de livres, faute d'argent pour faire face à ces acquisitions coûteuses, mais qu'il se trouvait en outre forcément éloigné des grandes bibliothèques dont les renseignements gratuits eussent été pour lui d'un si puissant secours. Que faisait-il alors ? Il mendiait, disons le mot, mais avec une dignité parfaite, les livres les plus nouveaux pouvant le renseigner sur l'état des études historiques à notre époque. Il mendiait ces nouveautés d'un intérêt particulier pour

lui, soit à des amis dont la complaisance ne lui faisait jamais défaut, soit au principal libraire de la ville de Bourg, qui se prêtait volontiers, c'est un hommage à lui rendre, aux perquisitions fréquentes de l'insatiable érudit furetant dans les rayons de son magasin, comme aux jours d'inventaire, et prenant connaissance au courant de la plume, sans souiller les couvertures ni couper entièrement les pages, des importantes publications du jour dont il avait bien vite copié les passages qui méritaient toute confiance ou appelaient une réfutation péremptoire.

Quant aux livres anciens, grosse artillerie des bibliothèques poudreuses de nos aïeux, il les empruntait où il pouvait, et les transportait souvent lui-même sur son dos jusqu'à son presbytère, d'où ils ne sortaient plus que semblables au fruit pressé qui a rendu tout son jus, et pour faire place à d'autres in-folios consultés avec la même patience et le même profit.

Cet amour de la vérité, but spécial des notes rectificatives accumulées par l'abbé Gorini, et résumé de toute son ambition littéraire, éclate surtout dans les premiers rudiments de son gigantesque ouvrage et dans ce cri d'honnête homme qui ouvre la préface de la première édition de ses œuvres : « Quelle surprise, s'écrie-t-il, quand il m'est arrivé de mettre en regard des auteurs originaux la plupart des modernes qui les citent et les jugent ! Je ne pouvais en croire mes yeux ; je ne pouvais me persuader que sous des noms semblables les anciens et les modernes parlassent des mêmes faits, des mêmes hommes, des mêmes époques, des mêmes institutions. Je recommençais le parallèle, épilogueant pour excuser ces écrivains abusés ; vaincu à la fin par l'évidente infidélité à l'esprit comme à la lettre des documents, il fallait bien que je notasse d'inexactitude ces malencontreux passages. »

Que de franchise et de délicatesse dans ces aveux !... C'est la vérité seule qui est en cause, c'est la vérité seule que l'abbé Gorini se propose de mettre en lumière. Les historiens pris par lui en flagrant délit de mensonge, loin d'être à ses yeux des calomniateurs dignes de sa colère et de son mépris, ne sont que des érudits imparfaitement renseignés, qui n'ont pas assez remonté

vers les sources, ou qui ont basé leurs propres affirmations sur celles de faussaires antérieurs dont ils ignoraient probablement les falsifications coupables.

On conçoit aisément l'impression que dut produire sur les écrivains de bonne compagnie des critiques présentées avec tant d'autorité et une urbanité si parfaite. La mission de l'abbé Gorini a donc eu ce double résultat, de nous apprendre à tous comment on découvre la vérité et comment on la fait accepter par ceux qui ont eu le malheur de l'ignorer ou l'audace de la méconnaître.

Bien des réflexions trouveraient encore ici leur place ; mais, de même que trop de soleil éteint l'éclat des fleurs, trop de détails amoindrirait le relief de la déclaration que M. Gorini a formulée lui-même dans la citation qui précède, en motivant son jugement sur les historiens inexacts de son temps, sur leurs personnes et sur leurs œuvres. Qu'est-il besoin en effet, dès que la sincérité du réfutateur nous est aussi clairement démontrée, de relater plus au long les lectures opiniâtres, les veilles prolongées, les efforts de mémoire, les confrontations de textes, les traductions et les catalogues sans fin qu'ont dû nécessiter des recherches si scrupuleuses et si sûres ? Evidemment la leçon qui ressort de tout ce que nous avons relevé dans cette analyse rapide est plus que suffisante pour faire réfléchir les auteurs trop pressés de produire, et pour encourager ceux qui, pleins de respect envers le public, tiennent à ne jamais surprendre la bonne foi du lecteur confiant et crédule.

Nous séparerons-nous pourtant du consciencieux écrivain sans consigner au frontispice de son premier ouvrage les heureux effets de sa méthode et de sa féconde initiative ? Non, sans doute ; car ce serait laisser notre étude inachevée, sans la conclusion qui la résume et la justifie. Les effets de cette méthode et de cette initiative sont immenses pour l'époque présente, incalculables pour l'avenir. Grâce à ce docte révélateur des actes authentiques de l'Eglise, dès le commencement de l'ère chrétienne jusqu'en plein moyen âge, le mensonge est si bien démasqué, qu'il ne pourra plus se glisser de nouveau là où son signalement le fera

éternellement reconnaître. Les sources primitives ont repris leur limpidité, les faits ont repris leur éloquence. Quant aux contradictions signalées à tort entre les premiers observateurs de l'Evangile et les catholiques fidèles de notre siècle, elles n'ont plus de raison d'être ; ce qui faisait dire un jour au véridique apologiste, après une de ses méditations approfondies sur les âges reculés dont il scrutait l'histoire : « Décidément il n'y a jamais eu dans l'Eglise deux manières d'être saint ; les saints de l'ancien temps ne l'étaient pas autrement que ceux de nos jours. » Quel accent dans cet aveu !

M. Gorini, dira-t-on peut-être, aurait pu mettre plus d'art et de littérature dans son réquisitoire contre les ennemis de sa foi, qui est aussi la foi de plusieurs millions d'hommes, ses disciples et ses frères. Oui, assurément, l'auteur en convient lui-même ; mais le plan qu'il a suivi montre à quel point l'écrivain s'oubliait pour ne songer qu'à l'auguste victime dont il tenait avant tout à reconstituer l'inviolabilité divine et la majesté séculaire en remplaçant avec soin les moindres fleurons qui manquaient à sa couronne. Si, pour quelques passages à rectifier, M. Gorini avait cru devoir refaire entièrement les principaux livres d'histoire de son temps, il aurait été certainement beaucoup moins lu, et les erreurs signalées par lui eussent beaucoup moins frappé l'attention publique. Il précise l'attaque, il concentre la défense, il assure le triomphe. C'est le sauveteur intelligent qui fait d'abord la part du feu et court au plus pressé, sans examiner si rien ne manque à sa toilette avant de se jeter dans les flots et les flammes sur le point d'étouffer l'être aimé qu'il veut arracher au péril. De pareils écrivains sont plus que des littérateurs et des artistes, ce sont, répétons le mot, les vrais sauveteurs de l'humanité, et si leurs livres peuvent être oubliés un jour, parce que d'autres meilleurs encore les remplacent et les surpassent, au moins sont-ils ensevelis, selon la belle expression de Mgr Gerbet, dans le bien survenu depuis leur apparition ; magnifique sépulture qu'on pourrait souhaiter à notre brillant bénédictin du XIX^e siècle sans diminuer en rien sa gloire, mais qui ne sera pas pour lui, parce que ses découvertes sont impérissables, et

qu'on ne pourra jamais dire mieux que lui sur les points éclaircis par ses recherches obstinées. Comme son divin Maître, il a dit : Que la lumière soit, et la lumière fut. Il a voulu dégager l'Eglise du suaire dans lequel l'erreur avait caché sa douce et rayonnante figure, et le suaire est tombé, et, à l'exemple de son fondateur, l'Eglise ressuscitée ne meurt plus. *Resurgens non moritur*. L'abbé Gorini a pris part à cette résurrection de l'histoire ; son nom durera autant que la vérité dont il a rétabli le règne sur la terre.

N'est-ce pas d'ailleurs, pour achever notre appréciation de l'écrivain, n'est-ce pas approcher beaucoup du dernier mot de l'art, prononcé par Horace lui-même : « L'utile et l'agréable, » que d'avoir su, comme l'éminent auteur de la *Défense de l'Eglise*, combiner les utilités de fond de son ouvrage avec les agréments soutenus de la forme ? Où trouver un style plus clair, plus facile, plus correct, mieux armé toujours du mot propre et nuancé par de plus poétiques aperçus, de plus vigoureuses affirmations, de plus aimables controverses ? L'abbé Martin, son biographe, qui vient toujours à notre aide quand nous voulons une peinture gracieuse et une définition exacte, compare ce style bien au-dessus du vulgaire à « une onde limpide coulant non pas entre deux rives fleuries, mais sur un lit de cailloux. Les cailloux, ce sont les textes qu'il rase, qu'il polit, autour desquels il murmure en suivant sa pente, sans jamais perdre sa transparence. Garder la pureté de cette eau vive pendant un si long cours à travers tant de graviers et de petits obstacles, n'est pas un mérite commun. Il discourt, il disserte, il le fait en termes choisis, quelquefois spirituels, ordinairement pleins d'atticisme. Quoi de plus ?... »

Quoi de plus, en effet ?... Il manquerait cependant un dernier trait à notre esquisse, si nous n'expliquions en terminant la modération constante de ce bon pasteur dont on a si bien dit quelque part qu'il était « une abeille bouchant ses piqures avec son miel. » Cette modération n'était autre que celle de l'Homme-Dieu quand il disait : « Que celui qui est sans péché jette la première pierre. » Nul n'est tout à fait coupable, aux yeux du chrétien

charitable, tant qu'il est possible de trouver une excuse à la faute dont tant de circonstances ici-bas modifient ou atténuent la portée. Dans le cas où se trouvait l'abbé Gorini, les ménagements étaient commandés autant par le caractère élevé de ses adversaires que par les motifs nombreux qui pouvaient réduire leurs *erreurs* à de simples *inexactitudes*. Et voyez s'il a été prévoyant dans sa modération même, puisqu'il a fait admettre par ses propres antagonistes les droits irrésistibles de la critique bienveillante. Combien d'ennemis de l'Eglise ressemblent à nos terroristes de la fin du dernier siècle, dont la sensibilité exaltée et malade, dit Michelet, tourna en fureur par l'effet d'une imagination faible et irritable ! Combien d'écrivains hostiles à la plus sainte des causes sont le jouet d'une haine irréfléchie qui n'est qu'un désordre physiologique momentané ! Ah ! désirons tous, pour le bien de l'Eglise et de l'Etat, que l'on ne fasse plus l'injure aux hommes modérés de les croire indifférents entre l'erreur et la vérité. La modération est justement la preuve d'une conviction sincère et profonde, et l'on ne se montre doux que lorsqu'on se sent fort. Systèmes, préjugés, besoin de faire de la poésie et du neuf, lecture superficielle des documents originaux, défaillances de la critique, vanités démesurées au point de se croire infaillibles, est-ce assez de causes d'erreurs entretenues dans le monde lettré de nos jours pour qu'on ne se presse pas d'accuser de mauvaise foi ceux qu'on voit tomber dans les pièges, souvent habilement déguisés, de l'esprit indépendant qui caractérise notre époque ? Supposer, du reste, les hommes meilleurs qu'ils ne sont en réalité, c'est s'épargner bien des dégoûts ; et, en présence du mensonge, doit-on crier toujours à la calomnie, quand il peut arriver que celui qui affirme un fait erroné soit lui-même la dupe d'un faussaire antérieur dont la fraude n'avait pas encore trouvé son juge et son vengeur ? Que gagner, après tout, à ces éreintements personnels dont certaines écoles sont prodigues ? L'erreur est, par le fait, indépendante de la personne qui l'invente et la propage ; on peut la terrasser sans frapper ni blesser celui qui s'en est fait le colporteur innocent ou coupable. Ne peut-on pas haïr le péché sans haïr son frère ? Où

nous conduirait, grand Dieu ! cette disposition d'esprit à vouloir exterminer tous ceux qui ne pensent pas exactement comme nous ? En suivant la méthode de l'abbé Gorini, rien de pareil n'est à craindre ; on n'expose jamais sa foi, et si l'on renverse les ennemis de Dieu, on a mille chances de les voir se relever comme Paul sur le chemin de Damas pour apporter dans les trésors de l'Eglise les richesses de leur savoir et les séductions de leur talent.

Il est temps, croyons-nous, de clore ici la biographie proprement dite ; car nous sentons que l'espace qui nous est accordé serait de beaucoup dépassé, si nous donnions cours à toutes les pensées qui nous assiègent en étudiant de plus près ce modèle exquis du prêtre qui sait rendre la science utile et la vertu aimable. Nous avons d'ailleurs à dire quelques mots encore de l'apparition prochaine des *Mélanges littéraires* (1) et de quelques études hagiographiques dues à la plume du fécond solitaire de la plus pauvre paroisse de France. Ce sera terminer dignement le récit trop abrégé de cette noble vie que de montrer l'humble curé de village, apprenant la poésie à l'école des Pères, et écrivant la vie des saints dont il doit partager aujourd'hui la gloire et le bonheur dans le ciel.

IV

Un des symptômes consolants du mouvement littéraire actuel dans le clergé et dans le monde des penseurs délicats et sérieux, c'est un retour marqué vers l'examen approfondi des plus belles époques de la littérature sacrée du iv^e au v^e siècle, du viii^e au ix^e et du xii^e au xiii^e. Epoque merveilleuses, d'un attrait saisissant, soit qu'on les interroge sur des questions de théologie, de philosophie et d'histoire, soit qu'on évoque l'incomparable poésie qui se détache du tableau des mœurs particulières à ces âges de foi, des scènes de leurs cloîtres et des sublimes accents

(1) Extraits des Pères latins, avec la traduction en regard, en 4 vol. in-8. — Lyon et Paris, Girard et Josserand, éditeurs.

descendus de leurs chaires sur des multitudes frémissantes et charmées.

Nulle étude ne peut offrir de plus agréables surprises, des émotions plus vives, des enseignements plus salutaires. On comprend que le pieux ermite de la Tranclière ait dû passer des heures délicieuses à converser avec les Pères latins des premiers siècles de l'ère chrétienne et les scholastiques vivant en pleine efflorescence de l'âge d'or, quand l'art enfantait nos cathédrales, quand la science élaborait au fond des monastères la *Somme* de saint Thomas et empilait les précieuses collections des Bollandistes. Aussi appelait-il ses excursions dans le vaste et plantureux domaine de la littérature sacrée « ses visites à son parterre. »

Ce sont les plus belles fleurs cueillies de sa main dans ce parterre inépuisable qui vont former le bouquet vraiment spirituel annoncé sous le titre de *Mélanges*. Car, bien que reliés en un seul faisceau par l'unité de but et de croyance qui les caractérise, ces extraits, pris dans les meilleures productions des Pères latins du III^e au XIII^e siècle, se prêtent à la plus grande variété de ton, de dessin et de coloris. On a devant soi une mosaïque du plus riche effet, un clavier qu'on dirait accordé par les anges et qui donne toutes les notes les plus vibrantes de l'âme humaine commençant sur la terre les harmonies qu'elle doit achever un jour dans le ciel. Cette intéressante compilation se distinguera de toutes les publications de ce genre par l'exactitude d'abord et le choix éclairé des citations; par l'ordre chronologique, qui doit faire de cet ouvrage une véritable histoire en action des lettres et de la société au moyen âge, aux jours prospères comme aux jours de décadence; par des jugements enfin impartialement portés sur les principaux événements de chaque époque, au point de vue de ces époques elles-mêmes. « Nous verrons, dit M. Gorini en exposant le projet de ce splendide panorama littéraire, nous verrons le monde romain corrompu qui ne s'éveille de la débauche ou de la servitude que pour demander la mort des chrétiens; la double invasion des Barbares dans l'empire, qu'ils vont régénérer, et des grandes hérésies dans la religion, qu'elles font approfondir; les douleurs

de l'Eglise sur les ruines publiques et sur les ruines plus funestes encore des mœurs ; les luttes des papes et des empereurs, et les glorieuses croisades contre l'Orient. » Quel programme ! Des faits de cette importance, racontés, autant que possible, dans l'idiôme du temps, avec la teinte locale et les détails essentiels qui expliquent les hommes, ne doivent-ils pas offrir le plus grand charme et le plus vif intérêt, quand surtout on a religieusement recueilli, comme l'a fait l'auteur des *Mélanges*, l'empreinte des pas successifs de l'humanité dans sa marche à travers ces douze siècles de notre histoire ?

Et dans quel moment vont-ils nous arriver tous ces parfums d'un autre âge, parfums de grâce naïve, de jeunesse vaillante, de vieillesse méritante et consolée ? Ils vont nous arriver lorsque les peuples, abusés, détachés de leurs sources divines et cheminant au hasard, courent se perdre dans l'océan du doute, au lieu de nager plus au large dans l'océan de la vérité. C'est lorsque, ne croyant plus à rien, l'homme s'acharne à effacer tous les vestiges de la grande révélation du Calvaire, que l'humble curé d'un pauvre village, unissant ses efforts à ceux d'un grand éditeur catholique, l'abbé Migne, va lancer sur le monde étonné cette formidable protestation de douze siècles de foi pratique, glorieuse et savante, contre les misérables arguties du rationalisme moderne, qui, selon l'heureuse définition de M. Molé, veut « l'homme fait Dieu, au lieu du Dieu fait homme. »

Ah ! qu'on ne dise plus que l'Eglise est déchuë de sa vitalité première ! Si notre époque n'enfante pour elle aucune gloire supérieure à celles qui ont jeté tant d'éclat sur son berceau, c'est que nos gloires n'ont rien perdu ; il suffit qu'elles soient dignement continuées par nos savants et nos saints d'aujourd'hui. Et elles le sont en réalité ; nos chaires n'ont point désappris l'éloquence, nos cloîtres connaissent encore l'érudition patiente et désintéressée, nos pontifes savent encore résister aux envahissements de l'erreur, nos missionnaires perpétuent la race des martyrs, et le bon abbé Gorini, que nous venons de voir à l'œuvre, prouve assez haut que dans nos plus modestes presbytères la lampe de Marsile Ficin éclaire plus d'une veille féconde

dont profiteront à la fois l'Eglise, qui a fait la France, et la France, qui doit tout à l'Eglise.

Un dernier mot en finissant. L'abbé Gorini, habitué à vivre dans la société des grandes illustrations chrétiennes, ne pouvait rester étranger à ce qui peut propager et faire aimer le culte si consolant des saints. La louable entreprise de M. l'abbé Bernard, d'Avignon, pour former une galerie des saints les plus accessibles et les plus populaires, devait le compter au nombre de ses sympathiques collaborateurs ; aussi s'empressa-t-il d'écrire pour cette collection justement appréciée sept ou huit miniatures hagiographiques sous ce titre : *les Saints Marchands*. C'était, on le voit, accourir tout d'abord vers le point le plus menacé. A quel haut degré de civilisation, à quelles grandeurs morales ne verrait-on pas s'élever les peuples assez bien avisés pour faire du commerce un agent perpétuel de bienfaisance et de sainteté ? On doit encore à l'abbé Gorini la *Vie de saint Guy, ou le Pauvre d'Anderlach*, et celle de saint Didace. Il a laissé également en manuscrit une histoire de saint Jean de Dieu qui ne tardera pas à voir le jour.

Cette dernière publication couronnera d'une manière heureuse et touchante la carrière littéraire de ce nouveau frère hospitalier des âmes devenues malades pour avoir mal cherché la vérité ou trop négligé de la connaître. Saint Jean de Dieu passait sa vie au milieu des êtres souffreteux dont il pansait et guérissait les plaies ; l'abbé Gorini s'est renfermé de même dans la grande infirmerie des âmes ignorantes ou aveuglées, préparant pour les sauver l'immortelle panacée des hommes qui comprennent réellement le but de l'existence, à savoir : la science et la foi ; la science, qui nous donne la clé de notre origine, et la foi, qui nous donne celle de nos destinées.

Et maintenant, avant de clore cette étude qui doit servir d'avenue à l'imposant édifice historique construit par l'abbé Gorini, il ne nous reste plus qu'à résumer les impressions saillantes que laisse dans les esprits sincères et réfléchis la révélation de semblables vies s'imposant à l'admiration de tous, autant par la simplicité des moyens employés que par la grandeur des résultats

obtenus. Ces impressions sont rassurantes quant à l'issue des assauts livrés à l'Eglise par les idées prétendues modernes, et quant à l'action visible de la Providence sur les événements contemporains qui, en fournissant aux catholiques de nouvelles occasions de lutte, leur fourniront aussi l'occasion de nouvelles victoires.

Il résulte en effet des recherches de l'abbé Gorini, recherches que développeront encore d'autres historiens formés à son école, qu'aucune des erreurs mises en avant de nos jours pour saper les dogmes fondamentaux du catholicisme ne peut prétendre avoir la nouveauté pour elle. Dès son origine l'Eglise s'est trouvée en présence des mêmes adversaires que ceux qu'elle combat et défie aujourd'hui. Pendant dix-huit siècles elle a résisté à toutes les forces ennemies liguées contre sa doctrine et ses disciples, sans avoir retranché un iota de son immuable symbole; pourquoi risquerait-elle de subir une défaite, quand ses détracteurs n'ont pas un argument de plus à fournir pour renforcer leurs attaques, et quand ses défenseurs, au contraire, lui apportent, comme le savant apologiste dont nous venons d'analyser l'œuvre impérissable, des armes toujours plus abondantes, plus précises et plus sûres? Certes, le calme et la sécurité des vrais enfants de l'Evangile n'est qu'un acte de foi tout naturellement dicté par leur situation passée, présente et future au milieu de nos sociétés changeantes et malades, telles que le libre examen les a faites; sociétés partagées sans cesse entre le dégoût des doctrines douteuses, qui ne leur suffisent plus, et la poursuite des félicités illusoires, qu'elles ne peuvent atteindre. Au moins les possesseurs séculaires de la vérité absolue révélée sur le Calvaire n'ont rien à apprendre, rien à oublier: rien à apprendre sur ce qu'il importe le plus de savoir ici-bas, puisque Dieu lui-même a pris soin de les en instruire; rien à oublier, puisque la parole du Dieu fait homme était vraie hier comme elle l'est aujourd'hui, comme elle le sera demain. L'Eglise s'affirme donc de plus en plus au milieu des aspirations contradictoires, des doctrines indécises et des croyances mutilées qui doivent forcément provoquer un jour ou l'autre le franc retour des peuples désabusés au *CREDO* catholique, le seul capable d'épargner à l'intelligence

d'hommes libres ces fluctuations de l'erreur qui sont le pire des esclavages, bien loin d'être une preuve de sagesse et de liberté.

Et ne dirait-on pas que ce retour à la foi révélée est plus prochain qu'on ne pense, quand on s'arrête à étudier les mesures récentes prises par le consistoire suprême du protestantisme en France? N'est-ce pas un présage favorable que cet empressement de nos frères séparés à se cramponner aux débris de leur foi primitive et à confesser hautement leur croyance au surnaturel, à la divinité de Jésus-Christ, au Symbole des apôtres? Il y a donc déjà un point acquis, c'est que la raison de l'homme se prouve et se justifie en s'imposant des limites qui l'honorent, puisque ces limites rattachent leur point de départ et leur point d'arrivée à Dieu lui-même. Où est en effet l'humiliation d'admettre que le Créateur en sait plus long que sa créature, et qu'on peut se contenter des certitudes morales que la Providence octroie à chacun de nous, au lieu de douter en général parce que nous manquons de plus grandes lumières?

Le protestant désormais sera celui qui proteste toujours. M. Renan devient le chef naturel de cette école disposée à se séparer ouvertement de toutes les communions chrétiennes, dont le catholicisme ne tardera pas à absorber les affluents épars dans son unité si attractive et si consolante.

Eh bien! que M. Renan et les siens protestent à leur aise; Gorini et les siens protestent de leur côté avec les plus grands génies de l'humanité conquise à Jésus-Christ, et les nombreuses éditions de ses incomparables ouvrages pèseront toujours plus dans la balance de l'opinion universelle que celles des livres superficiels de ces savants dérisoires qui mettent le roman à la place de l'histoire, remplacent la foi qui console par le doute qui désespère, et n'offrent que le néant pour perspective finale aux âmes qui ont soif de justice, d'amour et d'immortalité.

Reposez donc en paix, doux et fidèle serviteur du meilleur des maîtres, prêtre excellent et savant illustre; reposez comme nos vieux chevaliers, fièrement couché dans vos serments de chrétien docile et dans votre puissante armure de défenseur de l'Eglise. On se souviendra longtemps de votre tombe, comme

vous vous souveniez vous-même de celles qui vous rappelaient sans cesse la mémoire d'un bienfait reçu ou le culte d'une amitié sincère ; des mains pieuses se chargeront d'y entretenir des fleurs. Mais ce qui réjouira surtout votre âme dans le paisible séjour fermé à tous les mauvais bruits de la terre, c'est que plus vous serez connu, plus se multiplieront vos disciples, jaloux d'assurer comme vous le triomphe éclatant de la vérité. Le sang des martyrs a été une semence de nouveaux apôtres ; vos sueurs d'écrivain seront aussi la semence de nouveaux érudits qui se glorifieront de vous choisir pour chef et pour modèle. Ainsi vous aurez vraiment passé ici-bas en faisant le bien et en mettant d'accord, dans l'intérêt de tous, la logique et la raison du cœur avec la logique et la raison de l'intelligence. En vous lisant, on sent la vérité avec le cœur, avant même que le raisonnement l'éclaire et la confirme. Votre honnêteté persuade autant que votre érudition entraîne. Reposez en paix, ardent pionnier de la science ; si la mort semble avoir interrompu vos travaux avant l'heure, c'est que Dieu avait des desseins particuliers sur vous. Vous auriez voulu sans doute nous conduire plus avant dans la terre promise ; mais votre gloire est assez grande déjà d'avoir mis les générations présentes sur la voie qui y conduit. Avec ce que vous avez fait, et en le comparant aux mesquines productions des écrivains irréligieux de notre époque, on se reporte aussitôt au mot de Bacon : « Peu de savoir éloigne de la religion, beaucoup de savoir y ramène. » Vous ne laissez plus aucun prétexte aux Thomas incrédules qui ne veulent croire que ce qu'ils ont vu de leurs yeux et touché de leurs doigts. Vous ne pouviez faire la charité à vos frères avec votre bourse, hélas ! trop légère, vous l'avez faite avec votre talent.

Entrez dans l'éternelle joie que donne la certitude d'un devoir accompli, bon citoyen de la patrie du ciel et de la patrie de la terre ; votre nom est écrit sur le livre d'or de la reconnaissance nationale aussi bien que sur le livre des élus, parmi les esprits droits et les cœurs purs dont Dieu se plaît à composer sa cour.

CLAUDIUS HÉBRARD.

DÉFENSE DE L'ÉGLISE.

PREMIÈRE PARTIE.

DE QUELQUES FAITS ET DE QUELQUES PERSONNAGES
IMPORTANTS DE L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE.

CHAPITRE PREMIER.

LE CHRISTIANISME DE SAINT PIERRE ET DE SAINT PAUL.

1^o *Explication préliminaire.*

L'éclectisme nous a dit comment finissent les dogmes (1) ; la philosophie du progrès, qui lui succède, veut, au contraire, nous apprendre aujourd'hui comment les dogmes naissent à chaque ère nouvelle de l'humanité. M. Edgar Quinet est un des plus ardents apôtres de cette doctrine. Après l'avoir exposée dans ses poèmes d'*Ahasvérus* et de *Prométhée*, il l'a dépouillée de cette brume de mythes et de symboles, et l'a développée dans l'étincelante discussion d'un livre intitulé : *le Christianisme et la Révolution française*.

(1) Jouffroy, *Mélanges*, article : *Comment les dogmes finissent*.

L'auteur s'y propose de montrer que l'avènement d'une idée religieuse ne peut s'accomplir que hors de toute autorité spirituelle. La haine de l'Eglise contre le progrès lui semble si invincible, qu'aux premiers jours du christianisme il la trouve déjà opposée à la réalisation complète de l'enseignement du Christ. Saint Pierre, selon lui, aurait voulu que les chrétiens demeurassent juifs, et il fallut l'indépendante prédication de saint Paul pour les émanciper. Comment donc applaudirait-elle aux transformations de l'avenir, cette Eglise qui, à sa naissance, s'épouvanta de sa mission régénératrice et l'abdiqua ?

Mon intention n'est pas de discuter la doctrine de M. Quinet, doctrine non moins désolante dans ses résultats que l'athéisme même. Nier l'existence d'un Etre suprême, ou enseigner aux hommes que les croyances d'un siècle ne sont et ne seront toujours que des formules transitoires, rejetées par les dédains du siècle suivant, et remplacées d'âge en âge par de nouvelles chimères, n'est-ce pas en définitive également ébranler les bases de la morale ? Quelles consolations voulez-vous que la douleur et la misère demandent aux cieux, quand elles croiront n'avoir que des illusions dans leur symbole et des fétiches sur les autels ? Quel sublime dévouement inspireront-elles au guerrier pour la patrie, au riche pour l'indigence, ces religions du progrès, dont le premier mot sur Dieu, sur l'âme et l'immortalité, sera qu'elles ne peuvent révéler que des fictions dont se moqueront nos neveux ? Le jeune païen riait de Jupiter aux pieds d'Europe, de Sémélé ou de Lédä, et l'imitait ; seront-ils des freins plus puissants, vos dieux toujours nouveaux, toujours mensongers, toujours à refaire ?

Je l'ai dit : mon but n'est pas d'examiner ce système. Je me bornerai à étudier quelques uns des principaux faits cités par M. Quinet pour établir l'antagonisme prétendu de l'Eglise et du christianisme. Le premier fait, c'est le judaïsme de saint Pierre.

*2° Saint Pierre voulait-il que les chrétiens
judaisassent ?*

TEXTE DE M. QUINET. — « A peine sortis de Jérusalem, les apôtres se trouvent entre deux mondes, le monde juif, considéré comme orthodoxe, et tout le reste de l'univers. Quelle conduite suivre pour les réunir ? C'est la question qui est encore posée aujourd'hui sous des noms différents. Les uns pensent, et saint Pierre est de ce côté, qu'il ne peut y avoir de communion avec les nations étrangères, si elles ne rentrent d'abord dans la loi judaïque, dans les rites et la circoncision d'Abraham : c'était obliger le monde entier d'entrer par la porte étroite de la Judée ; c'était nier le mouvement de l'esprit dans tout l'univers, hors de Jérusalem ; c'était contraindre le genre humain de recommencer la migration des Juifs ; c'était écrire sur le sable du désert : Hors de là point de salut.

« Dans cette première assemblée, il en est d'autres, et saint Paul est avec eux, qui déclarent que la communion se fait par l'esprit nouveau (1). »

OBSERVATIONS. — Saint Pierre, au concile de Jérusalem, n'enseigna pas que les rites judaïques fussent nécessaires aux chrétiens ; il soutint le contraire. On n'a, pour le prouver, qu'à ouvrir les actes mêmes de cette assemblée. Or, nous y lisons : « Plusieurs de la secte des pharisiens qui avaient embrassé la foi se levèrent, disant qu'il fallait circoncire les Gentils et leur commander de garder la loi de Moïse. Les apôtres donc et les prêtres s'assemblèrent pour cette question. Et, après un grand débat, Pierre se leva et leur dit : Mes frères, vous savez qu'il y a long-temps que Dieu m'a élu parmi vous, afin que les Gentils entendissent par ma bouche la parole de l'Evangile et qu'ils

(1) *Le Christianisme et la Révolution française*, p. 67.

crussent... Maintenant donc, pourquoi tentez-vous Dieu, en imposant à ses disciples un joug que nos pères ni nous n'avons pu porter (1) ? »

Ainsi, le chef des apôtres déclarait intolérables les lois mosaïques; M. Quinet les lui fait déclarer indispensables. Qui donc, sur la doctrine de saint Pierre, croirions-nous mieux que saint Pierre lui-même ?

L'apôtre n'avait pas attendu cette cinquante et unième année pour annoncer que la nouvelle loi était libre du joug de la synagogue. Lorsque Corneille, centenier de la légion italique, lui demanda le baptême, « Pierre lui répondit : Vous savez combien il est odieux à un Juif de s'unir à un étranger et d'entrer chez lui ; mais Dieu m'a appris à n'appeler aucun homme profane ou impur... En vérité, je crois que Dieu ne fait point acception des personnes, mais qu'en toute nation celui qui le craint et pratique la justice lui est agréable... Comme Pierre parlait encore, poursuit le texte sacré, le Saint-Esprit descendit sur tous ceux qui écoutaient la parole... Pierre dit : Peut-on refuser l'eau du baptême à ceux qui ont reçu le Saint-Esprit comme nous (2) ? »

Saint Pierre croyait donc le Gentil aussi bien préparé à la foi nouvelle par la crainte de Dieu et la pratique de la justice que le Juif par ses expiations légales ; il n'était donc pas, au milieu des chrétiens, le défenseur arriéré du mosaïsme, qui, bien loin de se voir *considéré comme orthodoxe par les apôtres*, était proclamé déchu, pour céder la place au christianisme prédit par les prophètes.

(1) *Actes des Apôtres*, c. xv, v. 5 et suivants.

(2) *Actes des Apôtres*, c. x, v. 28 et suivants. « Je crois, dit saint Pierre, que Dieu ne fait point acception des personnes, etc. ; » c'est-à-dire qu'il appelle à l'Évangile aussi bien le Gentil que le Juif.

3° *Y eut-il antagonisme de doctrines entre saint Pierre et saint Paul ?*

TEXTE DE M. QUINET. — « Dans cette première assemblée (*de Jérusalem*), il en est d'autres, et saint Paul est avec eux, qui déclarent que la communion se fait par l'esprit nouveau, non plus par les rites de Jacob et des patriarches; que dès lors, sans passer par le temple de Jérusalem, les nations étrangères peuvent entrer dans la vie et l'unité. De ces deux sentiments qui contenaient toute la destinée du monde, lequel a prévalu dans ce premier conclave? Le christianisme plus vaste, plus universel de saint Paul l'emporta, ce jour-là, sur le christianisme et la liturgie lapidaire de saint Pierre. Il est décidé, sous l'inspiration de l'avenir, que l'Eglise de Judée n'entravera pas l'Eglise universelle, que les rites du passé ne sont qu'une chose secondaire, que la première et véritablement l'unique est la vie de l'esprit. Ainsi cette première division de l'Eglise naissante se résout par la liberté (1). »

OBSERVATIONS. — Nous avons déjà vu qu'au concile de Jérusalem il ne s'engagea aucune lutte entre les deux apôtres, puisque saint Pierre pensait comme saint Paul sur la séparation de l'Eglise et de la synagogue, et qu'il avait, le premier, amené des Gentils à l'Evangile *sans les faire passer par l'ancien temple*.

Ce sera, sans doute, le fait suivant, arrivé à Antioche, que l'imagination poétique de M. Quinet aura grossi jusqu'aux proportions d'un combat entre le passé et l'avenir, entre la servitude et la liberté, dans la lice d'un concile.

(1) *Le Christianisme et la Révol. franç.*, ubi supra. — Les mots français qui seront placés entre parenthèses et imprimés en caractères italiques, comme à la deuxième ligne de cet extrait, se trouvent ajoutés au texte pour l'expliquer.

Pierre et Paul se trouvaient à Antioche, quand il survint des envoyés de l'évêque de Jérusalem. Pierre, qui jusqu'alors n'avait pas craint de manger avec des païens convertis, s'éloigna d'eux alors secrètement, à cause des circoncis. Les autres Juifs imitèrent cette dissimulation. Paul s'en indigna et la condamna publiquement (1).

Puisque la précaution de saint Pierre pour empêcher un tumulte a été blâmée par saint Paul, je n'entreprendrai pas de l'excuser ; mais il n'est pas moins vrai que le chef des apôtres n'a jamais prêché la nécessité du judaïsme ; il n'est pas moins vrai que sa dissimulation ne faisait que bien indirectement supposer cette nécessité. Les citoyens d'Antioche n'étaient-ils pas habitués à voir Pierre manger avec eux, et les chrétiens venus de Jérusalem ne l'avaient-ils pas entendu plusieurs fois déclarer que les étrangers ne devaient point être astreints aux cérémonies légales (2) ?

Sa condescendance pour la paix ne saurait donc être changée en un enseignement positif « qu'il ne peut y avoir de communion avec les nations étrangères, si elles ne rentrent d'abord dans les rites et la circoncision d'Abraham. »

Si M. Quinet, ne voulant point tenir compte de ces explications, accuse saint Pierre d'avoir tenté, par cette conduite, d'enchaîner au judaïsme le nouvel esprit chrétien, qu'il y prenne garde, son blâme retombe avec plus de force encore sur saint Paul l'émancipateur.

Voyez comme ce dernier poussa bien plus loin que saint Pierre les ménagements pour ses anciens coreligionnaires. Craignant à Jérusalem que la multitude furieuse ne l'accusât d'éloigner des prescriptions mosaïques, il se joignit à quatre Juifs qui, après avoir accompli le vœu de nazaréat, se réndaient au temple. Il se purifia comme

(1) *Épître aux Galates*, c. II, v. 14, etc.

(2) *Actes des Apôtres*, c. X, v. 47 ; c. XI, v. 4 et suivants ; c. XV, v. 10.

eux, pria et jeûna comme eux, se chargeant pour eux des frais du sacrifice. Sa chevelure, assez fraîchement rasée, montrait qu'il n'était lui-même que depuis peu de temps déchargé d'un pareil vœu (1). Chose plus grave encore : étant à Lystre, Paul s'attacha Timothée, fils d'un païen, et, à cause des Juifs, il le fit circoncire (2). Il imposa le sceau d'Abraham sur la chair de son disciple. Dans sa défense devant Félix, il s'appuya sur ce qu'il était *venu à Jérusalem pour adorer, et qu'on l'avait trouvé se purifiant dans le temple* (3). Au tribunal de Festus, il insiste sur ce qu'il n'a prêché ni contre la loi des Juifs ni contre le temple (4). Captif à Rome, il réunit les Juifs, et les premières paroles qu'il leur adresse, c'est qu'il *n'a rien fait contre les coutumes paternelles* (5).

Est-il donc vrai que cet apôtre ait plus complètement rompu que saint Pierre avec la synagogue et qu'il ait osé rendre l'Eglise libre, tandis que le chef officiel des chrétiens aurait tenté de river l'avenir au passé? Reconnaissons que tous les deux, lorsqu'ils étaient assaillis de difficultés semblables, cédaient de même aux circonstances, et respectaient également des préjugés que le temps seul pouvait détruire.

4° *Qu'est-ce que le christianisme indépendant attribué à Saint Paul?*

TEXTE DE M. QUINET. — « Voulez-vous savoir comment la liberté et l'autorité se concilient, suivez un moment

(1) *Act. des Ap.*, c. xviii, v. 18; c. xxi, v. 24, et les commentaires de Ménochius.

(2) *Act. des Ap.*, c. xvi, v. 3.

(3) *Act. des Ap.*, c. xxiv, v. 14, etc.

(4) *Act. des Ap.*, c. xxv, v. 8.

(5) *Act. des Ap.*, c. xxviii, v. 17.

saint Paul. Il se sent emprisonné dans l'ancienne Judée ; l'ombre du vieux temple pèse sur lui ; il ne respire à l'aise qu'au milieu des peuples étrangers, lorsque, sur les deux rivages de l'Asie et de l'Europe, il embrasse le genre humain. Il emporte avec lui les paroles du maître ; mais quelle indépendance, quelle audace d'interprétation ! Vous voyez heure par heure l'Eglise nouvelle se lever, s'épanouir, grandir dans cette âme. Où s'arrêtera-t-elle au milieu de cet infini ? Il a une sorte de jalousie sublime ; le voisinage des apôtres l'embarrasse : il lui faut, comme à un aigle, un horizon qui soit tout à lui ; dans son mépris du passé, il veut des âmes neuves, des villes neuves où la parole n'ait pas encore germé. Cette indépendance, cette spontanéité, il la communique à ses églises (1). »

OBSERVATIONS. — Cela signifie que l'apôtre des nations façonna l'Evangile à son gré, et qu'afin d'être plus libre dans ce travail, il s'éloigna soit de la Judée, soit des autres apôtres : trois choses contraires à l'histoire et aux paroles de saint Paul.

Cet ennemi des chrétiens, ayant à son tour reçu le baptême, demeura quelque temps avec les disciples à Damas, où il annonça le Christ dans les synagogues (2) ; puis il partit pour Jérusalem, y vit Jacques, évêque de la ville, demeura quinze jours avec Pierre (3), et vécut dans la société des disciples, prêchant sans crainte la religion qu'il avait persécutée. On voulut le tuer, et il se retira dans sa patrie. Barnabé, au nom de l'Eglise d'Antioche, le vint presser de se rendre dans cette ville, et nous l'y voyons instruisant la multitude pendant toute une année (4). Il y reçut l'imposition des mains et l'ordre d'aller remplir sa mission spéciale au milieu des païens. Il parcourut donc

(1) *Le Christianisme et la Révol. franç.*, ubi supra.

(2) *Act. des Ap.*, c. ix, v. 19, etc.

(3) *Épître aux Galates*, c. i, v. 18.

(4) *Act. des Ap.*, c. xi, v. 25, etc.

avec Barnabé l'Asie Mineure et l'Archipel, puis revint dire aux fidèles d'Antioche quelles merveilles Dieu avait opérées par son ministère. Il séjourna longtemps parmi eux (1). Des Juifs l'ayant repris de ce qu'il affranchissait des observations anciennes les néophytes sortis du paganisme, il se rendit à Jérusalem, et consulta les apôtres (2). Son but n'était pas seulement de demander leur avis sur ce point, mais encore de leur faire connaître l'Evangile qu'il prêchait, pour ne pas s'exposer à travailler en vain. On l'approuva (3), et même saint Pierre, dans une de ses épîtres, rendit témoignage à la sagesse des écrits de son très-cher frère Paul (4). Nouveau séjour de cet apôtre à Antioche, puis nouvelle course en Grèce avec Silas. Partout, sur son passage, il enseignait les dogmes décrétés à Jérusalem (5), et quand il écrivit aux Galates, il leur rappela son union avec les colonnes de l'Eglise (6). Surnaturellement averti à Milet que la fin de ses travaux approchait, il accourut célébrer dans la capitale de la Judée la fête de la Pentecôte. Les frères l'accueillirent avec joie, et se réunirent pour écouter le récit de ses conquêtes sur la Gentilité (7). Devenu prisonnier de Festus et en ayant appelé à César, il fut conduit à Rome. Il y avait longtemps qu'il souhaitait voir ces chrétiens, dont la foi était célèbre dans tout l'univers, et, quoiqu'il ne les eût pas enfantés au christianisme, il leur avait adressé une de ses principales épîtres. Les aumônes que, dans ses missions, saint Paul recueillait pour Jérusalem (8), témoignent encore de la

(1) *Act. des Ap.*, c. XIII et XIV.

(2) *Act. des Ap.*, c. XV.

(3) *Epître aux Galates*, c. II, v. 1, 7, etc. « Iterum ascendi Jerosolymam, etc. »

(4) *II^e Epître de saint Pierre*, c. III, v. 15 et 16.

(5) *Act. des Ap.*, c. XVII, v. 4.

(6) *Epître aux Galates*, c. II, v. 9.

(7) *Act. des Ap.*, c. XX et XXI.

(8) *Epître aux Romains*, XV, 25; *I^{re} aux Corinthiens*, XVI, 1; *II^e aux Corinthiens*, IX, 1; *aux Galates*, II, 10.

fraternité qu'il conserva avec ce centre de l'Eglise pendant les premières années du christianisme.

Cet abrégé de la vie apostolique de saint Paul réfute M. Quinet. Pour les sujets de sa prédication comme pour le choix des lieux où il exerça son zèle, Paul fut toujours d'accord avec ses frères. Que s'il ne resta pas à l'ombre du vieux temple, il y vint toutefois s'assurer qu'il ne prêchait pas en vain. Et, d'ailleurs, lequel donc des autres envoyés y demeura, hors saint Jacques, évêque de Jérusalem ? Saint Jean n'alla-t-il pas à Ephèse, saint Thomas dans les Indes, saint Pierre à Rome ?

Saint Paul dit, dans son *Épître aux Romains*, qu'il n'a pas évangélisé les peuples chez lesquels d'autres ministres de la sainte parole avaient passé avant lui (1). Dois-je en conclure, avec M. Quinet, *que cet aigle cherchât un horizon tout à lui*, et dans lequel il pût exercer ses aiglons à un vol non moins audacieux que le sien ? Cette conclusion est chimérique, puisque saint Paul a soin d'avertir que s'il ne s'arrêtait pas chez les nations déjà instruites de l'Évangile, c'était afin que les ouvriers du Père de famille ne consumassent pas leurs forces sur les mêmes sillons (2). Il ne laissa pas cependant de prêcher de vive voix ou par écrit aux habitants de Damas, de Jérusalem, d'Antioche, de Rome, convertis par d'autres missionnaires.

D'où il suit que saint Paul ne se montra pas plus embarrassé du voisinage des autres apôtres qu'indépendant lorsqu'il interprétait la doctrine du maître. Son regard, je l'avoue, a plongé plus profondément dans les ténèbres sacrées de nos mystères ; mais, effrayé lui-même de ses révélations comme d'une témérité, il eut soin de les faire sanctionner par ses coopérateurs.

(1) *Épître aux Romains*, xv, 20.

(2) *Épître aux Romains*, xv, 20 et 21.

5^o Résumé.

Saint Pierre ne prêcha pas un christianisme tout judaïque, ni saint Paul un christianisme modifié à sa fantaisie, et si, à Antioche, il crut devoir reprendre saint Pierre d'un déguisement, il se vit bien des fois plus tard forcé de recourir aussi à des expédients semblables. Il n'a donc aucun titre à devenir le patron spécial des sectateurs du progrès religieux.

CHAPITRE II.

SAINT IRÉNÉE.

1^o Notice sur saint Irénée.

Saint Irénée, disciple de saint Polycarpe, vint de Smyrne en Gaule, vers l'an 157, pour soulager l'évêque Pothin dans les fatigues de son apostolat. Vingt ans après, il le remplaça sur le siège de Lyon.

Le gouvernement de son église; la fondation de chrétientés nouvelles; le soin de former d'illustres défenseurs à la religion; le maintien de la concorde entre l'Orient et l'Occident sur la question de la Pâque; un voyage qu'il fit à Rome, n'étant encore que simple prêtre, afin d'y traiter avec le pape Eleuthère de la pacification de l'Asie, troublée par Montan; de nombreux écrits contre les novateurs remplirent saintement et glorieusement sa vie, que les bourreaux de Septime Sévère tranchèrent en l'an 202, suivant l'opinion la plus probable.

Il ne reste de ses ouvrages qu'un traité *Contre les Hérésies*, source abondante de renseignements sur les systèmes qui disputaient alors l'esprit humain au christianisme.

2° *Saint Irénée fut-il d'abord évêque de Vienne ?*

TEXTE DE M. MICHELET. — « En 202, sous Sévère, saint Irénée, d'abord évêque de Vienne, puis successeur de saint Pothin, souffrit le martyre avec 9,000 (selon d'autres, 18,000) personnes de tout sexe et de tout âge (1).

OBSERVATIONS. — Saint Irénée n'a jamais été évêque de Vienne; nul auteur ancien, nul moderne n'en parle. Son nom n'est point inscrit sur le catalogue des pontifes viennois (2). L'an 177, fort peu de temps avant qu'il montât sur le siège de Lyon, il fut député par les martyrs auprès du pape Eleuthère, et, dans la lettre dont il était porteur, il se trouvait nommé simplement *prêtre* (3). La notice que saint Jérôme lui a consacrée ne lui donne que le titre de *prêtre de Pothin*, jusqu'à l'époque où elle le montre succédant à ce martyr de Marc Aurèle (4).

3° *Sur une citation de l'Evangile faite à propos de saint Irénée.*

TEXTE DE M. MICHELET. — « Rome a dit : *la cité*. La Grèce stoïcienne a dit par les Antonins : *la cité du monde*. La Grèce chrétienne le dit bien mieux encore par saint Pothin et saint Irénée, qui de Smyrne et de Pathmos

(1) *Hist. de France*, t. I, l. I, c. III, p. 116.

(2) *Hist. de la sainte Eglise de Vienne*, par F.-Z. Collombet, t. I, p. IX.

(3) Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. V, c. IV. « Hunc ut presbyterum Ecclesie (hoc namque munus obtinet) in primis tibi commendassemus. »

(4) *De Viris illustribus*, t. II, c. XXXV, édition de Migne.

apportent à Lyon le verbe du Christ. Verbe mystique, verbe d'amour, qui propose à l'homme fatigué de se reposer, de s'endormir en Dieu, comme Christ lui-même, au jour de la cène, posa la tête sur le sein de celui qu'il aimait (1). »

OBSERVATIONS. — Cet éloquent hommage à l'influence civilisatrice du christianisme est malheureusement déparé par une fausse citation de l'Evangile.

Ce ne fut pas Jésus qui reposa son front sur la poitrine de saint Jean, mais saint Jean qui s'appuya sur le cœur de Jésus. L'heureux apôtre le répète deux fois, et, à la suave langueur de ses paroles, on dirait que son extase d'amour n'est pas finie : *Erat ergo recumbens unus ex discipulis ejus in sinu Jesu, quem diligebat Jesus* (2).

M. Michelet aime beaucoup à citer la Bible ; mais, je ne sais pourquoi, il la rappelle presque toujours fort inexactement. En voici quelques exemples :

« Etre délaissé de Dieu,... c'est goûter cette divine amertume du fruit de la science, dont il était dit au commencement du monde : Vous saurez que vous êtes des dieux, vous deviendrez des dieux. » — Satan, dans le paradis terrestre, eut meilleure opinion que cela de la pauvre Eve ; il n'osa pas lui dire follement qu'elle était Dieu et qu'elle allait l'apprendre, il se borna à ce mot : « Vous serez comme des dieux. » Puis, le fruit défendu était-il *amer* ? Notre première mère, selon la Bible, le jugea « excellent au goût. »

Parlant de Louis le Débonnaire, il dit : « Son histoire n'était autre que celle de l'homme biblique ; son Eve l'avait perdu ; ou si l'on veut, l'une de ces filles de géants qui, dans la Genèse, séduisent les enfants de Dieu (3). »

(1) *Hist. de France*, t. I, l. I, c. iv, p. 132. C'est de la seconde édition (1835) que je ferai usage.

(2) *Evangile de saint Jean*, c. xiii, v. 23 et 25.

(3) *Hist. de France*, t. I, l. II, c. iii, p. 367. — *Genèse*, c. iii.

— La Genèse raconte, au contraire, que les géants naquirent des filles qui avaient séduit les enfants de Dieu, c'est-à-dire la postérité de Seth (1).

« Il vous est advenu, s'écrit M. Michelet en s'adressant à ses censeurs, il vous est advenu comme au prophète Balaam, qui maudit croyant bénir (2). » — Quoi qu'il en soit des adversaires de l'auteur, le devin syrien auquel il les compare fut amené en face du camp des Israélites pour les maudire, et il les bénit. Aussi, selon le texte sacré, « Balac, irrité contre Balaam, dit en frappant des mains : Je t'ai appelé pour maudire mes ennemis, et tu les as bénis trois fois (3) ! »

M. Michelet écrit ailleurs : « Le serpent tentateur, qui, tout bas, siffle la pensée du mal au cœur d'Adam, qui nage et rampe et glisse et coule inaperçu, n'explique que trop bien la puissance magnétique de la nature sur l'homme... Moïse ne guérit Israël de son adultère idolâtrie qu'en lui faisant boire la cendre du serpent d'airain (4). » — Personne n'ignore que le *serpent tentateur* ne s'adressa point à Adam, mais à Eve. Ensuite les cendres que le conducteur des Israélites fit boire à son peuple furent celles du veau d'or qu'il adorait. Le serpent d'airain subsistait encore au temps du roi Ezéchias, qui, voyant les Juifs lui rendre un culte, le brisa, sans toutefois le réduire en cendres (5).

Saint Matthieu nous apprend que Jésus, ayant jeûné pendant quarante jours dans le désert, vit le Tentateur s'approcher de lui et lui dire : « Si tu es le Fils de Dieu, commande que ces pierres deviennent des pains (6). » Par une variante qu'on aura peine à admettre, M. Michelet attri-

(1) C. vi, v. 4.

(2) *Les Jésuites*, p. 104.

(3) *Nombres*, c. xxiv, v. 10.

(4) *Hist. romaine*, 2^e édit., t. II, p. 398.

(5) *Exode*, xxxii, 20. — Livre IV^e des *Rois*, xviii, 4.

(6) C. iv, v. 3.

bue à Jésus lui-même les paroles de Satan ; selon notre historien, « Christ a dit : Que ces pierres deviennent du pain (1). »

M. Michelet a écrit dans son *Histoire de France* de très-sages réflexions sur l'importance du célibat ecclésiastique, et si plus tard il les a contredites, n'oublions pas que c'est par un pamphlet et en un jour de colère. « Il y a, dit-il, dans le plus saint mariage, il y a dans la femme et dans la famille quelque chose de mol et d'énervant, qui brise le fer et fléchit l'acier. Le plus ferme cœur y perd quelque chose de soi. C'était plus qu'un homme, ce n'est plus qu'un homme. Il dira comme Jésus, quand la femme a touché ses vêtements : Je sens qu'une vertu est sortie de moi (2). »

— Ce souvenir de l'Évangile n'est au fond, dans cette circonstance, qu'un pur jeu de mots. La vertu qui sortit du Christ, au contact de la femme, n'était pas une portion de sa sainteté ; c'était un miracle (3), la guérison de la pauvre femme malade. Le mot *vertu* est employé par saint Luc comme synonyme de puissance miraculeuse : « La multitude, dit-il, chercha à toucher Jésus, parce qu'une puissance sortait de lui et les guérissait tous (4). »

N'oublions pas d'observer combien il y a loin de ces simples inexactitudes à celles que Voltaire a commises aussi en citant la Bible ; si M. Michelet se trompe sur nos saints livres, ce n'est pas qu'il s'en raille ; il est trop ami du beau pour descendre à une telle profanation.

(1) *Hist. de France*, t. II, l. IV, c. ix, p. 661.

(2) *Hist. de France*, t. II, l. IV, c. II, p. 169. — M. Michelet affectionne cet endroit de l'Évangile ; il dit encore, t. I, l. II, c. III, p. 361, à propos de Louis le Débonnaire, marié à Judith : « Depuis cette chute, il se sentait diminué ; une vertu était sortie de lui. »

(3) S. Luc, *Évangile*, c. VIII, v. 46 et 47.

(4) S. Luc, c. IV, v. 19.

1^o Saint Irénée était-il peu érudit, peu métaphysicien ?

TEXTE DE M. AMPÈRE. — « Saint Irénée a plus de foi et d'onction que de science et de philosophie.

« Tertullien et saint Jérôme ont prêté à saint Irénée une connaissance des diverses sectes de la philosophie antique, bien supérieure à celle qu'il possédait. Il applique dans ses ouvrages, avec assez peu de discernement, aux hérésies les noms des sectes philosophiques desquelles il prétend les tirer. Cependant on doit reconnaître que saint Irénée était versé dans la littérature de l'antiquité (1).

« Ce Père ne comprend pas toujours parfaitement la portée métaphysique des opinions qu'il réfute ; car, il faut le dire, à côté des extravagances du gnosticisme, il y avait des efforts prodigieux de la pensée, semblables aux efforts d'un homme endormi qui se tourne en rêvant vers la lumière.

« Mais Irénée n'avait pas pour adversaires les plus raisonnables ou au moins les plus rationnels d'entre les gnostiques.

« Il avait été provoqué à la discussion par un certain Marcos, qui était venu d'Egypte en Gaule, où il séduisait beaucoup d'hommes et surtout beaucoup de femmes à ses rêveries mêlées de cabale et de théurgie. Ce Marcos était un charlatan sans moralité (2). »

OBSERVATIONS. — Nous avons à parler sommairement de l'érudition et de la métaphysique du saint évêque de Lyon.

Saint Irénée érudit. — Tertullien ne s'est point expli-

(1) *Hist. litt., etc.*, t. I, p. 167.

(2) *Hist. litt., etc.*, t. I, p. 183.

qué sur l'érudition philosophique de cet évêque ; ce qu'il admire, c'est le soin du prélat à bien étudier les nombreux novateurs qu'il réfute (1).

Saint Jérôme, exposant à un ami les motifs qui l'empêchent de dédaigner l'usage de l'érudition profane, cite, il est vrai, saint Irénée et d'autres Pères comme ayant cherché dans la philosophie la source des hérésies (2) ; mais il se borne à constater le fait en général, sans caractériser le mérite individuel de chacun de ces investigateurs. S'il eût cru merveilleux ce savoir d'Irénée, aurait-il oublié d'en parler à l'article biographique consacré au saint évêque dans le livre *Des Hommes illustres* (3) ?

Il n'y aurait pas moins d'exagération à s'exasier sur ce que saint Irénée cite des philosophes, qu'à n'y apercevoir, avec M. Ampère, que des noms de sectes philosophiques appliqués sans beaucoup de discernement aux sectes religieuses. Si l'érudition du prélat n'est pas phénoménale, elle ne laisse pas d'être étendue, comme nous allons le montrer.

(1) Dans les premières pages de son traité *Contre les Valentiniens*, Tertullien dit : « On ne pourra nous reprocher d'avoir recueilli, n'importe d'où ils vinssent, les sujets de nos accusations, déjà publiés et réfutés en de très-doctes volumes par tant de personnages que distinguent leur sainteté et leur rang, et non seulement plus anciens que nous, mais contemporains des hérésiarques, tels que Justin, philosophe et martyr ; Miltiade, le sophiste des Eglises ; Irénée, explorateur si curieux de toutes les doctrines ; notre Proculus, qu'honorent sa vieillesse encore vierge et son éloquence chrétienne. Que je voudrais les suivre en toute œuvre de foi comme en celle-ci ! » Il s'agit ici non point de recherches curieuses sur les doctrines de Pythagore ou d'Aristote, mais sur celles des hérétiques.

(2) T. I, ép. 70. p. 667, édition de l'abbé Migne, t. XXII de sa *Patrologie* : « Ils ont expliqué, en de nombreux volumes, les origines de chaque hérésie, et montré de quelles fontaines philosophiques elles découlent. » Quelle fut, dans ces savantes explications, la part spéciale de chacun des Pères nommés par saint Jérôme, c'est ce que celui-ci n'explique pas. » (Hier., *Magno, oratori romano.*)

(3) C. xxxv.

Le saint évêque de Lyon, sachant que les novateurs honorent les images et les statues de Pythagore, de Platon, d'Aristote, etc., tâche de découvrir les emprunts qu'ils ont faits à ces maîtres. Or, que remarque-t-il (1)?

Il voit les gnostiques placer à la tête des âges et des choses le Bythos et le Sigé (*la profondeur et le silence*): il se souvient alors qu'Anaximandre range de même à la tête de tout, l'infini; Thalès, l'abîme des eaux, et d'autres, le silence et la nuit; ensuite, que tous font également sortir du premier principe qu'ils supposent, la foule des êtres divers. Où les gnostiques avaient-ils appris à soumettre l'ordonnateur du monde à la fatalité? Il semble à saint Irénée que c'est une opinion puisée à l'école du stoïcisme. Quand ils disent que Dieu opéra sur une matière qu'il n'avait pas créée, le saint répond qu'ils copient bien des philosophes anciens, entre autres Platon. Ils se parent encore, selon lui, d'un lambeau de platonisme, quand ils affirment que le monde est dans toutes ses parties l'image d'une nature supérieure. Le sagace docteur retrouve là les *idées archétypes* de Platon. Il accuse ses adversaires de travestir la fable de Pandore, lorsqu'ils nous montrent le Sauveur que tous les Eons se plaisent à former et à embellir. A son avis, ils ont pris à Aristote l'art des subtils raisonnements; à Pythagore, les nombres mystérieux de leurs chimériques classifications; à Anaxilaüs, l'habileté à séduire par des prestiges; aux cyniques, l'impudeur de croire que certains actes ne pourraient les souiller (2).

Voilà, pour la plus grande partie, les souvenirs philosophiques de saint Irénée; le sujet et le but du livre n'en exigeaient pas davantage. Toutefois, ils sont assez variés, ils ont assez de piquant dans leur ressemblance avec les doctrines du gnosticisme, pour qu'on en fasse plus de cas que M. Ampère. On reste d'ailleurs convaincu que les quel-

(1) *Adversus hæreses*, l. I, c. XXIV.

(2) L. I, c. VIII; II, XIX, XLIX; III, XLI, XLV.

ques réminiscences de l'évêque de Lyon supposent une plus vaste connaissance de ces matières. Il ne lui aurait pas été possible, en apprenant cela, de ne pas en apprendre davantage.

Saint Irénée métaphysicien. — Saint Irénée ne chercha pas sous les *extravagances* du gnosticisme les pensées qui pouvaient y être cachées, et, à cause de cela, M. Ampère décide que l'évêque de Lyon n'était pas métaphysicien. N'aurait-il pas été plus naturel de se borner à dire que le saint n'avait pas jugé à propos de faire de la métaphysique? Si saint Irénée avait publié une dissertation pour quelque académie des sciences, il aurait dû, j'en conviens, se livrer aux disquisitions que souhaite M. Ampère; mais ce n'est pas une érudite curiosité qu'il cherchait à satisfaire. Il avait devant lui des hérétiques et des charlatans; il songea donc à éclairer les uns, à démasquer les autres. C'est pourquoi il s'en tint à combattre leurs doctrines telles qu'il les découvrait dans leurs livres, dans leurs conversations, et dans les aveux de quelques uns de leurs disciples convertis (1). Personne ne lui parle d'une sagesse enfouie sous ces folies; pourquoi perdrait-il son temps à l'y poursuivre? Ses adversaires ne comprendraient rien à de telles explications, qui réduiraient à de purs symboles ce qu'ils adorent comme des réalités. Puis, comment veut-on qu'il cherche un sens métaphysique dans ces mots auxquels chaque sectaire attache un sens religieux différent (2)? Saint Irénée crut que ce qu'il y avait de mieux à faire, c'était de montrer aux novateurs combien leurs divers articles de foi étaient en contradiction les uns avec les autres, ainsi qu'avec le bon sens et l'Écriture sainte. Il fit de la polémique, et ne se perdit pas dans des suppositions, des divinations sur le sens voilé et inconnu du système qu'il réfutait.

(1) L. I, 1 et ix; l. IV, *præfatio*; l. V, *præfatio*.

(2) L. I, c. v, vi, vii, xv, xviii; l. II, c. lvi; surtout l. IV, c. lxix.

Cette abstention de théories métaphysiques ne prouve donc pas de l'inaptitude à en concevoir, d'autant plus qu'en certains endroits, spécialement dans les premiers chapitres du second livre, saint Irénée montre avec quelle facilité il s'élève aux plus hautes considérations. Ce talent du saint se révèle encore à nous par sa puissance logique, par la vigueur avec laquelle il plane sur ce chaos d'erreurs gnostiques pour en découvrir tous les fantômes et y porter la lumière ; cette vigueur de vol est inimaginable, et devient plus étonnante quand on réfléchit que ces questions de philosophie et de théologie chrétienne étaient pour la plupart neuves et inexplorées jusqu'alors (1).

La sévérité de M. Ampère contre le saint docteur va plus loin encore ; il ne veut pas même consentir à reconnaître en lui une grande science religieuse.

5° *Saint Irénée était-il peu théologien ?*

TEXTE DE M. AMPÈRE. — « C'étaient donc les représentants les moins respectables et les moins sensés du gnosticisme qui avaient déterminé saint Irénée à écrire contre l'ensemble des opinions gnostiques ; il n'a pas toujours traité ces opinions avec impartialité ; mais l'impartialité est le devoir du juge, elle n'est pas l'affaire du soldat. Irénée, venu assez jeune en Gaule, ayant eu de bonne heure à gouverner une église menacée, placé lui-même entre deux persécutions, est excusable d'avoir été un homme de pratique plus qu'un homme de théorie, un athlète

(1) *Hist. litt., etc.*, t. I, p. 183. « Il n'était pas un métaphysicien bien subtil, » répète M. Ampère de saint Irénée. Si c'est être métaphysicien subtil que de pénétrer avec patience, force et clarté, pour en montrer les vices, jusque dans les derniers recoins du labyrinthe des systèmes gnostiques sur Dieu et la création, saint Irénée l'a été.

plus qu'un savant, un apôtre plus qu'un docteur. Saint Jérôme l'appelle un docteur apostolique; l'épithète modifie judicieusement le substantif (1). »

OBSERVATIONS. — Nous examinerons plus tard l'impartialité de saint Irénée; bornons-nous maintenant à parler de sa science ecclésiastique.

M. Ampère la déclare médiocre; je la crois très-étendue, quoique parfois sujette à la censure. Or, qui va décider entre les deux assertions, puisqu'il est impossible de traduire ici le traité sujet du litige?

Ce sera Bossuet. Il décerne à l'évêque de Lyon le titre de *docteur grand et illustre* (2); il dit que les cinq livres contre les hérésies « sont trop forts et prouvent trop bien pour mériter la critique (3). » Or, quand il s'agit de théologie, nous n'avons qu'à nous incliner devant le jugement de Bossuet.

Saint Jérôme ne le contredit pas en nommant saint Irénée *docteur apostolique* : d'abord, parce qu'il ne lui donne jamais ce nom; ensuite, parce que, s'il l'appelle *homme* apostolique, ce qui n'est pas la même chose que *docteur* apostolique, il a soin d'expliquer que cela signifie un « homme qui vécut dans les temps apostoliques, et qui fut auditeur de Papias, disciple lui-même de Jean l'évangéliste. » Saint Jérôme était si éloigné de vouloir atténuer par quelque épithète le mérite du pontife lyonnais, qu'il déclare ses cinq livres aussi riches de doctrine que d'éloquence (4).

(1) T. I, p. 483.

(2) VI^e Discours sur l'Annonciation de la sainte Vierge, 4^{er} point.

(3) *Mémoire sur la Bibl. eccl. de Dupin*. « L'on ne peut douter, disait de saint Irénée Dupin lui-même, qu'il n'ait eu une érudition consommée, tant dans la profane que dans la sacrée. » (T. I, p. 222. — Voir aussi l'*Hist. litt. de France* par les Bénédictins, t. I, p. 336.)

(4) *Comment. in Isaiam*, l. LXVII, c. xvi. « Vir apostolicus scribit Irenæus. » « Refert Irenæus vir apostolicorum temporum. » (*Epist.* 75; *Epitaphium Lucinii Bœtici, ad Theodoram*.) — Saint Jérôme, ayant

M. Ampère présente encore quelques autres critiques contre la théologie de saint Irénée.

TEXTE DE M. AMPÈRE. — « Des opinions qui, plus tard, ont été parfaitement formulées, qui sont devenues lois dans l'Eglise, et contre lesquelles il n'a pas été permis de s'élever sans encourir une accusation d'hérésie, ces opinions, à l'époque de saint Irénée, étaient encore indécises, flottantes, jusqu'à un certain point libres. Au concile de Nicée, l'opinion de ceux qui croyaient qu'on devait célébrer la Pâque le quatorzième jour de la lune,... et que saint Irénée regardait comme indifférente, fut déclarée hérétique. Sans parler de celles qu'il a énoncées sur le Saint-Esprit, sur les rapports du Fils au Père, sur l'Eucharistie, et que je dois laisser à l'histoire de la dogmatique, selon lui, Adam et Eve ont été créés innocents et ont vécu dans un état de parfaite innocence pendant plusieurs années. Cette opinion, considérée poétiquement, ne manque pas d'une certaine grâce; cependant, même sous ce rapport, le couple adolescent est inférieur au couple conjugal, tel qu'on le représente d'ordinaire, et tel que le peint Milton. Saint Irénée croyait au règne de mille ans (1). »

OBSERVATIONS. — Nous verrons, dans un paragraphe spécial, que, relativement à l'époque de la célébration de la Pâque, saint Irénée regarda comme fausse, mais tolérable, l'opinion qui place cette solennité au quatorzième jour de la lune de mars. M. Ampère dit que les rapports du Fils et du Père ont été très-mal énoncés par le saint docteur. Pourtant saint Irénée appelle le Christ « Fils de Dieu et Fils de l'homme,... Fils de Dieu fait homme,... Dieu comme son Père, qui lui a donné l'onction. » Sur le Saint-Esprit, quelle indécision y a-t-il à dire que c'est « l'Esprit de Dieu,... un Esprit éternel;... que devant lui, comme devant le Verbe, tremble et obéit toute l'armée des an-

sous les yeux tout le texte grec de saint Irénée, a pu apprécier mieux que nous l'élocution de ce Père de l'Eglise.

(1) T. I, p. 189.

ges;... que cet Esprit et le Fils sont les deux mains de Dieu formatrices de l'homme et de toute la nature? » « Ce ne sont pas les anges, dit saint Irénée, qui ont façonné l'univers. Quel besoin Dieu avait-il d'eux? Ne possédait-il pas ses deux mains? N'a-t-il pas toujours le Verbe et la Sagesse, le Fils et l'Esprit, par qui et en qui il fait tout librement et spontanément, et auxquels il dit : Faisons l'homme à notre ressemblance (1)? » Adam et Eve furent-ils créés adolescents ou nubiles? Aucune *loi de l'Eglise*, ni du goût, ce me semble, ne nous oblige à préférer l'opinion de Milton à celle de saint Irénée. Quant à la doctrine sur la présence réelle dans l'Eucharistie, elle est aussi précise chez saint Irénée que chez saint Thomas d'Aquin (*Eucharistia, ... quod est corpus et sanguis Christi*), et si le saint évêque semble admettre dans ce sacrement une partie terrestre outre la partie céleste, *Eucharistia ex duabus rebus constans, terrena et cœlesti* (2), il n'entend, par cette partie terrestre, que le pain et le vin destinés à l'oblation, et dont il ne reste après la consécration que les accidents sensibles. M. Ampère a raison de compter saint Irénée parmi les millénaires; il l'était en ce sens qu'il admettait un règne temporel du Christ entouré des saints ressuscités; toutefois, il ne dit pas que cet état préparatoire au bonheur du ciel doive durer mille ans. Le millénarisme est le seul point théologique sur lequel la censure de M. Ampère n'ait pas tort; elle s'est trompée sur tous les autres, comme sur ce qu'elle dit de la métaphysique et de l'érudition du saint. Pour moi, je crois qu'on doit partager l'admiration de M. Amédée Thierry pour le traité *Contre les Hérésies*, « d'une si ferme orthodoxie, dit-il, et d'une science si variée (3). »

(1) L. III, c. vi, xx; IV, xvii, xxxvii, lxii; V, ii, xii, xxviii.

(2) L. V, c. ii; l. IV, c. xviii.

(3) T. II, p. 221. — C'est aussi le langage de Permaneder, *Patrologia specialis*, t. I, p. 268.

6° *Saint Irénée a-t-il manqué d'impartialité dans sa polémique?*

TEXTE DE M. AMPÈRE. — « C'étaient donc les représentants les moins respectables et les moins sensés du gnosticisme qui avaient déterminé saint Irénée à écrire contre l'ensemble des opinions gnostiques; il n'a pas toujours traité ces opinions avec impartialité; mais l'impartialité est le devoir du juge, elle n'est pas l'affaire du soldat. Irénée... est excusable d'avoir été un homme de pratique plus qu'un homme de théorie. »

OBSERVATIONS. — Cette assertion exigeait une preuve, et quand on taxe un grave auteur d'avoir manqué d'impartialité, on doit le démontrer.

La chose était d'autant plus nécessaire, qu'on est fort loin de croire, comme notre historien, que ce soit l'affaire du juge seul d'être impartial, et que, dans un débat, les parties doivent avoir de plus sérieuse considération que celle de la vérité.

D'ailleurs, est-ce que le censeur d'une doctrine ne s'en constitue pas le juge? Est-ce qu'un évêque surtout n'est pas juge dans les questions religieuses? Double titre qui imposait au saint évêque le devoir de l'impartialité.

Or, il n'y a pas failli.

Il attribue à ses adversaires des opinions absurdes; mais M. Ampère ne les appelle-t-il pas lui-même des *extravagances*?

Saint Irénée a dit que, par ses prestiges, Marc abusait de la crédulité des femmes; mais, selon M. Ampère, ce Marc n'était-il pas un charlatan sans moralité, cherchant à tromper par de véritables tours de gobelet?

Saint Irénée reproche à une partie des gnostiques leurs mœurs désordonnées; mais M. Ampère n'a-t-il pas écrit

de quelques uns d'entre eux : « La matière était, selon eux, si misérable, qu'elle ne méritait pas qu'on lui résistât; c'est en lui cédant qu'ils lui témoignaient leur mépris; ils s'interdisaient scrupuleusement les luttes de la vertu (1). »

Il est vrai que M. Ampère a rencontré quelques autres de ces hérétiques faisant un divorce réel avec la matière : « De là, dit-il, le célibat le plus austère; de là l'ascétisme le plus rigoureux et les plus cruelles mortifications. » Mais saint Irénée aussi reconnaissait, dans ce cas, leur sévère continence (2).

Où est donc la partialité de cet évêque, puisqu'il ne dit que ce que répète son censeur?

Peut-être le taxe-t-on de partialité parce qu'il n'a point inventé de *théorie* afin d'expliquer philosophiquement le gnosticisme et de trouver un résultat heureux à ces efforts d'hommes endormis qui se tournent en rêvant vers la lumière?

J'ai déjà indiqué les raisons de cette absence de théories explicatives. Pourquoi saint Irénée aurait-il cherché au gnosticisme une interprétation que n'admettaient pas les gnostiques? Il avait, certes, bien autre chose à faire que de métamorphoser ces extravagances en philosophie; c'était de les bien connaître et de les réfuter solidement. Telles étaient les obligations que lui imposait l'impartialité, et qu'il a remplies.

L'observation de M. Ampère, quelque sens qu'on lui donne, manque donc de fondement.

Quand j'entends cet écrivain avancer que l'impartialité n'est point l'affaire du soldat, je songe à tout ce que l'on rencontre d'inexactitudes dans son livre et dans ceux de plusieurs auteurs célèbres, et je me demande avec tristesse : Cette maxime ne nous découvre-t-elle pas la source

(1) T. I, p. 181.

(2) L. I, c. xxx.

de tant d'erreurs dont gémit la religion, et ces écrivains ne se sont-ils pas cru, à titre de soldats du philosophisme, dispensés d'impartialité, de véracité?

Mais non, j'aime mieux regarder cette réflexion comme un de ces paradoxes que l'imagination se plaît trop souvent à aventurer, qui l'éblouissent, et dont elle ne se rend point un compte sérieux.

7° La plaisanterie de saint Irénée est-elle froide et cruelle?

TEXTE DE M. AMPÈRE. — « Saint Irénée ne se donne point pour un écrivain habile... En effet, il ne cherche point à plaire, mais à convaincre... Ce n'est pas œuvre d'art, mais œuvre de persuasion. Du reste, le peu de traits d'esprit dont le bon saint veut orner sa polémique ne sont pas heureux; sa plaisanterie est froide, soit qu'il joue sur les mots employés par les gnostiques, soit qu'il persifle l'Ogdoade, composée, selon lui, de sept esprits et de l'esprit d'ignorance, soit que, par une similitude de fort mauvais goût, il compare les puissances qui produisent sans époux aux poules qui pondent sans coq. Une certaine allégorie satirique d'un renard de pierre lui a semblé bien ingénieuse, car il la reproduit trois fois dans le cours de son ouvrage. On voit aussi commencer dès saint Irénée le langage violent de la discussion théologique. En parlant de Marcion, le plus intéressant des gnostiques, celui qu'on pouvait appeler un ultra-chrétien, il échappera à l'âme tendre de notre écrivain des expressions comme celle-ci : « Le serpent qui était dans Marcion » a dit... » A propos de cette Sophie Achamoth, cette mère pleurante, dont les larmes ont produit le monde, il adresse à ses adversaires une raillerie barbare : « Votre » mère vous pleurera justement; » mais c'est style de

controverse, Irénée lui-même n'a pu s'en défendre. Ce qui le peint mieux, c'est d'interrompre la discussion par une prière pour ceux qu'il combat : vraie chevalerie apostolique, sainte apparition de la charité chrétienne au milieu des querelles haineuses de la théologie (1). »

OBSERVATIONS. — M. Ampère n'a point trouvé, dans l'ouvrage de saint Irénée, de plaisanterie vraiment piquante; M. Amédée Thierry a été plus heureux, et il en cite (2).

Si j'avais à examiner la valeur de ces très-rares jeux d'esprit, je ferais remarquer que les objets sur lesquels ils portent ayant perdu leur actualité et leur intérêt, et se trouvant même peu connus, les plaisanteries qui les frappent ont en même temps perdu leur mordant. De même, que de traits émoussés pour nous dans les anciens auteurs comiques ! Mais je n'entreprends pas d'examiner si le bon goût est de l'avis de M. Ampère ou de celui de M. Thierry ; je me propose seulement de montrer que ces passages, fort mal cités, fort mal compris par le critique, n'ont pas la niaiserie qu'il leur attribue.

Saint Irénée, se moquant de l'Ogdoadé (3), n'a pas dit qu'elle fût composée de sept esprits et de l'esprit d'ignorance. Cette intention avortée d'épigramme n'est pas de lui.

On sait que les gnostiques cherchaient l'Ogdoadé et leurs autres dogmes dans des explications arbitraires de l'Évangile, dont ils torturaient chaque lettre, soit comme signe grammatical, soit comme signe numérique ; sur quoi saint Irénée s'écrie : « Oh ! qu'ils sont dignes de pitié ces hommes qui veulent nous expliquer par A et B, par des nombres glacés, les inexplicables mystères de la toute-puissance !... Plus ils croient étaler de sagesse merveil-

(1) T. I, p. 183.

(2) *Hist. de la Gaule sous l'administration romaine*, t. II, p. 245.

(3) Les gnostiques désignaient par ce mot huit des principaux personnages de leur théogonie.

leuse, plus ils s'égarent. Lorsque l'immonde esprit de ténèbres fut sorti, et qu'ensuite il les trouva occupés, non pas de Dieu, mais de vaines questions, il prit à sa suite sept démons plus mauvais que lui, et introduisit cette Ogdoade d'esprits méchants dans leurs cœurs, enflés comme s'ils pouvaient comprendre au-delà de Dieu, et tout disposés à être trompés (1). » Cette éloquente paraphrase de la parabole évangélique des huit mauvais esprits ne ressemble en rien au *froid persiflage* de la grossière plaisanterie supposée par M. Ampère.

Si le *renard de pierre* n'amuse pas le critique, c'est que le saint évêque n'a pas songé à l'amuser. Saint Irénée, voyant les hérétiques s'emparer des paroles de l'Evangile pour fabriquer leurs systèmes, qu'ils présentaient ensuite comme l'enseignement de Dieu, les compare à un ouvrier qui, détachant du portrait d'un prince les diamants qui le forment, en composerait la ressemblance d'un animal, « d'un chien, d'un renard, » et qui dirait, parce que ces diamants sont tirés d'un portrait royal : « Voilà le portrait du roi ! » A la fin du chapitre qui contient cette comparaison, saint Irénée la rappelle en résumant toute la discussion. Or, très-évidemment, il n'y a là aucune autre envie que celle de faire une juste et simple comparaison ; mais il ne s'y trouve ni allégorie maligne, ni renard de pierre, ni triple répétition de cette image par vaniteuse satisfaction (2).

Marcion l'*ultra-chrétien* enseignait que le Dieu de l'Ancien Testament était cruel. A ces horribles paroles, saint Irénée, à qui il n'était pas donné, comme à M. Ampère, de trouver *intéressant* celui qui les proférait, saint Irénée se souvient du démon, de ce serpent tentateur qui, dans le paradis terrestre, accusa devant Eve le Créateur de jalousie et de mensonge ; il crut l'entendre, et s'écria que

(1) L. I, c. XIII.

(2) L. I, c. I.

Marcion « avait été l'organe du diable, » que « le serpent qui était dans Marcion avait prononcé » cet affreux blasphème (1). Je ne vois pas que ce soit manquer de respect envers l'hérésie que de la croire inspirée par le démon. M. Ampère cependant pense que c'est là un crime de lèse-indépendance intellectuelle. Mais est-il lui-même plus poli à l'égard du saint que le saint à l'égard de l'hérétique ? Si l'évêque nomme Marcion l'organe du démon, M. Ampère nomme l'évêque l'organe « des querelles haineuses de la théologie. » Y a-t-il entre ces deux accusations une différence qui donne au critique le droit de faire la leçon au prélat ?

M. Ampère blâme la barbarie de ces paroles adressées par l'évêque à ses adversaires : « Votre mère vous pleurera justement. » L'indignation du critique fait beaucoup d'honneur à sa piété filiale ; les larmes des mères lui sont sacrées. Mais il n'a donc pas compris que la mère dont se raille saint Irénée n'est pas la femme qui mit au monde Marcion ; qu'elle est, au contraire, le fantôme auquel les gnostiques donnaient le nom de Mère, et qui, passant son temps à pleurer sans trop savoir pourquoi, pouvait trouver dans les folies de ses fils un digne sujet de désolation ? Plaisanterie excellente, et qui naît si naturellement du sujet, qu'en pareille occurrence le caustique M. Ampère ne la négligerait pas.

La similitude familière tirée de la poule qui pond sans coq ne plaît pas à M. Ampère ; toutefois, Tertullien, assez bon juge aussi en fait d'énergie et de sarcasme, l'a trouvée excellente pour une controverse quelque peu populaire, et s'en est emparé contre les valentiniens (2), ce qui porte à croire que, convenablement amenée et présentée, elle a son mérite.

Une remarque essentielle à se rappeler quand on ren-

(1) L. I, c. xxiv ; l. IV, *præfatio*.

(2) S. Irénée, l. II, c. xiii ; Tertullien, *Contra Valentinianos*.

contre dans les écrivains ecclésiastiques quelques ironies, quelques reproches qui semblent trop violents et trop éloignés de cette urbanité de satire fine et adroitement voilée que le monde connaît si bien, c'est qu'au fond le Père de l'Eglise s'en prend à la seule doctrine hétérodoxe, tandis que trop souvent l'homme du monde vise surtout à son adversaire ; de là une extrême différence de langage : le premier marche au combat avec tout l'enthousiasme de la vérité, et ne ménage pas l'erreur, sentant très-bien qu'il est prêt, comme saint Irénée, à se sacrifier pour l'errant, tandis que l'autre est obligé de cacher sous un masque ses rancunes et sa haine ; il se sert d'armes en apparence plus courtoises, mais empoisonnées.

8° *Saint Irénée ne pensait-il pas sur l'étude de l'antiquité comme pensèrent plus tard saint Prosper et Bossuet ?*

TEXTE DE M. AMPÈRE. — « On doit reconnaître que saint Irénée était versé dans la littérature de l'antiquité. Il cite Homère, Hésiode, et fait allusion à la fable de Pandore ; il cite Pindare, comme l'avait fait saint Paul devant l'Aaréopage ; il affirme que ce poète *a dit très-sagement* ; il compare ceux qui sont coupables d'un aveuglement volontaire à l'Œdipe tragique s'aveuglant lui-même. Le Grec Irénée ne rejette donc point complètement les lettres païennes. Sur ce point ont prévalu tour à tour dans l'Eglise deux manières de voir opposées : tantôt elle repousse la littérature antique comme une inspiration infernale ; tantôt elle tolère la connaissance de cette littérature et l'emploie au service de la religion chrétienne. Il y a dans l'histoire du christianisme, à toutes les époques, des représentants de cette alliance ou de ce divorce avec les lettres antiques, depuis les premiers temps jusqu'à Féné-

lon et Bossuet. Fénelon a voué un culte à l'antiquité. La Grèce surtout enchante son imagination harmonieuse. Jeune, il est saisi de l'ardeur de l'apostolat, il veut être missionnaire, mais c'est en Grèce qu'il désire prêcher l'Évangile. Dans *Télémaque*, il fait un cadre à la morale chrétienne des traditions homériques... Tandis que Bossuet dira rudement : « Je n'aime pas les fables ; nourri « depuis beaucoup d'années dans l'Écriture sainte, qui « est le trésor de la vérité, je trouve un grand creux dans « ces produits de l'esprit humain et ces fictions de la vanité. » Bossuet, qui pourtant lisait Homère, reprochait sévèrement à plusieurs de ses contemporains l'emploi de la mythologie. Santeul fut obligé de faire amende honorable, et Bossuet, que scandalisaient les beaux vers de l'*Art poétique* en faveur des fictions païennes, s'écria : « J'espère que cet exemple ramènera notre illustre Boileau. » Irénée, ainsi que la plupart des Pères grecs, dans le débat qui partage la littérature ecclésiastique, était donc du côté de Fénelon (1). »

OBSERVATIONS. — M. Ampère consent donc enfin à reconnaître un mérite dans saint Irénée, le goût des lettres profanes, mérite assez mince dans un Père de l'Église auquel on refuse la doctrine ; mais n'importe, je recueille avec empressement ce mot élogieux.

Toutefois, quand saint Irénée cite Pindare, ce n'est pas à l'exemple de saint Paul, puisque saint Paul n'a jamais cité le lyrique grec. Ce fut un vers d'Aratus que l'apôtre rappela dans son discours à l'Aréopage : « C'est en Dieu que nous avons la vie, le mouvement et l'être ; et, comme quelques uns de vos poètes l'ont dit, nous sommes de la race de Dieu même (2). » Or, le passage auquel saint Paul

(1) *Hist. litt., etc.*, t. I, p. 167. — L'exactitude est beaucoup trop négligée dans ces extraits des lettres 160^e et 161^e à Santeul. Ainsi, dans la 160^e, au lieu de la seconde citation de M. Ampère, on lit : « Je m'en vais préparer les voies à notre illustre Boileau. »

(2) *Act. Apost.*, XVII, 28.

fait allusion se lit au commencement du poème d'Aratus sur *les Phénomènes* (1).

Si l'on a parfaitement raison d'attribuer à saint Irénée une grande connaissance de la littérature antique, on se trompe quand on range Bossuet parmi les adversaires de l'antiquité. La seule chose que Bossuet repoussât, et encore avec quelque condescendance, c'était l'usage de la mythologie dans la littérature chrétienne, mais non l'étude et l'imitation des anciens : distinction entrevue par M. Ampère, mais à laquelle il ne s'est pas attaché.

Il suffit de jeter un coup d'œil sur les notes marginales de l'*Histoire universelle* de Bossuet, de ses *Pensées chrétiennes*, des traités *Du Libre Arbitre*, *De la Comédie*, *De la Connaissance de Dieu et de soi-même*, etc., pour comprendre avec quel soin l'évêque de Meaux avait étudié et avec quel bonheur il rappelait les chefs-d'œuvre des siècles passés. Lisez encore sa lettre au pape Innocent XI relative à l'éducation du Dauphin, fils de Louis XIV, où sont passés en revue les méthodes et les auteurs adoptés pour cette éducation.

« Entre les poètes, dit-il, ceux qui ont plu davantage à monseigneur le Dauphin, sont Virgile et Tércence, et entre les historiens, ç'a été Salluste et César... On ne peut dire combien il s'est diverti agréablement et utilement dans Tércence, et combien de vives images de la vie humaine lui ont passé devant les yeux en le lisant. Il a vu les trompeuses amorces de la volupté et des femmes, les aveugles emportements d'une jeunesse que la flatterie et les intrigues d'un valet ont engagée dans un pas difficile et glissant, qui ne sait que devenir, que l'amour tourmente, qui ne sort de peine que par une espèce de miracle, et qui ne trouve le repos qu'en retournant au devoir. Là, le prince remarquait les mœurs et le caractère de chaque âge et de

(1) Voir dans Lemaire, collection des *Poetæ latini minores*, t. VI, p. 1 : « Nos genus illius, etc. »

chaque passion exprimés par cet admirable ouvrier avec tous les traits convenables à chaque personnage, des sentiments naturels, et enfin avec cette grâce et cette bien-séance que demandent ces sortes d'ouvrages. Nous ne pardonnions pourtant rien à ce poète si divertissant, et nous reprenions les endroits où il a écrit trop licencieusement. Mais en même temps nous nous étonnions que plusieurs de nos auteurs eussent écrit pour le théâtre avec moins de retenue... Il faudrait faire un gros volume pour rapporter toutes les remarques que nous avons faites sur chaque auteur, et principalement sur Cicéron, que nous avons admiré dans ses discours de philosophie, dans ses oraisons, et même lorsqu'il raillait librement et agréablement avec ses amis (1). »

M. Ampère oublie tout cela quand il nomme Bossuet parmi ceux qui *ont fait divorce avec les lettres antiques*. L'anecdote sur Santeul, que M. Ampère se plaît à répéter (2), confirme ce que nous disons. Bossuet ne détournait pas Santeul de la poésie, mais seulement le dissuada de choisir les faux dieux pour objet de ses chants. Il ne faut pas non plus prendre trop à la lettre ce que M. Ampère raconte de l'amende honorable exigée de Santeul. Ce poète, ne dépendant pas de Bossuet, n'avait aucun pardon à solliciter auprès de lui. Voici le fait. Santeul, ayant su que l'évêque de Meaux n'approuvait pas la mythologie d'un poème intitulé : *Pomona in agro Versaliensi*, composa une sorte de palinodie : *Poeta christianus*. En tête se trouvait une vignette qui représentait l'auteur faisant amende honorable aux pieds de Bossuet. Ce ne fut qu'une originalité de plus de ce poète, comme quand il envoyait Bossuet à Pathmos recommencer son Apocalypse.

Au reste, si Bossuet détournait ses contemporains de ressusciter dans leurs vers les vieilles fictions mytholo-

(1) Lettre à Innocent XI sur l'éducation du Dauphin.

(2) T. I, p. 251, étude sur Ausone.

giques, avait-il donc bien grand tort? Cette opinion n'est-elle pas celle qu'un siècle et demi plus tard devaient faire prédominer MM. de Chateaubriand, de Lamartine et Ampère lui-même, aussi mal converti que Bossuet *par les beaux vers de l'Art poétique en faveur des fictions païennes* (1)?

Bossuet mettait, d'ailleurs, quelque restriction à sa condamnation de l'emploi de la mythologie. « Lorsqu'on est convenu, dit-il, de s'en servir comme d'un langage figuré, pour exprimer d'une manière en quelque façon plus vive ce que l'on veut faire entendre, surtout aux personnes accoutumées à ce langage, on se sent forcé de faire grâce au poète chrétien, qui n'en use ainsi que par une espèce de nécessité. Ne craignez donc point que je vous fasse un procès sur votre livre (2). » C'est à Santeul que s'adressait l'évêque de Meaux.

Bossuet n'a donc pas été plus que saint Irénée ennemi de la littérature ancienne.

Entre ces deux grands hommes, il a paru à chaque époque, selon M. Ampère, des chrétiens antipathiques aux chefs-d'œuvre littéraires du paganisme. Cela se peut, et il n'est pas besoin, chez certains esprits, d'être chrétiens, pour les repousser. En plein dix-huitième siècle, le plus éloquent des sophistes n'a-t-il pas écrit que les belles-lettres et les beaux-arts étaient les corrupteurs de l'homme, et ne s'est-il pas rencontré une académie pour le couronner?

Je crois pourtant que trop souvent M. Ampère n'est pas assez difficile dans le choix des motifs qui le déterminent à classer les personnages entre les amis ou les adversaires de la littérature, à les placer à la suite de Bossuet ou de saint Irénée. Soit pour exemple ce qu'il dit de saint Prosper, poète fort remarquable du cinquième siècle.

(1) *Hist. litt., etc.*, t. I, c. vi sur Ausone, p. 250, etc.; t. II, c. vi sur saint Avit, p. 196.

(2) Lettre 162^e, à Santeul.

TEXTE DE M. AMPÈRE. — « Dans le quatrième chant (*du poème contre les ennemis de la grâce*), Prosper arrive à certaines conséquences que son point de vue entraîne nécessairement. Ces conséquences, que nous retrouverons plus tard dans Pascal et ses amis de Port-Royal, c'est le mépris de la science, de l'esprit, des arts, des lois, de la société, de la vie;... il abat durement la sagesse humaine qui croit en elle et qui s'aime, qui s'admire dans les différents arts qu'elle enfante... Et le poète conclut par ces mots pleins d'amertume : « Qu'elle est belle à ses propres yeux, et que sa vanité est grande en toutes choses (1) ! »

OBSERVATIONS. — Telle n'est point la pensée de saint Prosper.

Lui aussi, il admire les efforts de la sagesse humaine, et, pour les peindre, il ne ménage pas les expressions pompeuses (2). Ce qu'il méprise, ce n'est pas la culture des arts et des sciences, qu'il appelle heureusement *l'ornement et la consolation de notre misère* (3) ; c'est l'orgueilleux enthousiasme de l'esprit pour ses œuvres, quand il oublie que la puissance dont il jouit n'est qu'un pauvre débris de cette puissance que possédait Adam au paradis terrestre. Il se raille encore de l'esprit humain, qui, par ses propres travaux et sans l'aide du Christ, croit arriver

(1) T. II, p. 48.

(2) *De Ingratis* :

Innumeras sese claram mirata per artes,
Quod conjecturis sublimus abdita quærit,
Quod meminit recte, sapit acriter, æstimat apte,
Quod studium fandi excoluit, quod legibus urbes
Instituit, moresque feros ratione recidit.

(3) Et quia de magnis opibus nonnulla supersunt
Quæ decorent nudos, et quæ solentur egenos.

Saint Prosper n'aurait pas pu dédaigner les belles-lettres sans se séparer de son maître, saint Augustin. — Voir *De Doctrina christ.*, lib. II, xl, 61.

à la sainteté et au ciel, comme si, du haut de son savoir, il n'était pas tombé dans l'idolâtrie (1).

Or, soutenir avec saint Prosper que la sagesse humaine fut plus éclairée avant la faute de notre premier père, soutenir qu'elle ne peut tout sur la terre et aux cieux, ce n'est point empêcher qu'on croie en elle, ni qu'on l'admire. On ne saurait l'outrager en lui reconnaissant des limites.

Saint Prosper n'est donc pas plus coupable que Bossuet du crime de lèse-littérature, et tous les deux ils goûtaient les lettres aussi bien que saint Irénée.

Il semblerait encore que M. Ampère n'aurait pas dû rendre l'Eglise solidaire des diverses opinions émises par les chrétiens sur les lettres et les sciences ; car sa remarque aboutit à une contradiction. Comment peut-il dire que *tantôt l'Eglise repousse la littérature antique* et que *tantôt elle la tolère*, puisqu'il ajoute tout de suite : « Il y a dans l'histoire du christianisme, à toutes les époques, des représentants de cette alliance ou de ce divorce avec les lettres ? » L'Eglise n'avait donc point d'opinion littéraire, et elle admettait près d'elle tous ses fils, sans s'occuper de leur manière de penser sur Virgile et Horace.

9° *Saint Irénée retira-t-il le pape Eleuthère du montanisme ?*

TEXTE DE M. AMÉDÉE THIERRY. — « Les rapports du montanisme avec la philosophie stoïcienne, si admirée des Occidentaux, attirèrent à lui beaucoup de nobles âmes, et il fallait que la pente fût bien glissante, puisque Tertullien n'y sut pas résister. Montanus, excommunié par les églises d'Asie, étant venu à Rome, l'évêque de cette ville,

(1) Ubi supra.

Eleuthère, non seulement l'admit dans sa communion, mais parut disposé à lui livrer des lettres de paix, portant invitation aux Orientaux de se réconcilier avec lui. C'était un schisme qui se préparait. Les évêques de l'Asie Mineure, avertis à temps, s'adressèrent à leurs compatriotes Irénée et Pothin, les priant d'intervenir auprès d'Eleuthère, de l'avertir de son erreur, de protester même, au besoin, contre sa conduite, au nom de l'église naissante des Grecs. (Eusèbe, V, III.)

« C'est (*aux chrétiens prisonniers pour la foi*) à ce petit concile, tenu sous les verroux, qu'é Pothin et Irénée communiquèrent la lettre qu'ils avaient reçue des églises d'Asie et de Phrygie, au sujet de Montanus et de l'appui prêté à l'hérésiarque par l'évêque de l'église romaine. On n'ignorait à Lyon aucun de ces faits; on savait que des lettres de paix avaient été délivrées à Montanus (Tertull., *Adv. Prax.*, édit. Rigalt., 1675), et qu'une prompte et vigoureuse protestation pouvait seule empêcher le schisme d'éclater. Les confesseurs arrêtaient donc qu'il serait écrit aux Orientaux pour approuver leur conduite, et au pape de Rome (ce mot était alors synonyme d'évêque) pour l'avertir fraternellement et lui demander le retrait de ses lettres de paix. On croit que saint Irénée fut chargé de la rédaction de ces dépêches, qui exigeaient une plume exercée à la controverse; il est certain, du moins, qu'on le choisit pour porter à l'évêque de Rome celle qui contenait les remontrances (Hieron., *Script. eccles.*), et y ajouter, au besoin, des explications verbales. Un billet conçu en ces termes l'accréditait près du chef des chrétiens de la ville éternelle : « Nous te souhaitons, « ô père Eleuthère, pour toujours et en toutes choses, « joie et bonheur en Dieu. Nous te recommandons notre « frère et collègue Irénée, porteur de cette lettre, comme « un homme plein de zèle pour le Testament du Christ. « S'il était nécessaire d'invoquer d'autres droits auprès de « toi, nous te le recommanderions comme prêtre de no-

« tre église, car telle est sa qualité. (Eusèbe, V, iv.) » Irénée partit immédiatement pour l'Italie, où sa mission ne fut pas sans résultat. D'autres considérations fortifièrent encore la démarche des martyrs lyonnais et l'argumentation savante de leur interprète. Eleuthère, ramené aux principes d'une complète orthodoxie, révoqua les lettres de paix déjà remises, et excommunia Montanus. Selon Tertullien, Praxéas exerça une influence non moins puissante sur l'esprit d'Eleuthère (Tertull., *Adv. Prax.*, 591) : ce fut un coup mortel porté par l'église naissante des Gaules à l'hérésie dangereuse que les orthodoxes appelaient *la fausse prophétie* (1). »

OBSERVATIONS. — Le montanisme d'Eleuthère sera sans doute bien clairement attesté par les anciens documents, puisque les Gaules et l'Asie s'en étaient, dit-on, inquiétées, et que M. Amédée Thierry a pu recueillir tant de curieux détails qui s'y rattachent.

Or, où voit-on que les Orientaux aient écrit à leurs frères de Lyon relativement à une erreur de l'évêque de Rome ? Nulle part. Il n'est pas même dit qu'une lettre soit venue tout exprès avertir les Gaules des troubles de la Phrygie au sujet de Montan (2).

(1) *Hist. de la Gaule, etc.*, t. II, c. v, p. 485 et 490.

(2) Eusèbe, liv. V, ch. III, raconte ainsi toute cette affaire : « Cependant, comme en Phrygie Montan, Alcibiade et Théodote commençaient à passer pour prophètes dans l'opinion publique (car, à cette époque, beaucoup de miracles ayant encore lieu dans plusieurs églises, beaucoup de personnes étaient portées à les croire aussi des prophètes), et comme des dissensions s'élevaient à leur sujet, les frères qui habitaient les Gaules prononcèrent leur jugement particulier, extrêmement religieux et d'accord avec la foi orthodoxe ; ils le joignirent aussi à la même lettre (*adressée au pape et relative à l'histoire des martyrs lyonnais*), en produisant diverses épîtres des martyrs mis à mort parmi eux, et qu'ils avaient écrites étant encore dans les fers, en partie aux frères de l'Asie et de la Phrygie, en partie à Eleuthère, évêque de Rome, comme s'ils se fussent acquittés d'une légation pour la paix des églises. Les martyrs recommandèrent aussi par lettres, au susdit Eleuthère, Irénée, qui alors était seulement prêtre de l'église de Lyon. »

Où voit-on que les épîtres des martyrs lyonnais et le voyage de saint Irénée aient eu pour but de rappeler un pape à l'orthodoxie ? Nulle part. Saint Jérôme affirme seulement « qu'Irénée fut délégué par les martyrs pour certaines questions ecclésiastiques (1) ; » et, d'après Eusèbe, plus explicite, les lettres dont il était porteur avaient été écrites à l'occasion des dissensions qui partageaient les Phrygiens en amis et en adversaires de Montan. Pas un mot sur la nécessité de convertir le pape.

Où voit-on enfin qu'Eleuthère fût montaniste ?

M. Amédée Thierry a cru le lire dans le traité du montaniste Tertullien *Contre Praxéas*. Voici le passage : « Au moment où l'évêque de Rome reconnaissait enfin les prophéties de Montan, de Prisca et de Maximilla, et donnait, par suite de cette approbation, la paix aux églises d'Asie et de Phrygie, Praxéas, en calomniant ces prophètes et leurs assemblées, en défendant l'autorité des prédécesseurs de l'évêque de Rome, le contraignit soit à révoquer les lettres de paix qu'il avait déjà envoyées, soit à condamner le projet de recevoir ces thaumaturges (2). »

Or, le pape que Tertullien ne nomme pas était-il Eleuthère ?

Quelques mots du texte que je viens de citer repoussent cette supposition. Puisque Praxéas défendit auprès du pontife romain l'autorité *de ses prédécesseurs*, puisqu'il soutint qu'on devait maintenir le plan de conduite antérieurement adopté par plusieurs papes, il y avait donc eu plusieurs papes entre celui dont nous cherchons le nom et l'apparition de Montan. Eh bien ! comme, depuis Montan,

(1) *De Viris illustribus*, c. LXVII : « Irénée, prêtre de l'évêque Pothin qui gouvernait dans les Gaules l'église de Lyon, fut envoyé par les martyrs de cette ville en ambassade à Rome, à cause de quelques questions ecclésiastiques ; il portait à l'évêque Eleuthère des lettres d'honorable témoignage sur sa propre personne. »

(2) *Adv. Praxeam*, au commencement.

qui commença ses prophéties en 171 (1), jusqu'à Eleuthère, il n'y avait pas eu plusieurs évêques de Rome, mais un seul, c'est donc plus tard qu'on doit chercher celui des papes qui approuva les prophéties des trois thaumaturges, s'écartant en cela de ses prédécesseurs.

Ce serait même Eleuthère qui aurait accordé cette approbation, devrait-elle le faire compter parmi les partisans des hérésies montanistes ? Dans le paragraphe suivant nous prouverons que le pontife dont parle Tertullien, que ç'a été Eleuthère ou tout autre, admit la réalité des prodiges opérés par Montan, mais non la doctrine de cet étrange personnage, qui ne dogmatisait pas encore. Mais alors quelle discussion sur le montanisme saint Irénée allait-il donc soutenir à Rome ?

Je ne puis répondre que par une conjecture ; toutefois, elle me semble fondée.

Les martyrs, en s'adressant au pape et aux églises asiatiques, semblaient, a-t-il été dit, s'acquitter « d'une légation pour la paix (2). »

Ce rôle pacifique des martyrs et d'Irénée me rappelle d'autres lettres envoyées peu après, également de Lyon à Rome. Le pape Victor jugeait les quatuorécimans dignes d'excommunication. Plusieurs évêques, en tête desquels était celui de Lyon, exhortèrent le pontife romain, selon le récit d'Eusèbe, à n'avoir pour ces chrétiens, quoiqu'ils ne suivissent pas la règle véritable, « que des sentiments propres à entretenir la paix, l'unité, la charité (3). » Or,

(1) Tillemont, *Mémoires pour servir à l'hist. eccl. des six premiers siècles*, t. II, p. 460 : « On met en l'an 171, qui était le quatrième du pontificat de Soter, le commencement de l'hérésie des montanistes, et il y a apparence que Soter témoigna par quelque acte ne pas approuver leurs prétendues prophéties. Un auteur assez ancien dit même qu'il fit un livre contre eux. » C'est l'auteur du *Prædestinatus*, c. xxvi, qui le dit. — Voir encore p. 666 des *Mémoires*, etc.

(2) Voir plus haut, page 39, la note 2.

(3) Voir plus loin le paragraphe 13.

ce rapprochement n'autorise-t-il pas à soupçonner qu'à l'égard des montanistes, comme en faveur des quatuordécimans, les chrétiens de Lyon souhaitaient que l'on s'efforçât d'éclairer les errants, mais qu'on attendit pour les excommunier une nécessité plus impérieuse ?

C'était, en effet, ce que devaient solliciter ces saints martyrs, dont la glorieuse histoire, portée à Rome par saint Irénée avec leurs lettres, racontait ainsi les derniers moments : « Alors ils prenaient la défense de tous ; ils n'accusaient personne, absolument sans exception, et ne liaient aucun frère... Jamais ils ne s'élevèrent avec orgueil et arrogance contre les chrétiens tombés pendant la persécution... Ils avaient aimé la paix, et ce fut en nous recommandant de garder la paix, qu'eux-mêmes s'en allèrent en paix auprès de Dieu (1). » N'est-il pas évident que l'intervention de ces hommes si pacifiques ne dut être que très-compassante, et que leur *légalion pour la paix* ne pouvait demander la guerre contre les frères séduits par Montan, ni leur répulsion du giron de l'Eglise ?

Quand on refuserait d'adopter cette explication (2), il ne serait pas moins constant que, dans ce que nous connaissons de la correspondance des martyrs lyonnais avec Eleuthère, aussi bien que dans les autres anciens documents, rien n'accuse de montanisme ce chef de l'Eglise.

10° *Le pape saint Victor était-il montaniste ?*

TEXTE DE M. AMPÈRE. — « L'Africain Victor, cet homme d'un caractère emporté, après avoir donné dans les er-

(1) Eusèbe, *Hist. eccl.*, V, II.

(2) Valois (notes sur le chapitre III du livre V d'Eusèbe) indique, mais sans la prouver, une opinion peu différente de celle-ci. Elle ne plut pas à Tillemont (*Mémoires, etc.*, t. II, note sur les montanistes, p. 668). Il me semble que toute difficulté disparaît, par suite d'une modification que j'ai fait subir au sentiment de Valois, et devant les preuves que j'ai données.

reurs du montanisme, s'était ensuite précipité, avec un entêtement pareil, dans l'opinion d'Anicet sur le jour de la Pâque (1). »

OBSERVATIONS. — Il y aurait, d'abord, une extrême injustice à accuser saint Victor de s'être entêté sur la question de la Pâque, puisqu'il céda sans difficulté aux réclamations des évêques, et consentit à rester uni aux quatuordécimans. Sozomène est formel sur ce dénouement de la discussion (2).

Ensuite, ce ne serait pas une inexactitude moins grande de faire de ce pape un montaniste.

M. Ampère croit que Tertullien a parlé de saint Victor dans le passage où M. Amédée Thierry suppose qu'il s'agit d'Eleuthère.

Il est très-possible que Tertullien ait voulu parler du pape Victor; mais il est certain qu'il ne lui attribue pas les croyances du montanisme. Il dit que « l'évêque de Rome reconnaissait les prophéties. » Or, il y a bien loin des prophéties de ce personnage aux erreurs dogmatiques de ses disciples. Ce fut le contraire de ce que nous a montré le jansénisme, commençant par des propositions hétérodoxes et finissant par des convulsions.

Pour nous faire connaître Montan, les anciens nous ont conservé des extraits de trois auteurs qui le combattirent, auteurs contemporains du prophète phrygien. Ils nous apprennent que, peu après son baptême, Montan se mit à prophétiser et à révéler les fautes secrètes de ses auditeurs. Deux femmes quittèrent leurs époux, le suivirent et prononcèrent aussi des oracles. Le public s'émut et se divisa d'opinions; les uns les croyaient inspirés, les autres possédés,

(1) *Hist. litt.*, t. I, p. 170.

(2) Sozomène, *Hist. eccl.*, l. VII, c. XIX : « Porro exortam olim hac de re controversiam sapientissime dissolvisse mihi videtur Victor... Ex communi consilio placuit, ut singuli festum prout consueverant celebrantes, a mutua inter se communione nequaquam discederent. »

et, tandis qu'une partie se rangeait sous leur très-austère discipline, de saints évêques accouraient pour les exorciser. Ces choses se passaient pendant la persécution de Marc Aurèle.

Or, des trois adversaires de Montan cités par Eusèbe, aucun n'impute à ce thaumaturge des atteintes aux dogmes. L'un le dit possédé du démon, et nomme ses suivantes des prostituées (1); l'autre appelle naïvement toutes ces merveilles « de l'ignorance dégénérée (2); » un troisième fait ces remarques décisives : « Quel est ce nouveau docteur ? Ses actes et sa doctrine nous le disent assez. C'est lui qui enseigne à briser le lien conjugal ; qui établit de nouvelles règles pour le jeûne ; qui, pour attirer la foule dans les villes de Pépuze et de Tymium, les nomme Jérusalem ; qui établit des collecteurs d'argent ; qui, pour recevoir des présents, prétexte que ce sont des offrandes ; qui salarie ses missionnaires, afin de donner à la doctrine du Verbe le honteux appui de l'abdomen et de la gourmandise (3). »

Tels furent les reproches adressés à Montan par ses adversaires ; ils le croyaient possédé du démon, et cherchaient un mauvais côté à tous ses actes (4), sans rien indiquer cependant qui fût contraire aux enseignements de la foi.

Mais combien n'était-il pas facile à Victor de se méprendre ! Pourquoi se serait-il méfié de ces jeûnes, puisque quelques orthodoxes en pratiquaient de plus extraordinaires ? Pourquoi aurait-il rejeté ces prophéties, puis-

(1) Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. V, c. xvii.

(2) Eusèbe, V, xvii.

(3) Eusèbe, V, xviii.

(4) Je ne prétends certes pas justifier Montan ; je fais seulement observer que ses adversaires cherchaient un mauvais côté à tout ce qu'il faisait, tandis que ses partisans regardaient tout en lui d'un point de vue favorable.

que, au témoignage d'Eusèbe, le don de prophétie était encore à cette époque très-commun dans les églises? Si deux femmes avaient quitté leur famille, les prodiges qu'elles opéraient ne semblaient-ils pas prouver que l'Esprit saint les avait conduites? Des réflexions de ce genre sur Montan furent sans doute présentées à Victor, et lui purent momentanément faire illusion; mais sur cela, comme sur la question de la Pâque, il y eut de sa part si peu d'*entêtement*, qu'aussitôt qu'on l'eut détrompé, il se hâta de révoquer les lettres de paix qu'il avait accordées.

Ce pape admirateur de Montan ne fut donc pas un sectateur du montanisme; il crut Montan inspiré par le Paraclet, mais ne le crut pas le Paraclet en personne, comme le firent plus tard des sectaires; il ne nia pas comme eux la Trinité, et ne se composa pas, à leur exemple, une effroyable Eucharistie avec de la farine détrempee du sang d'un enfant (1). Saint Victor ne fut pas montaniste.

11° *Le montanisme menaçait-il de pénétrer à Lyon,
au temps de saint Irénée?*

TEXTE DE M. AMÉDÉE THIERRY. — « Mais déjà cette église avait conçu de vives alarmes pour elle-même. Un de ses membres les plus considérés, Alcibiade, s'était laissé gagner par l'excessive austérité de la nouvelle secte. Sans aller jusqu'à partager ses dogmes, il avait adopté sa discipline, proscrivant toute nourriture animale, n'usant plus que de pain et d'eau, et, fier de sacrifices que tous ne voulaient pas s'imposer ou ne pouvaient pas supporter, il se complaisait à humilier ses frères par

(1) Sur les erreurs des montanistes, voir Tillemont, *Mémoires, etc.*, t. 41, article *Montanistes*.

l'ostentation d'une perfection théâtrale. (Eusèbe, liv. V, chap. III.) (1) »

OBSERVATIONS. — Alcibiade avait-il adopté la discipline montaniste? Non : les chrétiens n'avaient pas attendu Montan pour apprendre à jeûner et à faire pénitence. N'avaient-ils pas les exemples de Moïse, d'Elie, du Christ? Rien d'ailleurs, dans les prophéties du prophète phrygien, ne ressemblait à l'abstinence du saint martyr. Même pendant les douze jours des Xérophagies, Montan n'obligeait ses disciples qu'à user d'aliments secs et peu juteux; jamais il n'ordonna de se condamner toute la vie au pain et à l'eau. Les austérités d'Alcibiade ne se trouvaient donc point entachées de montanisme, et leur unique défaut, c'était l'inopportunité; elles ne convenaient pas au milieu des autres saints captifs qui ne les avaient pas adoptées, et dont elles auraient pu sembler une censure indirecte.

L'église de Lyon s'effraya-t-elle de ces austérités? L'histoire des martyrs se borne à raconter que Dieu ayant averti l'un des saints, pendant une visite, qu'il n'approuvait pas la conduite d'Alcibiade, le docile chrétien adopta tout de suite la nourriture de ses frères.

Alcibiade était-il fier de ses mortifications? C'est M. Thierry seul qui le dit: Qui donc a nommé perfection théâtrale cette vie pénitente? Est-ce Eusèbe ou l'histoire des martyrs qu'il copie? C'est encore M. Thierry.

En somme, l'invasion du montanisme à Lyon n'était pas aussi imminente que M. Thierry l'a pensé.

12° Dans le débat sur la Pâque, au temps de saint Irénée, Victor prétendait-il imposer son opinion particulière?

TEXTE DE M. AMPÈRE. — « Notre saint se montre sous un jour tout nouveau, protestant pour l'indépendance des

(1) Ubi supra.

églises contre une des premières tentatives des évêques de Rome, tentatives si souvent renouvelées, pour faire reconnaître, d'abord leur supériorité, ensuite leur suprématie aux autres évêques. Les églises étaient partagées sur cette question. Les unes faisaient la Pâque, ainsi que les Juifs, le quatorzième jour de la lune; les autres le dimanche suivant. Ce débat avait été soulevé avant le temps de saint Irénée. Anicet avait voulu faire adopter l'usage romain aux églises d'Asie; le grand saint Polycarpe était venu à Rome en conférer avec lui, et ils s'étaient séparés en paix, chacun conservant la tradition de son église. Mais la tolérance d'Anicet ne fut point imitée par l'Africain Victor. Cet homme d'un caractère emporté, après avoir donné dans les erreurs du montanisme, s'était ensuite précipité, avec un entêtement pareil, dans l'opinion d'Anicet sur le jour de la Pâque. Plusieurs évêques d'Asie, et entre autres l'un des plus vénérables, Polycrate, évêque d'Ephèse, trouvèrent très-mauvais que l'évêque de Rome prétendit imposer à toutes les églises de la chrétienté une opinion que rien ne rendait obligatoire, sur un point que la tradition laissait douteux. Polycrate écrivit une circulaire aux autres évêques... A ces nobles paroles, à ces mâles accents du vieil héritier des apôtres, Victor répondit par une excommunication qui atteignait tous les évêques d'Asie, et même quelques évêques de son opinion (1). »

M. Amédée Thierry a sur ce sujet quelques observations que nous ne devons pas omettre (2).

« Les deux opinions (*sur la Pâque*) se présentaient donc avec une égale autorité. L'Orient se conformait généralement à la règle des églises de l'Asie Mineure, l'Occident à celle de l'église romaine. Cette différence subsista longtemps sans nuire à la concorde. Déjà, en effet, le schisme était imminent. Héritière de l'habileté administrative,

(1) *Hist. litt., etc.*, t. I, c. XI, p. 169.

(2) *Hist. de la Gaule, etc.*, t. II, c. VI, p. 251.

mais aussi de l'inflexibilité qui avait donné la possession du monde à Rome temporelle, Rome chrétienne cherchait de la même manière, et avec la même constance, à faire prévaloir ses institutions et son esprit. Cette coutume de fixer la Pâque au dimanche avait eu pour but, dans l'origine, d'élargir la séparation entre le christianisme et le judaïsme (1); elle était bonne en Occident, où la parenté des chrétiens avec les Juifs ne créait que des embarras pour les premiers. Aucune nécessité de cette nature n'existait en Orient. Toutefois, dans une question qui pouvait ainsi se débattre, Victor, successeur d'Eleuthère au siège épiscopal de Rome, s'attacha plutôt à imposer qu'à convaincre; et l'opiniâtreté de son insistance, le ton impérieux de ses avertissements, enfin ses menaces d'excommunication, laissèrent déjà entrevoir les prétentions de suprématie, qui éclatèrent plus tard au grand jour. Moins par reconnaissance d'un pareil droit que par crainte de sembler judaïser et par condescendance fraternelle, plusieurs Orientaux cédèrent, et plusieurs conciles autorisèrent le changement de pratique (Eusèbe, V, xxiii-xxiv). Mais les églises de l'Asie Mineure, fortes de leurs traditions, opposèrent au vœu de celle de Rome une résistance invincible; et Polycrate, évêque d'Ephèse, fut chargé de signifier à Victor ce refus des plus illustres communautés de l'Orient... Cette lettre, si digne et si belle, ne fit pourtant qu'irriter Victor (Socrate, *Hist.*, V; Eusèbe, V, xxiv; Epiph., *Hær.*, LXX, ix), qui se sépara de la communion des églises dissidentes. La dureté d'un tel acte affligea vivement la chrétienté. »

OBSERVATIONS. — Ce fut l'an 196 que s'engagea le débat dont il s'agit. Pour l'intelligence de cette question, rappelons-nous que la géographie ancienne élargissait et ré-

(1) Note de M. Amédée Thierry : « Blastus latenter judaismum volebat introducere : Pascha enim dicebat non aliter custodiendum esse, nisi secundum legem Moisis xiv mensis. (Tertull., *De Præscript.*) »

trécissait de bien des façons la signification du mot *Asie*. Cette expression lui servait à désigner la seconde partie du monde; puis, la presque île occidentale de cette partie du globe, sous le nom d'Asie Mineure; ensuite, à l'extrémité ouest de cette presque île, le diocèse d'Asie; enfin, dans ce diocèse, la première de ses provinces, l'Asie proconsulaire, ancien royaume de Pergame, dont Ephèse était la capitale. L'Écriture sainte elle-même nous montre saint Pierre et saint Luc donnant au mot *Asie* ce sens restreint (1).

Or, l'Asie quatuordécimane était la province proconsulaire de ce nom, et la plus grande partie du reste du diocèse, mais non pas la péninsule entière, puisque le Pont, dans un concile tenu à ce sujet, déclara ses coutumes conformes à celles de Rome. Le foyer principal de l'opposition fut l'église d'Ephèse, gouvernée par Polycrate. Ce prélat, après avoir consulté ses suffragants à la demande du pape, protesta contre la pratique la plus répandue. Evidemment il n'était en cela l'organe ni de l'*Asie*, ni de l'*Orient* en général, comme ont semblé le croire MM. Ampère et Amédée Thierry; il ne représentait pas même l'Asie Mineure : les évêques de ces régions n'étaient ni tous présents à son concile, ni tous soumis à son autorité, ni tous partisans de sa façon de voir.

J'ai ajouté cependant quel usage blâmé et relatif à la Pâques s'étendait au-delà du territoire de Polycrate. Plusieurs considérations obligent à le conclure. 1^o Victor, dans la sentence dont saint Irénée obtint l'annulation, frappait, comme récalcitrants, Polycrate et les évêques des provinces voisines. 2^o Les personnages dont l'exemple rassurait l'évêque d'Ephèse n'avaient pas tous siégé dans sa province; plusieurs avaient habité d'autres endroits de l'exarchat. 3^o Les diverses provinces de l'exarchat devaient imiter Ephèse, puisque l'apôtre saint Jean avait pris un

(1) *Act. Apost.*, II, 9; *I^{re} Epître de saint Pierre*, I, 1.

soin égal de toutes ces églises. Nous lisons au commencement de l'*Apocalypse* : « J'entendis derrière moi une voix éclatante comme une trompette, qui disait : Ecris dans un livre ce que tu aperçois, et adresse-le aux sept églises qui sont en Asie : à Ephèse, à Smyrne, à Pergame, à Thyatire, à Sardes, à Philadelphie, à Laodicée (1). » C'est dans le diocèse d'Asie que ces villes se rencontrent.

Une première chose nous est donc maintenant démontrée : nous savons que le pape n'attaquait pas une moitié de l'Eglise, qu'il ne condamnait pas l'Asie entière.

Il n'est pas douteux que les apôtres n'aient eu des raisons très-graves pour établir les différents usages qui, en 496, existaient encore dans l'Eglise sur la Pâque ; mais y a-t-il de la vraisemblance que les Occidentaux, en choisissant pour célébrer cette fête un autre jour que la solennité mosaïque, aient voulu empêcher de confondre les chrétiens avec les Juifs, si détestés à Rome ? J'hésite beaucoup à adopter cette opinion de M. Amédée Thierry, et, puisque je vois tout l'Orient, moins un exarchat, d'accord avec l'Occident, je préfère chercher une raison unique pour cet usage universel, et croire que l'on fêta la résurrection du Christ le premier dimanche après la pleine lune de mars, parce que le Christ est ressuscité ce jour-là.

Quel qu'ait été dans le principe le motif de ce choix, il devenait nécessaire, à la fin du deuxième siècle, que tous l'adoptassent. Saint Epiphane a tracé le tableau de la confusion présentée par les églises où ne régnait pas la règle commune, et qui, d'ailleurs, ne se montraient pas même à l'unisson entre elles ; il le termine de la sorte : « En un mot, c'était un prodigieux et affligeant désordre (2). » Il

(1) C. I, v. 10 et 11. — Selon Socrate (*Hist. eccl.*, V, xxii), outre Polycrate, il y avait encore en Orient d'autres chrétiens dont la pratique différait de celle de la majorité ; pourtant ils ne fêtaient point la Pâque le même jour que les Juifs. — Voir aussi Eusèbe, *Hist. eccl.*, V, xxiii et xxiv.

(2) S. Epiphanius, *Hæresis*, LXX, *Audiani*, c. ix, t. I, p. 821.

fallait donc un changement, et pour ce changement un débat. Les Asiatiques le commencèrent entre eux, et l'initiative ne vint pas de Victor, qui, selon M. Ampère, se serait *précipité avec entêtement dans les opinions d'Anicet*. Nous apprenons d'Eusèbe que le débat prit naissance en Orient. « Sous le consulat de Dexter et de Priscus, dit-il, *s'éleva de nouveau en Asie*, parmi les évêques, la question de savoir si on devait observer la Pâque le **xiv** du mois, selon la loi de Moïse : Victor, évêque de la ville de Rome, et Narcisse de Jérusalem, ainsi que Polycrate, Irénée, Bachylle, et les pasteurs d'un grand nombre d'églises, manifestèrent par lettres ce qui leur semblait probable (1). »

Ce fut donc en Asie que naquit la discussion, ou plutôt qu'elle *s'éleva de nouveau*. En effet, Eusèbe a déjà raconté que vingt-cinq ou trente ans auparavant, « à Laodicée (*dans l'exarchat d'Asie*), Servilius Paulus étant proconsul, une ardente controverse s'agita sur la fête pascale. » Méliton écrivit en faveur de l'usage emprunté des Juifs, et il eut Clément d'Alexandrie pour adversaire (2). Rome n'intervint pas alors, pas plus que quand la lutte s'engagea entre Crescent et Alexandre, évêque d'Alexandrie (3).

Avant ces trois débats sur la Pâque, il y en avait eu un autre, dont les champions furent saint Polycarpe de Smyrne et le pape Anicet. M. Ampère en a parlé. Il va sans dire, selon lui, qu'Anicet provoqua. Cependant saint Irénée, disciple de saint Polycarpe, se borne à dire : « Le bienheureux Polycarpe vint à Rome au temps d'Anicet. Une légère discussion ayant eu lieu entre eux sur divers sujets, ils se donnèrent tout de suite le baiser de paix ; relativement à la question de la Pâque, ils ne discutèrent pas beaucoup ; » mais, quoique aucun d'eux n'eût abandonné son sentiment, ils ne laissèrent pas de communier ensemble.

(1) Eusèbe, *Chronic.*, ad ann. iv Severi, Dexter et Prisco Coss.

(2) Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. IV, c. xxvi.

(3) S. Epiphanius, ubi supra.

ble (1). Eusèbe et saint Irénée ne disent rien de plus (2). M. Ampère n'est donc pas autorisé à représenter le voyage de saint Polycarpe comme le résultat d'un débat soulevé par saint Anicet.. Que l'évêque de Smyrne, comme un peu plus tard Hégésippe et Origène, soit venu pour comparer les usages divers, pour visiter le tombeau du chef des apôtres, la chose n'est point douteuse ; mais sa pieuse curiosité toute seule le conduisit à Rome, et la *légère discussion* fut postérieure à son arrivée.

Mais au moins, dira-t-on, quand Victor, en 196, se fut mêlé au débat, ne voulut-il pas faire violemment triompher son sentiment ? ne chercha-t-il pas bien plus à *l'imposer qu'à convaincre* ?

Le pape ne voulut jamais qu'imposer le sentiment de la majorité. C'est encore le témoignage d'Eusèbe. « Une sérieuse controverse s'éleva, parce que, dans l'Asie (*proconsulaire*), toutes les églises, appuyées sur une ancienne tradition, pensaient qu'on devait célébrer la fête de la Pâque salulaire à la quatorzième lune, le même jour où il était commandé aux Juifs d'immoler l'agneau,... quoique cependant les autres églises de tout l'univers eussent une habitude différente, qui, venue de la tradition des apôtres, est encore suivie... Des synodes et des assemblées d'évêques se réunirent à ce sujet, et, d'un consentement unanime, donnèrent à tous les fidèles, par lettres, la règle ecclésiastique, à savoir, que le mystère de la résurrection du Seigneur ne se célébrerait jamais un autre jour que le dimanche, et que nous ne terminerions qu'alors le jeûne pascal. » L'historien dit ensuite que l'on possédait encore de son temps les lettres écrites sur ce sujet par les *conciles de Palestine, de Rome, du Pont, des Gaules, d'Osroène en Mésopotamie*, ainsi que les épîtres

(1) Eusèbe., *Hist eccl.*, V, xxiv.

(2) Eusèbe, *Hist. eccl.*, IV, xiv. — S. Jérôme, *De Viris illustribus*, c. xvii.

de Bacchylle de Corinthe et d'un grand nombre d'autres. « Tous, en proclamant la même foi et la même doctrine, publièrent une même sentence. Et ce fut là, poursuit Eusèbe, leur définition, comme je l'ai dit (1). » Revenant au concile de Palestine, où se trouvaient aussi les évêques de Tyr et de Ptolémaïs, et où l'on discuta longtemps sur la tradition du jour pascal, « tradition venue des apôtres sans interruption, » Eusèbe transcrit la fin de la circulaire de ce synode. « Ayez soin, disent les Pères réunis, que des exemplaires de notre lettre soient adressés à toutes les églises, pour que ceux qui éloignent témérairement leurs âmes du sentier de la vérité ne puissent nous imputer leur crime. Nous vous annonçons aussi qu'à Alexandrie on célèbre la Pâque le même jour que nous. Des épîtres sont mutuellement envoyées d'ici à Alexandrie et d'Alexandrie en ces lieux, de sorte que nous sommes d'accord pour célébrer en même temps le très-saint jour (2). » Il y eut aussi un concile tenu à Ephèse, *sur la demande du pape*, comme le dit expressément Polycrate ; ce fut le concile de l'opposition (3).

Victor exigea donc que l'on se conformât non pas à son sentiment particulier, mais au sentiment qu'il partageait avec l'Eglise universelle. Que peut-on souhaiter de plus canonique, ou, si vous l'aimez mieux, de plus constitutionnel ?

On a dit encore que la question de la Pâque, au deuxième siècle, *pouvait se débattre*, et qu'elle roulait sur un point *laissé douteux par la tradition*. C'est vrai ; aussi le pape ne trancha-t-il pas la difficulté, mais chercha-t-il d'abord à faire dissiper les doutes par des conciles.

(1) *Hist. eccl.*, V, xxiii.

(2) Eusèbe, V, xxv. — Eutychius, *Alexandrini Annales*, p. 363, 364, 447, dit que Démétrius, évêque d'Alexandrie, écrivit aux évêques de Rome, de Jérusalem et d'Antioche conformément au sentiment général.

(3) Eusèbe, *Hist. eccl.*, V, xxiv : « Quos petistis ut convocarem. »

On a dit que *rien ne rendait obligatoire l'opinion de Victor*. Soit; mais la décision de la majorité n'était-elle pas obligatoire? N'y avait-il aucune obligation pour la minorité d'abandonner ses usages, causes des *prodigieux désordres* décrits par saint Epiphane? Or, Rome n'exigea pas autre chose que la soumission aux décisions de la majorité.

On a dit que *plusieurs conciles orientaux cédèrent*. Eusèbe n'a point parlé de cela. Il nous a montré, depuis la Mésopotamie jusque dans les Gaules, la pratique uniforme des églises appuyée sur une ancienne tradition, venue sans interruption des apôtres eux-mêmes, et attestée par de nombreux conciles.

On a dit que ce furent les *plus illustres communautés d'Orient* qui résistèrent. En quoi, je vous prie, étaient-elles plus illustres que celles de Jérusalem, d'Alexandrie, d'Antioche, de Rome? C'est qu'elles résistèrent, n'est-il pas vrai? Alors leur supériorité fut de courte durée, puisqu'en 325, au concile de Nicée, Constantin les cita, entre autres, aux quatuordécimans, comme modèles de régularité orthodoxe sur la Pâque (1).

On a dit que *cette lettre si digne et si belle de Polycrate*, que *ces accents si nobles et si mâles* ne firent qu'irriter le pape. Suffit-il donc à un parti de posséder un habile orateur pour que son obstination n'indigne pas les chefs de la société qu'il trouble?

On a dit qu'Anicet avait été plus tolérant que Victor à l'égard des quatuordécimans. C'est vrai; mais Anicet avait-il sous les yeux les décisions de tant de conciles? avait-il sous les yeux l'épître de Polycrate, où l'usage des Asiatiques est présenté, non seulement comme tolérable, mais encore comme *la règle de la foi* (2)? avait-il sous

(1) Eusèbe, *Vita Constantini*, l. III : « Per Asianum et Ponticam diœcesim. »

(2) Eusèbe, *Hist. eccl.*, V, xxiv.

les yeux le schisme d'un Blastus qui, au milieu même de Rome, imposât aux chrétiens la loi de Moïse sur la Pâque (1) ?

On a dit que la conduite de Victor n'avait été qu'une *tentative*, du reste assez malheureuse, pour élever la papauté à l'autorité suprême dans l'Eglise. Ce fut mieux qu'une tentative, ce fut une éclatante manifestation de cette autorité. N'en trouvons-nous pas la preuve dans la convocation des synodes dont Eusèbe nous a parlé ? C'est en vain qu'on nierait l'intervention du pape dans cette convocation : Ces assemblées furent tenues en même temps et pour un même but en Europe, en Asie et en Afrique. Il y eut donc parmi les évêques quelque personnage d'une puissante influence pour proposer ces réunions, et cet agent intermédiaire dut nécessairement être le pouvoir central, s'il en existait un. Or, ce pouvoir central existait, et saint Irénée le nommait *l'éminente principauté de la chaire fixée à Rome par saint Pierre* (2). Polycrate, d'ailleurs, n'a-t-il pas avoué que c'était à la *demande* de Victor qu'il avait réuni les évêques d'Asie ? L'autorité universelle de la papauté s'est donc manifestée à l'occasion du débat sur la Pâque. Sans doute la *supériorité* de Victor ne ressemblait guère à la *suprématie* d'Hildebrand ou de Pie VII. Qui donc s'en étonne, sinon ceux qui n'auront pas compris les devoirs de la papauté ? Les temps divers en déterminent diversement l'action : au milieu des apôtres inspirés aussi bien que saint Pierre, elle se borne à prendre la première la parole ; mais, au moyen âge, elle semble toute l'Eglise. Elle peut tout quand il le faut (3). Son autorité est comme celle de notre mère ; elle se déploie ou se contient suivant les besoins de ses fils.

(1) Eusèbe, V, xv et xx. — Tertullien, *De Præscript.*, c. LIII.

(2) *Contra hæreses*, III, III.

(3) Bossuet, *Defensio declarationis cleri gallicani*, pars II, lib. XI, cap. xx : « Concedimus in jure quidem ecclesiastico papam nihil non posse, cum necessitas id postulaverit. »

J'ai suivi dans toutes ses ramifications l'erreur de MM. Amédée Thierry et Ampère sur l'intervention de Rome dans le débat relatif à la Pâque; j'ai montré combien cette intervention avait été canonique et légale, et combien l'on avait tort de lui donner pour caractère, dès le principe, la sévérité à laquelle Victor n'eut recours qu'à la fin.

13° *Le pape Victor, dans le débat sur la Pâque, excommunia-t-il ses propres partisans ?*

TEXTE DE M. AMPÈRE. — « A ces nobles paroles (*de Polycrate*), à ces mâles accents d'un vieil héritier des apôtres, Victor répondit par une excommunication qui atteignit tous les évêques d'Asie, et même quelques évêques de son opinion (1). »

OBSERVATIONS. — C'est donc à dire que Victor était fou, qu'il lançait en furieux les anathèmes, comme un ouragan précipite la grêle et les éclairs, sans voir où il frappe ! Qu'en pense M. Amédée Thierry, lui qui vante au contraire *l'habileté administrative* passée en héritage de l'empire au pontife ? Je n'ai pas à mettre d'accord ces deux opinions ; c'est assez pour moi d'expliquer une demi-ligne d'Eusèbe mal comprise par M. Ampère.

L'ancien historien de l'Eglise a dit qu'après avoir reçu la lettre de Polycrate, « Victor, évêque de Rome, s'efforça de retrancher de la communion, comme ayant des sentiments contraires à la rectitude de la foi, toutes les églises d'Asie, ainsi que celles des provinces voisines (2). »

M. Ampère imagine que ces *provinces voisines*, excommuniées en même temps que l'exarchat d'Asie, étaient

(1) Ubi supra.

(2) Eusèbe, *Hist. eccl.*, V, xxiv.

pourtant du sentiment du pape. Mais il suffit de vouloir comprendre, pour être convaincu, que, d'après Eusèbe, un même motif, *l'opposition à la rectitude de la foi*, avait fait sévir contre l'exarchat et son voisinage. Si le Saint-Siège n'avait pas plus ménagé ses partisans que ses adversaires, est-ce que les évêques, dans leurs réclamations contre la sévérité de Victor, n'auraient pas intercédé pour leurs frères orthodoxes injustement condamnés, comme ils intercédèrent pour leurs frères errants condamnés trop précipitamment? Et pourtant ils n'en parlent pas; nous allons le voir.

Victor n'excommunia donc que la minorité qui refusait de se soumettre aux décrets du plus grand nombre.

14° *Les évêques s'opposèrent-ils à l'arrêt de saint Victor comme à un empiètement sur leur indépendance?*

TEXTE DE M. AMPÈRE. — « Ici saint Irénée intervint. Il était, sur le fond de la question, de l'avis de Victor; il croyait la Pâque plus convenablement fixée au jour adopté par l'église romaine. Il n'en trouvait pas moins intolérable la prétention qu'elle proclamait d'imposer sa décision dans un cas douteux. Sans se séparer de cette église, Irénée écrivit à Victor une lettre très-vive, à en juger par l'expression d'Eusèbe, qui dit qu'Irénée flagellait très-rudemment son adversaire. Eusèbe a conservé quelques passages de la lettre; mais probablement, d'après ce qu'il en dit lui-même, ce ne sont pas les plus énergiques. Irénée écrivit en même temps à un grand nombre d'évêques, pour les exhorter à tenir bon et à maintenir l'indépendance de leurs églises (1). »

(1) *Hist. litt., etc.*, t. I, p. 171.

OBSERVATIONS. — Il est très-vrai que des réclamations extrêmement vives s'élevèrent contre l'arrêt de Victor ; mais en quel sens ? Refusait-on de reconnaître au pape le droit de porter une sentence, ou niait-on seulement l'opportunité de la sentence ?

« Victor, évêque de Rome, dit Eusèbe, proscrivit, par des lettres qu'il publia, tous les frères de ces contrées (*de l'Asie proconsulaire*), et les déclara absolument étrangers à l'unité de l'Eglise. Mais ceci ne plaisait pas à tous les évêques. Aussi exhortèrent-ils Victor à préférer les sentiments qui s'accordaient avec la paix, l'unité, la charité pour le prochain. Maintenant encore existent les épîtres par lesquelles ils reprennent très-fortement Victor. Irénée, l'un d'eux, dans une lettre écrite au nom des frères qu'il présidait en Gaule, soutient, à la vérité, qu'on doit célébrer le mystère de la résurrection de notre Seigneur seulement le dimanche ; cependant il avertit déceimment Victor de ne pas excommunier des églises entières parce qu'elles sont fidèles à l'usage que leur ont légué les anciens. Et, après beaucoup d'autres choses à l'appui de ce qu'il soutient, Irénée parle de la sorte... »

Dans les lignes transcrites par Eusèbe, l'évêque de Lyon rappelle au pape ses tolérants prédécesseurs : Anicet, Pie, Hygin, Télesphore, Sixte ; il s'arrête surtout à l'entrevue de Polycarpe et d'Anicet, qui, malgré la différence de leurs opinions sur la Pâque, ne laissèrent pas de communier ensemble. Eusèbe dit ensuite : « Fidèle à son nom, qui signifie *ami de la paix*, Irénée, tout aussi pacifique par ses habitudes que par son nom, donna ces avis et alléqua ces exemples pour obtenir l'union des églises. Et même ce ne fut pas seulement à Victor, mais encore à un grand nombre d'entre les autres présidents des églises, qu'il écrivit dans ce sens sur la controverse alors agitée (1). »

(1) Eusèbe, V, xxiv.

Il est maintenant bien facile de trouver la solution que nous cherchons. Nous voyons que saint Irénée n'accusa point le pape d'empiétement, ni ne pressa les évêques de sauver leur indépendance ; il les appela non pas à la défense de leur liberté en péril, mais au maintien de l'union que Victor rompait pour un motif que tous ne jugeaient pas suffisant.

N'était-ce donc pas se déclarer indépendant que de ne pas souscrire à la sentence du pape ?

Certainement non. Par cette opposition, les évêques empêchaient ce qu'ils croyaient une précipitation de l'autorité et ne niaient pas cette autorité ; ils proclamaient non pas leur indépendance, mais leurs vœux pour la concorde : l'oubli de la patiente charité des anciens papes ne leur semblait nullement dans Victor une tentative pour usurper la suprématie. En un mot, reconnaissant la supériorité du siège romain et ne la mettant point en doute, les pontifes indiquaient seulement les limites que lui imposait l'amour de la paix.

S'il était possible que quelque ombre voilât encore le sentiment de saint Irénée, elle se dissiperait bientôt devant ces paroles :

« La tradition que les apôtres ont prêchée dans tout l'univers, il faut la chercher en chaque église, si nous voulons entendre la vérité, et nous devons compter les évêques institués par les apôtres dans les églises et leurs successeurs, qui jusqu'à nous n'ont rien enseigné de pareil (*à ce que disent les hérétiques*), et n'ont point connu de tels délires... Mais parce qu'il serait trop long, dans un livre comme celui-ci, de parcourir la succession de toutes les églises, nous citons de l'église très-grande, très-ancienne, connue de tous, fondée et constituée à Rome par les deux plus illustres apôtres, Pierre et Paul, la tradition qu'elle tient des apôtres, *sa foi annoncée aux hommes* (1),

(1) Allusion à un mot de saint Paul aux Romains, *Ep. ad Rom.*, I, 8.

et qui est parvenue jusqu'à nous par la succession des siècles, nous la citons, et nous confondons tous ceux qui, pour quelque motif que ce soit, ou mauvaise complaisance en eux-mêmes, ou vaine gloire, ou aveuglement, ou sentiment erroné, recueillent (*les articles de leur symbole*) ailleurs qu'il ne faut. Car c'est avec cette église, à cause de sa plus puissante primauté (*potentiorum principalitatem*), qu'il est nécessaire que toute l'Eglise s'accorde, c'est-à-dire les fidèles répandus en tous lieux, et toujours en elle les fidèles répandus en tous lieux ont conservé la tradition apostolique (1). »

Cet extrait est bien long, mais qu'il est précieux ! Nous aurons souvent à le rappeler dans la suite, et à regretter que M. Ampère n'y ait pas pris garde, quoiqu'il ait si minutieusement exploré le traité du saint évêque de Lyon.

Or, est-il possible, quand saint Irénée veut que toute l'Eglise, que chaque chrétien soit uni à Rome, parce qu'elle conserve intact le dépôt de la foi, et parce que sa prééminence est plus puissante que toute autre autorité ecclésiastique, est-il possible de dire que cet évêque ait voulu liquer ses confrères contre Rome et les engager à *tenir bon* ? Est-il possible de se dire que la supériorité des papes, au deuxième siècle, n'ait pas été autre chose qu'une ambitieuse *tentative*, que le premier symptôme d'un orgueilleux vertige donné par la splendeur de Rome à l'héritier d'un pécheur de Galilée ?

15° *En quoi consistait le gallicanisme de saint Irénée ?*

TEXTE DE M. AMPÈRE. — « L'évêque gaulois, par sa doctrine, par sa langue, par son érudition littéraire, doit être

(1) *Contra hæreses*, III, III.

rangé parmi les Pères grecs; en même temps il montre déjà dans une certaine mesure l'indépendance gallicane : je puis le dire après Bossuet. Bossuet, dans un monument célèbre du gallicanisme, s'appuie de l'exemple et de l'autorité de saint Irénée. Ainsi, l'on voit le dernier des Pères français tendre la main, à travers les siècles, au premier docteur de la Gaule (1). »

OBSERVATIONS. — Personne ne conteste à M. Ampère le droit de penser comme Bossuet sur saint Irénée. Que n'a-t-il, au contraire, plus souvent choisi l'évêque de Meaux pour guide dans son appréciation de l'évêque de Lyon ! Et, sans aller plus loin, que n'a-t-il donné un peu plus d'attention à ce *monument célèbre du gallicanisme* dont il parle ! M. Ampère aurait compris combien l'on a tort de se représenter saint Irénée comme un champion de l'indépendance des églises contre de prétendus essais d'usurpation tentés par Rome.

En effet, Bossuet, dans sa *Défense de la déclaration du clergé*, cite deux fois saint Irénée (2). Or, lui semble-t-il, comme à M. Ampère, que l'évêque de Lyon n'ait pas voulu reconnaître plus de *supériorité* que de *suprématie* dans les papes ? Mille fois non.

Bien loin de faire du saint évêque, sous un faux titre de gallican, un rebelle à l'autorité de la chaire romaine, Bossuet s'applique à montrer les hautes idées qu'Irénée avait du pape. « Dès l'origine du christianisme, dit l'évêque de Meaux, les très-saints Pères, cherchant cette base immuable de la foi qui doit nécessairement se trouver dans l'Eglise principale, c'est-à-dire dans l'Eglise romaine, ne songent pas à distinguer dans le pontife romain un docteur public et un homme privé, sujet à la fois et au péché et à l'erreur, cette distinction étant une invention des derniers siècles ; mais ils désignent unanimement l'E-

(1) *Hist. litt., etc.*, t. I, p. 172.

(2) *Defensio, etc.*, l. IX, c. xxiii ; X, vi.

glise même de Rome et la foi romaine, la chaire même de saint Pierre et le siège apostolique. Le premier de tous se présente Irénée. » Bossuet cite ensuite le fragment du livre *Contre les Hérésies* que j'ai traduit dans le précédent paragraphe, et il termine par ces mots : « Ainsi s'exprime notre Irénée, la lumière de l'Eglise gallicane (1). »

Il est vrai que, selon Bossuet, Irénée a maintenu les droits de l'épiscopat ; mais il est faux que Bossuet lui attribue, comme M. Ampère, d'avoir nié ceux du souverain pontife.

Vous avez dit que ces deux illustres docteurs se tendent leurs puissantes mains à travers les siècles : vous avez raison ; mais c'est pour faire au Saint-Siège une barrière contre vos témérités que leurs mains s'unissent.

16° Résumé.

Trois personnages nous ont surtout occupés dans ce chapitre : les saints papes Eleuthère et Victor, et saint Irénée. Il n'est pas vrai que les deux souverains pontifes aient adopté la doctrine hétérodoxe du montanisme, et que l'Asie se soit réunie à la Gaule pour tirer la papauté de l'erreur. Il n'est pas vrai que saint Victor ait troublé l'Eglise, au sujet de la Pâque, par une capricieuse exigence d'uniformité et une tentative d'envahissement de pouvoir. Ce fut la décision de l'Eglise universelle qu'il voulut faire observer.

On a tâché de faire de saint Irénée un adversaire du Saint-Siège, tandis que, au contraire, il a prononcé, selon Bossuet, un *oracle*, devenu l'un des premiers et des plus solides monuments traditionnels sur lesquels s'appuie la papauté. Sauf quelque peu de littérature profane, M. Am-

(1) *Defensio*, etc., l. X, c. vi.

père a tout dénié à l'évêque de Lyon, l'érudition et la plaisanterie, la philosophie et la théologie; mais nous avons vu le saint vengé par M. Amédée Thierry et par l'évêque de Meaux, au témoignage desquels nous ajouterons ces magnifiques paroles d'Erasme, bien dignes de cet homme de goût et du célèbre docteur dont il parle : *Spirant enim illius scripta priscum illum Evangelii vigorem, ac phrasis arguit pectus martyrio paratum. Habent enim martyres suam quamdam dictionem seriam, fortem, ac masculam* (1).

(1) *Opera S. Irenæi*, édit. d'Erasme, préface; Bâle, 1534.

CHAPITRE III.

BIBLIOTHÈQUE D'ALEXANDRIE.

1^o Notice sur la bibliothèque d'Alexandrie.

Ptolémée Soter, frère naturel d'Alexandre le Grand, son compagnon d'armes, historien de la vie glorieuse du héros, et l'un des nombreux héritiers de ses conquêtes (l'an 325 avant Jésus-Christ), voulut faire fleurir les études à Alexandrie, nouvelle capitale de l'Egypte. Il offrit aux savants la splendide hospitalité du Musée, et, par les soins de Démétrius de Phalère, leur prépara une bibliothèque qui s'augmenta prodigieusement sous ses successeurs. Elle était placée dans les temples du quartier du Bruchium, à l'est de la ville. Jules César, pendant la guerre qu'il soutint à Alexandrie, l'an 48 avant Jésus-Christ, ayant incendié une flotte dont ses ennemis cherchaient à s'emparer, la flamme se communiqua du port aux édifices voisins, et la bibliothèque fut consumée. Les combats fréquents livrés dans la ville aidèrent aussi à sa destruction.

Sénèque et Orose disent qu'il périt quatre cent mille volumes; Aulu-Gelle et Ammien Marcellin portent ce nombre à sept cent mille.

Pour expliquer l'énorme différence que présentent ces divers chiffres, la plupart des historiens disent, d'après

Prideaux, que le Musée renfermait quatre cent mille volumes, et le Sérapéum trois cent mille. Selon eux, Aulugelle et Ammien Marcellin auraient parlé de la somme totale des livres détruits, tandis que Sénèque et Orose auraient seulement songé à la bibliothèque du Musée.

Ces suppositions sont d'autant plus incertaines que l'existence, avant l'incendie, de la bibliothèque du Sérapéum dans l'endroit de la ville nommé Rachotis, est fort problématique, quoique admise par des historiens peu hasardeux, par Rollin entre autres.

Ce point n'ayant pas été discuté, je crois que l'examen n'en sera pas inutile.

Les anciens qui ont parlé de la seconde bibliothèque, située au Sérapéum, ne permettent guère de croire qu'elle existât en même temps que la première, placée dans le quartier du Bruchium. Selon Orose, on ne peut raisonnablement admettre que, à l'époque de l'incendie, il y eût une bibliothèque autre que celle des quatre cent mille volumes, voisine du port. Ammien Marcellin, décrivant les monuments d'Alexandrie, nomme, il est vrai, la bibliothèque du Sérapéum au temps de Jules César, et y suppose réunie toute la fortune littéraire des Ptolémées. Cette erreur évidente sur le nom du musée détruit empêche de s'autoriser d'un tel témoignage pour croire que le quartier de Rachotis renfermât alors une bibliothèque. D'après saint Chrysostôme, Ptolémée Philadelphie, ayant fait traduire en grec les livres sacrés des Hébreux, les déposa dans le temple de Sérapis : c'est en passant et simplement pour une comparaison que l'éloquent orateur l'affirme. Saint Epiphane assure au contraire, dans des recherches sur les diverses interprétations de la Bible et sur le temps de leur publication, que le prince enrichit de cette traduction la bibliothèque du Bruchium. Il dit : « Ces livres hébreux traduits en grec furent déposés dans la première bibliothèque fondée au Bruchium. On en établit ensuite une autre dans le Sérapéum, beaucoup moins considérable

que celle du Musée, dont on l'appelait la fille, et dans laquelle les éditions d'Aquila, de Symmaque, de Théodotion et des autres ont été réunies; ce fut 250 ans plus tard... Depuis la dix-septième année de Ptolémée Philadelphie, sous le règne de qui, cette année-là, les Septante-Deux traduisirent les Ecritures sacrées, jusqu'à Cléopâtre, il s'est écoulé 249 ans (1). »

Or, quel est le fait arrivé 250 ans après le dépôt au Bruchium de la traduction des livres hébreux ? Ce ne put être, selon la phrase de saint Epiphane, que l'ouverture de la bibliothèque nouvelle, ou l'admission dans ce local des travaux d'Aquila, de Symmaque, etc. Mais personne n'ignore que ces doctes personnages, postérieurs à Jésus-Christ, ont écrit 400 et quelques années après Ptolémée Philadelphie. Ce fut donc l'établissement de la bibliothèque du Sérapéum qui eut lieu à la date fixée par saint Epiphane, sous Cléopâtre. En effet, César brûla, au temps de Cléopâtre, la collection de livres voisine de la mer, et Antoine, par le don de deux cent mille rouleaux pris à Pergame, fournit à la reine d'Egypte le moyen de réparer un peu cette perte immense (2).

La bibliothèque du Sérapéum remplaça donc celle du Bruchium, qu'elle ne put jamais égaler. La protection des

(1) Sénèque, *De Tranquillitate animi*, ix. — Orose, *Hist.*, l. VI, c. xv, dans la *Patrologie latine* de M. l'abbé Migne, t. XXXI. — Aulugelle, *Noctes atticæ*, VI, xvii. — Ammien Marcellin, *Hist.*, l. XXII, règne de Julien. — Plutarque, *vie de César*, n° 49; *vie d'Antoine*, n° 58. — Dion, *Hist.*, l. XLII. — S. Chrysostôme, *Adversus Judæos*, orat. 1^{re}. — S. Epiphane, *De Mensuris*, c. xi et xii. — Prideaux, *Hist. des Juifs*, l. III, t. I, première année de Ptolémée Philadelphie. — Rollin, liv. XVI, successeurs d'Alexandre, art. 2. — *Commentaires de César*, *De Bello civili*, à la fin; *De Bello Alexandrino* (par Hirtius), nos 1-3.

(2) Les volumes ou rouleaux renfermaient beaucoup moins de matières que nos volumes imprimés. Les *Métamorphoses* d'Ovide formaient, dit-on, quinze rouleaux chez les anciens, autant qu'il y a de livres dans l'ouvrage.

Lagides lui manqua bientôt. Cette race royale s'éteignit, avec Cléopâtre, l'an 30 avant l'ère vulgaire. Les attaques étrangères et les séditions intestines durent aussi être fatales au nouveau Musée.

Nous aurons à rechercher si les chrétiens, en 389, portèrent des mains fanatiques sur ces livres, quand, par ordre de Théodose, ils renversèrent le sanctuaire de Sérapis. Voici quelle fut la cause de cette destruction.

L'empereur avait cédé à Théophile un vieux temple de Bacchus pour le métamorphoser en église. Tandis qu'on le réparait, on trouva dans les caveaux de dégoûtants débris des anciennes idoles. On les étala comme une accusation contre le paganisme. Les païens irrités s'armèrent et frappèrent les chrétiens (1). Hellade, prêtre de Jupiter, se vanta d'en avoir, à lui seul, tué neuf. Les magistrats vinrent aux portes du Sérapéum, où les meurtriers avaient choisi leur retraite. Ils les menacèrent de la colère de Théodose, s'ils ne posaient les armes. On écrivit au prince, qui, défendant toutes représailles contre les personnes, ordonna de renverser les temples d'Alexandrie. A cette nouvelle, la ligue païenne se dispersa, et l'évêque Théophile, à la tête de ses chrétiens, se mit à l'œuvre. La statue de Sérapis fut brisée et son temple renversé. Cet édifice s'élevait sur un tertre artificiel, au milieu d'une plate-forme entourée de bâtiments destinés aux prêtres, aux gardiens du temple, à certains dévots païens et aux réunions des savants. C'est là que se trouvait la bibliothèque. On ne renversa pas ces bâtiments, que nous verrons plus tard subsistants encore (2).

(1) Les écrivains qui blâment les chrétiens démolisseurs de temples oublient le plus souvent de dire que la cruauté des païens avait commencé les hostilités. — Voir M. de Chateaubriand, par exemple, à l'endroit que nous citerons bientôt.

(2) On varie sur l'époque de la destruction du temple de Sérapis par Théophile; je l'ai placée en 389, comme le plus grand nombre des histo-

Abd-Allatif et Abulfaradge, deux historiens arabes, le premier médecin à Bagdad, le second évêque jacobite d'Alep, racontent que la bibliothèque d'Alexandrie fut détruite par les musulmans, quand ils s'emparèrent de cette ville en 641 (1). Jean le grammairien ayant prié le conquérant Amrou-ben-Alas de ne pas enlever aux vaincus leurs livres, « Amrou lui dit qu'il ne pouvait en disposer sans la permission de l'émir Al-Mouménia-Omar-ben-Alkhattab. » Il en écrivit donc à Omar, et lui fit part de la demande de Jean. La réponse qu'il reçut d'Omar était conçue en ces termes : « Quant aux livres dont vous parlez, si ce qu'ils contiennent est conforme au livre de Dieu (le Coran), ce livre les rend inutiles; si, au contraire, ce qu'ils renferment est opposé au livre de Dieu, nous n'en avons aucun besoin. Donnez donc ordre de les détruire. » En conséquence, Amrou-ben-Alas les fit distribuer et brûler dans les bains d'Alexandrie, qu'ils alimentèrent six mois (2).

Ce récit d'Albufaradge a été modifié de bien des manières par les modernes. Si les uns ont accepté dans toute son étendue l'affirmation de l'historien, d'autres l'ont à peu près rejetée, et ont dit que les chrétiens de l'évêque Théophile avaient exempté les Arabes d'une telle barbarie en la commettant eux-mêmes au quatrième siècle.

riens : c'est la date fixée par la *Chronique* du comte Marcellin (*Max. Bibl. vet. Patr.*, t. IX, p. 519). Il met cet événement sous le consulat de Timasius et de Promotus, ce qui correspond à l'an 389, selon la *Chronologie hist. des consuls*, dans l'*Art de vérifier les dates*. Les Bollandistes reculent ce fait jusqu'à l'année 390 (xvii martii, p. 513), et Pagi, suivi par M. de Chateaubriand, jusqu'à 391 (*Critique de Baronius*, ad ann. 389).

(1) Les uns avancent d'une année, les autres retardent d'autant la prise d'Alexandrie. J'ai suivi encore ici le plus grand nombre des auteurs.

(2) *Histoires dynastiques*, IX, trad. de M. Sylvestre de Sacy, dans le *Magasin encyclopédique*, 5^e année, t. IV, p. 438.

Entre ces deux manières de voir, il s'en glisse une troisième, transition de la première à la seconde ; on suppose que les disciples du Christ auraient commencé dans la bibliothèque d'Alexandrie l'œuvre de destruction terminée par les enfants de Mahomet.

Nous allons examiner si l'histoire, non pas quand celle-ci se perd en systématiques hypothèses, mais quand elle parle documents en main, peut adresser aux chrétiens quelque reproche à ce sujet.

*2° Les chrétiens, en 389, assiégèrent-ils les païens
dans le Sérapéum ?*

TEXTE DE M. AMPÈRE. — « Tout le monde connaît le récit qui a fait du nom d'Omar le symbole du fanatisme et de la barbarie. Après avoir subi, pendant des siècles, l'injure de cette renommée proverbiale, Omar a été déclaré presque innocent de l'incendie des livres d'Alexandrie ; on lui a, du moins, découvert des complices qui l'ont devancé et ont fait beaucoup plus de mal que lui. Ces complices sont illustres et ne sont point des ennemis farouches de la civilisation : ils s'appellent César et le christianisme.

« César est le premier coupable, coupable involontaire, il est vrai ; ce fut lui qui, assiégé par les Alexandrins dans le quartier du palais où était la grande bibliothèque, y mit le feu en voulant incendier la flotte égyptienne et les maisons occupées par l'ennemi. C'est ce qui a fait dire trop légèrement à quelques uns qu'après César, Omar n'avait rien trouvé à brûler ; mais ceci n'est point exact. On connaît l'existence de plusieurs collections qui se formèrent pour remplacer la première ; on sait qu'Antoine fit don à Cléopâtre de la bibliothèque de Pergame, rivale de la bibliothèque d'Alexandrie, et qui se composait de deux

cent mille volumes. Ces deux cent mille volumes paraissent avoir été déposés au Sérapéum, dans cette bibliothèque, fille, comme on le disait, de la collection mère, et qui contient jusqu'à sept cent mille volumes; mais cette seconde bibliothèque devait elle-même périr par d'autres mains que les mains musulmanes. Déjà atteinte deux fois par les flammes sous Marc Aurèle et sous Commode, il est difficile qu'elle ait survécu à l'assaut que les chrétiens donnèrent, sous Théodose, au Sérapéum. Les livres entassés dans cet édifice durent être, au moins en grande partie, détruits par le zèle, armé ce jour-là contre tous les souvenirs du paganisme. Voilà donc les deux grandes collections de livres à peu près détruites, dispersées du moins avant l'arrivée d'Omar. Malgré ces faits incontestables, M. Matter déclare solennellement que *l'existence et l'incendie d'une bibliothèque à Alexandrie, au temps d'Omar, est un fait à rétablir dans l'histoire*. Il est permis de voir dans ces paroles une protestation contre une opinion que le dix-huitième siècle avait émise avec trop de complaisance. Gibbon et d'autres écrivains du même temps peuvent avoir éprouvé quelque joie en voyant l'acte de barbarie le plus célèbre de l'histoire transporté des musulmans aux chrétiens, d'un calife à un évêque. Sans partager le moins du monde un tel sentiment, on est en droit de se refuser à cette réaction qui porte M. Matter à combattre aujourd'hui Gibbon, à la suite d'écrivains animés, dit-il, d'un autre esprit. En accordant à M. Matter qu'il y a eu encore des livres à Alexandrie après la destruction du Sérapéum, puisqu'il y avait des littérateurs et des philosophes, on n'en peut pas moins maintenir comme acquis à l'histoire ce fait, que les deux grandes collections avaient été détruites avant l'arrivée d'Omar, l'une par César, l'autre par les chrétiens, et qu'un grand incendie, comme celui dont la tradition accuse le calife arabe, était devenu impossible. A chacun ses œuvres; que l'histoire soit juste pour tous, même pour Omar. Point de fana-

tisme même contre le fanatisme : la philosophie a eu le sien dans le siècle dernier ; il semble que la gloire du nôtre devrait être de n'en connaître aucun (1). »

OBSERVATIONS. — Si les chrétiens avaient attenté à la bibliothèque d'Alexandrie, ce n'auraient point été sept cent mille volumes qu'ils se seraient donné la triste satisfaction d'anéantir. Aulu-Gelle et Ammien Marcellin, qui portent à ce chiffre les volumes amassés par les Ptolémées, ne nous apprennent-ils pas que ces richesses avaient été détruites par l'armée de César (2) ? C'est donc la bibliothèque postérieurement formée que l'évêque Théophile aurait dévastée. Mais où M. Ampère a-t-il lu qu'il s'y trouvât sept cent mille volumes ?

La destruction des livres du Sérapéum par les chrétiens, au quatrième siècle, est pour M. Ampère un fait *incontestable*, un fait *acquis à l'histoire*. D'où lui vient cette évidence ? C'est qu'il est *difficile* que la bibliothèque ait survécu à l'assaut donné au Sérapéum.

Mais, d'abord, s'il est seulement *difficile* que la bibliothèque ait survécu à l'assaut donné au Sérapéum, par quelle règle de logique en conclut-on que cette destruction est un fait *incontestable* et *acquis à l'histoire* ?

Ensuite, quelle preuve donne-t-on de cet assaut ? M. Ampère n'en présente aucune ; il aura sans doute jugé inutile

(1) *Voyages et Recherches en Egypte et en Nubie*. — Voir la *Revue des Deux Mondes*, 1^{er} septembre 1846, p. 737.

(2) « Ingens postea numerus librorum in Ægypto a Ptolemæis regibus vel conquisitus vel confectus est, ad millia ferme voluminum septingenta, sed ea omnia bello priore Alexandrino, dum diripitur ea civitas, non sponte, neque opera consulta, sed a militibus forte auxiliariis, insensa sunt. » (Aulu-Gelle, VI, xvii.)

« His accedunt, altis sufflata (sublata) fastigiis templa, inter quæ eminent Serapeum... in quo bibliothecæ fuerunt inestimabiles : et loquitur monumentorum veterum concinens fides, septingenta voluminum millia, Ptolemæis regibus vigiliis intentis composita, bello Alexandrino, dum diripitur civitas sub dictatore Cæsare, conflagrassæ. » (Ammien Marcellin, l. XXII, règne de Julien, à la fin.)

d'en rechercher, après que M. de Chateaubriand a affirmé que le Sérapéum avait eu à subir non seulement un assaut, mais un siège.

TEXTE DE M. DE CHATEAUBRIAND. — « Le renversement du temple de Sérapis, à Alexandrie, est demeuré célèbre... Les païens ne consentirent pas facilement à abandonner un pareil édifice ; ils y soutinrent un véritable siège, animés à la défense par le philosophe Olympius (Rufin, l. XX-XXII), homme d'une beauté admirable et d'une éloquence divine... Théophile, archevêque d'Alexandrie, armé des édits de Théodose et appuyé du préfet d'Egypte, remporta la victoire. Hellade se vantait d'avoir tué neuf chrétiens de sa main. Olympius s'évada, après avoir entendu une voix qui chantait *alleluia* au milieu de la nuit, dans le silence du temple (1). »

OBSERVATIONS. — C'est donc du témoignage de Rufin que M. de Chateaubriand, et probablement M. Ampère, s'appuient pour assurer que les chrétiens assiégèrent leurs ennemis dans le Sérapéum.

Or, voici la traduction des paroles de Rufin citées en note par l'auteur des *Etudes historiques* : « Ces païens, marchant dans le sang de leurs concitoyens, choisissent pour chef de leur crime et de leur audace, afin de défendre la citadelle et d'exercer la tyrannie sous sa conduite, un certain Olympius, qui portait le nom et l'habit de philosophe. *Quo ante signano arcem defenderent et tyrannidem tenerent* (2). » M. de Chateaubriand aura conclu que les idolâtres durent nécessairement être assiégés, puisqu'ils songèrent à défendre leur retraite.

(1) *Etudes historiques*, 3^e étude, 2^e partie. — Pour prouver le dernier détail de ce récit, M. de Chateaubriand transcrit une phrase qu'il attribue à Zosime ; elle est de Sozomène, liv. VII, chap. xv. — Voir aussi l'ouvrage de M. Beugnot, *Histoire de la destruction du paganisme en Occident*, t. I, l. VIII, p. 361.

(2) Rufin, l. II, c. xxii, dans le recueil intitulé : *Historiæ ecclesiasticæ scriptores græci* ; Parisiis, 1871.

La suite du passage montrera que ces précautions furent prises par les ennemis des chrétiens non pas à cause d'un siège entrepris contre le Sérapéum, mais uniquement dans la crainte que ce siège n'eût lieu.

« Ceux, continue Rufin, à qui étaient confiés la garde des lois romaines et le soin de rendre la justice, ayant appris ce qui s'était passé, volent au temple troublés et effrayés, demandant la cause de tant d'audace et le but de cette émeute qui avait si criminellement versé devant les autels le sang des citoyens. Mais les païens, qui avaient fortifié l'entrée, ne firent entendre que des voix confuses et discordantes, et répondirent seulement par des cris sans exposer aucune raison de leur conduite. On leur envoya pourtant des parlementaires pour leur rappeler la puissance de l'empire romain, la vindicte des lois et ce qui suit d'ordinaire les séditions. Mais comme la force des lieux ne permettait pas d'essayer, sans de plus nombreuses troupes, une attaque contre les téméraires, on avertit l'empereur. » La réponse de l'empereur arrive : défense de punir les coupables, ordre d'abattre le sanctuaire. Dès que la volonté impériale est proclamée, les séditieux se dispersent. Or, si les païens furent assiégés dans le temple de Sérapis, à quel moment le furent-ils ? Ils s'y virent menacés et non pas assiégés. La bibliothèque n'eut donc pas plus à souffrir du *siège* dont parle M. de Chateaubriand que du seul *assaut* dont M. Ampère a parlé ; ces deux assertions sont également niées par l'histoire.

3° *Les chrétiens, au quatrième siècle, confondaient-ils les chefs-d'œuvre de l'ancienne littérature avec les monuments pros crits du paganisme ?*

TEXTE DE M. AMPÈRE. — « Les livres entassés dans cet édifice (*le Sérapéum*) durent être, au moins en grande par-

tie, détruits par le zèle, armé ce jour-là contre tous les souvenirs du paganisme (1). »

M. Libri dit de son côté : « Par suite des guerres civiles, si funestes aux établissements littéraires, comme par les guerres religieuses et par le fanatisme des premiers chrétiens, les grandes bibliothèques de l'antiquité furent dispersées, et l'on sait maintenant que les chrétiens n'avaient guère laissé à faire à cet Omar qu'on accuse d'avoir ordonné la destruction de la bibliothèque d'Alexandrie. Le besoin de détruire le dernier reste du paganisme amena les chrétiens à proscrire les ouvrages classiques grecs et latins, et on sait aussi combien saint Grégoire et saint Isidore ont fait pour abolir la littérature profane. C'était là peut-être une impérieuse nécessité, et il faut se borner à constater le fait sans trop chercher à le qualifier (2). »

OBSERVATIONS. — On conçoit sans peine de quelle poignante indignation M. Libri doit être torturé quand il songe à la destruction de la bibliothèque d'Alexandrie, lui qui, au dire du *Moniteur universel*, connaît si bien le prix des manuscrits et des anciennes éditions, et qui, voulant mettre en lumière ce que la France possédait en ce genre, en a vendu, grâce à son titre d'inspecteur des bibliothèques publiques, pour trois ou quatre cent mille francs (3). C'était précisément à l'époque où il s'irritait contre le

(1) *Voyages et Recherches, etc.*, ubi supra.

(2) *Revue des Deux Mondes*, t. XXX, p. 256, année 1842, article : *Du catalogue de nos manuscrits*.

(3) *Moniteur universel*, 1848, 19 mars, n° 79. Rapport adressé à M. le garde des sceaux Hébert par M. le procureur du roi Boucly, Paris, le 4 février 1848. — L'excessive passion de l'illustre bibliophile paraît ancienne, car il est dit dans le rapport « qu'il y a plusieurs années M. Libri aurait soustrait des livres de la bibliothèque de Florence, et que, par suite, l'entrée de la bibliothèque de Milan lui aurait été fermée. » Depuis que ceci est écrit, j'ai vu dans des journaux l'annonce d'une réponse de M. Libri au rapport de M. Boucly, volume in-8° de 115 pages, puis la sentence des tribunaux contre M. Libri.

prétendu vandalisme des chrétiens, qu'il daignait dérober à l'obscurité où ils reposaient nos vieux trésors bibliographiques.

Ce n'est point ici le lieu de défendre contre M. Libri le pape saint Grégoire le Grand et saint Isidore de Séville (1). Nous ne sommes encore qu'au quatrième siècle; or, au quatrième siècle, les chrétiens ne frappaient pas d'une même proscription les idoles et les livres de l'antiquité.

Si les fidèles d'Alexandrie avaient été poussés par une subite fureur, sans autre but que de se venger, je comprends à quels excès ils auraient pu se livrer. Mais en 389 ce n'était point une sédition, c'était une exécution légale. On travaillait à loisir, par ordre de l'empereur, et à une œuvre fixée d'avance. Théodose avait abandonné aux chrétiens les idoles et les temples, mais il n'était point question de ce qui se rattachait au paganisme d'aussi loin que les chefs-d'œuvre des sciences et des lettres. Il y eut une telle fidélité à suivre l'édit de l'empereur, qu'il ne se commit aucun attentat contre les idolâtres : Théodose leur avait pardonné. Nul ne fut recherché ni poursuivi. Si donc la victoire épargna les meurtriers, à plus forte raison ne s'aveugla-t-elle pas jusqu'à confondre dans sa haine et les livres et les dieux.

L'évêque d'Alexandrie, Théophile, vanté lui-même pour son érudition (2), était lié d'amitié avec le docte saint Jérôme (3). C'est lui qui, pour agréger au sacerdoce Syné-

(1) La mémoire de saint Grégoire a été pleinement vengée par l'abbé Emery, supérieur de Saint-Sulpice. — Voir le *Christianisme de Bacon* et les démonstrations philosophiques de l'abbé Migne, t. II. — Quant à saint Isidore, je ne sais ce que M. Libri prétend lui reprocher : il faudrait autre chose qu'une vague imputation pour faire croire que l'évêque de Séville détestât les livres anciens, lui qui publia, sous le titre d'*Etymologies*, un si remarquable ouvrage.

(2) * Theophilus, vir eruditissimus. » (Idace, *Chronicon*.) — Voir *Max. Bibl. vet. Patr.*, t. VII, p. 1232.

(3) S. Hieronymus, ep. 99, t. XXII de la *Patrologie* de M. l'abbé Migne.

sus, poète et platonicien distingué, ne s'arrêta pas devant les étranges conditions imposées d'abord par le futur évêque de Ptolémaïs, qui pourtant se résigna aux prescriptions de la discipline ecclésiastique (1).

Or, puisque les démolisseurs du temple de Sérapis n'obéissaient point à un brutal accès de colère, je ne puis croire que le « très-érudit » Théophile ait fait la guerre aux monuments de la littérature et de l'érudition, que, d'ailleurs, il n'aurait pu détruire sans outrager en même temps l'Écriture sainte, dont les nombreuses interprétations étaient réunies au Sérapéum (2). Je ne puis croire que les chrétiens aient, le fer et le feu à la main, poursuivi le paganisme jusque dans les livres, et cela même à l'époque où saint Basile enseignait combien la religion peut tirer de profit de la lecture des philosophes et des poètes (3) ; à l'époque où saint Grégoire de Nazianze maudissait la mémoire de Julien, comme du plus dangereux

(1) Voir plus loin, chap. ix, paragr. 13.

(2) Selon Tertullien (c. xviii de l'*Apologétique*), il y avait au Sérapéum un texte hébreu de la Bible et plusieurs traductions. Saint Epiphane (*De Mensuris, etc.*) y place encore les éditions de la Bible par Aquila, Symmaque, Théodotion et les autres interprètes. M. Ampère, à propos du mot de Tertullien, fait cette observation, p. 737 de son *Voyage* : « Les trésors littéraires d'Alexandrie étaient surtout grecs. S'il s'y trouvait quelque chose d'oriental et d'égyptien, ce n'était pas dans la grande bibliothèque du palais qu'il eût fallu le chercher, mais dans la bibliothèque du Sérapéum. Là, comme je l'ai dit, se conservait un reste de la vieille vie égyptienne... C'est dans cette bibliothèque du Sérapéum que Tertullien (édition de l'abbé Migne, t. I, p. 53; lisez p. 380) indique un texte hébreu de la Bible. » Cette raison de la présence d'un texte hébreu de la Bible au Sérapéum est fort savante sans aucun doute, mais il en est une plus naturelle. A l'époque où l'auteur de l'*Apologétique* publia son livre, il y avait plus de deux cents ans que la bibliothèque du Musée était détruite. Il fallait donc que les Alexandrins logeassent au Sérapéum, s'ils souhaitaient les posséder, le texte et les traductions des livres sacrés des Hébreux.

(3) T, II, p. 173, édition des Bénédictins. — Voir aussi sa correspondance avec le philosophe païen Libanius.

persécuteur, pour avoir défendu aux orthodoxes l'étude des lettres profanes (1) ; à l'époque d'Atticus, évêque de Constantinople, si versé dans la connaissance des systèmes philosophiques, que jamais sophiste ne put l'effrayer d'une objection nouvelle (2) ; à l'époque où saint Cyrille d'Alexandrie expliquait aux adversaires de la religion pourquoi les disciples du Christ, tout en repoussant de leurs lèvres les chairs offertes aux idoles, ne refusaient pas de nourrir leur esprit des livres des idolâtres (3) ; à l'époque où Alexandre et toute l'Eglise admiraient encore Didyme, l'aveugle au savoir encyclopédique (4) ; à l'époque, enfin, des Jérôme, des Chrysostôme, des Ambroise.

Dira-t-on qu'il est sans vraisemblance que la foule, pressée d'abattre le Sérapéum, ait songé à épargner les livres ?

Cette observation supposerait que l'on n'a pas une idée juste de l'événement. Le sanctuaire de Sérapis avait été seul condamné à périr, et il put être seul renversé, se trouvant au milieu de la plate-forme, isolé des constructions qui couronnaient le tertre et dans lesquelles était déposée la bibliothèque. C'est là que, au troisième ou au quatrième siècle, le rhéteur Aphthonius, cité par M. Ampère, l'avait vue. Personne, d'ailleurs, n'imagine que la *cella* même du dieu servit de logement aux livres et de salon de lecture (5).

(1) *Orat.*, III, t. I, p. 96. — Voir aussi la lettre à Séleucus : « Méprisez le mythologue, appréciez l'écrivain ; brisez l'idole, admirez son temple. » — Sozomène, *Hist. eccl.*, l. V, c. xviii.

(2) Socrate, *Hist. eccl.*, l. VII, c. II.

(3) *Réponse à Julien*, l. VII : « Quoniam autem dulce est omnia scire, etc. »

(4) Rufin, *Hist. eccl.*, l. II, c. II.

(5) *Recherches en Egypte*, t. III de la *Revue des Deux Mondes*, p. 418 et 422, année 1846. — *Description des antiquités d'Alexandrie*, c. xxvi, p. 90, dans les *Mémoires scientifiques de l'expédition d'Egypte*. — M. de Sacy, traduction d'Abd-Allatif, p. 237.

Que tous les divers édifices dont la réunion composait le Sérapéum, c'est-à-dire que les portiques, les salles de conférences, les réfectoires, les habitations destinées soit aux employés du temple, soit à certains dévots païens, que les immenses appartements souterrains où s'exerçaient de secrets offices, aient été détruits avec le temple proprement dit, aucun ancien ne le prétend. Quoique l'on ne possède plus le travail, remarquable selon saint Jérôme (1), de Sophronius sur le renversement de Sérapis, on peut cependant consulter plusieurs autres contemporains du fait, le philosophe païen Eunape et le prêtre chrétien Rufin.

Eunape commence de la sorte sa narration : « Le culte et le sanctuaire (*delubrum*) du dieu Sérapis furent détruits et anéantis à Alexandrie (2). » Dans la suite du récit, les expressions dont se sert l'auteur en peignant la ruine du monument sont synonymes de la première, et circonscrivent les dégâts dans le temple, puisque les détails qui

(1) *De Viris illustribus*, c. cxxxiv.

(2) *Vita Ædesii*. Au défaut du texte grec de la *Vie des Philosophes*, on peut consulter les *Annales* de Baronius, ad ann. 399; le passage y est traduit en entier. — Chateaubriand, dans ses *Études historiques*, ubi supra, cite aussi quelques lignes d'Eunape et de Libanius (*Oratio pro templis*). Le fragment d'Eunape est aussi rapporté en partie par M. Cousin, *Fragments de philosophie ancienne*, p. 182. Voici les paroles d'Eunape : « Le culte et le sanctuaire du dieu Sérapis furent détruits et anéantis à Alexandrie; non seulement la religion, mais aussi la maçonnerie entière, tout, en un mot, finit comme il arriva, selon les fables des poètes, après la victoire des géants... Les magistrats démolirent de fond en comble la demeure de Sérapis et jetèrent sur les offrandes du temple leurs mains en conquérants, vainqueurs toutefois sans adversaires et sans combat. La bataille fut vaillamment livrée contre les statues et les richesses sacrées; ils vainquirent et dépouillèrent les vaincues, convenant militairement entre eux que tout ce qui aurait été pris resterait ignoré. Les fondements furent pourtant laissés; on ne put les transporter à cause de la masse des blocs et de la difficulté du transport. » Viennent ensuite d'atroces injures contre les moines, les clercs et les martyrs honorés par les chrétiens.

les accompagnent sont toujours relatifs à ce que les chrétiens se permirent contre les statues et les offrandes.

Rufin, après avoir considéré l'ensemble de tout le Sérapéum, pénètre dans le sanctuaire, y montre les lames d'or, d'argent, etc., qui, l'une sur l'autre, tapissent les murailles, les supercheries par lesquelles on trompait le peuple, la statue colossale du dieu que la troupe du patriarche n'osait d'abord attaquer ; puis il continue ainsi : « Les antiques tombeaux de cette caverne de crimes furent renversés, et on construisit, pour le vrai Dieu, des églises et des temples élevés ; car, quand les édifices païens eurent été rasés, on établit sur l'emplacement du sépulcre de Sérapis, d'un côté une crypte pour des reliques de martyrs, et de l'autre une église... Les restes de l'idolâtrie renversés et gisants par terre, des toits dorés s'élancèrent vers le ciel sur les édifices autrefois souillés par les faux dieux. Mais après la chute de Sérapis, qui, d'ailleurs, n'a jamais vécu, de quel autre démon pourraient subsister les sanctuaires (1) ? » De ces témoignages d'Eunape et de Rufin il résulte que ni l'un ni l'autre ne suppose les dépendances du temple de Sérapis détruites avec le sanctuaire. S'ils l'eussent dit, ils auraient été démentis par le fait suivant.

L'an 452, sous l'empereur Marcien, il y eut un mouvement populaire à Alexandrie ; les troupes marchèrent contre les séditeux, qui les mirent en fuite. Savez-vous où elles se retirèrent ? « Elles furent forcées, dit Evagre, de se réfugier dans le temple dédié à Sérapis. La populace y accourut, se rendit maîtresse de l'édifice, et y brûla tout

(1) *Hist. eccl.*, l. II, c. xxii-xxviii. — Dans la citation extraite de Rufin, les mots *prophanis ædibus*, deux fois répétés, ont été rendus par : *édifices païens*,... *édifices souillés par les faux dieux*. L'ensemble du passage exige qu'on entende le mot *prophanus* comme le faisait, au quatrième siècle, Julius Firminus Maternus dans son traité *De Erroribus prophanarum religionum*.

vivants les soldats (1). » Le Sérapéum n'avait donc pas été complètement renversé par Théophile, mais uniquement le sanctuaire du dieu.

Au quatrième siècle, sous Valens et Valentinien I^{er}, on vit des livres condamnés au feu. Cette exception à ce que je viens de dire le confirme; car ce furent seulement les ouvrages relatifs à l'art divinatoire que l'on fit disparaître. On les rechercha d'une façon barbare; mais l'histoire connaît trop bien les causes et les agents de ces persécutions, pour qu'on ne dise pas avec un auteur très-grave que « l'esprit chrétien resta étranger à ces excès déplorables (2). »

Bien loin de se montrer hostiles à la littérature grecque et à la littérature latine, les princes qui attaquèrent le plus vigoureusement le paganisme favorisèrent aussi avec le plus de zèle les sciences et les lettres. Gratien, qui abolit, en le refusant, le titre de pontife suprême de l'idolâtrie, chargea le trésor impérial des émoluments à distribuer aux orateurs, aux rhéteurs et aux grammairiens « dans la langue attique et dans la romaine. » M. Guizot, qui a traduit cette constitution, ajoute : « Valentinien, Honorius, Théodose II, rendirent plusieurs décrets semblables. Depuis que l'empire était partagé entre plusieurs maîtres, chacun d'eux s'inquiétait un peu plus de la prospérité de ses Etats et des établissements publics qui s'y rencontraient (3). » En distinguant ainsi d'avec les croyances païennes la littérature profane, ils ne faisaient, d'ailleurs, qu'imiter Constantin (4).

Théodose II est surtout un exemple de cette protection

(1) Evagre, *Hist. eccl.*, l. I, c. v.

(2) M. Beugnot, *Histoire de la décadence du paganisme en Occident*, t. II, p. 251.

(3) M. Guizot, *Histoire de la civilisation en France*, t. I, leç. iv, p. 103.

(4) M. Guizot, *ubi supra*, p. 104.

accordée aux études par les empereurs chrétiens. Comme son aïeul le grand Théodose, « il ordonna que les temples seraient détruits et changés en églises (1). » Mais notez aussi ses soins et ses libéralités pour former sur les anciens modèles la jeunesse de l'empire ! « Théodose fut le premier qui donna une forme constante à l'académie de Constantinople. Il fonda vingt chaires de grammaire, dix pour la langue latine, autant pour la langue grecque ; huit chaires de rhétorique, cinq de rhétorique grecque, trois de rhétorique latine ; une pour la philosophie et deux pour la jurisprudence... Après vingt ans d'exercice, les maîtres étaient honorés du titre de comtes du premier ordre, et allaient de pair avec les lieutenants du prétoire (2). » L'empereur établit aussi à Constantinople une bibliothèque où cent vingt mille volumes périrent à la fin du cinquième siècle (3). Enfin, parmi les professeurs qui les premiers furent promus à la dignité de comte, se trouvait, il paraît, Hellade, ce prêtre de Jupiter qui, dans l'émeute d'Alexandrie, avait tué neuf chrétiens (4). Et c'est en voyant récompenser de tels professeurs qu'on soutiendrait pourtant que les chefs-d'œuvre de l'antiquité étaient proscrits !

Soit donc qu'on examine la teneur de l'ordre impérial adressé à Théophile, la protection parfois très-éclairée accordée aux sciences par les ennemis du paganisme, la culture intellectuelle des chefs de l'Eglise à la fin du quatrième siècle et au commencement du cinquième ; soit qu'on envisage le caractère réglé et contenu de l'expédition dirigée contre le sanctuaire seul de Sérapis, tout

(1) Le Beau, *Histoire du Bas-Empire*, l. XXIX, c. LIX.

(2) Le Beau, *ubi supra*, l. XXXI, c. IX.

(3) Le Beau, l. XXXVI, c. III. — Ces 120,000 volumes périrent en 476.

(4) Socrate déclare avoir étudié à Constantinople sous Hellade et sous Ammonius, autre prêtre païen venu d'Alexandrie. (*Hist. eccl.*, V, XVI.)

nous force de conclure que personne, en détruisant ce temple, ne songea à détruire la bibliothèque.

4° L'historien Orose n'impute-t-il pas aux chrétiens la dévastation de la bibliothèque d'Alexandrie?

TEXTE DE M. DE CHATEAUBRIAND. — « L'édifice fut pillé et démoli. » Nous vîmes, dit Orose malgré son zèle apostolique, les armoires vides de livres : dévastations qui portent mémoire des hommes et du temps. » *Nos vidimus armaria librorum, quibus direptis, exinanita ea a nostris hominibus, nostris temporibus memorant* (l. VI, c. xv) (1). »

OBSERVATIONS. — Je trouve ce même texte d'Orose cité, comme pièce de conviction contre le zèle excessif des chrétiens, par Prideaux, Gibbon, MM. Matter, Ludovic Lalanne, Bonamy dans les *Mémoires de l'Académie*, Saint-Genis dans le grand ouvrage sur l'Égypte, M. de Lamar tine dans le dix-septième entretien de son *Cours de Littérature* (2). Tout ce qu'on doit de respect à de tels noms,

(1) *Etudes historiques*, ubi supra.

(2) Prideaux, *Hist. des Juifs*, t. III, règne de Ptolémée Philadelph 1^{er}. — Gibbon, *Hist. de la décadence de l'empire romain*, c. xxviii. — Matter, *Essai historique sur l'Ecole d'Alexandrie*; je cite d'après les extraits publiés par la Bibliothèque universelle de Genève en 1821, t. XVI, p. 543. — Lalanne, *Encyclopédie moderne*, article *Bibliothèque d'Alexandrie*. Voir du même auteur les *Curiosités bibliographiques*, p. 211. — Bonamy, *Mémoires de l'Académie*, t. XIII, p. 640, édition in-12 : *Dissertation historique sur la bibliothèque d'Alexandrie*. — Saint-Genis, *Description de l'Égypte, antiquités, mémoires*, 3^e livraison : *Description des antiquités d'Alexandrie*, p. 89. — *Dictionnaire de la Conversation*, article *Alexandrie*. Dans le même recueil, à l'article *Bibliothèque*, M. Champollion-Figeac ne parle pas de ce fait imputé aux chrétiens.

je le comprends ; qu'il me soit cependant permis de présenter mes très-humbles remontrances.

Il est d'abord nécessaire de citer en entier le passage, d'ailleurs très-court, de Paul Orose, dont les écrivains que je viens de nommer n'ont transcrit que quelques mots auxquels il est facile de faire signifier, dans cet isolement du reste du texte, tout ce que l'on désire. Nous mettons la traduction en regard du texte latin.

Orose, étant arrivé dans son récit au temps de Jules César et de ses combats au milieu même d'Alexandrie, poursuit de la sorte :

In ipso prælio regia classis forte subducta jubetur incendi. Ea flamma cum partem quoque urbis invasisset, quadraginta millia librorum, proximis forte ædibus condita, exussit : singulare profecto monumentum studii curæque majorum, qui tot tantaque illustrium ingeniorum opera congesserant. Unde quamlibet hodieque in templis exstent, quæ et nos vidimus, armaria librorum ; quibus direptis, exinanita ea a nostris hominibus, nostris temporibus memorent, quod quidem verum est ; tamen honestius creditur, alios libros fuisse quæritos, qui pristinas studiorum curas æmularentur, quam et aliam ullam tunc fuisse bibliothecam, quæ extra quadra-

« Pendant le combat, César fit incendier la flotte royale, roulée sur le rivage (1). La flamme, ayant gagné une partie de la ville, consuma quatre cent mille volumes qui se trouvaient par hasard dans les édifices voisins : témoignage certes bien étonnant des goûts studieux et de la persévérance des anciens, qui avaient réuni en si grand nombre de si remarquables ouvrages des plus nobles esprits ! C'est pour cela que maintenant encore et de toutes parts, comme nous l'avons vu nous-même, il existe dans les temples des armoires à livres, dont la dévastation rappelle de nos jours que tout cela a été anéanti par les nôtres, ce qui est vrai. Toutefois il est plus raisonnable de croire qu'afin d'égaler les anciens dans leur zèle pour les études, on chercha

(1) M. Michelet est peu exact quand il écrit que c'était la flotte romaine dont les Egyptiens voulaient s'emparer et que César brûla. (*Histoire romaine*, t. II, p. 327, édition de 1833.) — Orose, qui parle de la *flotte royale*, est d'accord avec les *Commentaires* de César et leur continuation : *De Bello civili*, III, n° 111 ; *De Bello Alexandrino*, n° 13.

ginta millia librorum fuisse, d'autres livres, que d'admettre l'exis-
 ac per hoc evasissise credatur. tence d'une seconde bibliothèque sé-
 parée des quatre cent mille volumes
 et préservée par cet éloignement(1). »

Ce fragment d'Orose mentionne deux bibliothèques : l'une brûlée par les Romains, l'autre fondée pour la remplacer. Il ne les nomme pas, mais nous savons bien que la première était celle du Musée, dans le quartier du Bruchium, et la seconde, celle du Sérapéum, dans le quartier de Rachotis. Or, de laquelle des deux l'historien a-t-il vu les armoires vides ? Evidemment ces armoires vides avaient appartenu à la bibliothèque incendiée. Orose ne peut l'expliquer plus clairement, puisque, après avoir raconté la destruction des trésors littéraires des rois égyptiens, il ajoute qu'à cause de cela les regards sont de tous côtés attristés par le spectacle de tablettes dépouillées de leurs livres.

La liaison naturelle des idées démontre ainsi que ces ruines rappellent la bibliothèque du Bruchium, dont l'auteur vient de parler, et non pas celle du Sérapéum, dont il n'a rien dit encore. Celle-ci paraît seulement à la fin de l'alinéa et comme toujours existante.

Remarquez-le bien : Orose constate le motif de l'établissement de cette seconde collection, c'est-à-dire l'intention de lutter avec les anciens de zèle pour les lettres et les sciences ; mais ce bibliophile, désolé des ravages du Bruchium, ne laisse échapper aucune plainte sur le sort des livres du temple de Sérapis. Ils n'étaient donc pas détruits, et cette bibliothèque continuait à orner Alexandrie. Par conséquent, ce passage d'Orose, où tant de cen-

(1) *Hist.* VI, xv. — Gibbon a dit à propos de ce passage : « Quoique bigot et amateur de controverses, Orose paraît un peu honteux. » (C. xxviii, ad ann. 395.) Cette honte de la dévastation du Musée est une preuve nouvelle, jointe à tant d'autres, que, quoique *bigot*, on ne déteste ni le savoir ni l'antiquité.

seurs de l'Eglise prétendent lire que la bibliothèque du Sérapéum avait été anéantie par les chrétiens, certifie au contraire qu'elle subsistait au cinquième siècle.

Il est possible qu'un lecteur distrait, entrevoyant que l'historien espagnol a raconté l'incendie d'une bibliothèque en l'attribuant aux gens de son parti, *nostris hominibus*, conclue, sans plus de scrupule et de recherche, qu'il est question de l'expédition de Théophile contre le Sérapéum. Non, Orose ne parle pas de ses coreligionnaires chrétiens, mais des soldats de l'empire romain dont son pays faisait partie. Eh ! pourquoi n'appellerait-il pas les soldats de César *nos gens, nos hommes*, lui qui, un peu plus loin, à propos de la Rome de ce dictateur, dit : « Notre Rome ? » *Nostra autem Roma, Cæsare occiso, quanta de cineribus ejus agmina armata parturiit* (1) ! Jamais il n'a désigné les chrétiens par les mots *nostrī homines*. Ce membre de phrase ne présente donc aucune difficulté.

Je devrais clore ici l'examen du fragment de l'histoire d'Orose ; mais en voyant le nombre et les noms des auteurs qui se sont à l'envi trompés sur ce sujet, je crois utiles, quoique surabondantes, les réflexions suivantes.

Orose, dans le texte que nous étudions, n'est encore arrivé qu'au temps de Jules César. Or, nous le demandons, s'il avait voulu narrer un fait d'une époque postérieure de plusieurs siècles et avertir que les acteurs de ce second fait étaient chrétiens, est-il vraisemblable qu'il se fût abstenu du mot propre ou d'une périphrase intelligible ? Est-il admissible que si, dans le récit d'une dévastation par les soldats païens de César, il avait voulu intercaler le souvenir d'une seconde dévastation par la cohorte chrétienne de Théophile, cet écrivain n'eût pas évité la confusion des scènes et des acteurs, en appelant les uns et les autres par leurs noms, au lieu d'employer des expressions

(1) L. VI, c. xvii. Voir un autre exemple, l. VII, c. xxxiii.

aussi vagues que celles dont il s'est servi : *nostri homines*? Si l'on ne savait d'avance qu'en 389 les chrétiens détruisirent le sanctuaire de Sérapis, jamais l'on n'aurait soupçonné dans les lignes d'Orose sur César une allusion à un événement postérieur. C'est une allusion que nous y mettons, mais que nous n'y trouvons pas.

Il faut grandement méconnaître le but et la méthode d'Orose pour chercher dans son livre une révélation si peu honorable aux chrétiens, eussent-ils été coupables de ce fanatisme anti-littéraire. Son livre est une thèse. A l'exemple et à la sollicitation de son maître saint Augustin (1), il entreprit de réfuter l'erreur des païens qui accusaient les chrétiens d'attirer les maux dont l'empire gémissait. L'auteur espagnol prouva, par le récit des anciennes catastrophes, que le mal a toujours régné sur la terre, et même plus douloureusement autrefois que depuis l'avènement de la nouvelle religion. Or, ne perdant jamais ce but de vue, il s'est bien gardé de mettre en ligne de compte, dans ce parallèle du passé et du présent, les atteintes portées par les chrétiens à l'ancien culte. De toutes les lois contre le polythéisme publiées depuis Constantin jusqu'à Théodose, il n'en rappelle qu'une seule, que les païens, d'ailleurs, déclaraient eux-mêmes n'avoir pas été exécutée (2) : c'était l'ordre de fermer les temples. Sur tout le reste, silence absolu. Constantin a placé le si-

(1) Saint Augustin s'est proposé, dans sa *Cité de Dieu*, le même but qu'Orose dans son résumé d'histoire universelle.

(2) *Hist.*, l. VII, c. xxviii. — Crévier, *Hist. des Empereurs*, l. XXIX : « Libanius, déposant de ce qu'il a vu, atteste que dans tout l'empire les temples avaient été dépouillés par Constantin, mais non pas fermés, ... et qu'à la magnificence près, qui n'y était plus, tout le culte public s'exécutait dans les temples à la façon accoutumée (Liban., *De Templis*). » Il n'y eut que fort peu de temples détruits sous Constantin; ce furent ceux que condamnait le plus la morale : par exemple, ceux d'Héliopolis et d'Aphaque, véritables lupanars; celui d'Esculape, à Egés en Cilicie, dans lequel chaque nuit un prêtre déguisé simulait le dieu venant visiter les malades.

gne du christianisme sur les vieux étendards de Rome, il a empêché la célébration des jeux séculaires et commandé le repos du dimanche; Constance a enlevé du sénat la statue de la Victoire, ce prétendu palladium de l'empire; Gratien a refusé la robe de souverain pontife qu'avaient pourtant acceptée ses prédécesseurs orthodoxes, il a attribué les biens des temples au trésor impérial; Théodose I^{er} a fait abattre un grand nombre de temples égyptiens, entre autres celui de Sérapis : vous cherchiez vainement dans Orose le moindre souvenir de ces faits. Lui, pour établir son thème philosophique, il ne complique pas sa discussion par le souvenir des événements que le fidèle et l'idolâtre devaient apprécier si diversement, tels que les attaques contre le polythéisme. Il n'est donc pas croyable qu'un historien qui suivait une pareille méthode se soit empressé, et cela à propos de Jules César, quatre siècles avant la place chronologique du fait supposé, de narrer un acte dont rien n'aurait excusé la barbarie, et dont il ne parle pas quand le nom de Théodose et la date où l'on place ce fait l'y invitaient. Orose n'impute donc pas aux chrétiens la destruction des livres du Sérapéum.

Si les chrétiens détruisirent cette bibliothèque, d'où vient que, parmi les auteurs anciens qui nous montrent la statue de Sérapis mise en pièces et son temple ruiné, nul n'a montré les livres déchirés et brûlés? D'où vient que nul écrivain ecclésiastique n'a vanté ce zèle bibliophobe et que nul païen ne l'a maudit? Pourtant Libanius et Eunape chez les païens (1), Rufin, Socrate, Sozomène, Théodore chez les chrétiens, n'ont pas été avares de détails, les uns dans leurs plaintes, les autres dans leurs chants de triomphe, sur la chute du fameux temple d'Alexandrie (2).

(1) Voir les notes du troisième paragraphe de ce chapitre.

(2) Rufin, *Hist. eccl.*, l. II, c. xxii, etc. — Socrate, *Hist. eccl.*, l. V, c. xvi. — Sozomène, *Hist. eccl.*, l. VIII, c. xv. — Théodore, *Hist. eccl.*, l. V, c. xxii. — Nicéphore, *Hist. eccl.*, l. XII, c. xxv-xxvi.

Ne faudrait-il pas adopter un moyen terme et dire que la bibliothèque fut, il est vrai, dévastée, mais en partie seulement ?

Cette concession ne se peut faire. Sur quoi se baserait-on pour y consentir, puisque rien ne prouve que les chrétiens aient touché à autre chose qu'au sanctuaire, où évidemment ne logeaient ni les livres ni les lecteurs, et puisque les salles visitées par Orose étaient complètement vides et situées dans un autre quartier de la ville ?

On doit donc s'en tenir au sens naturel du récit et des réflexions d'Orose ; c'est-à-dire, on doit admettre que cet historien n'a raconté que la destruction de la bibliothèque du Bruchium pendant la guerre de César.

*5^e La bibliothèque d'Alexandrie fut-elle détruite
en 641 par les Arabes ?*

TEXTE DE GIBBON. — « Le sévère décret d'Omar répugne au sens littéral et à l'esprit de la doctrine des casuistes musulmans ; ils déclarent en termes formels qu'on ne doit jamais livrer aux flammes les livres religieux des Juifs et des chrétiens qu'on acquiert par le droit de la guerre, et qu'on peut légitimement employer à l'usage des fidèles les compositions profanes. Il faut peut-être attribuer aux premiers successeurs de Mahomet un fanatisme plus destructeur (1). »

OBSERVATIONS. — Des deux précédentes phrases de l'auteur anglais, la seconde réfute la première, opposant très-judicieusement le caractère des chefs arabes à leurs lois. J'y ajouterai ce mot de Montesquieu : « La religion mahométane, qui ne parle que de glaive, agit encore sur les

(1) *Hist. de la décadence et de la chute de l'empire romain*, c. LI.

hommes avec cet esprit destructeur qui l'a fondée (1). » N'y aurait-il donc pas une simplicité voisine du ridicule à supposer que les conquérants arabes joignirent à leur *esprit destructeur* des goûts de bibliophiles ? Ils les ont trop souvent oubliés pour que l'histoire les leur attribue. On entendra plus tard M. Lalanne avouer qu'Omar fit détruire des livres en Perse. Selon M. Hammer, « à Alamout, le Koran fut conservé par Dschowâini (*au treizième siècle*) ; tous les ouvrages philosophiques furent brûlés. Cet auto-da-fé eut lieu à l'imitation de celui du sultan Jacob de Fez, qui déjà, cent ans avant la chute de l'ordre des Assassins (*au douzième siècle*), avait jeté au feu tous les livres théologiques. » Le savant historien des Assassins rappelle encore d'autres actes de cette barbarie à Bagdad et à Médine (2).

TEXTE DE M. LALANNE. — « Le premier auteur qui ait parlé de l'incendie de la bibliothèque d'Alexandrie par les Arabes est Abd-Allatif, médecin arabe de Bagdad, mort en 1231, c'est-à-dire cinq cent quatre-vingt-onze ans après cet événement. Il se borne à dire : « Au-dessus de la colonne des piliers est une coupole supportée par cette colonne. Je pense que cet édifice était le portique où enseignaient Aristote, et, après lui, ses disciples ; et que c'était là l'académie que fit construire Alexandre quand il bâtit Alexandrie, et où était placée la bibliothèque que brûla Amrou-ben-Alas avec la permission d'Omar (3). »

« Passons au récit plus circonstancié d'Abulfaradge, historien et médecin arabe, de la secte des chrétiens jacobites, qui mourut évêque d'Alep en 1286. » M. Lalanne raconte ensuite, d'après Abulfaradge, comment le gram-

(1) Montesquieu, *Esprit des Lois*, l. XXIV, c. iv.

(2) *Hist. de l'ordre des Assassins*, trad. de Hellert, p. 280, édition de 1833.

(3) *Encyclopédie moderne et Curiosités bibliographiques*, ubi supra.

mairien Jean, pour sauver la bibliothèque, s'adresse à Amrou, qui en réfère à Omar, dont l'ordre fut de tout brûler. Il poursuit ainsi : « Nous avons vu qu'en 390, c'est-à-dire deux cent cinquante ans avant la prise d'Alexandrie par les Arabes, l'unique bibliothèque publique qui restât encore dans la ville avait été complètement pillée et détruite. Or, depuis cette époque, on ne trouve dans aucun écrivain un mot qui puisse faire supposer que jamais on ait reformé à Alexandrie la moindre bibliothèque ; ce qui ne doit pas étonner, puisque, dans ce laps de temps, la littérature et la philosophie païennes furent partout prosrites, au point que Justinien fit fermer les écoles d'Athènes. En outre, les revenus de l'empire, sans cesse absorbés par les guerres civiles et étrangères, ne permettaient pas aux empereurs de porter leur attention sur d'autres bibliothèques que celles de Constantinople. Nous pouvons donc affirmer hardiment que s'il existait encore en 640, ce qui est plus que douteux, une bibliothèque à Alexandrie, ce ne pouvait être qu'une collection fort peu considérable, et probablement composée uniquement de livres chrétiens dont la perte ne mériterait guère d'exciter nos regrets.

« Maintenant, en supposant pour un instant (ce que nous ne saurions admettre), en supposant, disons-nous, qu'il y eût en effet une bibliothèque considérable à Alexandrie, comment expliquer le silence que des écrivains grecs, chrétiens ou arabes, antérieurs à Abulfaradge, ont gardé sur sa destruction par les musulmans ? Comment, par exemple, Eutychius, patriarche melchite d'Alexandrie et historien arabe de la fin du neuvième siècle, aurait-il oublié un fait si important dans sa relation détaillée de la prise d'Alexandrie, lui qui était né en Egypte, où il passa sa vie ? Ne devait-il pas être mille fois mieux informé qu'Abulfaradge, qui vivait sur les confins de la Médie et écrivait plus de six siècles après cet événement ? Nous croyons donc que le récit d'Abulfaradge, répété, il est

vrai, par des écrivains qui lui sont postérieurs, doit être rejeté complètement (1). »

Gibbon avait dit avant M. Lalanne : « L'assertion d'un étranger qui écrivait six siècles après, sur les confins de la Médie, est contrebalancée par le silence de deux annalistes d'une époque antérieure, tous les deux chrétiens, tous les deux originaires d'Égypte, et dont le plus ancien, le patriarche Eutychius, a décrit bien en détail la conquête d'Alexandrie. On cherche en vain cette anecdote curieuse dans les annales d'Eutychius et l'histoire des Sarrasins d'Elmacin... Il faut peut-être attribuer aux premiers successeurs de Mahomet un fanatisme plus destructeur, et même, dans ce cas, ils durent anéantir peu de livres, car ils en connaissaient fort peu. Je ne récapitulerai pas tous les accidents de la collection d'Alexandrie. (*César, Théophile*) (2). »

OBSERVATIONS. — Quatre raisons devraient donc empêcher d'accuser les Arabes :

1° *Les chrétiens avaient tout détruit dans la bibliothèque du Sérapéum.* — J'ai prouvé le contraire.

2° *Les lettres ayant été prosrites depuis Théodose, on ne songea pas à remplacer ce que le fanatisme orthodoxe avait lacéré.* — Je réponds, d'abord, que rien n'ayant été lacéré dans cette bibliothèque, il n'y avait rien à remplacer. Ensuite, sans rechercher maintenant les motifs qui firent fermer les écoles d'Athènes au sixième siècle, je rappellerai que les lettres ne furent point prosrites par les empereurs depuis le quatrième siècle, témoin les édits de ces princes que M. Guizot nous a cités dans un précédent paragraphe.

3° *Les Arabes connaissaient peu de livres.* — Mais est-il donc nécessaire de connaître les livres pour qu'on se décide à les brûler ? N'est-ce pas précisément le contraire qui a lieu en cas pareil ?

(1) Ubi supra.

(2) Ubi supra, c. LI.

4° *Les historiens accusateurs sont venus trop tard.* —

L'observation est très-grave, quoiqu'elle offre cependant un détail qui l'est trop peu. N'est-il pas plaisant qu'on nous présente Elmacin, né en 1223, comme plus rapproché et mieux instruit des événements de 644 qu'Abulfaradge, né en 1226 ? Que voulez-vous donc que, pendant ses années de nourrice et de sevrage, Elmacin ait appris de plus qu'Abulfaradge sur les exploits d'Amrou ?

Toutefois, je l'avoue, l'observation me paraît très-sérieuse, et, à mon avis, ce long silence de l'histoire ne me semble pas permettre qu'on affirme, aussi positivement qu'on l'a fait trop souvent, la culpabilité d'Omar ; mais, d'autre part, je ne crois pas non plus qu'on doive la nier aussi résolument que l'a fait M. Lalanne ; car Abd-Allatif et Abulfaradge sont des historiens estimés, et il est plus naturel de penser qu'Eutychius, comme tout narrateur, aura oublié une circonstance, que d'admettre dans les deux autres écrivains arabes une trop facile crédulité sur un fait considérable. Les *Commentaires* de César, dans le double récit qu'ils renferment de la guerre d'Alexandrie, ont bien négligé de rappeler l'incendie de la bibliothèque du Bruchium (1).

Je reçois donc le témoignage de ces deux historiens, mais seulement comme une forte probabilité.

Je viens de me rapprocher un peu de l'opinion de Gibbon et de M. Lalanne ; je vais maintenant me trouver complètement d'accord avec eux, car il ne me paraît pas non plus vraisemblable qu'Amrou ait pu détruire beaucoup de livres.

Gardons-nous d'une erreur très-commune à ce sujet. Je la trouve dans Prideaux : « On donna, dit-il, les trésors de la bibliothèque aux bains publics, où ils servirent pendant six mois à les chauffer, *au lieu de bois*, ce qui fait

(1) César, *De Bello civili*, l. III, circa finem ; Hirtius, continuateur de César, *De Bello Alexandrino*, c. 1.

bien voir le nombre prodigieux de livres qu'il y avait (1). » Gibbon s'exprime à peu près de même : « Les volumes ayant été distribués aux quatre mille bains de la ville, le nombre des livres se trouva si grand, que six mois *suffirent à peine* pour les consumer tous. » Ce sont là d'énormes exagérations.

Alexandrie, il est vrai, renfermait quatre mille bains (2) ; mais le récit d'Abulfaradge ne prouve pas que tous leurs fourneaux, pendant six mois, aient été uniquement alimentés de livres. Il suffit d'admettre que, dans un grand nombre de bains, il y eut, pendant six mois, des volumes mêlés, en quantité plus ou moins considérable, aux autres combustibles ; ce qui ne supposerait pas un *amas prodigieux* de livres au Sérapéum.

Rien ne fait soupçonner que la bibliothèque du Sérapéum ait jamais été bien considérable, encore moins qu'elle ait égalé celle du Musée, comme le pensent cependant M. Lalanne (3) et M. Ampère, qui, dans un précédent paragraphe, y supposait sept cent mille volumes. Pendant la guerre de César, le Sérapéum existait-il et fut-il conservé ? La chose est peu vraisemblable, et, d'ailleurs, il n'aurait été qu'un appendice du Musée trop riche. Après cette guerre, Antoine y déposa les deux cent mille volumes de Pergame ; mais ensuite y ajouta-t-on beaucoup encore ? On n'en sait rien : *Longe minor*, dit saint Epiphane en comparant cette bibliothèque à celle du Bruchium (4).

La ville d'Alexandrie, et le Sérapéum en particulier, furent exposés à trop de guerres, de pillages et d'incen-

(1) *Hist. des Juifs*, t. III, ubi supra.

(2) M. Alex. Mazas, *les Hommes illustres de l'Orient*, t. I. — Amrou, annonçant à Omar la prise d'Alexandrie, lui dit que dans cette ville « on a pu compter quatre mille palais, autant de bains publics (p. 145). »

(3) *Curiosités bibliogr.*, p. 149 ; *Encyclopédie moderne*.

(4) *De Mensuris*, etc.

dies, pour que des brèches considérables n'aient pas été faites à la bibliothèque.

Sous Commode, incendie du Sérapéum (1).

Sous Caracalla, « horrible massacre, qui dura plusieurs jours et plusieurs nuits... Rien ne fut épargné, ni le profane, ni le sacré, ni les maisons, ni les temples. Caracalla... abolit les sociétés de gens de lettres (2). »

Sous Aurélien, la moitié orientale de la ville, où étaient les écoles publiques et la bibliothèque du temple d'Auguste, fut détruite dans une guerre contre les Romains (3); que ne dut pas souffrir aussi la partie occidentale, où était le Sérapéum ?

Sous Dioclétien, huit mois de siège, massacre et pillage (4).

Sous Marcien, incendie du Sérapéum, où sont brûlées vivantes les troupes qui avaient voulu arrêter une sédition (5).

Sous Justinien, Narsès met le feu à la ville; sous Héraclius, les Perses la prennent et la pillent (6).

Qu'on imagine ce que devenait la bibliothèque dans cette ville si souvent ravagée !

D'ailleurs, plus les années se multipliaient, plus la décadence des études empirait, et, l'an 644, il devait y avoir longtemps que l'on ne suffisait pas et que l'on ne son-

(1) Georges le Syncelle, *Chronographie*: « Serapeum Alexandriae conflagravit. »

(2) Crévier, *Hist. des Empereurs*, l. XXIII, Caracalla, p. 252. — Ammien Marcellin, l. XXII, ubi supra.

(3) On lit dans Philon, *De Legatione ad Caium*, qu'on éleva à Alexandrie, en l'honneur d'Auguste, un temple splendide nommé Sébastium, auquel se trouvaient jointes de somptueuses bibliothèques; mais il n'était pas placé au Sérapéum; il était, dit Philon, au bord de la mer. (*Op. phil.*, p. 846; Lugduni, 1557.) — Ammien Marcellin, ubi supra.

(4) Eutrope, *Hist.*, l. IX; Orose, VII, xxv.

(5) Evagre, *Hist. eccl.*, I, v.

(6) Le Beau, *Hist. du Bas-Empire*, l. XLIV, c. xlv; l. LVI, c. xi.

geait même plus guère à réparer les dégâts des guerres et des siècles.

Si donc les Arabes, comme il est vraisemblable, détruisirent des livres à Alexandrie, il est vraisemblable qu'ils y en trouvèrent peu à détruire.

Je suis d'accord, en ce dernier point, avec Gibbon et M. Lalanne; je m'en félicite.

Un très-érudit avocat d'Amrou a cherché l'origine de l'accusation, injuste selon lui, qu'on a intentée plus tard contre ce conquérant de l'Égypte. Il s'exprime ainsi :

TEXTE DE M. LALANNE. — « Dans le *Dictionnaire bibliographique* d'Hadji-Khalfa, écrivain du dix-septième siècle, on trouve, à l'article *De la Science philosophique*, le passage suivant, tiré d'un auteur du huitième siècle : « Ebn-Khaldoun, dans ses *Prolégomènes historiques*, s'exprime ainsi : « Quand les musulmans eurent conquis les provinces de la Perse, et que plusieurs des livres de cette nation furent tombés en leur pouvoir, Saad, fils d'Abou-Vakkas, écrivit à Omar pour lui demander la permission de les transporter chez les musulmans ; la réponse d'Omar fut : « Jetez-les dans l'eau, car, etc. » On jeta donc ces livres dans l'eau et le feu, et ainsi périrent les sciences des Perses. »

« Voilà donc un historien arabe du huitième siècle qui raconte des livres des Perses ce qu'Abulfaradge a raconté cinq siècles plus tard de la bibliothèque d'Alexandrie... Le premier récit a été évidemment calqué sur l'autre... Donc les faits allégués par Abulfaradge ne reposent sur aucune base solide (1). »

OBSERVATIONS. — La difficulté que je trouve à cette explication de M. Lalanne, c'est qu'elle ne saurait rien expliquer. Ebn-Khaldoun, que, par un énorme anachronisme, on fait naître au huitième siècle, vint au monde en 1332, écrivit en 1377, et mourut en 1406. Ainsi l'af-

(1) Ubi supra.

firmes, dans la *Biographie universelle*, M. Sylvestre de Sacy (1), de qui M. Lalanne a emprunté sa citation d'Ebn-Khaldoun.

Or, puisque ce dernier auteur est postérieur à Abd-Allatif et à Abulfaradge, c'est donc lui qui de leur récit aura composé un *conte persan*, à moins que l'on n'admette deux destructions de livres par l'ordre d'Omar, l'une en Perse, l'autre en Egypte, ce que je n'aurais aucune peine à croire, surtout quand je lis dans Hadji-Khalfa : « L'éloignement des Arabes pour les sciences avait pour but de conserver la pureté de leur croyance et des dogmes fondamentaux de l'islamisme, et d'empêcher que l'étude des connaissances cultivées par les anciens peuples n'y introduisît quelque affaiblissement avant que cette religion fût solidement établie. On dit qu'ils poussaient le scrupule si loin qu'ils brûlèrent les livres qui leur tombaient sous la main dans les pays dont ils firent la conquête. Il fut même fait défense de lire le Pentateuque et l'Evangile (2). »

M. Lalanne n'a donc pas réussi à montrer que l'histoire, en racontant l'incendie des livres d'Alexandrie, ait fait un amalgame de quiproquo, attribuant à Amrou une demande adressée par Saad, et à Omar le prétendu vandalisme de Théophile (3).

De ces notes sur la part que les Arabes auraient prise à la destruction du Sérapéum il résulte qu'on ne peut certainement ni les inculper, ni les disculper. Eh bien ! si nous n'osons accuser Omar parce que les témoins à charge ne sont pas assez rapprochés de l'événement, pourquoi donc si bruyamment condamner l'évêque Théophile, quoi-

(1) *Biograph. univ.*, article *Ebn-Khaldoun*.

(2) Sylvestre de Sacy, trad. d'Abd-Allatif, I. I, c. iv, p. 183, note.

(3) L'erreur de M. Lalanne sur l'époque où vécut Ebn-Khaldoun vient de ce que, ayant lu que cet écrivain appartenait au huitième siècle, il n'a plus songé à la différence existant entre l'hégire ou ère musulmane et l'ère chrétienne.

que nul écrivain de son temps ou des temps voisins, pas plus chez les idolâtres que chez les orthodoxes, ne lui ait attribué le pillage de la bibliothèque du Sérapéum ? Vous récusez le témoignage d'Abulfaradge, parce qu'il est postérieur de six siècles à Omar ; en quoi donc celui de Gibbon est-il meilleur contre Théophile, qu'il vient attaquer après quatorze cents ans ?

6° Notes diverses.

1° M. Champollion-Figeac, dans le *Dictionnaire de la Conversation* (tome VI, page 80, article *Bibliothèque*), s'exprime ainsi sur la collection du Bruchium, détruite au temps de César : « Paul Orose porte le nombre des volumes qu'elle contenait au moment de l'incendie à sept cent mille, et dit que quatre cent mille seulement périrent dans les flammes. » Orose, il est vrai, a dit que quatre cent mille volumes périrent dans cette guerre ; mais il n'a pas parlé de trois cent mille qui auraient été épargnés. Il nie, au contraire, cette supposition, invraisemblable selon lui. Je ne transcrirai pas de nouveau ses paroles.

2° Le récit d'Orose a été tout aussi mal compris, quoique d'une autre manière, par l'auteur d'un travail d'ailleurs instructif sur les bibliothèques d'Alexandrie. « Le Sérapion, dit-il, ne fut détruit qu'en 391, par ordre de Théodose ; mais quel qu'ait été le préjudice causé par cet ordre à la bibliothèque, elle fut encore conservée partiellement, comme l'indique Orose, qui vingt-cinq ans plus tard, voyageant à Alexandrie, assure avoir vu dans plusieurs temples des armoires pleines de livres, restes de l'ancienne bibliothèque. » (*Revue britannique*, août 1839, p. 364.) N'est-il pas merveilleux le savant qui change en armoires pleines de livres ces armoires dont les rayons n'étaient

plus que leur indigente nudité aux yeux du voyageur espagnol ?

3^e M. de Lamartine n'a pas été non plus très-heureux sur le même sujet. « On sait, a-t-il écrit, le sort de la bibliothèque d'Alexandrie, incendiée dans un feu de six mois par l'ordre du patriarche Théophile, qui ne laissa rien à faire à Omar. L'historien contemporain Orose décrit et déplore l'anéantissement de ces trésors de la mémoire. » (*Cours de Littérature*, 17^e entretien.) Les souvenirs du brillant improvisateur sont complètement embrouillés : Jules César, nommé par Orose, est ici travesti en patriarche ; puis ce long martyre de six mois qu'Amrou, selon Abulfaradje, fit souffrir dans les bains d'Alexandrie aux livres mal protégés par Jean le grammairien, devient le crime des chrétiens. L'Eglise, à la barre de notre poète, paie pour les Romains et pour les Arabes.

4^e Je lis dans la *Description de l'Égypte* : « D'après un ordre de l'empereur Constantin, le patriarche d'Alexandrie avait fait enlever, l'an 328 de Jésus-Christ, la statue de Sérapis, avec la mesure qui servait à observer la crue du Nil ; l'idole fut brisée, et la mesure, ou le Sérapis, fut transportée dans la grande église de cette ville alors chrétienne, celle de saint Athanase, bâtie par Grégoire l'arien. L'empereur Julien, voulant rétablir le culte de l'idolâtrie, fit reporter dans l'ancien Sérapéum la mesure avec laquelle on déterminait les degrés de la crue du Nil (1). »

Constantin ne commanda ni d'enlever ni de détruire la statue de Sérapis, à laquelle personne alors ne toucha (2). Il fit transporter le nilomètre dans l'église où saint Athanase présidait depuis deux années ; mais cette église n'a-

(1) Ubi supra, t. II, suite, 2^e part., 3^e livr., 3^e sect., p. 303 : *Etat moderne*. — Dans un autre *Mémoire sur la vallée du Nil*, p. 547, on a parlé plus exactement de ces faits.

(2) Eusèbe, *Vita Constantini*, l. IV, c. xxv. — Socrate, I, xviii. — Sozomène, I, viii.

vait pas été bâtie par l'arien Grégoire, qui n'usurpa qu'en 341 le siège patriarcal d'Alexandrie (1).

5° M. Cousin, dans une note de ses *Fragments de philosophie ancienne*, p. 183, a dit : « Wittenbach recherche où était situé ce temple de Sérapis, à Alexandrie ou à Canope. Il pense qu'il était situé entre Canope et Alexandrie, et qu'il était commun à ces deux villes, hypothèse très-peu probable. Tous les auteurs cités dans la note précédente (des *Fragments*), auxquels il faut ajouter Damascius dans Suidas (v. Ολυμπος), placent à Alexandrie et non à Canope la scène que retrace Eunape; Rufin (II, xxvi-xxix) la place à Canope (2). »

Tout ceci pourrait, je crois, être plus clair.

Alexandrie et Canope avaient chacune un temple de Sérapis, selon le géographe Strabon (3). Rufin nous apprend que ces deux édifices furent abattus par Théophile à la même époque, et que sur les ruines du premier on éleva des églises, puis sur celles du second des monastères. Quant à la scène décrite par Eunape, cet historien dit formellement qu'elle se passa dans Alexandrie, et il termine le tableau par quelques lignes furieuses contre les moines placés à Canope (4).

6° M. Letronne, dans un savant travail sur la *Croix ansée*, parle de celle qui, d'après le récit de Rufin, se rencontra dans les ruines du Sérapéum. Il dit : « Rufin, qui raconte le fait, le rapporte au Sérapéum de Canope, et non pas à celui d'Alexandrie (5). » Cette affirmation est

(1) Fleury, XII, xiv; XIII, xxxi.

(2) L'ouvrage de M. Cousin porta d'abord le titre de *Nouveaux Fragments*.

(3) Liv. XVII, p. 359 et 360.

(4) Rufin, t. II, c. xxiii, xxvi, xxix. — Eunape, *Vita Ædesii* : « Cultus numinis apud Alexandriam et Serapidis delubrum disturbata et dissipata fuere... Monachos Canobis quoque collocarunt. »

(5) *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. XVI, 2^e partie, p. 259.

tout à fait inexacte. Je ne puis citer tout le récit de Rufin, mais les premières lignes suffiront. L'historien débute ainsi : « Voici encore une chose qui eut lieu à Alexandrie, etc. (1). »

7° M. de Chateaubriand raconte « qu'on mit rez pied, rez terre le temple de Canope, fameuse école des lettres sacerdotales (2). » Cette assertion n'est bonne qu'à nous donner des regrets fort mal placés. L'illustre auteur aurait bien dû traduire jusqu'au bout la phrase qu'il empruntait à Rufin, et nous aurions vu que, *sous prétexte d'enseigner les lettres sacerdotales, on s'occupait de la science magique* (3). »

Ces inexactitudes bien certainement ne sont pas très-graves; il est bon toutefois de les recueillir, car elles servent au moins à nous montrer combien l'erreur est facile.

7° Résumé.

M. Ampère a terminé de la sorte ses observations sur la question traitée dans ce chapitre : « Que l'histoire soit juste même pour Omar; point de fanatisme même contre le fanatisme. »

Cette réflexion, fort sage au point de vue général, ne semble-t-elle pas, dans le cas présent, une menace? ne fait-elle pas entendre qu'on ne saurait, sans se déclarer quelque peu fanatique, essayer de justifier les chrétiens d'Alexandrie, aux dépens d'Omar, du crime de lèse-science qu'on leur impute?

Deux raisons m'ont empêché, en entreprenant cette justification, de trop redouter l'odieux qualificatif qu'on paraît promettre.

(1) Liv. II, c. xxix.

(2) *Etudes hist.*, ubi supra.

(3) Rufin, II, xxvi.

D'abord, parmi les principaux auteurs qui, depuis Abd-Allatif jusqu'à Diderot (1), Voltaire (2), Champollion-Figeac (3), Sylvestre de Sacy, Langlès, With, Hammer et l'Arabe Hadji-Khalfa (4), accusent les Arabes de la destruction de la bibliothèque alexandrine, je ne vois pas auquel on peut reprocher un zèle aveugle pour glorifier l'orthodoxie et déprimer le mahométisme. Ensuite, tout en écartant le blâme qu'on jetait à Théophile, j'ai réduit de beaucoup soit la portée qu'on donnait aux témoignages contraires à Omar, soit cette masse énorme de volumes dont on lui reprochait la destruction.

Je suis donc bien pur de fanatisme, tout en présentant la *défense*, non pas du *christianisme*, que M. Ampère a très-imprudemment nommé dans ce débat, mais de l'évêque Théophile. Le christianisme n'est pas moins étranger aux folies furieuses de quelques uns de ses disciples que l'Académie aux erreurs de M. Ampère.

Une autre parole trop légère prononcée dans cette discussion, c'est celle de M. Lalanne sur les livres chrétiens, « dont la perte, selon lui, ne mériterait guère d'exciter nos regrets. »

Est-ce bien un bibliophile, un littérateur, un philosophe, qui s'exprime ainsi ? Le christianisme ne fût-il qu'un événement naturel, cet événement serait capital dans l'histoire de l'humanité. Et ce sont les ouvrages relatifs à un tel fait qu'on perdrait avec une si dédaigneuse indifférence ! On n'aurait aucun regret des documents qui éclairciraient tant de points encore obscurs de l'histoire pri-

(1) *Encyclopédie*, article *Bibliothèque*.

(2) *Essai sur les mœurs et l'esprit des nations*, c. vi.

(3) *Dictionnaire de la Conversation*, article *Bibliothèque*.

(4) *Magasin encyclopédique*, 5^e année, t. III, p. 380, etc. — *Voyage de Langlès en Egypte, etc.*, t. III, p. 169. Note de M. de Sacy, trad. d'Abd-Allatif. — Hadji-Khalfa, au dix-septième siècle, *Dict. bibliogr.*, art. *De la Science philosophique*. — Hammer, *Hist. des Assassins*, ubi supra.

mitive de cette forme supérieure de la civilisation, dont bientôt vingt siècles n'ont pas épuisé les bienfaits !

Si le philosophe voit sans peine les livres orthodoxes en cendres, pourquoi le chrétien respecterait-il davantage les livres païens ? Pourquoi l'Arabe épargnerait-il les uns et les autres ? Pourquoi Condorcet, en 1792, n'aurait-il pas fait déchirer tout ouvrage entaché d'un signe aristocratique ? Pourquoi de zélés patriotes, parmi lesquels se trouvaient des artistes distingués, n'auraient-ils pas, en 1831, dévasté le palais de Mgr de Quélen et les vingt mille volumes de sa bibliothèque (1) ? En un mot, le vandalisme est bien près d'être excusé.

Je ne prouverai pas que M. Lalanne n'a rien voulu dire de cela. Qui en doute ? Mais ce qui n'est chez lui qu'une boutade, renouvelée de Gibbon, peut devenir un principe dans un cerveau mal fait.

(1) Voir, sur ces destructions, l'extrait emprunté par les *Etudes religieuses* (t. VII, 12 juillet 1835) à un travail qu'a publié dans l'*Artiste* le bibliophile Jacob (M. Paul Lacroix).

CHAPITRE IV.

SAINT VINCENT DE LÉRINS ET SAINT PROSPER.

1^o Notice.

On ignore le temps précis et le lieu de la naissance de saint Vincent et de saint Prosper. On sait uniquement qu'ils naquirent en Gaule vers le commencement du cinquième siècle.

Le premier, après avoir occupé un rang distingué dans le monde, se fit moine, et habita le célèbre monastère de l'île de Lérins, dans la Méditerranée. Il n'a laissé qu'un petit volume, le *Commonitoire* ; mais c'est un modèle presque continu d'élégance latine et l'indispensable introduction aux études théologiques. L'auteur s'y est proposé d'établir la règle de la foi orthodoxe, et il montre que c'est l'autorité. Ce que les chrétiens ont cru tous, toujours et partout, à ses yeux, voilà le dogme. L'Eglise n'a jamais autrement pensé.

Le second fut à la fois historien, controversiste et versificateur. Le poème contre les ennemis de la grâce, *De Ingratis*, semble à M. Guizot « l'un des plus heureux essais de poésie philosophique qui aient été tentés au sein du christianisme (1). » Le même juge, si compétent,

(1) *Hist. de la civil. en France*, t. I, liv. iv, p. 118.

trouve que la *Chronique* de cet écrivain « n'est pas non plus sans importance. » La polémique religieuse de saint Prosper fut engagée contre les pélagiens et les semi-pélagiens pour le triomphe de la grâce et l'honneur de saint Augustin. Il paraît que le pape saint Léon récompensa le zèle du pieux Aquitain en le choisissant pour secrétaire.

Saint Vincent mourut vers 450, et saint Prosper vers 463.

2^e Saint Vincent a-t-il été semi-pélagien (1)?

TEXTE DE M. AMPÈRE. — « Un docteur, à qui l'épithète de saint n'a jamais été disputée, se prononça aussi contre les doctrines de la prédestination : ce fut saint Vincent de Lérins. Il publia, dans la première partie du cinquième siècle, un petit traité, espèce de résumé et de conclusion des principales hérésies qui avaient jusque là partagé et agité l'Eglise. Dans ce traité, qui contient la solution de toutes les difficultés et le dernier mot de toutes les controverses, et qui est en général d'une orthodoxie rigoureuse, les opinions augustinienes sont peu ménagées. Dans le chapitre xxiv, Vincent de Lérins censure vivement ceux qui font Dieu auteur du mal, en supposant que sa prédétermination nous y porte invinciblement. Dans le chapitre xxvi, il combat l'idée de la prédestination des élus. (Voyez Wigger, *Versuch, etc.*, t. II, p. 214.) On n'en sera pas surpris si l'on se rappelle d'où est sorti saint Vincent de Lérins; son nom le dit : il est sorti de cette illustre abbaye de Lérins qui a fourni, pendant le cinquième

(1) Les semi-pélagiens croyaient que l'homme peut de lui-même, sans le secours de la grâce, arriver à la foi et désirer faire leur salut. Selon eux, l'homme commence, la grâce continue; tandis que l'orthodoxie enseigne que l'aide de Dieu nous est toujours nécessaire, même pour arriver à croire.

siècle, à la Gaule méridionale, tant de grands hommes, d'évêques, de saints illustres, et aussi, il faut le dire, les principaux appuis du semi-pélagianisme. Saint Vincent de Lérins paraît être ce Vincent qu'attaque saint Prosper dans un traité intitulé : *Objectiones Vincentianæ*. L'auteur de ce délicieux éloge de *la Solitude*, si cher aux habitants de Port-Royal, saint Eucher, avait sur la grâce des opinions bien différentes des leurs, car il était aussi semi-pélagien. Il en fut de même de Salvien, l'homme le plus éloquent du cinquième siècle, de Valerianus, évêque de Cemisium, de l'historien ecclésiastique Gennade, enfin du célèbre Faustus, évêque de Riez (1). »

OBSERVATIONS. — L'inexactitude principale de ce fragment est encadrée dans une demi-douzaine d'autres inexactitudes accessoires.

L'épithète de saint n'a jamais été disputée, selon M. Ampère, à l'auteur du *Commonitoire*. Si, comme je crois, on veut dire que saint Vincent a toujours été honoré d'un culte public, il y a erreur. Le nom du docte solitaire ne se trouve au martyrologe romain que depuis le seizième siècle, et à Lérins même on ne célèbre sa fête que depuis l'an 1600 (2).

Le séjour de saint Vincent à Lérins ne prouve pas qu'il ait été semi-pélagien. Saint Césaire, évêque d'Arles, avait bien aussi habité ce monastère, lui qui non seulement écrivit contre le semi-pélagianisme, mais qui lui porta le dernier coup, en 529, à la tête d'un concile tenu à Orange, et dont plusieurs membres sans doute étaient sortis également de Lérins pour monter sur leurs sièges.

Si cette maison eût été une dangereuse pépinière de semi-pélagiens, l'illustre évêque d'Arles en aurait-il prononcé l'éloge? « Nous bénissons notre Seigneur, dit-il, qui daigne faire constamment croître et s'élever à un

(1) *Hist. litt., etc.*, t. II, p. 28.

(2) Tillemont, *Mémoires, etc.*, t. XV, p. 146.

plus haut degré de gloire la sainte institution et l'admirable coutume de ce lieu... Heureuse, heureuse île de Lérins, qui, quoique plane et petite aux regards, a lancé vers le ciel, tous le savent, d'innombrables montagnes (*de vertus et de mérites*)!... Oui, c'est elle qui nourrit les moines les plus parfaits et qui accorde à toutes les provinces les plus illustres prêtres... Tous ceux que cette fortunée, très-fortunée retraite accueille sous les ailes de la charité et de l'humilité, elle les porte toujours au faite des plus sublimes vertus, aux pieds du Christ, etc. (1). » N'oublions pas que, dans le discours dont nous donnons quelques lignes seulement, il n'y a point de restriction sur les doctrines de notre Thébàide gauloise, et que les louanges prodiguées par saint Césaire ne se bornaient pas aux moines ses contemporains; elles s'étendaient aux coutumes; elles remontaient jusqu'à l'institution elle-même et aux personnages célèbres déjà sortis de l'abbaye, ceux-là précisément dont on voudrait faire les fauteurs du pélagianisme.

Une chose encore bien digne de remarque, c'est que jamais, pendant tout le cours des débats sur la grâce, le nom de Lérins n'a été prononcé. On a mentionné Valentin et les moines d'Adrumet, en Afrique; Camille et Théodore, prêtres de Gênes; Cassien et les serviteurs de Dieu, à Marseille; saint Hilaire d'Arles, sur un point toutefois étranger au semi-pélagianisme; un Vincent, du reste inconnu, qui eut l'honneur d'être réfuté par saint Prosper (2); personne ne parle de l'abbaye de Lérins. Comment expliquerait-on ce silence, dans la supposition qu'elle aurait véritablement renfermé les propagateurs du faux système?

(1) Hom. xxv.

(2) S. Hilarius, *Ep. ad S. Aug.* — S. Prosper, *ad eumdem. Idem, Contra Excerpta Genuensium; Contra Collatorem; Responsiones ad Capitula Gallorum.* — S. Aug., *De Gratia et Libero Arbitrio.*

M. Ampère a composé une glorieuse liste d'auteurs prétendus semi-pélagiens. Tous l'ont-ils été? Si l'on en croit l'opinion commune, la chose est évidente quant à Fauste et à Gennade (1) qui, d'ailleurs, habita Marseille et non Lérins (2). Pour Salvien, prêtre aussi de Marseille, quoique ami de l'abbé Honorat qu'il visita sans doute dans son monastère (3), pour saint Eucher et saint Valérien, il est impossible de prouver qu'ils aient partagé l'erreur de Cassien. On peut extraire de leurs écrits, sur cette matière délicate et dont l'Eglise ne s'était point encore définitivement occupée, quelques mots point assez scholastiquement pesés peut-être, mais rien d'exprès ou de formel, rien que l'orthodoxie n'ait depuis longtemps expliqué par d'autres passages irréprochables.

(1) Sans rechercher si ces personnages furent ou ne furent pas semi-pélagiens, je me borne à dire qu'il ne faut pas perdre de vue, quand on les juge, les extraits suivants : « Chez les chrétiens, nous dit Fauste, lorsque, dans les Ecritures, la grâce est nommée sans le travail (*sans la coopération de l'homme*), celui-ci est omis, mais non retranché; de même en est-il si le travail est nommé sans la grâce. Est-il question de l'un et non de l'autre? Il y a silence et non pas négation. D'après cette règle, le pontife Augustin nous apprend que l'on ne nie pas tout ce que l'on tait (*De Gratia Dei et Libero Arbitrio*, etc., l. I, c. iv). » Fauste a encore écrit : « Puisque les Gentils eux-mêmes sont dirigés, dans l'appréciation du bien et du mal, par le libre arbitre qu'ils portent en eux, combien, à plus forte raison, sera-t-il dirigé vers le bien par la liberté de sa volonté, l'humble chrétien qui place son pouvoir dans la vertu de l'aide de Dieu! » (L. I, c. ix.) Gennade, qui adressa au pape Gélase une *Lettre sur la foi*, loue en ces termes le livre de Fauste, dont il approuve par conséquent les pensées : « Fauste enseigne, dans cet ouvrage, que toujours la grâce de Dieu invite, précède et aide notre volonté, et que tout le pieux mérite acquis par le libre arbitre n'est point un mérite propre, mais un don de la grâce. » (*De Viris illustr.*, 83 et 100.) — Les *Memoires* des jésuites de Trévoux ont publié, en 1736, une dissertation justificative de l'évêque de Riez.

(2) Gennade, *De Viris illustr.*, c. c : « Ego Gennadius Massiliæ presbyter. »

(3) « Salvianus Massiliensis ecclesiæ presbyter. » (Gennade, c. LXVII.) — Sur les liaisons de Salvien et de saint Honorat, voir la vie de cet abbé de Lérins par saint Hilaire d'Arles, c. iv; *Patrol. latine* de Migne, t. L.

L'ouvrage publié par saint Prosper contre un nommé Vincent est intitulé non point : *Objectiones Vincentianæ*, mais : *Responsiones ad objectiones Vincentianas* (1).

D'où vient à M. Ampère l'idée que saint Vincent, auteur du *Commonitoire*, est le Vincent attaqué par saint Prosper? Serait-ce qu'il croirait ses écrits imprégnés de semi-pélagianisme? Mais je prouverai que le *Commonitoire* est pur de cette nouveauté. Serait-ce à cause de la ressemblance de nom? Mais ne pouvait-il donc y avoir deux personnages nommés Vincent? Et quelle vraisemblance que l'humble chrétien de Lérins, qui ne voulut pas mettre son nom en tête de son célèbre ouvrage, l'ait inscrit dans un pamphlet, dans ses *Objections* (2)?

J'arrive à l'erreur capitale de l'extrait de M. Ampère.

Une preuve décisive que saint Vincent n'était pas semi-pélagien, c'est qu'il cite avec honneur, et comme modèle de zèle catholique, une lettre du pape Célestin contre le semi-pélagianisme. Il dit : « Le saint pape Célestin, dans une lettre adressée aux évêques des Gaules, après les avoir accusés de complicité, parce qu'en se taisant ils laissaient l'antique foi sans défense et n'empêchaient pas les nouveautés profanes de s'élever, ajoute : « Nous sommes grandement responsables si notre silence favorise l'erreur. « Qu'on réprimande donc de tels novateurs, et qu'il ne leur soit plus permis de parler à leur gré (3). »

Or, saint Vincent, s'il eût été semi-pélagien, aurait-il ainsi loué l'épître pontificale? aurait-il ainsi vénéré la verge qui le frappait?

Je dois signaler une observation de M. Ampère sur cette

(1) Dans saint Augustin, *Appendix* du t. X, p. 139; Anvers, 1700.

(2) Gennade, *De Viris illustr.*, c. LXIV : « Composuit... validissimam disputationem quam, absconso nomine suo, attitulavit : *Peregrini adversus hæreticos*. » Gennade n'attribue pas à saint Vincent l'écrit de son homonyme semi-pélagien.

(3) *Commonit.*, c. xxxii.

lettre. Selon lui, « les semi-pélagiens, qui ne se trouvaient pas nouveaux, et qui trouvaient, au contraire, nouvelles les expressions et quelques unes des idées de saint Augustin et de saint Prosper, se gardèrent de s'appliquer les paroles vagues de Célestin (1). »

Les novateurs, moins subtilement inspirés que M. Ampère, ne s'amuserent pas à faire semblant d'ignorer que saint Célestin parlait d'eux. Ils le reconnurent, et leur prétexte pour différer la soumission fut que les ouvrages de saint Augustin, dont il fallait embrasser la doctrine, ne se trouvaient pas spécifiés dans l'épître du pape. Saint Prosper, qui leur reproche ce détour (2), les aurait également blâmés de celui qu'imagine M. Ampère, s'ils l'eussent employé. Et comment, d'ailleurs, auraient-ils pu supposer que l'épître de Célestin blâmât saint Augustin et saint Prosper, puisqu'ils y apprenaient qu'elle avait été écrite en faveur du premier et à la sollicitation du second ? Saint Vincent, semi-pélagien, n'aurait donc pas cité comme modèle d'orthodoxie et de fermeté cette lettre où les condamnés lisaient eux-mêmes publiquement la sentence du semi-pélagianisme. Si, d'ailleurs, il n'avait réellement pas su à qui en voulait cette décrétale, ou si l'intention de la pièce avait disparu sous le vague et la banalité des paroles, l'aurait-il choisie pour en faire une des bases de la thèse développée dans son *Commo-nitoire* ?

Je le répète, saint Vincent ne fut pas semi-pélagien. A-t-il pu le déclarer plus expressément que quand il a dit : « Qui donc, avant ce profane Pélage, osa présumer de la force du libre arbitre jusqu'à croire que la grâce de Dieu ne lui soit pas nécessaire pour l'aider au bien en *chacun* de ses actes ? Qui jamais, avant Célestius, monstrueux disciple de cet hérétique, nia que la race humaine

(1) *Hist. litt.*, t. II, p. 28.

(2) *Contra Collatorem*, n° 58, dans saint Augustin, t. X, p. 132.

ait été enveloppée dans la prévarication d'Adam (1)? » C'est donc pour chacun de nos actes surnaturels que saint Vincent exige le concours de la grâce, aussi bien pour le premier pas dans la carrière de la foi que pour le dernier, qui introduit l'homme au ciel; il n'en excepte aucun. Il n'était donc pas partisan du semi-pélagianisme, qui niait la nécessité de la grâce pour le commencement de la foi.

3° *Saint Vincent a-t-il attaqué saint Augustin ?*

TEXTE DE M. AMPÈRE. — « Dans ce traité (le *Commonitoire*)..., les opinions augustinienes sont peu ménagées. Dans le chapitre xxiv, Vincent de Lérins censure vivement ceux qui font Dieu auteur du mal, en supposant que sa prédétermination nous y porte invinciblement. Dans le chapitre xxvi, il combat l'idée de la prédestination des élus. (Voyez Wigger, *Versuch, etc.*, t. II, p. 214). »

OBSERVATIONS. — Il ne s'agit pas de saint Augustin dans les chapitres indiqués par M. Ampère sur la foi de Wigger. Que ne les a-t-il étudiés lui-même ! Je vais en extraire les endroits auxquels on fait allusion.

Chapitre xxiv : « Avant le magicien Simon, frappé du glaive apostolique, et de qui, jusqu'à Priscillien, dernier rejeton de la secte, est descendu ce vieux cloaque de turpitudes, par un continuel et secret écoulement, qui donc osa jamais soutenir que Dieu est l'auteur du mal, c'est-à-dire de nos crimes, de nos impiétés et de nos forfaits ? Simon assure que Dieu crée de ses mains la nature de l'homme de telle sorte que, par un mouvement propre et sous l'impulsion d'une volonté nécessaire, elle ne peut et ne veut rien autre que pécher, une convoitise insatiable l'emportant, agitée et embrasée par les furies des vices, dans les abîmes de toutes les infamies. »

(1) Ch. xxiv.

Une preuve péremptoire qu'ici saint Vincent ne songe pas à l'évêque d'Hippone, c'est que *le dernier rejeton de la secte* anathématisée dans ce paragraphe du *Commonitoire* se trouve désigné par son nom ; il s'appelait Priscillien et non pas Augustin ; il mourut quatre ans avant le baptême de notre saint docteur (383-387) et une trentaine d'années avant ses premiers ouvrages sur la grâce contre Pélage (383-412). Plaisant commentaire que de traduire le nom de l'hérétique espagnol par celui de saint Augustin, si souvent aux prises avec le priscillianisme dans les ouvrages suivants : *Traité du mensonge ; Réponse à Orose sur le priscillianisme ; Traité de l'âme, à saint Jérôme !*

Jamais saint Augustin ne reconnaîtrait pour sa doctrine ce blasphème contre la dignité humaine par lequel Priscillien nous supposait incapables de pouvoir, même de vouloir le bien.

Il a dit dans son traité *De l'Esprit et de la Lettre*, que Bossuet appelle *un docte livre* (1) : « Relativement à ces infidèles qui ne rendent pas au vrai Dieu un culte véritable et légitime, nous lisons et nous connaissons d'eux, ou nous en avons entendu raconter des actions que non seulement, d'après les règles de la justice, nous ne pouvons blâmer, mais auxquelles nous devons des louanges bien méritées... C'est que l'image de Dieu n'a pas été si complètement effacée de l'âme humaine par la souillure des affections terrestres, qu'il n'y en reste de légers linéaments : ce qui nous permet d'affirmer que l'âme, même dans l'infidélité de sa vie, peut obéir à quelques prescriptions de la loi et de la sagesse, quoique cela ne puisse lui servir (*pour atteindre le but promis au seul chrétien*) (2). »

Ces actions, selon saint Augustin, quoique louables à

(1) *Réfut. du Catéch. de Ferry*, c. viii.

(2) *De Spiritu et Littera*, c. xxvii, n° 48.

un certain point de vue, sont toutefois entachées d'un défaut, n'étant pas rapportées à Dieu. Mais cette restriction ne va nulle part jusqu'à supposer que l'absence de but surnaturel ressemble en quelque chose *aux furies des vices, aux abîmes de toutes les infamies* dont Simon et Priscillien nous épouvantaient. Il n'est donc point question du saint évêque dans le xxiv^e chapitre du *Commonitoire*. On n'en parle pas davantage dans l'autre chapitre cité par M. Ampère.

Chapitre xxvi : « C'est une chose surprenante que la manière dont les hérétiques ont accoutumé de surprendre les personnes simples par les promesses dont nous allons parler. Ils ont l'audace de promettre et d'enseigner que dans leur église, c'est-à-dire dans le conventicule de leur communion, se trouve une grâce de Dieu, grande, spéciale et tout à fait personnelle, en sorte que, sans le moindre effort, sans la moindre application, sans demander même, ni chercher, ni frapper à la porte, tous ceux qui font partie de leur société sont favorisés du ciel au point de ne pouvoir jamais heurter leur pied contre la pierre, autrement de n'être jamais scandalisés, portés qu'ils sont par les mains des anges et préservés par leur protection. »

Saint Augustin n'ayant jamais prétendu qu'il suffit de se ranger parmi ses disciples pour être élu et prédestiné, il n'a donc rien à craindre, ni sa doctrine non plus, de cette vigoureuse attaque contre je ne sais quels fous dont le nom échappe à l'histoire.

M. Ampère croit découvrir encore ailleurs quelques traces d'hostilité du moine de Lérins contre l'évêque d'Hippone.

TEXTE DE M. AMPÈRE. — « Dans l'ouvrage de saint Vincent, dans cet ouvrage dont le but unique est d'exposer les bases de l'orthodoxie, ce qui est constamment opposé à l'hérésie, c'est l'Eglise universelle, le consentement de tous ou de presque tous les prêtres, des docteurs, des évê-

ques ; mais nulle autre autorité n'est invoquée, il n'est fait allusion à la suprématie d'aucune église particulière.

« Les paroles de saint Vincent sont positives : « Il n'appartient à aucun évêque d'imposer une décision aux autres ; nul n'a ce droit ; quoique *évêque ou martyr*, tout ce qu'il aura pensé ou écrit en dehors de l'opinion de l'Eglise unanime doit être rejeté. » Ce trait peut bien avoir été spécialement dirigé contre saint Augustin, qui, aux yeux de saint Vincent, avait la prétention d'imposer à l'Eglise de nouvelles idées sur la prédestination et la grâce. Ce qui prouve l'hostilité du moine de Lérins contre l'évêque d'Hippone, c'est que, dans l'énumération des docteurs qui font autorité, et qui, dit-il, ont été déclarés au concile d'Ephèse les maîtres et les régulateurs de la foi, il ne nomme pas saint Augustin (1). »

OBSERVATIONS. — Je commence par écarter de saint Augustin le reproche d'avoir *prétendu imposer ses idées à l'Eglise*. Sont-ce, par hasard, les lignes suivantes qui démontrent l'équité du blâme formulé par M. Ampère ? « Je voudrais, disait le saint évêque, que nul ne s'attachât à toutes mes pensées pour les suivre, sinon dans les choses pour lesquelles il aura reconnu que je n'ai pas erré ; car, si maintenant je compose des livres destinés à la révision de mes petits traités, c'est précisément afin de prouver que moi-même je ne me suis pas toujours suivi, et que j'ai fait, comme je le pense, des progrès, par la miséricorde de Dieu, loin d'avoir débuté par la perfection. A présent même, il y aurait plus d'arrogance que de vérité à soutenir que cette perfection est atteinte et qu'il ne saurait y avoir péril d'erreur à mon âge (2). »

Certainement, si M. Ampère eût connu ce passage, il se serait abstenu d'accuser saint Augustin de despotisme théologique. Mais, s'il a peu étudié ce Père de l'Eglise, pour-

(1) *Hist. litt., etc.*, t. II, p. 63.

(2) *De Dono perseverantiæ*, c. XXI, n° 53.

quoi le juge-t-il ? Et puisque le *Commonitoire* n'a jamais fait mention de l'évêque d'Hippone, pourquoi M. Ampère assure-t-il que, aux yeux de saint Vincent, ce prélat avait la prétention de donner à l'Eglise ses systèmes pour lois ? D'où vient alors que le moine de Lérins a oublié saint Augustin ?

Si, dans l'énumération des docteurs déclarés à Ephèse les régulateurs de la foi, saint Vincent ne nomme pas saint Augustin, la raison, c'est qu'il ne trouve pas le nom de cet évêque dans les actes du concile qu'il résume. Devait-il donc l'y intercaler ? devait-il donc se faire faussaire pour honorer le génie d'un grand homme (1) ?

Il n'y a nulle vraisemblance non plus que saint Vincent ait songé à saint Augustin quand il dit que l'opinion particulière d'un évêque ne doit pas être la règle universelle.

Voici le passage plus au long :

« C'est pourquoi, dès qu'une erreur étend sa contagion, dès qu'elle s'approprie pour sa défense les paroles sacrées de la loi, qu'elle les interprète avec supercherie, avec artifice, il faut alors, afin d'éclaircir les livres canoniques, rassembler les sentiments des anciens, pour mettre à nu et condamner sans appel toutes ces nouveautés profanes qui auront levé la tête. Mais on ne devra rapporter que les sentiments de ces Pères qui, après avoir vécu saintement, enseigné sagement et persévéré constamment dans la foi et dans la communion catholiques, ont mérité de mourir fidèlement en Jésus-Christ, ou d'expirer pour lui dans un heureux martyre ; en sorte néanmoins que, si l'on se fonde sur leurs paroles, ce que tous ou la plus

(1) Si le concile d'Ephèse, avant de condamner Nestorius, fit lire des extraits de quelques Pères de l'Eglise, ce n'était pas qu'il crût ceux-ci supérieurs aux autres Pères, c'était seulement parce que *leurs écrits se trouvaient sous la main*. (Concil. Ephèse., act. 1.) Saint Augustin avait été appelé au concile d'Ephèse ; il mourut peu avant l'ouverture de l'assemblée.

grande partie auront d'un commun accord établi clairement,... cela passe pour indubitable, pour certain et pour arrêté. Au contraire, les opinions que l'un d'entre eux, fût-il saint et docteur, fût-il évêque, fût-il confesseur ou martyr, aura manifestées sans la participation ou contre l'assentiment de tous, doivent être séparées de la doctrine commune, publique et universelle, et reléguées au nombre des singularités à lui particulières (1). »

Tout est trop général dans ces conseils; ces titres de *saint*, de *docteur*, d'*évêque*, de *confesseur*, de *martyr*, sont trop multipliés et trop divers, pour croire qu'il se cache sous cela une épigramme à l'adresse de saint Augustin. Les réflexions du *Commonitoire* peuvent se répéter en tout temps, et à l'occasion de tout point de doctrine.

Si saint Vincent eût été hostile à l'évêque d'Hippone, pourquoi donc, surtout en écrivant après la mort du prélat, ne l'aurait-il jamais nommé dans ses attaques? pourquoi se serait-il plus gêné que les autres adversaires du saint?

Je ne multiplierai pas les preuves de leur manque de respect envers saint Augustin; qu'il me suffise de rappeler que le pape Célestin crut devoir, dans une épître aux évêques de la Gaule méridionale, protéger son nom contre les semi-pélagiens, tout en donnant l'exemple d'une fort peu servile appréciation des enseignements du docteur (2).

Il n'existe donc dans le *Commonitoire* aucune dépréciation indirecte de l'autorité de saint Augustin, ni aucune allusion critique à ses doctrines; saint Vincent ne s'est donc pas montré opposé au glorieux défenseur de la grâce.

(1) Cap. xxviii. — L'*Histoire littéraire* de M. Ampère indique le chapitre LXXXVIII. C'est une faute d'impression.

(2) *Ep. 1* : « Pour ce qui regarde, dit-il, les questions plus profondes et plus difficiles qui ont été traitées plus au long par ceux qui ont combattu les hérétiques, comme nous n'osons les mépriser, nous ne croyons point nécessaire de les autoriser, etc. »

Eh! comment lui aurait-il été opposé, puisqu'il *admettait* aussi la nécessité de la grâce pour *chacun* de nos actes?

4° *Saint Vincent n'a-t-il reconnu aucune suprématie dans l'Eglise romaine?*

TEXTE DE M. AMPÈRE. — « Dans l'ouvrage de saint Vincent,... ce qui est constamment opposé à l'hérésie, c'est l'Eglise universelle;... mais nulle autre autorité n'est invoquée, il n'est fait allusion à la suprématie d'aucune église particulière.

« Les paroles de saint Vincent sont positives : « Il n'appartient à aucun évêque d'imposer une décision aux autres; nul n'a ce droit... »

« Parmi ces docteurs (dont le concile d'Ephèse consulta les ouvrages), sur le même rang que saint Ambroise, saint Grégoire de Nazianze, saint Basile, saint Grégoire de Nysse, etc., etc., vers le milieu de la liste, se trouvent deux évêques de Rome, saint Félix et saint Jules. Tout le traité est fondé sur ce principe : « La tradition de la foi appartient à l'universalité de l'Eglise et n'est le patrimoine d'aucune église en particulier. » Que telle soit la pensée de ce livre, qui, du reste, passe pour un chef-d'œuvre d'orthodoxie, c'est ce qui me semble incontestable.

« Précisément à partir de l'époque à laquelle nous sommes parvenus, l'église de Rome va jouer un rôle de plus en plus important, de plus en plus civilisateur; mais en même temps ses prétentions croîtront de jour en jour, et, entre autres, celle d'être l'unique arbitre de la foi catholique. Il était donc important de constater qu'un saint gaulois du cinquième siècle n'identifiait pas l'église romaine et la catholicité (1). »

(1) *Hist. litt.*, t. II, p. 65.

OBSERVATIONS. — Le passage de saint Vincent dont s'occupe M. Ampère est pour cet écrivain un véritable arsenal ; il y a déjà pris des armes contre l'orthodoxie de saint Augustin, il y en trouve encore contre la suprématie de Rome. Ces dernières seront-elles moins inoffensives ?

M. Ampère me semble s'être également mépris et sur l'idée que la papauté se forme de son pouvoir et sur l'idée qu'en avait saint Vincent.

1^o Rome, quoi qu'en dise notre historien, ne se croit pas seule dépositaire, seule arbitre de la foi (1) ; elle ne se croit pas seule l'Eglise. Que quelques théologiens aient peut-être voulu faire de la papauté une dictature, s'en-suit-il que telle soit la croyance imposée par le Saint-Siège à la chrétienté ? S'il était vrai que depuis saint Léon, depuis le milieu du cinquième siècle, on eût vu *cette prétention croître de jour en jour*, il y a longtemps qu'elle aurait éclaté par quelque bulle, où nous la trouverions solennellement consacrée. M. Ampère a donc pris le système de quelques ardents auteurs pour la doctrine des papes.

2^o Que pensait saint Vincent de la prééminence des papes ? ne la niait-il pas quand il n'opposait à l'hérésie que le témoignage de l'Eglise universelle ?

Certainement non, ce n'était pas nier la papauté. Car que disait l'auteur du *Commonitoire* ? Il soutenait que cela seul appartient à la foi, qui a été admis toujours et en tout lieu par tout le monde. Or, de quel droit cela dépouillerait-il les papes ? A-t-on jamais dit qu'ils eussent le privilège d'obliger à croire autre chose que ce qui est revêtu du triple caractère de catholicité indiqué par saint Vincent ? A-t-on jamais soutenu qu'ils fussent seigneurs suzerains de l'Evangile, pouvant tailler la foi à merci ? Nul ne

(1) Voir la xxiv^e des *Lettres sur les quatre articles*, par le cardinal Litta. — Grégoire XVI, *Triomphe du Saint-Siège et de l'Eglise*, paragr. 64.

pousse le dévouement aux papes jusqu'à leur attribuer le pouvoir d'inventer des dogmes, même quand on leur reconnaît celui de proclamer, tout aussi bien que les conciles, les dogmes primitivement révélés. Mais refuser au pape le pouvoir d'ajouter au symbole de l'Eglise de capricieuses innovations, est-ce lui refuser le droit de gouverner l'Eglise ? Assurément non. Le *Commonitoire* n'a donc rien de redoutable pour la papauté. Bien plus, on y trouve quelques précieuses paroles à recueillir. Chaque fois que l'auteur cite les papes, il ajoute certaines réflexions qui le montrent comme ayant sur les successeurs de saint Pierre la même façon de voir qu'on avait partout de son temps.

Voulant prouver par le pape saint Etienne qu'on ne doit point innover en religion, il s'exprime ainsi : « Pour n'être pas trop long, nous nous bornerons à un seul (*exemple du soin qu'on a toujours eu de repousser les nouveautés*), et nous l'emprunterons au siège apostolique, afin que tous voient plus clairement que le jour avec quelle force, avec quel zèle, avec quel empressement les bienheureux successeurs des bienheureux apôtres n'ont cessé de défendre l'intégrité de la religion une fois reçue.

« Or, jadis Agrippinus, évêque de Carthage, pensait qu'il fallait rebaptiser... Comme de toutes parts on se récriait contre la nouveauté de la chose, et que tous les évêques s'y opposaient, chacun suivant la mesure de son zèle, alors le pape Etienne, de bienheureuse mémoire, pontife du siège apostolique, fit résistance avec ses collègues, mais plus qu'eux-mêmes; jugeant convenable, ce semble, de surpasser tous les autres par le dévouement de sa foi, autant qu'il les surpassait par l'autorité du lieu (1). »

(1) Ch. vi. — Tout l'ensemble de ce passage, où il n'est question ni du sénat ni de l'empereur, mais du *siège* spécialement nommé *apostolique*, tout ce passage montre que l'*autorité du lieu*, grâce à laquelle le pape surpassait les autres évêques, était l'autorité religieuse de Rome et non son autorité politique. Le choix même du mot *autorité* le prouve.

A la fin du *Commonitoire*, saint Vincent de Lérins récapitule les preuves que lui ont fournies la Bible et l'usage constant des conciles, puis il ajoute : « Tout cela suffit abondamment et surabondamment, sans doute, à l'extinction totale des profanes nouveautés ; cependant, afin qu'il ne parût rien manquer à la plénitude des preuves, quelque grande qu'elle soit déjà, nous avons rapporté, en terminant, deux autorités du siège apostolique, l'une du saint pape Sixte, qui fait aujourd'hui l'ornement de l'église romaine, et une autre de son prédécesseur, le pape Célestin, de bienheureuse mémoire, que nous avons jugé nécessaire de répéter encore ici (1). »

C'est ainsi que l'ouvrage du moine de Lérins commence et se termine par deux passages élogieux en l'honneur de la papauté ; le premier nous apprend que l'évêque de Rome surpasse tous les autres évêques par l'autorité que donne à cette ville la présence du siège de saint Pierre ; le second montre saint Vincent qui, après avoir cité la Bible et les conciles, après avoir terrassé l'hérésie sous ses coups, appréhende, tout victorieux qu'il est, de paraître n'avoir pas su employer toutes ses armes. Qu'a-t-il donc oublié, lui qui a invoqué les témoignages de l'Eglise universelle et de l'Ecriture sainte ? Pour quelle autorité y a-t-il donc place entre ces deux oracles du christianisme ? Quelle est donc cette autre parole sacrée que les fidèles regretteraient de n'avoir pas entendue, même à la suite de tant de paroles infaillibles et divines ? C'est la décision de la papauté. Saint Vincent la donne, et se réjouit en

S'il s'agissait du relief donné à Etienne par la capitale du monde, on aurait parlé de la splendeur, de la célébrité, de la majesté de cette ville, expressions ne risquant pas de devenir amphibologiques comme celle dont a usé saint Vincent, qui, en rapprochant les idées de supériorité dans Etienne et d'autorité dans le lieu, nous porte nécessairement à croire que les deux choses corrélatives étaient de même nature et de l'ordre ecclésiastique. D'ailleurs, son second extrait expliquera le premier.

(1) Ch. xxxii.

voyant que rien ne manque plus à sa triomphante démonstration.

Par conséquent, ce que saint Vincent dit des papes suppose en eux une prééminence, et ce que, d'accord avec tous les chrétiens et les papes eux-mêmes, il leur dénie, ne touche en rien aux privilèges dont on croit le Saint-Siège investi.

Mais si saint Vincent attribuait aux papes quelque supériorité, d'où vient que, dans sa liste des auteurs ecclésiastiques cités à Ephèse, les noms des papes Félix et Jules sent sur le même rang que les noms des autres évêques ? Saint Vincent a mêlé tous ces noms comme il les a trouvés mêlés dans les actes du concile qu'il transcrit. Je comprends bien que cette explication ne résout pas la difficulté et ne fait que la reculer ; car maintenant on me dira : Pourquoi le concile d'Ephèse n'a-t-il pas donné une place d'honneur aux noms et aux témoignages des deux papes, si ces papes en occupaient une plus distinguée dans la hiérarchie ? Ce mélange des citations ne peut faire conclure que les Pères du concile n'admissent pas la supériorité des évêques de Rome ; autrement il faudrait aussi soutenir que cette supériorité est inconnue à tant d'écrivains modernes, même ultramontains, aux doctes frères Ballerini, par exemple, qui citent, en les mêlant, les textes empruntés aux papes et aux Pères de l'Eglise. Même procédé dans l'ouvrage de l'abbé Barruel sur *le Pape et ses droits* (1). Non seulement les évêques, à Ephèse, ne suivirent pas, dans leurs citations, l'ordre hiérarchique, mais encore ils négligèrent l'ordre chronologique ; ainsi saint Cyprien n'est mentionné dans leur liste qu'après saint Athanase, après le pape Jules et d'autres encore, qu'il aurait dû précéder. Faut-il en conclure qu'ils ne connaissaient ni l'histoire ecclésiast-

(1) Ballerini, *De vi ac ratione primatus romanorum pontificum*, c. XIII. — Voir le *Cours complet de Théologie*, par M. Migne. — Barruel, partie II, c. II, III, V.

tique, ni l'époque où vécut l'illustre évêque de Carthage ? Certes, non ; il résulte seulement de cela que le personnage chargé de lire au concile des extraits des anciens docteurs chrétiens prit les ouvrages comme ils se présentaient sous sa main, ce qui nous explique l'oubli de l'ordre chronologique et de l'ordre hiérarchique dans cette circonstance.

Un autre pape fut encore nommé au concile d'Ephèse, et cela au moment où l'on prononçait la sentence contre Nestorius. Voici comment on en parle : « Forcés par les canons sacrés et par l'épître de notre saint père et associé dans le sacerdoce, Célestin, évêque de l'église romaine, nous procédons les yeux en larmes, disent les évêques, à cette lugubre mais nécessaire condamnation (1). » Ainsi l'Eglise universelle saluait le pontife romain du nom de père, dont l'ordre, non moins puissant que les prescriptions des canons, forçait à déposer un patriarche de Constantinople. Il est donc évident que si, dans ce concile, les écrits des anciens papes ne furent pas distingués des autres documents consultés, le pape régnant était regardé comme le chef du peuple chrétien.

L'auteur du *Commonitoire*, en transcrivant cette partie des actes de l'assemblée d'Ephèse, n'a donc pas plus nié la prééminence pontificale qu'en développant sa règle de la foi chrétienne. En un mot, saint Vincent n'est pas du tout hostile à la primauté de la chaire romaine dans les endroits cités par M. Ampère, et il lui est favorable dans d'autres endroits dont M. Ampère n'a pas cru devoir parler.

5° *Est-ce par anticipation que saint Prosper célébra, au cinquième siècle, la suprématie de Rome ?*

Il y aurait beaucoup à noter dans le chapitre où M. Ampère traite de saint Prosper : je me borne à ce qui concerne

(1) Labbe, *Concil.*, Concil. Ephesinum, sess. 1.

la puissance des papes, et, vu l'identité du sujet, je rapproche ces observations de celles du précédent paragraphe.

TEXTE DE M. AMPÈRE. — « Saint Prosper raconte rapidement l'histoire de la défaite des pélagiens. Là sont quelques vers remarquables ; la suprématie du siège de Rome n'avait pas été, que je sache, proclamée d'une manière si explicite et avec une emphase si solennelle :

« Rome , le siège de Pierre , qui , devenue la tête du monde à cause de l'honneur qu'on rend à l'apôtre, tient par la religion tout ce qu'elle ne possède plus par les armes. »

Sedes Roma Petri quæ pastoralis honoris
Facta caput mundo, quidquid non possidet armis,
Religione tenet.

« On ne pourra guère en dire plus dans la suite ; c'est déjà la Rome moderne, la Rome papale, qui domine par la religion le monde que l'ancienne Rome possédait par les armes. L'assertion est un peu anticipée, mais elle signale ou plutôt elle annonce un grand fait : c'est que Rome va se placer réellement à la tête du monde, au moins du monde occidental : *facta caput mundo* (1). »

OBSERVATIONS. — La traduction de M. Ampère mutile une partie du passage de saint Prosper, son commentaire mutile le reste ; de sorte que nous n'avons sous les yeux, selon les expressions du traducteur, *qu'une emphase solennelle*.

Saint Prosper n'a pas dit que Rome fût la capitale de l'univers chrétien « à cause de l'honneur qu'on rend à l'apôtre ; » est-ce que les mots latins : *quæ pastoralis honoris facta caput mundo*, ont le moindre rapport avec

(1) T. II, p. 42. — La prosodie aurait voulu que, dans la citation de saint Prosper, la troisième lettre du mot *religione* fût doublée ; j'ai laissé la faute d'impression qui se trouve dans le texte de M. Ampère.

cette interprétation ? De toute évidence, ils signifient que « Rome est devenue, pour le monde, la tête de la dignité pastorale. »

Selon le poète, les successeurs de saint Pierre sont donc les chefs de la hiérarchie ecclésiastique : éminente prérogative, sur laquelle M. Ampère a gardé un profond silence ! Sa traduction reconnaît pourtant que saint Prosper accorde à Rome un empire spirituel plus étendu que son empire politique. Oui, elle le reconnaît ; mais, prenez donc garde, voici l'adroit commentaire qui vient faire justice des ménagements de la traduction.

M. Ampère déclare l'assertion de saint Prosper *un peu anticipée*, parce que la suprématie pontificale n'a jamais été si explicitement proclamée, et ne le sera jamais davantage.

Si l'avenir ne doit pas avoir de plus éclatant hommage à la primauté des papes, je n'en suis point surpris ; c'est qu'en effet les papes ne seront jamais plus élevés, dans l'ordre spirituel, qu'ils le furent au cinquième siècle. D'autre part, si M. Ampère n'a rien entendu, avant cette époque, de si explicite, c'est sa faute ; au lieu de bien des minuties fort inutiles qu'il a notées en lisant saint Irénée, que n'a-t-il plus sérieusement étudié la doctrine de l'évêque de Lyon sur la papauté ! Il aurait compris ce que les chrétiens, au deuxième siècle, pensaient déjà de la *plus puissante primauté* du successeur de saint Pierre ; de l'union que doivent conserver avec Rome toutes les églises et chaque fidèle ; de la source toujours pure de ses traditions religieuses, qui peuvent remplacer celles de tous les autres sièges épiscopaux (1).

Les paroles de saint Prosper n'étaient donc pas, au cinquième siècle, une nouveauté si inouïe qu'on doive les soupçonner d'avoir été prématurées.

(1) *Contra hæreses*, l. III, c. III. Voir notre chapitre sur saint Irénée.

Saint Prosper n'entendait certes pas proclamer une chose inconnue, moins encore une chose future : il ne tirait pas l'horoscope de la papauté. Ce qu'il disait, il l'affirmait comme un fait positif, incontestable : *facta caput mundo*. Ce qu'il attestait en vers, et que l'on prend pour un poétique pressentiment, il le répétait en prose fort calme, à l'occasion du « pontife Célestin, de vénérable mémoire, à qui le Seigneur prodigua les dons de la grâce pour qu'il *présidât* à l'Eglise catholique (1),... et que les décisions de son siège fussent inviolables (2). »

Quoique poète, saint Prosper était théologien; théologien si peu courtisan de l'opinion et si inflexible dans ce qui lui paraissait vrai, qu'il le publiait, dût M. Ampère y remarquer « parfois, comme il le dit, un reflet livide de l'enfer (3). » Or, un tel écrivain a nécessairement pesé la valeur de ses expressions en parlant des prérogatives du Saint-Siège; nécessairement il s'est gardé de prendre le présent pour l'avenir et l'univers pour l'*Occident*, malgré ce qu'il a plu à M. Ampère d'imaginer.

Oui, c'est encore là une transformation que M. Ampère a fait subir à la pensée de saint Prosper; l'empire spirituel de Rome, qui, selon le poète, s'étendait par-delà les conquêtes des Césars, l'univers dont il a parlé, tout cela, dans le commentaire de notre historien, est rapetissé aux limites de l'*Occident*.

Mais non; c'étaient bien réellement l'Orient et l'*Occident* que le poète voyait réunis par une même foi au pied de la chaire de saint Pierre.

(1) *Contra Collatorem*, n° 58.

(2) *Præteritorum sedis apostolicæ auctoritates de gratia*, c. VIII.

(3) *Hist. litt.*, etc., t. II, p. 50.

6° Le témoignage de saint Prosper sur la suprématie romaine est-il contredit par l'histoire de la formation de la hiérarchie ecclésiastique?

TEXTE DE M. AMPÈRE. — « Au cinquième siècle, le temps de l'empire n'est pas encore venu pour Rome, mais cet empire se prépare. Dans ce siècle, les prétentions rivales des sièges épiscopaux furent définitivement subordonnées par le concile de Chalcédoine à celles des quatre grands métropolitains de Rome, de Constantinople, d'Antioche et d'Alexandrie, qui reçurent exclusivement le titre de patriarches. Dès ce moment, l'ambition de la suprématie épiscopale ne fut plus possible que pour ces quatre grands sièges, placés au-dessus des autres. On sait leurs destinées ultérieures : Antioche et Alexandrie se perdirent dans le naufrage de la civilisation orientale ; Constantinople lutta longtemps, pour mieux dire, ne céda jamais, et finit par se séparer au neuvième siècle. Rome était seule en Occident, et l'Occident devait être le théâtre de la civilisation moderne ; Rome se trouva naturellement à la tête de cette civilisation, au destin de laquelle son ascendant a longtemps présidé. Du cinquième siècle au seizième, Rome a eu son *millenium*, ses mille ans de puissance incontestée ; l'époque où nous sommes parvenus dans cette histoire est le point de départ de ce règne de mille ans, et les vers de saint Prosper peuvent en être considérés comme la poétique inauguration (1). »

OBSERVATIONS. — Tout ce luxe d'érudition tend à montrer que saint Prosper poétise quand il donne pour capitale au monde chrétien cette Rome qui, au cinquième siècle, ne réussissait encore, selon M. Ampère, qu'à se ran-

(1) Ubi supra, p. 43.

ger au nombre des quatre grands patriarchats. Pour arriver à sa conclusion, l'historien considère l'état de l'Eglise avant, pendant et après le concile de Chalcédoine, en 451.

Avant ce concile, il ne voit que prétentions rivales à la supériorité. C'est faux. Il existait alors de grandes métropoles, comme nous lisons dans les canons du concile de Nicée, en 325 ; c'étaient Rome, Alexandrie, Antioche et quelques autres églises, vraisemblablement celles d'Asie, de Pont et de Thrace (1). Excepté l'évêque de Jérusalem, et, en quelque point, celui de Constantinople, personne n'aspirait, ce semble, à conquérir de semblables honneurs. Il n'y eut donc pas, avant 451, ces interminables guerres de prétentions supposées par M. Ampère.

Au concile de Chalcédoine, on érigea en patriarchats Jérusalem et Constantinople, qui, jointes aux trois autres cités patriarcales, en portèrent le nombre à cinq, quoique M. Ampère n'en compte que quatre (2). Jérusalem eut pour territoire les trois Palestines cédées par l'église d'Antioche ; on soumit à Constantinople les exarchats d'Asie, de Pont et de Thrace, sources continuelles de troubles en Orient par leurs dissensions intérieures. M. Ampère, au contraire, croit que les principaux patriarches cherchèrent à diminuer la foule de leurs rivaux. Qu'ils auraient été maladroits, dans ce cas, de détruire d'insignifiants exarchats pour les remplacer par les patriarchats de Jérusalem et de Constantinople, sans compter qu'on prétendit donner à celui-ci le premier rang après le siège de Rome ! Bien loin donc d'écarter des concurrents, les principaux métropolitains se donnèrent des égaux. Ensuite, aucun décret ne régla que les cinq grands métropolitains porte-

(1) Conc. Nicænum, can. vi. — Conc. Constantinopolitanum, ann. 386, can. ii.

(2) Nous aurons l'occasion de raconter ailleurs l'opposition que fit saint Léon à ce décret, opposition qui en suspendit quelque temps l'effet.

raient ce nom de patriarche dont cependant on les honorait déjà quelquefois (1). Il est bon de remarquer de quelle manière il fut adressé au pape. On lut en plein concile et sans réclamation, au commencement de quelques requêtes, ces paroles : « A l'universel archevêque et patriarche de la grande Rome !... A Léon, patriarche universel de la grande Rome (2) ! » Ce qui n'empêche pas M. Ampère d'effacer tant qu'il peut l'évêque de Rome au milieu des autres pontifes de l'Eglise. Quoi qu'il en soit, cet historien s'est trompé, on l'a vu, dans son tableau des prétendues entreprises du concile de Chalcédoine contre les plus faibles prétendants au titre de patriarche.

Après le concile œcuménique de 451, M. Ampère aperçoit les patriarchats d'Orient qui s'affaissent sous la barbarie de leurs conquérants, puis la papauté qui se place en tête de la civilisation de l'Occident : de là, selon lui, tout le merveilleux de l'origine de la puissante monarchie religieuse du Saint-Siège.

Notre historien pense donc qu'Antioche, Alexandrie et Jérusalem tombèrent trop tôt sous le joug arabe pour pouvoir disputer la suprématie à Rome. — Mais elles ne furent prises qu'au milieu du septième siècle ; le temps n'aurait donc pas manqué à leur ambition, si elles n'avaient pas reconnu la prééminence du successeur de saint Pierre.

Constantinople, dit-on encore, *lutta longtemps*, puis *rompit au neuvième siècle*. — Il y eut souvent, à Constantinople, des évêques qui luttèrent contre l'orthodoxie, mais il faut descendre jusqu'à Photius, en 858, si l'on veut rencontrer un ambitieux luttant pour la suprématie ; à sa mort, d'ailleurs, on se rattacha au Saint-Siège. Le schisme actuel date de Michel Cérulaire, au onzième siècle. Constantinople a donc bien eu aussi le temps de disputer à Rome la primauté, et durant huit siècles, cependant, elle ne l'a

(1) Concil. Chalcedonense, act. II.

(2) Act. III, Libellus Theodori ;... Libellus Ischyricnis.

pas osé. Ce n'est donc pas de la disparition trop prompte des grandes métropoles orientales qu'est venue la supériorité de celle d'Occident.

Prétendre que *Rome se trouva naturellement en Occident à la tête de la civilisation moderne*, et attribuer à cette action civilisatrice l'origine de sa prépondérance spirituelle, c'est prendre l'effet pour la cause, et oublier à quel moment chacun d'eux se manifesta dans l'histoire. La primauté des souverains pontifes date du Christ, et ce fut parce que déjà ils se trouvaient à la tête de la société religieuse, qu'ils marchèrent à la tête de la société civile. M. Ampère a donc fort mal exposé les vicissitudes de l'histoire de la papauté avant, pendant et après le concile de Chalcédoine, et il n'aurait pas reçu des faits réels, s'il les avait attentivement consultés, une réponse différente de celle de saint Prosper sur le pouvoir des papes au cinquième siècle et sur l'origine de ce pouvoir.

7° L'exactitude historique de saint Prosper est-elle douteuse ?

TEXTE DE M. AMPÈRE. — « Après avoir salué l'église romaine, il (*saint Prosper*) raconte comment les églises d'Orient ont condamné Pélage. Ici, Prosper oublie que le concile de Jérusalem et le concile de Diospolis avaient absous l'hérésiarque (1). »

OBSERVATIONS. — Les deux conciles rappelés par M. Ampère se sont occupés de Pélage, qui voyageait alors en Asie ; mais ont-ils absous le novateur ?

La première de ces deux assemblées nous est principalement connue par l'historien Orose, disciple de saint Augustin, et qui, envoyé à cette époque par son illustre mai-

(1) Ubi supra.

tre auprès de saint Jérôme en Palestine, fut invité au synode. Découvrant d'assez mauvaises dispositions dans le président, il proposa de laisser juger par les Latins, qui la connaissaient mieux, la doctrine du Breton inculpé. Il fut donc décidé *qu'on enverrait au pape Innocent des frères et des lettres pour lui soumettre la cause de Pélage, et que tous s'en tiendraient à sa décision* (1). Ce ne fut point là, je l'avoue, une condamnation ; mais ce fut bien moins encore une absolution, quand on se souvient qu'Innocent I^{er} anathématisa Pélage et son erreur.

Je dois convenir que cet hérésiarque fut absous à Diospolis. Mais, pour Dieu ! dites donc à quel prix ! dites donc que, grâce à ses restrictions mentales, il n'évita la sentence dont on le menaçait qu'en se joignant aux évêques pour condamner tout ce qu'on voulut, et principalement sa propre doctrine ! *Hæc omnia Pelagius sic anathematizavit, ut nihil ad ea quoquomodo defendenda disputationis attulerit* (2).

Saint Prosper a donc été très-exact lorsqu'il a dit des prélats orientaux « qu'ils forcèrent, par une loi toute paternelle, l'auteur de ce dogme impie à condamner son erreur. » Or, cette exactitude de l'historien en parlant de Pélage nous est un garant qu'il ne nous a point non plus trompés sur la puissance des papes à son époque.

8^e Résumé.

Le semi-pélagianisme de saint Vincent de Lérins et son antagonisme contre l'évêque d'Hippone sont des chimères.

(1) Orose, *Apologia pro libertate arbitrii*, dans le t. XXXI de la *Patrologie latine* de M. Migne. — Labbe, *Concil.*, ad ann. 413, *Conventus Hierosolymitanus*.

(2) Labbe, *Concil.*, *Concil. Diospolit.*, ann. 413.

res; rien ne le constate. Si l'auteur du *Commonitoire* avait craint d'attaquer à découvert la mémoire d'un pareil athlète; s'il n'avait pas osé écrire courageusement sur sa flèche, comme cet ancien : *A l'œil droit de Philippe*, du moins il ne serait jamais descendu à des critiques aussi ténébreuses, aussi insaisissables que celles que lui prête M. Ampère.

Nous avons vu le saint moine élever la papauté au degré le plus sublime où elle puisse arriver, à la hauteur de la Bible et des conciles généraux. M. Ampère, ne voulant pas interpréter ce passage du *Commonitoire* comme il a expliqué celui de saint Prosper, et le changer de même en horoscope anticipé de l'autorité pontificale, a préféré le passer sous silence, pour éviter la monotonie d'interprétations trop puériles.

Quant à ce bizarre commentaire de quelques vers du poème *De Ingratis* changés en prophétie sur l'avenir de la papauté, il a été montré défectueux, soit par la traduction exacte de ces beaux vers, soit par les *actes* du concile de Chalcédoine avec lesquels on prétend les mettre en désaccord.

M. Ampère s'est plu, et avec raison, à dire que le *Commonitoire* était universellement accepté comme orthodoxe. Comment donc n'a-t-il pas réfléchi que, si ce livre mettait réellement en doute le fondement du dogme et de la hiérarchie, c'est-à-dire la grâce, en soutenant le semi-pélagianisme, et la papauté, en niant sa suprématie, jamais l'orthodoxie ne l'aurait appelé « un livre d'or? »

CHAPITRE V.

SAINT HILAIRE D'ARLES.

1^o *Notice sur saint Hilaire.*

Saint Hilaire naquit à Toul, d'une famille illustre, au commencement du cinquième siècle. Le monde, dont il s'était laissé trop éprendre, le vit céder aux amicales instances de saint Honorat, et suivre à Lérins ce solitaire, qu'il remplaça sur le siège d'Arles en 429, à l'âge de vingt-huit ans.

Il reste peu d'écrits de cet évêque poète et prosateur. Son éloge de saint Honorat est, suivant M. Nodier, « un chef-d'œuvre de touchante éloquence et de sensibilité (1). »

L'événement capital de son histoire, c'est sa dégradation du titre de métropolitain : sévère mais juste peine infligée par saint Léon. Hilaire avait reçu des citoyens de Besançon des plaintes contre leur évêque Célidoine. Il les jugea graves, et réunit un concile où l'accusé fut déposé ; mais celui-ci en appela au Saint-Siège. L'évêque d'Arles se rendit aussi à Rome. Voyant annuler la sentence de son concile, il succomba à son bouillant caractère, prononça

(1) *Bibliothèque sacrée*, p. 234.

des paroles irritées, et prit la fuite, sans attendre l'examen d'une affaire bien plus sérieuse. Voici le fait. En parcourant une des provinces narbonnaises, antérieurement dépendantes de la métropole d'Arles, mais que Boniface I^{er} en avait détachées, Hilaire trouva l'évêque Projectus dangereusement malade, et lui donna un successeur : acte triplement anti-canonique, puisque l'archevêque visiteur n'avait plus d'autorité sur ce territoire, puisqu'il n'observa pas les règles des élections, et que Projectus n'était ni consentant ni convaincu d'aucune faute. Ce peu de respect pour les canons, l'inconvenance de ses discours à Rome, sa fuite, tout cela fut rigoureusement puni ; il cessa d'être métropolitain de la province de Vienne, et n'eut plus que son évêché d'Arles à gouverner. Il s'efforça de rentrer en grâce auprès de Léon et y réussit, mais sans recouvrer les prérogatives de son siège. Arles ne redevint métropole qu'après la mort d'Hilaire, qui expira en 449, épuisé par les mortifications plutôt que par les années.

2^o *Sur quelles raisons saint Hilaire fondait-il les prétentions exagérées de son siège ?*

TEXTE DE M. AMPÈRE. — « Ici nous rencontrons un fait qui mérite de nous arrêter... C'est la première lutte sérieuse d'un évêque français et d'un évêque de Rome : la lutte de saint Hilaire d'Arles et de saint Léon... Saint Hilaire était évêque d'Arles, et Arles était le siège du préfet des Gaules ; l'évêque se considérait comme investi d'un pouvoir supérieur à celui des autres métropolitains (1). »

(1) *Hist. litt., etc.*, t. II, c. XVII, p. 72.

OBSERVATIONS. — M. Ampère appelle saint Hilaire « un évêque *français*, » cinquante-sept ans avant l'invasion de Clovis, et près d'un siècle avant que les Francs occupassent la ville d'Arles (1). C'est par compensation, sans doute, de ce qu'il ne veut pas que ce prélat ait été catholique *romain*.

La raison que M. Ampère donne des prétentions de cet évêque n'est pas fondée.

Le siège d'Arles possédait depuis longtemps des privilèges fort étendus, à cause de son fondateur saint Trophime. Le pape Zosime, en 417, choisit l'évêque de cette ville pour son vicaire en Gaule, et le déclara métropolitain de Vienne et des deux Narbonnaises. Boniface I^{er} vit plus tard, dans cette faveur, une violation des canons de Nicée, et ordonna que chaque province eût son métropolitain (2). Toutefois il n'enleva pas à l'évêque d'Arles le titre de représentant du souverain pontife.

Ceci posé, ce qu'il y eut de défectueux dans la conduite d'Hilaire s'explique, mais autrement que ne le fait M. Ampère. Comme vicaire du Saint-Siège, le prélat continua sa haute inspection sur la Gaule, et c'était pour lui un devoir; comme chef d'une église naguère à la tête de trois provinces, il ne voulut pas, et ce fut là sa faute, laisser décroître cet héritage. Aussi le pape le blâma-t-il de s'être attribué une faveur *qui avait été propre uniquement à Patrocle* (3), l'un de ses prédécesseurs; il ne lui reprocha pas de s'être cru, pour ainsi dire, le préfet de l'église gallicane, parce qu'Arles était le siège du préfet impérial des

(1) Expilly, dans son *Dictionnaire des Gaules*, article *Arles*, p. 259, dit que les Francs ne se mirent en possession de cette ville « qu'après la ruine des Ostrogoths. »

(2) Longueval, *Hist. de l'Egl. gallicane*, l. III, ad ann. 417 et 418. — « Cui id etiam honoris collatum est ut... etiam omnes Gallias, sibi apostolicæ sedis vice mandata, sub omni ecclesiastica regula contineret. » (*Libellus episc. Provinciæ Leoni papæ oblatas*, apud S. Leonem.)

(3) S. Leonis, *Ep.* 10.

Gaules. Il est bien facile de comprendre qu'Hilaire ne devait pas abandonner sans quelque résistance ces prérogatives, d'autant plus que les fluctuations passées pouvaient lui en faire espérer de nouvelles, favorables à sa persistance. Telle est la cause probable des prétentions de l'évêque d'Arles.

3° *Saint Hilaire fut-il mal accueilli à Rome, où il était cité par l'évêque Célidoine, qu'il avait déposé ?*

TEXTE DE M. LE BAS. — « Le pieux bonheur dont il (*saint Hilaire*) jouissait au milieu d'un troupeau docile à sa voix et rempli pour lui de vénération et d'amour, fut empoisonné par les démêlés où il se trouva engagé avec le pape saint Léon. Un évêque des Gaules, Célidonius, dont l'ordination avait été peu régulière, s'étant vu déposé par un concile que présidait saint Hilaire, en appela à l'autorité du pape, qui accueillit favorablement ses plaintes (1). »

OBSERVATIONS.. — M. Le Bas n'a aucune preuve que l'ordination de Célidoine ait été irrégulière ; car, si des témoins accusèrent en Gaule Célidoine, d'autres allèrent en Italie le justifier (2).

TEXTE DE M. AMPÈRE. — « Ce pouvoir, que saint Hilaire voulut exercer sur un évêque de Besançon, ayant été contesté par l'évêque de Vienne, duquel ressortissait le siège de Besançon, et le pape Léon ayant accueilli les réclamations de cet évêque, saint Hilaire, avec une impétuosité et une intrépidité qui semblent attachées à son nom (3), tra-

(1) M. Le Bas, membre de l'Institut, *Dict. encyclopédique de l'hist. de France*, article *Saint Hilaire d'Arles*.

(2) S. Leonis, *Ep.* 40.

(3) Allusion, probablement, à de virulentes pages de saint Hilaire de Poitiers contre l'empereur arien Constance.

versa les Alpes durant l'hiver, et arriva auprès du pape, qui le reçut fort mal... A peine arrivé à Rome, le pape s'était assuré de sa personne (1). »

OBSERVATIONS. — On ne doit pas ranger le procès de l'évêque de Besançon parmi les actes d'usurpation de saint Hilaire. La preuve évidente, c'est que saint Léon ne l'en blâma point ; il ne dit pas de sa présence dans la ville de Célidoine, comme de son arrivée dans celle de Projectus : « Qu'allait-il chercher en une province étrangère (2) ? » Au contraire, il déclara que la sentence aurait été confirmée, si on eût pu établir l'accusation (3).

S'étonnera-t-on qu'Hilaire ait réuni un synode dans la province séquanais, et y verra-t-on la preuve qu'il outrepassa ses droits ? Mais, puisque cette conduite ne fut pas censurée, il faut donc que l'évêque d'Arles ait agi de la sorte à cause de quelque habitude de déférence des Séquanais pour son siège, ou à l'invitation expresse que plusieurs évêques purent joindre à celle que lui adressèrent des laïques, ou plutôt par suite de l'autorité que lui conférait son titre de vicaire du pape en deçà des Alpes. Saint Hilaire, sans cela, n'aurait pas évité un reproche de son juge.

Mais, dira-t-on, puisque l'évêque de Vienne, de qui ressortissait l'église de Besançon, porta, selon M. Ampère, ses réclamations jusqu'aux pieds du pape, sa juridiction avait donc été lésée par le métropolitain d'Arles ?

Jamais l'histoire n'a entendu parler de cette intervention de l'évêque de Vienne. Saint Léon dit positivement que ce fut Célidoine qui alla protester à Rome, non pas contre l'incompétence, mais contre la décision du concile. Ce qui aura sans doute trompé M. Ampère, c'est que Vienne hérita des prérogatives d'Arles. La

(1) T. II, p. 72 et 73.

(2) Opera S. Leonis, *Ep.* 10, t. III, edit. Cacciarini ; Rome, 1733.

(3) S. Leonis, *Ep.* 10.

raison de ce transfert fut que la première de ces deux villes se trouvait déjà métropole civile de la province viennoise, et avait autrefois porté le titre que lui rendait saint Léon. Elle en avait été dépouillée par le pape Zosime, l'an 417, en faveur d'Arles (1).

Il n'est pas moins inexact de représenter Célidoine comme suffragant de Vienne. L'ancien auteur de qui l'on apprend que Célidoine gouvernait l'église de Besançon, place cette église entre les *métropoles*, et son évêque au rang des *patriarches* (2), c'est-à-dire des métropolitains.

Saint Hilaire, se rendant à pied, pendant l'hiver, auprès de saint Léon, obéissait en partie, je le crois, à l'impétuosité de sa nature, mais en partie aussi à son goût pour les mortifications; car l'usage de cet ancien moine de Lérins était de voyager toujours à pied et sans chaussure, même sur la neige (3).

Où M. Ampère peut-il avoir lu que saint Léon ait *fort mal reçu* l'évêque d'Arles? La vie de ce dernier n'en parle pas, et saint Léon, écrivant aux évêques gaulois, leur dit que le prélat accusé a été reçu par lui « comme un frère (4). »

Que si l'on refuse de prendre le pape pour témoin dans

(1) « Sit reintegratum Viennensi archiepiscopo privilegium et jus antiquum, quod apostolica benignitas ad Arelatensem, ex parte, transtulit civitatem. » (S. Leonis, *Ep.* 9.)

(2) *Vie de saint Romain*, moine dans le Jura, ordonné prêtre par saint Hilaire à l'époque du concile tenu par Célidoine. Le biographe de saint Romain ne parle pas de ce concile, et paraît extrêmement hostile à saint Hilaire : « Hilaire, dit-il, qui, appuyé de la faveur patricienne et préfectorale, s'attribuait dans les Gaules une monarchie usurpée, renversa du siège épiscopal, sans nulle raison, le vénérable Célidoine, patriarche de la susdite métropole de Besançon. » (Bollandus, die xxviii febr.) Besançon était métropole civile de la province appelée *Marima Sequanorum*.

(3) Bollandus, *Vita S. Hilarii*, c. III, n° 21, die v maii.

(4) S. Leonis, *Ep.* 10.

sa propre cause, ce n'est pas une raison de le blâmer sans preuve.

4° Saint Hilaire fit-il entendre au pape saint Léon que sa juridiction devait s'arrêter aux Alpes?

TEXTE DE M. LE BAS. — « Saint Hilaire se rendit en Italie pour justifier l'arrêt du concile ; mais il irrita le pontife en lui faisant entendre que la juridiction papale devait s'arrêter aux Alpes. Saint Hilaire se refusait à toute concession du droit d'appel par l'église des Gaules (1). »

OBSERVATIONS. — Il me semble, d'abord, très-malaisé de mettre d'accord les deux assertions du *Dictionnaire encyclopédique* ; car, si saint Hilaire n'eût pas cru que le pape avait une juridiction en Gaule, serait-il allé *justifier* un concile gaulois devant un évêque que cela n'aurait pas regardé ? aurait-il fourni un précédent si grave à de futures prétentions de Rome ?

J'avoue que saint Hilaire n'approuvait pas tout ce qui se faisait en faveur de Célidoine. Ceci résulte de l'épître 10^e de saint Léon, où il est dit que saint Hilaire a tenté de rompre l'union des Gaules avec le Saint-Siège, auquel jusqu'alors elles ont eu si souvent recours pour des appels et par des requêtes.

Mais qu'est-ce qui déplaisait à l'évêque d'Arles ? Il est impossible de le préciser. Ce qui est indubitable, c'est qu'Hilaire ne limita pas à l'Italie la juridiction papale. Voici en entier le passage de sa biographie sur ce sujet :

« Aussitôt après avoir visité les tombeaux des apôtres et des martyrs, Hilaire se présente au bienheureux pape Léon, lui offre avec respect ses hommages, *le supplie humblement de régler, d'après l'usage ordinaire, l'état des*

(1) *Dict. encycl.*, ubi supra.

églises; il lui prouve que des personnes justement frappées, en Gaule, d'une sentence publique, paraissent, à Rome, aux autels sacrés; il le prie et le presse, si son observation lui est agréable, de faire corriger secrètement cet abus; que, pour lui, il est venu rendre ses devoirs et non plaider; qu'il fait remarquer, comme témoin et non comme accusateur, ce qui s'est passé, et qu'au reste, si le pape veut autrement, il ne l'importunera pas (1). »

Quelle qu'ait été la hardiesse de ces paroles d'Hilaire, il ne se plaignit pas de ce que le Saint-Siège se mêlait des affaires ecclésiastiques de la Gaule; il ne disait pas à saint Léon : « L'état de nos églises ne vous regarde pas; mais : « Réglez les églises d'après l'usage. » Ce furent donc l'usage et les canons, mais non pas les Alpes, qu'Hilaire donna pour limites à la juridiction du pape.

Un autre endroit de la *Vie* du saint évêque nous amène à conclure que ses plaintes ne portaient pas sur un point extrêmement important; par conséquent, qu'il était question d'autre chose que d'un envahissement de l'église des Gaules par le Saint-Siège.

Au nombre des personnes qu'Hilaire, après sa condamnation, chargea de le réconcilier avec saint Léon, se trouvait le préfet Auxiliaris. Cet intercesseur lui répondit : « Les hommes supportent impatiemment qu'on leur parle comme on pense, et les oreilles des Romains surtout sont d'une extrême délicatesse. Si vous vous y accommodiez *un peu*, vous gagneriez beaucoup sans rien perdre. Faites-le pour moi, et dissipez ce nuage par la sérénité d'un *léger* changement (2). »

Un *léger* changement! *un peu* de complaisance! Est-ce ainsi qu'Auxiliaris aurait parlé à son illustre client, s'il se fût agi de lui faire reconnaître en deçà des Alpes une suprématie jusqu'alors ignorée? Aurait-il dit que de tels

(1) *Vita S. Hilarii*, c. III, n° 22.

(2) *Vita S. Hilarii*, c. III, n° 23.

égards ne compromettaient rien? L'opposition de l'impétueux prélat fut donc plus ardente que bien fondée.

Les auteurs suivis par M. Le Bas, et qui, avant lui, ont prétendu que le Saint-Siège ne pouvait être regardé par le métropolitain d'Arles comme le tribunal suprême des débats ecclésiastiques, se fondent sur ce que les canons du concile de Sardique, tenu en 347, établissaient seulement que le pape pourrait réviser les procès des évêques, et, s'il y trouvait des illégalités, les faire recommencer, mais dans la province de l'accusé. Or, dit-on, saint Léon jugeait lui-même à Rome et ne se bornait pas à faire renouveler en Gaule, sous les yeux d'un légat, les procédures qui lui avaient été soumises. Par conséquent, saint Hilaire dut être indigné de cet empiètement, et ce fut nécessairement une protestation contre cette usurpation qu'il fit à Rome.

Admettons la supposition que l'archevêque d'Arles invoquait les règles de Sardique. Quel parti M. Le Bas en tirera-t-il? Aucun; car si elle montre notre saint restreignant, en cas d'appel, l'action de la papauté à l'examen des procédures, elle constate par là même qu'il croyait au droit d'appel.

Mais, au fond, y eut-il usurpation de la part du Saint-Siège? Non, car 1° depuis le concile de Sardique la législation avait été un peu modifiée. L'an 378, à la prière d'un concile de Rome où s'étaient réunis un grand nombre des évêques de toute l'Italie, les empereurs Gratien et Valentinien ordonnèrent que les métropolitains sommés de comparaître devant le pape s'y rendraient, ou devant des juges nommés par le pape, ou devant un concile de quinze évêques voisins. L'autorité militaire fut chargée de faire exécuter ce décret, adressé au préfet de l'Italie et à celui des Gaules. D'après ce règlement ecclésiastique, saint Léon pouvait donc juger les prélats gaulois et ne point s'arrêter aux prescriptions de Sardique.

2° On comprendrait fort mal la portée des décrets de Sardique, si on s'imaginait qu'ils auraient été présentés

pour fixer les moyens d'action du Saint-Siège, en lui traçant la marche qu'il devait suivre. Osius et les autres Pères savaient trop bien que depuis longtemps on accourait à Rome demander justice, et que la papauté ne laisserait pas mutiler son autorité. Ce que fit le concile, ce fut uniquement d'indiquer le moyen le plus convenable, pour les cas ordinaires, de venir en aide aux accusés (1).

A quelque point de vue qu'on examine les canons de Sardique, soit selon l'esprit de leur rédaction, soit avec leur complément de 378, saint Léon ne les a pas violés en ne s'y enfermant pas.

Saint Hilaire, d'ailleurs, eût-il refusé au pape le droit de recevoir les appels des Gaulois, il ne lui aurait pas dénié toute juridiction en Gaule; car, outre le droit de voir porter les appels à son tribunal, il y a pour le successeur de saint Pierre, centre nécessaire de l'Eglise, le droit de surveiller partout l'exécution des canons sur la foi et la discipline; il y a, selon l'expression de l'évêque d'Arles, le droit de *régler l'état des églises d'après l'usage ordinaire*.

5° *Quels furent pour saint Hilaire les résultats de l'appel interjeté à Rome par Célidoine?*

TEXTE DE M. LE BAS. — « Tel fut le péril où il (*saint Hilaire*) se mit par sa franche et courageuse résistance, que, pour n'être pas retenu prisonnier, il fut obligé de se sauver furtivement et de traverser les Alpes à pied dans la saison la plus rigoureuse. Célidoine fut rétabli d'autorité, et l'évêque d'Arles solennellement blâmé par la cour de Rome. Cependant saint Hilaire, ne désespérant pas d'é-

(1) Voir, au t. III de cet ouvrage, le paragraphe 7 du ch. xvi de la 1^{re} partie.

clairer le pape, lui envoya une ambassade composée des membres les plus distingués de son clergé. Cette tentative ne fit qu'aigrir davantage saint Léon, parce que saint Hilaire se refusait à toute concession sur la reconnaissance du droit d'appel par l'église des Gaules (1). »

OBSERVATIONS. — Ce ne fut pas la peur qui chassa de Rome saint Hilaire; son légendaire nous dit « qu'il ne s'effraya pas de ceux qui le menaçaient, ... et que, ne pouvant les convaincre, il les abandonna (2). » Si la crainte l'eût fait fuir, c'est à cheval qu'il aurait gagné les Alpes, pour mieux éviter ceux qui l'auraient poursuivi. Mais personne ne fut lancé à sa poursuite, et lui-même ne se rendit à pied, bien mieux, à pieds nus, de Rome à Arles, que parce qu'il ne voulait pas d'autre manière de voyager.

Saint Hilaire, ayant probablement manifesté son intention de ne pas attendre la fin des débats, reçut des gardes; mais rien ne prouve qu'il ait été menacé de se voir *retenu prisonnier* et jeté en quelque cachot, à propos de Célideine. Ni saint Léon ni Valentinien III, dans leurs décrets sur l'évêque d'Arles, n'ont dit qu'il se soit soustrait par la fuite à un châtiment de ce genre, ou à toute autre punition corporelle dont ils l'auraient cru digne. Il est vraisemblable que les gardes furent donnés à saint Hilaire par Valentinien III, soit conformément à l'ordre publié en 378 contre les prélats peu dociles aux appels du pape, soit parce que cet empereur était fort irrité contre l'évêque gaulois, comme le montre le rescrit qui appuya la sentence prononcée par le souverain pontife.

Célideine fut *rétabli* non pas *d'autorité*, mais après l'audition des témoins venus à Rome; et la sentence prononcée en Gaule contre lui aurait été, d'ailleurs, maintenue, si elle eût paru assez fondée : saint Léon l'a déclaré.

On a dit encore qu'Hilaire avait été *solennellement*

(1) *Dict. encycl.*, ubi supra.

(2) *Vita S. Hilarii*, III, 22.

blâmé par la cour de Rome. M. Le Bas confond, ce me semble, les reproches adressés aux discours peu polis d'Hilaire (1) avec les remarques sur la déposition de Célidoine. Sur le premier point, saint Léon est sévère; sur le second point, il prononce deux mots qui réprouvent comme injuste la sentence prononcée par Hilaire, mais sans le taxer lui-même d'injustice.

En effet, quand saint Léon déclarait Célidoine *injustement déposé* (2), c'était, si on y prend garde, uniquement le résultat de la procédure, appuyée, par malheur, sur de faux témoignages, qu'il trouvait contraire à l'équité. La preuve, c'est que, dans la supposition de la culpabilité de l'évêque d'Arles, saint Léon ne s'en serait pas tenu à ces deux mots fort peu nettement dirigés contre Hilaire; non, il ne s'en serait pas tenu à cela, lui si animé, si prolix, quand il raconte les fautes commises dans l'affaire de Projectus. Ensuite, il y aurait eu nécessairement dans les reproches une part pour les évêques qui avaient siégé aux côtés d'Hilaire et, de concert avec lui, déposé Célidoine.

M. Le Bas pense que l'ambassade arlésienne partit pour éclairer le pape et continuer à protester contre le droit d'appel. Cependant la *Vie* du saint se contente de dire que les envoyés allèrent « apaiser, par une humilité profonde, l'esprit de Léon (3). » Il est donc vrai que saint Hilaire restait obstiné je ne sais sur quel point; mais le préfet Auxiliaris nous a avertis que c'était un détail assez peu grave. Ravennius, chef de cette ambassade, fut élu, après la mort d'Hilaire, pour lui succéder. Quand on eut mandé à saint Léon de confirmer l'élection, il protesta

(1) S. Leonis, *Ep.* 10 : « Ad ea se occulta cordis ipsius transtulerunt, quæ nullus laicorum dicere, nullus sacerdotum posset audire. »

(2) S. Leonis, *Ep.* 10.

(3) *Vita S. Hilarii*, c. III, n° 22. Au n° 23, nous voyons que Nectaire de Digne et Constance d'Uzès allèrent aussi intercéder pour Hilaire.

que ce choix était moins le résultat d'une appréciation humaine que d'une divine *inspiration*; il déclara que Ravennius était un personnage que lui aussi se plaisait à approuver (1). Dans cette épître, comme dans les trois autres relatives à ce nouvel évêque, on ne rencontre aucun souvenir de cette prétendue thèse schismatique que Ravennius, selon M. Le Bas, serait allé soutenir à Rome de la part de saint Hilaire. Or, croit-on que saint Léon aurait gardé un tel silence sur un fait pareil? Au reste, la députation n'eut pas la mission que M. Le Bas suppose. Elle partit d'Arles non pas immédiatement après l'affaire de Célidoine, mais quand la révision de cette cause et de celle de Projectus eut été terminée.

En effet, l'évêque d'Arles, n'ayant été condamné et puni qu'à l'occasion de Projectus, ce fut alors seulement qu'il eut besoin que des ambassadeurs *lassent apaiser l'esprit* de Léon. Les deux procédures, d'ailleurs, se suivirent immédiatement. « Célidoine fut absous, dit saint Léon... A cette affaire ainsi terminée succéda la plainte de notre frère et coévêque Projectus (2). » Ce langage suppose que les deux accusations furent jugées à très-peu de temps l'une de l'autre. L'intervalle fut si court, qu'en s'occupant de la seconde cause, on fut tout surpris de ne plus trouver à Rome l'évêque d'Arles, qui avait assisté à la conclusion de la première (3).

L'anachronisme de M. Le Bas sur l'époque du départ de l'ambassade arlésienne est grave dans ses conséquences : il laisse croire que l'évêque d'Arles avait été puni à cause de Célidoine, et il aide à faire perdre de vue l'histoire de Projectus, véritable motif de la condamnation.

Ce qui aura pu servir peut-être de prétexte à l'auteur,

(1) *Ep.* 36. Voir encore *Ep.* 37, 38, 51.

(2) *Ep.* 40.

(3) *Ep.* 40 : « Sachant bien ce qu'il méritait, il s'est soustrait par une fuite honteuse, quand on le cherchait pour défendre sa cause. »

c'est que la *Vie de saint Hilaire* parle de cette députation tout de suite après le récit de ce qui concerne Célidoine. Mais M. Le Bas aurait dû s'apercevoir que le rapprochement des deux faits vient de ce que le vieux légendaire a omis toute l'affaire de Projectus, qui n'était pas le côté glorieux de l'histoire de l'évêque d'Arles.

Cette précaution d'oublier la faute de saint Hilaire m'autorise à croire que l'ancien biographe n'aura pas eu moins de soin d'outrer tout ce qui pouvait exciter la sympathie pour son héros, et qu'il faut regarder comme des exagérations de panégyriste une grande partie des périls courus à Rome par saint Hilaire, *entouré de gardes et menacé de perdre la vie* (1). M. Le Bas a sans doute pensé à peu près de même sur ces prétendus dangers, car il n'a rien dit des menaces de mort par lesquelles on aurait voulu effrayer l'inflexible prélat. Au reste, s'il y en eut, elles ne purent évidemment être faites que par quelque ardent Séquanais, partisan de Célidoine.

Bien des inexactitudes viennent d'être signalées dans le fragment du *Dictionnaire encyclopédique, etc.*, que nous avons examiné. On pourrait en découvrir d'autres encore, et demander, par exemple, la preuve que l'ambassade de saint Hilaire *n'ait fait qu'aigrir davantage saint Léon*. Il nous suffit d'avoir vu que les résultats de l'appel in-

(1) Le biographe s'exprime ainsi (*Vita S. Hilarii*, c. III, n° 22) : « Comme je n'ose discuter, même en les racontant, les jugements de ces illustres personnages (*Hilaire et saint Léon*), maintenant surtout qu'ils ont été appelés au bonheur du ciel, il suffira de dire brièvement qu'Hilaire résista seul à ses adversaires si éminents; qu'il ne s'effraya point quand on le menaçait; qu'il instruisait, si on le désirait; qu'il convainquait, si on discutait; qu'il ne céda point aux puissants; que, mis en danger de perdre la vie, il ne consentit en aucune manière à s'unir de communion avec celui qu'il avait condamné en compagnie d'hommes si vénérables; que, malgré les gardes qu'on lui avait donnés et l'extrême rigueur de l'hiver, il crut devoir abandonner ceux qu'il ne pouvait fléchir par la raison. »

terjeté par Célidoine ne furent point aussi humiliants ni aussi périlleux pour saint Hilaire que M. Le Bas l'a cru, puisque le saint ne se vit ni blâmé, ni menacé de la prison, ni obligé de prendre la fuite pour ce motif.

6° *Se trama-t-il en Gaule une conspiration contre saint Hilaire ?*

TEXTE DE M. LE BAS. — « Saint Hilaire s'était attiré beaucoup d'ennemis par la sévérité de son zèle et par son ardeur à flétrir les injustices des riches et des puissants. Ils s'encouragèrent à l'attaquer; des accusations parties de la cour du préfet des Gaules noircirent son caractère et sa conduite. On prétendit qu'il gouvernait son troupeau en despote, qu'il parcourait les provinces avec un appareil militaire, qu'il faisait violence à la liberté des suffrages dans les élections où le peuple et le clergé choisissaient leurs ministres. Le pape crut ou feignit de croire à ces accusations (1). »

OBSERVATIONS. — M. Le Bas fait évidemment allusion à l'affaire de Projectus, à qui saint Hilaire, sans respect pour les lois sur les élections, donna un successeur, quoiqu'il vécût encore et qu'il ne fût pas son suffragant. Mais pourquoi donc l'auteur du *Dictionnaire encyclopédique* ne prononce-t-il pas le nom de Projectus, et n'aborde-t-il pas nettement le fait? N'aura-t-il pas tâché de voiler, par une exposition peu claire, les suppositions gratuites qu'il avance?

M. Le Bas voit saint Hilaire entouré d'ennemis. Pourtant, il n'y a qu'un moment, on nous faisait envier le « pieux bonheur dont il jouissait au milieu d'un troupeau docile à sa voix et rempli pour lui de vénération et d'amour (2). »

(1) *Dict. encycl., etc.*, ubi supra.

(2) Voir le paragr. 3.

Où est la preuve qu'une ligue se soit formée contre lui, et que le préfet des Gaules ait été à la tête ?

Où est la preuve que le prélat ne se soit pas fait accompagner d'un appareil militaire, et que Valentinien ait menti dans son rescrit en le disant (1) ?

Où est la preuve qu'Hilaire n'ait pas violé les canons relatifs aux élections épiscopales, et que les diocésains de Projectus lui aient faussement reproché cette violation (2) ?

Où est l'indice que saint Léon *feignit* peut-être de croire à ces accusations ?

M. Le Bas n'en présente point, et n'en peut point présenter ; il se borne à dire qu'*on prétendit*... De sorte que quand Projectus se plaignait d'avoir, vivant encore, reçu un successeur, c'était de sa part une sottise *prétention* que de soutenir qu'il n'était pas mort !

7° *En quoi consista la condamnation de saint Hilaire par le pape saint Léon ?*

TEXTE DE M. LE BAS. — « Bientôt il (*saint Léon*) déclara saint Hilaire déchu de son siège, le sépara de la communion chrétienne, et transféra toutes ses prérogatives à Léonce de Fréjus (3). »

(1) Valentinien dit, à l'occasion des évêques que saint Hilaire imposait aux villes : « Qui quidem, quoniam non facile ab his qui non elegerant recipiebantur, manum sibi (*Hilarius*) contrahebat armatam, et claustra murorum in hostilem morem vel obsidione cingebat, vel aggressionem reserabat, et ad sedem quietis, pacem prædicaturus per bella ducebat. His talibus et contra imperii majestatem, et contra reverentiam apostolicæ sedis admissis, etc. »

(2) *Ep.* 10 : « Cujus (Projecti) ad nos litteræ lacrymabiles et dolendæ, de superordinato sibi episcopo, sunt directæ. Epistola quoque est civium ipsius, et numerosa singulorum subscriptione firmata. »

(3) Ubi supra.

OBSERVATIONS. — Saint Léon ne déclara pas saint Hilaire déchu de son siège, il ne l'excommunia pas, et il ne fit pas Léonce héritier de ses prérogatives.

Ce que perdit l'évêque d'Arles, ce furent le titre de métropolitain et le droit d'assister aux ordinations épiscopales. Le gouvernement de son église lui fut expressément conservé (1). Vienne reçut du pape les prérogatives métropolitaines enlevées à la cité d'Arles (2), mais Léonce n'obtint rien. Saint Léon, prévoyant le cas où la tenue d'un concile de plusieurs provinces pourrait être nécessaire, proposa aux évêques gaulois de conférer au plus ancien d'entre eux le droit de convoquer ces assemblées. Léonce, à cause de son grand âge, fut offert par le pape à leur choix, d'ailleurs laissé libre. Le projet n'ayant pas été agréé, le pieux évêque de Fréjus (si toutefois il s'agissait de lui) demeura dans l'obscurité qu'il s'était choisie en abdiquant l'épiscopat.

Puisque le pape laissa saint Hilaire continuer ses fonctions à Arles, il est de toute évidence qu'il ne l'excommunia pas, malgré ce qu'en a cru M. Le Bas.

L'historien aura été trompé par les lignes suivantes de saint Léon : « Hilaire s'est soustrait par une fuite honteuse, privé de la communion apostolique, à laquelle il ne mérita pas de participer. C'est la main de Dieu, nous le croyons, qui, sans que nous y eussions pensé, l'a entraîné à notre tribunal, et l'a fait fuir secrètement pendant les débats, de peur qu'il ne participât à notre communion (3). » Cela veut-il dire que le pape ait excommunié l'évêque d'Arles ? Pas du tout. Le sens bien clair de ce passage, c'est qu'Hilaire ne vint pas célébrer les saints mystères et

(1) S. Leonis, *Ep.* 10 : « ... Suæ tamen civitatis illi sacerdotium, pro sedis apostolicæ pietate, præceptio nostra servaverit. » — Valentiniani decretum : « Quem adhuc episcopum nuncupari sola mansueti præsulis permittit humanitas. »

(2) *Ep.* 10.

(3) *Ep.* 10.

communier avec le saint pontife. Déjà sa *Vie* nous a appris qu'à Rome il n'avait pas voulu communier avec Céli-doine. Il ne montra pas plus de courtoisie pour saint Léon ; mais il n'eut toutefois à subir d'excommunication que celle qu'il s'infligea.

TEXTE DE M. AMPÈRE. — « La mansuétude de saint Hilaire n'était pas très-remarquable, ... mais saint Léon n'était pas non plus doué d'une grande patience, et du heurt de ces deux fougueux personnages jaillirent de part et d'autre des expressions extrêmement violentes. Ecrivant aux évêques qui dépendaient de la métropole viennoise, le pape se plaint amèrement d'Hilaire : « Il est venu à Rome enflé par l'esprit d'orgueil, il s'est condamné lui-même à l'enfer ; ce n'est pas un pasteur, mais un brigand » Léon l'accuse de barbarie pour avoir nommé à un évêché sans attendre la mort du possesseur expirant. D'autre part, l'évêque d'Arles n'avait pas beaucoup à se louer de la douceur de saint Léon ; car, à peine arrivé, le pape s'était assuré de sa personne (1). »

OBSERVATIONS. — Que pensez-vous d'un pape en colère, surtout quand il a pour secrétaire notre spirituel historien ?

J'ai montré, dans un précédent paragraphe, combien il est inexact de dire que le pape se soit *assuré de la personne d'Hilaire à peine arrivé à Rome* ; toutes les probabilités font attribuer ces précautions à l'empereur.

Saint Léon a-t-il accusé l'évêque d'Arles *d'être venu à Rome enflé par l'esprit d'orgueil, et de s'être condamné lui-même à l'enfer* ?

Ce n'est pas de saint Hilaire qu'il est question dans cet endroit de l'épître ; saint Léon parle en général, et sans distinction de temps ni de lieux, de tout chrétien qui se révolte contre le successeur de saint Pierre. « Quiconque, dit-il, refuse la principauté à ce chef de l'Eglise, n'en di-

(1) *Hist. litt., etc.*, t. II, p. 73.

minue en rien la dignité, mais, enflé par l'esprit de son orgueil, se plonge soi-même en enfer. » Pour appliquer cette phrase à saint Hilaire, M. Ampère n'a eu que cinq mots à intercaler dans le texte original, rien que cinq mots : *Il est venu à Rome*. Voudrait-on disputer pour si peu de chose ?

Il est impossible que l'historien n'éprouve pas de la répugnance à croire que le pape ait traité l'évêque gaulois de *brigand* ; la répugnance de M. Ampère a raison.

Saint Léon, dans le passage incriminé, cite un mot bien connu de l'Evangile. « C'était montrer, écrit-il, non pas la diligence salutaire d'un pasteur, mais la violence d'un voleur et d'un larron, le Seigneur disant : *Celui qui n'entre pas par la porte dans le bercail des brebis, mais qui y monte par un autre endroit, celui-là est un voleur et un larron* (1). »

Eh bien ! saint Léon jeta-t-il une injure à la face de l'évêque d'Arles ? Ne comprend-on pas qu'il répétait, lui premier représentant du Christ, un arrêt du Christ, une maxime de l'Evangile ? Qu'un censeur, s'il le veut, ne croie ni à l'Evangile ni au Christ ; Hilaire et Léon y croyaient. Pour eux, les expressions même les plus dures du livre sacré étaient des oracles ; en passant sur des lèvres divines, elles avaient perdu tout ce qui pouvait blesser. Il fallait se placer au point de vue de ces hommes pour juger leur langage ; alors on n'aurait pas changé une parole de Jésus-Christ en ce vil propos que nous avons entendu.

Pitoyable délicatesse, scandalisée par des allusions et des métaphores dont le cœur et le bon goût de Fénelon n'ont pas craint de se servir (2) !

(1) S. Leonis *Ep.* 10. — C'est à l'occasion de la conduite d'Hilaire dans la ville de Projectus que saint Léon parle ainsi.

(2) « Vers le dixième siècle, dit-il, dans ce siècle dont on exagère trop les malheurs, accourent en foule à l'Eglise, les uns sur les autres, l'Al-

M. Ampère est encore fort peu édifié de ce que saint Léon *accuse de barbarie* l'évêque d'Arles, pour avoir donné un successeur à un prélat malade. C'est de Projectus qu'il s'agit. Or, il est difficile, pour peu qu'on soit ému, d'employer une autre expression que celle qu'on attribue au pape. N'est-ce donc pas une dureté impitoyable que de ravir à un pauvre malade, suivant la remarque du saint pontife, tout espoir de guérison, en lui montrant un successeur maître de sa chaire ? Avant de dépouiller un homme, ne doit-on pas lui laisser rendre le dernier soupir, qui tardera peut-être assez pour que l'agonisant puisse, comme Projectus, en appeler à Rome et se faire réintégrer ? On le voit, la pitié de saint Léon n'a pas plus que sa sévérité le bonheur de plaire à notre historien.

TEXTE DE M. AMPÈRE. — « Cette lettre de Léon est très-importante. On y voit poindre les prétentions de l'évêque de Rome à la domination du clergé gaulois. Elle est rédigée avec un mélange de hardiesse et d'habileté extrêmement remarquable. Léon ne se borne pas à revendiquer les droits de l'apostolat confié *principalement à Pierre* ; il intéresse adroitement le clergé des Gaules à la cause de la suprématie romaine ; il accuse à la fois Hilaire de méconnaître ce qu'il doit au bienheureux Pierre et d'empiéter sur l'indépendance des autres métropolitains. C'est en se présentant comme le vengeur de leurs privilèges que le pape jette le fondement des siens. L'audace et la prudence de la politique future de Rome sont déjà tout entières dans cette tactique de Léon ; enfin nous avons trouvé un pape (1). »

OBSERVATIONS. — Quand on entend M. Ampère analyser

lemand, de *loup ravissant* devenu agneau, le Polonais, etc. » (*Discours pour l'Épiphanie.*) On lit, dans sa lettre à l'évêque d'Arras sur la lecture de la Bible en langue vulgaire, qu'une maxime de l'Eglise est « *de ne point jeter les perles devant les pourceaux*, et de ne pas donner ce texte aux hommes qui ne le liraient que pour leur perte. »

(1) *Hist. litt., etc.*, t. II, p. 73.

à sa manière la lettre de saint Léon, on se figure que le pontife laisse timidement échapper de vagues paroles sur ses prérogatives, et qu'il tâche, en prenant le parti des métropolitains, d'établir un précédent pour se dire plus tard supérieur même à ces derniers.

Non, il n'y a dans la lettre de ce pape ni ruse ni audace; on y entend le langage d'une autorité sûre d'elle-même et du respect des inférieurs. Écoutons saint Léon : « Le Seigneur, dit-il, en ordonnant que ce ministère sacré (*de la prédication*) fût un des devoirs de chaque apôtre, l'a confié principalement au bienheureux Pierre, le plus élevé de tous les apôtres, et a voulu que de lui, pour ainsi dire comme de la tête, ses dons coulassent dans le reste du corps; en sorte que celui qui s'écarte de la solidité de Pierre doit comprendre qu'il n'a plus de part à ce mystère divin. Ce que le Christ est lui-même, il voulut qu'on en donnât le nom à Pierre, quand il l'admit à son indivisible unité par ces mots : *Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise*. Ce fut afin que l'édifice de ce temple éternel, par un admirable privilège de la grâce de Dieu, reposât sur la solidité de Pierre. Il corrobora son Eglise par cette fermeté, pour que la témérité humaine ne l'assailît pas et que les portes de l'enfer ne prévalussent pas contre elle. Mais la stabilité si sacrée de cette pierre, consolidée par la main même de Dieu, comme nous l'avons dit, on cherche à la violer par une présomption trop impie, quand quelqu'un veut en briser la puissance, en favorisant ses propres passions ou en ne suivant pas ce qu'il a appris des anciens... Que Votre Fraternité reconnaisse donc avec nous que les évêques de votre province, à cause du respect dû au Saint-Siège apostolique, l'ont consulté par une infinité de requêtes, et que diverses causes lui ayant été portées par appel, selon l'ancienne coutume, il a confirmé ou cassé les jugements qui avaient été rendus... Mais Hilaire, voulant troubler l'état des églises et la paix de l'épiscopat, s'est écarté de cette

route que nos ancêtres ont fidèlement tenue et qu'ils ont conservée pour leur bonheur; il a désiré vous assujettir à son pouvoir, mais sans consentir à être soumis lui-même au bienheureux apôtre Pierre. »

Véritablement vous semble-t-il que, dans ce considérant de l'arrêt contre Hilaire, la papauté ne fasse que *poindre*? Vous semble-t-il que Léon ne cherche qu'à poser dans l'ombre une sorte de pierre d'attente sur laquelle plus tard ses successeurs pourront appuyer le hardi monument de leur ambition? Il n'y a, même dans Grégoire VII, rien de plus positif que cette lettre, rien de plus fort sur l'autorité prééminente du Saint-Siège.

M. Ampère trouve le pape aussi rusé qu'audacieux, parce qu'il se présente comme vengeur des métropolitains. Mais puisqu'Hilaire, en donnant un successeur à Projectus, avait méconnu les droits du métropolitain de l'une des provinces narbonnaises; puisqu'à l'occasion de Célidoine, il avait, selon M. Ampère, empiété sur les prérogatives du métropolitain de Vienne, de quoi son juge pouvait-il donc s'occuper dans la sentence, sinon du peu de respect de l'évêque d'Arles pour le droit des métropoles?

A la place de saint Léon, un pontife moins pourvu d'*audace* et d'*habileté* aurait-il entretenu les prélats gaulois d'un autre sujet que du sujet en question? leur aurait-il parlé des débordements du Tibre ou des exhalaisons pestilentielle des Marais-Pontins?

La lettre de saint Léon n'est point audacieuse, puisque le pontife ne réclame que l'obéissance pratiquée par les âges antérieurs, et qu'en réglant les droits de Vienne, d'Arles et des provinces narbonnaises, il ne fait que ce qu'avaient fait avant lui Zosime et Boniface I^{er}.

On ne peut y voir non plus une ambition extrêmement prévoyante. Est-ce pour nous donner un échantillon de cette habileté si prudente que M. Ampère fait jeter par le pape à saint Hilaire le nom de *brigand*? Si la papauté

avait voulu faire de la politique adroite et qui pût s'emparer de l'avenir, elle n'aurait pas du premier coup (puisqu'on suppose qu'elle parut alors seulement sur la scène), elle n'aurait pas, du premier coup, si rudement frappé et dépouillé le métropolitain d'Arles, le métropolitain de la cité principale des Gaules. En voyant Hilaire précipité si bas, qu'est-ce que l'épiscopat n'aurait pas eu à craindre de l'arbitrage de Rome ? devait-il être fort engagé à préférer le tribunal du Vatican à celui de ses conciles nationaux ?

Cette observation me semble décisive contre l'opinion de M. Ampère ; aussi l'a-t-il soigneusement esquivée, en passant complètement sous silence le résultat du débat élevé entre saint Hilaire et saint Léon. Pourtant il avait dit : « Ici nous rencontrons un fait qui mérite de nous arrêter un peu plus longtemps. C'est la première lutte sérieuse d'un évêque *français* et d'un évêque de Rome : la lutte de saint Hilaire d'Arles et de saint Léon. »

Le point le plus important de cette *lutte sérieuse*, c'est la victoire. Or, comme si l'on ignorait qu'il y ait eu victoire pour l'un des deux, M. Ampère, après avoir raconté qu'Hilaire *fut fort mal reçu à Rome*, que le pape *se hâta de s'assurer de sa personne* et le nomma *brigand* dans une lettre aussi remarquable *par son audace que par sa prudence*, M. Ampère, après ces détails, représente les *deux antagonistes dans une attitude hostile et courroucée*, pareils à peu près à deux lions de force, et de colère égales, accroupis en face l'un de l'autre, et se menaçant sans se craindre. Est-ce bien la vérité ?

Je comprends que, si notre historien eût parlé de la conclusion de ce démêlé, il n'aurait plus pu dire que les *prétentions* de l'évêque de Rome commençaient seulement à *poindre* ; car combien, au contraire, ne devait-elle pas être enracinée dans la croyance générale, cette autorité qui dépossédait un métropolitain et se voyait obéie !

*8° Avait-on peu entendu parler de la papauté avant
la condamnation de saint Hilaire?*

TEXTE DE M. AMPÈRE. — « Enfin nous avons trouvé un pape. Léon marche d'un pas décidé vers l'idéal que ses successeurs mirent six siècles à réaliser. L'ère de la papauté considérée comme pouvoir politique s'ouvre à Léon I^{er} et se ferme à Léon X.

« Jusqu'ici nous n'avons pas beaucoup entendu parler de Rome. Elle a pris part aux débats théologiques, mais elle ne les a pas dominés; ces grands procès n'ont pas été jugés par elle, mais par des conciles tenus en Orient, dans lesquels elle avait une place d'honneur, non une décision souveraine. Parmi les grands écrivains qui ont illustré l'Eglise, il ne s'est pas encore trouvé d'évêque de Rome; saint Léon est le premier. Maintenant le tour de Rome est arrivé; la fin du même siècle verra naître Grégoire le Grand; pendant les six siècles qui vont venir, les hommes éminents se suivront de près sur le siège de saint Pierre. Saint Léon peut être considéré comme ouvrant une série glorieuse de grands papes; il apparaît dans l'histoire entre les Huns et les Vandales, modérant Genséric, arrêtant Attila. Il commence le rôle civilisateur de la papauté en ployant et domptant les Barbares (1). »

OBSERVATIONS. — Je souscris à tous les éloges donnés par M. Ampère à saint Léon; je ne m'arrêterai qu'aux réflexions accessoires dont ils sont accompagnés.

Si jusqu'à saint Léon M. Ampère n'a guère entendu parler du Saint-Siège, c'est sa faute, je l'ai déjà dit. Que n'a-t-il interrogé les actes des conciles et les décrets des papes? ou, tout au moins, que n'a-t-il pris garde aux en-

(1) *Hist. litt., etc.*, t. II, p. 74.

droits relatifs à la papauté dans les ouvrages mêmes dont il s'est occupé? Il a fort longuement disserté sur saint Irénée, saint Hilaire de Poitiers, saint Ambroise, Cassien, saint Vincent de Lérins, saint Prosper, saint Augustin, qui tous célèbrent la suprême dignité de la chaire de saint Pierre. Par quelle fatalité ces nombreux et éloquents hommages se sont-ils donc tous et toujours dérobés aux investigations de M. Ampère? Je ne puis rapporter ici que quelques mots de ces précieux témoignages.

Saint Irénée. — « Quand nous faisons connaître la tradition de la très-grande église fondée à Rome par Pierre et Paul, nous confondons tous ceux qui, pour quelque motif que ce soit : ou mauvaise complaisance en eux-mêmes, ou vaine gloire, ou aveuglement, ou sentiment erroné, recueillent (*leur croyance*) ailleurs qu'il ne faut. Car c'est avec cette église, à cause de sa plus puissante primauté, qu'il est nécessaire que toute l'Eglise s'accorde, c'est-à-dire les fidèles répandus en tous lieux (1). »

Saint Hilaire de Poitiers. — « O Pierre, fondement de l'Eglise et bienheureux de ce nouveau nom qui te décore! O pierre, digne de cet édifice, toi contre laquelle se briseront les lois de l'enfer, et les portes du tartare, et toutes les barrières de la mort! O fortuné portier du ciel, les clefs de l'éternel séjour sont confiées à ta volonté, et tes décrets sur la terre ont au ciel une autorité ratifiée d'avance (2)! »

Saint Ambroise. — « L'église de Rome est la tête de l'univers romain; c'est d'elle que se répand sur tous le droit sacré de la communion (3)... Là où est Pierre, là est l'Eglise (4). »

Cassien. — « Pierre, le premier disciple parmi les dis-

(1) *Contra hæreses*, l. III, c. III.

(2) *Comment. in Matth.*, c. XVI, n° 7.

(3) *Synodus Aquileiensis. Ep. imperatoribus Gratiano, Valentiniano, Theodosio.*

(4) *In psalmum XL.*

ciples, le premier maître parmi les maîtres, placé au gouvernail de l'église romaine, a reçu tout à la fois la primauté de la foi et celle du sacerdoce (1). »

Saint Vincent de Lérins. — « Le pape Etienne, pontife du siège apostolique, jugea convenable, ce me semble, de surpasser les autres par le dévouement de sa foi contre Agrippinus, autant qu'il les surpassait par l'autorité du lieu (2). »

Saint Prosper. — « Rome, siège de saint Pierre, devenue pour le monde le chef de l'honneur pastoral, tient par la religion tout ce qu'elle ne possède pas par les armes (3). »

Saint Augustin. — « Dans l'église de Rome, la principauté de la chaire apostolique a toujours conservé sa vigueur (4). Les actes de deux conciles ont été envoyés au siège apostolique; des rescrits en sont venus, la cause (du pélagianisme) est finie (5). »

Quelle émulation dans ces illustres Pères de l'Eglise à préconiser la haute supériorité des successeurs de saint Pierre! Ce qui ajoute encore à des aveux si éclatants, c'est que les personnages qui les ont émis avaient pu comparer leurs croyances à celles d'autres régions : saint Irénée, à celles de Smyrne; saint Hilaire, à celles de la Phrygie; Cassien, à celles de la Palestine et de l'Egypte; saint Prosper, à celles de l'Afrique, dans ses relations théologiques avec saint Augustin; saint Ambroise, à celles des Gaules et de l'Italie. Et de tout cela M. Ampère n'a rien remarqué, rien, sinon les vers de saint Prosper; mais c'est comme s'il ne les avait pas vus, puisqu'il les a mal traduits et plus mal interprétés : il n'y découvre qu'un ho-

(1) *De Incarnatione Domini*, l. III, c. XII.

(2) *Commonitorium*, c. VI.

(3) *Poema De Ingratis*.

(4) *Ep.* 63, alias 162, n° 7.

(5) *Sermo* 131, *De verbis apostoli*, cap. X, n° 10.

roscope de la future grandeur de Rome dans le monde occidental (1).

Je n'ai cité à cet historien que les auteurs ecclésiastiques dont il s'est le plus occupé. Que d'autres preuves ne pourrait-on pas recueillir dans les rapports de Rome et des Gaules ! Je me borne à un exemple. L'arrêt qu'on vient de voir prononcer par saint Léon contre Arles en faveur de Vienne n'était point une nouveauté. Un arrêt tout pareil, trente années à peu près auparavant, en 417, avait été porté par Zosime en faveur d'Arles contre Vienne et les deux Narbonnaises, puis modifié, en 442, par Boniface I^{er} (2).

Si donc M. Ampère a peu entendu parler de Rome jusqu'à saint Léon, ce n'est pas aux documents qu'il doit s'en prendre, car, même à cette époque reculée, ils sont aussi clairs que nombreux.

Il y a encore une très-grave inexactitude à ne donner aux papes, dans les conciles généraux tenus en Orient avant le pontificat de saint Léon, qu'une place d'honneur sans influence importante. Nous n'effleurons pas ici cette grande question, qui recevra, dans la seconde partie de cet ouvrage, tous les développements qu'elle demande. Rappelons-nous seulement le concile d'Ephèse, qui, en condamnant le patriarche Nestorius, se déclarait contraint par les canons et par le pontife de Rome Célestin.

Ce ne fut donc pas sous saint Léon seulement que la suprématie romaine fit son apparition dans l'Eglise, à moins que M. Ampère n'attache un autre sens que nous à ce mot.

Il semble, en effet, qu'à son avis la suprématie doive être un pouvoir absolu, un despotisme osant dire : « L'Eglise, c'est moi, » et ne réunissant, des quatre coins du monde catholique, les évêques en concile que pour pro-

(1) *Hist. litt.*, t. II, p. 43.

(2) Sur tous ces faits, voir l'*Histoire de l'Eglise gallicane* par Longueval, t. III, où les documents originaux sont fidèlement suivis.

clamer devant eux une *décision souveraine*. Mais alors à quoi donc serviraient les conciles ? pourquoi déranger et réunir des muets ?

Si c'est là ce que M. Ampère nomme suprématie, il est certain qu'il ne la peut trouver dans l'histoire avant le cinquième siècle, ni même pendant les âges suivants. Le gouvernement de l'Eglise est une monarchie tempérée ; l'épiscopat y est juge, dans les conciles, avec la papauté (1). N'exigeons donc pas de celle-ci, pour preuve de sa suprématie, une décision despotique ; n'exigeons pas que, entouré des évêques prosternés, le pape, comme Moïse, descende du Sinäï les tables de la loi à la main et le front dans une auréole d'éclairs.

M. Ampère a dit que la fin du cinquième siècle vit naître Grégoire le Grand. Or, ce pontife étant venu au monde vers 540, il s'ensuivrait que le cinquième siècle aurait été presque de moitié plus long que les siècles vulgaires. Il le méritait bien, s'il est vrai, comme l'assure notre historien, qu'il enfanta la papauté.

*9^e Saint Léon demanda-t-il un rescrit à Valentinien III
contre saint Hilaire ?*

TEXTE DE M. LE BAS. — « Afin de donner une plus grande autorité à cette décision, saint Léon avait appelé à son aide le prestige, fort affaibli alors, de la puissance impériale ; son arrêt était accompagné de ce fameux rescrit de Valentinien III, qu'on regarde assez généralement comme le fondement de la juridiction des pontifes romains sur les églises en deçà des Alpes (2). »

OBSERVATIONS. — Rien, dans la correspondance de saint

(1) *Act. Apost.*, xv, 13 et 19.

(2) *Dict. encycl.*, ubi supra.

Léon ni dans la constitution impériale, ne prouve que cette pièce ait été sollicitée par le Saint-Siège. Si l'empereur commanda d'obéir au nouveau pontife, il n'était pas nécessaire que le pape l'excitât ; il suffisait que le prince vît la suprématie chrétienne méconnue, et qu'il sût que la révolte contre le pouvoir spirituel trouble la paix publique et amène la révolte contre le pouvoir temporel. N'avait-il pas d'ailleurs, pour intervenir, une raison sur laquelle il insiste ? C'était qu'Hilaire, oubliant qu'il portait le titre d'évêque et non celui de général, allait aux cérémonies religieuses comme à des expéditions militaires, escorté de gens armés.

D'ordinaire on fait naître, dit M. Le Bas, la juridiction papale de la constitution de Valentinien. Oui, ordinairement cet effet est attribué à la constitution impériale par les écrivains hostiles au Saint-Siège, et par des compilateurs qui, d'ailleurs consciencieux, ne font que les copier. Pour l'érudit impartial, il est obligé d'avouer que le rescrit de Valentinien honore, mais n'établit pas l'autorité des papes. Il ne l'établit pas, mais il fait connaître les bases sur lesquelles elle repose, et déclare que l'obéissance qu'on lui rend est « une coutume consacrée par le temps (1). »

Si le rescrit de l'empereur est le fondement de la juridiction romaine en Gaule, d'où vient qu'avant la publication de cette pièce Célidoine et Projectus avaient eu naturellement recours à Rome, comme à la suprême cour d'appel, contre le métropolitain d'Arles et son concile ? D'où vient qu'Hilaire lui-même avait dit à saint Léon de *régler*, selon les canons, *l'état des églises* ?

Puisque, selon M. Le Bas, le prestige de la puissance impériale se trouvait si affaibli, comment veut-on qu'il ait fasciné les Gaules jusqu'à leur faire croire que l'évê-

(1) *Novell.*, lib. I, nov. 24, ad *Calcem Cod. Theod.* — Fleury et Longueval, ad ann. 445.

que de Rome était le chef universel de l'Eglise, parce que Valentinien le décrétait? Puisque, toujours selon M. Le Bas (il va bientôt nous l'assurer), saint Hilaire put braver sur son siège et le pape et l'empereur, comment un rescrit ouvertement et impunément méprisé aurait-il cependant fondé la monarchie pontificale?

*10° Saint Hilaire se soumit-il à la condamnation
prononcée contre lui?*

TEXTE DE M. LE BAS. — « L'évêque d'Arles gémit de voir ces anathèmes qui révélaient de grandes divisions au sein de l'église d'Occident; mais il ne se crut pas obligé d'abandonner son siège : l'amour des peuples forma autour de lui un rempart qui le rendit inviolable; il continua à exercer ses droits pour le soulagement des peuples, la propagation de la foi et la gloire de l'Evangile (1). »

OBSERVATIONS. — Saint Hilaire n'eut pas besoin que l'affection de son peuple le retint sur le siège d'Arles, d'où personne ne lui avait ordonné de descendre. Saint Léon et Valentinien ne déclarèrent-ils pas expressément que les fonctions d'évêque étaient conservées à saint Hilaire ?

Ce qu'il perdit, ce fut la dignité de métropolitain de la province viennoise. Eh bien ! cette sentence fut exécutée, puisque, Ravennius étant venu à lui succéder plus tard, divers prélats gaulois prièrent saint Léon de daigner rendre à l'église d'Arles ses anciennes prérogatives. Le pape céda en partie ; il partagea la province entre Arles et Vienne (2).

Saint Hilaire se soumit donc ; bien plus, il chercha à regagner l'estime de saint Léon. Il y parvint, et mérita

(1) *Dict. encycl. de l'hist. de Fr.*, ubi supra.

(2) S. Leonis Op., Ep. 52.

que le pape, dans une lettre aux Gaulois écrite après la mort de l'évêque d'Arles, le nommât : « Hilaire de sainte mémoire (1). » Cette réconciliation résulta probablement de la longue correspondance qui s'établit alors entre Arles et Rome, d'une grande ambassade dont nous avons déjà parlé et de l'intervention du préfet Auxiliaris (2).

11° *Saint Hilaire fut-il semi-pélagien ?*

TEXTE DE M. AMPÈRE. — « Saint Hilaire était un de ceux que scandalisait la doctrine absolue de saint Augustin. Il était sorti de l'abbaye de Lérins, d'où sortirent les principaux champions du semi-pélagianisme, entre autres le célèbre Faustus, évêque de Riez. Dans l'épître même que saint Prosper adresse à saint Augustin pour lui apprendre quelle impression avait produit (3) dans la Gaule son dernier ouvrage, parmi ceux que cet ouvrage a mécontentés, il cite saint Hilaire d'Arles (4). »

OBSERVATIONS. — Il peut y avoir eu bien des semi-pélagiens à Lérins, comme le croient MM. Ampère et Guizot (5); toutefois il n'en existe aucune preuve; et si l'on cite Fauste de Riez pour exemple, ce n'est pas qu'on ait pris son nom au hasard entre une foule d'autres, mais c'est parce qu'on

(1) S. Leonis Op., *Ep.* 37.

(2) Il existe de saint Hilaire d'Arles un petit poème sur la Genèse, dédié à saint Léon. Il commence par ces mots : « Nous avons obéi à tes avertissements et suivi le doux commandement que nous donne ta levée pieuse, ô pontife du Christ. Ne chanterai-je donc pas les louanges d'un Père si illustre, etc. ? » (*Max. Bibl. vet. Patr.*, t. VII, p. 1229.) Ces vers ne se rapporteraient-ils pas à l'époque de la complète adhésion de saint Hilaire aux jugements de saint Léon ?

(3) Lisez : avait *produite*.

(4) *Hist. litt., etc.*, t. II, p. 23.

(5) *Hist. de la civil. en France*, t. I, leç. v, p. 151.

ne connaît aucun autre habitant de Lérins qui se soit montré semi-pélagien.

Saint Hilaire ne partagea point cette erreur, et l'on ne saurait conclure le contraire des paroles de saint Prosper.

Ce dernier, dans une lettre à saint Augustin, lui raconte comment ses livres contre les semi-pélagiens et son traité *De la Correction et de la Grâce* ont été reçus par les moines de Marseille : c'étaient les disciples de Cassien. Les uns, d'après saint Prosper, admettaient bien que c'est la grâce qui nous appelle à la sainteté ; mais ils ne pouvaient croire que Dieu, en nous prédestinant au ciel, ne tint pas compte des mérites de notre vie. D'autres, au contraire, allaient jusqu'à prétendre que quand l'homme parvient à la vertu, c'est par les forces de sa nature, et que la grâce vient seulement ensuite l'aider. Le correspondant de saint Augustin, après lui avoir longuement exposé son embarras, ajoute : « Que Votre Béatitude sache que le saint évêque d'Arles, Hilaire, homme d'études spirituelles, admirateur et partisan de votre doctrine en toute autre chose, hors l'article dont il se plaint, veut depuis longtemps exposer par lettre son sens à Votre Sainteté ; mais comme on ne sait s'il le fera ou pour quelle raison il le fera, comme notre zèle fatigué espère en la vigueur de votre charité et de votre science, instruisez les humbles, reprenez les superbes (1). »

Or, à laquelle des deux classes d'adversaires de saint Augustin l'évêque d'Arles appartenait-il ? Était-ce à la seconde, seule véritablement semi-pélagienne, qui n'attribuait qu'à la nature les premiers efforts pour l'œuvre de la sanctification ?

Saint Prosper ne l'a pas dit, et les écrits de saint Hilaire s'opposent à ce qu'on l'admette. Est-ce un semi-pélagien qui raconterait ainsi sa conversion ? « Que de résolutions opposées, s'écrie saint Hilaire, se succédaient

(1) Voir dans saint Augustin, édit. d'Anvers, 1700, t. II, *Ep.* 225.

dans mon esprit! Qu'ajouterai-je enfin? Pendant l'absence d'Honorat (*qui avait entrepris de me convertir*), le Christ accomplit en moi l'œuvre du saint dont les prières obtinrent que ma rébellion fût subjuguée le troisième jour par la miséricorde de Dieu. Grâce à vous, bon Jésus, grâce à vous, qui, touché des supplications de votre serviteur Honorat, avez brisé mes chaînes et m'avez chargé de celles de votre amour, j'accours soumis maintenant (1). » On ne reconnaît pas dans ces paroles la vaniteuse dévotion d'un homme qui croit avoir trouvé de lui-même le chemin de la vérité et de la vie; c'est bien là, au contraire, l'humilité du vrai chrétien, sachant qu'il doit tout à la grâce de Dieu et aux prières de ses frères, qui, elles aussi, sont un fruit de la grâce.

Au moment de mourir, il dit à ses disciples réunis à ses côtés : « Je touche au port du repos, conduit par la main de Dieu. J'ai combattu les princes de ce monde, contre lesquels, ainsi que l'apôtre l'a écrit, nous avons à soutenir une guerre sans fin; elle ne manquera pas au chrétien qui voudra parvenir à la béatitude, *précédé de la grâce*, que suivront ses propres efforts... Ces membres de boue ne peuvent, sans la grâce de Dieu, vaincre la vieille et puissante inimitié de Satan (2). »

Jamais un semi-pélagien n'aurait dit d'une façon si nette, si générale, que la grâce précède nos efforts dans l'œuvre du salut.

Saint Hilaire croyait donc à la nécessité de la *grâce prévenante*; il n'était donc pas partisan du semi-pélagianisme, qui consistait à nier la nécessité de ce secours surnaturel (3). Par conséquent, lorsque saint Prosper le compte au nombre des contradicteurs de saint Augustin,

(1) Bollandus, xvi januarii, *Vita S. Honorati*, auctore S. Hilario, c. v.

(2) *Vita S. Hilarii*, c. xxvii et xxviii.

(3) M. Ampère, *Hist. litt.*, t. II, p. 25 : *Du Semi-Pélagianisme*.

il parle de ceux qui ne pouvaient croire que la prédestination des élus pour le ciel dépendit uniquement du choix de Dieu, et non pas aussi de la prévision de notre fidélité aux grâces qu'il nous aurait données pendant la vie.

Or, l'évêque d'Arles, en admettant cette opinion, n'était nullement hérétique; on est libre encore maintenant de la soutenir (1).

Saint Hilaire n'a donc pas été semi-pélagien.

12° Saint Hilaire était-il peu adonné à l'étude et aux austérités?

TEXTE DE M. GUIZOT. — « Saint Hilaire se levait de grand matin; il habitait toujours dans la ville. Dès qu'il était levé, quiconque voulait le voir était reçu; il écoutait les plaintes, accommodait les différends, faisait l'office de juge de paix. Il se rendait ensuite à l'église, célébrait l'office, prêchait, enseignait quelquefois plusieurs heures de suite. Rentré chez lui, il prenait son repas, et pendant ce temps on lui faisait quelque lecture pieuse, ou bien il dictait, et souvent le peuple entraînait librement et venait écouter. Il travaillait aussi des mains, tantôt filant pour les pauvres, tantôt cultivant les champs de son église. Ainsi s'écoulait sa journée, au milieu du peuple, dans des occupations graves, utiles, d'un intérêt public, qui avaient, à chaque heure, leur résultat.

(1) *Théologie dogmatique*, par Mgr Gousset, t. II, p. 126: *De la Grâce et de la Prédestination*: « Ici s'élève une question qui a beaucoup occupé les scolastiques: il s'agit de savoir si le décret de la prédestination à la gloire est absolu et antérieur, suivant notre manière de concevoir, à la prévision des mérites. Les uns pensent que ce décret est absolu... Les autres, au contraire, croient que le décret de la prédestination à la gloire est conditionnel et fondé sur la prévision des mérites surnaturels de l'homme... Or, jusqu'ici, l'Eglise s'est abstenue de prononcer. »

« La vie de saint Loup n'était pas tout à fait la même ; ses mœurs étaient plus austères, son activité moins variée ; il vivait durement, et la rigidité de sa conduite, l'assiduité de ses prières étaient sans cesse célébrées par ses contemporains. Saint Loup était d'ailleurs d'un esprit cultivé et portait au développement intellectuel un intérêt actif. Il s'inquiétait dans son diocèse des écoles et des lectures, il protégeait tous ceux qui cultivaient les lettres ; et lorsqu'il fallut aller combattre dans la Grande-Bretagne les doctrines de Pélage, ce fut sur son éloquence et sa sainteté, en même temps que sur celles de saint Germain d'Auxerre, que le concile de 429 s'en remit du succès (1). »

OBSERVATIONS. — Ce rapprochement de saint Loup et de saint Hilaire forme une antithèse ingénieuse, juste même en quelque chose. La vie de l'évêque de Troyes fut, il est vrai, d'une activité moins variée, elle fut moins ardente que celle de l'évêque d'Arles ; mais, précisément à cause de l'ardeur qui caractérise ce dernier, il s'adonna tout à la fois aux travaux des mains, à la culture intellectuelle et aux austérités. Avant de le montrer, je ferai deux remarques, d'ailleurs assez peu importantes, sur la résidence et les occupations de saint Hilaire.

L'histoire de ce saint ne porte pas à croire qu'il eût une aussi grande habitude de résidence à Arles que le pense M. Guizot. « En quelque lieu qu'il allât, dit-elle, il examinait tout de suite ce qu'on y pouvait établir, il l'exécutait avec courage et le conservait soigneusement. C'est ainsi que, s'étant rendu aux salines, il y avait, à la sueur de son front, et de ses propres mains, fabriqué des machines. A la fin de la semaine, le dimanche, au milieu de la nuit, il faisait à pied trente milles, et célébrait ensuite les mystères sacrés (2). »

(1) *Hist. de la civil. en France*, t. I, leç. III, p. 93.

(2) « Jam quemadmodum salinas expetens. » (*Vita S. Hilarii*, c. III,

Ainsi donc, non seulement les courses d'Hilaire dans les diocèses de sa métropole et dans ceux que lui soumettait sa dignité de vicaire du pape(1) devaient l'appeler souvent loin d'Arles, mais il en était encore éloigné par son usine des salines et par celles qu'il élevait de même partout où il en voyait la convenance.

Le saint évêque *ne filait pas pour les pauvres* ; « il faisait des filets (2), » travaillant pour vivre, et « donnant le surplus aux indigents (3). »

Les talents littéraires de l'évêque d'Arles furent aussi admirés que ceux de saint Loup. « Ses prédications improvisées, dit l'auteur de sa *Vie*, coulaient en un tel fleuve d'éloquence, qu'il m'est impossible, je le proteste, de l'expliquer, bien plus, de m'en faire une idée. S'il n'était pas entouré de gens habiles, il nourrissait d'une instruction familière les cœurs des ignorants ; mais quelque personne instruite survenait-elle, dès qu'il s'en apercevait, sa parole et son visage plus animés s'ornaient d'une grâce extraordinaire ; vous auriez même cru qu'il grandissait. Des auteurs justement célèbres de son époque, Silvius, Eusèbe, Domnulus, ont proclamé, dans leur admiration, « que ce n'était pas seulement de la science, « de l'éloquence, mais je ne sais quoi de surhumain. » L'illustre poète et auteur Livius s'est publiquement écrié :

n° 16) Le mot *salinas* est écrit par quelques auteurs avec une majuscule ; ils pensent qu'il s'agit de la petite ville de Salon.

(1) On lit dans sa *Vie* : « In excursibus autem quis, ut dignum est, explicabit, quantum ejus præsentia profectum contulerit civitatibus gallicanis, S. Germanum sæpius expetendo, cum quo sacerdotum ministrorumque vitam, necnon profectus excessusque tractabat? » (C. III, n° 21.) La *Vie* de saint Germain nous montre cet évêque et celui d'Arles, dans leurs visites de fraternelle inspection hors de leurs territoires, reçus en triomphe à Lyon. (Bollandus, VII^e volume de juillet, p. 215.)

(2) C. II, n° 15 : « Manus nectendi velocitate currebat... » N° 19 : « Manus nota rapiebatur velocitate nectendi. »

(3) C. II, n° 10.

« Si saint Augustin était venu après vous, on l'estimerait « moins que vous (1). » Le biographe donne ensuite l'indication sommaire des ouvrages d'Hilaire : homélies, exposition du Symbole, épîtres sans nombre, « vers échappés à sa veine brûlante ; » puis les témoignages de l'admiration de saint Eucher, d'Auxiliaris, d'Edésius, auxquels on peut joindre ceux de Gennade, de Pomère et de l'historien de saint Germain d'Auxerre son ami (2), avec lesquels nous avons vu Charles Nodier d'accord.

L'évêque d'Arles n'était donc pas d'un esprit moins cultivé que son beau-frère l'évêque de Troyes.

Or, il est évident que ce saint prélat, orateur, poète, si avide de lecture, et qui, pendant ses courses apostoliques, « établissait dans les villes l'usage de lire pendant les repas (3), » il est évident que ce prélat dut aussi encourager ses disciples, *sa congrégation* (4) à la culture des lettres, qui donnaient tant de succès à son apostolat, et qui conservaient en Gaule des sectateurs, sinon doués d'un goût pur, au moins nombreux et fervents.

Aussi est-il dit des prélats qu'il établit : « Tous s'efforcèrent d'en être dignes par l'érudition de leur doctrine et par leurs mérites toujours croissants (5). » Ils pensaient donc qu'Hilaire ne tenait guère moins, dans un pontife, à la science qu'à la vertu.

En cela encore il n'était donc pas inférieur à l'évêque de Troyes.

Je ne puis comprendre comment M. Guizot n'a pas trouvé que la vie de l'évêque d'Arles ait été une vie

(1) C. II.

(2) Gennade, *De Viris illustr.*, art. *S. Hilarius*. — Pomerius, *De Vita contemplativa*, l. II, c. ix. — *Vita S. Germani*, c. vii, n° 56.

(3) N° 12 de sa *Vie*.

(4) Il en est plusieurs fois parlé. N° 10 : « Quemadmodum congregatio... » N° 27 : « Sanctis paginis inhaereret. » — Voir encore l'*Histoire littéraire* par les Bénédictins, t. II, p. 264 et 354.

(5) N° 23.

pure, ni que ses mœurs aient été austères. Hilaire, qui, après avoir abandonné le monde, comme Loup son beau-frère, s'était laissé former avec lui, par saint Honorat, à la perfection monastique, dans la solitude de Lérins, ne fut pas moins ami des privations et de la pénitence. Son histoire ne parle-t-elle pas à chaque page de ses longues prières, de ses veilles, de ses jeûnes ; de ses indigents repas auxquels il n'invitait jamais les grands ; de ses travaux manuels pour gagner humblement sa nourriture ; du seul vêtement qu'il possédait ; du cilice qu'il ne quittait plus ; du calice de verre dont il se servait à l'autel, les vases précieux ayant été vendus pour racheter des captifs ; de ses courses, les pieds nus, même pendant l'hiver ; de sa vie épuisée d'austérités à quarante-huit ans ?

La pieuse activité de saint Hilaire ne se borna donc pas à lui faire labourer les champs, fabriquer des filets, remplir les devoirs d'évêque et ceux d'arbitre pacifique des fidèles, selon l'usage des premiers siècles chrétiens ; elle lui fit joindre à tout cela aussi bien la culture intellectuelle que la pratique des plus rigoureuses mortifications.

13° *Résumé.*

Dans ce chapitre et dans ceux qui précèdent, nous nous sommes presque uniquement occupés de la papauté. Il a fallu prouver qu'elle ne judaïsait pas au temps de saint Pierre ; que saint Victor ne la rendit pas tracassière ; qu'elle ne fut point méconnue par saint Vincent de Lérins ; enfin, qu'elle n'attendit pas un rescrit de Valentinien III, en 445, pour commander en Gaule. Les chapitres suivants nous offriront plus de variété.

CHAPITRE VI.

DE LA CROYANCE RELIGIEUSE DES SEIGNEURS GALLO-ROMAINS AU QUATRIÈME ET AU CINQUIÈME SIÈCLE.

1^o *Note préliminaire.*

Intéressante en elle-même, la question qui va nous occuper devient très-importante par les conséquences que M. Guizot en a déduites. Cet éminent historien, croyant que la classe des seigneurs gallo-romains, dans laquelle se recrutait l'épiscopat, avait été indifférente à toute croyance religieuse, en conclut que l'ambition ouvrit souvent à ces personnages les portes du sanctuaire, où ils durent introduire avec eux les goûts frivoles du monde. Bien plus, il semble évident à M. Guizot que l'Eglise, n'ayant que la plèbe à sa suite et d'orgueilleux seigneurs pour chefs, subit alors une profonde transformation ; sa constitution, de démocratique qu'on la suppose, serait devenue aristocratique, en attendant qu'une nouvelle révolution fit de l'Eglise une monarchie. Nous étudierons dans la seconde partie de cet ouvrage la constitution ecclésiastique ; il ne s'agit maintenant que des croyances religieuses de l'aristocratie.

Sans nul doute, au quatrième et au cinquième siècle, le polythéisme conservait de nombreux sectateurs, M. Beugnot l'a prouvé dans sa docte et curieuse *Histoire de la destruction du paganisme en Occident* ; mais cela n'em-

péchait pas que le christianisme comptât, dans toutes les classes de la société, des disciples en très-grand nombre. C'est ce que nous allons tâcher d'établir.

2° N'y avait-il que le menu peuple qui fût chrétien au quatrième et au cinquième siècle?

TEXTE DE M. GUIZOT. — « Rappelez-vous ce que j'ai eu l'honneur de vous dire sur l'état de la société civile romaine au cinquième siècle : j'ai essayé de vous peindre sa profonde décadence ; vous avez vu que les classes aristocratiques périssaient, prodigieusement réduites en nombre, sans influence, sans vertu. Quiconque, dans leur sein, possédait quelque énergie, quelque activité morale, entraînait dans le clergé chrétien. Il ne restait réellement que le menu peuple, *plebs romana*, qui se ralliait autour des prêtres et des évêques, et formait le peuple chrétien (1).

« De grands seigneurs, à peine chrétiens, d'anciens préfets des Gaules, des hommes du monde et de plaisir devenaient souvent évêques. Ils finissaient même par y être obligés, s'ils voulaient prendre part au mouvement moral de l'époque, conserver quelque importance réelle, exercer quelque influence active (2). »

OBSERVATIONS. — Je ne recueillerai pas tous les noms à la fois aristocratiques et chrétiens qui nous ont été conservés dans les chroniques, les légendes et les épîtres des Pères ; je me borne à la correspondance de saint Sidoine Apollinaire, à ce tableau si riche et si animé du cinquième siècle. En quelque endroit qu'on ouvre cet ouvrage, on y

(1) *Histoire de la civilisation en France*, t. I, leçon III, p. 74, édit. Didier.

(2) *Ubi supra*, p. 94.

découvre les noms de laïques aussi distingués par leur piété que par leur rang.

C'est d'abord Sidoine lui-même qui, encore homme du monde et se rendant à Rome, tombe à genoux dès qu'il aperçoit la ville de saint Pierre et se sent miraculeusement guéri. Ensuite nous voyons Agricola invité par Sidoine à prier pour sa fille malade. Avitus donne à l'Eglise sa terre de Cuticiac. Lorsque le prêtre Constance va prêcher à Clermont, des citoyens de tous les rangs se présentent à sa rencontre. Près de Lyon, nous trouvons la tombe de celui des Apollinaires qui le premier abandonna les idoles. Un ami du saint évêque de Clermont est d'une dévotion si ardente, que, sans l'opposition de Sidoine, il entreprenait un dangereux pèlerinage avec toute sa famille. Déjà une autre épître nous a dit de quels ouvrages cet ami de Sidoine préférerait la lecture. Tandis que l'on compose de livres de spiritualité la bibliothèque des femmes, lui, il réunit dans la sienne saint Augustin et Varron, Horace et Prudence, Origène, sur lequel il discute. Véchius est un moine sous le paludamentum, et c'est lui que l'on charge de ramener à une vie plus religieuse Germanicus, fils et père de pontifes. Elaphius bâtit une église, et l'on voudrait voir ce personnage si pieux se consacrer lui-même aux autels. Sidoine se félicite de pouvoir joindre au nombre de ses amis le docte et religieux Menstruanus. Frontina, plus sainte que les vierges sacrées, est célèbre par ses abstinences et sa foi. Domnulus, qui aime à visiter les monastères du Jura, est inquiet de savoir si Châlons a obtenu un digne évêque. A l'approche des Rogations, Aper y est invité par Sidoine. Ce prélat voit Ruricius lui demander des exemplaires corrects de la Bible, et Argovaste, des commentaires. Pour la fête de saint Just, à Lyon, on remarque à la procession, puis la nuit à matines, et plus tard à laudes, les diverses classes de la société, même les principaux citoyens. Eutropia, si vigilante dans le culte du Christ,

jeûne pour nourrir les pauvres. Gallus, par ordre du saint évêque de Clermont, retourne vers son épouse, dont il avait cru devoir se séparer. Le guerrier Simplicius, qui avait fait bâtir un temple, a reçu de ses parents la foi dont il sera un jour le ministre. Himérius reparaît avec toute sa piété dans la personne de son fils l'abbé. Philagrius, comme un parfait religieux, jeûne de deux jours l'un. Le comte Victorius, qui par malheur ne persévéra pas, ce fils spirituel de saint Sidoine, brûlait d'une telle affection pour les serviteurs du Christ, qu'il arrosa de ses larmes le moine Abraham expirant, et qu'il se chargea de ses funérailles (1).

Nous aurons encore à parler, dans un moment, de quelques religieux amis du saint.

Une chose à remarquer, c'est que j'ai rappelé les seuls personnages signalés par des actes purement chrétiens. Je n'ai rien dit d'une foule d'autres dont saint Sidoine admire les vertus, mais sans les désigner d'une manière expresse comme vertus chrétiennes, quoique assurément l'Evangile les eût inspirées. Nous aurions doublé la liste de ces personnages.

Voilà ce que la correspondance d'un seul évêque nous apprend des pratiques religieuses dans les hauts rangs de la société gallo-romaine au cinquième siècle. Que de nouveaux noms à recueillir, si nous parcourions les œuvres de saint Jérôme, de saint Augustin, de saint Paulin, de Prudence, de saint Avite, etc. ! Mais par ce résumé des épîtres de saint Sidoine nous pouvons imaginer tout ce que ces autres écrits nous offriraient de précieux témoignages ; nous pouvons comprendre s'il est vrai que la plèbe se ralliât seule au prêtre, et que l'aristocratie ne sût fournir à l'Eglise que de riches épicuriens pour l'épiscopat.

(1) Sidonius, *Ep.*, l. I, 5 ; l. II, 6, 9, 12 ; l. III, 1, 2, 12 ; l. IV, 6, 9, 13, 15, 17, 21, 25 ; l. V, 14, 15 ; l. VI, 2, 9 ; l. VII, 9, 13, 14, 17.

3° *Le consul saint Paulin fut-il païen avant son baptême, et ses parents restèrent-ils dans l'idolâtrie?*

TEXTE DE M. BEUGNOT. — « L'histoire de ce temps (*le quatrième siècle*) fournit un exemple curieux de la tyrannie exercée par les païens contre les patriciens qui osaient concevoir la coupable pensée de rompre avec le siècle. Je vais le citer.

« Rome comptait au nombre de ses plus illustres sénateurs Pontius Meropius Paulinus. Ce personnage était redevable de l'influence qu'il exerçait autant à sa vertu et à ses talents qu'à sa naissance et à ses richesses. Son père avait été préfet du prétoire des Gaules. Elevé par le poète Ausone, recommandé par lui à l'empereur Gratien, Paulinus fut consul subrogé en 378. On l'avait déjà vu gouverner la Campanie et remplir divers emplois importants en Italie, en Espagne et dans les Gaules. Quelques entretiens avec saint Ambroise et avec d'autres évêques, et aussi des chagrins dont la source ne nous est pas connue, lui donnèrent du dégoût pour les dignités, et firent naître dans son cœur la ferme résolution d'abandonner le paganisme (1). Il s'éloigna de Rome, et peu après il reçut le baptême, probablement en 389.

(1) Saint Paulin (*Ep.* 5), pour détourner un ami de tant admirer sa conversion, lui fait observer qu'il n'a pas grand mérite à se donner à Dieu, puisque ses fonctions avaient dû l'habituer aux pensées graves, et que les voluptés étaient émoussées par son corps infirme et déjà vieux. M. Ampère (t. I, p. 273) en conclut que Paulin fut changé par des *ennuis de cœur*; c'est à tort. De ce que, pour diminuer le mérite de son changement, l'humble Paulin disait que les voluptés n'avaient guère de séduction pour son âge avancé, ce n'est point une raison de croire que sa jeunesse ait été séduite, et encore moins qu'il portât, en écrivant, un amour malheureux dans son cœur. Il a simplement dit que les princi-

« Le bruit de cette conquête fut pour tous les chrétiens un signal de joie. Les évêques se félicitaient et rendaient à Dieu des actions de grâces. Saint Ambroise écrit à un évêque de ses amis pour qu'il admire le courage avec lequel un homme de ce rang (*splendore generis nulli secundum*) confessait Jésus-Christ (*Ep.* 30, t. V, p. 259). Saint Augustin, de son côté, écrit à Paulinus que tous les chrétiens, désormais ses frères, veulent le voir, lui parler, afin de le mieux admirer (*Ep.* 32, t. II, p. 47). S'adressant à Licentius, il lui dit : « Va dans la Campanie
« (*Paulin alors habitait Nole*), apprends à connaître ce
« saint serviteur de Dieu, Paulin, qui, avec un cœur d'au-
« tant plus généreux qu'il est humble, a repoussé toutes
« les grandeurs de ce siècle pour porter, comme il le
« fait, le joug du Christ (*Id.*, p. 59). »

« Saint Jérôme, saint Martin, Sulpice Sévère, tous les chefs enfin du christianisme échangèrent les témoignages de leur joie et de leur surprise.

« Si les chrétiens dissimulaient peu le bonheur qu'une semblable conversion leur faisait éprouver, le dépit des païens n'était pas mieux caché. Ils commencèrent par révoquer en doute la désertion de Paulinus, elle leur paraissait impossible à croire : « Comment supposer, di-
« saient-ils, qu'un homme de cette famille, de cette race,
« de ce caractère, doué d'une aussi grande éloquence, ait
« abandonné le sénat en détournant la succession d'une
« noble maison ? » (*Ambr.*, t. V, p. 259.) Lorsqu'enfin il

pauvres obstacles que rencontre une conversion n'existaient pas pour lui. D'ailleurs, aux yeux de ce rude pénitent, les plaisirs même légitimes ne trouvaient souvent pas plus grâce que les plaisirs coupables. C'était, comme dans le cas présent, quand il s'adressait à d'autres fervents chrétiens, qu'il parlait ainsi (*Ep.* 25 *ad Militem*, *Ep.* 44 *ad Aprum et Amandum*) ; hors de là, il n'oubliait pas de distinguer. Les voluptés dont il était question dans la lettre à saint Sulpice pouvaient donc être la vie dans le monde et dans les liens du mariage, vie à laquelle Paulin avait renoncé.

ne leur fut plus possible de douter, ils se répandirent en invectives contre Paulinus, qualifiant son action *indignum facinus*. Saint Ambroise avait prévu que la conversion de son ami causerait parmi les païens des cris de fureur : « Que diront-ils quand ils le sauront? »

« Paulin devint odieux à ses parents, à ses amis, tous dévoués aux intérêts de l'ancienne religion... Son frère même l'avait abandonné.

« Les reproches auxquels il se montre le plus sensible étaient ceux de son maître, de son ami, de ce poète célèbre qui jadis dirigeait ses pas dans l'étude des belles-lettres et dans la carrière des honneurs, d'Ausone enfin.

« Aussitôt que le poète connaît le projet de Paulin, il se hâte de lui écrire pour le décider à quitter l'Espagne, où il s'était retiré, et à venir habiter Rome, *sedes dignitatis senatoriæ*... A tout cela Paulin répondait : « Je veux quitter le monde et mes richesses .. » Le paganisme reconnut enfin qu'il n'avait plus aucun pouvoir sur l'âme de Paulin, et il cessa d'inutiles efforts (1). »

OBSERVATIONS. — Saint Paulin, à son baptême, ne sortait pas du paganisme, et ce ne fut pas son christianisme qu'on blâma, mais son complet renoncement au monde et la distribution de sa fortune aux pauvres.

Avant son baptême, l'ami d'Ausone appartenait à cette classe qui, tout en reconnaissant la divinité du christianisme et en suivant ses prescriptions principales, tardait pourtant à s'y faire agréger. La chose est évidente, car la direction chrétienne des croyances de notre personnage, même depuis son enfance, nous est attestée par ses propres écrits.

Dans une pièce de vers consacrée à saint Félix la première année du séjour de Paulin à Nole et la cinquième

(1) *Histoire de la destruction du paganisme en Occident*, tome II, p. 72-77.

de sa conversion (1), le poète dit à son patron : « Enfin, tu m'as accordé de venir célébrer ta naissance dans ton temple ! *Trois lustres* se sont bien lentement écoulés depuis qu'au milieu de solennités pareilles, prosterné devant toi, je te consacrai et mes vœux et mon cœur. Les travaux qui depuis ce jour m'ont entraîné loin de ta demeure, à travers les terres et les mers, sur des plages lointaines, tu les connais ; car toujours et partout, dans les fatigues de mes courses et les hasards de ma vie, je t'ai imploré, toi qui te tenais à mon côté. »

Quand Paulin écrivit ces vers, il était baptisé depuis cinq ans seulement, et déjà cependant, depuis quinze années, il était consacré à saint Félix. Est-ce un idolâtre qui aurait été de la sorte dévot aux saints du christianisme ? Il fut donc chrétien par les croyances avant de le devenir par son baptême. La foi de Paulin à l'Evangile datait de son jeune âge.

« Le Christ, dit-il, m'a donné pour serviteur à Félix dès mes premières années... Encore enfant, j'arrivai des régions occidentales des Gaules. A peine mon pied tremblant a-t-il touché ton seuil, ô Félix, que je vois entassés devant les portes les témoignages de tes œuvres sacrées,... et que de tout mon cœur je m'abreuve de la foi du nom divin. Joyeux à ta lumière, je m'enflamai d'amour pour le Christ... Ce fut devant ton trône que je coupai le premier duvet de ma barbe (2). »

(1) *Poema XIII*, seu carmen II de saint Félix. — Après son baptême, saint Paulin demeura quatre ans en Espagne. La quatrième année de son séjour au-delà des Pyrénées, il commença cette longue série de pièces composées pour chaque anniversaire de saint Félix. (V. *Poema XII*.) La cinquième année de sa conversion, le saint habitait l'Italie. (V. la *Vie de saint Paulin*, par Le Brun, c. xvi, dans la *Patrologie* de M. l'abbé Migne, t. XLI.)

(2) *Poema XVI*, carm. XIII in S. Fel., v. 349-378. — L'habitude de faire un acte religieux de la tonte de la première barbe était empruntée du polythéisme. (*Poema XXXII*, c. xx in S. Felicem.)

Non seulement M. Beugnot n'a pas noté ces passages décisifs, mais, de plus, aucune des nombreuses citations qu'il rapporte ne montre la conversion de Paulin le conduisant des idoles au Christ. Saint Augustin écrit à Paulin que tous les fidèles, désormais ses frères, le veulent voir ; il engage Licentius à aller admirer le serviteur de Dieu : tout cela prouve bien la sainteté et la renommée de l'illustre converti, mais ne montre pas qu'il ait appartenu au paganisme.

Le passage que M. Beugnot a extrait de saint Ambroise, si nous l'examinons dans son ensemble, ne laissera aucune incertitude sur la cause qui amena tant de censeurs contre Paulin.

Rappelons-nous, d'abord, que ce personnage consulaire était fort riche et que son enfant était mort. Quelle espérance pour ses parents ! Mais ce furent les pauvres que Paulin et Thérasia, son épouse, instituèrent leurs héritiers en quittant le siècle. Ils vendirent leurs biens, en donnèrent le prix aux indigents, et ne gardèrent pour eux que Jésus-Christ. « Viens à nous, écrivait Paulin à son ami Sulpice Sévère, nous n'avons que le Christ ; mais, dis-moi, n'avons-nous donc rien, nous qui possédons celui qui possède tout (1) ? »

Cet héroïque dépouillement, incompréhensible pour les idolâtres, et auquel la famille de Paulin ne s'attendait pas, excita les plaintes qui s'élevèrent. Saint Ambroise écrivit alors à Sabinus : « J'ai appris que Paulin, l'un des premiers de l'Aquitaine par la splendeur de son origine, a vendu ses propriétés, les siennes et celles de son épouse ; par un esprit de foi, il en est venu jusqu'à distribuer aux pauvres l'argent de ses biens. Et lui, pauvre à son tour après tant d'opulence, il se croit déchargé d'un écrasant fardeau ; il dit adieu à sa maison, à sa patrie, à ses proches, pour servir Dieu avec plus d'ardeur. On assure

(1) *Ep.* 2, alias 5, ad Severum.

qu'il a choisi une retraite dans la ville de Nole... Quand nos seigneurs l'apprendront, que diront-ils? Quitter le sénat quand on est d'une telle famille, d'une telle race, d'un tel caractère, quand on est doué d'une si grande éloquence! détourner la succession d'une si noble famille! c'est intolérable!

« Ces hommes-là cependant, quand ils célèbrent les cérémonies du culte d'Isis, se rasent les cheveux et les sourcils; mais qu'un chrétien, par docilité pour sa sainte religion, change de vêtement, ils crient que c'est un indigne forfait, *indignum facinus* (1). »

Saint Ambroise vient de nous indiquer très-clairement la cause des clameurs hostiles à saint Paulin : personne ne blâma Paulin devenu chrétien ; presque tous blâmèrent le consulaire devenu moine. Ce refroidissement toutefois ne fut pas de longue durée, puisqu'en 406 Paulin comptait beaucoup d'alliés et d'amis dévoués (2).

C'était bien la perte d'une riche *succession* qui éloignait du serviteur de Dieu son propre frère, puisque celui-ci, chrétien lui-même, ne pouvait avoir en horreur le christianisme de Paulin. Que ce frère du saint ait reçu le baptême, on n'en saurait douter; Delphinus, évêque de Bordeaux, le lui administra. Saint Paulin nous l'apprend lorsque, dans son épître 35^e, il recommande aux prières de Delphinus *ce fils spirituel que le pontife avait autrefois engendré par la grâce de Dieu* (3). Selon Gennade, l'évêque de Nole « adressa plusieurs lettres à sa sœur sur le mépris du monde (4); » ce qui suppose qu'elle était chrétienne, puisque le saint la pressait, non pas d'embrasser le christianisme, mais la perfection du christianisme.

(1) *Ep.* 30, alias 36, ad Sabinum.

(2) *Poema* XXI, carm. xiii in S. Felicem, v. 326, etc.

(3) *Ep.* 36, alias 19. — Le père et la mère de Paulin furent très-vraisemblablement chrétiens, puisque le saint donna à une église un de ses esclaves *pour servir en leur mémoire*. (*Ep.* 12, alias 21, n° 12.)

(4) *De Viris illustr.*, c. xviii.

Quant à Ausone, ce qui le désolait, c'était l'absence de son ami et son silence, c'était la vente de ses immenses propriétés : toutes choses dont il ne connaissait pas le véritable motif (1). Dans les huit épîtres d'Ausone à Paulin (2), pas un mot pour le ramener au paganisme, pas un mot pour le rappeler à Rome, et le membre de phrase cité par M. Beugnot (*sedes dignitatis senatoriæ*) ne prouve rien ; il est tiré je ne sais d'où, mais du moins ce n'est pas de l'une des huit épîtres du poète à son ami. De même, dans les réponses de Paulin, pas une ligne ne montre qu'il se soit justifié d'avoir abandonné le culte des faux dieux ; c'est seulement le culte littéraire des Muses qu'il a déserté. Ausone, d'ailleurs, était chrétien ; on le prouvera. Comment veut-on, par conséquent, qu'il ait détourné du christianisme son ami converti ?

Saint Paulin ne fut donc jamais païen ; son frère et sa sœur étaient chrétiens aussi ; et si sa dévotion souleva des haines, ce ne fut pas quand il se fit baptiser. Est-ce que le baptême l'aurait obligé à répudier sa fortune et ses dignités, à ne plus aimer dans son épouse qu'une sœur ? Ce fut cette rupture universelle avec le monde qui souleva le monde contre le solitaire de Nole.

4^e Les illustres Gallo-Romains Tonance Ferréol, Eutrope et Consence étaient-ils indifférents en matière religieuse ?

TEXTE DE M. GUIZOT. — « Il y avait dans les Gaules, à la fin du quatrième et au cinquième siècle, un certain nombre d'hommes importants et honorés, longtemps revêtus

(1) Nous entendrons, dans un moment, saint Paulin dire à son ancien maître que, lorsque celui-ci *connaîtra par hasard* les raisons de la conduite de son disciple, il ne le censurera plus.

(2) *Ep.* 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26. — Je suis l'édition des Gryphes ; Lugduni, MDLXXV.

des grandes charges de l'Etat, demi-païens, demi-chrétiens, c'est-à-dire n'ayant point de parti pris, et, à vrai dire, se souciant peu d'en prendre aucun en matière religieuse ; gens d'esprit, lettrés, philosophes, pleins de goût pour l'étude et les plaisirs intellectuels, riches et vivant magnifiquement. Tel était, à la fin du quatrième siècle, le poète Ausone, comte du palais impérial, questeur, préfet du prétoire, consul, et qui possédait en Saintonge et près de Bordeaux de fort belles terres ; tels, à la fin du cinquième, Tonance Ferréol, préfet des Gaules, en grand crédit auprès des rois visigoths, et dont les domaines étaient situés en Languedoc et dans le Rouergue, sur les bords du Gardon et près de Milhau ; Eutrope, aussi préfet des Gaules, platonicien de profession, et qui habitait en Auvergne ; Consence de Narbonne, un des plus riches citoyens du Midi, et dont la maison de campagne, dite *Octaviana*, et située sur la route de Béziers, passait pour la plus magnifique de la province. C'étaient là les grands seigneurs de la Gaule romaine : après avoir occupé les fonctions supérieures du pays, ils vivaient dans leurs terres loin de la masse de la population, passant leur temps à la chasse, à la pêche, dans des divertissements de tout genre ; ils avaient de belles bibliothèques, souvent un théâtre où se jouaient les drames de quelque rhéteur, leur client : le rhéteur Paul faisait jouer chez Ausone sa comédie de *l'Extravagant* (Delirus), composait lui-même de la musique pour les entr'actes et présidait à la représentation. A ces divertissements se joignaient des jeux d'esprit, des conversations littéraires ; on raisonnait sur les auteurs, on expliquait, on commentait ; on faisait des vers sur les petits incidents de la vie. Elle se passait de la sorte agréable, douce, variée, mais molle, égoïste, stérile, étrangère à toute occupation sérieuse, à tout intérêt puissant et général. Et je parle ici des plus honorables débris de la société romaine (1). »

(1) *Hist. de la civil. en France*, t. I, lec. III, p. 92.

OBSERVATIONS. — Je ne chercherai pas ce qu'il y a de peu équitable à accuser d'égoïsme et d'inutilité la vie de ces Gallo-Romains. Je me borne à une réflexion. Puisqu'ils ne demandaient du repos aux champs et aux lettres qu'après avoir été longtemps *revêtus des grandes charges de l'Etat*; puisqu'ils consacraient aux soins de l'épiscopat les restes de leur *énergie*, afin de *prendre part au mouvement moral de l'époque* et d'*exercer* une bienfaisante *influence*, ils ne limitaient donc pas leur vie et ses devoirs à la haie fleurie de leurs villas. Si ces personnages ne se préoccupaient pas, en politique, d'*intérêts puissants et généraux*, ce n'était pas leur zèle qui faisait défaut à l'Etat, c'était l'Etat qui s'affaissait malgré leur zèle. « L'univers se meurt à Rome, disaient les seigneurs gaulois à Avitus; nous t'en supplions, monte sur le tribunal, relève les peuples abattus : les temps ne demandent pas aujourd'hui qu'un autre plus que toi prétende aimer Rome (1). »

(1) Sidon., carmen vii, *Panegyricus Avito Augusto socero dictus*, v. 537. — M. Augustin Thierry, pour prouver que *les habitants des cités gauloises étaient profondément dégoûtés de l'empire*, rapporte, dans sa *Lettre XV^e sur l'histoire de France*, ce passage du panégyrique d'Avitus : « Mais tandis que, sur la parole de nos pères, disent les Gaulois à Avitus, nous respectons des lois sans vigueur, que nous regardons comme un devoir de suivre de chute en chute une fortune décrépite, nous avons soutenu comme un fardeau l'ombre de l'empire, supportant par habitude plus que par conscience les vices d'une race vieillie, de la race qui s'habille de pourpre. » Ces paroles ne montrent pas, comme le croit M. Thierry, que les Gaulois *ne tendissent plus qu'à l'isolement municipal*; la circonstance même où elles furent prononcées repousse cette supposition, puisqu'on s'adressait à celui que l'on créait empereur. Ce que les seigneurs détestaient, ce n'était pas Rome, c'étaient les impuissants maîtres de Rome. Au reste, il y a, ce me semble, une distinction à faire : tandis que les masses maudissent l'empire, qui, après les avoir épuisées, allait les livrer aux Barbares pour sa rançon, l'aristocratie lui reste fidèle par dévouement héréditaire, par besoin d'activité et d'honneurs. En s'autorisant des discours intercalés par saint Sidoine dans ses panégyriques, on ne prétend pas que chaque mot soit authentiquement de ceux auxquels le poète les attribue, on veut dire seulement que ces mots expriment la pensée ordinaire alors chez ces personnages.

C'était bien là, certes, l'expression d'un intérêt général et puissant.

Quant aux fonctions municipales, si nous ne les voyons pas dans les mains des nobles, nous savons que les lois les attribuaient presque toutes à la bourgeoisie. Ce qu'elles réservaient aux seigneurs, aux *privilégiés*, c'était l'entrée au sénat des grandes villes; et puisque Raynouard retrouve ce sénat même après l'invasion germanique, l'existence prolongée de l'institution prouve que l'aristocratie n'en fuyait pas les devoirs (1).

L'inexactitude de l'historien de la civilisation est bien plus évidente encore quand il s'agit des croyances religieuses des seigneurs qu'il a nommés. M. Guizot n'indique pas où l'on peut aller vérifier ce qu'il affirme de Ferréol, de Consence et d'Eutrope; toutefois je me souviens d'avoir vu ces nobles gallo-romains entre les heureux amis de saint Sidoine Apollinaire, évêque de Clermont. Les épîtres du prélat nous fourniront des renseignements, et M. Guizot ne peut avoir puisé les siens ailleurs.

Je commence à soupçonner qu'amis d'un évêque, d'un saint, ces personnages ne furent pas aussi étrangers à la croyance chrétienne qu'on le prétend.

En effet, Sidoine, écrivant à Ferréol, et se justifiant de n'avoir pas raconté les faits glorieux de ce gouverneur des Gaules, lui dit : « J'ai omis tout cela, persuadé qu'il est plus convenable de joindre ton nom à ceux des pontifes qu'à ceux des sénateurs, plus juste de le placer entre les parfaits du Christ que parmi les préfets de Valentinien... Adieu, prie pour nous (2). » Il me semble qu'au lieu d'appeler Tonance Ferréol demi-païen, ou même

(1) Raynouard, *Hist. du droit municipal*, l. I, c. xvii; l. II, c. x. — M. de Saint-Priest, *Hist. de la royauté*, t. I, l. III, c. II. Cet écrivain s'appuie sur plusieurs auteurs pour réfuter ce que M. Guizot dit sur ce sujet, *Hist. de la civil. en France*, t. I, leç. II, p. 47. — Moreau, *Discours sur l'histoire de France*, t. I, disc. 1^{re}, paragr. 1, p. 154.

(2) *Ep.* VII, 12.

demi-chrétien, M. Guizot aurait dû le nommer demi-évêque.

Consence a obtenu du saint un certificat d'orthodoxie non moins explicite. Sidoine rappelle d'abord la chapelle domestique placée dans la villa Octaviana. Nous trouvons une chapelle semblable chez Ausone. M. Guizot n'a pas parlé de ces sanctuaires domestiques ; il les a remplacés par des salles de spectacle. Pourtant saint Sidoine, qui a minutieusement décrit quatre riches villas, n'y mentionne aucun théâtre (1). Mais, dira-t-on, si l'on jouait des pièces dramatiques avec intermèdes de musique, ne fallait-il pas des appartements appropriés à cette destination ? J'en conviens ; ce dont je suis moins sûr, c'est qu'il y ait eu des représentations. Ainsi *l'Extravagant* du rhéteur Paul fut lu, il ne fut pas joué (2). Quant à la musique composée par lui pour les comédies et les tragédies (*socci et cothurni musicam*), je penche beaucoup à croire que c'était la déclamation notée des drames de cet auteur, déclamation qui, chez les anciens, était accompagnée par un instrument (3).

Quoi qu'il en soit, voilà donc une chapelle chez ce prétendu demi-païen. L'évêque de Clermont s'adresse ensuite de la sorte à son ami : « Aujourd'hui c'est le temps de composer des écrits sérieux, de songer plutôt à la vie éternelle qu'à l'immortalité, et de nous souvenir qu'après la mort ce ne seront pas nos ouvrages, mais nos œuvres

(1) *Ep.* II, 2, 9 ; carmen XXII.

(2) Ausonius Paulo, *Ep.* XI : « *Recenti versuum tuorum lectione.* » — Concernant les lectures publiques chez les Romains, voir l'ouvrage de M. Nisard, *Etudes sur les poètes latins de la décadence*, t. I, p. 281, art. *Stace*. Cet usage subsistait encore au temps de saint Sidoine. (*Ep.* IX, 14.) D'ailleurs, si l'on jouait des drames chez les grands seigneurs, ce n'était pas chez les amis de Sidoine, puisque les descriptions de leurs villas, comme je l'ai dit, ne rappellent jamais aucun théâtre.

(3) L'abbé Du Bos, *Réflexions critiques sur la poésie et la peinture*, t. III, sect. V et VII.

que l'on pèsera. Et ceci, je ne le dis pas comme si tu ne faisais pas l'une et l'autre chose d'une manière louable, comme si, en laissant encore de la gaité dans tes discours, tu ne gardais point de gravité dans tes actions; mais je parle de la sorte afin que toi qui, grâces au Christ, mènes déjà dans le secret une vie sainte, tu te hâtes en public de soumettre à un joug salutaire une tête et un cœur religieux, et que désormais ta bouche s'occupe uniquement de célestes louanges, ton âme de pieuses réflexions, et ta main d'aumônes (1). »

Ainsi donc, tout en pressant son ami d'abandonner la littérature légère, Sidoine déclarait la vie de Consence *grave, louable, sainte*; M. Guizot, au contraire, la trouve presque épicurienne. Ce serait un puritanisme par trop dur que d'excommunier pour de petits vers !

Eutrope ne dut pas être moins attaché au christianisme, puisque les deux lettres que lui adresse Sidoine, l'une, étant encore homme du monde, pour l'arracher à ses loisirs philosophiques, et l'autre pour le féliciter de s'être dévoué au service de l'Etat, lui rappellent des pensées pieuses avec un abandon naïf et un complet oubli de précautions oratoires, qui supposent des deux côtés une vive sympathie de croyances. « Depuis longtemps, lui dit Sidoine, je désirais t'écrire; aujourd'hui que, *grâces au Christ*, je prends le chemin de Rome, je suis bien plus porté à le faire... *Par la faveur de Dieu*, tu es dans la vigueur de l'âge, du corps et de l'esprit (2)... Nous commencerons donc, ainsi qu'il est juste, par rendre d'abondantes actions de grâces *au Christ*, qui, après avoir fait descendre ta grandeur d'aïeux illustres, t'élève maintenant à des titres dignes de toi (3). » Ce n'est qu'en s'adressant à un chrétien qu'un chrétien mêle de la sorte la religion à ses conseils.

(1) *Ep.* VIII, 4.

(2) *Ep.* I, 6.

(3) *Ep.* III, 6.

N'eussions-nous pas ces garanties du christianisme des trois seigneurs, l'assertion de M. Guizot ne serait pas mieux fondée ; car, de ce que les preuves de leur piété seraient perdues, il ne s'ensuivrait pas qu'ils auraient vécu sans religion.

Le choix de Ferréol, d'Eutrope et de Consence comme types de l'indifférence prétendue des riches Gaulois à l'égard du christianisme au cinquième siècle, est donc malheureux, puisque, aux yeux d'un saint prélat, ces demi-païens de M. Guizot étaient d'excellents chrétiens.

5° *Quelle était la religion d'Ausone ?*

Le gracieux poète de Bordeaux tient dans la littérature latine une place assez distinguée pour qu'on soit surpris de la variété d'opinions qui existe sur le culte dont il put être disciple. On l'a dit tour à tour païen et évêque ; indifférent à toute religion et fanatique du paganisme ; enfin, chrétien de conviction, mais sceptique de langage. M. Guizot l'a placé parmi ces hommes qui, sans parti pris en matière religieuse, se souciaient peu d'en prendre aucun. MM. de Chateaubriand et Beugnot sont du nombre de ceux qui font *professer l'hellénisme* (1) par notre poète.

Ausone était chrétien, et chrétien convaincu. Voici un extrait de son poème intitulé *Ephemeris*, ou tableau des occupations de la journée :

« Esclave, ouvre ma chapelle que nul appareil extérieur ne décore. C'est Dieu que je vais prier, et le Fils du Dieu suprême, majesté unique qui s'associe l'Esprit sacré. Je commence ; mais, en sentant la présence de

(1) Chateaubriand, *Etudes hist.*, III^e étude, part. 2^e et 3^e. — M. Beugnot, *Hist. de la destr. du paganisme en Occident*, t. I, l. VII, c. I, p. 321.

Dieu, ma pensée tremble : vous vous effrayez à tort, Espérance et Foi.

« Tout-Puissant, ignoré des méchants et connu de tous les cœurs pieux, sans principe et sans fin, plus ancien que les siècles, dont la forme et le mode ne peuvent être conçus par l'esprit ni énoncés par la parole, à votre droite paternelle siège le Verbe de Dieu, le Verbe Dieu, qui a porté la contagion de nos fautes. Lui qui souffrit les douleurs d'une mort cruelle, il nous a enseigné qu'il y a un chemin pour remonter à une éternelle existence, et que l'âme ne s'y élancera pas seule, mais que le corps tout entier la suivra aux célestes plages, loin de la terre déserte et des vaines horreurs du tombeau vide. Ouvrez-moi cette route qui, lorsque j'aurai secoué les liens de mes membres infirmes, m'élèvera dans ces hautes régions où la voie lactée se prolonge au-dessus de l'errant flambeau de la nuit. Nos pieux ancêtres y ont marché, et c'est par là qu'autrefois Elie vivant gravit l'éther sur son char de feu, et qu'Enoch nous précéda, revêtu de son corps intact. Accordez-moi, ô Père, de respirer un jour dans cette lumière éternelle, si je ne jure pas par des dieux de pierre, etsi, ne levant mes regards suppliants que vers l'autel du mystère redoutable, j'y dépose l'offrande d'une vie pure. Pardonnez-moi, auteur de mes jours, et que, sans remords, je ne craigne ni ne souhaite le tombeau ! »

Il y a dans la pièce quatre-vingts vers aussi beaux, aussi chrétiens que ceux-là. Toute la première idylle d'Ausone est consacrée de même aux idées chrétiennes. Le poète y expose le dogme de la Trinité, dont il retrouve une image sur la terre dans l'autorité impériale, *partagée* mais non *divisée* entre les trois princes qui la possédaient ensemble. Le poème commence par ces mots : « La sainte solennité du Christ sauveur approche, et les pieux initiés pratiquent dévotement leurs jeûnes (1). »

(1) Ausone continue ainsi : « Pour nous, renfermant en notre cœur un

Ausone était fort exact à célébrer cette fête pascale. Elle lui inspira une idylle; de plus, chaque année, elle l'amena de sa villa à Bordeaux. C'est pourquoi, lorsque, dans son épître x^e, il engage le rhéteur Paul à le venir voir à la campagne, il l'avertit de se hâter, « parce que la solennité de la Pâque arrive et le rappelle; il n'est pas libre de retarder. » Le poète, une autre année, invite encore son ami à lui faire visite, mais cette fois à Bordeaux. Cependant il faut que Paul se presse, « car nous brûlons, lui dit Ausone, d'aller voir les champs dès les premiers jours après la sainte Pâque (1). »

Dans ses épîtres à saint Paulin pour l'arracher de sa solitude d'Espagne, Ausone a bien dit : « Muses, divinités de la Grèce, rendez un poète aux Muses du Latium (2); » mais il a aussi conjuré *le Père et le Fils* de ramener son Paulin (3). Or, si les rhéteurs chrétiens ont souvent invoqué métaphoriquement les Muses, a-t-on jamais entendu un rhéteur païen invoquer ainsi la Trinité?

Voyez encore Ausone qui, privé de son ami, de son fils, consume ses douloureux loisirs « à aller tour à tour sur ses coteaux vigneux, autour de ses riches guérets qui font sourire le colon, à travers ses prairies verdoyantes, sous les ombres mobiles de la forêt et à l'église du village (4). » Qu'on y fasse donc attention : c'est à l'église qu'allait prier Ausone, et non au temple !

culte perpétuel, nous ne suspendons jamais la célébration de cette solennité; chaque année la renouvelle dans le sanctuaire, elle ne cesse point en nous. »

(1) *Ep.* viii, v. 9; *Ep.* x, v. 17.

(2) *Ep.* xxv, v. 74.

(3) *Ep.* xxiv, v. 113.

(4) *Ep.* xxiv : Otiaque inter
Vitiferi exercent colles, lætumque colonis
Uber agri, tum prata virentia, tum nemus umbris
Mobilibus, celebrique frequens ecclesia vico,
Totque mea in Novero sibi proxima prædia pago...

Quand l'empereur Gratien éleva au consulat le poète bordelais, son ancien précepteur, il lui écrivit : « Tandis que je délibérais seul sur le choix des consuls, j'ai soumis à Dieu mon projet, comme j'ai dû le faire, et comme je sais que *vous voulez que je le fasse* (1). » Et le nouveau consul répondit à son bienfaiteur l'empereur très-chrétien : « Quels comices (*pour le choix des consuls*) auraient été plus complets que ceux où Dieu conseilla et où l'empereur obéit ?... Éternel, qui engendrez tout et qui n'avez pas été engendré, cause et ordonnateur du monde, qui avez précédé tout commencement et qui survivrez à toute fin ; vous qui renfermez vos temples et vos autels dans les âmes des initiés, c'est vous qui avez fait naître en Gratien, ce maître des affaires humaines, les germes de l'amour qu'il nous porte (2). » Le poète et l'empereur croyaient donc en Dieu, au Dieu des initiés, c'est-à-dire des chrétiens, et non pas à Apollon ou à Jupiter.

Les paroles de Gratien à Ausone me rappellent quelques vers de saint Paulin au même personnage : « Oui, répondait Paulin, qui venait de renoncer au monde, un esprit nouveau me pénètre ; mais à toi ma première reconnaissance, à toi toute la gloire. Tes préceptes m'ont fait aimer le Christ. Tu devrais donc bien plutôt te féliciter que te plaindre ; car si ton Paulin bien-aimé, fils de ton savoir et de tes mœurs, dont tu daignes encore être le père même quand il te semble pervers, si ce Paulin a changé de règle de vie, c'est pour obtenir d'être au Christ en même temps qu'à Ausone. A toi donc la gloire, et le Christ t'en récompensera ; il te donnera le premier fruit de l'arbre que tu as planté (3). » Si Ausone eût été païen ou peu soucieux du christianisme, le saint correspondant de cet

(1) La lettre de Gratien est citée par Ausone dans son discours de remerciement : *Gratiarum actio pro consulatu*.

(2) *Gratiarum actio pro consulatu*.

(3) *Poema X*, v. 116, etc.

impie présenterait-il son ascétisme comme le résultat des conseils de son maître ? n'aurait-il pas, maître à son tour, pressé le poète d'embrasser l'Evangile, ou n'aurait-il pas employé à combattre le polythéisme quelques uns des trois cent soixante et dix vers qu'il lui adresse ?

Ausone, d'après les aveux de ses deux plus illustres élèves, Gratien et Paulin, et d'après ses propres écrits, fut donc chrétien. Saint Sidoine nous apprend qu'il en a été de même de ses trois amis Ferréol, Eutrope et Consence. Par conséquent, si, comme le veut M. Guizot, nous jugeons des autres seigneurs gallo-romains par ceux-ci, nous devons affirmer qu'au quatrième et au cinquième siècle les *gens d'esprit*, les *lettrés* et les *philosophes* ne dédaignaient pas le christianisme et l'Eglise, et ne les abandonnaient pas à l'ignorante docilité de la plèbe (1).

6° *Le christianisme d'Ausone n'est-il prouvé que par des pièces apocryphes ?*

TEXTE DE M. BEUGNOT. — « Niebühr, étonné de trouver dans les œuvres de Mérobaude une élégie sur le baptême du fils d'Aëtius (a dit) : *Meminerimus modo, sæculi v et vi, gentiles... ita caute de rebus nostræ religionis loqui, ut, quid vere senserint, ægre dignoscatur...* Ce système nous conduirait à attribuer à Claudien le *Carmen paschale* qu'on joint ordinairement à ses œuvres, et à Ausone les louanges de Jésus-Christ qui se trouvent placées dans les *Ephémérides*, ce que les commentateurs ne font plus

(1) Rutilius, Gaulois païen, parle, dans un poème *sur son retour de Rome*, d'un de ses concitoyens, noble, riche, que les *Furies* ont poussé sur un rocher de la Méditerranée, où il vit en moine. Confondant les chrétiens avec les juifs, il dit que ces vaincus triomphent de leurs vainqueurs (l. I, v. 397 et 418). Ceci ne suppose pas que la plèbe seule fût chrétienne.

depuis longtemps. Il me paraît naturel d'admettre que les copistes ont travaillé sur le texte de Mérobaude, comme ils l'avaient fait sur les poésies d'Ausone et de Claudien (1). »

OBSERVATIONS. — On a retranché des deux recueils païens certaines poésies chrétiennes intercalées par d'ignorants copistes (2) ; on a très-sagement fait. Pourquoi ? parce qu'on est sûr que Claudien et Mérobaude furent idolâtres, et parce qu'on est également sûr que, si des auteurs chrétiens, par la force des habitudes littéraires, durent écrire des vers imprégnés de paganisme, les auteurs païens, ne subissant point d'entraînement semblable vers le nouveau culte, ne chantèrent pas nos dogmes, même par prudence ; car la première précaution aurait été de ne pas injurier les chrétiens, comme le fit cependant Rutilius (3). Les poèmes orthodoxes de Claudien et de Mérobaude sont donc évidemment d'une autre main.

Or, pour assurer de même que les *Louanges de Jésus-Christ* n'ont pas plus été écrites par Ausone que le *Carmen paschale* par Claudien, est-on aussi sûr du paganisme du premier que de celui du second ? Certes, non, puisque c'est là précisément le sujet du présent examen, et que rien encore n'appuie l'opinion de M. Beugnot. Si pourtant l'on doute qu'un poète ait pu, sans être païen, tant s'occuper de fictions mythologiques, le problème sera facile à résoudre.

(1) *Hist. de la destr. du pag.*, t. II, p. 231.

(2) Les Bénédictins (*Hist. litt. de la Fr.*, t. II, p. 338) et la *Patrologie* de M. l'abbé Migne (t. LXI, p. 971 : *Merobaudes*) distinguent deux poètes du nom de Mérobaude : l'un chrétien, l'autre païen ; l'homonymie aura trompé et fait mêler leurs poèmes. La ressemblance des noms aura fait aussi attribuer parfois à Claudien, chantre de Stilicon, le *Carmen paschale* qu'on donne souvent à Claudien Mamert. Deux ou trois autres pièces chrétiennes accompagnent, en quelques manuscrits, les œuvres de Claudien le païen, sans doute parce que, ne sachant où les placer, on en a gratifié l'auteur prétendu de ce *Carmen paschale*.

(3) *De Reditu suo*, ubi supra.

Ausone était chrétien et rhéteur. Comme chrétien, il a éloquemment rendu hommage à sa foi, et de là ses vers au Christ; comme rhéteur qui a vieilli trente années dans sa chaire de professeur, il a le plus souvent adopté les sujets et les formules littéraires qui avaient cours chez les lettrés. N'avons-nous pas les œuvres de Fénelon, de J.-B. Rousseau, etc., qui nous montrent même chez les modernes cette association du langage des deux croyances? Le rapprochement n'est-il pas plus prodigieux encore dans les *Lusiades*? Le paganisme littéraire et classique d'Ausone ne prouve donc pas que cet auteur ait été polythéiste, ni qu'il n'ait pu écrire l'*Ephemeris* (1). Sur la foi d'un ancien manuscrit, des éditeurs de saint Paulin ont réuni à ses œuvres la prière qui, dans l'*Ephemeris*, commence la journée (2). Cela prouve-t-il que l'hymne chrétien ne soit pas du poète bordelais? Nullement; cela donne seulement à soupçonner qu'autrefois un copiste aura voulu joindre le chant pieux d'Ausone aux poésies sacrées de l'évêque son ami. Il en doit être ainsi; car on ne peut songer à partager le poème entre saint Paulin et Ausone. Les vers voisins de ceux qu'on enlèverait protesteraient contre ce larcin, et le vide que ferait ce retranchement ne disparaîtrait pas par le rapprochement des autres parties, puisque ce qui précède et ce qui suit la prière du matin dans l'*Ephemeris* la suppose (3). En outre, le cachet d'Ausone n'est-il pas sur cette pièce? n'y

(1) Le moyen âge nous offre, en un genre différent, des exemples non moins curieux de certaines habitudes littéraires appliquées très à contre-sens. « La controverse, dit M. de Rémusat, était à cette époque la forme naturelle de l'esprit humain. Les lettres d'Abélard et d'Héloïse sont tour à tour des thèses et des réfutations, et elle argumente en lui répondant. » (*Abélard*, t. I, p. 138-147.)

(2) Consulter, relativement à ce manuscrit, une note de Rosweyde sur le poème V^e de saint Paulin. (*Patrologie*, p. 905.)

(3) J'ai traduit dans le paragraphe 5 ce qui précède l'oraison d'Ausone. Voici les vers qui la suivent : « C'est assez prier Dieu, quoique cependant des coupables ne puissent jamais le prier assez. »

trouvons-nous pas le style leste, dégagé, peu appuyé et un peu miroitant du poète ?

D'ailleurs, quand on rejetterait ce poème, il resterait encore la première idylle d'Ausone pour établir sa foi au christianisme. La retranchera-t-on aussi ? mais alors il faut biffer en même temps la seconde idylle, qui mentionne la première (1). Rejettera-t-on de même la seconde des idylles ? Eh bien ! que faire alors des lettres du poète au rhéteur Paul, de ses prières à la Trinité pour Paulin, de son discours à Gratien, des touchantes épîtres que ses deux élèves, l'évêque et l'empereur, lui adressèrent, et qui attestent qu'il n'était pas païen ? Dira-t-on que tout cela a été également *travaillé* ? En vérité, le P. Hardouin n'aurait pas mieux trouvé ; mais on sait combien il fut ridicule. Cette universelle interpolation est inadmissible.

M. Beugnot croit suivre, comme il l'a dit, une opinion depuis longtemps commune aux savants qui ont commenté Ausone. C'est une erreur. S'il fallait opposer des noms à des noms, je citerais comme convaincus du christianisme d'Ausone : Scaliger, Tillemont, les Bénédictins auteurs de l'*Histoire littéraire*, Mgr Guillon dans sa *Bibliothèque des Pères*, le récent éditeur d'Ausone dans la *Patrologie*, MM. Nodier, Ampère, Ludovic Lalanne, Weiss, Fauriel, etc. (2).

(1) Les poèmes d'Ausone sont fréquemment précédés d'une glose. Dans celle qui est à la tête de la deuxième idylle, où le poète célèbre son père comme il a célébré la Trinité dans la première, on lit : « *Après Dieu, mon père est l'objet de mon culte ; ma seconde vénération est due à l'auteur de mes jours.* »

(2) Scaliger a dit : « Ausone était sérieusement chrétien. » (P. 475 de ses notes à l'Ausone d'Ant. Gryphe.) Il attribue au poète bordelais les vers chrétiens de l'*Ephemeris*, la première idylle, etc. (P. 25 et 93.) — Tillemont, *Mémoires, etc.*, t. XV, p. 33. — *Hist. litt.*, par les Bénédictins, t. I, 2^e partie, p. 288. — Mgr Guillon, t. XXVIII. — *Patrologie* de M. l'abbé Migne, t. XIX, p. 818. — Ch. Nodier, *Bibl. sacrée*, p. 197. — M. Ampère, voir le paragraphe 9 de ce chapitre. — M. Lalanne, *Bi-*

L'accord des savants sur le paganisme du précepteur de Gratien est donc bien loin de se montrer unanime, et il n'y a point non plus de preuve que la prière de l'*Ephemeris* soit apocryphe. Les deux observations de l'historien de la destruction du paganisme ne peuvent donc faire ranger Ausone parmi les idolâtres du quatrième siècle.

TEXTE DE M. LE BAS. — « On a discuté longtemps s'il (*Ausone*) était chrétien, et le doute ne peut être levé que par quelques vers dans lesquels il parle de la fête de Pâques, mais dont il n'est peut-être pas l'auteur, et par ce fait que Valentinien, très-attaché au christianisme, n'aurait pas confié l'éducation de son fils à un païen (1). »

OBSERVATIONS. — La pièce que rappelle M. Le Bas n'est pas du nombre de celles que j'ai citées. Elle se trouve à la fin des poésies latines, avant les épigrammes grecques, et elle porte ce titre : *Oraison pascalle faussement attribuée à Ausone*. Or, on prétend que dans les œuvres d'Ausone ces quelques vers, dont il n'est peut-être pas l'auteur, peuvent seuls lever le doute qui nous cache ses croyances religieuses. Mais comment s'est-il donc fait que M. Le Bas ait pu voir ce poème vers la fin du recueil, et qu'il n'ait pas rencontré, avant d'y arriver, l'*Ephemeris*, la première idylle, ainsi que la correspondance avec saint Paulin et le rhéteur Paul ? Il faut qu'il ait commencé la lecture d'Ausone par la dernière pièce latine, et qu'il se soit borné à cela.

Les investigations de MM. Beugnot et Le Bas dans les œuvres de notre poète ont donc été trop incomplètes, puisque chacun d'eux n'y a vu que la pièce à laquelle il a cru

blioth. des chartres, 2^e série, t. I, p. 289. — M. Weiss, *Biogr. universelle* de Michaud, art. *Ausone*. — Fauriel, *Hist. de la poésie provençale*, t. I, p. 101. — Le Brun, dans la *Patrologie*, t. LXI, *Vita S. Paulini*, c. II.

(1) *Dict. encyclopédique de l'hist. de France*, art. *Ausone*.

pouvoir attacher le mot d'apocryphe. Toutes les autres pièces chrétiennes, ils les ont passées sous silence ; mais elles n'existent et ne prouvent pas moins.

M. Le Bas rachète pourtant cette inexactitude par l'observation que Valentinien n'aurait pas choisi parmi les idolâtres le professeur du futur héritier de l'empire. Scalliger avait déjà fait cette remarque, mais il était inutile de la rappeler (1).

7° *Saint Paulin atteste-t-il le paganisme d'Ausone ?*

TEXTE DE M. DEMOGEOT. — « On a beaucoup disputé sur la religion d'Ausone. Eh ! mon Dieu ! rien n'est plus simple : Ausone est sceptique dans ses croyances, il ne sait que penser de la vie future (2) ; épicurien dans sa morale, et souvent d'un épicurisme délicat, qui rappelle celui d'Horace (3). Dans ses mythes, il est presque toujours païen ; quelquefois il penche vers le dogme chrétien, surtout quand il trouve l'occasion d'un trait ingénieux (*Tris Deus unus*). Ainsi, Ausone poète, l'Ausone que nous avons entre les mains, et duquel seul nous avons à nous occuper, n'était pas chrétien.

« Resterait donc à savoir si l'eau du baptême a coulé sur le front de l'homme qui s'appelait Ausone. La question, réduite à ces termes, intéresse fort peu l'histoire. Nous consentons que les critiques zélés pour son salut le baptisent sur ses vieux jours (époque qu'attendaient alors les chrétiens même les plus fervents). Mais qu'ils lui laissent auparavant composer la presque totalité de ses ouvrages ; qu'ils attendent même qu'il soit parvenu à une

(1) *Ausoniarum lectionum*, t. II, c. xxxii.

(2) *Profess.* I.

(3) *Epigr.* xxxviii, *Qualem velit amicam*.

extrême vieillesse, car il était déjà vieux quand Paulin lui reprochait son attachement au polythéisme :

Nec crimineris impium.
 Pietas abesse a christiano qui potest?
 Namque argumentum *mutuum* est
 Pietatis esse christianum, et impii
 Non esse Christo subditum.
 Quem colit *unum*
 Hic vere memor est cœli.

Qu'ils lui fassent alors composer, s'ils y tiennent, son poème pascal et sa prière du matin; car, pour les vers rhophaïques, on ne me persuadera jamais que la même main ait écrit cette pièce et *la Moselle* (1). »

OBSERVATIONS. — On s'occupera plus loin du scepticisme et de l'épicurisme d'Ausone; nous avons à chercher maintenant dans saint Paulin la preuve que son professeur ait été païen.

Ausone avait dit à son ancien disciple, en commençant un poème qu'il lui envoyait en Espagne : « Cette épître t'a fait entendre pour la quatrième fois mes plaintes accoutumées; son affable parole gourmande ta nonchalance, et cependant pas une page ne vient me rendre un *pieux* devoir... O mon très-doux Paulin, tes mœurs sont donc bien changées? Voilà ce qu'ont produit les bois de la Vasconie, les neigeuses retraites des Pyrénées et l'oubli de *notre ciel* (2). »

Saint Paulin repousse avec respect ces inculpations dans les deux passages transcrits par M. Demogeot. Il nie, d'abord, avoir manqué à un devoir de la *piété* filiale; il nie, ensuite, avoir *oublié le ciel de la patrie*. Quel reproche cela renferme-t-il contre le prétendu paganisme du

(1) *Etudes hist. et litt. sur Ausone*, par M. Demogeot, p. 46. — Les deux notes qui précèdent sont de M. Demogeot.

(2) *Ep.* xxv, v. 1 et 50.

poète de Bordeaux ? Nous allons traduire successivement les deux passages, mais avec un peu plus d'étendue, et en soulignant ce que le critique a omis.

Premier passage de saint Paulin. — « Ne m'appelle pas impie. Comment la piété manquerait-elle à un chrétien ? C'est réciproquement un indice de piété que d'être chrétien, et d'impiété que de n'être pas serviteur du Christ. *Cette piété que nous apprenons à avoir, ne puis-je pas te la témoigner, ô mon père, en qui Dieu veut que je respecte et les droits les plus sacrés et les noms les plus chers* (1) ? »

Paulin et Ausone disent trop nettement, chacun à son tour, de quelle *piété* ils parlent, pour que la preuve de la *piété*, de l'*affection* de l'un, soit un blâme de la *religion* de l'autre.

Deuxième passage. — « Je n'ai pas non plus, comme tu le prétends, oublié le ciel de la patrie, moi qui tiens toujours mes regards fixés sur le Père suprême. Quand on ne vénère que lui seul, on se rappelle le véritable ciel. *Crois donc, ô mon père, que le ciel n'est pas effacé de mon souvenir* (2). »

Ausone avait poétiquement parlé à son ami du ciel astronomique de l'Aquitaine, leur patrie terrestre ; Paulin parle dévotement du paradis, notre patrie véritable. Il n'y a pas de tour d'adresse qui puisse tourner la réponse du saint en imputation d'hellénisme contre son maître. Pour peu que M. Demogeot eût essayé de traduire le latin qu'il copiait, il aurait compris que cela n'avait aucun rapport à l'opinion dont il en faisait la preuve.

Cet auteur ne veut pas qu'on entreprenne de lui persuader que les *vers rhophaliques* soient de la même main

(1) *Poema X*, v. 84-92.

(2) *Poema X*, v. 193-196. — La réponse de saint Paulin à Ausone, qui, dans la *Patrologie*, ne forme que deux épîtres, se trouve, dans certaines éditions, divisée en quatre épîtres, et les deux extraits précédents appartiennent à la 1^{re} et à la 3^e.

qui a écrit l'idylle sur la Moselle. Il a parfaitement raison; mais je ne pense pas qu'on songe à le lui faire croire, ni à donner ces mauvaises lignes comme des marques de l'orthodoxie d'Ausone. Déjà Joseph Scaliger, en 1575, mettait en tête de cette pièce : *Oraison pascalle, en vers rhophaliques*, FAUSSEMENT attribuée à Ausone (1).

Tout ce que M. Demogeot veut accorder relativement au christianisme de notre poète, c'est que, dans son extrême vieillesse, et par manière de testament, il aura composé la prière de l'*Ephemeris* et son poème pascal, c'est-à-dire sa première idylle.

Les deux pièces sont d'une époque moins avancée. Les occupations décrites dans l'*Ephemeris*, ou tableau de la journée, ne sont point d'un vieillard, pas plus que le style pimpant du poème, et que les songes qui inquiètent les nuits d'Ausone, et dont il se réjouit de reconnaître l'imposture. La date de la première idylle (*Versus paschales Proco*) est bien plus nettement encore précisée. Elle est antérieure au consulat du poète, et elle fut écrite quand Valentinien I^{er} eut associé à l'empire son frère Valens et son fils Gratien. Ausone le dit, lorsqu'en finissant il présente, comme image terrestre de l'invisible Trinité, le spectacle alors donné au monde par un auguste, auteur de deux augustes, son frère et son fils, qui partageaient le pouvoir sans en diviser l'unité.

Ausone ne fut donc pas chrétien seulement à ses dernières heures; il le fut toujours, et ce n'est pas saint Paulin qui porte à le nier, pourvu qu'on évite les méprises de M. Demogeot.

(1) Scaliger dit encore dans ses notes : « Apage illud illepidum et invenustum carmen rhophalicis versibus conscriptum. Qui potest esse Ausonii ineptum, etc. ? » (L. II, c. III.) C'est cette pièce que M. Le Bas a indiquée comme présentant seule, dans les écrits d'Ausone, quelques traces du christianisme de ce poète. Voir le paragraphe 6.

8° *Ausone était-il épicurien ?*

TEXTE DE M. DEMOGÉOT. — « Ausone est... épicurien dans sa morale, et souvent d'un épicurisme délicat, qui rappelle celui d'Horace... Nous consentons que les critiques zélés pour son salut le baptisent sur ses vieux jours. »

OBSERVATIONS. — Ausone ayant été, comme Horace, *Epicuri de grege porcus* (1), pourquoi tant tenir, demandera-t-on, à le ranger parmi les disciples de l'Evangile? Quel lustre peut-il donner au parti religieux qu'il aurait jadis choisi?

Sans doute les croyances chrétiennes d'un épicurien intéressent fort peu le christianisme, mais elles importent beaucoup à la thèse soutenue par M. Guizot. L'historien de la civilisation n'a-t-il pas dit que la plèbe seule se rattachait au prêtre? Mais puisqu'Ausone, tout épicurien qu'on le suppose, avait une chapelle domestique où il priait; puisque, dans ses promenades, il ne négligeait pas de visiter l'église de son village; puisqu'il se montrait fort exact à fêter les solennités de l'Eglise; puisque deux de ses élèves, un évêque et un empereur, saint Paulin et Gratien, déclaraient tenir de ce maître leurs pieuses habitudes, il faut donc conclure que non seulement le menu peuple, mais encore la classe frivole et mondaine, représentée par le poète, était ponctuelle à remplir les devoirs extérieurs du christianisme, et qu'une telle ponctualité semblait faire partie des usages de cette classe supérieure de la société gallo-romaine.

Maintenant j'exposerai ce que je pense de la *morale* du poète-consul.

(1) Horace, *Ep.* 1, 4 :

Me pinguem et nitidum bene curata cute vises,
Cum ridere voles Epicuri de grege porcum.

Il a écrit des pièces érotiques, mais sa vie et sa règle de conduite s'en sont-elles ressenties? L'épicurisme a-t-il dégradé les mœurs de l'ami de saint Paulin, du précepteur de Gratien, de cet homme qu'un songe n'effrayait pas moins *par l'image d'un plaisir que par celle d'une bête féroce* (1)? On en peut douter, et croire que ses vers libertins furent, comme il ne se lasse pas de le répéter, de simples jeux; que ce fut de l'art pour l'art, et non l'expression de ses principes de morale.

« Mes épigrammes, dit-il, sont une mêlée de badinages qui se contredisent. Là c'est un stoïcien, ici c'est Epicure qui parle. Pourvu que je demeure fidèle à la règle des vieilles mœurs, je laisse s'ébattre, au milieu de ces jeux permis, ma muse qui reste sage (2). »

Le poète proteste plus heureusement encore en faveur de sa réputation par sa 17^e épigramme : « Laïs et Glycère, ces noms de lascive mémoire, quand mon épouse les lisait dans mes vers, elle me disait : Tu plaisantes, et ce faux amour n'est qu'un jeu ; tant était profonde sa foi en ma probité ! »

A la fin de son malheureux *Centon nuptial*, il a soin d'écrire au rhéteur Paul, en lui en adressant une copie : « Prenez ma défense, de peur qu'on ne juge de mes mœurs par mes vers. *Cette page est lascive, mais ma vie est probe*, comme dit Pline. » Puis il énumère les hommes graves qui ont chanté des jovialités.

Le poème de Pline d'où Ausone a tiré ces paroles, que l'on trouve aussi dans Martial, ne nous est point parvenu ; mais il y a l'équivalent dans les épîtres de cet auteur. Il confesse à Ariston que sa poésie n'est pas toujours très-austère, et que si parfois il l'émancipe, c'est à l'exemple « des plus doctes, des plus graves, des plus saints personnages... Pour renfermer en deux mots, dit-il, tous les

(1) *Ephemeris*.

(2) *Epigr.* ix.

genres d'innocentes distractions que je me permets, je suis homme (1). » Ce langage de Pline est celui du poète de Bordeaux : tous les deux ils pensaient que, pourvu qu'on tâchât de suivre les plus réguliers des anciens dans la conduite, il n'était point défendu, en littérature, d'imiter les moins réservés. La poésie n'était pour eux qu'un masque, et Caton lui-même pouvait, à leur avis, prendre celui d'un satyre.

Je ne prétends certes pas me porter caution que les deux poètes n'aient jamais eu de faiblesses ; je dis seulement que l'épicurisme ne constituait pas le code moral d'Ausone, et que d'ailleurs, cet auteur eût-il été épicurien, le fait bien établi de ses croyances chrétiennes ne laisserait pas d'avoir une importance relative, puisqu'il prouverait contre M. Guizot que les seigneurs gallo-romains, au cinquième siècle, restaient encore attachés au christianisme par le culte et la foi, quand ils s'en éloignaient par les mœurs.

9° Ausone, quand il écrivait, était-il toujours sceptique, déiste ou païen ?

TEXTE DE M. AMPÈRE. — « Ausone était-il chrétien ? Ce point a été controversé et l'est encore. Il est assez curieux qu'il en soit ainsi, que la vie d'un homme dont nous possédons un grand nombre d'ouvrages donne lieu à une telle incertitude. Pour moi cette incertitude n'existe pas... Mais si Ausone était chrétien par la conviction, et même par les observations du culte, dès qu'il écrivait, il oubliait complètement sa croyance, et ses habitudes le rejetaient dans le paganisme. Ce phénomène est assez piquant pour être observé avec soin. Je ne parle pas ici

(1) Plinii *Ep.*, l. V, 3. — Dangereuses maximes que je suis loin d'approuver !

des passages empreints de ce déisme vague, aussi voisin de Platon que de l'Évangile, qui se trouve dans la *Conso-lation* de Boèce, surtout dans cette belle prière :

Tu qui perpetua mundum ratione gubernas.

O toi qui gouvernes le monde par un ordre éternel.

« On pourrait rapporter à cette croyance incertaine l'invocation assez imposante qu'Ausone a placée à la fin du panégyrique de Gratien (1). Mais ici encore je retrouve le christianisme, bien qu'il soit question d'initiés. L'Eglise, dans les premiers siècles, affecta souvent d'avoir aussi ses initiations et ses mystères (2). Ce passage n'est donc point un de ceux dont la pensée et l'expression païennes peuvent surprendre chez un poète chrétien ; mais ceux-ci abondent dans les œuvres d'Ausone... Entraîné par les habitudes de la poésie païenne, il va jusqu'à mettre en doute l'immortalité de l'âme.

« Ausone est évidemment entraîné par les formules de doute usitées dans la poésie païenne. Cependant, après les passages que j'ai cités, on ne saurait nier son christianisme ; mais ce christianisme, qui était dans sa conviction, ne passait pas dans son talent. En un mot, Ausone, chrétien de fait, est païen d'imagination et sceptique par habitude : il croit quand il prie, il doute quand il chante. Mais ce qui, chez Ausone, est plus extraordinaire que l'oubli du christianisme, c'est la manière dont il mêle parfois au paganisme ce qui peut lui rester de réminiscences chrétiennes... Rien ne montre mieux le peu de place que tenait le christianisme dans l'imagination d'Ausone que son *Gryphe*, petit poème bizarre dans lequel il énumère

(1) Voir le paragraphe 5 de ce chapitre.

(2) Certains dogmes, il est vrai, ne se révélaient qu'après l'administration du baptême. Cette réserve était trop nécessaire pour qu'on pense que la primitive Eglise l'affectât en quelque sorte comme un charlatanisme propre à convertir au moins par curiosité.

tous les objets qui sont au nombre de trois... Vers la fin seulement, il se rappelle que, dans les quatre-vingt-neuf vers qui précèdent, il a oublié la Trinité, et il lui accorde, non pas un vers, non pas la moitié d'un vers, mais trois mots :

Il faut boire trois fois ; le nombre trois est au-dessus de tout.
Le Dieu un est triple.

Mention bizarre du dogme de la Trinité, jetée au bout d'une pièce païenne et à la fin d'un vers dont le commencement est peu sérieux. Ainsi, le paganisme, chassé de la vie réelle, vivait encore dans l'imagination (1). »

OBSERVATIONS. — Je viens non pas nier, mais rectifier un peu ces remarques. J'avoue qu'Ausone emprunte le plus souvent à Ovide le sujet de ses vers, et que même, quand il s'attache à des idées moins fantastiques, il les orne parfois encore des images de la mythologie.

D'accord sur ce point avec M. Ampère, je ne le suis plus quand il appelle Ausone *sceptique par habitude*. On a cité deux exemples de ces locutions dubitatives ; on aurait pu en transcrire un troisième (2). Eh bien ! trois phrases décèlent-elles une habitude ? Nous verrons au contraire qu'elles sont des exceptions aux habitudes de l'auteur.

Ce n'étaient là que des expédients d'écrivain. Ausone eut souvent à revenir sur certains sujets, par exemple, sur nos destinées futures. Ses poésies religieuses ainsi que les élégies consacrées à la mémoire de ses parents et des professeurs de Bordeaux ramenaient à chaque instant cette idée. Comment le rhéteur évitera-t-il la monotonie ? Il a recours à toutes les périphrases imaginables : chré-

(1) *Hist. litt., etc.*, t. I, p. 243-245.

(2) Voici l'indication des trois passages : *Parentalia*, carmen xvi ; *Commemoratio prof. Burdigal.*, carmen II ; *Ep.* xxiv ad Paulinum, v. 413.

tiennes, païennes, et même dubitatives; mais il n'est pas vrai que ces périphrases aient toujours été dubitatives. Sans rappeler les affirmations si précises de l'*Ephemeris*, on peut citer bien d'autres pièces qui repoussent toute idée de doute. Dans les élégies sur ses parents, il souhaite l'*Elysée* à son oncle, il salue son aïeul au milieu de l'*assemblée des âmes pieuses*; il prend à témoin de ses résolutions de célibat, depuis la mort de son épouse, Talisius, qui *les connatt* sous le marbre de son tombeau; il se félicite de ce que sa cendre ira dire à la cendre de sa bien-aimée Sabine que leurs enfants fleurissent ornés des faveurs de Dieu; il demande des prières pour que son beau-frère Sanctus obtienne dans l'autre vie le calme dont il a joui en celle-ci. N'oublions pas les quatre vers qui terminent les *Souvenirs des professeurs de Bordeaux* : « Que votre cendre jouisse du repos dans la tombe, et que la mémoire de vos noms reste vivante jusqu'à ce que la bonté de Dieu notre juge fasse naître le siècle qui nous sera commun avec les immortels (1) ! » Il ne serait pas difficile de multiplier davantage les citations (2). Remarquons enfin que, même dans celles des élégies où le poète ne mentionne pas une autre vie, il adresse pourtant la parole à ses morts regrettés, ce qui n'est point un signe de scepticisme. Ausone n'a donc été ni habituellement sceptique en son langage, comme l'a dit M. Ampère, ni sceptique en ses croyances, comme l'assure M. Demogeot.

Les traces de vague déisme découvertes dans Ausone et Boèce par M. Ampère, ce sont les endroits où ces auteurs

(1) *Parentalia*, c. iv, v, ix, x, xviii. — *Comm. prof. Burd.*, c. xxvii.

(2) *Parent.*, c. i, iii, xxvii, xxix. — Il en est du scepticisme d'Ausone comme de celui de saint Grégoire de Nazianze, qui s'écriait dans une de ses invectives contre Julien : « Réveille-toi, cendre du grand Constantin ! S'il reste encore quelque sentiment sous la tombe, âme héroïque, écoute mes paroles. » Ces sortes de locutions n'étaient point sceptiques, puisque intérieurement l'orateur et l'auditoire répondaient affirmativement.

appellent Dieu simplement Dieu, et non pas Père, Fils, Saint-Esprit. C'est en vain qu'Ausone nous a dit dans l'*Ephemeris* que son Dieu est celui des chrétiens; c'est en vain que Boèce a publié des traités *sur la Trinité et sur les deux natures en Jésus-Christ* : ils sont déistes, selon M. Ampère, et leur Dieu doit être celui de Platon, puisqu'ils se permettent de l'appeler Dieu. De sorte que nous aussi, quand nous récitons l'*Oraison Dominicale*, où il n'est point question de la Trinité, nous sommes déistes, sauf, il est vrai, à redevenir chrétiens quand nous commençons le *Symbole des Apôtres*; notre religion change avec le verset de notre prière. Ainsi en est-il du prétendu déisme de Boèce et d'Ausone : c'est une très-fausse supposition. Il doit suffire qu'un auteur ait averti qu'il nomme Dieu la Trinité, pour que dans la suite le premier de ces deux mots soit sous sa plume le synonyme du second.

M. Ampère donne infiniment trop d'importance au petit poème bizarre intitulé *Gryphe*, espèce de chant bachique improvisé à la fin d'un repas, pendant une expédition militaire, et que l'auteur lui-même appelle une *niaiserie* (*ineptiolæ hujus*). Ce n'est point une *pièce païenne*. S'il y a des allusions à la mythologie, il y en a d'autres à l'histoire, à la rhétorique, à la philosophie, aux mathématiques, à l'astronomie, à l'architecture. Depnis les *trois guerres puniques* jusqu'aux *trois genres d'éloquence*, il mentionne presque tout ce qui présente le nombre trois. Bien loin de s'étonner avec M. Ampère qu'un chrétien ait si peu mis de christianisme dans cette bluette, on peut regretter ce qu'il y en a introduit. Faut-il encore faire observer que si le poète a été bref sur la Trinité, c'est qu'il l'a été d'ordinaire sur chaque sujet, et que l'habileté consistait à renfermer en trois mots le dogme des trois personnes (*ter unus Deus*)? Enfin, s'il clôt par là son œuvre, ce n'est pas qu'il eût jusqu'alors oublié la Trinité, mais c'est qu'il gardait pour bouquet final la principale

idée; et cela encore, s'il fallait revenir sur cette matière, prouverait qu'Ausone était chrétien.

Il n'y a donc pas suffisante exactitude dans ce que M. Ampère affirme aussi bien sur ce badinage que sur le déisme et le scepticisme littéraire du rhéteur chrétien de Bordeaux (1).

M. Ampère (t. I, p. 275) fait, à l'occasion d'un poème de saint Paulin, des observations d'une orthodoxie non moins sévère qu'à propos d'Ausone. Il dit : « Le christianisme de la *prière* de Paulin est un peu indécis pourtant, et l'on surprend encore quelques retours vers des sentiments et une sagesse profanes. Paulin adresse au ciel des vœux qui conviendraient à un honnête païen : « Puissé-je avoir une joyeuse maison, une épouse chaste et des fils chéris ! » Alors il désirait être père ; l'idée du célibat dans le mariage était loin de lui. Il demande de ne pas avoir des jours tristes, de ne souffrir ni dans l'âme ni dans le corps. Il n'avait pas accepté la croix véritable. Quelques vers exaltés qui se trouvent à côté de ces souhaits timides montrent les fluctuations de cette âme encore agitée. » Tout ceci est exagéré. Si l'on n'est encore qu'un *profane*, un *honnête païen*, quand on adresse au ciel les souhaits formés par Paulin, il s'ensuit qu'un bon orthodoxe doit s'abstenir de réciter l'*Oraison Dominicale*, parce qu'un païen pourrait dire comme nous : « Donnez-nous aujourd'hui notre pain de chaque jour... Délivrez-

(1) M. Ampère trouve avec raison dans l'*Ephemeris* une preuve irrécusable du christianisme d'Ausone. Il ajoute, p. 250 : « Son oraison finie, il (*Ausone*) reprend les petits vers qu'il avait laissés pour le pompeux hexamètre. *Assez prié*, dit-il un peu brusquement, et il n'est plus question que de choses mondaines. » La conclusion de la prière du poète n'est pas tout à fait si brusque : « Assez prié, a-t-il dit, quoique pourtant des coupables ne puissent jamais assez prier Dieu. » Si l'oraison d'Ausone n'est suivie que de détails mondains, cela tient peut-être à ce que le poème est maintenant incomplet. D'ailleurs, Ausone n'était pas un clerc qui n'eût à songer qu'à des actes de dévotion.

nous du mal. » A ce compte-là, Jésus-Christ risque beaucoup de n'être pas chrétien ; car on sait quelle prière il fit au jardin des Olives, la veille de sa mort : *Transeat calix iste*. Gardons-nous donc d'oublier que la croix de l'ermite n'est point seule la *croix véritable*.

10° *Quelles furent les plaintes d'Ausone contre saint Paulin?*

TEXTE DE M. DE CHATEAUBRIAND. — « Il n'est pas (*au quatrième siècle*) jusqu'aux poètes, dans les deux cultes, qui ne gémissent de ne pouvoir chanter aux mêmes fontaines et sur la même montagne. Ausone, de la religion d'Homère, écrit à Paulin, de la religion du Christ : « Muses, « divinités de la Grèce, entendez cette prière, rendez un « poète aux Muses du Latium (1). »

OBSERVATIONS. — Quand Ausone regrettait de ne pas chanter aux mêmes fontaines que Paulin, ce n'était pas une différence de cultes qui les séparait, c'étaient les Pyrénées : Paulin habitait l'Espagne. Ausone, qui souhaitait son retour, plaçait ses vœux, comme nous l'avons déjà dit, sous la protection et de la Trinité et des Muses. Voilà tout le secret de cette plainte, qui n'était pas celle d'un ami gémissant d'être séparé de son ami par la barrière de la religion.

TEXTE DE M. AMPÈRE. — « Ausone... écrivait aux rhéteurs ses amis, à Paul, à Symmaque et à Paulin. Mais Paulin, qui était en Espagne, ne répondait pas. Il n'arrivait au maître, sur son disciple, que de vagues rumeurs, de vagues plaintes ; partageant le mécontentement des autres amis de Paulin, il lui adressa quatre épîtres en vers, dont trois nous sont parvenues, pour lui reprocher son

(1) III^e *Etude hist.*, 3^e partie.

silence... Ausone répand son impatience en vers d'une poésie d'expression qu'il n'a peut-être jamais égalée : « ... O Muses, divinités de la Béotie, exaucez cette prière, et rendez un poète aux Muses latines... » Ailleurs, il appelle le néophyte lui-même un impie. « Impie, lui dit-il, tu pourrais séparer Hercule de Pirithoüs, Nisus d'Euryale ! » Pour Ausone, l'excès de la piété chrétienne était une impiété envers les Muses et l'amitié (1). »

OBSERVATIONS. — Ausone, toujours sans réponse de son ami, voyant au contraire vendre ses biens (2), et entendant courir sur lui *de vagues rumeurs et de vagues plaintes*, s'alarmait et ne se lassait pas de rappeler l'absent. Mais savait-il que le changement de vie attribué à son ancien ami était inspiré par la dévotion, par l'*excès de la piété*, comme dit M. Ampère ? Non, il ne le savait pas. Dans ses trois plaintives épîtres, pas une syllabe n'a rapport au christianisme plus ou moins fervent de Paulin et n'indique à quel culte il appartient. Quand les lettres du poète bordelais eurent enfin rencontré son ami en Espagne, celui-ci répondit, et nous lisons dans ses vers : « Lorsque la renommée, cette mère des mensonges, les glisse dans les oreilles pures, la foi et la piété ne veulent pas qu'un bon père, imitant le vulgaire méchant et ami des rumeurs atroces, laisse les calomnies s'enraciner dans son cœur. Ce n'est pas toujours un crime que de dépouiller ses anciennes mœurs et de changer de vie. Louons ceux qui l'améliorent en la changeant. Quand on te parle de mon changement, examine à quoi je m'attache et ce que je fais... Lorsque, par hasard, tu sauras quelles résolutions j'ai prises et exécutées, comment j'ai consacré

(1) *Hist. litt. etc.*, t. I, p. 276.

(2) Ausonius Paulino, *Ep.* xxvi, vers. 115. — Saint Paulin (*Poema* XXI, carm. xiii in S. Felicem, vers. 416) nous apprend qu'il se donna à Dieu et quitta le monde peu après avoir failli être compromis dans une accusation capitale qui frappa son frère.

mon cœur au Dieu tout bon, je ne pense pas que cette conduite puisse désagréer à la sagesse de mon père jusqu'à lui faire appeler folie cette vie toute au Christ, comme le Christ l'exige (1). »

Ausone ne connaissait donc pas le caractère du changement opéré dans son élève, et il ne s'est pas révolté en épicurien contre la perfection de la morale évangélique.

TEXTE DE M. VILLEMMAIN. — « Blessé du silence de son ami, et le croyant entraîné à la religion par sa femme, il (Ausone) lui disait : « Mon cher Paulin, si tu crains d'être trahi, d'être accusé à cause de mon amitié, que ta femme l'ignore... » Il renouvelait dans une autre épître ses plaintes et ses prières... S'indignant de la silencieuse froideur de son ami, il lui souhaitait poétiquement tous les malheurs qu'il pouvait trouver dans ses classiques souvenirs; il le condamnait à errer triste et farouche comme le Bellérophon d'Homère (2). »

OBSERVATIONS. — Jamais Ausone n'a laissé entrevoir qu'il crût Paulin *entraîné par sa femme à la religion*. Il a seulement demandé, entre mille autres suppositions pour expliquer le silence de Paulin, si sa femme ne l'empêcherait pas de correspondre avec ses amis.

Ensuite, ce n'était pas à Paulin que le poète irrité souhaitait les infortunes du fils de Glaucus, mais à ceux qui rendaient Paulin insensible aux prières de l'amitié. Il ignorait que si son ami ne répondait pas, c'était parce qu'il n'avait pas reçu les lettres qu'on lui avait adressées. « Quel est donc l'impie, s'écriait Ausone, qui t'a persuadé de garder cet éternel silence?... Que, muet, il parcoure

(1) *Poema* X, v. 260-283. — Les dernières paroles de cet extrait sont une nouvelle preuve du christianisme d'Ausone.

(2) *Nouveaux Mélanges*, t. II, p. 378. — Je retrouve ces inexactitudes dans l'édition dernière et définitive des *Mélanges*, sous le titre de *Ta-bleau de l'éloquence chrétienne*.

les sommets des Alpes, tel qu'errait autrefois dans la solitude Bellérophon devenu fou (1) ! »

En relevant trop longuement sans doute ces impatientes distractions sur Ausone, je crains bien d'avoir à mon tour impatienté le lecteur, moins attaché que moi au charmant poète de Bordeaux. C'est que les personnages dont j'entreprends la défense deviennent pour moi des amis; en vivant si longtemps dans leur intimité, je m'attache à eux comme à des frères dont l'honneur m'est aussi cher que le mien.

11° Résumé.

Si j'ai tant insisté à prouver que la plèbe, au quatrième et au cinquième siècle, ne formait pas seule le peuple chrétien, ce n'est pas que j'aie honte pour le sacerdoce de ce cortège d'ignorants et de pauvres. Sa gloire n'est-elle pas au contraire de consoler leur misère et de leur présenter l'éternelle compensation : *Beati pauperes* ? Mais puisque l'histoire de ces âges lointains réunit le peuple et ses maîtres en une commune croyance au sein de l'Eglise, pourquoi donnerait-on un démenti à l'histoire ?

(1) *Ep.* xxv, v. 62, etc.

CHAPITRE VII.

SAINT SIDOINE APOLLINAIRE.

1^o *Notice sur saint Sidoine.*

Sidoine naquit à Lyon le 5 novembre 431, suivant l'opinion des plus judicieux critiques. Distingué par ses talents et par son origine, il épousa la fille d'Avitus, depuis empereur. Pour sauver sa ville natale, qui s'était révoltée à la chute d'Avitus, il subit la douloureuse obligation de prononcer l'éloge de Majorien et du Suève Ricimer. Anthémius, l'an 467, appela Sidoine à Rome. Le poète y prononça le panégyrique de cet empereur, qui le créa chef du sénat, préfet de la ville et patrice. Déjà il avait obtenu une statue dans le forum de Trajan. La mort sanglante de son bienfaiteur a-t-elle éloigné Sidoine de la politique? Du moins, l'année même de cet assassinat (472), nous le voyons élu évêque de Clermont.

Cette ville, deux ans après, fut assiégée par Euric, roi des Visigoths. Le prélat excita son peuple à une généreuse défense; mais quand l'empereur Népos eut cédé l'Auvergne aux Visigoths, déjà maîtres du midi de la Gaule, le courageux évêque fut exilé à Livia, près de Carcassonne. Rendu enfin à son diocèse, il vit naître dans une partie de

son clergé une conspiration contre sa personne ; sa mort arriva en 488 ou 489.

Les poésies et le recueil d'épîtres qu'il a laissés, et qui sont si riches en souvenirs précieux pour l'histoire, brillent aussi d'esprit et d'imagination : heureuses qualités dont l'auteur abuse souvent, ainsi que de son érudition, qu'il étale sans fin et hors de propos (1).

Les vertus qui ont principalement sanctifié la vie de l'évêque de Clermont sont un invincible amour de la patrie et une charité prodigue en aumônes. Même quand il n'était encore que laïque, il distribuait aux malheureux sa vaisselle d'argent, que Papianilla, son épouse, allait ensuite racheter. C'est l'homme et le chrétien, bien plus que le littérateur, que nous étudierons dans Sidoine.

2^e Famille de Sidoine.

TEXTE DE M. AMPÈRE. — « Sidoine fut gendre de l'empereur Avitus, et par là se trouva l'allié des Avitus, nom considérable de l'Auvergne, illustré déjà dans l'Eglise par saint Avit, évêque de Vienne (2). »

OBSERVATIONS. — M. Ampère débute par un anachronisme. Saint Avite n'avait pas encore illustré sa famille quand un mariage y fit entrer saint Sidoine. C'est tout au plus s'il naissait alors. Il fut évêque de Vienne de 490 à 524 (3), et saint Sidoine était mort à cette époque. L'auteur répète en plusieurs endroits cette erreur de date, par suite de laquelle il a même raconté l'histoire de l'évêque de Vienne avant celle de l'évêque de Clermont.

(1) M. Amédée Thierry, dans un travail dont nous aurons bientôt à parler, dit que Sidoine « publia un grand ouvrage de philosophie chrétienne sous le titre de *Livre des Causes*. » L'antiquité n'a jamais connu cet écrit. Il est inutile de chercher d'où vient la méprise de M. Thierry.

(2) *Hist. litt., etc.*, t. II, c. VIII, p. 233.

(3) Longueval, *Hist. de l'Eglise gallicane*, l. V, ad ann. 494 et 524.

TEXTE DE M. CHARPENTIER. — « L'Auvergne a dû surtout sa réputation à Sidoine Apollinaire, dont le père combattit à Vouglé pour les vieilles libertés gauloises (1). »

OBSERVATIONS. — Ce fut le fils de Sidoine qui combattit à Vouglé, et il était armé non pas pour les vieilles libertés gauloises, mais pour les Visigoths ses maîtres (2). A cette époque de 507, il y avait longtemps que le père de l'évêque de Clermont n'était plus, puisque celui-ci, mort lui-même vers 488 ou 489, parle, dans un de ses poèmes, du *trépas de l'auteur de ses jours* (3).

3° *Saint Sidoine massacra-t-il des fossoyeurs par respect pour la tombe de son aïeul ?*

TEXTE DE M. AMPÈRE. — « Je citerai une anecdote qui caractérise la classe à laquelle Sidoine appartenait ; elle montre comment un aristocrate gallo-romain traitait les vilains qui manquaient de respect pour ses ancêtres. Sidoine raconte que, revenant de Lyon, et se rendant en Auvergne, il a vu, en passant, des fossoyeurs occupés à fouiller un terrain dans lequel avait été enterré son aïeul. Les paroles mêmes de Sidoine prouvent que le temps avait effacé les traces de l'ancienne destination de ces lieux : n'importe ; dans un sentiment un peu exagéré de piété aristocratique pour les auteurs de sa race, Sidoine se précipite de son cheval, et, sans autre forme de procès, fait mourir dans les tourments ces malheureux pour une profanation dont ils s'étaient rendus coupables peut-être à leur insu. Ce qu'il y a de plus étrange, c'est que, s'apercevant bien que sa justice avait été un peu som-

(1) *Essai sur l'histoire littéraire du moyen âge*, p. 41.

(2) *Histoire des Francs*, l. II, n° 37 ; l. III, n° 2.

(3) S. Sidonius, *Ep.* III, 12.

maire, Sidoine, qui était probablement évêque lui-même (il fut élevé à l'épiscopat en 471, et Patient en 470), écrivit à Patient, évêque de Lyon, duquel l'affaire ressortissait, les sépultures rentrant dans le droit ecclésiastique. Patient, qui, du reste, était un saint, répondit à Sidoine qu'il avait bien fait; que, d'après la coutume antique (*more majorum*), ces profanateurs ne méritaient pas mieux. Il est vrai que Sidoine composait des distiques à triples trochées, qui devaient être placés dans une église que bâtissait l'évêque de Lyon; apparemment ce petit service littéraire rendait celui-ci coulant sur l'étrange procédure de Sidoine (1). »

OBSERVATIONS. — Sidoine ne tua pas; il donna seulement une bastonnade, et il n'était pas encore évêque quand la chose arriva.

Ce qui fait croire à M. Ampère qu'à l'époque de la quasi-tragique aventure du cimetière Sidoine devait être évêque, c'est que, selon lui, l'ordination de saint Sidoine et celle de saint Patient, le juge si indulgent, datent à peu près de la même époque (470-471).

Or, toutes ces assertions ne sont pas certaines, et le fussent-elles, elles n'amèneraient pas la conséquence qu'en veut tirer le critique.

1° L'évêque de Lyon à qui s'adressa saint Sidoine, était-ce saint Patient? M. Ampère n'en sait rien, puisque saint Sidoine se borne à nommer le prélat « notre prêtre, » *nostro... sacerdoti*.

2° En admettant que c'ait été saint Patient, quand cet évêque monta-t-il sur le siège de Lyon? est-ce que ce fut en 470 ou 450, comme le pensent, au témoignage de Tillemont, *des personnes habiles* (2)?

(1) *Hist. litt. etc.*, t. II, p. 233.

(2) « Quelques personnes habiles croient que ces deux saints (*Eucher et Patient*) se sont suivis immédiatement; et en ce cas saint Patient a dû être fait évêque vers l'an 450. » (Tillemont, *Mémoires, etc.*, t. XVI, p. 97.)

3^e Et saint Sidoine, n'est-ce pas en l'an 472 qu'il devint évêque (1) ?

Ainsi donc, entre l'ordination de saint Sidoine et celle de saint Patient, supposé que ce dernier ait été mêlé à l'affaire des clercs, il y eut, selon les uns, vingt-deux ans, selon d'autres, trois ans, ou tout au moins un an, d'après M. Ampère. Or, dans cet intervalle, même selon l'opinion qui le resserre le plus, saint Sidoine put bien, pour donner quelque coups de cravache, trouver deux minutes, et ne pas attendre pour cela le moment de son sacre.

Supposerait-on Sidoine évêque de Clermont à cette époque, parce qu'il se rendait en Auvergne quand il rencontra les fossoyeurs ? Ce serait oublier que sa riche villa d'Avitacum appelait parfois Sidoine dans cette province.

Enfin, si saint Sidoine avait été élevé à l'épiscopat, aurait-il appelé l'évêque de Lyon *notre prêtre*, puisque le siège de Clermont ne relevait pas de celui de Lyon, mais appartenait à la Première Aquitaine, dont Bourges était la métropole ? Un diocésain du prélat lyonnais a pu seul parler de la sorte, comme dans cette autre épître de l'an 470 : « *Notre père en Christ, saint Patient, ... chef de notre ville par le sacerdoce* (2). »

Il n'existe donc aucune probabilité que Sidoine châtiant *les vilains qui manquaient de respect à ses ancêtres* fût déjà revêtu de l'épiscopat.

Fit-il mourir ces malheureux dans les tourments ?

Saint Sidoine, de qui seul nous avons appris le fait, le

(1) « Il fut élu évêque, dit Longueval, quoique laïque, l'an 472. Nous connaissons l'année que Sidoine fut élevé à l'épiscopat, parce qu'il dit (*Ep.* vi, 1) que saint Loup de Troyes avait alors quarante-cinq ans d'épiscopat. Or, saint Loup avait été élu l'an 427. » (*Hist. de l'Eglise gallicane*, t. IV, ad ann. 472.)

(2) *Ep.* iv, 23. — Ces paroles furent écrites à l'époque de l'ordination de Jean pour Châlons, par conséquent en 470, selon le calcul de la *Gallia christiana*, t. IV, p. 863 et 864.

raconte de la sorte à son cher Sécundus : « Lorsqu'en me rendant, par hasard, à la ville de Clermont, j'aperçus, du haut d'une colline prochaine, le crime qui allait se consommer au grand jour, je me précipitai, au galop de mon cheval, à travers la plaine et les chemins difficiles, impatient que j'étais du moindre retard, et je prévins par mes cris, avant même d'être arrivé, un audacieux attentat. Pendant que les fossoyeurs, surpris en flagrant délit, ne savaient s'ils devaient fuir ou rester, je les abordai. J'avoue ma faute : quand je les tins, je ne pus différer le supplice qu'ils méritaient, et, sur le tombeau même de notre vieillard, je rossai les larrons (*torsi latrones*) autant que l'exigeaient le soin des survivants et le repos des morts. Cependant, tout en ne laissant à notre prêtre (1) rien à faire, je songeai soit à sa dignité, soit à ma cause (2). »

M. Ampère, ne jugeant probablement de la valeur du mot *torsi* que par sa rude harmonie, en aura conclu qu'il doit signifier *faire mourir dans les tourments*. C'est trop fort de changer en massue ou en poignard la cravache de Sidoine ; car *torsi*, *torqueo*, signifient seulement, au propre, *tourner*, et au figuré, *tourmenter* (3).

Que de choses pouvaient suggérer à notre historien des doutes sur son interprétation ! Le caractère habituel de Sidoine prédispose-t-il à croire que sa colère pût aller jusqu'à un double ou triple homicide ? La nature de la faute des ouvriers, faute d'inadvertance et non consommée, laisse-t-elle supposer que l'indignation ait eu besoin de s'assouvir dans le sang ?

La nuit qui suivit l'événement, Sidoine la passa à composer l'épithaphe de son glorieux et pieux aïeul : est-ce la

(1) Très-souvent, chez les anciens auteurs chrétiens, le mot *sacerdos* désigne un évêque aussi bien qu'un prêtre.

(2) *Ep.* III, 12.

(3) *Synonymes latins*, n° 2426, verbe *torquere*.

veillée d'un assassin ? Puis, à moitié souriant, il raconte l'aventure à son neveu Sécundus : faut-il donc se le figurer habitué à l'odeur du sang humain et inaccessible aux remords ?

Où est aussi la vraisemblance que deux ou trois ouvriers armés des instruments de leur travail, avertis, d'ailleurs, par *les cris de Sidoine qui se précipitait au galop de son cheval*, se soient laissés égorger là, sur le tombeau, tous par un seul ?

La manière dont saint Sidoine demande et obtient son pardon prouve encore qu'il n'a pas fait un massacre des fossoyeurs. « Cependant, dit-il à Sécundus, tout en ne laissant à notre prêtre rien à faire, je songeai soit à sa dignité, soit à ma cause ; je pourvus en même temps à ce que celle-ci ne fût pas vengée trop doucement, et à ce que l'autre ne se vengeât pas avec trop de rigueur. Mais quand, de dessus la route, je lui eus exposé, comme réparation, la manière dont la chose s'était passée, ce saint et juste personnage, à qui je ne demandais que mon pardon, me loua de ma colère, en déclarant que, suivant la coutume des anciens, les hommes coupables d'une telle audace paraissaient dignes de mort. »

Sidoine, s'il avait eu des meurtres à se reprocher, aurait été un peu plus inquiet sur les suites de son crime, et il n'aurait pas abandonné aux sollicitations d'un billet improvisé sur une route le soin d'obtenir sa grâce. L'évêque de Lyon, de son côté, aurait mis un peu plus de façons à pardonner ; au moins n'aurait-il pas *loué* l'assassinat. Dans la supposition d'un assassinat, ces manières de demander pardon et de l'accorder conviendraient tout au plus à deux chefs de voleurs dont l'un aurait osé travailler sur le territoire de l'autre.

Mais s'il n'y eut point de sang répandu, pourquoi l'évêque de Lyon, Patient ou tout autre, a-t-il rappelé, pour tranquilliser Sidoine, que les anciens condamnaient ces profanateurs à mort ? Il l'a fait parce que sa sainteté ne l'em-

péchait pas d'être spirituel dans l'occasion. Il est clair qu'il ne parla point alors sérieusement, car il savait fort bien que la faute involontaire des fossoyeurs n'aurait jamais été punie de mort. Son sourire et son langage hyperbolique nous apprennent donc qu'il n'y eut pas plus d'assassinat de la part du patricien que de crime capital de la part des ouvriers. C'est en plaisantant de la même manière que Sidoine écrivait à son ami Philimatus : « Courage maintenant ! Chasse-moi du sénat *après m'avoir accusé, au nom des lois contre la brigade*, de mes efforts pour obtenir une dignité héréditaire, moi dont le père, le beau-père, l'aïeul, le bisaïeul ont été préfets de Rome et du prétoire, maîtres du palais et commandants des armées (1) ! »

Autres inadvertances de M. Ampère :

Si les fossoyeurs avaient péri, ce n'aurait point été de l'évêque de Lyon que le meurtrier aurait imploré sa grâce ; car l'homicide et la violation des tombeaux ne ressortissaient pas des tribunaux ecclésiastiques.

Voici le dispositif d'une *novelle* de Valentinien III sur les profanateurs dont il s'agit : « Nous ordonnons par le présent édit que le modérateur de la province, appuyé du secours des municipes, exerce la censure établie par notre loi (2). » On était si loin d'investir les tribunaux de l'Eglise de cette *censure*, qu'elle se trouvait portée surtout contre certains membres du clergé, dont le zèle mal entendu renversait les monuments funèbres, soit pour fournir des matériaux à ses constructions religieuses, soit pour faire disparaître les signes idolâtriques dont on les voyait ornés (3).

(1) *Ep.* 1, 3.

(2) *Cod. Theod.*, in-folio, 1743, t. VI, p. 112 de l'appendice. — On lit aussi dans Cassiodore *Variarum*, l. VIII, ep. 6 : « Cura etiam ne sepulchra violarentur incumberebat comitibus. » — Voir encore saint Grégoire de Tours, *De Gloria Confessorum*, c. LXII.

(3) « Hujus nefandi sceleris inter cæteros reos vehementer clericos querela persequitur. » (*Cod. Theod.*, ubi supra.)

Il appartenait aussi aux juges laïques de juger l'homicide. La loi ne permettait de soumettre aux évêques, outre les affaires religieuses, que les affaires civiles et les moins importantes d'entre les criminelles ; l'homicide n'était pas du nombre de ces causes moins importantes (1).

Si donc saint Sidoine avait été meurtrier, il n'aurait pas demandé pardon à l'évêque de ne lui avoir rien laissé à faire contre les fossoyeurs ; il l'aurait conjuré de taire le crime, de faire disparaître les cadavres, ou d'adoucir en sa faveur les magistrats.

Quelle avait donc été la faute de Sidoine ? C'est qu'il avait administré à des gens d'Eglise, aux fossoyeurs (2), pour une inadvertance dans leurs fonctions, une correction qu'ils n'auraient dû recevoir que sur l'ordre de l'évêque, s'ils l'eussent méritée.

4^e *L'éloge de Majorien et de Ricimer est-il une lâcheté de saint Sidoine ?*

TEXTE DE M. AMPÈRE. — « Sidoine, qui paraît avoir pris les armes pour défendre la cause de son beau-père, avait été vaincu, et, ce qui est fâcheux, deux ans après, le gendre d'Avitus était à Lyon, faisant encore un panégyrique (3), mais, cette fois, pour l'empereur qui avait remplacé et peut-être fait tuer Avitus, pour l'empereur

(1) Sur la législation romaine relative à la juridiction temporelle de l'Eglise, voir le n° 103 et les suivants de l'introduction de l'ouvrage intitulé : *Pouvoir du Pape au moyen âge*, édition de 1843.

(2) « L'Eglise avait des officiers destinés pour les enterrements, que l'on appelait fossoyeurs ou travailleurs, et qui se trouvent quelquefois comptés entre le clergé. » (Fleury, *Mœurs des Chrétiens*, n° 24.) — Raoul-Rochette, *Tableau des Catacombes de Rome*, c. 1.

(3) A l'avènement de Majorien à l'empire, Sidoine avait déjà prononcé un panégyrique, celui d'Avitus.

Majorien. Sidoine Apollinaire sent l'embarras de sa situation; il s'en tire en se comparant à Virgile qui a chanté Auguste, à Horace qui, après avoir suivi Brutus et Cassius, a passé du côté d'Octave. D'abord, il ne choisit pas dans la vie de ses modèles, surtout dans celle du dernier, ce qui leur fait le plus d'honneur; de plus, Horace n'était pas le gendre de Brutus. Ce qui excuse un peu Sidoine Apollinaire, c'est que Majorien était véritablement digne d'éloges (1). »

OBSERVATIONS. — C'est merveille que M. Ampère veuille indiquer une observation *excusant un peu* saint Sidoine; il aurait pourtant bien mieux fait encore de rappeler ce qui excuse complètement le gendre d'Avitus, et de ne pas aggraver par de vagues suppositions ce qui semble l'accuser. Ainsi, pourquoi dire que Majorien *avait peut-être fait tuer Avitus*?

Le nom de ce prince n'est mêlé ni directement ni indirectement au récit de la mort de l'empereur. Avitus, vaincu par Ricimer et Majorien, se vit déposséder et sacrer évêque de Plaisance, en 456. Peu de jours après, apprenant que le *sénat* voulait sa mort, il prit la fuite, se dirigeant vers les Gaules, et expira en route. Tel est le récit de saint Grégoire de Tours. L'historien Evagre ajoute qu'il périt de la peste (2). L'année suivante, Majo-

(1) *Hist. litt., etc.*, t. II, c. VIII, p. 239.

(2) S. Greg. Tur., *Hist. Franc.*, l. II, c. II. — Evagre, *Max. Bibl. vet. Patr.*, t. XI, p. 973. — Jornandès et Cassiodore, même volume, pages 1068 et 1367, ne disent pas qu'Avitus ait péri de mort violente. Ce sont les paroles d'Idace qui ont fait soupçonner à quelques historiens qu'Avitus avait été assassiné (*Etudes historiques*, 2^e partie, 4^e étude, par M. de Chateaubriand) : « La troisième année après qu'il eut été créé empereur par les Gaulois et les Goths, Avitus perd l'empire; ne recevant pas les secours que les Goths avaient promis, il perd aussi la vie : *Caret imperio, ... caret et vita.* » (*Max. Bibl. vet. Patr.*, t. VII, p. 1236.) — L'énergique répétition du mot *caret* a paru signifier qu'Avitus avait fini sa vie comme son empire, par la violence; dans la réalité, puisque

rien fut élu pour lui succéder par Léon, empereur de Constantinople, et par Ricimer, qui devait aussi le poignarder un jour. L'hypothèse de M. Ampère ne repose donc sur aucun fondement, quoiqu'elle blesse en même temps la mémoire d'un prince *véritablement digne d'éloges* et celle de son panégyriste.

Le mérite de Majorien n'est pas la seule excuse de saint Sidoine. Celui-ci ayant pris les armes pour venger son beau-père, la ville de Lyon s'était rangée à son parti, et des Visigoths étaient accourus. Ils furent battus, et Lyon, tombé au pouvoir des soldats de Majorien, perdit ses privilèges et eut beaucoup à souffrir. Ce fut pour attirer la protection impériale sur son infortunée patrie, ruinée par son dévouement à la mémoire d'Avitus, que le gendre de cet empereur entreprit l'éloge de Majorien, et qu'il lui adressa un second poème dans une autre circonstance. « Ton humble serviteur, lui écrivit-il, ... te supplie de lui rendre sa patrie, et avec elle l'existence, en déchargeant Lyon de ses ruines (1). »

Il s'écriait en terminant le panégyrique de Majorien : « Et puisqu'au milieu de nos désastres tu nous es venu comme unique espérance, remède à nos malheurs, nous t'en conjurons, et en passant, illustre vainqueur, regarde ton Lugdunum : écrasé par de longues souffrances, il te demande des jours de calme ; toi qui lui donnes la paix, rends-lui le courage. Quand le cou fatigué du taureau a quitté quelque temps le joug de la charrue, il sillonne mieux ensuite le dur sein de la terre. Notre ville n'a plus ni bœufs, ni moissons, ni colons, ni citoyens. Quoique les ravages, les incendies nous aient abattus, ta présence néanmoins rétablit toutes choses... Puisque tu abaisses tes regards sur nous, puisque tu contemples d'un œil favo-

le témoignage d'Evagre repousse l'idée de meurtre, elle signifie seulement le peu de jours qui séparèrent les événements

(1) Carm. xiii, *Pour demander l'abolition de trois impôts.*

nable de malheureux citoyens, nous pouvons bien nous livrer à la joie. Il m'en souvient, quand tu daignas me pardonner, tu avais ce même visage ; ce front calme et serein annonce ta clémence. Ecoute-nous, et puisse, etc. (1). »

Le désir de sauver sa patrie était donc au fond la pensée du panégyriste, quand il déclama ses vers louangeurs, qui eurent un plein succès (2). M. Ampère s'est ici tellement trompé, que non seulement l'intention du discours lui échappe, mais qu'il s'abuse même sur le sens de quelques distiques servant de préface au panégyrique. C'est là que l'auteur se compare à Virgile et à Horace. Si l'on s'en tenait au résumé de M. Ampère, Sidoine aurait rappelé leur souvenir pour se justifier en montrant qu'eux non plus ne s'étaient pas piqués de constance. Cela est faux. Sidoine, toujours fidèle à son projet de remercier Majorien, se compare avec bonheur à Virgile reconnaissant de ce qu'Auguste lui conserve son patrimoine, et à Horace qui, lui aussi, après la défaite de Brutus et de Cassius, trouve un protecteur dans l'ennemi victorieux. Ce sont bien toujours les mêmes faits et les mêmes personnages, mais à un autre point de vue, plus digne du prince et de l'orateur (3).

Saint Sidoine n'a donc pas invoqué l'exemple d'Horace et de Virgile comme fondant pour les poètes un privilège de lâcheté, et, d'autre part, dans son discours, au milieu des éloges, il est facile de reconnaître les accents du citoyen dévoué à la ville de Lyon.

(1) Carm. v, *Panégyrique de Majorien*.

(2) Le Beau, *Hist. du Bas-Empire*, l. XXXIV, n° 21.

(3) Tityrus ut quondam patulæ sub tegmine fagi
Volveret inflatos murmura per calamos,
Præstitit afflicto jus vitæ Cæsar et agri...
Et tibi, Flacce, acies Bruti Cassique secuto,
Carminis est auctor qui fuit et veniæ.
Sic mihi, diverso nuper sub Marte cadenti,
Jussisti placido, victor, ut essem animo.
Carm. iv.

Or, est-il véritablement *fâcheux* que le gendre d'Avitus ait témoigné de la gratitude de ce que sa révolte ne lui avait pas attiré un sort pareil à celui de Messien, ministre de son beau-père? Est-il véritablement *fâcheux* qu'il ait intercédé même auprès de Majorien pour la ville qui, sous ses ordres et pour l'intérêt de sa famille, avait combattu ce prince?

C'est ainsi que M. Ampère devrait poser la question, et il répondrait, comme moi, que saint Sidoine ne put se déshonorer en accomplissant un juste devoir auprès de l'empereur.

M. Amédée Thierry reprend, quoique un peu différemment, cette grave accusation.

TEXTE DE M. AMÉDÉE THIERRY. — « En 458, non seulement il (*Sidoine*) chanta le vainqueur et le successeur d'Avitus, Majorien, qui du moins était grand par le mérite et par la clémence; il poussa l'oubli de lui-même jusqu'à louer Ricimer, dont l'ingratitude et les noires trahisons avaient précipité la ruine de sa famille. On le blâma, mais beaucoup pardonnèrent au besoin qu'avait le poète de la faveur des puissants, à l'entraînement de sa vanité, à la légèreté innée de son caractère. Au fond, Sidoine était un homme droit, ami sincère de son pays, etc. (1). »

OBSERVATIONS. — Commençons par écarter les préjugés fâcheux qu'inspirent contre la conduite de saint Sidoine soit le blâme qu'on lui jeta, dit-on, soit les motifs du facile *pardon* qu'on prétend lui avoir été accordé par ses amis. Hâtons-nous de dire que ces appréciations ne datent pas du cinquième siècle et ne viennent pas des contemporains de notre poète; ce sont les impressions éprouvées par M. Amédée Thierry, et qu'il suppose avoir dû être aussi vivement ressenties autrefois par le public. Abordons maintenant l'accusation.

(1) *Les Derniers Temps de l'empire d'Occident*. Voir la *Revue des Deux Mondes*, 15 juin 1857, p. 727.

Eh bien ! pourquoi Sidoine, dans son panégyrique de Majorien, a-t-il eu aussi des éloges pour Ricimer ? Les mêmes raisons qui excusent ses vers à l'empereur justifient également ceux qui s'adressèrent au patrice : il voulait sauver Lyon.

Rappelons-nous d'abord ce qu'était ce Ricimer : « Ne pouvant, en sa qualité de Barbare, aspirer au pouvoir impérial, il rêva le gouvernement de l'empire par l'asservissement de l'empereur, et lorsqu'il fit à son ancien compagnon d'armes, Majorien, le don inattendu de la pourpre, il comptait bien que celui-ci ne la porterait que sous son bon plaisir. Le grand cœur de Majorien se refusa à ce vil marché ; il voulut régner, il régna, il se rendit populaire, et Ricimer le fit tuer (1). »

Tel était l'homme devant lequel la vertu de Sidoine, selon M. Amédée Thierry, aurait dû le maintenir aussi courageusement libre que le nouvel empereur. Conseil admirable, mais trop difficile à suivre, même pour le *grand cœur de Majorien* !

Arrivé au pouvoir, et publiant, pour ainsi dire, le programme de son administration, Majorien écrivit : « Nous aurons soin, avec notre père et patrice Ricimer, dont le zèle actif surveillera les choses militaires, et la Divinité nous aidant, de conserver intact le monde romain (2). »

Quand j'entends le prince dont on préconise la grandeur et le mérite ne pas trouver trop saint pour Ricimer le nom de *père*, quand je l'entends mettre son règne sous la protection de Dieu et de Ricimer, comment m'étonnerai-je que Sidoine, implorant la grâce d'une ville révoltée contre l'empereur choisi par ce Barbare, se soit cru obligé, dans un panégyrique de Majorien, à faire au Suève tout puissant l'hommage d'une ligne ?

(1) M. Am. Thierry, ubi supra, p. 727-729.

(2) *Novelles de Majorien*. Cantù a traduit cette pièce. Voir son *Cours d'histoire*, t. VI, p. 326.

D'ailleurs, à quelles si pitoyables bassesses s'est-il donc laissé entraîner ?

Le poète suppose qu'autrefois l'épouse du général Aëtius le pressa de donner la mort à Majorien, exerçant alors sous lui la profession des armes et destiné par les oracles à l'empire. Après l'énumération de ses griefs contre le héros, elle ajoutait : « Il est de plus lié d'amitié à un jeune homme qu'arme l'esprit supérieur du roi son aïeul (1). Que feras-tu ? L'un porte au faite du monde son destin, tous deux leur courage. Lève-toi, attaque-les à l'improviste. Tu ne pourras frapper ni l'un ni l'autre, si tu les condamnes également à mourir ; enchaîne le second par de trompeuses caresses, et que le fer perce le premier (2). »

Saint Sidoine, je le demande, pouvait-il être plus bref sur Ricimer, et, puisque les circonstances voulaient qu'il louât ce monstre, était-il possible de moins se compromettre qu'en rappelant ces temps où l'ami de Majorien ne s'était point encore souillé du sang de ses maîtres ?

On a quelquefois cru rencontrer une allusion à Ricimer dans les vers suivants sur le passage des Alpes par l'empereur Majorien : « Quels hommes marchaient avec vous ! quel chef de la milice pressait après vous votre armée, qui certes ne refusait pas de vous suivre ! Sylla lui cède en pénétration, Fabius en génie, Métellus en piété, Appius en éloquence, Fulvius en courage, Camille en habileté (3). » Or, il ne saurait être ici question de Ricimer, qui, devenu patrice, ne portait plus le titre de chef de la milice. Tout donne à croire que le maître de la milice, dont parle saint Sidoine, était le Gaulois Egidius (4).

Dans ses intéressantes réflexions sur le panégyrique d'An-

(1) Par sa mère, Ricimer descendait du roi visigoth Vallia, et par son père, de la famille royale des Suèves.

(2) *Paneg. Majoriano dictus*, v. 266, etc.

(3) V. 553, etc.

(4) Du Bos, *Hist. critique de l'établissement de la monarchie*, l. III, c. II, p. 219.

thémus, que déclama Sidoine Apollinaire pour des raisons que nous exposerons plus tard, M. Amédée Thierry s'abstient de censurer les éloges largement décernés cette fois à Ricimer sur sa royale origine, sa valeur contre les Vandales et son mariage avec la fille d'Anthémus.

Après avoir rapporté les paroles adressées au dieu du Tibre par l'Italie, M. Thierry ajoute : « Ce discours contient un tableau exact de la situation de l'Occident. Le poète met à nu ce qu'il y a de plus sensible, de plus irritable dans la politique de ce temps, et il ne craint pas d'y toucher ; chacune de ses paroles est un trait qui porte. Il proclame au nom de l'Italie ce qu'il attend du nouveau prince ; il lui enseigne son devoir, et ce devoir, c'est de régner en maître, de ne voir près de lui que des sujets, de restituer à l'empire ses armées qui ont cessé de lui appartenir, de ne point laisser à des mains étrangères le soin de porter l'aigle romaine devant l'ennemi. Adressés à l'empereur en présence de Ricimer, de tels conseils ne manquèrent point de courage, quelles que fussent d'ailleurs les flatteries dont le poète savait les envelopper pour adoucir le dictateur. Que demandait-il en effet, sinon la fin de la dictature (1) ? »

Cette fois l'historien amnistie Sidoine, dont les adroits ménagements pouvaient seuls faire passer les hardis conseils présentés dans le discours. La réflexion est parfaitement juste.

Toutes ces précautions étaient encore indispensables à un autre point de vue. Le poète devait absolument tenir ce langage, s'il voulait venir en aide à la politique de l'empereur qu'il louait, et qui s'efforçait, par toutes sortes de moyens, d'attacher Ricimer aux intérêts de l'Etat. Pourquoi Anthémus avait-il donné sa fille au Barbare qui, après avoir tué les trois derniers souverains, allait tuer de même son beau-père ? Le prince en fit la douloureuse

(1) Ubi supra, p. 744.

confiance à saint Epiphane de Pavie : « N'ai-je pas, dit-il, dérogé à la majesté impériale pour plaire à Ricimer, et, en lui accordant ma fille, n'ai-je pas sacrifié mon propre sang à la tranquillité de la république ? » Sidoine connaissait le motif secret de ce mariage contracté « dans l'espoir de la sécurité publique (1). » Il s'associait par conséquent aux projets d'Anthémius en tâchant de son côté d'adoucir le féroce patrice par la flatterie.

Remarquons encore que les faits loués dans Ricimer étaient véritables et connus. Personne n'ignorait son courage, ni son union à la famille d'Anthémius, ni sa royale origine. N'y avait-il pas du mérite dans saint Sidoine à borner ainsi à des choses louables les louanges du Barbare ?

Saint Sidoine, mêlant un éloge vrai de Ricimer à ceux de Majorien et d'Anthémius, fut donc forcé par des causes majeures à ces condescendances. M. Amédée Thierry l'admet, du moins pour l'une de ces deux circonstances, et par là, ce me semble, il aurait dû être amené à soupçonner que, dans l'autre occasion, le panégyriste n'avait pas non plus obéi à *un besoin de la faveur des puissants, à un entraînement de sa vanité, à une légèreté de caractère*; en un mot, que *Sidoine ne s'était pas oublié lui-même*; qu'il avait dit au contraire, sans blesser la vérité, ce qu'exigeaient de lui, en un cas, les besoins de Lyon sa patrie, et, dans l'autre, les intérêts d'Anthémius et de l'empire.

5° *L'ambition de saint Sidoine lui fit-elle oublier à Rome le pape et l'Eglise ?*

TEXTE DE M. AMPÈRE. — « Ce qui peut surprendre, c'est que Sévère, qui succéda à Majorien, ait passé sans

(1) S. Ennodius, *Vita S. Epiphani*. — Sidonius, *Ep.* 1, 5.

recevoir l'hommage du constant panégyriste. Il s'abstint cette fois, mais il devait prendre sa revanche. Après un silence de dix ans, le successeur de Sévère, Anthémios, fit venir Sidoine à Rome, où il prononça le panégyrique de ce troisième empereur.

« Comme Rutilius, et encore plus que lui, Sidoine fait le voyage de Rome en *touriste*, en *scholar*... A Rome, l'ambition l'a bientôt distrait de son rôle de voyageur scientifique et littéraire. Il ne parle pas du pape; le monde ecclésiastique est fort étranger à Sidoine. Ce qui l'occupe à Rome, c'est l'empereur, c'est la cour. Il écrit à un ami pour lui reprocher de manquer d'ambition, de s'endormir au sein de l'oisiveté, dans sa terre, au lieu de venir à Rome courir la carrière des honneurs. On sent que Sidoine est très-pénétré de ce qu'il dit, et très à l'abri pour son compte de cette insouciance des grandeurs qu'il blâme dans son ami. Quelques lettres font parfaitement assister au jeu des intrigues qui s'agitaient autour du pouvoir éphémère des empereurs. A peine arrivé à Rome, il commence par sonder le terrain. « Je cherche, » dit-il, si, par un moyen quelconque, on peut arriver à la faveur. »... Il semblerait, par une lettre de Sidoine Apollinaire, qu'il fut pendant un temps préfet de Rome et chargé en cette qualité de pourvoir à la subsistance des habitants. Il craint que le théâtre ne retentisse des clameurs du peuple affamé...

« Sidoine Apollinaire n'était pas homme à refuser un panégyrique. Après avoir fait celui de son beau-père et du successeur de son beau-père, il fit celui d'Anthémios. La nouvelle pièce de vers a le même caractère que les précédentes. Mais Sidoine n'eut pas cette fois le bonheur de retrouver un homme qui, par son mérite réel, pût relever la fadeur ordinaire du genre. Anthémios arrivait à l'empire par une voie fâcheuse. Il était en quelque sorte imposé ou octroyé par l'empereur d'Orient, dont il avait épousé la fille... On sent que Constantinople s'élève à

mesure que Rome descend. Ce troisième panégyrique, qui ne valait pas mieux que les deux premiers, lui réussit fort bien et attira de grandes distinctions sur sa tête. Il fut nommé patrice, et eut les honneurs d'une statue dans le forum de Trajan. Lui-même dit assez naïvement que si son poème n'est pas un bon ouvrage, ce fut au moins une bonne affaire (1). »

OBSERVATIONS. — Il est vrai que Sidoine fut mandé par Anthémios à Rome, où il prononça le panégyrique de l'empereur, qui paya ses vers par la dignité de préfet de Rome; mais autour de ces faits réels quelle fantastique broderie d'inexactitudes! Je vais opposer à ce récit d'imagination celui de l'histoire.

Après la mort de Majorien, Sidoine passa dans sa famille les quatre années du gouvernement de Sévère, et il fallut, sous le règne suivant, un ordre d'Anthémios pour le rappeler à la cour. Il décrit en trois pages son itinéraire à travers l'Italie, qu'il parcourut *avec la fièvre, et au galop de la poste impériale, ne faisant qu'apparaître dans les villes, n'y entrant que pour en sortir*, façon de voyager qui n'est guère à l'usage des *touristes* et des *scholars*. Rutilius, auquel on le compare, consacre à raconter son retour de Rome en Gaule un poème en plusieurs livres, dont il ne nous reste que 712 vers; ce qui n'empêche pas M. Ampère de trouver Rutilius beaucoup moins flâneur que Sidoine. Dans la troisième page de son épître, Sidoine nous communique non plus uniquement ses souvenirs empruntés à l'histoire ou à la mythologie, mais une de ses impressions propres, à laquelle M. Ampère n'a pas pris garde, quand il a cru le noble Gaulois trop peu dévot pour s'occuper, à Rome même, de choses religieuses. « La fièvre et la soif me dévoreraient les entrailles, écrit le voyageur... Cependant Rome s'offrit à mes regards... Avant d'atteindre le pomcerium, je me pros-

(1) *Hist. litt., etc.*, ubi supra.

ternai sur le seuil triomphal des apôtres, et je sentis tout à coup se dissiper la langueur qui accablait mes membres. Après avoir éprouvé d'une manière si miraculeuse l'assistance du ciel, j'entrai (1). »

Mais c'est un vrai pèlerin du moyen âge que nous venons d'entendre, oubliant, en face de la capitale du monde, Virgile, Ovide, Horace, les Césars, pour ne songer qu'aux apôtres, et y songer avec cette foi qui obtient des miracles ! Si donc dans les six autres lettres (2), seuls débris, avec celle que je viens de citer, qu'il nous ait conservés de sa correspondance de Rome, il ne s'est point préoccupé du *monde ecclésiastique*, ce n'est pas qu'il y restât étranger ; mais les sujets de ces quelques pages n'amenait pas l'occasion d'en parler. M. Amédée Thierry, qui n'a pas laissé passer inaperçu l'acte pieux de Sidoine Apollinaire, a toutefois prononcé un mot malheureux sur notre saint. Il dit : « Cette petite scène (*de l'église de Saint-Pierre*) nous peint au juste le poète gaulois, souvent *sceptique* dans la vie du monde, mais accessible comme chrétien aux sentiments les plus profonds et à toute la puissance de l'exaltation religieuse (3). » J'accorde sans peine que le poète gaulois, quand il n'avait rien de bien sérieux à écrire, badinait avec ses amis ; mais qu'il ait été sceptique, qu'il ait mis en doute quelqu'un des dogmes chrétiens, jamais on ne le prouvera. Ce n'est pas dans les écrits du futur prélat qu'il faut chercher la piquante antithèse d'un chrétien tout à la fois *sceptique* et *exalté*.

Aux épîtres écrites de Rome s'en trouve mêlée une à Eutrope pour l'engager à ne pas se contenter d'occupa-

(1) *Ep.* 1, 5. — Sidoine s'arrêta probablement dans la basilique de Saint-Pierre, qui ne fit partie de la ville que sous le pape Léon IV, au milieu du neuvième siècle.

(2) *Ep.* 1, 3, 4, 7, 8, 9, 10.

(3) *Les Derniers Temps de l'empire d'Occident.* — *Sidoine Apollinaire à Rome.* Voir la *Revue des Deux Mondes*, 15 juin 1837, p. 726.

tions de bouvier et de laboureur au milieu des images de ses ancêtres revêtus de la trabée. M. Ampère fait rédiger à Rome cette épître, où nous lisons pourtant qu'elle fut écrite en Gaule (1). Ce qui est surtout blâmable dans le critique, c'est son persiflage sur saint Sidoine, qu'il juge, d'après cette lettre, *très à l'abri pour son compte de l'insouciance des grandeurs*. Cependant tout cœur capable de sympathiser à de nobles sentiments doit admirer les conseils donnés à Eutrope. N'y cherchez pas un seul mot qui décele un futile amour de titres et de distinctions. Tout y est digne, et je regrette de n'en pouvoir citer que cette dernière phrase : « J'atteste nos ancêtres, j'atteste nos descendants, que je suis étranger à la coupable conduite ! »

Ce désir d'employer dignement et utilement sa vie que Sidoine tentait d'inspirer, il l'éprouvait aussi, et c'est pour cela que lui, « dont le père, le beau-père, l'aïeul, le bisaïeul, ont été préfets de Rome et du prétoire, maîtres du palais et commandants des armées (2), » il cherche à rentrer dans ce glorieux patrimoine de sa famille. Toutefois, ce n'était pas en poursuivant la fortune qu'il arrivait à Rome. Un ordre de l'empereur et les intérêts de sa province l'y appelaient : mission très-importante, car il y dévoue tous ses soins, et, pour la faire réussir, il consent à prononcer le panégyrique d'Anthémius. Il raconte longuement à son ami Héronius tous ces curieux détails, et son récit « nous fait parfaitement assister, comme le dit M. Ampère, au jeu des intrigues qui s'agitaient autour du pouvoir éphémère des empereurs. » Seulement M. Ampère ne devrait pas ajouter qu'il y a « quelques lettres » où nous trouvons ces révélations piquantes ; il n'y en a qu'une, celle dont je vais donner un résumé, la neuvième du premier livre.

(1) « Depuis longtemps je désirais t'écrire ; aujourd'hui que, grâce au Christ, je prends le chemin de Rome, je suis bien plus porté à le faire. » (*Ep.* 1, 6.) — M. Am. Thierry, p. 747 de la *Revue des Deux Mondes*, ubi supra, commet la même faute.

(2) *Ep.* 1, 3.

Les noces de Ricimer se célébraient à Rome quand Sidoine y arriva (1). Dès que les fêtes eurent cessé, « je fis sonder, écrit Sidoine, par le prétorien Paul tout le premier, s'il y avait quelque moyen d'avoir à la cour un accès favorable; j'examinai avec lui quels étaient, entre les grands, ceux qui pourraient le mieux seconder nos espérances,... » Il s'attacha aux deux illustres consulaires Avienus et Basile, au dernier surtout. « Tandis qu'à l'aide de ce puissant personnage, nous réalisions quelques demandes de l'ambassade d'Auvergne, arrivèrent les calendes de janvier, temps où l'empereur allait commencer un second consulat et inscrire de nouveau son nom dans les fastes. « Allons, mon cher Sollius, me dit alors mon patron, quoique vous soyez accablé sous le poids de l'affaire dont vous êtes chargé, je veux que vous ranimiez votre vieille muse en l'honneur du nouveau consul, et que vous fassiez, quoique à la hâte, quelques vers de souhaits et de félicitations. Si vous en croyez mon expérience, cette bagatelle avancera beaucoup vos affaires plus sérieuses. » On ignore quels intérêts de la Gaule Sidoine avait à soutenir; il n'en est pas moins vrai que c'était au nom de son pays qu'il cherchait à gagner les bonnes grâces de la cour et du prince.

Sidoine, cette fois encore, ne fut donc pas un ambitieux courtisan, mais un patriote; et M. Ampère, par cette citation mutilée : « Je cherche si, par un moyen quelconque, on peut arriver à la faveur, » est bien loin de faire suffisamment connaître le motif qui conduisit à Rome le noble Gaulois et la faveur à laquelle il aspirait.

(1) A force de contre-sens, de confusion de faits, de phrases à double entente, Gibbon parvient à mêler à la cérémonie du mariage de Ricimer saint Sidoine, *le poète vénéral*, cela va sans dire, et dont l'ambition avait été si tôt déçue sous Avitus. Dans ces lignes de l'historien anglais, l'équité de l'appréciation est à la hauteur de l'exactitude des recherches. De même en mille autres endroits. (*Hist. de la décadence, etc*, c. xxxvi, ad ann. 462.)

Je ne disputerai pas pour savoir quel degré de mérite je dois attribuer à Anthémius. M. Ampère trouve que l'histoire du nouvel empereur ne pouvait relever la faveur d'un panégyrique. Je ferai observer que Le Beau et M. Amédée Thierry sont infiniment moins sévères (1). Je ne puis comprendre que *la voie par laquelle Anthémius monta sur le trône ait été fâcheuse* pour lui. Il ne fut ni *imposé* ni *octroyé* par l'empereur d'Orient; il fut accordé par ce prince, dans les armées duquel il servait, et à qui Rome le demanda. Au reste, on était dans l'usage, à l'élection d'un empereur romain, de solliciter le consentement de celui de Constantinople. Avitus et Majorien s'y étaient conformés (2). La prépondérance de Constantinople ne se fait donc pas sentir pour la première fois, ni même d'une façon extraordinaire, à l'avènement d'Anthémius.

Sidoine obtint-il pour son pays la justice ou la faveur qu'il implorait? On ne sait; mais il reçut personnellement de l'empereur les plus glorieuses distinctions. Il fut nommé patrice et préfet de Rome (3). Ce ne fut point alors qu'on lui décerna, comme dit M. Ampère, les *honneurs d'une statue dans le forum de Trajan*. Le poète nous avertit lui-même qu'il y avait alors déjà dix ans qu'on la lui avait élevée (4).

(1) « Comme Anthémius, illustre par sa naissance, par son mariage, par ses richesses, l'était encore par ses dignités et par les succès qu'il avait eus dans la guerre, le sénat et le peuple romain le demandèrent à Léon par une députation solennelle. » (Le Beau, *Hist. du Bas-Empire*, l. XXXV, n° 1.) — Voir encore le travail de M. Thierry sur les *Derniers Temps de l'empire d'Occident*, p. 731.

(2) Idace, *Chronicon*. — Jornandès, *De Rebus geticis*. — Du Bos, *Hist. de l'établissement de la monarchie*, l. III, c. II.

(3) Par une fort plaisante distraction, la *Biographie universelle* de Michaud, 1^{re} édition, fait nommer saint Sidoine « gouverneur de Clermont, patricien. » Lisez : préfet de Rome et patrice.

(4) *Ep.* IX, 16 : « Mon front a été ceint d'une double couronne; j'ai reçu l'une du peuple romain et du sénat,... alors que Nerva Trajan vit s'élever à mon honneur une statue glorieuse placée entre les statues des

En envoyant son discours à Héronius, Sidoine déprécie modestement ce travail et ajoute : « Réjouis-toi cependant de ce que mon panégyrique a obtenu, sinon la renommée, du moins le succès d'un bon ouvrage. » Ce que M. Ampère a rendu de la sorte : « Si mon poème n'est pas un bon ouvrage, ce fut au moins une bonne affaire. » Traduction exacte et pourtant souverainement infidèle, par je ne sais quelle apparence de cynisme dont elle revêt la pensée de Sidoine. Le sarcastique historien devrait bien plutôt traduire Martial que les Pères de l'Eglise.

Pendant la préfecture de Sidoine, il y eut une disette, et le nouveau préfet craignit la clameur populaire. Ce n'est pas, il paraît, qu'il fût spécialement chargé de pourvoir à la subsistance de la ville, comme le penserait M. Ampère, puisque, dans cette même épître, Sidoine parle du *préfet des vivres*, qui pouvait calmer ses frayeurs en se hâtant de distribuer le miel et le froment que cinq vaisseaux venaient d'apporter de Brindes (1). Sidoine craignait donc parce que, dans ces douloureuses circonstances, la populace n'épargnait aucun de ses magistrats, pas même les empereurs.

Maintenant que nous connaissons les motifs du voyage de Sidoine à Rome et ses occupations dans cette ville, maintenant que nous nous sommes *prosternés avec lui sur le seuil triomphal des apôtres*, nous pouvons rejeter loin de ce personnage, si chrétien et si dévoué à son pays, l'accusation d'avoir, dans la ville même des papes, oublié les papes et l'Eglise pour l'empereur; nous pouvons rejeter loin de lui la dénomination triviale dont l'affuble M. Ampère en le nommant *l'homme aux panégyriques* (2).

fondateurs des deux bibliothèques. L'autre couronne me fut offerte lorsqu'après environ *deux lustres* je revins de nouveau à Rome, et que je fus honoré de la charge qui seule à présent maintient les droits du peuple et du sénat. »

(1) *Ep.* i, 10.

(2) *Hist. litt., etc.*, p. 248.

Je doute fort que notre censeur si caustique ait toujours eu pour rédiger ses satiriques études littéraires d'aussi bonnes raisons que saint Sidoine pour versifier ses panégyriques.

6° *Saint Sidoine, avant son épiscopat, était-il enclin à la vanité, et intervint-il par vanité dans le procès d'Arvandus?*

TEXTE DE M. AMÉDÉE THIERRY. — « Cette même année 468 vit naître en Gaule une affaire très-grave, étrangère à Sidoine, mais à laquelle il vint se mêler fort inconsiderément. » M. Thierry raconte ensuite, et admirablement comme toujours, les exactions d'Arvandus pendant sa seconde préfecture en Gaule, et la trahison de ce magistrat, qui excitait le roi Euric à partager avec les Bourguignons cette partie de l'empire. Une lettre, sans signature il est vrai, mais écrite par son ordre au prince visigoth, avait été saisie, et les Gaulois, qui la tenaient secrète, se préparaient à en accabler à l'improviste l'accusé pendant la procédure.

Nous n'avons pas à rappeler ici les fautes commises par Arvandus à Rome et qui éloignèrent d'un si insolent coupable la commisération publique. M. Amédée Thierry continue : « C'était dans les premiers mois de l'année 469, et Sidoine, sorti de sa préfecture, n'avait pas encore quitté Rome. Il avait connu Arvandus au-delà des Alpes, et faisait profession d'amitié pour lui. La double accusation sous le poids de laquelle le magistrat gaulois était amené en Italie, l'ardeur extrême que manifestaient les provinces transalpines, le choix de leur députation, où figuraient des personnages considérables, amis ou parents de Sidoine, tout cela semblait conseiller à l'ex-préfet de Rome non pas de renier son ami, mais de mettre la plus grande réserve dans sa conduite entre l'accusateur et l'accusé. Cette

réserve était simple et naturelle de la part d'un homme honnête que devaient révolter les crimes dont on chargeait Arvandus ; mais Sidoine, vaniteux et inconséquent, vit surtout dans ce procès l'occasion de jouer un rôle et de montrer son crédit. « Arvandus est mon ami, se disait-il, « et je prouverai que Sidoine dans la prospérité n'abandonne pas ses amis malheureux. » Sous l'empire de ce sentiment plus orgueilleux que tendre, il se proclama le patron d'Arvandus et se crut un héros.. Le pire de tout cela, c'est qu'il ne se faisait pas d'illusion sur la probité de son ami, dont il qualifie l'administration de dévastatrice. « Je me dois à moi-même de lui rester fidèle, » répétait-il à tout venant, et il ajoutait par une flatterie déguisée sous un faux semblant de liberté : « Je montrerai que « sous un bon prince on peut aimer un accusé de lèse-majesté et le dire. » Du moins eût-il pu ne se faire ni le conseil de l'accusé, ni le révélateur de la partie secrète de l'accusation, ni l'instigateur d'un mensonge ; mais il ne sut s'abstenir de rien. De compagnie avec un certain Auxanius, jurisconsulte de Rome, et qui paraît avoir été l'un des conseillers d'Arvandus, il alla trouver l'ancien préfet des Gaules et l'entretint de cette lettre interceptée dont l'accusation ne parlait qu'avec mystère... On se bornait à dire qu'il y avait dans cette lettre une accusation de lèse-majesté portée par Arvandus contre lui-même, et que les jurisconsultes qui l'avaient vue regardaient la condamnation comme assurée. Auxanius et Sidoine n'en savaient pas davantage. « Arvandus, lui disaient-ils, écoute-nous : « prends bien garde au piège qu'on veut te tendre ; abs- « tiens-toi de tout aveu, quel qu'il soit. Le silence et une « dénégation absolue peuvent seuls te sauver. » Cette prudence n'était point du goût d'Arvandus... Tel fut le succès de la démarche de Sidoine, juste récompense de sa vaniteuse sollicitude. Il sortit de la demeure d'Arvandus triste et humilié, comme un médecin qui voulait sauver un fou et que le fou a jeté à la porte... La mort fut décrétée

(contre *Arvandus*)... Ici encore Sidoine Apollinaire vint à son secours. Soit mécontentement de l'indocilité de son ami, soit plutôt vergogne de jouer devant le sénat le rôle de patron d'un tel homme dans une telle cause, l'ancien préfet de Rome n'avait point voulu assister au jugement, et, sous un prétexte quelconque, il avait quitté la ville; mais après la condamnation il écrivit à l'empereur pour obtenir en faveur du coupable, sinon une grâce entière, du moins celle du dernier supplice, et, à son retour à Rome, il fit près d'Anthémius les plus pressantes démarches : il réussit. Arvandus, après avoir vu ses biens confisqués (ce n'était pas ce qui le gênait le plus), fut frappé du bannissement perpétuel. « Il eût dû mourir de honte, il a la force de vivre, » dit à ce sujet son protecteur, qui ne l'épargne pas dans ses lettres. Tout le monde blâma Sidoine de sa nouvelle intervention, moins excusable encore que la première, puisqu'elle sauvait de la mort un traître avéré, un grand coupable, dont la punition eût été salutaire à ses pareils. Qu'importait l'exil à cet homme qui calculait si bien le déclin de l'empire et croyait à sa chute prochaine ? Sidoine lui-même dut regretter amèrement sa faiblesse, lorsque, rentré en Gaule, il vit s'agiter autour de lui cette multitude de Gaulois, agents des Visigoths, dont l'issue de ce procès sembla redoubler l'audace. Il quitta Rome vers le milieu de 469 (1). »

OBSERVATIONS. — Les détails de l'histoire d'Arvandus ne nous sont connus que par saint Sidoine (*Ep.* 1, 7) ; il les communiqua de Rome à un de ses amis, nommé Vincentius, après la sentence du sénat, et avant que l'empereur l'eût adoucie. Au dire de M. Amédée Thierry, Sidoine paraît bien vaniteux dans cette pièce ; Gibbon, plus heureux que l'historien de la Gaule, goûte beaucoup l'épître du préfet de Rome. « Elle fait, dit-il, autant d'honneur à son

(1) *Les Derniers Temps de l'empire d'Occident*, dans la *Revue des Deux Mondes*, p. 748, etc., 15 juin 1837.

cœur qu'à son esprit (1). » Nous devons l'apprécier à notre tour. Elle commence ainsi :

« Le malheur d'Arvandus m'afflige, et je ne dissimule pas mon affliction ; car ce qui met le comble à la gloire de l'empereur, c'est qu'on peut aimer publiquement ceux mêmes qui sont condamnés à la peine capitale. » Ce début fort noble, fort touchant, d'une lettre écrite après la condamnation d'Arvandus à un Gallo-Romain, est devenu pour M. Amédée Thierry un bon mot répété à tout venant, avant la procédure, sur le forum ou sous les portiques des bains, pour flatter le prince par un faux semblant de liberté. Cette hardie modification est la première, mais non la seule, que M. Thierry ait hasardée sur le procès d'Arvandus.

« J'ai été ami de cet homme, continue Sidoine, au-delà de ce que pouvaient souffrir la faiblesse et la légèreté de son caractère. Ce qui l'atteste, c'est la haine que je me suis attirée depuis peu à cause de lui et dont les feux m'ont cruellement brûlé dans mon imprudence. » M. Thierry s'est cru autorisé par cette phrase à dire que *tout le monde blâma Sidoine de sa nouvelle intervention* pour le condamné auprès de l'empereur. Il y eut à Rome, contre l'ami d'Arvandus, plus que des paroles de blâme ; il y eut de la *haine*. Mais *tout le monde* partagea-t-il cette haine ? Ce n'est ni prouvé ni vraisemblable. Cette *haine* vint-elle de la dernière démarche pour le coupable ? Rien ne le fait soupçonner ; il est même incertain si cette démarche eut lieu, comme on le verra bientôt.

L'ex-préfet de Rome, nous a-t-on dit, se mit *fort inconsiderément* en rapport avec l'accusé Arvandus. C'était aussi son avis. Mais puisque, malgré la haine qu'il s'attira et les résultats fâcheux pour lui qui en naquirent, il ne regrette point ce qu'il a fait, nous recueillons avec respect cette preuve évidente qu'il ne chercha point à jouer

(1) Ch. xxxvi, ad ann. 462.

un rôle, à se poser en *patron*, en *protecteur*, en *héros* ; il voulut tout simplement donner quelques conseils à ce malheureux, dont il ne connaissait, d'ailleurs, pas même toute la faute, s'il est vrai que le contenu de la lettre d'Arvandus à Euric restât secret pour Sidoine comme pour le public.

Nous n'avons encore fait connaître que les premières lignes de la lettre à Vincentius. Le préambule terminé, Sidoine commence son récit de l'administration et du procès d'Arvandus. « Tu me demandes, écrit-il, quelle a été sa manière de gouverner. Avec tous les égards que l'on doit à un ami dans le malheur, je t'exposerai la chose en peu de mots. Arvandus a géré sa première préfecture au milieu de l'affection publique, *cum magna popularitate*, et la suivante au milieu des plus criantes exactions, *cum maxima populatione*, etc. » A mon extrême surprise, on s'appuie sur ce passage pour conclure que Sidoine n'aurait pu l'écrire s'il eût aimé le coupable, et qu'il a par conséquent cédé à la vanité en se portant le défenseur du préfet accusé. « On n'aime pas sincèrement, me fait-on remarquer, l'homme de qui l'on écrit, en racontant son malheur, qu'après avoir administré une première fois la province gauloise *cum popularitate*, il l'avait gouvernée une seconde fois *non sine populatione*. Ce jeu de mots cruel prouve assez que le cœur de Sidoine n'était point intéressé dans cette affaire (1). »

J'en demande pardon à mon savant correspondant, mais, sans cesser d'aimer Arvandus et de le plaindre, Sidoine a pu tracer, pour un autre ami, l'énergique tableau des crimes divulgués par la procédure. Qu'un fils se voile la face pour ne point apercevoir les désordres de son père, je le comprends ; j'approuve encore qu'Oreste ne se fasse pas l'historien de Pylade, si Pylade devient criminel ; mais n'y a-t-il donc pas d'autres liaisons, moins passionnées

(1) Lettre écrite de Berne, le 14 septembre 1837, par M. A. T.

sans doute, mais dignes encore du nom d'amitié, et qui, tout en portant à secourir un coupable, n'empêchent pas d'avouer et de blâmer sa conduite? La rencontre n'en est point rare dans le monde, et c'était le cas de Sidoine. Cette sorte d'*amitié plus commune*, selon l'expression de Montaigne, avait bien son prix aux yeux de ce moraliste, qui en connaissait des modèles parfaits. Et Tacite ne déclarait-il pas, en tête de ses *Histoires*, que sa reconnaissance pour les princes auteurs de sa fortune ne l'empêchera pas de dire à la postérité toute la vérité (1)? Pourquoi donc soutenir que Sidoine ne put véritablement avoir des sentiments affectueux pour le condamné dont il faisait connaître, avec quelque indignation, à un Gaulois, dans une lettre particulière, des crimes nuisibles surtout à la Gaule et publics à Rome depuis les débats judiciaires et la sentence? Laissons donc de côté cette accusation de vanité. Sidoine orgueilleux aurait adopté le parti le plus sûr du succès; il aurait appuyé, et plus bruyamment que les autres, les plaintes de ses concitoyens, de ses amis, de ses parents, des personnages les plus distingués de son pays, dont il risquait d'encourir et dont il encourut la haine et la vengeance.

Après l'exposé des crimes du préfet des Gaules et des preuves réunies contre lui, le correspondant de Vincentius ajoute : « Auxanius, personnage très-distingué, et moi, nous ne pûmes ignorer tout ce qui se passait; nous regardions comme une chose perfide, barbare, lâche, d'abandonner dans sa disgrâce Arvandus, notre ami commun, quoi qu'il en fût d'ailleurs. » On aime, ce me semble, à considérer ces deux illustres seigneurs qui, tout en gémissant sur le sort trop bien mérité d'Arvandus, se décident à lui porter un sage avis et un excellent conseil sur le piège qu'on lui prépare. Pourquoi l'historien en a-t-il

(1) Tacite, *Historiarum*, lib. I, cap. II. — *Essais* de Montaigne, liv. I, ch. XXVI : *De l'amitié*.

fait une scène assez ridicule ? Il n'y est plus question d'une résolution prise en commun par Auxanius et Sidoine, mais d'un mot à effet que ce dernier a préparé et qu'il va répétant de groupe en groupe : « Arvandus, s'écrie-t-il selon M. Thierry, est mon ami ; je prouverai que Sidoine dans la prospérité n'abandonne point ses amis malheureux !... Je me dois à moi-même de lui rester fidèle !... Je montrerai que, sous un bon prince, on peut aimer un accusé de lèse-majesté et le dire ! »

Le second ami d'Arvandus qui se joignit à Sidoine pour visiter l'accusé est, aux yeux de M. Thierry, « un certain Auxanius, jurisconsulte de Rome, et qui paraît avoir été l'un des conseillers d'Arvandus. » Pourquoi ne le nomme-t-on pas *personnage très-distingué*, comme il l'était réellement ? Pourquoi ses rapports avec le coupable sont-ils indiqués d'une façon presque dubitative et réduits à ceux d'un légiste ? Pourquoi oublie-t-on de convenir que, tout autant qu'à Sidoine, il lui semblait barbare et lâche de méconnaître un ami, même tombé sous la main de la justice ? Je l'ignore ; mais évidemment, en cachant que dans Auxanius et dans plusieurs autres seigneurs, *amicis secretioribus*, selon les expressions de la lettre, l'intérêt pour Arvandus survivait à son malheur, on agit comme si l'on tâchait de faire croire que Sidoine s'occupa seul de l'inculpé, et, selon toute vraisemblance, afin d'éblouir le public par des fanfaronnades de dévouement.

Auxanius et Sidoine avertirent le préfet, libre encore à Rome sous caution, de la lettre qui devait le convaincre du crime de lèse-majesté. « Nous lui dîmes alors, écrit Sidoine, ce qui nous semblait, à nous aussi bien qu'à ses amis secrets, un moyen de sûreté. Nous lui conseillâmes de ne faire aucun aveu, parût-il léger, et quand même, en le demandant, ses ennemis n'y attacheraient point d'importance ; cette dissimulation les jetterait dans un rude embarras et les empêcherait d'établir facilement leurs preuves. *Ipsam illam dissimulationem tribulosissimam fore.*

Après nous avoir entendus, il se détourne de nous et éclate en injures. » Il est inconcevable que M. Amédée Thierry ne puisse pardonner cette démarche en faveur d'Arvandus. A son avis, l'ex-préfet de Rome, *sans renier pour ami* l'ex-préfet des Gaules, pouvait bien ne se faire ni son conseil, ni le révélateur de la partie secrète de l'accusation. Beau mérite en vérité, que de ne pas renier un ami, tout en lui refusant même une parole ! Plus on démontre que cette réserve était commandée par la nature des crimes du coupable et par la dignité des personnages qui le poursuivaient, plus on constate que Sidoine, trop homme d'esprit et trop rompu aux affaires pour ne pas se rendre compte de ces difficultés, ne songea nullement alors aux intérêts de son orgueil ou de sa fortune, mais à un devoir d'honneur. M. Thierry ne voudrait pas qu'un conseiller se fût présenté à Arvandus ; mais toute législation humaine ne fournit-elle pas un défenseur aux plus scélérats ? Il ne voudrait pas qu'Arvandus eût été prévenu, même vaguement, du parti qu'on allait tirer contre lui de sa lettre au roi visigoth ; mais si la lettre est falsifiée, si elle est mal comprise, ou si quelques circonstances peuvent atténuer le crime de trahison, pourquoi ne pas fournir à l'inculpé le temps d'en préparer la preuve ?

Sidoine Apollinaire, d'après M. Thierry, était *l'instigateur d'un mensonge*, et pour défense il suggérerait *une dénégation absolue*. Non, le futur évêque de Clermont n'a point poussé au mensonge, il a seulement proposé la *disimulation*. Sans doute, de celle-ci au mensonge le chemin est court, surtout il est glissant ; toutefois, entre les deux les différences restent assez grandes pour qu'il ne soit pas loisible de les confondre.

Revenons à la lettre de notre saint. « Peu de jours après, tout le sénat se réunit dans la salle destinée à l'examen des accusés, comme on me l'a rapporté depuis ; car, dans l'intervalle, j'avais quitté la ville. » Cherchant le motif de ce départ, M. Amédée Thierry hésite entre le *mécontente-*

tement et la *vergogne* de Sidoine Apollinaire. Cependant, si l'on pensait que saint Sidoine, après avoir porté un indispensable avertissement à Arvandus, sans prétendre toutefois le faire son client, se rendit où ses propres affaires l'appelaient alors, ne serait-ce pas plus naturel, plus vraisemblable, plus digne, que de supposer un préfet émérite de la capitale du monde jouant, pour sembler quelque chose, le rôle insensé de patron d'une cause perdue d'avance, et dont il se montre enthousiaste d'abord, puis honteux, puis épris derechef?

L'épître de saint Sidoine se termine ainsi : « Condamné à mort, il fut jeté dans l'île du Serpent d'Epidaure (1). Là, défiguré jusqu'à exciter la compassion même de ses ennemis, expulsé des choses humaines comme une nausée de la fortune, il traîne maintenant, suivant l'ancien sénatus-consulte de Tibère, un reste de vie, pendant trente jours après la sentence, redoutant à chaque heure les crampons de fer, les gémonies et la corde hideuse du bourreau. Pour nous, autant qu'il est en notre pouvoir, absent comme présent, nous faisons des vœux, nous redoublons de prières et de supplications, afin que le glaive déjà tiré suspende ses coups, et que la clémence de l'empereur réduise au moins à l'exil, même après la confiscation de ses biens, la peine de cet homme à demi mort. Mais, pour lui, soit qu'il attende le dernier supplice, soit qu'il l'endure, rien n'égale son infortune, si, malgré tant d'affronts et tant d'outrages, quelque chose maintenant l'effraie plus que de vivre. » Ces derniers mots ont été peut-être un peu trop librement résumés en ceux-ci par M. Amédée Thierry : « Il eût dû mourir de honte, il a la force de vivre ! »

L'historien attribue à Sidoine Apollinaire, d'après l'opinion commune, la mitigation de la peine d'Arvandus, et il y trouve, au profit du saint, l'occasion d'une mercu-

(1) Ile du Tibre, où était une prison.

riale nouvelle, peu méritée cependant, car le seigneur arverne ne paraît point coupable du crime d'intercession pour ce malheureux.

La lettre de saint Sidoine à Vincentius, unique document à consulter sur ce sujet, n'en dit rien, quoique le caractère de cette pièce porte à croire que cette chose n'y aurait point été omise. La confiance en était nécessairement amenée par le récit des tortures que l'imagination d'Arvandus lui faisait d'avance endurer. Et pourtant nulle mention d'un recours en grâce (1).

Supposé que ce recours eût eu lieu, alors, au lieu d'écrire à Vincentius : « Mais, pour Arvandus, soit qu'il attende le dernier supplice, soit qu'il l'endure, etc., » Sidoine aurait dit : « Soit qu'il évite le dernier supplice, comme je l'espère de mes instances auprès de l'empereur, soit qu'il l'endure, rien n'égale son infortune, si quelque chose maintenant l'effraie plus que de vivre. »

Je sais que, *présent* ou *absent*, Sidoine n'épargnait pas les *vœux*, les *prières*, les *supplications* ; mais cela signifie les élans de sa compassion vers Dieu en faveur du captif, non seulement quand il avait sous les yeux le spectacle de sa dégradation, mais toujours. Supposé qu'il s'agisse ici de requêtes à Anthémios, il faudra donc croire que l'ami du condamné les multipliait, par écrit et de vive voix, soit quand il était *absent* du palais, soit quand il y était *présent* ? Excellent moyen qu'aurait choisi l'intercesseur pour dégoûter le prince et du client et du patron ! La Providence seule ne s'ennuie pas de nous entendre répéter nos demandes, et c'est à son oreille que Sidoine osait redoubler ses prières et ses supplications.

Je n'ai point prétendu nier absolument cette charitable

(1) Quand Sidoine nous apprenait, une vingtaine de mois avant, qu'il travaillait pour les intérêts de l'Auvergne auprès de l'empereur, il le disait clairement, en détaillant ses démarches et en nommant les personnages dont il se servait. (Ep. 1, 9.)

intervention du préfet de Rome ; mais il me semble que l'auteur ne l'indiquant pas dans l'épître où vraisemblablement il l'aurait constatée, on ne doit point l'affirmer, et encore moins s'en indigner.

Arvandus avait, pour intercéder à la cour, d'autres amis que Sidoine, et, d'ailleurs, il ne serait point surprenant qu'Anthémius eût adouci le châtimement dû à la seconde époque de l'administration de ce magistrat, en considération de la première époque, qui avait mérité l'affection publique, *cum magna popularitate*, selon l'expression de Sidoine Apollinaire. Le prince aura pensé, comme plus tard Gibbon, que « les fautes d'Arvandus pouvaient mériter quelque indulgence (1). »

Nous n'avons donc trouvé les rapports de l'ancien préfet de Rome avec Arvandus quelque peu répréhensibles ni avant, ni pendant, ni après la procédure de cet inique magistrat, et pas plus dans les motifs qui inspirèrent Sidoine que dans ses conseils à l'accusé ou dans son appel à la clémence impériale, supposé qu'une intercession de sa part ait eu lieu.

Pour confondre l'affection persévérante de Sidoine avec une ostentation de patronage, M. Thierry n'a pas eu d'autre raison que la très-fausse idée qu'il s'est faite du caractère de ce futur évêque de Clermont. Il l'a jugé vaniteux, et dès lors ç'a été pour lui une facile explication de ce que la première moitié de sa vie offre de saillant. L'historien des Gallo-Romains ramène à plusieurs reprises cet humiliant qualificatif, par exemple, dans le passage suivant : « Honnête homme à la manière du monde, probe, désintéressé, bienveillant, mais vaniteux, il n'avait jamais recherché les honneurs que pour briller, sans s'inquiéter beaucoup d'être utile (2). » Ceci exige un examen. Saint

(1) Ch. xxxvi.

(2) *Les Derniers Temps de l'empire d'Occident*. Voir la *Revue des Deux Mondes*, 1^{er} septembre 1837, p. 31.

Sidoine revient très-souvent sur le devoir de la classe riche d'aspirer aux charges publiques. Il y convie les seigneurs, tantôt parce que *noblesse oblige* et parce que la paresse dégrade, tantôt parce que leur administration éclairée sera un bienfait pour les provinces et parce que l'on se doit à la patrie. Je sais bien que l'on n'entend pas retentir à tout propos, dans sa correspondance, ce grand nom de patrie, comme chez certains rhéteurs; il ne l'emploie guère que dans les plus graves circonstances, quand il faut pousser à l'empire son beau-père Avitus, jusqu'alors heureux chef militaire, ou quand il appelle Ecdicius son beau-frère à l'héroïque défense de l'Auvergne; hors de là, dans les cas ordinaires, il insiste principalement sur la nécessité d'être utile, ou tout au moins de ne pas laisser dégénérer une famille illustre. Voici quelques unes des réflexions de notre saint; elles font connaître toutes les autres.

A PHILIMATIUS. Il lui annonce, en plaisantant, ses succès à Rome : « Chassez-moi du sénat après m'avoir accusé, au nom des lois contre la brigue, de mes efforts pour obtenir une dignité héréditaire, moi dont le père, le beau-père, l'aïeul, le bisaïeul, ont été préfets de Rome et du prétoire, maîtres du palais et commandants des armées ! »

Si ce langage semble à M. Amédée Thierry celui de la vanité, on doit, je crois, réclamer, parce que le désir de conserver à une famille son rang et ses honneurs est un sentiment légitime; jamais personne n'en rougira.

Dans les citations suivantes, c'est l'intérêt public que fait valoir saint Sidoine.

A EUTROPE. Ce Gaulois, ayant suivi les conseils de Sidoine et renoncé à la mollesse de sa vie, en fut félicité de la sorte par son ami : « L'école de Platon vous avait entraîné dans une oisiveté profonde et un repos intempestif; j'ai toujours soutenu que cette manière de vivre ne serait excusable que lorsqu'on ne devrait plus rien à sa famille. Ce mépris des emplois semblait trop voisin de la paresse...

Le peuple des provinces dit ordinairement que c'est moins une abondante récolte que les grands personnages placés à la tête du gouvernement qui rendent une année heureuse. C'est donc à vous, illustre seigneur, de récompenser notre attente par une sage administration. »

A ATTALE. « J'ai appris avec un extrême plaisir que tu as reçu le commandement de la ville des Eduens. Quatre motifs me font réjouir : d'abord, tu es mon ami ; puis, tu es juste ; ensuite, tu es austère ; enfin, tu es rapproché de nous. »

A SYAGRIUS. « Cesse de t'occuper ainsi aux travaux de la campagne, au détriment de ta noblesse... Rends-toi à ton père, rends-toi à ta patrie, rends-toi encore à ces fidèles amis qui occupent justement une place dans tes affections (1). »

Après la lecture de ces sages pensées sur le but auquel Sidoine tendait et voulait que les autres tendissent par le chemin des dignités, si quelqu'un s'obstine à le nommer vaniteux, ce sera l'insulter, non le caractériser.

Qu'on attribue au gendre d'Avitus une noble ambition, j'y consentirai ; si l'on avance qu'il n'a guère obéi qu'aux basses inspirations de la vanité, je protesterai. On ne sait donc pas ce que c'est que la vanité ? « C'est, dit un fin et spirituel moraliste, l'apanage de la médiocrité, le cachet de la sottise (2). » Pour déclarer Sidoine vaniteux, il faudrait donc le juger sot ; ce que n'admettra nul de ceux qui l'ont un peu intimement fréquenté.

Nous sommes bien loin du procès d'Arvandus, sujet de ce paragraphe. Cependant, comme nous ne nous y intéressons que pour rejeter loin de saint Sidoine l'épithète de vaniteux, l'on se trouve donc, malgré de si longs circuits, toujours sur le même terrain, toujours occupé à justifier le principe secret de la conduite du noble Arverne.

(1) *Ep.* I, 3, 6 ; II, 1 ; III, 3, 6 ; V, 18 ; VIII, 8. *Panegy. Avito dictus*, v. 500, etc.

(2) Le comte de Ségur, pair de France, *Galerie morale*, art. 1^{er}.

7° *L'exemple de saint Sidoine prouve-t-il que les seigneurs gallo-romains, au cinquième siècle, se soient faits évêques pour conserver quelque importance ?*

TEXTE DE M. GUIZOT. — « De grands seigneurs à peine chrétiens, d'anciens préfets des Gaules, des hommes du monde et de plaisir, devenaient souvent évêques. Ils finissaient même par y être obligés, s'ils voulaient prendre part au mouvement moral de l'époque, conserver quelque importance réelle, exercer quelque influence active. C'est ce qui arriva à Sidoine Apollinaire comme à beaucoup d'autres (1). »

OBSERVATIONS. — Nous avons recherché dans un précédent chapitre ce que nous devons penser de ces *grands seigneurs à peine chrétiens* dont parle M. Guizot. Nous les avons vus, au contraire, en très-grand nombre, chrétiens véritables, et même très-zélés chrétiens. Il faut donc croire que ces personnages, quand ils entraient dans le sanctuaire, obéissaient à des motifs dignes de leur religion, et non pas au désir de conserver à leur orgueil *quelque influence* sur la société.

Cet honneur d'être présenté comme le type des grands seigneurs évêques du cinquième siècle, je l'accepte pour saint Sidoine, d'autant plus volontiers que M. Guizot ne saurait prouver ni que le gendre de l'empereur Avitus ait recherché le sacerdoce, ni que toute autre chance vraisemblable d'influence lui ait manqué dans le monde.

Saint Sidoine ne convoitait pas l'épiscopat ; il en fut revêtu par cette sorte de violence que le peuple employait parfois à l'égard de certains personnages qu'il souhaitait pour chefs spirituels. Tout le monde connaît, au moins

(1) *Hist. de la civilisation en France*, loc. cit.

par la vie de saint Ambroise, ce mode d'élection. C'est de la sorte que Sidoine fut porté sur la chaire épiscopale de Clermont. Il le rappelle chaque fois qu'il parle de sa nomination. En remerciant son vieil ami saint Loup de Troyes, qui vient de lui adresser les plus graves avis, il gémit de ce que ses crimes lui ont mérité pour châtiment l'épiscopat, « de ce qu'ils le contraignent à prier pour le péché du peuple, lui pour qui les supplications d'un peuple innocent obtiendraient à peine miséricorde (1). » Il demande à l'évêque Fontéius l'appui de ses prières, « parce qu'on lui a imposé, quoique si indigne, le fardeau de l'épiscopat (2). » « On l'a jeté dans cette profession, » dit-il à un autre ami, le célèbre philosophe Mamert Claudien (3). S'adressant à un troisième ami, qu'il nomme son frère, il se plaint de nouveau « de ce que le poids d'un si redoutable ministère a été jeté sur lui trop indigne (4). »

Des quatre épîtres du nouvel évêque de Clermont, trois sont écrites à des amis avec lesquels il n'y avait pas de réticence à faire, point d'hypocrite douleur à affecter sur sa nomination et nul moyen de se plaindre qu'on eût placé sur ses épaules ce trop lourd fardeau. C'est donc parce que saint Sidoine avait été réellement poussé à l'épiscopat, comme la chose arrivait assez souvent, qu'il s'effrayait de se trouver évêque.

Peu de temps après l'ordination de saint Sidoine, la métropole de Bourges, embarrassée dans le choix d'un premier pasteur, lui confie le soin d'élire lui-même celui qu'il jugera le plus digne; or, dans l'exorde de son discours, l'évêque de Clermont répète à Bourges ce qu'il a déjà dit souvent ailleurs, « que le poids du ministère sacré a été jeté sur lui. » « Examinez, ajoute-t-il, combien

(1) Sidon., *Ep.* vi, 1.

(2) *Ep.* vi, 7.

(3) *Ep.* iv, 3.

(4) *Ep.* v, 8.

est redoutable l'opinion publique, vous qui me demandez à mon début un jugement consommé, et qui exigez que je marche dans les droits chemins de la prudence, quand vous n'ignorez pas que naguère encore on s'en est écarté à mon égard (1). »

Sidoine ne pouvait déclarer plus nettement qu'il n'avait pas ambitionné l'épiscopat. Et, remarquez-le bien, ce n'était point là une menteuse formule d'humilité, car il parlait devant des gens peu disposés à lui passer l'ombre même d'une imposture. Sans compter la foule des spectateurs, il y avait deux bancs garnis de candidats, qui tous, moins un, allaient être mécontents. Or, Sidoine se serait bien gardé d'exciter par une humilité fausse, et d'ailleurs inutile dans l'occasion, « toutes les voix de Scylla prêtes à aboyer contre lui (2). » Il n'avait donc pas recherché l'épiscopat. Il n'est pas vrai non plus que, hors de l'Eglise, tout rôle important lui eût été impossible. Sidoine fut élu évêque à la mort d'Anthémius. La fin tragique de ce prince n'est pas une raison de supposer que le noble Gaulois regardât la carrière publique comme à jamais fermée devant son ambition. N'avait-il pas assez vu passer de ces empereurs pour oser encore compter sur l'avenir ? N'avait-il pas très-fructueusement attendu plusieurs années sous Sévère ? Ne lui restait-il plus de ces louangeuses métaphores que d'autres avaient si magnifiquement récompensées, ou pensait-il que les nouveaux souverains dédaigneraient les vers et l'encens ? Bientôt, en effet, arriva Julius Népos, maître juste qui ne refusait d'élever que les incapables et les citoyens grands seulement par leurs grandes richesses. Le jugement est de Sidoine lui-même (3), dont le beau-frère reçut de Népos les honneurs qu'un

(1) *Ep.* VII, 9.

(2) *Ubi supra.* — On se rappelle ce que la fable dit de Scylla, rocher de mer d'Italie, vis-à-vis de Messine, à l'opposite de Charybde.

(3) *Ep.* VIII, 7.

autre empereur lui avait promis (1). Il est par conséquent tout à fait probable qu'à la chute d'Anthémios il restait à Sidoine, préfet de Rome et chef du sénat, l'espoir de ne pas disparaître longtemps dans l'ombre. Si donc nous le rencontrons alors parmi les pontifes de l'Eglise, ce n'est pas parce qu'il serait venu chercher dans leurs rangs des dignités qui l'auraient fui ailleurs. Il était entré dans le sanctuaire, persuadé que la Providence l'y appelait par l'élection populaire qu'il n'avait pas sollicitée.

Nous possédons plusieurs lettres du saint à des amis pour les engager à se créer dans la société *une influence active*, une importance réelle : par exemple, à Philimatus, à Eutrope, à l'infortuné Syagrius que Clovis fit mourir (2). Est-ce à l'épiscopat qu'il les convie ? N'est-ce pas aux charges du palais, aux fonctions publiques qu'il les presse d'arriver ? Et son propre fils, quand l'évêque de Clermont lui rêve dans son cœur un glorieux avenir, est-ce à la dignité d'évêque, de métropolitain, de patriarche qu'il pense ? Non, il le voudrait consul, et il l'écrit à son épouse Papiannilla devenue sa sœur (3). L'épiscopat n'était donc pas, selon saint Sidoine, la seule carrière honorable ouverte à la juste ambition des grands. Quand il y appelait Elaphius, ce n'était pas pour le produire sur une scène plus élevée, mais parce qu'il jugeait digne d'offrir à Dieu des sacrifices ce personnage pieux qui, quoique simple laïque, faisait déjà élever des autels (4).

M. Ampère redit, mais à un autre point de vue, l'observation de M. Guizot sur la nécessité pour saint Sidoine de se faire évêque, s'il voulait être quelque chose. Selon lui, Sidoine était bien patrice, préfet de Rome, etc. ; mais il devait singulièrement s'ennuyer de cette monotonie d'honneurs, et, pour changer, devenir évêque.

(1) *Ep.* v, 16.

(2) *Ep.* i, 3, 6 ; viii, 8.

(3) *Ep.* v, 16.

(4) *Ep.* iv, 13.

TEXTE DE M. AMPÈRE. — « Jusqu'ici on n'a pu pressentir le saint dans tout ce que j'ai raconté et cité de Sidoine Apollinaire. Lui-même ne pensait peut-être pas beaucoup à le devenir. Cependant, peu de temps après son retour de Rome, il renonça très-sincèrement aux occupations profanes qui avaient rempli la première partie de sa vie, et se convertit. Trois ans après avoir prononcé ce panégyrique d'Anthémius, tout plein des divinités et des souvenirs mythologiques, il était évêque.

« Comment s'opéra cette conversion ? Le zèle s'y joignit certainement plus tard, mais l'ambition put la commencer. Sidoine Apollinaire avait obtenu à peu près tous les honneurs auxquels il pouvait prétendre : il était patrice ; il avait parlé à Rome devant l'empereur ; il avait une statue dans le forum de Trajan ; il devait se lasser un peu de faire des panégyriques qui portaient malheur à ceux auxquels il les adressait ; il ne pouvait pas faire toujours des panégyriques. Il ne lui restait aucune chance d'avancement politique : l'épiscopat était encore, pour les grandes familles patriciennes du pays, la seule situation qui leur conservât un ascendant véritable sur les populations. Ces motifs influèrent vraisemblablement sur la vocation un peu inattendue de Sidoine. Le clergé devait aussi désirer que cet homme considérable entrât dans ses rangs. Ce qu'il y a de certain, c'est que, vers l'an 471 (1), Sidoine Apollinaire fut fait évêque de Clermont, ou plutôt d'Arvernum, que Clermont a remplacé (2). »

OBSERVATIONS. — Je crois certes bien, comme l'assure M. Ampère, que jamais on n'aurait pressenti un saint *dans ce qu'il a raconté et cité de Sidoine Apollinaire*. Il a, en effet, adopté, pour dérouter les prévisions, un moyen tout à fait infailible : il n'a pas *cité* les actions pieuses du personnage, et il en a raconté, à la stupéfaction de

(1) J'ai donné la preuve que l'élection de Sidoine eut lieu en 472.

(2) *Hist. litt. etc.*, ubi supra, p. 217.

l'histoire, des bassesses de courtisan dégradé; il lui a même attribué des meurtres. Devinez donc un saint sous ce travestissement !

Aux yeux de notre historien, l'ambition fut vraisemblablement le premier mobile de la vocation de Sidoine. Ce soupçon est faux : Sidoine ne rechercha pas l'épiscopat ; le choix du peuple le lui imposa par force.

Je ne crois pas que Sidoine, par la préfecture du sénat, eût obtenu *à peu près tous les honneurs auxquels il pouvait prétendre*. Lui était-il donc absolument défendu d'espérer pour lui-même, surtout s'il eût été aussi ambitieux qu'on le représente, ce qu'il souhaitait à son fils, ce consulat dont tant d'autres poètes et rhéteurs, Pline, Fronto, Rutilius, Ausone, saint Paulin, avaient déjà revêtu les insignes ? Ne pouvait-il l'espérer quand les grammairiens devenaient empereurs ? Je veux parler d'Eugène.

Vous trouvez qu'il ne lui restait aucune chance d'avancement. Soit ; mais il lui restait deux choses importantes à faire : se maintenir et jouir. Quoi ! parce qu'on a dit du héros d'une tragédie :

Et, monté sur le faite, il aspire à descendre,

faudra-t-il supposer que de même, dans la réalité des habitudes, on consume les deux tiers de sa vie à la recherche d'un but, et qu'il suffit de l'avoir atteint pour en être dégoûté ? On ne peut donc conclure que saint Sidoine ait songé aux honneurs ecclésiastiques parce qu'il ne voyait pas Rome s'empresser de le créer empereur.

Il est une chose à laquelle MM. Ampère et Guizot n'ont pas pris garde quand ils ont dit que l'ambition avait amené Sidoine à l'épiscopat : c'est qu'en entrant dans l'Eglise, l'époux de Papianilla brisait les liens de son mariage.

Je le demande, si, pour devenir préfets ou ministres, nos hommes d'Etat se trouvaient condamnés à un tel veuvage volontaire, accepteraient-ils les honneurs de l'habit

brodé ou du portefeuille? surtout les accepteraient-ils à cette condition, si déjà, comme Sidoine Apollinaire, ils avaient, dans d'autres carrières, passé par d'éminentes dignités et contemplé ainsi de près leur néant? Vous voyez donc que l'ambition ne put déterminer le gendre d'Avitus à se faire évêque, et que sa grave et difficile résolution s'explique uniquement par des motifs religieux communs à lui et à son épouse. Qu'est-ce donc qui aurait consolé la tendresse de Papianilla, et, dans des circonstances pareilles, l'amour de tant d'autres épouses de grands seigneurs devenus chefs de l'Eglise? Qu'est-ce donc qui aurait compensé pour l'épouse de Sidoine le dévouement de vingt-trois années d'union? Qui pouvait la décider à cette sorte de divorce? Peut-être le bonheur de voir son mari évêque? Ridicule plaisanterie que M. Ampère lui-même n'a pas osé se permettre. Et d'ailleurs, plus ainsi vous supposez Papianilla attachée, plus vous rendez la séparation impossible. Dira-t-on que le célibat ecclésiastique n'était peut-être pas encore commandé? Ce serait une nouvelle erreur, car la loi de la continence était incontestablement alors imposée aux clercs, même relativement aux mariages contractés avant l'ordination (1).

Ce n'est donc ni pour acquérir de l'importance que Sidoine s'agrégea au corps des pontifes chrétiens, ni pour se délasser par des homélies de ses panégyriques, ou de ses préfectures par l'épiscopat. Le peuple, et non son propre choix, le fit évêque.

Or, puisque sa vocation a été présentée par M. Guizot comme le type de celle des seigneurs au cinquième siècle, nous sommes donc obligés de reconnaître que le sacerdoce n'était pas un pis-aller pour de vaniteux personnages (2).

(1) Voir plus loin le paragraphe 43 du chapitre ix.

(2) Cette question est étudiée à un point de vue général dans le chapitre intitulé : *L'aristocratie, à la chute de l'empire romain, s'est-elle emparée du pouvoir religieux pour rester maîtresse de la société?* Voir la 2^e partie de cet ouvrage.

8° *L'élection de saint Sidoine rencontra-t-elle d'assez nombreuses désapprobations ?*

TEXTE DE M. AMÉDÉE THIERRY. — « Tout en admirant les Ambroise, les Augustin, les Epiphane, il (*saint Sidoine*) ne s'était jamais demandé au prix de quelles constantes et obscures vertus, au prix de quel renoncement à soi-même ces grands évêques avaient conquis leur renommée. Lorsque, arrivé à l'épiscopat, il put en sonder les devoirs, une sorte d'épouvante le saisit ; il se crut indigne, il se le dit, il le dit aux autres. Sidoine éprouvait peut-être en face du public l'embarras d'un homme qui n'a point été conséquent avec lui-même. Il lui était arrivé plus d'une fois de blâmer ces élections d'évêques un peu capricieuses comme la sienne et entachées d'une violence morale qu'un censeur rigide pouvait condamner au fond, si honorable qu'elle fût pour l'élu. Lui-même avait porté ce jugement à propos d'un de ses amis devenu évêque à contre-cœur. Dans une lettre soigneusement rédigée, et que sans doute on s'était passée de main en main, comme tout ce qui venait de lui, il avait peint sous des couleurs tant soit peu moqueuses cet amour populaire, ardent jusqu'à la faction, qui privait un citoyen de son repos et des joies de sa famille pour le river, quoi qu'il en eût, à la chaîne d'un évêché : c'étaient ses propres paroles. Quelque opposant malicieux ne pouvait-il pas lui demander, sa lettre en main, ce qu'il avait fait de ses censures ? Enfin le haut personnage, habitué aux susceptibilités de la vie mondaine, redoutait les critiques de l'opinion, les railleries des gens de sa classe, les tracasseries du corps dans lequel il venait d'entrer, et en effet rien de tout cela ne lui fit défaut. Le clergé n'avait pas vu sans grand dépit un laïque préféré pour l'épiscopat à des candidats ecclésiastiques, et une guerre sourde, excitée au sein de l'église de Cler-

mont par quelques prêtres mécontents, éclata bientôt contre lui. Dans le monde, on ne l'épargna guère non plus : les uns le taxèrent de trop d'ambition, les autres de trop de modestie, et il ne manqua pas de hauts dignitaires, bouffis de prétentions administratives, qui accusèrent Sidoine d'avoir dérogé en troquant le manteau de patrice pour la chape de l'évêque, et affectèrent de le traiter en inférieur. Dans ces circonstances, Sidoine, blessé au vif, se relevait avec une humilité pleine d'orgueil, et savait imposer aux plus importants le respect de sa profession en même temps que celui de sa personne. Ces ennuis misérables lui faisaient dire, dans son style resté toujours un peu mythologique, qu'il ne voyait autour de lui que Scyllas béantes, et qu'il n'entendait qu'abolements de Charybdes à voix humaines. Livré à tant d'incertitudes sur lui-même et sur les autres, le nouvel évêque eut recours à ses collègues (1). »

OBSERVATIONS. — Il est très-vrai que saint Sidoine, dont l'ambition ne visa jamais à l'épiscopat, s'était fort peu occupé des vertus nécessaires à un évêque parfait : il en convient lui-même. Hors cette réflexion préliminaire du fragment de M. Thierry, je ne pense pas que l'on puisse y trouver un seul détail exact.

1^o Saint Sidoine avait-il à craindre quelques contradictions entre ses paroles d'autrefois et sa récente déférence au choix des Arvernes ? Sachons d'abord à quoi M. Thierry fait allusion. Sidoine, voyageant du côté de Toulouse, fut chargé, par un ami dangereusement malade, d'obtenir quelque délai de son créancier, nommé Maxime, que Sidoine avait connu officier du palais. Quand il fut arrivé dans la villa de Maxime, notre saint, ne trouvant

(1) *Les Derniers Temps de l'empire d'Occident. — Election d'un évêque de Bourges au cinquième siècle*, lecture faite le 17 août 1857, dans la séance publique annuelle des cinq Académies, au palais de l'Institut. (*Revue des Deux Mondes*, 1^{er} septembre 1857, p. 31, etc.)

plus à ce personnage l'air hautain des courtisans, demanda tout bas, après le repas, à un des assistants, si le maître de la maison était devenu moine, clerc ou pénitent. « On me répondit, écrit Sidoine, qu'il exerçait l'épiscopat, y ayant été depuis peu poussé et factieusement lié, malgré lui, par l'affection populaire. » Tout le reste de l'épître raconte l'heureux succès de la mission confiée par le débiteur malade (1).

On croyait sans doute, d'après les réflexions de M. Thierry, que l'évêque de Clermont avait pour le moins jadis publié, contre les élections, une vigoureuse satire; et voilà que tout se réduit à ces deux lignes innocentes, qui ne sont pas même de Sidoine. Si donc *le malicieux opposant* mis en scène par M. Thierry eût adressé au saint les questions que notre historien imagine, Sidoine aurait répondu : « Mon ami, vous êtes plus plaisant que vous ne le croyez, avec cette lettre que vous n'avez pas su lire. Vous ne distinguez donc pas ce que je répète de ce que je dis? »

2° L'élection de saint Sidoine n'alluma point de guerre sourde dans l'église de Clermont. A une époque dont nous instruira bientôt saint Grégoire de Tours, deux prêtres, ligus contre le saint évêque, le dépouillèrent de l'administration des biens ecclésiastiques et se disposèrent à oser plus encore. « Mais, ajoute l'évêque de Tours, la divine clémence ne voulut pas permettre que ces injures restassent longtemps impunies. » L'un des coupables expira au moment d'aller arracher Sidoine de l'église. Après quelques années d'un gouvernement redevenu tranquille, le saint pontife mourut en 484 ou en 489 (2). Aussitôt le second des mauvais prêtres qu'il avait eus pour ennemis

(1) *Ep.* iv, 24 : « *Dixerunt nuper impacto sacerdotio fungi, quo recusantem factiose ligasset civicus amor.* »

(2) Tillemont, *Mémoires pour l'hist. eccl.*, t. XVI, S. Sidoine, article xxxvi. — Longueval, *Hist. de l'Egl. gall.*, liv. V, ad ann. 491, dans une note.

se plaça audacieusement à la tête du clergé, et, le dimanche suivant, donna un grand festin. Le serviteur chargé de verser à boire lui raconta l'affreuse vision qui l'avait effrayé la nuit précédente. Entre autres choses, il lui dit : « Tandis que je contempiais, tremblant de frayeur, j'aperçus de loin le bienheureux Sidoine, debout et discutant attentivement avec ce prêtre qui vous était si cher, et qui a quitté la vie ces dernières années. » Le prêtre usurpateur tomba mort de peur, sa coupe à la main (1).

Or, puisque, d'après l'historien des Francs, la mort de Sidoine eut lieu peu d'années après celle du premier des deux mauvais prêtres; ensuite, puisque ce malheureux prêtre n'était pas révolté depuis longtemps quand Dieu le frappa, il s'ensuit que le complot ne fut tramé que vers la fin de l'épiscopat de notre saint, et qu'on ne doit pas le rattacher à l'époque de l'élection.

3^e Sidoine, en devenant évêque, n'eut point de dédains à subir. Je vais transcrire en très-grande partie l'épître que M. Amédée Thierry a en vue. « SIDOINE A SON CHER POLÉMIUS, SALUT... Il y a deux ans bientôt que tu as été nommé préfet du prétoire des Gaules... Si ta nouvelle charge t'a soudainement rendu fier, toi qui jusqu'ici avais été fidèle disciple de la philosophie, sache que *nous aussi nous avons eu quelque crédit et quelque gloire* (2). Mais si l'humilité de notre profession te semble méprisable, parce que nous découvrons au Christ, seul médecin des âmes et des maux d'ici-bas, les plaies hideuses des consciences malades, sache que les hommes de notre ordre, dominés peut-être encore par un peu de négligence, ont déposé néanmoins toute espèce d'orgueil (*suivent quelques belles réflexions sur la confession*). Tu ne saurais donc plus rejeter les plaintes pressantes et douloureuses que je t'adresse; car, au sein de la prospérité, soit que tu oublies,

(1) *Hist. eccl. Frano.*, lib. II, cap. xxiii.

(2) Citation de Virgile, *Æneid.*, II, 90.

soit que tu négliges une ancienne connaissance, cela est également amer. Par conséquent, si tu songes à l'avenir (*au ciel*), écris à un clerc; si le présent (*le monde*) te charme davantage, réponds à un collègue : c'est une vertu de ne jamais dédaigner ses anciens amis pour des amis nouveaux. Cette vertu est-elle dans ton cœur? cultive-la; n'y est-elle pas? fais-l'y naître; autrement tu semblerais user de tes amis comme on use des fleurs, qui ne plaisent qu'autant qu'elles sont nouvelles. Adieu. »

Cette pièce doit être ainsi résumée : Polémus garde le silence depuis longtemps. Pourquoi cela? serait-il devenu fier de sa place ou mépriserait-il la mienne? Ne sachant ensuite à laquelle de ces suppositions il faut s'arrêter, Sidoine réfute les prétextes de rompre avec un ami que toutes les deux ont pu fournir.

C'est ce que M. Thierry n'a pas suffisamment remarqué, puisqu'il prend chaque ligne de l'évêque pour une riposte à quelque reproche du préfet. Toute la petite amplification porte donc à faux.

4° Est-ce à propos de chagrins suscités par son élection que l'évêque de Clermont a parlé de Charybde et de Scylla? Ce souvenir mythologique se lit dans un discours prononcé par Sidoine à Bourges, dont les citoyens l'avaient chargé de leur choisir un chef spirituel. L'évêque de Clermont, exposant les embarras de l'honneur qu'on lui défère, dit dans son exorde : « Il faut, d'abord, que vous connaissiez dans quelles Scyllas d'injures, dans quels aboiements de langues (*Charybde*), mais de langues humaines s'efforçant de diffamer quelques personnes d'entre vous, la tempête m'a poussé (1). » Ce fut donc l'élection qu'il avait à faire pour la cité de Bourges, et non pas la sienne propre, qui lui dicta la métaphore de Scylla et de Charybde.

J'ai insisté sur cet événement de la vie du saint, parce

(1) *Ep.* vii, 9.

que les trop hardies interprétations de M. Amédée Thierry feraient peut-être douter des vertus qui auraient été si peu appréciées (1).

9° Est-il prouvé par la vie de saint Sidoine que les seigneurs devenus évêques restassent hommes de plaisir ?

TEXTE DE M. GUIZOT. — « Mais, en devenant évêques, ces hommes ne dépouillaient pas complètement leurs habitudes, leurs goûts; le rhéteur, le grammairien, le bel esprit, l'homme du monde et de plaisir, ne disparaissaient pas toujours sous le manteau épiscopal; et les deux sociétés, les deux genres de mœurs se montraient quelquefois bizarrement rapprochées. Voici une lettre de Sidoine, exemple et monument curieux de cette étrange alliance. Il écrit à son ami Eriphius... » M. Guizot traduit ici cette épître presque en entier. Je me bornerai à une analyse, quelque intérêt que puisse présenter la pièce originale.

Eriphius a désiré connaître un quatrain composé depuis peu par Sidoine. Il veut aussi qu'on lui indique en quel lieu et à quelle occasion s'est fait cet impromptu. Le poète lui envoie les vers, et lui dit que le jour de la fête de saint Just, après l'office de la nuit, chacun se dispersant en attendant tierce, les principaux citoyens se rassemblèrent

(1) Le chapitre de M. Thierry sur l'élection de saint Sidoine se termine par ces citations peu reconnaissables : « Je hais les Barbares parce qu'ils sont méchants, » écrivait un jour à Sidoine Fauste, évêque de Riez, son ami. « Et moi, répondit Sidoine, je les haïrais bien davantage s'ils étaient bons. » C'est à l'épître 14^e du livre VII^e qu'on fait ici allusion. Or, premièrement, il n'y est point question de Fauste, mais de Philagrius. Ensuite on y lit : « Tu évites les Barbares parce qu'on les dit méchants; moi je les éviterais quand même on les croirait bons. » *Ego, etiam si boni*. On le voit, jusque dans les plus petites choses un écrivain se plie malaisément au joug fatigant de l'exactitude.

autour du tombeau du consul Syagrius. C'était à Lyon (4). On causa longtemps, puis on se partagea en deux bandes : l'une qui demanda un jeu de dés, l'autre une paume. Sidoine était de ce dernier nombre. Il donna le signal, et joua beaucoup avec la foule des écoliers. Philimatus fatigué se retira. Sidoine le suivit par politesse, et, à sa prière, improvisa le quatrain tant souhaité par Eriphius. L'office religieux allant enfin recommencer, tous accoururent à l'église. L'auteur termine en priant son ami de revoir en secret une satire allégorique qu'il vient de terminer (2). M. Guizot, après avoir très-habilement traduit cette épître, continue ainsi ses observations :

« Sidoine était alors évêque, et sans doute plusieurs de ceux qui l'accompagnaient au tombeau de saint Just et à celui du consul Syagrius, qui participaient avec lui à la célébration de l'office divin et au jeu de paume, au chant des psaumes et au goût des petits vers, étaient évêques comme lui (3). »

OBSERVATIONS. — Toute la difficulté consiste à savoir si, à l'époque de cette cérémonie, Sidoine était évêque. Sur quoi M. Guizot fonde-t-il son affirmation ? Sur une date ? Non ; l'épître n'en a pas. Sur quelque phrase où l'auteur aura parlé de son titre épiscopal ? Non ; pas un mot n'est relatif à cette nouvelle fortune de Sidoine. Quelle preuve a donc apportée M. Guizot ? Aucune ; il affirme, et c'est tout.

Ce dénuement de preuves est une triste recommandation pour l'opinion assez bizarre de notre historien. Ensuite, n'est-il pas absolument invraisemblable qu'au cinquième siècle des évêques se soient donnés en spectacle

(1) « Syagrius, dont on a vu si souvent auprès de l'ancienne église de Saint-Just le magnifique tombeau. » (*Hist. litt. de la ville de Lyon*, par le P. de Colonia, t. I, 2^e part., p. 118.)

(2) *Ep.* v, 17.

(3) *Hist. de la civil. en France*, ubi supra.

dans une salle publique de jeux ? Le plaisir n'a pu leur faire oublier à ce point les bienséances et les prescriptions de l'Eglise. S'il s'agissait de certains prélats que l'histoire nous montre avec douleur quelques siècles plus tard, la chose ne serait peut-être pas absolument impossible ; mais, au cinquième, on ne peut l'admettre.

Sidoine, promu à l'épiscopat, renonça à la poésie profane, « pour ne pas laisser croire que la gaieté de ses vers influât sur son âme, et afin que la réputation du poète ne portât aucune atteinte à celle du clerc (1). » Il ne voulut point non plus entreprendre de travaux historiques, comme peu convenables à son nouvel état (2). Or, comment croirions-nous qu'il eût poussé le scrupule jusqu'à se priver de ces délassements littéraires, et qu'il se fût cependant permis en public, un jour de très-grande fête, entre deux offices religieux, le délassement si bruyant et si animé dont il a parlé ?

Saint Sidoine, ai-je dit, avait renoncé à la poésie profane, et même à toute espèce de poésie, au moment de son épiscopat. Or, dans l'épître étudiée par M. Guizot, il nous apparaît dans sa plus ardente ferveur poétique. Il commence ainsi : « Cher Eriphius, ... tes goûts studieux font que tu ne nous dédaignes pas, nous qui sentons les Muses, comme tu nous l'écris... Certainement il s'en faut bien que cette façon de penser soit juste, puisque tu m'assignes des qualités qui pourraient à peine convenir à Homère ou à Virgile. »

Est-ce ainsi qu'étant évêque il répondra quand on lui parlera de vers ? Non pas ; il ne se bornera pas alors à

(1) Dans cette lettre, épilogue en vers du recueil d'épîtres, et qui date des dernières années de Sidoine, l'auteur annonce qu'il chantera peut-être des sujets religieux. Son projet n'a pas été réalisé. (*Ep. ix, 16.*)

(2) « Un écrit historique semble peu convenir à notre état, puisqu'il excite l'envie à son début et finit par des haines. » (*Ep. iv, 22.*)

trouver exagérés les éloges qu'on lui adressera, mais il dira : « Après trois olympiades de silence, je n'aurais pas moins de honte que de difficulté à composer encore des vers (1). » Et si l'amitié, abusant de ses droits, le force enfin à trouver quelques asclépiades, il les accompagnera de cette note : « Tu verras que j'ai perdu beaucoup de mon habileté poétique (2). »

L'épître à Eripius, soit par la mention des éloges décernés à Sidoine, soit par la manière dont Sidoine les accepte, montre que celui-ci était encore fort dévot aux Muses. Dans le corps de la lettre, nous le voyons occupé à composer son quatrain, et, à la fin, il se présente avec un nouveau poème, cette satire dont il prie son ami de faire, avec son beau-père, une sévère correction. Sidoine, à cette époque, était donc toujours poète de profession ; par conséquent, il n'était pas encore évêque.

Autre remarque décisive : jamais, dans cette pièce, Sidoine ne prend le titre d'évêque ; bien plus, jamais il ne se présente mêlé au clergé pendant la cérémonie ; il est toujours confondu avec la multitude. « Après que les moines et les clercs eurent, en chantant alternativement les psaumes avec une grande douceur, achevé la cérémonie de la nuit, chacun se retira de divers côtés, pas très-loin cependant, afin d'être tout prêt pour tierce, lorsque les prêtres célébreraient la sacrifice divin. Les étroites dimensions du lieu, la foule qui se pressait autour de nous et la grande quantité de lumières nous avaient suffoqués... On nous annonça que c'était l'heure où l'évêque sortait de la sacristie, et nous nous levâmes. »

Vous le voyez : ce sont les moines et les clercs qui ont

(1) *Ep.* ix, 12.

(2) *Ep.* ix, 13. — Je ne trouve que cinq pièces de vers certainement postérieures à l'ordination de saint Sidoine. Ce sont : deux épitaphes, l'épilogue de sa correspondance, et deux autres très-petits morceaux intercalés dans des lettres. Voir les *Ep.* iv, 11 ; vii, 17 ; ix, 13, 15, 16.

chanté; ce sont les prêtres qui vont célébrer le sacrifice divin; c'est l'évêque qui sort de la sacristie, sans que Sidoine soit à ses côtés, ni qu'il prenne une part active à tout cela. Lui, pendant la cérémonie, il est au milieu de la foule qui le presse; hors du temple, il joue avec la foule, et c'est avec la foule qu'il rentre. Or, qui peut concevoir que Sidoine, évêque et accompagné d'autres évêques, se fût abstenu de siéger dans les rangs du clergé, pour se joindre à cette multitude qu'il aurait scandalisée? Il était donc laïque.

La seule chose qui puisse, à un premier coup d'œil, faire croire que déjà Sidoine se trouvait au rang des évêques, c'est que l'épître à Eriphius se lit au livre cinquième, et que, dès le troisième livre, nous voyons l'auteur revêtu de l'épiscopat. Cette remarque suppose que les épîtres sont scrupuleusement rangées dans l'ordre chronologique, et que celles de Sidoine laïque ne se sont pas mêlées à celles de Sidoine évêque. Malheureusement la chronologie n'a pas toujours été consultée pour l'agencement des pièces. Nous en découvrons une preuve tout auprès du récit qui nous occupe. L'épître xiii du livre V trace à Pannychius une peinture du despotisme de Séronatus. Or, c'est là de l'histoire antérieure à l'épiscopat de Sidoine, puisque Séronatus fut condamné à mort en 470 par l'empereur Anthémios (1). Ce n'est donc pas la place des épîtres dans le recueil de saint Sidoine qui nous indique celles qui ont précédé et celles qui ont suivi l'épiscopat de l'auteur. On doit, pour les reconnaître, prendre garde au sujet et à certains détails accessoires. C'est là ce que j'ai interrogé et qui m'oblige à conclure que saint Sidoine n'était pas évêque lorsqu'il assista à la fête de saint Just.

TEXTE DE M. AMPÈRE. — « M. Guizot a cité une lettre de Sidoine dans laquelle ce dernier trahit avec une bon-

(1) Le Beau, *Hist. du Bas-Empire*, l. XXXV, n° 18.

homie assez piquante sa prédilection pour ce genre d'exercice (*l'improvisation*) ; on y voit combien la vanité d'auteur le poursuit au milieu des solennités chrétiennes (1). »

OBSERVATIONS. — M. Ampère n'aurait-il pas pu remarquer aussi que le poète dit de son quatrain qu'il ne vaut pas grand'chose (*rem perexiguam*) ? N'aurait-il pas pu remarquer que ce fut au sortir d'une salle de jeux qu'il le composa ? Eh bien ! puisque Sidoine pèpse, comme le lecteur, que ces quatre vers ne valent rien, par où donc se trahissent sa *vanité* et la *piquante bonhomie de sa prédilection* ? Puisqu'il improvisa au milieu des champs, que parlez-vous donc de *solennités chrétiennes* profanées par sa métromanie ? Est-ce donc aussi au milieu d'une solennité chrétienne qu'on a joué aux dés et à la paume ? Ne faut-il donc, un jour de fête, que réciter son rosaire ?

M. Philarète Chastes, dans ses *Etudes sur le moyen âge*, a également mal saisi l'épître à Eriphius ; mais au moins il n'injurie pas saint Sidoine.

TEXTE DE M. PHILARÈTE CHASTES. — « Si vous voulez passer une journée dans la Gaule de ce temps-là (*au cinquième siècle*), venez, l'occasion est bonne à saisir. Vous aurez pour guide un des hommes les plus distingués de cette époque et de ce pays ; vous pourrez partager ses plaisirs, chanter matines avec lui, et même jouer aux dés avec lui. L'évêque Sidoine, ou plutôt le citoyen Sollius... n'omettra aucun détail intéressant... Venez donc, et sachez que vous êtes à Clermont en Auvergne, vers 460... La fête de l'aurore chrétienne finit, et l'on se sépare. L'évêque et les premiers de la ville, pour ne pas trop s'écarter de la basilique et se trouver prêts au moment où tierces seront chantées, s'asseyent sur une pelouse qui entoure le tombeau de Syagrius, consul... Celui-ci dit des bons mots, cet autre raconte des histoires ;

(1) *Hist. litt., etc.*, p. 245.

on oublie l'église, les matines et les tombeaux ; on les oublie si bien, que l'évêque demande une raquette et veut jouer à la paume ; son frère Domnicus prend un cornet à dès ; et les voilà, l'un donnant le bruyant signal du plus bruyant des jeux, l'autre faisant voler au loin la balle. Les écoliers accourent, les vieillards, les enfants, même les femmes, se mettent de la partie, etc., etc. (1) »

OBSERVATIONS. — M. Chasles ne pouvait certainement mieux choisir *le guide et l'occasion* pour nous faire passer une délicieuse journée dans la Gaule du cinquième siècle. Malheureusement il nous indique fort mal l'heure et le lieu du rendez-vous.

Vers 460, comment trouver Sidoine évêque de Clermont, puisqu'il n'occupa ce siège que douze ans plus tard ? Ce n'est pas non plus en Auvergne qu'il faut aller fêter avec lui saint Just ; c'est à Lyon, où nous verrons aussi le tombeau de Syagrius, près duquel un berceau de vigne prêta son ombre à la conversation de Sidoine et de ses amis. Dans une première rédaction de son *Etude sur saint Sidoine*, publiée par le *Journal des Débats*, M. Chasles n'avait fait jouer avec le prélat que les *enfants*, les *écoliers* et les *vieillards* ; cette seconde édition amène encore les femmes, et même à la course. Combien il est vraisemblable que l'évêque de Clermont joua avec des femmes en public ! Une troisième édition n'ajoutera-t-elle pas qu'il dansa ?

Si l'on voulait s'en tenir à la vérité, infiniment moins pittoresque, je l'avoue, on dirait, avec l'épître à Eriphius, que Sidoine et ses amis, après quelques moments de

(1) *Etudes sur les premiers temps du christianisme et sur le moyen âge*, p. 135. — *Journal des Débats*, 10 septembre 1838, article de M. Philarète Chasles rendant compte de la belle traduction de saint Sidoine par MM. Grégoire et Collombet. Le reste de ce tableau de la fête de saint Just par M. Chasles renferme bien encore d'autres inexactitudes ; je ne m'y arrête pas, parce qu'elles ne touchent point à la vie de saint Sidoine.

repos et de piquante conversation, se divisèrent en deux troupes : celle des vieillards, qui choisit les dés ; celle des plus jeunes, qui préféra la paume, et, saint Sidoine en tête, se mêla aux écoliers. Il ne s'y adjoignit de vieillards que Philimatus, qui s'en repentit. Or, c'est là encore au moins une probabilité que Sidoine n'était pas revêtu de l'épiscopat ; car un évêque ne serait-il pas resté avec les plus âgés ?

Puisque tout s'accorde à montrer que Sidoine était laïque lors de cette fête de saint Just qu'il a décrite, on ne peut donc conclure de ce fait, étranger à l'Eglise, que les évêques hommes de plaisir fussent alors assez nombreux en Gaule.

Un éclatant hommage rendu ailleurs par M. Guizot au clergé du quatrième et du cinquième siècle prouve que les hommes de plaisir durent être fort rares dans ce corps et n'y former qu'une exception dont on ne peut faire un trait caractéristique de l'épiscopat. L'historien de la civilisation va mettre en présence les évêques et les Barbares ; voici ses paroles :

« Il est clair qu'il fallait une société fortement organisée, fortement gouvernée, pour lutter contre un pareil désastre, pour sortir victorieuse d'un tel ouragan. Je ne crois pas trop dire en affirmant qu'à la fin du quatrième et au commencement du cinquième siècle, c'est l'Eglise chrétienne qui a sauvé le christianisme ; c'est l'Eglise, avec ses institutions, ses magistrats, son pouvoir, qui s'est défendue vigoureusement contre la dissolution intérieure de l'empire, contre la barbarie ; qui a conquis les Barbares, qui est devenue le lien, le moyen, le principe de civilisation entre le monde romain et le monde barbare... Ce fut un immense avantage que la présence d'une influence morale, d'une force morale qui reposait uniquement sur les convictions, les croyances et les sentiments moraux, au milieu de ce déluge de force matérielle qui vint fondre à cette époque sur la société. Si l'Eglise chré-

tienne n'avait pas existé, le monde entier aurait été livré à la pure force matérielle, etc. (1) »

Est-il nécessaire de demander comment des évêques épicuriens auraient pu élever contre la barbarie cette barrière de convictions, de croyances et de sentiments, cette forte organisation qui l'arrêta et qu'elle vénéra ?

Ce remarquable aveu rend au sujet dont nous nous sommes occupés le sérieux qu'il avait perdu, quand on prétendait nous montrer, comme l'un des types de l'épiscopat gaulois, Sidoine suant à lancer la balle un jour de solennité religieuse, et devant la foule.

Sommes-nous désireux de savoir quelle transformation s'opérait d'ordinaire en un seigneur devenu prélat ? Accompagnons saint Sidoine à la villa de Maxime, qu'il avait connu à la cour. « Quand j'arrivai, dit Sidoine Apollinaire, il vint lui-même au-devant de moi. Je lui avais vu jusque là le corps droit, l'allure aisée, la voix libre, le visage ouvert ; mais alors sa démarche était bien différente de celle d'autrefois. Son extérieur, son pas, sa modestie, sa pâleur, sa parole, tout respirait la religion. Il avait les cheveux courts, la barbe longue, des sièges à trois pieds, des portières d'étoffe en poils de chèvre ; point de plumes à son lit, point de tapis de pourpre sur sa table. Il recevait d'une manière honnête mais frugale, et l'on servait à ses repas moins de viandes que de légumes. S'il y avait quelques mets délicats, c'était non pas pour lui, mais pour ses hôtes. Lorsque nous nous levâmes de table, je demandai tout bas aux assistants quel genre de vie des trois ordres il avait embrassé, s'il était moine, clerc ou pénitent. On me répondit qu'il exerçait l'épiscopat, y ayant été depuis peu poussé et factieusement lié, malgré lui, par l'affection populaire. » Sidoine, qui ne s'étonne plus de ces changements, en découvre de non moins touchants dans les principes de Maxime, déjà pourtant fort réguliers (2).

(1) *Hist. de la civil. en Europe*, leç. II, p. 49.

(2) *Ep.* IV, 24.

Or, était-ce là, de bonne foi, un personnage qui, les jours de grande solennité, serait allé jouer au volant, en public, avec la foule, même avec des femmes? Maxime cependant ne sembla pas à Sidoine une pieuse exception dans le clergé de son siècle.

10° *Qu'est-ce que saint Sidoine pensait de l'état des lettres au cinquième siècle, et quelle était son érudition littéraire ?*

TEXTE DE M. CHARPENTIER. — « Singulière vanité d'un siècle ! cette époque de Sidoine qui nous semble, à nous, si voisine de la barbarie, si pauvre et si stérile, aux yeux de Sidoine elle est riche et brillante. Les grands écrivains ne lui manquent pas. Dans ses contemporains Sidoine retrouve toutes les gloires de l'antiquité grecque et latine. Toutefois on peut se tromper à ce faux éclat ; car toute décadence est insensible, et souvent, en se corrompant, une littérature paraît se rajeunir ou s'étendre : se rajeunir, par des artifices de style qui brisent la langue et la préparent à la barbarie, mais piquent et réveillent un goût émoussé ; s'étendre, en confondant tous les genres, en mêlant toutes les connaissances, et en empruntant à des études opposées des mots bizarres et des images incohérentes. Ainsi fait Sidoine (1). »

OBSERVATIONS. — L'évêque de Clermont ne pouvait pas apprécier aussi exactement que nous l'état des lettres au cinquième siècle. Cette littérature, maintenant morte, avait alors, pour faire illusion, la vie, l'actualité, la nouveauté. Elle exprimait les pensées, les sentiments de Sidoine ; elle était en grande partie son œuvre par le nombre et l'influence de ses écrits : comment l'aurait-il jugée avec impartialité ? Son erreur n'a cependant pas été aussi

(1) *Essai sur l'histoire littéraire du moyen âge*, p. 12.

entière qu'on le pense. Pour connaître son opinion sur ce sujet, n'allez pas la chercher dans ces rapprochements trop louangeurs qu'il établissait entre les anciens et les modernes, à la gloire de ses contemporains. Ce n'était là que de la politesse de convention. La pensée de Sidoine, sa pensée attristée sur l'état où il voyait les belles-lettres, se trouve dans ses épîtres plus intimes.

Quand il fait connaître à Constance, prêtre de Lyon, les motifs qui l'ont déterminé à prendre pour guides Pline et Q. Symmaque, il ajoute cette observation : « Car, pour ce qui regarde Cicéron, relativement au style épistolaire, il vaut mieux, je crois, garder le silence, puisque Julius Titianus lui-même n'a pu nous en retracer une digne image (1). »

Autant Sidoine louait chacun de ses contemporains individuellement, autant les rabaissait-il tous ensemble devant les anciens, quand il n'avait en face aucune susceptibilité à ménager. « Aujourd'hui, dit-il à Nammatius, quel homme, si on en appelle aux actions de nos ancêtres, ne semblera oisif, et, si l'on songe à leurs paroles, ne semblera un enfant ? La force pour réussir dans les lettres, c'est aux siècles anciens que le maître des siècles l'a départie ; avec les années d'un monde vieillissant, elle s'est en quelque sorte épuisée et tarie ; elle ne se montre un peu de nos jours qu'en certaines personnes, et si elle se déploie d'une manière admirable et digne de mémoire, ce n'est que dans un petit nombre (2). »

Sidoine excite un jeune homme à l'étude, « parce que, si les amateurs de la langue latine n'en défendent, quoique en bien petit nombre, la pureté et la propriété contre la rouille des barbarismes et de la trivialité, nous explorerons bientôt la perte de sa gloire et sa ruine entière, tant les fleurs du beau langage se flétrissent par l'incurie

(1) *Ep* 1, 1.

(2) *Ep*. vii, 6.

du peuple (1). » Les orateurs ne s'occupent pour la plupart, selon l'évêque de Clermont, que de *lettres fort illettrées* (2).

Dans le nord de la Gaule, ce n'est que sur les lèvres de son ami Arbogaste qu'il retrouve l'élégance du langage romain, depuis longtemps bannie de la Belgique et des contrées rhénanes. (3). » En un mot, telle était la situation malheureuse des lettres, qu'elles n'avaient que le rhéteur Joannès « pour retarder leur chute, » bien plus, « pour les retirer du tombeau (4). »

Saint Sidoine, quand il jugeait et ne louait pas, était donc bien loin de retrouver dans son siècle *toutes les gloires de l'antiquité grecque et latine*.

Il ne prétendit pas non plus, comme l'écrivit M. Fauriel, que la littérature constituât au milieu des Barbares une nouvelle aristocratie, capable de dédommager les grands de la ruine de l'aristocratie politique.

TEXTE DE M. FAURIEL. — « En voyant cette langue (*latine*) si nécessaire aux conquérants de la Gaule, en voyant à quelle haute fortune un rhéteur (5) pouvait s'élever à leur cour, on conçoit aisément qu'il y eût encore au cinquième siècle, dans cette contrée, des écoles de grammaire et de rhétorique, et que ces écoles eussent encore un reste d'importance et d'éclat. On comprend que, dans le vaste bouleversement d'une conquête barbare, la renommée littéraire fût encore une des puissances de la société vaincue. On ne s'étonne pas d'entendre saint Sidoine Apollinaire, effleurant d'un mot les conséquences de la domination barbare, s'exprimer ainsi : « Les dignités qui « servaient autrefois à distinguer les conditions éle-

(1) *Ep.* II, 10.

(2) *Ep.* IV, 3.

(3) *Ep.* IV, 17.

(4) *Ep.* VIII, 2.

(5) On fait allusion au rhéteur Léon, ami de saint Sidoine et ministre d'Euric.

« vées des inférieures ayant disparu, il n'y aura désormais mais d'autre marque de noblesse que de savoir les lettres. » Ainsi donc, au sentiment et au dire de Sidoine, il y avait encore en Gaule, sous la domination des Visigoths et des Burgondes, une aristocratie littéraire dans laquelle l'aristocratie politique pouvait se réfugier et chercher quelques dédommagements de la perte de ses privilèges. Les Barbares eux-mêmes briguerent cette aristocratie (1). »

OBSERVATIONS. — Elle est par trop raffinée cette politique prêtée aux Gallo-Romains, qu'on suppose entretenant leurs écoles pour en faire des pépinières de secrétaires et de conseillers à l'usage des rois barbares, et tels que ce Léon devenu ministre d'Euric. C'est une explication bien mesquine du maintien des études sous les conquérants germaniques. Si les études ne cessèrent pas, c'est que toute civilisation ne périt pas d'un coup, et que le clergé ouvrit en grand nombre des lieux d'asile à la science (2).

M. Fauriel a cru entendre l'évêque de Clermont conviant ses contemporains à former une noblesse littéraire qui, remplaçant par la puissance morale du talent les privilèges politiques détruits, rendrait aux grands une part de leur prééminence, et les élèverait aux dignités chez les Bourguignons et les Visigoths. C'est une erreur. Saint Sidoine déclare que, s'il cherche à ressusciter les lettres latines, en ruine comme tout le reste, il veut le faire parce que, au sein de la société bouleversée par les conquérants germaniques, il ne reste aux seigneurs gaulois rejetés dans l'ombre d'autre indice de leur ancienne supériorité que celle du savoir. Il souhaitait donc conserver à l'aristocratie, pour se consoler de la conquête, le dernier débris de sa gloire passée; il ne prétendait pas inaugurer une nouvelle aristocratie qui profitât de la conquête (3).

(1) *Hist. de la Gaule méridionale*, t. I, p. 533.

(2) *Hist. de la civil. en France*, léc. IV, p. 111.

(3) *Ep.* VIII, 2 : « A. JOANNES. Je croirais commettre un crime en-

Le plus étrange dans les remarques de M. Fauriel, c'est que, soutenant, d'un côté, que l'aristocratie et Sidoine en en particulier adoptaient la littérature comme moyen de fortune et de compensation, cet historien prétend, ailleurs, voir l'évêque de Clermont se moquant des seigneurs entrés dans la carrière ouverte par le savoir auprès des Barbares.

TEXTE DE M. FAURIEL. — « Les premiers efforts, les premiers tâtonnements à faire pour appliquer les dialectes (*germaniques*) dont il s'agit à des usages politiques, étaient nécessairement très-hasardeux, et peut-être n'est-il pas aussi singulier que l'on pourrait se le figurer d'abord de voir des Gallo-Romains essayer les premiers de remplir cette tâche pour le compte des Barbares.

« C'est de quoi l'on trouve un exemple fort curieux dans une lettre de Sidoine Apollinaire adressée à Syagrius, Lyonnais de famille consulaire. Il se moque à outrance du zèle avec lequel il a été informé que l'élégant Gallo-Romain avait étudié la langue des Burgondes et de la perfection avec laquelle il l'avait apprise. Voici le passage piquant de cette lettre : « On ne saurait croire quel « divertissement c'est pour moi et pour les autres d'en- « tendre dire qu'en ta présence un Barbare tremble de « faire un barbarisme. Les vieux Germains au dos cassé

vers les études, si je tardais plus longtemps à te payer le juste tribut d'éloges que tu mérites pour avoir retardé la chute des lettres ; tu les as, en quelque sorte, retirées du tombeau... Nos contemporains ou nos descendants doivent donc à l'envi et avec ardeur te dresser des statues... Elevés et formés à ton école, ils conserveront ainsi, au milieu d'une nation invincible mais étrangère, ces derniers souvenirs du passé ; car, maintenant que n'existent plus les dignités qui servaient à distinguer les rangs élevés d'avec les conditions les plus infimes, il ne restera plus désormais d'autre indice de noblesse que la connaissance des lettres... Accoutumés à écrire quelque chose et à composer des ouvrages que puissent lire nos neveux, nous pouvons au moins trouver dans ton école ou parmi tes disciples un nombre compétent de lecteurs. »

« t'admirent quand tu leur interprètes des dépêches ; ils
 « t'ont élu pour juge et pour arbitre dans leurs affaires.
 « Nouveau Solon des Burgondes quand il s'agit de disser-
 « ter sur leurs lois, nouvel Amphion s'il s'agit d'accorder
 « leur lyre, on t'aime, on te fréquente, on te désire ; tu
 « plais, tu es invité, employé ; tu décides, tu es obéi ;
 « et ces Burgondes, bien qu'ils soient également gros-
 « siers, également rudes de corps et d'esprit, apprennent
 « à la fois de toi le savoir romain et leur langue mater-
 « nelle (1). »

Parlant encore autre part du code bourguignon, l'historien de la Gaule méridionale dit : « Il y a tout lieu de présumer que des jurisconsultes gallo-romains étaient intervenus dans son exécution. Nous avons vu Sidoine Apollinaire se moquer, dans une de ses lettres, d'un certain Syagrius, qui avait appris la langue des Burgondes et se piquait de la parler avec élégance. Ce personnage, au dire de Sidoine, prétendait au titre de Solon des Burgondes, tant il mettait d'intérêt et de soin à discuter des lois pour eux (2). »

OBSERVATIONS. — Je crois avec M. Fauriel que de savants Gaulois aidèrent à rédiger en latin les codes barbares, mais je nie que saint Sidoine ait tourné en ridicule ceux qui concouraient à cette œuvre de civilisation. Sa spirituelle épître n'est pas du tout une satire ; c'est l'expression d'une admiration sincère. « Comme tu es, lui dit-il, petit-fils d'un consul, et cela en ligne masculine ;... comme tu es du sang d'un poète à qui, sans doute, les lettres auraient élevé des statues si les trabées ne lui en avaient fait élever, ... je ne saurais vraiment dire combien je suis stupéfait de la facilité avec laquelle tu as appris la langue germanique. Je me rappelle tout le soin que l'on a mis à façonner ton enfance aux belles-lettres... Or, puis-

(1) *Hist. de la Gaule mérid.*, t. I, p. 531.

(2) *Hist. de la Gaule mérid.*, t. I, p. 522.

qu'il en est ainsi, dis-moi, je te prie, comment tu as saisi si vite l'accent d'une langue étrangère ; en sorte que, après avoir essayé d'atteindre à la richesse et à l'abondance de l'orateur d'Arpinum, tu prends l'essor, semblable au jeune faucon qui s'élance d'une aire ancienne. Tu ne saurais croire combien nous rions, les autres amis et moi, toutes les fois que nous apprenons qu'un Barbare craint de faire, en ta présence, un barbarisme dans sa langue. Les vieux Germains au dos cassé t'admirent quand tu leur interprètes des épîtres, et te prennent pour arbitre et conciliateur entre eux dans leurs différends. Nouveau Solon des Bourguignons quand il s'agit de disserter sur leurs lois, nouvel Amphion s'il s'agit d'accorder leur lyre, on t'aime, etc... Et quoiqu'ils soient aussi rudes, aussi peu façonnables de corps que d'esprit, tu leur inculques ce qu'ils admirent en toi : leur propre langue, un cœur romain : *discunt sermonem patrium, cor latinum*. Une dernière chose : toi qui as si bien le secret de plaire, n'oublie pas de donner à la lecture tes moments de loisir, et, poli comme tu l'es, fais toujours en sorte de posséder parfaitement tes deux langues, l'une pour ne pas prêter à rire, l'autre pour rire toi-même (1). »

Il est évident que Sidoine Apollinaire tournait en ridicule non pas l'habileté de son ami dans l'idiome des Barbares, mais bien les Barbares obligés de recourir à l'habileté du Gallo-Romain. Il ne se moquait pas de Syagrius ; il l'invitait, au contraire, à se moquer avec lui de ses disciples bourguignons.

Saint Sidoine n'a pas dit non plus que Syagrius *prétendit au titre de Solon des Bourguignons* ; c'est lui Sidoine qui confère au noble Lyonnais ces titres de Solon et d'Amphion, pour exprimer l'admiration qu'il ressent, et non pas afin de persiffler une *prétention*.

Le saint évêque n'a donc ni raillé ceux qui mettaient

(1) *Ep.* v, 5.

leur science au service des Germains, ni déclaré que ce genre de service créât pour les Gallo-Romains une nouvelle aristocratie. Il a seulement loué ceux qui tâchaient de sauver au moins la langue de Rome et d'infiltrer quelque chose de romain sous la grossière écorce de la barbarie.

TEXTE DE M. NISARD. — « Sidonius Apollinaris, énumérant les grands hommes de Cordoue, comme avant lui Martial, distingue trois Sénèques, tous trois auteurs de différent renom : l'un qui cultive Platon, et fait en vain la leçon à Néron ; l'autre qui agite l'orchestre d'Euripide, tantôt imitateur d'Eschyle barbouillé de lie, tantôt de Thespis monté sur des tréteaux ; le troisième (*Lucain*), qui a chanté la guerre de César et de Pompée (1)... Sidonius Apollinaris, le poète qui a chanté les Barbares, qui consolait Rome foulée aux pieds par les Francs, en décrivant avec une minutie précieuse leurs cheveux oints de beurre rance, Sidonius Apollinaris, l'évêque de Clermont vers la fin du cinquième siècle, n'est pas une autorité bien concluante sur les faits littéraires du premier siècle, principalement sur des faits de critique. La manière fort ridicule dont le prélat des Arvernes caractérise le grand poète Eschyle par une épithète qui conviendrait tout au plus à Thespis, prouve qu'il faut faire peu de fond de (*lisez peu de fond sur*) ses classifications littéraires (2). »

OBSERVATIONS. — Dans l'endroit du livre de M. Nisard d'où est extrait ce fragment, l'auteur s'attache à prouver que Sénèque le tragique est le même que Sénèque le philosophe. Saint Sidoine, au contraire, regarde le philosophe et le poète comme deux écrivains

(1) Saint Sidoine, *Carmen* ix, v. 227, etc., nomme trois Sénèques, parce que Lucain appartenait à cette famille.

(2) *Etudes sur les poètes latins de la décadence*, t. I, p. 63. — Ce n'est pas des Francs, c'est des Bourguignons que Sidoine a dit qu'ils oignaient de beurre rance leur puante chevelure. (*Carmen* xii.)

différents, et il est en cela d'accord avec Martial, contemporain et compatriote des Sénèques.

C'est pour écarter l'autorité de l'évêque de Clermont sur les Sénèques que M. Nisard l'accuse d'une méprise sur Eschyle.

Or, a-t-il réellement commis une méprise en parlant du vieux tragique grec ?

Voici ce que je lis dans Bayle sur Eschyle : « Quelques uns ont dit qu'il n'y travaillait (*à ses drames*) qu'après s'être bien enivré... On lui a reproché d'avoir été le premier qui ait introduit des gens ivres dans une pièce de théâtre, comme s'il avait voulu justifier ses défauts en les imputant aux héros de ses tragédies. » Viennent ensuite les nombreuses autorités qui fondent ces critiques : Callisthène, Plutarque, Athénée, Chaméléon. On peut consulter encore l'ouvrage de M. Patin sur les tragiques grecs (1).

On comprend maintenant sans peine pourquoi un poète ivre, mettant des gens ivres sur la scène et travaillant pour les fêtes du dieu des buveurs, a été représenté barbouillé de lie ; ses mœurs sont peintes sur son visage.

Je soupçonne fort, je l'avoue, le brillant et maniéré poète arverne d'avoir compris Eschyle à peu près comme Voltaire comprenait Shakspeare, cet Eschyle anglais, qu'il appelait un sauvage ivre. Sidoine et Voltaire ne jugèrent que par un côté ridicule les deux puissants tragiques. Je le regrette ; toutefois, puisque, dans la question examinée par M. Nisard, il s'agit non pas des goûts de notre prélat, mais de son érudition, celle-ci n'est pas en défaut. Ce qu'il a dit est vrai, et, par conséquent, son autorité reste concluante sur les faits littéraires.

(1) Bayle, *Dict.*, art. *Eschyle*. (Voir le texte et les notes.) — *Etudes sur les tragiques grecs*, par M. Patin, t. I. p. 26 et 35.

11° *Saint Sidoine n'était-il pas théologien ?*

TEXTE DE M. AMPÈRE. — « Devenu évêque, Sidoine s'interdit sévèrement la poésie profane. Il abandonne une histoire commencée de l'invasion d'Attila dans les Gaules ;... il se place avec un grand sentiment d'humilité, lui plongé jusqu'alors dans les soins de la vie profane, bien au-dessous des hommes exercés et consommés dans la sainteté auxquels il se trouve associé ; il refuse, avec une modestie très-bien fondée, d'interpréter les Ecritures, et, en effet, jé crois que son éducation théologique ne l'avait pas beaucoup préparé à leur intelligence (1). »

OBSERVATIONS. — Je ne prétends pas que l'évêque de Clermont ait été en théologie un saint Léon ou un saint Augustin ; mais on se tromperait beaucoup si on lui attribuait, comme M. Ampère, une nullité à peu près complète dans les sciences ecclésiastiques. Ce serait contredire les contemporains de Sidoine.

Gennade, qui écrivait à la fin du cinquième siècle la biographie des auteurs de son temps, fait remarquer, à l'article de saint Sidoine, « qu'il publia divers opuscules agréables à lire et d'une saine doctrine ; que c'était un homme parfaitement instruit dans les choses divines et humaines, et que, pour sa force chrétienne au milieu des Barbares, il est regardé comme un Père catholique et un insigne docteur (2). »

Nous voyons en effet, par plusieurs pièces de l'évêque de Clermont et par une épître de Claudien Mamert, que la Bible lui était très-familière (3). En différentes occa-

(1) *Hist. litt., etc.*, ubi supra.

(2) Voir l'ouvrage de Gennade, au tome VII^e de saint Jérôme, trad. de M. Collombet.

(3) Sidon., *Carm.* xvi ; *Ep.* iv, 2.

sions, il nomme et caractérise quelques Pères assez heureusement pour qu'on puisse croire qu'il les connaissait bien (1), et il nous montre leurs ouvrages dans les bibliothèques de ses pieux amis, même laïques, avec lesquels il discutait sur Origène (2). Saint Grégoire de Tours mentionne de saint Sidoine une sorte de traité des saints mystères (*De Missis*), auquel il mit plus tard lui-même une préface (3). Puisque plusieurs personnages, des laïques, des évêques, demandèrent au saint, les uns des commentaires, d'autres des livres de spiritualité, d'autres des chants d'église; puisque le philosophe Claudien Mamert lui dédia un livre sur l'âme après l'avoir écrit à sa sollicitation, l'on n'avait donc pas du savoir théologique de cet ancien préfet de Rome la triste opinion que M. Ampère s'en est faite (4).

Et pourquoi saint Sidoine, quoique longtemps homme du monde, n'aurait-il pas été théologien? Est-ce que M. Ampère ne l'est pas? est-ce qu'il ne juge pas tout à tour Lactance et saint Ambroise? est-ce qu'il ne nous signale pas les hérésies de saint Augustin et les *infernales horreurs* du poème de saint Prosper sur la grâce? aurait-il si peu épargné les Pères dans ses auto-da-fé, s'il ne se fût cru quelque peu docteur? Sidoine a donc pu l'être, quoique laïque, surtout vivant dans un siècle de foi.

L'historien des Francs raconte qu'un jour, au moment de l'office, des ennemis de Sidoine ayant enlevé le livre des oraisons, le saint évêque ne laissa pas de monter à l'autel, et que la foule, en l'entendant, crut entendre la voix d'un ange (5).

Or, les connaissances liturgiques supposées par cette improvisation supposent elles-mêmes que Sidoine s'était

(1) *Ep.* iv, 3; ix, 2.

(2) *Ep.* ii, 9.

(3) *Hist. Francorum*, l. II, n° 22.

(4) *Ep.* i, 17; iii, 15; iv, 3; vii, 3, 9; viii, 15; ix, 2.

(5) S. Greg. Tur., *Hist. Franc.*, l. II, n° 22.

fortement occupé de tout ce qui touche au sacerdoce, et que par conséquent, pour briller entre ses frères dans l'épiscopat, il n'avait pas la seule ressource de ses *joyeusetés* et de ses *bons mots*.

TEXTE DE M. AMPÈRE. — « On retrouve encore le rhéteur enjoué plutôt que le grave évêque dans les lettres adressées (*par Sidoine*) à différents personnages de l'église gauloise. Il raconte longuement à l'un d'eux (*Ep. VII, 2*) l'histoire assez plaisante d'un aventurier qui est parvenu à s'introduire dans une riche famille, dont il a épousé l'héritière; un vrai sujet de comédie, le tout entremêlé de joyeusetés et de bons mots comme celui-ci : « Rien de plus pesant en voyage qu'une bourse vide. » *Nihil viatico gravi levius* (lisez : *Nihil viatico levi gravius*). »

OBSERVATIONS. — Sidoine, recommandant un marchand à un évêque, lui en raconta la plaisante histoire; cela était naturel et n'a nul besoin d'excuse. M. Ampère signale encore deux *joyeusetés* du saint (1); d'abord celle-ci : « ... Penses-tu, Philagrius, qu'il faille jeûner de deux jours l'un, je te suivrai; faut-il dîner, je n'ai pas honte de te devancer. » Sans recourir à la morale relâchée, on peut déclarer ces lignes irréprochables. Il n'en est pas de même de ce passage : parlant de certaines rogations antérieures à celles de saint Mamert, et n'ayant pour but que d'obtenir la chaleur ou la pluie, Sidoine dit qu'*elles ne convenaient guère également au potier et au jardinier*; plaisanterie irrévérente, si l'ensemble de la pieuse épître n'émoussait le trait. Tel est le seul mot que l'on voudrait effacer. Moins scrupuleux que M. Ampère, nos anciens historiens n'ont pas cru que Sidoine eût trop d'esprit pour être un bon évêque. « Sidoine, dit l'historien des Francs, était d'une magnifique sainteté, etc. (2). »

(1) *Ep. V, 14*; *VII, 14*.

(2) Gregorius Turonensis, *Hist. Franc.*, I II, nos 22 et 23.

TEXTE DE M. AMPÈRE. — « Dans vingt endroits, on voit combien Sidoine était peu théologien, combien il était peu au courant des discussions, particulièrement de cette discussion du pélagianisme, qui passionnait si vivement tous les esprits véritablement sérieux et distingués. »

OBSERVATIONS. — Pendant l'épiscopat de saint Sidoine, il y eut en Gaule des semi-pélagiens, mais nul débat avec eux ; leur doctrine n'avait pas encore été condamnée, et depuis la mort de saint Prosper, l'infatigable disciple de saint Augustin, il s'était fait une trêve entre les deux partis. La seule discussion un peu grave qui s'éleva fut contre le prêtre Lucide, qui, par une réaction opposée au pélagianisme du commencement de son siècle, prêchait le prédestinarianisme (1). Il abjura promptement en 475, dans un concile d'Arles, après avoir médité de sages observations de Fauste de Riez.

Il est vrai que l'évêque de Clermont ne prit aucune part à cette affaire ; mais n'est-il pas bien excusable ? Il se trouvait alors occupé à défendre sa ville épiscopale, puis à expier, dans les prisons d'Euric, sa courageuse résistance.

Des *vingt* endroits où M. Ampère a surpris en défaut la théologie de saint Sidoine, il en cite trois ou quatre que nous allons examiner.

TEXTE DE M. AMPÈRE. — « Mamert Claudien lui avait dédié sa réfutation du traité de Faustus sur le matérialisme de l'âme : Sidoine ne manque pas de répondre à cette dédicace par une épître pleine de louanges hyperboliques, mais prouvant à merveille qu'il ne sait pas de quoi il est question dans le livre qu'on lui a dédié. Voilà ce qu'il y trouve : « Une doctrine unique et singulière, qui se produit dans l'affirmation de diverses vérités, qui a pour coutume de philosopher de chaque art avec l'artiste qui l'exerce, qui ne refuse pas de tenir

(1) *Hist. de l'Egl. gall.*, par Longueval, ad ann. 471.

« l'archet avec Orphée, le bâton avec Esculape, la baguette de géomètre avec Archimède, l'horoscope avec Euphratès, le compas avec Perdrix, le fil d'aplomb avec Vitruve. » Je ne sais trop ce que veut dire ce galimatias ; ce qui est certain, c'est que rien au monde ne ressemble moins que tout cela au contenu de l'ouvrage de Mamert. »

OBSERVATIONS. — La lettre de saint Sidoine à Mamert, je ne saurais le nier, est pleine d'hyperboliques louanges ; mais la critique de M. Ampère a bien aussi sa part d'exagération ; car l'évêque de Clermont *savait à merveille de quoi il était question dans le livre qu'on lui avait dédié.*

N'écrivant pas un article de revue, mais s'adressant à l'auteur, il n'a pas analysé l'ouvrage, et s'est borné à une appréciation générale et à des compliments.

L'appréciation est juste : « Pour appuyer mon jugement (*sur ton mérite*), dit-il à Mamert, j'ai ce volume, si riche de choses et de paroles, que tu as publié sur la nature de l'âme... Et quel livre, grand Dieu ! qu'il est magnifique ! Une matière obscure et un langage lumineux ; une proposition qui arrête, mais une discussion qui aplanit tous les obstacles ; puis, malgré les pointes acérées de cette forêt de syllogismes, les fleurs et le miel d'une gracieuse éloquence (1). » Ainsi, élégance, force, clarté, voilà ce dont le saint évêque félicite son ami, et que M. Guizot admire parfois également dans Mamert (2). Cette première partie de l'épître de saint Sidoine n'est donc pas aussi éloignée du sujet que M. Ampère l'a cru.

Les compliments mêmes par lesquels l'évêque de Clermont paie l'hommage qui lui a été fait du livre se ratta-

(1) *Ep.* iv, 3 ; v, 2.

(2) *Hist. de la civil. en France*, t. I, leç. vi, p. 169 : « A tout prendre, dit M. Guizot, l'ouvrage ne manque ni de méthode ni de précision. » Et p. 174, après quelques citations : « A coup sûr, ni l'élévation ni la profondeur ne manquent à ces idées ; elles feraient honneur à tous les philosophes de tous les temps. »

chent au sujet plus qu'on ne l'a dit. Sans chercher dans le cours du traité les passages qui ont pu servir de prétexte à ces compliments, je lis dans la dédicace, où l'auteur résume son travail, qu'il a eu soin d'éclaircir les endroits difficiles par des emprunts faits à la *géométrie*, à l'*arithmétique*, à la *dialectique* (1); de plus, qu'il a utilement disserté sur la *mesure*, le *poids* et le *nombre*. Or, toute la partie de l'épître de saint Sidoine dont M. Ampère ne voit pas le rapport avec le traité *De Statu animæ*, n'est qu'une amplification poétique de la première page qu'on y lit.

L'éloge de l'ouvrage n'est donc pas étranger à l'ouvrage; il ne prouve donc pas que l'évêque de Clermont fût un théologien incapable de suivre une discussion sur l'âme, discussion dont il avait d'ailleurs pressé lui-même la publication contre les erreurs de Fauste (2).

TEXTE DE M. AMPÈRE. — « Il en est de même de la lettre de Sidoine à Faustus au sujet d'un ouvrage de ce célèbre semi-pélagien sur les matières que nous avons vues controversées avec tant d'ardeur. Sidoine loue le théologien en rhéteur; il vante la division, le style, passe en revue tous les philosophes de l'antiquité pour les immoler à Faustus et montrer sa propre érudition, mais ne dit rien du sujet; ce sont quatre pages d'une admiration si vague, qu'il est impossible de savoir de quoi il est question dans l'ouvrage admiré. »

OBSERVATIONS. — S'il est impossible de savoir par l'épître de saint Sidoine de quoi il est question dans l'ouvrage de Fauste, pourquoi M. Ampère, qui n'a d'ailleurs aucun autre document sur ce fait, assure-t-il que le livre était relatif au semi-pélagianisme? Ne s'aventure-t-il pas?

(1) *Max. Bibl. vet. Patr.*, t. VI, *De Statu animæ*, p. 4045. — *Patrologie* de M. l'abbé Migne, t. LIII, p. 698.

(2) *Max. Bibl. vet. Patr.*, t. VI, ubi supra. — *Patrologie*, ubi supra.

En effet, il se trompe doublement; car 1^o l'évêque de Clermont nous apprend de quelle matière traitait l'ouvrage qu'il admirait; 2^o cette matière était, non pas la doctrine de Pélagé, mais celle d'Arius, suivie par les Visigoths, et que Fauste combattit jusqu'à mériter l'exil, à ce que l'on croit (1). « Tu établis, lui dit Sidoine, la *sagesse* ineffable de Dieu *le Père* avec l'éternité du *Saint-Esprit* (2). » Voilà précisément ce que niaient les ariens et ce que Fauste prouvait : la divinité du Fils (sagesse du Père) et celle du Saint-Esprit.

Pour ce qui est des expressions admiratives de Sidoine sur l'évêque de Riez, c'est ici, comme toujours quand il loue, une poétique déclamation; on en est déjà convenu.

Son goût pour les études sacerdotales se révèle d'une manière frappante dans cette même épître, d'où l'on voudrait tirer une conséquence bien différente; on peut y voir comment il s'y prit pour obtenir, presque par force, le traité qu'il vient de louer.

Saint Sidoine, tout en n'évitant pas l'enflure littéraire comme rhéteur, s'attachait donc, comme évêque, aux sciences religieuses (3).

TEXTE DE M. AMPÈRE. — « Ecrivant à Patient, évêque de Lyon, qui avait envoyé avec une admirable charité, dans un temps de famine, du blé à plusieurs villes, à plusieurs provinces de la Gaule, l'évêque Sidoine compare l'évêque Patient à Triptolème. Il s'avise pourtant que la similitude pourrait scandaliser celui auquel il l'adresse, et il se hâte de réparer la chose de son mieux, en le comparant au patriarche Joseph, allant de Triptolème à Joseph,

(1) Longueval, *Hist. de l'Egl. gallic.*, l. IV, ad ann. 474.

(2) Sidon., *Ep.* ix, 9.

(3) On doit s'étonner de l'affection de Sidoine pour Fauste, dont il avait pressé Mamert de critiquer un ouvrage, en consentant même à ce que la réfutation lui fût dédiée. L'explication de cette difficulté se trouve dans le traité de Mamert, *De Statu animæ*, præfatio et lib. I, cap. II; on y voit que l'écrit censuré était encore anonyme.

de la fable à l'Écriture sainte, sans transition, et comme un homme plus habitué à la première qu'à la seconde. »

OBSERVATIONS. — Voici le passage de l'épître incriminée : « Nous avons vu, dit Sidoine à Patient, les chemins embarrassés de vivres envoyés par toi... Loin d'ici les fictions et les fables du paganisme; loin d'ici ce Triptolème qui fut presque porté jusqu'aux cieux pour avoir découvert le blé... Mais si ta piété s'offense de se voir louée par des exemples trop profanes des superstitions d'Eleusis, je vais recourir à l'histoire de Joseph (1). »

Il est évident que l'auteur a d'abord parlé de mythologie, non point parce que ses habitudes l'y auraient plus naturellement porté, mais parce que, voulant citer deux noms, l'un tiré de la fable, l'autre de la Bible, il a établi une gradation; il est allé du profane au sacré, du fictif au réel, sans compter que les transitions et les précautions oratoires n'ont pas été ménagées.

De ce souvenir mythologique M. Ampère conclut que Sidoine était peu théologien. Si ce raisonnement avait quelque valeur, de quelle ineptie en théologie ne faudrait-il pas alors soupçonner le prélat auteur de *Télémaque* ?

TEXTE DE M. AMPÈRE. — « Une autre fois il envoie à un de ses amis la vie d'Apollonius de Tyane, ce célèbre imposteur que les ennemis du christianisme opposaient au Christ. Sidoine Apollinaire ne parle d'Apollonius qu'avec un enthousiasme presque sans restriction; il l'appelle *notre Apollonius*; et voulant faire honneur au ministre du roi goth, auquel il écrit, il le compare à Apollonius, *sauf la foi catholique*, restriction jetée entre deux parenthèses. Il semble qu'on entend le « Si ce n'est que le ciel » de Molière. »

OBSERVATIONS. — Savez-vous quel personnage de Molière prononce les mots empruntés par M. Ampère au poète

(1) *Ep.* vi, 12.

comique ? Ils sont de Tartuffe, de Tartuffe provoquant au déshonneur la femme d'un ami (1). C'est à ce dégoûtant hypocrite que M. Ampère accole le saint évêque de Clermont, et cela au moment même où il blâme Sidoine d'avoir comparé le ministre d'Euric à Apollonius, au moment même où il lui reproche d'avoir oublié par ses plaisanteries la dignité du sacerdoce. Comme le critique joint heureusement ici l'exemple à ses leçons de respect envers le ministère sacré ! En vérité, c'est à faire croire que M. Ampère lui-même ne prend pas au sérieux ce qu'il dit.

Si l'éloge des qualités d'Apollonius est dans un ecclésiastique une marque d'ignorance, saint Jérôme était donc bien ignorant, bien indigne de la place que l'Eglise lui a donnée entre ses principaux docteurs, car lui aussi il admire le célèbre pythagoricien (2) ?

M. Ampère est fort tenté de croire que saint Sidoine ne comprenait pas que le merveilleux de la vie d'Apollonius avait autrefois fourni une grave objection contre l'Evangile. Oui, l'on avait osé comparer le roman de Philostrate aux récits des évangélistes ; mais cette difficulté se trouvant depuis longtemps résolue, il n'était plus nécessaire que l'évêque de Clermont s'en inquiétât, surtout dans une épître à un ami qui ne risquait pas de regarder Apollonius comme un émule du Christ. Il s'en faut bien que l'enthousiasme de Sidoine ait admiré *presque sans restriction* le philosophe de Tyane ; il loue les qualités dignes d'être célébrées partout où on les rencontre, la *sobriété*, l'*amour de la science*, le *mépris de l'or* (3) ; mais il laisse de côté tout ce qui tenait aux croyances d'Apollonius. Quelle immense *restriction* !

(1) Acte iv, scène v.

(2) Hieronymus Paulino. — Il termine par cette réflexion le récit du voyage d'Apollonius : « Invenit ille vir ubique quod disceret, et semper proficiens, semper se melior fieret. »

(3) Sidon., *Ep.* viii, 3. — Sidoine avertit Léon que « ce livre est peu élégant, mal digéré, et sentant, comme on dit, son vin nouveau... »

Si l'évêque de Clermont appelle ce philosophe *notre Apollonius*, ce n'est pas qu'il le proclame chrétien, ou quasi-chrétien ; il parle comme on fait tous les jours quand on dit du personnage dont on lit les aventures : *notre héros, notre voyageur* ; ou bien encore comme on dit de M. Ampère : *notre historien*, quoiqu'en admirant son beau talent, on soit très-éloigné de souscrire à toutes ses appréciations (1).

TEXTE DE M. AMPÈRE. — « Ce n'est qu'après sa promotion à l'épiscopat qu'il (*Sidoine*) publia ses lettres ; ainsi, quelle que soit l'époque de leur composition, elles ont été approuvées, revues, éditées par Sidoine évêque. Par conséquent, son christianisme et son épiscopat sont responsables de toutes les légèretés et allusions profanes qui peuvent s'y rencontrer. »

OBSERVATIONS. — Responsabilité peu pesante, et dont la postérité absout de grand cœur le coupable, n'ayant rien à lui reprocher, ou tout au plus un mot un peu irréfuté. Quels précieux documents ne regretterait-elle pas, au contraire, si l'évêque de Clermont s'était imaginé qu'il fallût anéantir ses œuvres, comme n'étant point assez sombres, point assez austères ; s'il s'était imaginé qu'il ne fût pas permis à un prélat de laisser déridier son front soucieux, et que tout pontife dût s'efforcer de ressembler le plus qu'il pourra à la blême statue dont on ornera un jour son mausolée ? Ce n'est plus de la morale, c'est de la mauvaise humeur que nous étale le critique.

Ces étranges exigences, M. Ampère paraît vouloir les étendre jusqu'aux simples chrétiens ; puisqu'il rend même le *christianisme* de Sidoine responsable des innocentes légèretés de cet épistographe. Décidément il faut donc

(1) Sidon., ubi supra : « Tu pourras prendre connaissance, à ton aise et convenablement, du livre que tu as demandé, si, tout entier à cette lecture, et voyageant, en quelque sorte, avec notre Tyanéen, tu le suis tantôt vers le Caucase, etc. »

être misanthrope! hors de la misanthropie, point de salut! Que je crains, dans ce cas, pour le facétieux auteur de l'*Histoire littéraire de la France*! Comme cette doctrine ne risque pas de devenir contagieuse, je ne m'en occuperai pas plus longtemps.

TEXTE DE M. AMPÈRE. — « Le caractère de Sidoine, qui jusqu'ici n'a pas été extrêmement respectable, se relève et grandit sur la fin de sa carrière. L'épiscopat et le malheur firent de lui un autre homme. » Ces malheurs, comme on le verra plus tard, furent la défaite de l'évêque de Clermont par les Visigoths et sa captivité.

OBSERVATIONS. — Je voudrais bien savoir définitivement quel fut pour la conduite de saint Sidoine le résultat de son élévation à l'épiscopat. M. Ampère a dit plus haut que, peu de temps après son retour de Rome, Sidoine renonça très-sincèrement aux occupations profanes qui avaient rempli la première partie de sa vie, et qu'il se convertit; maintenant il déclare que si l'épiscopat a fait du poète un autre homme, ce fut seulement à la fin de sa carrière. Au milieu de ces variations, à quoi s'en tient M. Ampère, et que veut-il qu'on croie? De plus, les malheurs de Sidoine, qui, dit-on, le changèrent, arrivèrent la seconde année de son épiscopat, la quarante-quatrième de son âge, quatorze ans avant sa mort, longtemps avant la rédaction de plusieurs des épîtres incriminées et la publication de tout le recueil. Ce ne fut donc pas à la fin de sa carrière que l'infortune le releva, lorsqu'il touchait à cet âge où, vieux et dépaycé dans le monde, l'on n'a rien de mieux à faire que de revenir au devoir et au bon sens.

Dans ces oppositions multipliées des faits avec M. Ampère et de M. Ampère avec lui-même, ce que j'entrevois de plus clair, c'est l'intention de notre historien de rendre à l'évêque de Clermont un peu de cette justice qu'il mérite, mais en retardant le plus longtemps possible la dure nécessité de louer un homme d'Eglise. Et voilà

pourquoi Sidoine n'est devenu que *sur la fin de sa vie* un autre homme, un homme à la hauteur de son ministère !

Nous avons accepté du censeur, mais sous bénéfice d'inventaire cependant, toutes les preuves qu'il a voulu nous donner de l'ignorance théologique de saint Sidoine. Pour résumer, qu'établissent-elles ? qu'il ait commis des hérésies ? qu'il n'ait pas aimé les graves études du sacerdoce ?

Non ; mais qu'il n'engagea pas contre le pélagianisme ou le semi-pélagianisme une guerre à laquelle personne ne songeait ; qu'il vanta hyperboliquement Claudien Mamert et Fauste de Riez ; qu'il loua, même dans un philosophe païen, la vertu quand il l'y rencontrait ; enfin, qu'il était doué d'un esprit enjoué (1). Eh bien ! de tout cela peut-on conclure quelque chose contre la piété ou le savoir de saint Sidoine, fort admirés, d'ailleurs, par ses contemporains ?

12° Saint Sidoine et les Bourguignons.

TEXTE DE M. MERMET. — « C'est à cette occasion (*d'un secours reçu des Bourguignons contre les Visigoths*) que Sidoine Apollinaire dit, en parlant des Bourguignons, qu'ils étaient de *bonnes gens*, de *haute taille*, et de *braves soldats*...

« Sidoine Apollinaire, évêque de Clermont, peignit, quelque temps après, les Bourguignons sous des couleurs bien différentes de celles qu'il avait employées en 470. Ce sont, dit-il, des ivrognes, des gourmands, des gens lourds et grossiers, grands mangeurs d'ail et d'oignon, et d'autant plus puants qu'ils graissent leurs cheveux avec du beurre rance.

(1) Ce blâme de l'enjouement de saint Sidoine rappelle certain procès-verbal des *Plaideurs* de Racine :

... Vous riez ? Ecrivez qu'elle a ri.

« Je n'ai cité ces différents passages d'un auteur contemporain que pour prouver combien il faut se défier des réflexions des historiens de cette époque ; car il est arrivé souvent que, comme Sidoine Apollinaire, des auteurs se sont trouvés dans des positions qui ne leur permettaient pas de s'expliquer avec franchise. L'évêque de Clermont faisait l'éloge des Bourguignons lorsque ceux-ci réussissaient à chasser les Visigoths de l'Auvergne ; mais quand ces derniers se furent emparés du pays, le prélat crut devoir faire sa cour aux nouveaux maîtres, aux dépens des Bourguignons. C'est ainsi que nous verrons plus tard un saint évêque de Vienne faire l'éloge du fratricide. On peut croire aussi que Sidoine Apollinaire avait des motifs personnels pour haïr les Bourguignons, car il dit quelque part que les Bourguignons, le soupçonnant d'avoir favorisé les Francs, l'avaient forcé à quitter Lyon et à se réfugier en Auvergne (1). »

OBSERVATIONS. — Le reproche est grave ; mais un saint qui oublia la franchise ne devait espérer, j'en conviens, aucun ménagement de M. Mermet et de son inflexible exactitude, dont voici la preuve.

Le premier passage que M. Mermet cite de saint Sidoine ne se trouve nulle part dans les écrits de cet évêque.

Le second passage, cette kyrielle d'injures adressées aux Bourguignons, n'est dans l'original que la spirituelle boutade d'un civilisé contre des Barbares. De plus, elle ne fut pas composée pour amuser les Visigoths aux dépens des Bourguignons, puisque le texte même, d'un bout à l'autre, prouve que les Bourguignons entouraient Sidoine quand il écrivit.

(1) *Hist. de la ville de Vienne*, par M. Mermet, t. II, p. 19 et 22. — L'auteur ayant écrit l'histoire de Vienne à Vienne même, où il était maire, cette circonstance peut donner quelque valeur à ses assertions ; c'est pour cela que je m'occupe de son livre, sans songer à le mettre au rang de ceux de MM. Michelet, Ampère, etc.

La pièce étant courte et charmante, je la donnerai en entier. Le poète répond à Catulinus, qui lui avait demandé un épithalame : « Comment exiger, fussé-je même assez habile pour cela, que je consacre un chant à Dionée Fescennine, alors que j'habite parmi les hordes chevelues, que je suis forcé d'entendre le langage barbare du Germain, et d'applaudir, en me faisant violence, à ce que chante, après ses copieux festins, le Bourguignon qui se parfume la tête d'un beurre rance? Veux-tu savoir d'où vient que ma veine poétique se glace? Effrayée par la lyre discordante des Barbares, ma muse dédaigne des vers qui ont six pieds, depuis qu'elle voit des protecteurs qui en ont sept. Heureux tes yeux, heureuses tes oreilles, heureux ton nez lui-même, car il ne sent pas dix fois chaque matin l'odeur fétide de l'ail et de l'oignon! Tu n'es point forcé, comme si tu étais leur grand-père ou le mari de leur nourrice, de recevoir avant le jour cette foule d'énormes géants, auxquels suffirait à peine la cuisine d'Alcinoüs.

« Mais déjà ma muse se tait et s'arrête, après avoir badiné dans ce petit nombre d'hendécasyllabes, de peur qu'on ne regarde ces vers comme une satire (1). »

Il n'y a en cela ni haine ni injures; c'est seulement un tableau aussi vrai que piquant.

M. Mermet a vu *quelque part* dans Sidoine que cet illustre Lyonnais, soupçonné de favoriser les Francs, avait été forcé de se retirer en Auvergne.

Nulle part Sidoine ne parle de cela.

(1) *Carm.* XII. — M. Ampère prend au sérieux la fin de cette bluette, qu'il appelle *railleries tremblantes*, et ajoute : « La prudence de Sidoine glace bientôt sa verve; il s'interrompt, craignant de pousser trop loin la plaisanterie, etc. » (P. 272.) Le critique n'a pas compris que Sidoine, au bout de sa pièce, cherchait dans un effroi simulé une finale originale. Est-il donc vraisemblable qu'il tremblât à l'aspect des Bourguignons, celui qui en traçait cette spirituelle caricature au milieu d'eux?

Dans une lettre à Fauste de Riez, il dit qu'il a été chassé de sa patrie, en apparence pour remplir une fonction, mais dans la réalité par contrainte (1). C'est probablement cette phrase, la seule des œuvres de saint Sidoine qui ait une ombre de rapport à ce qu'avance M. Mermet, c'est cette phrase que probablement l'historien viennois explique et complète comme on a vu. Mais où est-il question, dans cette épître, d'un exil *pour avoir favorisé les Francs* ? Est-il vraisemblable que Sidoine, l'intrépide défenseur de l'indépendance arverne, déjà menacé par les Bourguignons et les Visigoths (2), aurait favorisé l'entrée en Gaule d'un nouvel ambitieux ? Et cet exil, sous forme de fonction à gérer, ne serait-ce pas son épiscopat (3) ?

Les observations de M. Mermet pour prouver avec quelle défiance on doit lire saint Sidoine Apollinaire n'aboutissent donc qu'à montrer combien l'on doit être sur ses gardes en consultant M. Mermet lui-même.

Je ne dis rien maintenant de l'éloge du *fratricide prononcé par un saint évêque de Vienne* ; c'est au chapitre consacré à saint Avite que nous examinerons cette découverte.

13° *Saint Sidoine et les Visigoths.*

M. Philarète Chasles, dans son résumé des écrits de saint Sidoine que j'ai déjà mentionné et dont je n'indiquerai pas toutes les inexactitudes, paraît ne pas avoir remarqué le dévouement de l'évêque de Clermont à la défense de sa ville épiscopale contre les Visigoths.

TEXTE DE M. PHILARÈTE CHASLES. — « A peine un de ces

(1) *Ep.* ix, 3.

(2) *Ep.* iii, 4 : « Nous sommes exposés à la fureur de nos ennemis et à l'envie de ceux qui nous défendent. »

(3) Voir ci-après la note 1 de la page 294.

écrivains a-t-il achevé son homélie douloureuse sur la situation de Rome avilie, il décrit son doux voyage sur la Garonne... et, quelques pages plus bas, sa triste captivité lorsque les Barbares ont mis la main sur lui ; les murs de Clermont détruits, les maisons en cendres, les femmes égorgées, le peuple éperdu n'ayant d'espoir que dans la cérémonie des Rogations, et ne sachant pas que Dieu protège surtout les nations viriles assez fortes pour soutenir l'indépendance qu'elles ont reçue de lui (1). »

OBSERVATIONS. — Les Arvernes savaient que Dieu n'est pas le Dieu des lâches, et c'est M. Chasles qui oublie qu'à Clermont *les murs avaient été détruits, les maisons réduites en cendres et les femmes égorgées* pendant la lutte des citoyens pour leur indépendance. C'est lui qui oublie que Sidoine et son peuple ne chargeaient pas la prière de combattre seule pour eux ; leur courage, à la veille de nouveaux combats, demandait à cette alliée divine des espérances que ne pouvaient leur donner les débris amoncelés sous leurs yeux (2). C'est lui qui oublie la magnifique lettre de Sidoine implorant, auprès des représentants de l'empereur, la permission de combattre pour sauver au moins les ruines de Clermont de la domination des Barbares (3).

La belliqueuse réflexion de M. Chasles porte donc à faux, sans compter qu'elle est aussi fort plaisante. Avez-vous pris garde qu'elle nous apprend que Dieu protège

(1) *Etudes sur les premiers temps du christianisme*, ubi supra. — Le rapprochement des *homélies douloureuses* et des *doux voyages sur la Garonne* est une fantaisie de M. Chasles. Sidoine n'était pas évêque lorsqu'il fit sur la Garonne la promenade qu'il a décrite. — Voir aussi le *Journal des Débats*, 10 septembre 1838, ubi supra.

(2) *Ep. VII, 1* : « Si quelque chose doit seconder en nous un courage aussi téméraire que dangereux, ce ne sera ni l'aspect de ces murs consumés par les flammes, ni ces palissades ruinées, ni ces remparts toujours couverts de nos sentinelles ; notre seule espérance est dans les Rogations. »

(3) *Ep. VII, 7*.

d'ordinaire ceux-là seulement qui sont *assez forts* pour n'avoir pas besoin de lui?

M. Ampère a parfaitement rendu justice au généreux patriotisme de l'évêque de Clermont; malheureusement cette bonne veine s'est trop tôt épuisée.

TEXTE DE M. AMPÈRE. — « Quand les Goths furent entrés dans la ville d'Arvernum, Sidoine Apollinaire et sa famille se trouvèrent exposés aux ressentiments et aux persécutions des vainqueurs. Sidoine fut exilé au château-fort de Livia, puis envoyé à Bordeaux près du roi goth Euric, sous prétexte d'une légation, mais réellement pour s'assurer de sa personne (1). »

OBSERVATIONS. — Vrai ou faux, ceci ne blesse pas la réputation de saint Sidoine; mais comme le fait est assez important dans un tableau de la politique visigothe, comme il est d'ailleurs généralement admis, quoique à tort, et comme à cette occasion l'on a mal expliqué plusieurs épîtres de l'évêque de Clermont, je tâcherai de rétablir la vérité.

Saint Sidoine fut renfermé à Livia; sur cela nous sommes tous d'accord.

Fut-il aussi exilé à Bordeaux? Rien ne le prouve. Le prélat n'en fait aucune mention dans l'épître où il raconte sa captivité; et certainement il ne l'aurait pas oublié, puisqu'il expose à un ami, précisément à son libérateur, les détails de ses infortunes, pour s'excuser d'avoir été fort lent à lui rendre un service (2).

Dans une épître à Fauste de Riez, saint Sidoine dit qu'il *a été chassé de sa patrie, sous prétexte d'une fonction à remplir*. C'est à cette phrase que M. Ampère fait indubitablement allusion, quand il parle d'une légation qui retenait près d'Euric le poète sorti de Livia. Mais en cela il ajoute au texte de l'épître; car quand est-ce que Sidoine

(1) *Hist. litt., etc.*, t. II, p. 254.

(2) *Ep.* VIII, 3

avait été *chassé de sa patrie*? par qui et vers quel lieu l'avait-il été? La lettre n'en dit rien. Elle nous apprend seulement que cet exil, adouci par le nom de fonction, précéda la reddition de l'Auvergne et arriva peu après l'ordination de Sidoine, puisque ce prélat implorait les prières de Fauste pour le *commencement* de son ministère (1). Après la réception de cette épître, l'évêque de Riez en souhaila d'autres et se plaignit de nouveau du silence de son confrère de Clermont, qui lui répondit enfin. Il lui raconta que le prêtre Riochatus, envoyé par Fauste en Bretagne, n'avait rien dit à lui Sidoine du livre dont il était porteur, quoiqu'il eût été retenu deux ou trois mois à Clermont, « jusqu'à ce que la tempête des peuples soulevés se fût apaisée (2). » Cette seconde lettre constate évidemment que la première, celle qui parle de la fonction ou de l'exil de Sidoine, fut antérieure au siège de Clermont, par conséquent à la prison de Livia, et

(1) M. Fauriel, *Hist. de la Gaule méridionale*, t. I, p. 338, a dit sur cette épître : « On a encore, parmi les lettres de Sidoine, quelques unes de celles qu'il écrivit de ce lieu d'exil (*de Livia*), une entre autres adressée à Fauste, évêque de Riez, et qui n'est pas sans intérêt historique; elle aide à se faire une idée de la situation de la Gaule au moment où elle fut écrite. » Il n'est aucune des lettres de Sidoine que l'on puisse faire dater de Livia, pas même celle qu'il a adressée à Fauste. Est-ce que Sidoine, captif dans le royaume d'Euric, aurait écrit à son collègue, évêque dans le même pays, que les *invasions ennemies* et la surveillance qu'elles avaient fait établir ne permettaient pas à leur affection d'entretenir une correspondance suivie? Aurait-il appelé sa captivité une *fonction*? Cette épître de Sidoine remonte à l'époque de son ordination, et cette *fonction* pourrait bien être son récent épiscopat, en faveur duquel il sollicita, en effet, les prières de Fauste. Cette élection aura été provoquée par le roi bourguignon, fixé à Lyon, afin d'écarter un tel mécontent. Quoique Sidoine eût en Auvergne sa villa d'Avitacum, il devait regarder Clermont comme un exil, puisqu'il habitait d'ordinaire la ville de Lyon. Dans cette supposition, ç'aurait été à cause des hostilités des Visigoths contre les Arvernes ou les Bourguignons que les chemins seraient devenus dangereux pour les courriers que Fauste priait Sidoine de lui envoyer.

(2) *Ep.* ix, 9.

qu'elle ne suppose aucune mission auprès d'Euric à la suite de la détention.

MM. Augustin Thierry et Fauriel croient aussi que l'évêque de Clermont se rendit à Bordeaux en sortant de Livia ; mais ce n'est plus sur l'épître à Fauste de Riez qu'ils appuient leur opinion.

« Voici, dit M. Augustin Thierry citant une lettre à Lampride, des vers confidentiels écrits par le plus grand poète du cinquième siècle, Sidonius Apollinaris, exilé de l'Auvergne son pays par le roi des Visigoths, comme suspect de regretter l'empire, et qui était venu à Bordeaux solliciter la fin de son exil (1). »

« Il paraît, dit de son côté l'historien de la Gaule méridionale, que cet exil (*de Livia*) ne fut pas long, et que le digne évêque obtint aisément d'Euric l'autorisation de retourner à son siège. Mais il lui fallut passer par Bordeaux pour y voir le roi qui s'y trouvait, soit qu'il ne voulût que le remercier de sa délivrance, soit qu'il eût à traiter avec lui quelque affaire. Deux mois se passèrent avant qu'Euric pût lui donner audience, tant ce roi était alors occupé ! Ce fut pour abréger un peu ce long intervalle d'attente et d'oisiveté que Sidoine écrivit à Lampridius (2). »

Aucune de ces opinions contradictoires n'a bien saisi le motif et l'époque du voyage de saint Sidoine à Bordeaux auprès d'Euric.

Nous allons, d'abord, analyser la lettre à Lampridius. Sidoine venait d'arriver à Bordeaux, quand Lampridius lui demanda quelques vers. Le poète, dans sa réponse assez tardive, dépeignit à son ami la cour des Visigoths, mais en avertissant que sa poésie serait triste comme lui-

(1) VI^e *Lettre sur l'histoire de France*, 11^e édition, Paris, 1856.

(2) *Hist de la Gaule méridionale*, t. I, p. 345. — Ce ne fut pas en attendant depuis deux mois une audience d'Euric que Sidoine écrivit son poème, puisque c'est dans ce poème qu'il dit avoir été admis une fois auprès du prince.

même ; car il n'a pu atteindre encore le but de son voyage, c'est-à-dire que « de l'héritage de sa belle-mère il n'a rien obtenu (1). » Depuis plus de deux mois, il n'a réussi encore à être vu qu'une fois du prince qu'il implore. Dans un cas tout pareil, lui Lampridius a été plus promptement exaucé. « Je suis malheureux, lui dit Sidoine, tu es heureux, toi ; je suis encore exilé, tu es déjà rentré dans la classe des citoyens. Si je ne chante pas aussi bien que toi, c'est que je réclame, sans pouvoir les obtenir, les faveurs que tu as reçues... Toi, Tityre, déjà tu as recouvré tes campagnes, et tu t'y promènes sous tes myrtes et tes platanes, en jouant du luth... Pour moi, qui n'obtiens rien et qui forme d'inutiles prières, je suis devenu un autre Mélébée. »

Ceci prouve que Sidoine n'était pas plus retenu à Bordeaux par une légation que par une surveillance de haute police, pas plus pour demander la fin de sa captivité que

(1) *Ep. viii, 9* : « Necdum enim quidquam de hæreditate socruali vel in usum tertie sub pretio medietatis obtinui. » L'excellente traduction de saint Sidoine par MM. Grégoire et Collombet déclare cette phrase inintelligible. Si nous nous rappelons que les mots *tertia* et *medietas* désignent, l'un ce tiers des biens laissés par les conquérants aux Gaulois, et l'autre le *métayage*, nous trouverons peut-être à l'obscur passage un sens vraisemblable. Sidoine aura voulu dire : « Je n'ai rien encore obtenu de l'héritage de ma belle-mère, pas même l'usage du tiers, quoique j'offre de payer comme métayer. » Sidoine, je le pense, espérait qu'une fois entré, à un titre quelconque, dans ce bien, il pourrait saisir avec le temps une occasion favorable d'en recouvrer la pleine possession ; ce qui deviendrait impossible, si la propriété tombait en d'autres mains. Quoi qu'il en fût, le sol réclamé ne pouvait être la villa d'Avitacum, puisqu'elle n'était pas un héritage, mais la dot de sa femme, dot depuis longtemps en sa jouissance (*Ep. ii, 2*), et puisque les Visigoths, maîtres de l'Auvergne cédée par l'empereur Jules Népos, n'y envoyèrent pas, que l'on sache, de colonie à la suite du gouverneur Victorius, et ne la soumirent pas au partage. Ces domaines devaient plutôt se trouver dans le voisinage de Toulouse, où nous voyons, à une certaine époque, Sidoine se rendre comme chez lui, accompagné de ses serviteurs et d'une foule d'amis (*Ep. iv, 8*).

pour remercier le roi de sa délivrance ; il y avait été amené par un intérêt de propriétaire.

S'il se nommait alors exilé, ce n'est pas qu'il parlât de la captivité qui suivit la défaite des Arvernes ; il était banni, mais de son héritage.

Que tel soit l'exil dont il gémit, la preuve s'en trouve dans la comparaison qu'il fait de Lampridius et de lui-même. Lampridius est *rentré dans la classe des citoyens* parce qu'on lui a rendu ses champs et ses délicieux ombrages ; c'est donc parce que Sidoine est privé des siens qu'il se regarde comme *exilé*. Aussi voyez à qui il se compare ainsi que son ami. C'est aux bergers de la première églogue de Virgile : Lampridius devient le fortuné *Tityre*, qui a recouvré son patrimoine ; Sidoine est *Mélibée*, dont l'exil finira quand on lui ouvrira l'entrée de son *royaume champêtre* (1).

Maintenant que nous voyons combien MM. Ampère, Thierry et Fauriel se sont trompés, chacun à sa manière, sur le sujet de l'épître, il nous reste à chercher s'ils se sont également trompés sur l'époque où elle fut rédigée. Je crois que sur cela encore il y a eu méprise ; car la lettre à Lampridius est antérieure à l'épiscopat de Sidoine, par conséquent à sa captivité.

On n'a pas oublié que le poète, en devenant pontife, négligea sa lyre. Or, dans cette pièce, l'auteur, comme l'a dit un de ses admirateurs, *est tout parfumé de l'haleine des Muses*. Lampridius lui demande, dès son arrivée, un poème, comme à un ami coutumier du fait. Quant à Sidoine, malgré son ennui, c'est *de bon cœur* qu'il impro-

(1) M. Ampère, p. 268, s'étonne que le poème adressé à Lampridius, poème riche de *traits si hardis* et de *si franches couleurs*, soit signé *Mélibée*. Ce nom bucolique, placé tout seul à la suite de ceux des Barbares peints par l'auteur, serait en effet ridicule ; mais remarquons que cette pièce n'est pas seulement un tableau des Germains ; elle est aussi et surtout une élégie sur un malheur vraisemblablement pareil à celui de Mélibée, dépossédé de ses biens par les soldats d'Auguste.

visé son chant; il parle de son *humeur de poète*, de sa *tendreté poétique*, et promet une poésie meilleure, si une fortune meilleure lui sourit. Sidoine n'était donc point encore converti de ses habitudes anciennes de versificateur; il n'était donc pas évêque alors.

Ni la lettre à Lampridius citée par MM. Fauriel et Augustin Thierry, ni celle à Fauste de Riez à laquelle M. Ampère fait allusion, ne prouvent donc que Sidoine, au sortir de Livia, se soit rendu à Bordeaux.

TEXTE DE M. AMPÈRE. — « Sidoine (*à Bordeaux*) parvint bientôt, par son esprit, à dominer, jusqu'à un certain point, le roi barbare. Il fit pour lui ce qu'il avait fait pour trois empereurs romains, un panégyrique en vers. Ayant gagné la faveur d'Euric, Sidoine obtint de revenir dans sa ville épiscopale. »

OBSERVATIONS. — Sidoine, dans sa lettre au rhéteur Lampridius, a fait des vers en l'honneur d'Euric, non pas tandis qu'il était prisonnier, mais, comme je l'ai prouvé, avant sa captivité et même avant son épiscopat. Or, ces vers ne sont pas un panégyrique à la façon de ceux qu'il avait prononcés devant trois empereurs.

Nous avons entendu Lampridius, l'ami du poète, lui demander quelques distiques en réponse à ceux qu'il envoyait. Deux mois après, Sidoine répondit en prose, et intercala dans la lettre une pièce de cinquante-neuf vers, dont vingt-trois expriment le découragement de sa muse, ou l'ennui de démarches inutiles. Les trente-six autres lignes énumèrent les divers peuples qui viennent implorer l'amitié d'Euric.

Ce sont ces trente-six vers mêlés à une lettre et que M. Augustin Thierry a si justement nommés des vers *confidentiels*, c'est ce court fragment d'une épître que M. Ampère compare aux éloges prononcés par Sidoine à Rome, en présence du sénat et des empereurs, éloges renfermant jusqu'à six cents vers et tout chargés de merueilleux épique ! Rapprochement faux de tous points,

comme aussi ce que M. Ampère dit des succès du poète à la cour visigothe. On prétend qu'ils furent prompts et éclatants. En effet, ils furent si étonnants, si capables d'exciter l'envie, qu'en deux mois, pas davantage, Sidoine put parler au prince, ou plutôt qu'il put en être vu une fois, *semelque visos* (1). La même grâce lui fut-elle de nouveau octroyée dans la suite ? On l'ignore. Fut-il remis en possession de l'héritage de sa belle-mère ? On ne le sait pas mieux. C'est jusqu'à ce point que Sidoine domina le roi barbare !

L'erreur de M. Ampère repose sur une confusion de dates.

La cour visigothe avait vu paraître avec distinction le poète gallo-romain, mais avant Euric (2) ; Théodoric II régnait alors. Comment n'aurait-il pas honorablement accueilli Sidoine, qui, par sa femme, tenait à la noblesse du midi de la Gaule ; Sidoine, dont il poussa le beau-père Avitus à l'empire ?

M. Ampère, qui oublie cela maintenant, l'a rappelé ailleurs. Je transcrirai quelques lignes de son récit : « Sidoine observe que l'on boit très-sobrement (*à la table du prince visigoth*), ce qui est remarquable pour des Germains. Après avoir fait la méridienne, *somnus meridianus* (3), Théodoric joue aux dés, et Sidoine, qui ne sacrifie pas volontiers une occasion d'adresser des compliments au roi, assure que, soit qu'il gagne, soit qu'il perde, il est toujours philosophe. Cependant, un peu plus loin, Sidoine avoue que c'est un très-bon moyen de se mettre en cour auprès du roi goth, que de perdre à pro-

(1) *Ep.* VIII, 9 : Nos istic positos *semelque visos*

Bis jam menstrua luna conspicatur.

(2) Euric monta sur le trône en 466.

(3) La phrase de M. Ampère donne à entendre que Théodoric faisait habituellement la méridienne ; Sidoine dit au contraire : « *Souvent Théodoric ne fait pas la sieste*, ou il la fait courte. » (*Ep.* I, 2.)

pos, et que lui Sidoine y manque rarement... Non seulement Sidoine était flatteur avec le roi barbare, il était encore galant avec la reine (1). »

C'est à ces jours de faveur chez les Visigoths que pensait sans doute M. Ampère quand il nous a montré le poète si avant dans les bonnes grâces d'Euric ; il y a donc deux choses à changer à son récit : la date du fait, et le nom du prince.

Si l'on a été inexact en parlant de Sidoine prisonnier d'Euric, on ne l'a pas moins été en le représentant flatteur de Théodoric II. En effet, il ne dit pas que perdre à propos en jouant avec Théodoric fût un moyen de réussir qu'il ne négligeait pas ; au contraire, il fait observer que le prince, malgré son désir de vaincre, n'entend pas qu'on lui cède la victoire, et, par rapport à lui-même, s'il ajoute qu'*il se tient heureux d'être vaincu* (2), notez qu'il

(1) *Hist. litt., etc.*, t. II, c. ix, p. 270. — M. Fauriel, t. I, p. 511, commet une grave erreur à propos du passage suivant de l'épître citée par M. Ampère : « Les soins qu'exige l'administration du royaume, dit saint Sidoine, occupent le reste de la matinée (*de Théodoric*). Un écuyer de sa suite se tient debout auprès de son siège ; la troupe des satellites couverts de fourrures est introduite, pour qu'elle ne manque pas ; mais on l'éloigne, pour qu'elle ne fasse pas de bruit ; en sorte que, séparée par les voiles et renfermée en dedans des barrières, elle bourdonne devant la porte. Pendant ce temps-là, on reçoit les ambassadeurs des nations ; le roi écoute beaucoup, répond peu. » M. Fauriel pense que l'auteur décrit ici une assemblée de la nation visigothe, et que ces satellites à fourrures sont les nobles et les grands. En les voyant ainsi à la porte, l'historien de la Gaule a cru pouvoir dire : « Il est assez clair que le conseil et le vote d'hommes que l'on traitait ainsi n'étaient pas réputés indispensables. » Erreur énorme ! C'est de l'audience quotidienne du roi que Sidoine a parlé, puisqu'il trace le tableau des occupations de chaque jour. Les *satellites* étaient donc les gardes de Théodoric. Sidoine décrit bien autrement les assemblées de la nation (*Carm.* vii, vers. 452).

(2) *Ep.* i, 2 : « Après le repas, Théodoric souvent ne fait pas la sieste, ou ne la fait que très-courte. Au jeu, si les coups sont heureux, il se tait ; s'ils sont malheureux, il rit ; jamais il ne s'emporte, toujours il se conduit en philosophe... Il méprise les chances favorables qu'on

ne présente pas ses défaites comme volontaires ; il assure, au contraire, que ce serait là une ruse de courtisan maladroit. Il était parfois vaincu, comme il arrive à tout le monde ; seulement il s'en félicitait. On a tort également de représenter comme des *compliments adressés au roi* les éloges décernés par Sidoine à Théodoric. Pour voir dans ces éloges une adulation, il faudrait que la lettre où ils se lisent eût été adressée au prince, ou du moins qu'elle eût dû passer sous ses yeux. Mais point du tout : elle était destinée à un ami qui ne connaissait de Théodoric que la *renommée de sa politesse*.

Je me fais un devoir de noter que M. Ampère, en disant par quels hommages se manifesta la galanterie de Sidoine envers la reine visigothe, nous tranquillise pleinement sur les suites qu'on pourrait craindre. Le seigneur Evodius, voulant offrir un riche bassin à la reine Ragnhilde et solliciter en même temps de l'avancement, pria Sidoine de lui écrire des vers que l'on graverait sur la conque. Le poète, alors en voyage, fit douze lignes à la hâte, en exigeant qu'on ne le nommât pas (1). Telle fut la galanterie anonyme et peu suspecte du poète pour Ragnhilde.

Saint Sidoine parut donc à deux reprises et de deux manières bien différentes à la cour des Visigoths : sous Théodoric, comme courtisan goûté, mais sans flagorneurie de sa part ; sous Euric, comme solliciteur, mais sans prononcer de panégyrique.

lui offre... Il s'amuse de l'émotion du vaincu, et croit enfin qu'on ne s'est pas laissé gagner par déférence, quand l'humeur d'un antagoniste vient le convaincre de son triomphe. Ce qui te surprendra, c'est que souvent cette joie, qui résulte des causes les plus simples, fait valoir le mérite des affaires les plus importantes... Alors moi-même, si j'ai quelque chose à demander, je me tiens heureux d'être vaincu, puisque ma défaite au jeu amène le succès de ma requête. »

(1) *Ep.* IV, 8.

14° Saint Sidoine, dans ses écrits, parait-il rarement ému des malheurs de son pays ?

TEXTE DE M. AMPÈRE — « Pourtant, il faut le dire, de même que dans l'histoire de sa vie nous l'avons vu s'élever, par le sentiment de sa position d'évêque, à une certaine hauteur d'énergie et de patriotisme, de même, après ses louanges à Théodoric, ses petits vers galants à Ragnhilde, ses railleries tremblantes sur ces grands Barbares de sept pieds qui lui font tant de peur, il lui est arrivé une fois de s'exprimer avec vigueur et liberté. En présence de la désolation du pays, et principalement des maux qui affligent l'Eglise, des prêtres massacrés, de la foi qui s'éteint, de la tradition orthodoxe qui se perd, l'âme de Sidoine, naturellement peu disposée à l'exaltation, s'exalte pourtant, et lui inspire quelques phrases d'un sentiment plus profond peut-être que tout ce que j'ai cité jusqu'à présent. Les malheurs de la patrie et de la religion ont fini par élever la faconde du rhéteur à l'éloquence de l'évêque. » M. Ampère cite pour preuve cinq lignes d'une épître (*Ep.* VII, 6).

OBSERVATIONS. — Je ne puis découvrir ce que M. Ampère cherche à conclure de cette citation. Veut-il simplement compter combien il y a de lignes éloquentes dans l'évêque de Clermont ? veut-il montrer que Sidoine n'a pas été indigné aussi souvent qu'il l'aurait dû ? Dans le premier cas, son calcul est inexact ; dans le second, il n'a compris ni le devoir ni la conduite de saint Sidoine.

Ce ne sont pas des discours, ce sont des épîtres que saint Sidoine nous a laissées. Or, pourquoi demander à un recueil épistolaire les invectives patriotiques d'un tribun du forum ? Vous devez y chercher les moyens que prit l'auteur pour sauver son pays, et alors de nombreux

documents viendront vous révéler son courage et sa sollicitude (1).

M. Ampère, ce me semble, souhaiterait que le poète gaulois, comme Delavigne après Waterloo, eût lancé des *Messéniennes*. Eh bien ! il fit mieux que des dithyrambes contre l'ennemi, il le combattit.

Ce n'est donc qu'une fois, une seule fois que M. Ampère trouve saint Sidoine profondément ému sur les malheurs de sa patrie ! Pourtant la tyrannie des Verrès romains et le poids de la conquête barbare n'arrachèrent pas ce seul cri de sa poitrine. Peut-on oublier ses deux catilinaires contre le préfet Séronatus, surtout la seconde adressée à Pannychius ? « Tu n'ignores pas, lui dit-il, que Séronatus revient de Toulouse. Evanthius déjà se rend à Clausétia ; il a fait déjà déblayer les chemins étroits et enlever jusqu'aux feuilles mortes qui pourraient être tombées sur la chaussée. S'il aperçoit quelque fosse un peu profonde, lui-même, tout tremblant, s'empresse de la combler de terre, comme devant guider sa bête féroce depuis la vallée de Tarmis ; pareil en cela aux *musculi* qui, à travers les rochers et les écueils, conduisent les énormes baleines. Séronatus approché déjà des *Gabalitani* pâles de frayeur. Un signe certain de son arrivée prochaine, c'est que, partout où il dirige ses pas, l'on voit traîner en foule des prisonniers chargés de fers ; il se réjouit de leur douleur, et regarde comme une belle action de déshonorer, avant de les punir, ceux qu'il condamnera (2). » Je le demande, n'est-ce pas là de la *vigueur* ? n'est-ce pas là de la *liberté* ?

Et cette lettre contre le traité qui va livrer l'Auvergne aux Visigoths, n'est-ce pas de la magnifique éloquence ? « Tel est aujourd'hui l'état de notre malheureuse province, que la renommée a raison de représenter notre sort

(1) *Ep.* I, 9 ; III, 1, 3, 7, 8 ; V, 20 ; VII, 7. *Carm.* V et XIII.

(2) *Ep.* II, 1 ; V, 13.

comme ayant été meilleur pendant la guerre qu'il ne l'est depuis la paix. Notre esclavage est devenu le prix de la sécurité de nos voisins. L'esclavage des Arvernes, ô douleur ! Si je fouille dans le passé, j'y trouve qu'ils osèrent se dire jadis les frères des antiques habitants du Latium et reporter leur origine au sang d'Ilium. Si je rappelle des faits récents, je vois que ce sont eux qui, de leurs propres forces, ont arrêté les armes de l'ennemi commun. Voilà donc ce qu'il nous a valu d'avoir bravé la faim, les flammes, le fer, la peste ! voilà donc la paix si avantageuse que nous attendions, lorsque, pour échapper aux horreurs de la faim, nous arrachions les herbes qui croissaient aux fentes de nos murs ! En récompense de tant d'actes courageux et héroïques, si je suis bien informé, on nous sacrifie. Rougissez, nous vous en prions, d'une paix qui n'est ni utile ni glorieuse. S'il faut encore soutenir un siège, s'il faut combattre encore, endurer encore la faim, nous le ferons avec plaisir (1). » Était-ce donc là de la faconde de rhéteur ?

M. Ampère dira-t-il qu'il connaît bien ces *réclamations généreuses*, et qu'il en a lui-même ailleurs fait admirer l'*énergie* (2) ? Alors pourquoi les omet-il maintenant et ne signale-t-il dans saint Sidoine qu'une seule inspiration vigoureuse et indépendante ?

Les malheurs publics ont donc plus souvent irrité le patriotisme de saint Sidoine que M. Ampère ne se l'est rappelé.

D'ailleurs, les Bourguignons et les Visigoths étant établis dans l'empire à titre d'alliés et du consentement de Rome (3), Sidoine, gendre d'Avitus, préfet de la ville

(1) *Ep.* VII, 7.

(2) *T.* II, p. 253 et 254.

(3) « Aquitania Gothis tradita. » (Prosper, *Chronicon*, ad ann. 412.) « Sabaudia Burgundionum reliquiis datur, cum indigenis dividenda. » (Prosper, ad ann. 339.) Voir, sur ce passage, Du Bos, *Hist. de l'établissement de la monarchie*, l. II, c. IX. — Les titres militaires et autres

éternelle, forcément attaché par la reconnaissance à la cour des deux empereurs, ne pouvait pas donner à sa douloureuse indignation un aussi libre cours que Delavigne en voyant les Cosaques au Louvre. Encore, ce patriotisme du poète libéral, savons-nous aujourd'hui ce qu'il valait, et de combien peu il devait se contenter.

15^e Résumé.

Nous avons jugé saint Sidoine comme laïque et comme évêque.

On a prétendu que, dans ce double état, il n'avait guère pris au sérieux que l'orgueil, le plaisir et l'ambition ; on a dit que, laïque, il était cruel pour le faible, courtisan servile envers les grands, songeant fort peu à l'Eglise, même dans Rome.

Or, ces divers reproches ont disparu. Sa cruauté s'est réduite à un acte sévère, répréhensible sans doute, mais bien moins pourtant que l'inadvertance qui change en meurtre cette bastonnade. Le servilisme reproché à l'auteur des éloges de Majorien, d'Anthémios et d'Euric s'efface de même, soit à l'examen des raisons qui lui imposèrent le devoir de louer les deux empereurs, soit à l'examen des preuves par lesquelles nous avons montré qu'il ne fut jamais le panégyriste du roi visigoth. Enfin, la piété de Sidoine s'est admirablement révélée à nos yeux, quand nous l'avons surpris, à l'aspect de Rome, prosterné comme un pèlerin du moyen âge, et quand nous avons appris de saint Grégoire avec quelle libéralité il secourait les pauvres. Pour rajeunir l'histoire du gendre d'Avitus, un moderne l'a choisi comme type du vaniteux. Mais, nous l'avons vu, si le saint rechercha des dignités,

accordés aux chefs barbares prouvent que le séjour de ceux-ci en Gaule était autorisé.

il se proposa d'être utile; s'il offrit des conseils au coupable Arvandus, il le fit en souvenir d'une ancienne liaison; s'il ménagea Ricimer, il imita, et pour des motifs pareils, les empereurs Majorien et Anthémius; s'il rencontra quelque obstacle à son élection, ce ne fut que dans sa modestie; les autres sont tous imaginaires.

Sidoine, dans l'épiscopat, s'est montré tout à fait digne de notre admiration. L'ambition ne le conduisit pas au sacerdoce; il n'y vécut pas en homme de plaisir, et ses contemporains ont rendu hommage à ses connaissances ecclésiastiques. Quoique parfois badin dans l'intimité, il reste toujours grave dans son auguste ministère.

Nous avons considéré comme littérateur saint Sidoine, louangeur à outrance de ses amis, mais au fond juge sévère de la décadence du goût dans son siècle. Si, pendant son épiscopat, il publia sa correspondance, il le fit à la sollicitation de ses amis laïques et prêtres, entre lesquels figuraient plusieurs saints, et il n'obéit pas en cela à une vanité d'auteur; car, s'il y eût été sujet, il n'eût pas, à son entrée dans l'Eglise, renoncé à la poésie, qui lui avait acquis une si brillante renommée.

CHAPITRE VIII.

GLOVIS ET LE CLERGÉ GAULOIS.

1^o Notice sur Clovis.

Clovis, devenu, en 481, à l'âge de seize ans, roi des Francs établis à Tournai, défit Syagrius et les Gallo-Romains à Soissons en 486, les Thuringiens en 491, et les Allemands à Tolbiac en 496. Il reçut le baptême cette même année. Il avait épousé sainte Clotilde en 493. La Bretagne eut à subir une sorte de dépendance. Au commencement du sixième siècle, Clovis vainquit les Bourguignons, maîtres de l'est des Gaules, et, sept ans après, les Visigoths, dont le territoire s'étendait des Pyrénées à la Loire. L'empereur Anastase envoya de Constantinople au roi franc le titre de consul. Plusieurs parents de Clovis régnaient au nord de la Gaule et sur les bords du Rhin. Redoutant pour son gouvernement leur ambition jalouse, il les fit périr, et mourut en 511.

2^o Les Francs étaient-ils plus barbares que les Bourguignons et les Visigoths ?

TEXTE DE M. AUGUSTIN THIERRY. — « Les Franks remplissaient le nord des Gaules de terreur et de ravages ; étrangers aux mœurs et aux arts des cités et des colonies

romaines, ils les dévastaient avec indifférence et même avec une sorte de plaisir. Comme ils étaient encore païens, aucune sympathie religieuse ne tempérerait leur humeur sauvage. N'épargnant ni le sexe ni l'âge, disent les anciens historiens, détruisant les églises et les maisons des villes et des campagnes, ils s'avançaient graduellement vers le midi pour envahir toute l'étendue de la Gaule ; tandis que les Goths et les Burgondes, poussés par une ambition pareille, mais avec des formes moins barbares, quelquefois d'accord, souvent en guerre, cherchaient à faire des progrès dans la direction opposée. La conquête des provinces méridionales et orientales de la Gaule par les Visigoths et les Burgondes fut loin d'être aussi violente que celle du nord par les Franks. Soustraits depuis longtemps à l'empire du fanatisme guerrier que propageait la religion des Scandinaves, ces deux peuples avaient émigré par nécessité, avec femmes et enfants, sur le territoire romain. C'était par des négociations réitérées, plus encore que par la force des armes, qu'ils avaient obtenu leurs nouvelles demeures. A leur entrée en Gaule, ils étaient chrétiens, et, quoique appartenant à la secte arienne, ils se montraient en général tolérants. Les Goths le furent d'abord, et les Burgondes le furent toujours. » M. Thierry parle ensuite de la bonhomie des Bourguignons et des longs malheurs qui avaient dû briser en eux l'orgueil de Barbare et de conquérant ; puis il ajoute : « Avant l'époque où se développa chez eux l'intolérance du fanatisme arien, les Visigoths... joignaient un égal esprit de justice à plus d'intelligence et de goût (*que les Bourguignons*) pour la civilisation. De longues promenades militaires à travers la Grèce et l'Italie avaient inspiré à leurs chefs l'ambition de surpasser, ou tout au moins de continuer, dans leurs établissements, l'administration romaine... Leur cour de Toulouse, centre de la politique de tout l'Occident, intermédiaire entre la cour impériale et les royaumes germaniques, égalait en politesse et sur-

passait peut-être en dignité celle de Constantinople. C'étaient des Gaulois de distinction qui entouraient le roi des Visigoths, quand il ne marchait pas en guerre; car alors le Germain reprenait le dessus... Si, de ce tableau,... on passe aux récits originaux du règne de Clovis, il semble que l'on s'enfonce dans les forêts de la Germanie (1). »

M. Guizot partage à peu près l'opinion de M. Thierry sur le caractère des divers peuples qui s'établirent dans les Gaules. « Il y avait entre eux, dit-il, des différences notables. Les Francs étaient beaucoup plus étrangers, plus germains, plus barbares que les Bourguignons et les Goths. Avant d'entrer en Gaule, ces derniers avaient d'anciennes relations avec les Romains; ils avaient vécu dans l'empire d'Orient, en Italie; ils s'étaient familiarisés avec les mœurs et les populations romaines. On en peut dire presque autant des Bourguignons. De plus, les deux peuples étaient chrétiens depuis assez longtemps. Les Francs, au contraire, arrivaient de Germanie, encore païens et ennemis. Les portions de la Gaule qu'ils occupèrent se ressentirent de cette différence; elle est décrite avec vérité et vivacité dans la 7^e (*c'est maintenant la 6^e*) des *Lettres sur l'histoire de France* de M. Augustin Thierry. Je suis porté cependant à la croire moins importante qu'on ne la suppose en général (2). »

OBSERVATIONS. — Malgré mon respect pour les éminents écrivains dont j'ai cité les paroles, je ne saurais penser qu'il y ait eu *des différences notables* entre les Francs et les autres Germains maîtres de la Gaule. Selon MM. Thierry et Guizot, 1^o ce peuple, avant 486, n'avait pas eu de relations avec les Romains, comme les Goths et

(1) *Hist. de la conquête de l'Angleterre par les Normands*, t. I, p. 41, 10^e édition, Paris, 1836. L'édition définitive que préparait M. Thierry quand la mort le surprit n'a pas encore paru. — *Lettres sur l'histoire de France*, lettre VI^e.

(2) *Hist. de la civil. en France*, t. I, liv. VIII, p. 217.

les Bourguignons ; 2^o ses conquêtes furent plus dévastatrices que celles des deux autres nations. Or, ces faits sont inexacts.

Premièrement, les Francs avaient eu des rapports avec les Romains.

Je ferai remarquer d'abord que Clovis n'amena pas son armée *de Germanie*, comme l'a écrit M. Guizot ; il l'amena non pas d'outre-Rhin, mais de Tournai, c'est-à-dire d'une ancienne province romaine, de la Belgique. Il y avait longtemps que des tribus franques habitaient en deçà du Rhin, sur la rive romaine du fleuve. Les Saliens s'y fixèrent vers 337, et les Mérovingiens vers 440 (1).

Les relations des Francs avec la grande nation ne se bornèrent pas à ce séjour sur une partie de son territoire ; elles furent encore plus intimes, et elles datent de plus loin. « De 286 à 288, dit M. Fauriel, l'empereur Maxilien ayant repoussé au-delà du Rhin de nombreuses hordes de Franks et d'autres Germains, donna des chefs de son choix à je ne sais quelle portion de ces peuples. Cet exemple fut fréquemment imité par la suite ; aussi Libanius, écrivant vers 337 et parlant des Franks, dit d'une manière générale : « Ces peuples ont reçu de nous des gouverneurs à titre d'inspecteurs de leurs affaires... » A dater de l'époque indiquée, les Franks, comme les autres, ou plus encore que les autres Germains, s'accoutumèrent de plus en plus à intervenir dans les troubles civils de la Gaule et de l'empire. On les trouve constamment à la solde des chefs romains, tantôt à celle des ambitieux qui prétendaient au titre d'empereur, tantôt à celle des empereurs réduits à lutter contre les usurpateurs (2). »

En 461, les Franks, ayant chassé Chilpéric, élurent

(1) Fauriel. *Hist. de la Gaule méridionale, etc.*, t. I, p. 168, 170, 208.

(2) *Hist. de la Gaule méridionale*, t. I, p. 164. — Michelet, *Hist. de France*, t. I, p. 193.

pour chef le comte Egidius, qui régna huit ans sur eux (1).

Le luxe des guerriers francs est encore une preuve de l'adoucissement de leurs mœurs barbares. Saint Sidoine nous peint ainsi le jeune prince Sigismer allant demander la main d'une princesse bourguignonne : « Il marchait précédé et suivi de plusieurs chevaux superbement harnachés et chargés de pierreries étincelantes ; il était revêtu d'écarlate, éblouissant d'or, couvert d'une soie d'une éclatante blancheur. Des chefs l'entouraient. Leurs sayes de couleur verte étaient bordées d'écarlate ; leur bras gauche se cachait sous des boucliers aux bords d'argent et à la bosse dorée (2). »

« Dans le tombeau de Kildérík I^{er}, découvert en 1653 à Tournai, se trouva une pierre gravée : l'empreinte présentait un homme fort beau ;... autour de la figure était écrit le nom de Kildérík en lettres romaines ; un globe de cristal, signe de la puissance, un style avec des tablettes, des anneaux, des médailles de plusieurs empereurs, des lambeaux d'une étoffe de pourpre, étaient mêlés à des ossements : il n'y a rien dans tout cela de trop barbare. On lit aux *Histoires* que les Germains adoucissaient leur rudesse au-delà du Rhin par le voisinage des Franks. Selon Constantin Porphyrogénète, Constantin le Grand fut l'auteur d'une loi qui permettait aux empereurs de s'allier au sang des Franks, tant ce sang paraissait noble (3). » Ces paroles sont de Chateaubriand.

Les Francs, « lors des invasions des Vandales, en 406, défendirent vaillamment les postes confiés à leur fidélité. Cette conduite leur valut de nouvelles faveurs ; ils parti-

(1) S. Greg. Tur., l. II, c. XII.

(2) Ep. IV, 20. — Chateaubriand, *Etudes historiques*, 6^e étude, 1^{re} partie, et Michelet, *Hist. de France*, t. I, p 193, pensent que Sigismer était Franc. Il paraît, en effet, que les guerriers de sa suite avaient la main droite armée de la francisque, *securibus missilibus*.

(3) Chateaubriand, *Analyse raisonnée de l'histoire de France*, première race.

cipaient déjà aux premières charges de l'Etat ; les légions avaient déjà des centuries formées en entier de Francs ; le prétoire, le palais de l'empereur étaient remplis de dignitaires sortis de diverses tribus franques, lesquelles, avant la fin du quatrième siècle, avaient donné à l'empire neuf maîtres de la milice romaine, douze grands officiers, cinq tribuns, un préfet de Rome, un premier ministre, Arbogaste, sous Théodose et Valentinien ; enfin, une impératrice, Eudoxie, femme d'Arcadius, dont le père, appelé Baudon, commandait une armée romaine. *Tunc in palatio Francorum multitudo florebat*, dit Ammien Marcellin, qui écrivait en 370 ; depuis longtemps les jeunes Francs fréquentaient les écoles de Rome, de Ravenne, de Milan, de Narbonne, de Trèves et d'Autun... La rive droite du Rhin, le long de laquelle ils s'établirent (*à la fin du troisième siècle*), se couvrit bientôt de brillants domaines, de riches cultures, qui rivalisaient tellement avec celles de la rive gauche, occupée par les Romains, qu'un auteur contemporain, Claudien, dit : « L'étranger demandait de quel côté se trouvait la possession romaine. » *Adspiciens ripas, quæ sit romana requiret* (1). »

M. Michelet a donc parfaitement raison quand il dit des Francs : « Dans le long séjour qu'ils firent en Belgique, ils durent nécessairement se mêler aux indigènes, et n'arrivèrent sans doute en Gaule que lorsqu'ils étaient devenus en partie Belges (2). »

Nous lisons encore, dans la très-savante *Histoire de l'établissement de la monarchie française* : « S'il y avait

(1) Mazas, *Nouveau Cours d'histoire de France*, t. I, p. 160. — Le passage d'Ammien Marcellin cité par M. Mazas est tiré des *Rerum gestarum*, l. XV, un peu avant le milieu. Le vers de Claudien a été sans doute écrit de mémoire ; il n'est pas exactement copié. Claudien, *De Laudibus Stiliconis*, l. I, v. 21 et 22, a dit :

. viator
Cum videat ripas, quæ sit romana requiret.

(2) *Hist. de France*, t. I, p. 193.

(en 454) de la différence, pour parler ainsi, entre la cour de Tournai et celle de Toulouse, c'est que la première devait être encore moins sauvage que l'autre. Il y avait déjà pour lors deux cents ans que les Francs, habitués sur les bords du Rhin, fréquentaient les Romains, et qu'ils passaient la moitié de leur vie dans les Gaules, au lieu qu'il n'y avait pas encore quarante-cinq ans que les Visigoths, partis des bords du Danube, s'étaient établis dans ce pays-là, et qu'ils avaient commencé à s'y polir par le commerce des anciens habitants (1). »

Telles furent les relations de la nation franque et des Romains. L'histoire des Bourguignons n'offre rien d'approchant, et celle des Visigoths rien de plus glorieux. Ces derniers, il est vrai, parcoururent la Mésie, la Thrace, la Pannonie, l'Illyrie, la Grèce, l'Epire, l'Italie, mais c'était le fer et la torche à la main; ils entrèrent deux ou trois fois dans Rome, mais pour la rançonner ou la piller. Or, jusqu'à quel point les Visigoths adoucissaient-ils leur barbarie et contractaient-ils les habitudes plus humaines des nations qu'ils écrasaient? Il est difficile de le dire, surtout quand on entend leur chef Ataulfe déclarer qu'une des raisons pour lesquelles il avait abandonné le dessein de remplacer l'empire romain par un empire gothique, fut l'impossibilité, prouvée par une longue expérience, de soumettre à quelques lois la barbarie effrénée de ses Goths (2). »

Je sais que les Francs furent plus d'une fois en guerre avec les Romains, aussi bien que les Visigoths et les Bourguignons; mais cela ne peut empêcher de reconnaître qu'ils eurent, comme ces deux peuples, des rapports avec la grande nation, et que, par conséquent, ils durent, autant qu'eux, profiter du contact.

Ne serait-ce pas du spectacle de la civilisation que vint

(1) Liv. II, c. XIX.

(2) Orosius, *Hist.*, l. VII, c. XLIII.

aux Francs la pensée de rédiger la loi salique, longtemps avant que les autres Barbares, depuis maîtres de l'est et du sud de la Gaule, songeassent à leurs codes (1)?

Quand il serait vrai que les Bourguignons et les Visigoths eussent été plus mêlés aux Romains que les Francs, il faudrait au moins convenir que cela ne parut guère, soit quand ils pénétrèrent en Gaule, soit après leur établissement; c'est ce que MM. Guizot et Thierry semblent avoir oublié.

Voyez les Bourguignons en quête d'un territoire en deçà du Rhin : « Les farouches Bourguignons, dit saint Sidoine Apollinaire, opprimaient la Belgique (2). » Lorsqu'Ataulfe marcha contre eux, selon Jornandès, « depuis longtemps, comme les Francs, ils infestaient cruellement la Gaule (3). » Nous lisons dans la vie de leur roi Sigismond « qu'ils firent invasion, à la manière des Barbares, sur le sol gaulois... Après avoir élu pour roi l'un d'eux, nommé Gondioc, leur glaive massacra tous les habitants romains de la Gaule que la fuite ne déroba pas à leurs yeux (4). » L'est des Gaules leur fut cédé par les maîtres de l'empire, et Gondioc, à sa mort, laissa quatre fils qui se partagèrent son royaume. Deux de ces chefs bourguignons s'armèrent, à diverses reprises, contre leur frère Gondebaud. Le premier, Chilpéric, eut la tête tranchée, ainsi que ses deux fils; sa femme fut noyée; le second, Godégisile, fut brûlé avec sa femme (5).

Suivons les Bourguignons dans leurs guerres extérieures. Sous Gondebaud, ils prennent Narbonne et la pil-

(1) « La loi salique doit avoir été rédigée, à une époque impossible à préciser, pour l'une des tribus frankes encore alors païennes et stationnées au-delà du Rhin. » (Fauriel, *Hist. de la Gaule méridionale*, t. II, p. 6.)

(2) S. Sidonius, *carmen* VII, *Panegyrique d'Avitus*.

(3) Jornandès, *De Rebus get.*, c. XXXI; *Max. Bibl. vet. Patr.*, t. XI.

(4) Bollandus, *mensis maii* t. I, *Vita S. Sigismundi*, p. 86.

(5) S. Greg. Tur., l. II, c. XXVIII. — *Vita S. Sigismundi*, ubi supra.

lent (1). Une heureuse expédition les rend maîtres de Brioupe, « et ils font toute la population prisonnière, s'emparent des vases augustes du ministère sacré, se préparent à frapper du glaive les hommes et à tirer au sort le reste de la multitude (2)... » La riche et célèbre église de Saint-Julien fut pillée. « En Italie, Gondebaud et Godegisile pillèrent Turin, Pavie et toute la Ligurie, et, à leur retour, ils emmenèrent un si grand nombre de captifs, qu'il ne resta pas assez d'habitants pour cultiver les terres (3). »

Je ne sais trop comment de ces faits et des habitudes qu'ils supposent il est possible de conclure que les Bourguignons valussent mieux que les Francs.

De même pour les Visigoths.

S'il était vrai que leur établissement eût été moins désastreux que celui des Francs, on ne devrait pas s'en étonner, car ils ne rencontrèrent pas les mêmes obstacles que ceux-ci. Ataulfe, au pied des Pyrénées, fut reçu comme allié, d'abord par l'usurpateur Jovinus, ensuite par l'empereur Honorius (4), tandis que la frامée de Clovis dut lui frayer le plus souvent un passage. Mais, d'ailleurs, Clovis, aussi bien qu'Ataulfe, quand il rencontrait des villes qui ouvraient leurs portes, y entraient en conquérant pacifique; M. Thierry est obligé d'en convenir (5). Les Goths, comme je l'ai dit, furent reçus en alliés; et

(1) S. Isidore de Séville, *Hist. de reg. Gothorum*, æra DXLV, n° 37.

(2) S. Greg. Tur., *De Gloria Martyrum*, l. II, c. vii.

(3) Mermet, *Hist de Vienne*, t. II, p. 31. — *Max. Bibl. vet. Patr.*, t. IX, Op. Ennodii, *Vita S. Epiphani*, p. 391; t. XI, Op. Cassiodori, lib. XII, p. 28.

(4) Fauriel, *Hist. de la Gaule méridionale*, t. I, p. 116 et 118.

(5) *Hist. de la conquête de l'Angleterre*, t. I, p. 46 : « Du moment que le roi Chlodowig fut déclaré fils de l'Eglise romaine, sa conquête s'agrandit en Gaule, presque sans effusion de sang. Toutes les villes du nord-ouest, jusqu'à la Loire et jusqu'au territoire des émigrés bretons, ouvrirent leurs portes à ses soldats. »

cependant que de plaintes sur leurs ravages ! « Dans les hameaux, s'écrie saint Orientius, dans les villes, dans les campagnes, dans les chemins, dans les bourgs, çà et là sur toutes les routes, la mort, la douleur, la destruction, les désastres, l'incendie, le deuil ; la Gaule entière a fumé sur son ardent bûcher (1) ! » « Hélas ! voilà dix ans que que les glaives goths et vandales font de nous une boucherie ! » c'était le cri de saint Prosper. « L'un, disait-il encore, gémit de ses talents d'argent et d'or qu'on lui a ravis ; celui-ci souffre de ses meubles précieux enlevés, celle-là de ses colliers que se sont divisés les femmes visigothes ; cet autre est tourmenté parce qu'on a emmené ses troupeaux, brûlé ses maisons, consommé son vin, parce que ses fils sont plongés dans la tristesse et ses serveurs couverts de haillons (2) ! »

Ce n'étaient pas là seulement des hyperboles dans la bouche des poètes que j'ai cités, l'histoire parle comme eux.

Ataulfe ayant passé du parti de Jovinus à celui de l'empereur, l'usurpateur s'enfuit à Valence. « Les Goths l'y suivirent et l'y assiégèrent. La ville fut prise d'assaut et ravagée de manière à perdre dès lors sans retour le rang qu'elle avait jusque là occupé parmi les villes de la Gaule (3). » Une convention avec le patrice Constance obligea les Visigoths à passer en Espagne. « Au moment de quitter la ville (*de Bordeaux*), ils en exigèrent des contributions de toute espèce ; ils dépouillèrent de tout et chassèrent plusieurs riches citoyens... N'ayant point d'ennemis derrière eux pour presser leur retraite, les Goths et les Alains crurent pouvoir, chemin faisant, prendre et piller quelques villes... Il y a beaucoup d'apparence qu'ils commen-

(1) S. Orientius, *Commonitorium*, lib. II, v. 180 et suivants.

(2) *Max. Bibl. vet. Patr.*, t. VIII, Opera S. Prosperi, *De Providentia divina*, p. 98 et 101.

(3) Fauriel, t. I, p. 118.

cèrent (*au-delà des Pyrénées, dans la Tarraconnaise orientale*) par rançonner et dévaster cette partie de l'Espagne, la seule qui eût échappé aux ravages des Alains et des Vandales. Peut-être seulement ces hostilités ne durèrent-elles pas longtemps (1). »

Or, si les Visigoths ne ménageaient pas plus que cela leurs alliés, comment devaient-ils agir envers leurs ennemis? Idace raconte en ces termes les exploits de Théodoric II dans une de ses guerres : « Les Romains étant vaincus, les portes des saintes églises sont brisées, les ornements et les vases sacrés enlevés, et les clercs conduits en servitude. Les maisons deviennent la proie des flammes (2). » A Astorga, à Palencia, non seulement les Visigoths pillent, mais ils mettent tout à feu et à sang (3). Qu'est-ce que l'Auvergne n'eut pas à souffrir de ce peuple rentré en Gaule? « Dans son empressement de la voir à lui, Euric aimait mieux l'occuper appauvrie et dévastée que de courir le risque d'en attendre longtemps la conquête... Mais les Arvernes tenaient bon... Ils ne voyaient plus, du haut de leurs remparts ébranlés, que villages et maisons incendiés, que campagnes blanches d'ossements, et ils songeaient encore à résister (4). » Ce tableau est de M. Fauriel, qui lui aussi croit cependant que les Visigoths ariens étaient moins féroces que les Francs, même devenus catholiques (5). Mais de quelles dévastations plus atroces que celles d'Euric ou de Théodoric les Francs ont-ils donc épouvanté les Gauls ?

Nous avons vu les premiers rois bourguignons occuper leurs loisirs par des guerres civiles, où les frères vaincus, leurs fils et leurs femmes expiaient la révolte sous le fer,

(1) Fauriel, t. I, p. 130 et 134.

(2) Idacii *Chronic.*, apud Canisium et Basnagium. Vide *Lecton. antiq.*, t. II, 1^{re} partie, p. 187.

(3) Idacius, ad annum 457. — Fauriel, p. 255.

(4) Fauriel, t. I, p. 325-333.

(5) Fauriel, t. I, p. 583; t. II, p. 76.

dans le feu ou au Rhône. Les Visigoths ne prenaient pas même, comme les Bourguignons, la peine de réunir des armées pour donner au moins à leurs meurtres l'apparente solennité d'une guerre. Le poignard suffisait. Ataulfe tué, Ségéric tué, Thorismond tué par son frère Théodoric II qu'Euric tua plus tard, plusieurs autres frappés de même, voilà des échantillons du progrès social chez les Visigoths, chez ce peuple habitué, dit saint Grégoire de Tours, à se défaire de la sorte des rois qui lui déplaisaient (1). Il y en avait peu, il paraît, qui eussent l'art de lui plaire.

Les peuples préférés aux Francs par MM. Guizot, Fauriel et Thierry avaient encore d'autres guerres, outre celles qu'ils faisaient à leurs parents et à leurs voisins : c'étaient les persécutions contre les orthodoxes.

Les Bourguignons, il est vrai, se contentaient de donner des entraves aux catholiques (2), de les bafouer (3), d'expulser quelques uns de leurs évêques (4) ; mais l'intolérance des Visigoths éprouvait moins de scrupules. « Euric abattait la tête de ceux qui ne voulaient pas partager son erreur, jetait les clercs en prison, exilait où tuait les prêtres, et faisait encombrer d'épines l'entrée des églises. Cette tempête dépeupla les villes de la Novempopulanie et des deux Aquitaines (5). »

Je ne nierai ni ne dissimulerai rien de ce que l'histoire

(1) S. Greg. Tur., *Hist. Franc.*, l. III, c. xxx.

(2) S. Avitus, *Ep.* 29 : « Utrum... mentio illius ordinationis incidit, quæ bonorum pestem, ad infernalibus latebris excitatam, catholicis arianisque certantibus intromisit. »

(3) « Omnis gens Burgundionum, una cum paucis Romanis, qui cum ipsis in Galliis, eorum morsibus laniati, divertebant contempti... » (Bollandus, maii t. I, *Vita S. Sigismundi*, p. 87.)

(4) S. Greg. Turon., *Hist. Franc.*, l. X, c. xxxi : « Eo quod de Burgundia jam episcopi ordinati, ... ad hostilitate de urbibus suis expulsi fuissent. »

(5) S. Greg. Turon., *Hist. Franc.*, l. II, c. xxv. — S. Sidonius Apollinaris, *Ep.* vii, 6.

reproche à la barbarie de l'armée de Clovis ; mais si, de bonne foi, nous comparons à cette barbarie les souvenirs des dévastations, des pillages, des guerres civiles et domestiques, des assassinats, des persécutions religieuses dont se souillèrent la *bonhomie* des Bourguignons, la *politesse* et la *dignité* des Visigoths, il sera impossible de prétendre que ces deux derniers peuples aient été plus avancés que les Francs sur le chemin de la civilisation. Agathias autrefois était bien loin de juger ces diverses nations comme les jugent les trois historiens dont je combats l'opinion. « Les Francs, dit-il, ne ressemblent point aux autres Barbares ;... ils sont très-soumis aux lois, très-polis ; ils ne diffèrent guère de nous que par le langage et le vêtement (1). »

Les Gallo-Romains, il paraît, ne pensaient pas autrement qu'Agathias, puisqu'ils *souhaitaient d'amour*, comme nous le verrons, la domination des Francs.

Que si nous ne voulons pas accorder aux Francs entre les autres Germains la même distinction qu'Agathias, ne faisons pas au moins d'eux les plus féroces des Barbares, puisque les Visigoths et les Bourguignons ne furent pas adoucis par des rapports plus étroits avec les Romains, et ne couvrirent pas moins leur route de sang et de ruines.

Je dois l'avouer cependant, la cour des Visigoths brille, dans notre souvenir, d'un éclat qui s'affaiblit chez les Bourguignons et manque tout à fait chez les Francs. Oui, quand *on passe aux récits originaux du règne de Clovis, il semble que l'on s'enfonce dans les forêts de la Germanie*. Pourquoi cette différence ? Parce que le roi franc n'a eu, pour raconter sa vie, que l'historien barbare de la barbarie, saint Grégoire de Tours, tandis que, près des princes visigoths, parut, tantôt comme courtisan, tantôt comme solliciteur, celui que M. Augustin Thierry

(1) Agathias, *De Bello Goth.*, au commencement.

appelle, un peu plus haut, *le plus grand poète du cinquième siècle*, je veux dire saint Sidoine Apollinaire. Cet écrivain, homme d'esprit, de verve, de style chaudement coloré, a été amené, par de nombreuses circonstances, à décrire les habitudes de Théodoric, ses soins pour élever à l'empire le beau-père de Sidoine, les réceptions solennelles de son successeur Euric, les plaisirs des rhéteurs et des seigneurs gallo-romains ses sujets, retirés à l'ombre de leurs villas, échangeant des vers entre eux, ou nonchalamment promenés sur la Garonne, ou préparant de riches cadeaux pour leurs souverains. Les brillantes périodes du poète sont un cadre au milieu duquel les rois visigoths perdent de leur barbarie ; heureux cadre dont Clovis est privé ! Pourtant un tableau où, près de Clovis, nous verrions Clotilde, les seigneurs de la cour et de l'armée, les artistes mandés d'Italie, les Gallo-Romains de l'est et du sud le suppliant d'accourir les ranger parmi ses sujets, des ambassadeurs sollicitant et obtenant la liberté des vaincus de Tolbiac et le pardon des révoltés de Verdun, ou lui apportant de Constantinople les insignes du consulat, puis saint Remi causant des devoirs d'un roi chrétien et de la pompe qui, dans l'église de Reims, parut au prince, le jour de son baptême, la splendeur même du ciel ; un tel tableau, par une plume habile, n'intéresserait pas moins que celui qui nous reste des prières, des travaux, des jeux et d'une audience publique de Théodoric. Mais le peintre a fait défaut au roi franc. Gondebaud, en Bourgogne, avait au moins dans sa familiarité saint Avite, poète et théologien ; aussi n'est-il que dans une pénombre. Saint Grégoire de Tours seul échut à Clovis. Croit-on que, si Théodoric n'avait rencontré pour parler de lui que Jornandès ou saint Isidore, il eût brillé plus que Clovis aux yeux de l'imagination ? D'ailleurs, la culture intellectuelle était plus répandue au sud qu'au nord de la Gaule, où elle était arrivée plus tard et avait souffert, pendant presque deux siècles, des guerres intes-

tines des Bagaudes. La supériorité de *politesse* admirée par M. Thierry chez les Visigoths tient donc bien plus à la noblesse gallo-romaine de la cour et aux reflets des descriptions de Sidoine, qu'au mérite des conquérants, en qui, on nous l'a dit, *reparaissait si vite le Germain, quand ils marchaient en guerre*; et ils y marchaient souvent.

3° *Le clergé a-t-il, par sympathie religieuse, caché les dévastations de Clovis ?*

TEXTE DE M. THIERRY. — « Une conquête exécutée par de pareilles gens (*les Francs*) dut être sanglante et accompagnée de cruautés gratuites; malheureusement les détails manquent pour en marquer les circonstances et les progrès. Cette pauvreté de documents est due en partie à la conversion des Franks au catholicisme, conversion très-populaire dans toute la Gaule, et qui effaça la trace du sang versé par les nouveaux chrétiens orthodoxes. Leur nom fut rayé des légendes destinées à maudire la mémoire des meurtriers des serviteurs de Dieu, et les martyrs qu'ils avaient faits dans leur invasion furent attribués à d'autres peuples, comme les Huns ou les Vandales; mais quelques traits épars, rapprochés par la critique et complétés par l'induction, peuvent mettre en évidence ce qu'ont voilé soit la flatterie des chroniqueurs, soit la sympathie religieuse (1). »

(1) *Lettres sur l'histoire de France*, 11^e édition, lettre VI^e. — Pour ne pas abuser de la méthode, d'ailleurs utile, qui charge l'induction et trop souvent le caprice de compléter les documents, rappelons-nous cette autre observation de M. Thierry: « Ce qui dans tous les temps et dans tous les pays nuit le plus à la vérité historique, c'est l'influence exercée par le spectacle des choses présentes et par les opinions contemporaines sur l'*imagination* de celui qui veut décrire les scènes du passé. Que ces opinions soient vraies ou fausses, serviles ou généreuses, l'altération qu'elles font subir aux faits a toujours le même résultat, celui de

OBSERVATIONS. — L'histoire n'a pas gardé le silence sur les dévastations de Clovis. Entendez saint Grégoire de Tours, Frédegair, la vie de saint Remi, celle de l'ermite Avit, etc.

Clovis, après la défaite de Syagrius, laissa son armée piller un grand nombre d'églises (1). Quand Clovis alla sur la frontière de son royaume épouser Clotilde, il ravagea une partie de la Bourgogne, à la demande de sa fiancée, irritée contre Gondebaud, meurtrier de son père, et qui venait de la faire poursuivre elle-même (2). La guerre ayant été déclarée entre les Francs et les Bourguignons, tandis qu'on assiégeait ces derniers, l'on saccageait autour d'Avignon les champs, les prairies, les vignes, les plantations d'oliviers. Ces déprédations s'étendirent même sur tout le pays, d'où l'on emmena une infinité de captifs (3). La vie de l'ermite saint Avit (4), la chronique de Moissac (5), une lettre même de Clovis (6), nous montrent des prisonniers en grand nombre dans le butin fait sur les Visigoths. Qui ne connaît pas ce long récit dans lequel saint Grégoire nous apprend les meurtres politiques de Clovis, et la feinte douleur à l'aide de laquelle il tâcha de découvrir, pour les tuer, les parents qui lui restaient (7) ? Enfin la vie de saint Eleuthère nous apprend que, repris publiquement d'une faute secrète dont il n'osait faire

transformer l'histoire en un véritable roman, roman monarchique dans un siècle, philosophique ou républicain dans l'autre » (Lettre XXV^e.)

(1) S. Greg. Tur., *Hist. Franc.*, l. II, c. xxvii. — Surlus, t. I, 13 januarii, *Vita S. Remigii*, p. 296.

(2) Fredegarius, *Epitomata S. Greg. Tur.*, c. xix.

(3) S. Greg. Tur., *Hist. Franc.*, l. II, c. xxxii. — Sigeberti *Chronicon*, p. 337 de la collection des *Scriptores rerum franc.*

(4) Bollandus, junii t. III, p. 360.

(5) Citée par Fauriel, t. II, p. 74.

(6) Sirmondus, *Concil. Gall.*, t. I, p. 176.

(7) S. Greg. Tur., *Hist. Franc.*, l. II, c. xli, etc.

l'aveu, le terrible Mérovingien fut obligé de la confesser (1).

On n'a donc caché ni les dévastations, ni la barbare justice, ni les crimes du roi franc.

Mais vous voudriez de plus abondants détails. Et moi aussi je souhaiterais qu'on possédât une complète histoire de cette époque dramatique. Malheureusement les chroniqueurs et les abrégiateurs du sixième et du septième siècle n'enrichissaient pas plus leurs récits des développements que de l'élocution de Tite-Live ; mais, puisque je les vois tout aussi laconiques sur les Goths et sur les Bourguignons que quand ils parlent des Francs, je ne sais pas comment je pourrais, sans injustice, les accuser d'avoir gardé le silence par *flatterie* ou par *sympathie religieuse*.

C'est principalement sur les lèvres de M. Fauriel que ce reproche m'étonne (2). Lui qui, dans un seul chapitre, celui que son *Histoire de la Gaule méridionale* consacre à Clovis (3), dit et répète jusqu'à dix-huit reprises, à propos de choses dont le récit n'aurait cependant compromis en rien l'orthodoxie du héros franc, que *l'on ne sait*,... que *l'on ignore*,... que *l'on doit désespérer de connaître*,... comment n'a-t-il pas remarqué que, si nos vieux auteurs ont été si brefs sur les ravages des guerres de Clovis, c'est qu'ils l'ont été de même sur mille autres faits également importants ?

Était-il si difficile de comprendre que l'histoire en a trop dit sur les Francs pour qu'on lui reproche des réticences intéressées ?

Ce n'est donc pas un esprit de parti qui nous a dérobé les détails dont nous regrettons la perte, et le baptême n'a pas effacé les fautes de Clovis dans l'histoire en même temps que dans la conscience du Barbare.

(1) Bollandus, 3 febr., p. 190.

(2) T. II, p. 74.

(3) T. II, p. 27-94.

4^o *Etaient-ce les évêques qui disposaient du sort de la Gaule ?*

TEXTE DE M. THIERRY. — « Ces hommes (*qui disposaient du sort des Gallo-Romains*) étaient les évêques des villes gauloises, auxquels les décrets des empereurs romains attribuaient une grande autorité administrative, et qui, à la faveur des désordres causés par l'invasion des Barbares, avaient trouvé moyen d'accroître illégalement cette autorité déjà exorbitante. Les évêques, qui prenaient tous alors le titre de *papes* ou pères, étaient les plénipotentiaires des cités gauloises, soit avec l'empire qui s'éloignait d'elles, soit avec les Germains qui approchaient. Ils conduisaient à leur gré les négociations diplomatiques (1), et, soit habitude, soit crainte, nul ne s'avisaient de les contredire; car leur pouvoir avait pour sanction pénale les sanglantes lois de police de l'empire à son déclin (2). »

OBSERVATIONS. — L'autorité temporelle des évêques gaulois, au cinquième siècle, n'eut rien d'*exorbitant* ni d'*illégal*.

Pendant les premiers siècles de l'Eglise, les chrétiens prenaient les évêques pour juges. Après la conversion des empereurs, cet arbitrage pacifique devint une institution. Ce fut aux évêques qu'il appartint de juger les causes civiles des clercs, et même leurs causes criminelles les moins graves. Les laïques, en certains cas, purent également soumettre leurs procès à ce tribunal ecclésiastique. Par la suite, à ces prérogatives il s'en joignit d'au-

(1) « Per vos (episcopos) mala fœderum currunt, per vos regni utriusque pacta conditionesque portantur. » (Sidonii Apollinaris epistola, apud *Scriptores rerum gall. franc.*, t. I.) — *Note de M. Thierry.*

(2) *Hist. de la conquête de l'Angleterre*, t. I, p. 41.

tres, comme de participer à l'administration municipale et de surveiller les magistrats (1).

Or, comme M. Guizot l'a plusieurs fois très-sagement fait observer, dans ces temps où ni l'aristocratie sénatoriale, ni les curiales, ni le peuple, ne peuvent rien pour le salut public (2); dans ces temps où il faut établir en chaque ville un *défenseur* contre les magistrats et les représentants du pouvoir impérial (3), ces privilèges accordés à l'épiscopat « sont expliqués par l'état de la société (4). » « Il était arrivé, par les vexations du despotisme et la ruine des villes, que les curiales, ou membres des conseils municipaux, étaient tombés dans le découragement et l'apathie; les évêques, au contraire, et le corps des prêtres, pleins de vie, de zèle, s'offraient naturellement à tout surveiller, à tout diriger. On aurait tort de le leur reprocher, de les taxer d'usurpation; ainsi le voulait le cours naturel des choses. Le clergé seul était moralement fort et animé; il devint partout puissant. C'est la loi de l'univers. Cette révolution est empreinte dans toute la législation des empereurs à cette époque... Ce fut un immense avantage (5). »

Quelque grand qu'ait été le pouvoir temporel des évêques au cinquième siècle, on ne doit pas le juger *exorbitant*, excessif, puisqu'il n'était pas plus grand que les besoins auxquels il devait faire face. Il n'a paru exorbitant à M. Thierry que parce qu'il l'a exagéré.

En effet, pour montrer que les évêques *conduisaient à*

(1) Fleury, *Institution au droit ecclésiastique*, 3^e partie, c. 1. — Gosselin, *Pouvoir des papes au moyen âge*, nos 98 et suivants de l'introduction, édition de 1843. — Jager, *Cours d'histoire ecclésiastique*, professé à la Sorbonne, et publié dans l'*Université catholique*, t. XV, p. 433, etc. — Fauriel, *Hist. de la Gaule méridionale*, t. I, c. x, p. 377.

(2) *Hist. de la civil. en France*, t. I, leç. II, p. 57.

(3) *Hist. de la civil. en France*, t. I, leç. II, p. 38.

(4) *Essais sur l'hist. de France*, 1^{er} essai, c. xvi.

(5) *Hist. de la civil. en Europe*, leç. II, p. 51.

leur gré les négociations diplomatiques, il cite en note ces paroles de saint Sidoine Apollinaire à l'évêque Basilius : « C'est par vos mains que passent ces funestes traités (*qui doivent livrer aux Goths une portion de l'empire*), c'est vous qui transmettez ces pactes et ces conventions des deux royaumes (1). » Or, Basilius, ainsi que Léontius, Fauste et Grécus, dont saint Sidoine parle au même endroit, agissaient à titre de négociateurs choisis par l'empereur Julius Népos et le roi Euric. Le texte le dit très-nettement. Dans ces débats, ils ne représentaient pas plus leurs diocèses que saint Epiphane ne représentait les citoyens de Pavie quand, à Toulouse, il s'occupait du même objet que Basilius, et disait au roi visigoth : « L'empereur Népos m'a envoyé faire alliance avec vous (2). » Si les évêques décidaient de la destinée de leurs peuples, d'où vient donc que les Arvernes furent livrés à Euric, malgré les cris de leur pontife qui demandait à se défendre avec son troupeau (3) ?

Ce que saint Sidoine a dit de l'intervention de Basilius dans quelques traités n'a donc pas été bien saisi par M. Thierry.

Une autre épître, toute voisine de celle dont notre historien a fait mention, aurait bien dû le détromper de ses fausses idées sur le pouvoir administratif de l'Eglise au cinquième siècle. Saint Sidoine Apollinaire, ayant été chargé par les citoyens de Bourges de leur nommer un évêque, développa les motifs pour lesquels il préférerait Simplicius à tout autre : « Si je viens à nommer quelque moine, dit-il, on murmurerait qu'il est bien plus propre à intercéder pour les âmes auprès du juge céleste que pour les corps auprès des juges de la terre (4). » L'influence

(1) *Ep.* VII, 6.

(2) *Max. Bibl. vet. Patr.*, t. IX, Opera S. Ennodii, *Vita S. Epiphani*, p. 387.

(3) *Ep.* VII, 7.

(4) *Ep.* VII, 9.

politique, selon ce prélat, — et il devait en savoir quelque chose, — consistait donc bien moins en une juridiction qu'en une intercession habile et infatigable.

A plus forte raison ne faut-il voir qu'une fantasmagorie de mélodrame dans ces *lois sanglantes* qui, d'après M. Thierry, frappaient le malavisé assez hardi pour contredire les chefs de cette prétendue théocratie; les causes qui entraînaient la peine de mort ne se portant pas au tribunal des évêques, il est donc faux que *leur pouvoir eût pour sanction légale les sanglantes lois de l'empire*.

Le pouvoir temporel de l'ancien épiscopat, je le répète, n'a paru *exorbitant* à notre historien que parce qu'il s'en est fait une idée exorbitamment fausse (1). Cette autorité ne fut pas non plus entachée d'illégalité.

Quand les Barbares se jetèrent sur la Gaule, l'intervention des évêques devint plus nécessaire que jamais. Cependant, au dire de M. Thierry, ce fut un illégal accroissement d'autorité. Comme si la nécessité publique qui faisait grandir ce pouvoir n'en était pas la plus légitime consécration!

M. Thierry a reconnu ailleurs cette légitimité. « Dans l'anarchie (2) et le désordre, dit-il, qui suivirent la retraite des fonctionnaires romains devant les bandes germaniques, tout cela (*l'administration*) dut changer, et il fallut de nécessité que les autorités municipales, le défen-

(1) Voir encore Chateaubriand, *Analyse raisonnée de l'histoire de France*, seconde race.

(2) *Récits des temps mérovingiens*, t. I, c. v des considérations préliminaires, p. 194, 3^e édition, 1846. — M. Amédée Thierry dit aussi : « Des lois nées du besoin des temps conféraient à l'évêque des attributions civiles qui en firent peu à peu un véritable magistrat et le premier de la cité; mais la force des choses lui en conférait bien d'autres : elle faisait de lui, suivant le cas, un *duumvir*, un préfet, un intendant des finances, un général d'armée. » (*Etude sur Attila*, dans la *Revue des Deux Mondes*, t. XIII, 1852, p. 343 et 950. Voir encore M. Troplong, *Influence du Christianisme*, p. 116.)

seur, l'évêque, la curie tout entière, les plus notables citoyens, s'emparassent des pouvoirs laissés vacants, et devinssent à la fois, pour la ville et son territoire, administrateurs et juges. Cet agrandissement des pouvoirs municipaux, loin d'être défait ou troublé par l'installation d'un corps sous l'autorité des rois germains, reçut au contraire de la présence de cet officier une sorte de sanction légale (1). »

Le pouvoir civil de l'évêque ne fut donc pas plus illégal qu'exorbitant; il fut tel que les besoins de la société l'exigeaient, sans toutefois rendre le clergé maître du sort de la Gaule (2).

(1) Quand M. Thierry, dans le passage de l'*Histoire de la conquête de l'Angleterre* que nous avons cité, fait observer que tous les évêques se nommaient papes, pense-t-il que les prélats, parce qu'ils avaient tous le même titre, aient tous joui de la même autorité? Ce serait une grave erreur. Jusqu'à saint Grégoire I^{er}, les évêques se nommaient également papes, mais un seul s'appelait successeur de saint Pierre et chef de l'Eglise universelle. (Voir Thomassin, *Discipline, etc.*, 1^{re} partie, l. I, c. iv, n° 40, édition de 1725.)

(2) Plus on réfléchit sur l'*Histoire de la conquête, etc.*, plus on y trouve à rectifier. Par exemple, à la suite de l'extrait dont nous nous sommes occupés dans ce paragraphe, M. Thierry donne les évêques pour « strictement tenus, en vertu des ordonnances impériales, de reconnaître comme... leur chef commun l'évêque de la ville éternelle,... de prendre ses décrets pour lois et sa politique pour règle. » C'est à un rescrit de Valentinien III, publié en 445, et dont nous avons parlé dans notre chapitre sur saint Hilaire d'Arles, que M. Thierry fait allusion. Or, dans cette pièce, il n'est point du tout question de la politique des papes comme règle de celle des évêques.

5° *L'intérêt des Gallo-Romains devait-il les détourner de se soumettre aux Francs, appelés, dit-on, par les évêques (1)?*

TEXTE DE M. THIERRY. — « Dans l'état de faiblesse où se trouvaient les provinces centrales, encore unies, mais seulement de nom, à l'empire romain, et profondément dégoûtées de cet empire, qui, selon les paroles d'un ancien poète gaulois, leur faisait sentir le poids de son ombre (2), il y avait lieu de croire que les habitants de ces provinces, incapables de résister aux peuples conquérants qui les pressaient de trois côtés, capituleraient avec le moins féroce ; qu'en un mot la Gaule entière se soumettrait, soit aux Goths, soit aux Burgondes, chrétiens comme elle, pour échapper aux mains des Francs. Telle était sa vraie politique ; mais ceux qui disposaient de son sort en décidèrent autrement. Ces hommes étaient les évêques (3). »

OBSERVATIONS. — Les provinces centrales de la Gaule et de la Bretagne armoricaine crurent que ce qu'elles avaient de mieux à faire, en face des Barbares, c'était de se défendre envers et contre tous. Les Bretons réussirent en partie, le centre de la Gaule échoua ; Clovis s'en rendit maître, et n'eut pas besoin des évêques pour vaincre et tuer Syagrius, mal protégé par le lâche Alaric.

(1) Je suis bien convaincu que, si Clovis, à sa conversion, se fût attaché à quelque secte hérétique, M. Thierry le regarderait comme le plus humain des Barbares, et féliciterait les Gaules de se l'être donné pour chef.

(2) S. Sidoine, *Panégyrique d'Avitus*, v. 540.

(3) *Hist. de la conquête, etc.*, t. I, p. 41. — C'est à la suite de ce passage que se trouve celui que nous avons examiné dans le paragraphe précédent.

Toutefois, si les Gallo-Romains avaient voulu se choisir un chef parmi les Barbares, ils auraient dû prendre précisément celui que leur donna la victoire.

Les Francs, on l'a prouvé, ne furent pas plus féroces que les Bourguignons ou les Visigoths ; et s'ils étaient païens, tandis que les deux autres nations germaniques croyaient au christianisme, ce christianisme hétérodoxe et parfois persécuteur ne ressemblait guère à celui des Gaulois. Pour que la Gaule regrette de n'avoir point appartenu aux Bourguignons, quelle trace si brillante ce peuple a-t-il donc imprimée ? Il n'est resté de son éphémère domination qu'un nom à l'une de nos provinces et le souvenir d'ouvriers habiles à travailler le bois (1). Les annales des Goths sont plus riches. Si pourtant quelqu'un, prenant trop au sérieux l'observation de M. Thierry, se désolait aussi de n'être pas Visigoth, qu'il lise l'histoire de notre patrie et celle de l'Espagne, qu'il compare ce que les Francs ont fait de la première et les Goths de la seconde. Je n'imagine pas qu'on ait ensuite de la peine à se consoler d'être Français.

« Si les Francs n'eussent pas pris le dessus dans la Gaule, comme l'a remarqué M. Ampère, si la portion la plus civilisée du pays fût restée aux mains des Goths, que serait-il arrivé plus tard ? Est-il bien sûr que les Goths eussent défendu la civilisation et le christianisme contre les Sarrasins et contre les populations germaniques, slaves et hunniques qui devaient fondre sur la Gaule pendant les siècles qui suivirent ? Les Goths l'ont-ils fait là où ils étaient maîtres du sol ? En Espagne, ils ont été vaincus dans une seule bataille. Que seraient donc devenus le christianisme et la civilisation, s'il n'y avait pas eu, en Gaule, cette race de Francs, barbare et brutale autant qu'on le voudra, mais guerrière, mais terrible, de la-

(1) Socrates, *Hist. eccl.*, l. VII, c. xxx : « Sunt enim fabri lignarii omnes. »

quelle sortira Charles Martel, qui donnera le coup de massue à l'irruption mahométane ; de laquelle sortira Charlemagne, qui arrêtera les derniers flots de la migration (1)?... »

L'histoire de quatorze siècles prouve donc que l'on aurait eu raison de préférer en Gaule les Francs aux autres Barbares.

6° *Le clergé de la Gaule centrale aimait-il mieux soumettre ce pays aux Francs qu'aux autres Barbares, parce qu'il croyait des idolâtres plus aisés à convertir que des ariens ?*

TEXTE DE M. AUG. THIERRY. — « Ces hommes étaient les évêques des villes gauloises... Leur aversion ou leur bienveillance pour les peuples émigrés de la Germanie n'avait point pour mesure le degré de barbarie ou de férocité de ces peuples, mais s'exerçait en raison de leur aptitude présumée à recevoir la foi catholique, la seule que Rome eût jamais professée. Or, cette aptitude était jugée bien plus grande dans un peuple encore païen que dans des chrétiens schismatiques, sciemment et volontairement séparés de la communion romaine, tels que les Goths et les Burgondes, qui professaient la foi du Christ selon la doctrine d'Arius. Mais les Francs étaient étrangers à toute croyance chrétienne ; et cette considération suffit pour que le cœur des évêques gaulois se tournât vers eux, et que tous, suivant l'expression d'un auteur presque contemporain, souhaitassent la domination des Franks avec un désir d'amour.

« La portion du territoire des Gaules occupée par les tribus frankes s'étendait alors du Rhin à la Somme, et la tribu la plus avancée vers l'ouest et vers le sud était celle

(1) *Hist. litt. de la France au douzième siècle*, t. II, p. 207.

des Mérowings... A la tête des enfants de Mérowig était un jeune homme appelé Chlodowig, qui joignait à l'ardeur belliqueuse de ses devanciers plus de réflexion et d'habileté (481 à 493). Les évêques de la partie des Gaules encore soumise à l'empire, par précaution pour l'avenir, et par suite de leur haine contre les puissances ariennes, entrèrent de leur propre chef en relation avec ce voisin redoutable; ils lui adressèrent de fréquents messages remplis d'expressions flatteuses. Plusieurs d'entre eux le visitèrent à son bivouac, que, selon la politesse romaine, ils qualifiaient du nom de *royale cour* (*aula regia*, Vita S. Vedasti). Le roi des Franks se montra d'abord peu sensible à leurs adulations; il n'en pilla pas moins les églises et les trésors du clergé; mais un vase précieux, enlevé par les Franks dans la basilique de Reims, mit ce chef barbare en relations d'intérêts, et bientôt d'amitié, avec un prélat plus habile ou plus heureux que les autres. Sous les auspices de Remigius ou Remi, évêque de Reims, les événements parurent concourir d'eux-mêmes au grand plan du haut clergé gaulois, » M. Thierry raconte ensuite le mariage et la conversion de Clovis (1). »

OBSERVATIONS. — Il se peut que les prélats du centre de la Gaule aient visité Clovis, encore simple roi de Tour-nai; dans ce cas, il est bien sûr qu'ils auront agi *de leur propre chef*, sans envoyer chercher à Constantinople la permission de l'empereur. Eh! pourquoi leur aurait-il fallu quelque autorisation? Clovis n'était-il pas un allié de l'empire? n'était-il pas revêtu de très-hautes dignités romaines? On l'avait décoré du titre de maître de la milice, et son père Childéric avait reçu avant lui le même honneur; c'est M. Thierry lui-même qui nous l'apprend (2). Il n'était donc pas nécessaire qu'une permis-

(1) *Hist. de la conquête de l'Angleterre*, t. I, p. 44-44.

(2) *Récits des temps mérovingiens*, considérations préliminaires, c. II, p. 69.

sion arrivât d'Orient en Gaule pour que des évêques visitassent un prince voisin, allié et grand dignitaire de l'empire. D'ailleurs, les vrais chefs de la Gaule centrale furent alors Egidius, qui régna lui-même plusieurs années sur les Francs, par leur choix, et son fils Syagrius. Or, ni l'un ni l'autre n'exigea des Gallo-Romains, pour se mettre en relation avec des Francs, l'obtention préalable de son consentement.

Mais ils allaient conspirer contre l'indépendance de leur pays !

C'est ce qu'il faudrait prouver, et c'est ce que ne prouvent ni le texte tiré de saint Grégoire, ni les exemples de saint Remi et de saint Vaast (*S. Vedasti*) ; car dans ce texte et dans ces exemples il s'agit de faits étrangers ou postérieurs à l'établissement des Francs au centre de la Gaule.

Je commence par le passage de saint Grégoire. Après avoir raconté la fin tragique d'un prêtre qui voulut usurper le siège de Clermont, vacant par la mort de saint Sidoine Apollinaire, l'historien ajoute : « Alors, comme déjà la terreur des Francs retentissait dans ces lieux, et que tous, avec un désir d'amour, souhaitaient leur domination, Apruncule, évêque de la cité de Langres, commença à devenir suspect aux Bourguignons. Mais la haine croissant de jour en jour, il y eut ordre de le frapper du glaive en secret (1). Il l'apprit, se fit descendre la nuit hors de Dijon, le long du mur, arriva à Clermont, et, selon la parole que le Seigneur avait placée sur les lèvres de saint Sidoine, il fut élu onzième évêque de Clermont (2). »

(1) M. Ampère, t. II, p. 206, dit : « Aprunculus... fut frappé en secret par le glaive » Il ajoute de la sorte au texte, puisque l'évêque évita la mort en prenant la fuite.

(2) *Hist. Fr.*, I. II, c. xxiii. — Apruncule fut le successeur immédiat de saint Sidoine, comme celui-ci, à ses derniers moments, l'avait annoncé;

Or, 1^o les paroles de ce fragment sont agencées par M. Thierry de telle façon qu'elles semblent raconter les sympathies de tous les évêques, et des évêques seuls, pour les Francs, tandis que saint Grégoire a rappelé l'affection de tout le monde pour les nouveaux conquérants.

2^o M. Thierry donne ce passage comme preuve de ce qui se passait dans la Gaule centrale, et il y est au contraire question de Langres et de la Bourgogne, où les Gallo-Romains désiraient Clovis, dont le voisinage effrayait les Bourguignons leurs maîtres.

3^o C'est à peu près vers l'an 488, à la date de la mort de saint Sidoine, què saint Grégoire parle de cette affection générale de l'Est pour Clovis. Or, en 488, Clovis était déjà fixé dans la Gaule centrale.

L'historien de la conquête de l'Angleterre ne peut donc connaître, par le témoignage qu'il emprunte à saint Grégoire de Tours, ce que le clergé de la Gaule centrale pensait de Clovis avant son invasion ; ce témoignage n'a point de rapport au sujet qui nous occupe.

La vie de saint Remi ne prouve pas davantage cette accusation intentée à l'épiscopat gaulois. Selon M. Thierry, *un vase précieux enlevé dans la basilique de Reims mit le chef barbare en relations d'intérêts avec saint Remi.*

L'époque et la cause des relations de ces deux personnages sont ici mal indiquées.

Voici ce que nous apprend l'histoire du saint évêque de Reims. Clovis, après la défaite de l'armée romaine de Syagrius, et tandis qu'il poursuivait ses conquêtes, apprit par la renommée les vertus et les miracles du prélat. « Quoique païens, les Francs vénéraient l'évêque; et leur roi, qui l'écoutait avec plaisir, se réglait souvent d'après ses avis pour agir et pour se retenir de bien des actes iniques. » Afin de témoigner son attachement au saint, Clo-

mais ceux qui entouraient son lit de mort, ne sachant pas quel était cet Apruncule dont l'agonisant parlait, le crurent *en extase*, dit saint Grégoire (*Hist. Fr.*, ubi supra).

vis ne faisait point passer ses troupes dans Reims pendant ses expéditions militaires, et si, malgré cela, on pilla la basilique de cette ville, l'histoire a soin de noter que le pillage eut lieu, « contre la volonté et à l'insu du roi, par quelques indisciplinés (1). »

Les relations du saint évêque et de Clovis précédèrent donc la restitution du vase de Reims; elles furent formées par des motifs non pas d'*intérêt*, mais de pieuse admiration de la part du prince franc; enfin elles ne conduisirent pas saint Remi au bivouac de Clovis, sur la rive gauche de la Somme, puisqu'elles ne commencèrent qu'après la défaite de Syagrius.

M. Thierry a encore cité, contre les évêques gaulois, la vie de saint Vaast. En 496, dix après l'entrée des Francs dans la Gaule centrale, Clovis, revenant vainqueur de Tolbiac, et songeant à accomplir le vœu qu'il avait fait d'embrasser le christianisme, emmena de Toul, à sa suite, le prêtre Vaast, pour recevoir d'un si saint homme l'instruction religieuse. Vaast fut dans la suite placé par saint Remi sur le siège d'Arras, d'où il venait de temps en temps visiter le prince qui avait été son disciple. « Il plaisait dans le palais du roi (*aula regia*), dit son historien, sans pouvoir toutefois entièrement retirer les Francs de leurs profanes erreurs; mais peu à peu il agrégeait à l'Eglise ceux que sa douce parole soumettait à la religion (2). » Ce prélat, dans ses rapports avec le roi, ne l'appela donc pas en Gaule, où il commandait depuis plus de dix ans.

M. Thierry n'aime pas que l'épiscopat ait donné à la demeure de Clovis le nom de *royale cour* (*aula regia*); il préfère le mot *bivouac*.

Puisque ces *expressions flatteuses* lui semblent, je crois, un échantillon de l'artifice du clergé à circonvenir

(1) Surius, t. I, die 13 januarii, *Vita S. Remigii*, p. 294.

(2) Bollandus, mens. febr. t. I, die vi, n° 6, p. 793.

le prince franc, il convient d'examiner la justesse de la critique et du synonyme par lequel on remplace les termes *aula regia*.

Or, les expressions blâmées par M. Thierry ne sont pas une adulation de l'évêque Vaast au prince; mais, comme on l'a vu par l'ensemble du passage où elles se lisent, elles appartiennent au biographe du saint, qui, écrivant plus d'un siècle et demi après Clovis (1), employa, pour désigner la maison du roi, les mots *aula regia*, dont on se servait de son temps. On n'a donc pas le droit de reprocher à l'épiscopat contemporain de Clovis le langage de quelque moine du septième siècle.

Ensuite, des diverses significations du mot *aula*, M. Thierry, dans sa traduction, a choisi la plus fastueuse. S'il ne croit pas que Clovis ait eu une cour, que ne traduisait-il tout simplement par *demeure royale* ou *habitation du roi* (2)? Ce n'est plus une peinture des mœurs franques, c'est une charge, que de faire passer la vie de Clovis dans les bivouacs, et de placer, par conséquent, sous une tente de soldat, son ménage, le berceau de ses fils et son épouse Clotilde. Les Francs, en Gaule, organisèrent un gouvernement tout en laissant subsister l'administration municipale ancienne, et ceux d'entre eux que des fonctions ne retenaient pas au sein des villes se dispersaient dans les terres dont ils s'étaient emparés (3). Clovis fixa son séjour d'abord à Soissons, ensuite à Paris (4). Or, pourquoi n'attribuerait-on pas une cour à ce prince entouré de leudes, d'évêques, de seigneurs gallo-romains, dans un palais de Lutèce, par exemple, dans ce-

(1) Bollandus, ubi supra, p. 798.

(2) Gardin-Dumesnil, *Synonymes latins* : « AULA, proprement une salle bien aérée. Il se prend pour la cour, le palais d'un prince. »

(3) Fauriel, *Hist. de la Gaule mérid.*, t. II, p. 83, etc. — M. Guizot, *Essais sur l'hist. de France*, p. 69 et 77.

(4) Surlius, t. I, *Vita S. Remigii*, p. 299 et 301. — S. Greg. Tur., *Hist. Fr.*, l. II, c. xxxvii.

lui de Julien ? pourquoi même ne lui en attribuerait-on pas une à Tournai, puisque M. Thierry en donne bien une aux rois visigoths, et que MM. Guizot et Le Bas ne refusent pas cet appareil royal à Attila dans les steppes de la Germanie (1) ?

L'observation de linguistique présentée par M. Thierry sur les mots *aula regia*, pas plus que le texte emprunté à saint Grégoire de Tours, pas plus que les relations de l'évêque de Reims et de Clovis, ne saurait prouver que les Francs, dans leurs cantonnements sur la rive gauche de la Somme, aient vu les évêques gaulois venir les solliciter à conquérir le centre de la Gaule.

M. Thierry, en imputant ces démarches au clergé, a voulu en même temps les expliquer. Or, l'explication de ce fait prétendu n'est pas moins contraire à la vraisemblance que le fait lui-même est contraire à l'histoire.

Selon notre historien, les évêques, dans leurs voyages outre-Somme, cherchèrent à attirer Clovis dans le centre de la Gaule, pour ne pas laisser tomber ces provinces sous le joug des Bourguignons ou des Visigoths ; ils espéraient y convertir ensuite les Francs idolâtres avec moins de peine que les autres Barbares ariens.

Si M. Thierry avait représenté les Francs doux et humains, si, comme Agathias, il avait vu les Romains ne différer de ce peuple que par le langage et le vêtement, sa pensée ne manquerait pas de probabilité ; mais plus il a peint les Francs sauvages et féroces, plus il a rendu incroyable son opinion.

(1) M. Guizot, *Hist. de la civil. en France*, t. III, p. 57 : « N'est-il pas singulier de trouver déjà à la cour d'Attila un arlequin ? » — M. Le Bas, *Hist. d'Allemagne*, t. I, p. 83. — M. Aug. Thierry, VI^e *Lettre sur l'hist. de France*, p. 84 : « Leur cour de Toulouse, etc. » — M. Am. Thierry, dans l'*Histoire d'Attila*, déjà citée, a écrit : « La cour d'Attila... » « Le palais du prince barbare, placé sur une hauteur, dominait toute la bourgade. » (*Revue des Deux Mondes*, 15 février, page 714.) — Quinte-Curce, liv. VIII, appelle *aula* la tente d'Alexandre.

Jamais les évêques n'auraient conçu l'affreuse idée, l'idée stupide, de déchaîner sur eux-mêmes et sur leur pays une nation dont, selon M. Thierry, l'incendie et le meurtre étaient les fêtes, de lui livrer la Gaule en pâture, de faire renouveler tous les désastres des invasions précédentes, et de plus douloureux encore, par les Francs supposés plus cruels; et cela jusqu'à ce que, à l'aide d'un siècle peut-être, on fût parvenu à changer cette sorte de bêtes fauves, d'abord en hommes, puis en catholiques. Dans l'hypothèse de la férocité plus brutale des soldats de Clovis, la fortune et la vie des évêques, leurs temples, leurs peuples, leur culte, auraient couru trop de dangers pour que l'Eglise eût précipité sur la Gaule cette nouvelle tempête de la barbarie, qui risquait de l'emporter elle-même avec son ennemi l'arianisme.

Afin de rendre plus saillante la difficulté qu'il y avait à convertir les ariens bourguignons ou visigoths, on dit qu'ils étaient *sciemment et volontairement séparés de la communion romaine* (1). Mais les Francs, au milieu des orthodoxes de la Gaule septentrionale, ne restaient-ils pas de même sciemment et volontairement païens? Ainsi, quelque difficulté que présentât la lutte avec l'arianisme, on était sûr de la retrouver quand on attaquerait l'idolâtrie franque, qui n'avait pas cédé au milieu des populations orthodoxes de la Gaule septentrionale. Les Francs ne pouvaient-ils pas rester païens des siècles encore? ou bien, comme les Bourguignons entrés catholiques dans les Gaules (2), ne pouvaient-ils pas devenir ariens? Les tentatives des hérétiques ne furent, en effet, point épargnées (3), et deux sœurs de Clovis y succombèrent (4).

(1) Salvien, *De Gubernatione Dei*, l. V, a dit des ariens : « Ils sont hérétiques, mais ils ne le savent pas; ils se trompent, mais c'est de bonne foi. »

(2) *Hist. de Bourgogne*, par dom Plancher, t. I, p. 47 et 37.

(3) S. Aviti *Ep.* 41.

(4) S. Greg. Tur., *Hist. Fr.*, II, xxxi; III, xxi. — L'une d'elles, Lanthilde, se convertit plus tard.

Puis, est-il vrai que le clergé dût désespérer de la conversion des ariens? Nullement, car déjà on avait eu d'importants succès, et l'on était sur le point d'en obtenir de plus nombreux. En Bourgogne, où l'erreur n'avait pas encore jeté de profondes racines, Chilpéric était catholique (1). Gondebaud aurait voulu se faire réconcilier secrètement à l'Eglise. Sa fille, ses petits-enfants abjurèrent l'erreur, et Sigismond, roi de Genève, eut saint Avite de Vienne pour ami et confident intime. Les Visigoths du quatrième siècle, avant d'être en rapport avec les ariens de Constantinople, appartenrent aussi à l'Eglise orthodoxe. Or, chez eux, en Gaule, un frère de Théodoric II, le prince Frédéric, était probablement catholique, puisqu'il se fit un devoir d'avertir le Saint-Siège de l'intrusion d'Hermès à Narbonne, et puisque le pape Hilaire l'appela son fils (2). Alaric admit les prélats orthodoxes à la rédaction des lois destinées aux anciens habitants du pays. Tout cela, quoique mêlé parfois à des actes bien différents, ne laissait pas d'être un gage précieux pour l'avenir. Aussi, dès que Sigismond règne en Bourgogne, l'arianisme s'y évanouit de lui-même, et il n'en reste plus de trace. Chez les Visigoths, en 587, le roi Récarède converti presse ses sujets de l'imiter, et ne souffre aucun hérétique dans les charges ni dans les armées (3). Quelque temps après, sous le roi Cintila, avec son consentement et celui des grands, un concile de Tolède ordonne qu'aucun souverain goth ne montera sur le trône qu'il n'ait promis de conserver la foi catholique (4). Qu'est-ce que le clergé gagna de plus chez les Francs? avait-il rien de mieux à espérer?

(1) Nous reparlerons dans la suite de ce prince et de Gondebaud.

(2) Sirmond, *Conc. ant. Gall.*, t. I, p. 128 : *Ep. Hilarii ad Leon-tium*. — *Hist. de l'Eglise gall.*, t. II, ad ann. 462.

(3) Fleury, XXXIV, LV.

(4) Fleury, XXXVIII, XIV.

Il est donc contre toute vraisemblance que les évêques aient ouvert la Gaule à une invasion dont les résultats utiles étaient fort éventuels et très-éloignés, et dont les suites présentes et certaines auraient été un désastre général pesant principalement sur les églises et leurs richesses.

Si l'Eglise avait voulu se soustraire aux ariens et se donner un prince orthodoxe, elle était trop prudente pour attirer au centre de la Gaule les Francs encore idolâtres, et y entreprendre à ses risques et périls leur éducation religieuse. Elle serait allée les évangéliser sur leur propre territoire, les habituer au respect de sa foi et de ses richesses, et leur promettre alors sans crainte le royaume du ciel et les Etats d'Alaric et de Gondebaud. Elle aurait été sûre de ses instruments. La plus vulgaire prudence n'aurait pas négligé cette précaution, et pourtant l'Eglise n'y eut pas recours. Elle ne songea donc pas à appeler les Francs.

L'in vraisemblable supposition de M. Augustin Thierry est adoptée par MM. Fauriel et de Vaudoncourt, toutefois avec des modifications qui exigent quelques remarques particulières.

TEXTE DE M. DE VAUDONCOURT. — « En 481, il (*Childéric*) mourut à Tournai, et eut pour successeur Hludver (1), Hludwig, ou Clovis, ou Louis, fondateur de la monarchie des Francs dans la Gaule. Le moment était favorable pour se débarrasser du frein qui retenait encore les Francs à l'occident, et s'enrichir par le pillage d'un grand nombre de villes assez opulentes pour le temps. L'histoire de Clovis prouve, en effet, que, dans ses premières expéditions et jusqu'à son mariage, il n'eut pas d'autre but. Il attaqua Syagrius à Soissons, et le vainquit... Soissons fut saccagé de fond en comble; les autres villes eurent sans doute le

(1) Je ne vois pas ce que la science peut gagner à ce nouveau travestissement du nom de Clovis en Hludver.

même sort, quoiqu'on ne parle guère que de Reims. Cependant les relations qui s'étaient établies entre Remi, évêque de cette ville, et Clovis, ne furent pas sans fruit : on ne peut douter que ce ne fût dès ce moment qu'il commença à concevoir l'idée d'un grand établissement dans la Gaule, et que ce ne fût Remi qui la fit naître... C'était l'esprit de religion qui animait les catholiques à haïr dans les Goths et les Bourguignons des hérétiques ariens. Le chef d'une nation qui n'était pas encore chrétienne leur offrait de bien plus grands avantages. En le convertissant au christianisme catholique, ils acquéraient un puissant crédit sur son esprit, et en l'aidant à subjuguier la Gaule, ils pouvaient lui imposer la condition de partager avec eux le butin (1). »

OBSERVATIONS. — Les Francs venus en Gaule surent bien y rester sans que les évêques les y engageassent.

On écrit que Clovis, jusqu'à son mariage, n'eut *d'autre* but que de piller, et l'on en conclut que le clergé s'efforça de ne pas le laisser partir. Il me semble beaucoup plus naturel de croire que le clergé dut, au contraire, s'efforcer de hâter le départ des pillards.

Ensuite, puisque, selon M. de Vaudoncourt, le moment était favorable pour que les Francs pillassent la Gaule, ne l'était-il pas également pour qu'ils s'en emparassent? Supposerait-on, par hasard, ce peuple moins désireux que les Bourguignons, les Vandales, les Visigoths, les Ostrogoths, les Hérules, les Lombards, etc., de dérober aux Césars un lambeau de leur empire?

La ravages de Clovis ne prouvent pas que l'idée d'un établissement lui fût étrangère. M. de Vaudoncourt a surchargé de détails, les uns outrés, les autres faux, le tableau de ces ravages. Où cet auteur trouve-t-il que Soissons et Reims aient été saccagés de fond en comble? L'histoire nous apprend au contraire que Clovis fit de Soissons

(1) *Dict. de la Conversation*, art. *Francs*.

sa demeure (1), et que, pour éloigner tout péril de Reims, il ne voulut pas traverser cette ville quand il s'en approcha (2). Ce fut contre ses ordres qu'un parti d'indisciplinés y pénétra et pillà la basilique (3).

Quant aux autres villes, quels dommages éprouvèrent-elles ? L'*Histoire des Francs* et la *Vie de saint Remi* disent seulement qu'après la défaite de Syagrius beaucoup d'églises furent pillées par l'armée de Clovis (4). Sans doute il y eut encore d'autres malheurs à déplorer. Cependant les villes se voyaient-elles dépouillées aussi bien que les temples ? les saccageait-on *de fond en comble* ? Ces désordres se continuèrent-ils jusqu'au mariage du roi des Francs, pendant sept ans ? Sur tout cela l'histoire ne nous dit pas un mot. La conduite de Clovis envers Reims et Soissons, ses rapports avec saint Remi, « qui le détourna de beaucoup d'actions mauvaises et lui en fit souvent faire de bonnes (5), » sont des indices que l'invasion franque ne fut pas longtemps spoliatrice.

Eût-elle, d'ailleurs, gardé longtemps ce caractère, cela ne devrait pas faire refuser aux envahisseurs toute idée d'un établissement. Les Visigoths ne ravagèrent-ils pas le midi des Gaules qu'ils venaient habiter ? Les ravages de Clovis, eussent-ils été tels que M. de Vaudoncourt se plaît à le dire, ne sauraient donc prouver que ce prince ne songeât pas à rester en Gaule, ni qu'il ait été nécessaire que le clergé le pressât de s'y fixer.

(1) Surius, *Vita S. Remigii*, t. I, p. 299 : « Ludovicus rex sedem suam in Suessionum civitate, unde Syagrium expulerat, constituens. »

(2) *Vita S. Remigii*, ubi supra, p. 294 : « Transitum autem rex faciens secus civitatem Rhemorum per viam, quæ usque hodie, propter Barbarorum per eam iter, Barbarica nuncupatur, noluit eandem civitatem introire, ne ab exercitu suo aliquod malum ibi fieret. »

(3) *Vita S. Remigii*, ubi supra : « Sine voluntate ipsius pars quædam, etc. »

(4) *Vita S. Remigii*, ubi supra. — S. Gregorius Turonensis, *Hist. Franc.*, II, xxvii.

(5) Surius, *Vita S. Remigii*, t. I, p. 294.

Pourquoi, d'ailleurs, les prêtres l'auraient-ils voulu retenir? On en donne trois raisons : leur haine contre les ariens, leur espoir de domination sous Clovis, et l'appât du butin à partager.

1^o Cette haine contre les ariens n'est qu'une vaine supposition, comme il est démontré par les paroles si tolérantes de Salvien, citées plus haut, et par les actes du concile d'Agde, en 506, qui commence et finit par des prières en faveur du roi des Visigoths (1).

2^o Les avantages pour le clergé de l'établissement des Francs en Gaule et de leur conversion ne furent pas et ne promettaient pas d'être plus grands que ceux de la conversion des Visigoths ; nous l'avons déjà montré.

3^o La condition de partage du butin proposée par les évêques est une imagination absurde. Ces prélats n'auraient-ils pas été maudits par leurs disciples orthodoxes qui, mêlés aux ariens dans les royaumes d'Alaric et de Gondebaud, se virent foulés aussi bien que les hérétiques? Les Barbares eux-mêmes ne les auraient-ils pas ensuite repoussés comme infâmes? En voici la preuve.

Des traitres, ayant livré le roi Ragnachaire à Clovis, se plaignirent ensuite de ce qu'on les trompait sur le salaire. Le prince leur répondit que, s'ils ne voulaient expier leur perfidie dans les tourments, ils se contentassent d'avoir sauvé leur vie. Jugez, d'après cela, quel beau crédit les évêques auraient conquis dans l'esprit de Clovis, en lui vendant à la fois et leurs ennemis et leurs propres coreligionnaires! Comme cette abominable avarice l'aurait disposé à embrasser les croyances du clergé! Jamais il n'aurait adopté la foi de tels convertisseurs ; jamais il n'aurait laissé prendre sur lui quelque empire par ces hommes odieux, dont il aurait craint que l'ambition ne le vendît lui-même, s'il se rencontrait un acheteur. Et pourtant

(1) Sirmond, *Concil.*, etc., t. I, p. 161 et 173. — Voir ci-dessus le passage de Salvien à la note 1 de la page 388.

il se convertit. Un pacte si honteux ne fut donc pas proposé.

Pour finir par quelque idée moins révoltante, je ferai observer que M. de Vaudoncourt n'est pas tellement sûr des choses qu'il vient d'affirmer et dont *il ne peut douter*, qu'il ne se contredise cependant.

Demandez-lui à quelle époque le projet d'un établissement fut conçu par Clovis, il vous répondra que *ce fut seulement au temps de son mariage*. Répétez un peu plus tard la demande, et alors, oubliant sa première assertion, il dira que cette pensée date *des rapports de Clovis et de Remi*, rapports qui remontent aux premiers temps de l'invasion franque, puisque l'histoire en fait mention presque aussitôt après avoir raconté la mort de Syagrins et avant de rappeler les autres guerres de Clovis (1).

TEXTE DE M. FAURIEL. — « Il était facile de prévoir que toute cette portion centrale de la Gaule se disant encore romaine allait, comme les autres, passer sous la domination des Barbares. Desquels? C'était là toute l'incertitude... Les Visigoths et les Burgondes étaient chrétiens, mais ariens;... l'arianisme restait pour le clergé gallo-romain un sujet perpétuel de terreur et de souci... Les Franks, restés païens, lui faisaient moins d'ombrage; il pouvait se flatter de les convertir, et, au pis-aller, leur grossier paganisme ne pouvait être contagieux pour les Gallo-Romains. S'il était facile à ceux-ci de tomber dans une hérésie spécieuse, qui avait été plus d'une fois sur le point de devenir la croyance de l'empire (2), et puissante encore, il leur était impossible de rétrograder jusqu'au paganisme, dont le culte commandait ou admettait les sacrifices humains. Le clergé gallo-romain, je veux dire la

(1) Surlus, *Vita S. Remigii*, p. 294. — S. Greg. Tur., *Hist. Fr.*, l. II, c. xxvii.

(2) Si l'arianisme faillit devenir la croyance forcée de l'empire, ce n'était pas qu'il fût spécieux; mais il était soutenu par la tyrannique intolérance de Constance.

portion active de ce clergé, fonda sur ces considérations un plan de conduite qui peut seul expliquer le succès des Franks, succès hors de toute proportion avec leurs moyens matériels. Au lieu de voir avec terreur les tribus de ce peuple s'agiter le long de la Meuse et de la Moselle, au-delà de l'Aisne et de la Somme, aux environs de Tournai, les plus entreprenants des évêques catholiques les considéraient plutôt avec une certaine satisfaction, fondant sur elles de vagues espérances pour l'avenir. » M. Fauriel raconte ensuite, mais en l'altérant beaucoup, l'histoire de l'évêque Apruncule, dont nous nous sommes occupés déjà; puis il ajoute un peu plus loin, après avoir parlé du baptême de Clovis : « Jusque là Clovis n'avait guère été, au milieu de la Gaule, qu'un conquérant barbare isolé, le clergé ne pouvant ni ne voulant faire pour lui rien d'important et de hasardeux avant de l'avoir fait lui-même chrétien et catholique. Mais Clovis converti devient tout à coup un autre homme, et sa destinée une destinée nouvelle (1). »

OBSERVATIONS. — Ces remarques sur les rapports du clergé et des Francs encore païens vont, d'hésitation en hésitation, jusqu'à nier à la fin ce que le commencement affirme.

On nous a d'abord montré les évêques du centre de la Gaule comparant les ariens aux idolâtres, préférant ceux-ci, et formant, en conséquence, un plan de conduite qui peut seul expliquer les succès des Francs

Or, en quoi M. Fauriel fait-il, par la suite, consister ce plan de conduite sans lequel les conquêtes des Francs resteraient inexplicables? *A considérer les tribus franques avec une certaine satisfaction, à fonder sur elles de vagues espérances*; et encore, selon notre historien, *les plus entreprenants* des évêques eurent-ils seuls cette audace! Puis, un peu plus loin, l'auteur, atténuant encore

(1) *Hist. de la Gaule mérid.*, t. II, p. 26, 29, 41.

cet aide déjà si insignifiant, le réduit à n'avoir *rien voulu faire, rien pu faire* en faveur de Clovis païen. Sans doute, avec de tels alliés, les Francs, pour s'emparer de la Gaule centrale et écraser Syagrius, n'eurent qu'à paraître.

Ainsi donc, d'après M. Thierry, l'Eglise fit venir les Francs idolâtres dans le centre de la Gaule.

Selon M. de Vaudoncourt, elle ne les fit pas venir; mais lorsqu'ils y eurent pénétré, elle s'efforça de les retenir.

Quant à M. Fauriel, il est persuadé que les évêques lors de l'heureuse invasion de Clovis, firent tout et ne firent rien.

Par toutes ces suppositions contradictoires, on tâche donc inutilement de prouver que les évêques aient provoqué la conquête de la Gaule centrale.

7° Les Francs étaient-ils trop peu nombreux pour conquérir la Gaule sans le secours des évêques ?

TEXTE DE M. MICHELET. — « L'Eglise fit la fortune des Francs... Ils s'associèrent les Armoriques, du moins ceux qui occupaient l'embouchure de la Somme et de la Seine; ils s'associèrent les soldats de l'empire, restés sans chef après la mort d'Egidius. (Ainsi, les Francs s'associèrent contre les ariens tous les catholiques de la Gaule.) Mais jamais leurs faibles bandes n'auraient détruit les Goths, humilié les Bourguignons, repoussé les Allemands, si par-tout ils n'eussent trouvé dans le clergé un ardent auxiliaire, qui les guida, éclaira leur marche, leur gagna d'avance les populations. Voyons, d'abord, en quels termes modestes Grégoire de Tours parle des premiers pas des Francs dans la Gaule : « On rapporte qu'alors Chlo-gion, homme puissant et distingué de son pays, fut roi des Francs, etc. » (1). »

(1) *Histoire de France*, t. I, p. 195. — Sur le peuple nommé par

Nous avons entendu M. Fauriel dire aussi que le plan de conduite adopté par le clergé « peut seul expliquer les succès des Franks, succès hors de toute proportion avec leurs moyens matériels. »

OBSERVATIONS. — Il me semble, d'abord, que pour se faire une idée un peu exacte des forces militaires de Clovis, quand, par exemple, il marcha contre les Visigoths, il ne faudrait pas dire ce qu'était, presque un siècle plus tôt, l'armée de Chlogion. Ensuite, l'énumération que M. Michelet a faite des alliés de Clovis présente de trop nombreuses lacunes; il ne parle que des Armoriques et des troupes romaines. Sans doute ce furent là de très-utiles alliés des Franks, puisque leurs forces réunies, comme nous le dira bientôt Procope, *s'élevèrent à une extrême puissance*; cependant le roi eut encore d'autres auxiliaires :

1° Contre Syagrius et les Gallo-Romains jusqu'à la Loire, Ragnachaire, roi de Cambrai (1);

2° Contre les Allemands, le même Ragnachaire, Sigebert, roi de Cologne (2), et, selon M. Michelet lui-même, *toutes les tribus qui, en pareil cas, s'unissaient sous le chef le plus brave, quoique Clovis eût seul l'honneur de la victoire commune* (3);

3° Contre Gondebaud, une partie des Bourguignons,

M. Michelet les *Armoriques*, voir le paragraphe 11 de ce chapitre. *Les soldats de l'empire* n'étaient pas du tout restés sans chef après la mort d'Egidius, puisque son fils Syagrius hérita de sa puissance; M. Michelet le reconnaît lui-même deux pages plus loin. On lit dans la *Vie de saint Remi* : « Eo tempore mortuus est Ægidius, et successit in principatum Romanorum, qui habitabant in Galliis, filius ejus Syagrius. » (Surius, t. I, p. 294.)

(1) S. Greg. Tur., *Hist. Fr.*, l. II, c. xxvii. — D'après Flodoard, *Hist. eccl. Rhemensis*, l. I, c. xiii, et la *Vie de saint Remi*, p. 297 du tome I de Surius, Ragnachaire ne quitta Clovis qu'à la conversion de ce roi.

(2) S. Greg. Tur., *Hist. Fr.*, l. I, c. xxxvii.

(3) *Hist de France*, t. I, p. 197.

commandés par Godégisile, et les Ostrogoths : ceux-ci, il est vrai, arrivés trop tard, prirent part non point à l'action, mais seulement aux dépouilles (1) ;

4° Contre Alaric, les Francs de Cologne, les Bourguignons, les habitants de la haute Novempopulanie (2), sans compter ni la lâcheté des Visigoths (3), ni leur oubli des habitudes militaires (4), ni une partie de leur nation après la bataille de Vouglé (5).

5° Clovis, comme le faisait Alaric dans ses Etats, comme le firent à leur tour les successeurs du roi franc, leva dans la Gaule centrale des troupes indigènes.

6° Un traité conclu après la bataille de Tolbiac permettait encore à Clovis de joindre l'armée des Bavaois à la sienne (6).

Voilà une foule d'alliés dont M. Michelet n'aurait pas dû oublier les noms, et alors les bandes de Clovis lui auraient semblé beaucoup moins faibles.

Jornandès raconte que les Ostrogoths, venus au secours de leurs frères d'Aquitaine, tuèrent, en une seule bataille, trente mille hommes de l'armée des Francs (7) ; ce qui suppose à Clovis des forces considérables, sans être toutefois extraordinaires, puisque cet échec mit fin à la guerre.

« Nous sommes accoutumés, dit M. Fauriel, à ne pas

(1) Voir le paragraphe 12.

(2) Voir les paragraphes 15 et 16.

(3) « Ut Gothorum pavere mos est. » (S. Greg. Tur., *Hist. Fr.*, I, II, c. xxvii.)

(4) Théodoric écrivait à Alaric se préparant à la guerre contre les Francs : « Cavete subito in aleam mittere, quos constat tantis temporibus exercitia non habere. » (Dans Cassiodore, *Variarum*, III, I.) Cette épître fut écrite à l'occasion de préparatifs de guerre autres que ceux de 507.

(5) Voir le paragraphe 16 de ce chapitre.

(6) Du Bos, *Hist. de l'établissement de la monarchie*, I, IV, c. vi, p. 112.

(7) *De Rebus geticis*, c. LVIII.

croire aux chiffres de Jornandès (1). » Admettons que l'auteur ait raison de ne pas croire d'ordinaire à ces chiffres ; mais remarquons au moins que, dans cette occasion, ce que Jornandès nous fait soupçonner de la puissante armée de Clovis est confirmé par Procope. Cet historien nous montre, vers l'an 493, « à la chute d'Odoacre, les Thuringiens et les Visigoths redoutant les forces déjà considérables du peuple franc, qui comptait une abondante multitude d'hommes, et qui l'emportait en valeur. » « Par leur union avec les Arboriques, ajoute-t-il, les Francs s'élevèrent à une très-grande puissance (2). »

Selon M. Fauriel, qui n'a pas plus tenu compte de ce qui précède que M. Michelet, les guerriers de Clovis étaient « en nombre inconnu, » et « l'on ne sait point la force » des diverses armées qui parurent alors sur les champs de bataille (3). Eh bien ! pourquoi décidez-vous que, sans l'intervention du clergé, les Francs, dont vous ne savez pas le nombre, n'auraient pu triompher de leurs ennemis, dont le nombre vous est aussi peu connu ?

Le concours des évêques ne fut donc pas nécessaire à Clovis. Fort heureusement, car jamais ce concours n'exista. Nous ne l'avons pas découvert dans la Gaule centrale, où, comme le bon sens l'atteste, l'Eglise n'aurait pu faire croire aux Gaulois orthodoxes qu'il fallût se laisser massacrer par les païens ; nous ne l'apercevrons pas davantage dans la suite.

8° *Le mariage de Clovis et de sainte Clotilde fut-il l'ouvrage de la politique des évêques ?*

TEXTE DE M. THIERRY. — « Par un hasard trop heureux pour qu'il n'ait pas été préparé, le roi, qu'on

(1) T. II, p. 65.

(2) *De Bello Goth.*, l. I, circa medium.

(3) T. II, p. 57.

désirait convertir à la foi romaine, épousa la seule femme orthodoxe qu'il y eût alors parmi les princes teutoniques; et l'amour de cette femme fidèle, comme s'expriment les historiens du temps, adoucit par degrés le cœur du mari infidèle (1). »

OBSERVATIONS. — L'histoire nous apprend comment Clovis connut le mérite de Clotilde, sans que l'épiscopat servît d'entremetteur. « Or, dit l'ancien historien des Francs, comme Clovis envoyait souvent des ambassadeurs en Bourgogne, ceux-ci y rencontrèrent la jeune Clotilde. Ayant remarqué sa beauté et sa grâce, ayant appris qu'elle était de sang royal, ils en avertirent Clovis. Lui, sans retard, envoya des ambassadeurs la demander en mariage. Gondebaud, n'osant la refuser, la livra aux députés, qui, s'étant chargés d'elle, s'en allèrent au plus vite la présenter au roi. Celui-ci, l'ayant vue, en fut charmé, et la prit pour femme (2). » Ce fut vers l'an 493. M. Thierry a donc eu tort de faire intervenir l'habileté cléricale dans cet événement, où les grâces seules de Clotilde triomphèrent.

Si l'on voulait absolument que des projets intéressés eussent noué ces liens, ne serait-il pas plus naturel d'y apercevoir, au lieu de la politique de l'Eglise, la politique même de Clovis, et de supposer que le Franc, par son union avec Clotilde, dont Gondebaud avait mis le père à mort, préparait de spécieux prétextes pour attaquer un jour la Bourgogne? Ce furent là du moins les funestes conséquences que Gondebaud craignit de voir surgir de ce mariage, et dont la prévision le porta, mais en vain, à retirer le consentement qu'il avait donné (3).

Remarquons encore que la jeune orpheline de Bour-

(1) *Hist. de la conquête, etc.*, l. I, ubi supra. — M. Henri Martin, *Hist. de France*, t. I, p. 430, etc

(2) L. II, c. xxviii; *Epitomata*, c. xviii.

(3) S. Greg. Tur., *Epitomata*, c. xix.

gogne ne pouvait pas compter, comme Pénélope, une légion de prétendants, et que le choix de Clovis était aussi fort limité, après les nombreux mariages célébrés depuis peu de temps en Bourgogne et chez les princes ostrogoths, visigoths, thuringiens et vandales (1).

Si Clotilde était, à cette époque, la seule princesse catholique, il n'y avait point non plus alors d'autre prince orthodoxe que Sigismond, fils de Gondebaud, contre lequel, sans doute, elle nourrissait déjà la vengeance qui éclata plus tard. Par conséquent, puisque Clotilde ne prenait pas, comme sa sœur, le voile des vierges, il fallait bien qu'elle choisît un époux étranger à l'Eglise. Qu'y a-t-il d'étonnant que ç'ait été Clovis plutôt qu'un autre ? Si l'on est surpris dans ce dernier cas, toute autre union aurait également surpris, puisque partout, en Gaule, en Italie, en Espagne, la jeune orthodoxe ne pouvait donner sa main qu'à un païen ou à un hérétique, entouré, comme Clovis, des anciens habitants désireux de sa conversion. D'ailleurs, ces unions de princesses orthodoxes avec des rois appartenant à d'autres cultes ont été trop fréquentes au commencement de notre monarchie (2), pour qu'il faille supposer une intrigue d'évêques afin de s'expliquer le mariage de Clovis et de la nièce de Gondebaud.

(1) Jornandès, *De Rebus get.*, c. LVIII. — Gondebaud avait une fille, selon toutes les vraisemblances, catholique, mais encore enfant. Elle mourut après l'an 500, au moment de se marier, et saint Avite, dans sa lettre de condoléance adressée au roi de Bourgogne, semble n'en parler que comme d'une jeune vierge. Voir notre chapitre sur saint Avite, paragr. 7.

(2) Sur ces mariages de princesses franques et orthodoxes avec des païens et des hérétiques, soit chez les Anglo-Saxons, soit chez les Visigoths et les Lombards, voir saint Grégoire de Tours, *De Gloria Martyrum*, l. II, c. VII; *Hist. Fr.*, l. III, c. X; l. IV, c. III, XXVI l. V, c. XXXIX; l. VI, c. XLV; l. IX, c. XVI, XXV; *Epitomata*, c. XXXIV;

9° *La conversion de Clovis lui fut-elle inspirée par son ambition ?*

TEXTE DE M. DE VAUDONCOURT. — « Soit que Clovis ait voulu secourir les Ripuaires, ses alliés, ou que les Allemands l'aient attaqué, ou qu'il ait voulu les prévenir, il leur fit la guerre, et les vainquit dans une bataille sanglante et vivement disputée, que les historiens modernes ont supposé s'être livrée à Tolbiac, malgré le silence des anciens... C'est à cette bataille qu'on rapporte le vœu que fit Clovis, en danger d'être vaincu, d'embrasser le christianisme. Cette supposition n'est point justifiée par le récit de Grégoire de Tours, et si le fait était vrai, on ne pourrait le regarder que comme une comédie jouée par Clovis pour influencer ses Francs, sur lesquels il était loin d'avoir une autorité sans bornes (1). »

OBSERVATIONS. — Quelques savants sont, en effet, portés à croire que le fait dont il s'agit se passa dans une localité plus au nord de Tolbiac. Voici, toutefois, les raisons de l'opinion commune. Saint Grégoire parle en deux endroits de la campagne contre les Allemands. Dans l'un, il dit qu'une bataille fut engagée à Tolbiac (2); dans l'autre, qui est le récit entier de l'expédition, il ne mentionne qu'une bataille (3), celle où Clovis triompha. Du rapprochement de ces deux passages il a semblé assez logique de conclure que les Allemands avaient été battus à Tolbiac.

Quant au vœu de Clovis, c'est un fait, et non pas une supposition; et si M. de Vaudoncourt n'a pas encore vu

(1) *Dict. de la Conversation*, t. XXVIII, art. *Francs*, p. 423.

(2) L. II, c. xxxvii : « Sigebert boitait d'un coup qu'il avait reçu au genou à la bataille de Tolbiac contre les Allemands. »

(3) *Hist. Fr.*, l. II, c. xxx.

ce fait dans le récit de saint Grégoire, il peut l'y trouver. L'évêque de Tours rapporte tout au long la prière du prince demandant au Dieu de Clotilde la victoire en échange de sa conversion. « Si vous me faites triompher de ces ennemis, s'écrie le roi, si vous m'accordez ces secours que le peuple consacré à votre nom se félicite d'avoir reçus, je croirai en vous, et je serai baptisé en votre nom (1). »

Puisque ce vœu du roi franc n'est pas une supposition, il dut être une comédie, répond M. de Vaudoncourt. — Dans quel but cette comédie de Clovis? — Afin, dit-on, d'augmenter son influence sur les Francs. — Ah! certes, en un pareil moment, il avait bien autre chose à faire qu'à songer à un agrandissement de pouvoir. Singulier moyen, d'ailleurs, de s'attacher ses soldats, que de se moquer de leurs dieux! « Ils sont impuissants, » s'écriait Clovis. Ne s'exposait-il pas à tourner contre lui la fureur de l'armée, et à faire croire que la défaite allait être le châtiment de ses blasphèmes? Pour influencer l'armée, tout en repoussant les dieux nationaux, il fallait qu'un éclatant succès montrât le roi comme un favori du nouveau dieu qu'il invoquait. Mais d'où Clovis, aux trois quarts vaincu, pouvait-il espérer qu'une victoire, naturellement presque impossible, viendrait au secours de son intempestive ambition? Sa prière fut donc sincère; il ne joua donc pas la comédie.

TEXTE DE M. THIERRY. — « Parmi les rois francs de la première race, Clovis est l'homme politique. C'est lui qui, dans la vue de fonder un empire, mit sous ses pieds le culte des dieux du Nord, et s'associa aux évêques orthodoxes pour la destruction des deux royaumes ariens. Mais, instrument plutôt que moteur de cette ligue,... il resta sous l'influence des mœurs et des idées de son peuple... L'incendie et le pillage n'épargnèrent pas les églises dans

(1) L. II, c. xxx.

les expéditions entreprises vers la Saône et au midi de la Loire (1)... La cérémonie (*du baptême de Clovis*) eut lieu à Reims; et tout ce que les arts des Romains, qui bientôt devaient périr en Gaule après avoir été usés par les Barbares, fournissaient encore de brillant, fut déployé avec profusion pour orner ce triomphe de la foi catholique (2). »

OBSERVATIONS. — Si le roi franc, en allant recevoir le baptême, se préparait à *fonder un empire*, je crois que la cérémonie était bien plus le triomphe de sa politique que celui des évêques et de leur foi, dont les églises, dit-on, ne devaient pas plus être respectées par Clovis orthodoxe que par Clovis païen.

Mais non, Clovis se convertit parce qu'il crut la religion vraie.

Quand il abjura les faux dieux, il y avait quinze ans qu'il régnait, tant sur la rive droite que sur la rive gauche de la Somme, au milieu de populations chrétiennes; il y avait dix ans qu'il se trouvait en rapport avec saint Remi et le clergé de la Gaule centrale; il y avait trois ans qu'il était pressé par les sollicitations de Clotilde (3). Comment sa politique aurait-elle tardé si longtemps à comprendre l'utilité d'un changement de culte et à lui faire jouer le rôle de converti? Pourquoi Clovis ne prit-il ce parti qu'à Tolbiac, au moment où, voyant plier son armée, il promit d'adorer le Dieu des chrétiens, s'il était le vrai Dieu, celui qui exauce quand on l'implore?

Si la conversion devait ouvrir la porte des villes, comment tant de princes, non moins ambitieux que Clovis,

(1) *Lettre VI^e sur l'hist. de France*, p. 85.

(2) *Hist. de la conquête, etc.*, p. 43. — Dans de précédentes éditions, on lisait que tout cet éclat avait été déployé « pour orner le triomphe des évêques. »

(3) M. Fauriel, *Hist. de la Gaule mérid.*, t. II, p. 36, cite à ce propos la *Vie de saint Arnulf*, 18 juin. C'est au 18 juillet, dans Bollandus, c. 1, n° 3, que cette vie se trouve.

ont-ils persisté dans leurs premières croyances, chez les Bourguignons, les Visigoths, les Ostrogoths, les Lombards ?

Quel si grand besoin Clovis avait-il donc de se convertir pour le succès de ses affaires ? Quoique païen, il s'était déjà emparé de la Gaule centrale, et voyait sa domination ardemment désirée par les Gallo-Romains sujets des autres Barbares. Est-ce que ses victoires précédentes, l'affection générale des Gaules, le mépris qu'on avait pour la lâcheté des Visigoths, n'étaient pas d'assez heureux augures de conquêtes nouvelles, sans qu'il s'exposât, par une conversion que sa conviction ne lui aurait pas imposée, à détacher de sa cause une partie de l'armée, comme en effet la chose eut lieu (1) ? Devait-il espérer que le clergé, qui n'avait pu sauver l'orthodoxe Syagrius à Soissons, ni l'orthodoxe Childéric tué par Gondebaut, serait moins impuissant en sa faveur, si la fortune l'abandonnait ?

La conversion ne fut donc pas une nécessité pour Clovis, et nous devons dire comme saint Nicet, évêque de Trèves, à Chlodosinde, reine des Lombards, petite-fille du roi franc : « Clovis, étant d'une extrême prudence, ne consentit pas à embrasser la foi avant de l'avoir reconnue pour véritable (2). »

Ce prince et les Francs convertis restèrent, ainsi que le pense M. Thierry, sous l'influence de leurs idées anciennes. Je le crois sans peine ; on venait seulement de déposer en eux le germe que les siècles devaient développer : Clovis ne pouvait être saint Louis.

(1) Surius, *Vita S. Remigii*, t. I, p. 297. — Flodoard, l. I, c. XIII.

(2) Sirmond, *Concil. ant. Gall.*, t. I, p. 324.

10° *Dès que l'Eglise eut baptisé Clovis, travailla-t-elle au succès de la politique de ce prince?*

TEXTE DE M. FAURIEL. — « Jusque là Clovis n'avait guère été, au milieu de la Gaule, qu'un conquérant barbare isolé, le clergé ne pouvant ni ne voulant faire pour lui rien d'important et de hasardeux avant de l'avoir fait lui-même chrétien et catholique. Mais Clovis converti devient tout à coup un autre homme, et sa destinée une destinée nouvelle. C'est un roi que le clergé peut désormais recommander à la piété et à l'obéissance des Gallo-Romains... C'est un champion qu'il peut opposer aux hérétiques visigoths et burgondes...

« Anastase venait d'être élu pape, et l'un des premiers actes du nouveau pontife fut d'écrire à Clovis une lettre de félicitation qu'il lui envoya par un prêtre nommé Eumérius. « Nous avons voulu, lui écrivait-il, te faire part
« de notre satisfaction, afin qu'en l'apprenant tu croisses
« en bonnes œuvres, mettant ainsi le comble à notre
« joie, et afin que l'Eglise elle-même se réjouisse de l'avancement d'un si grand roi qu'elle vient de donner à
« Dieu. Sois donc pour cette Eglise, pour cette nouvelle
« mère, une couronne de fer; et nous, louons le Seigneur d'avoir ainsi pourvu aux besoins de son Eglise,
« en lui donnant pour défenseur un si grand prince, un
« prince armé du casque du salut contre les efforts des
« impurs » (1). »

OBSERVATIONS. — Cette épître est bien loin de promettre à la cause du conquérant les secours importants et hasardeux dont parle M. Fauriel; car, qu'on y prenne quelque peu garde, elle est une demande et non une offre de protection. C'est l'Eglise qui conjure Clovis d'être pour elle,

(1) *Hist. de la Gaule mérid.*, t. II, p. 46.

non *une couronne de fer*, comme dit la traduction, mais une « colonne de fer (1), » à laquelle pût s'amarrer la barque sainte, « agitée par les flots en courroux et ébranlée par les ondes écumantes. »

On ne se tromperait pas moins sur le sens de cette lettre si on y voyait une intolérante provocation faite au zèle du nouveau converti contre les hérétiques parce qu'ils sont hérétiques ; c'est contre leurs attaques et leurs efforts que le pape engage le prince à se couvrir du casque du salut : *Contra occurrentes pestiferorum conatus galeam salutis induere.*

M. Le Bas a fait mention de cette épître à Clovis en deux endroits : dans son *Histoire d'Allemagne*, t. I, p. 107, et dans son *Dictionnaire encyclopédique*, article *Clovis* ; mais les deux fois il en cite une ligne qui ne s'y trouve pas. « Le pape Anastase, dit-il, écrivait à Hlodowig : « Votre foi, c'est notre victoire. » Cette phrase est d'une lettre de saint Avite, dont M. Fauriel va nous entretenir.

TEXTE DE M. FAURIEL. — « Une autre lettre adressée à Clovis dans la même circonstance, et plus remarquable encore que la précédente, bien que ne venant pas de si haut lieu, ce fut celle d'Avitus, évêque de Vienne. J'en citerai quelques traits ; ils feront naturellement suite à d'autres passages des lettres du même évêque que j'ai déjà rapportés précédemment comme autant d'indices des plans des meneurs du clergé gallo-romain relativement aux chefs barbares de la Gaule. »

OBSERVATIONS. — Les épîtres de saint Avite précédemment citées par M. Fauriel sont adressées, au nom du roi Sigismond, à l'empereur grec ; elles semblent démontrer à l'historien de la Gaule méridionale que les *meneurs* orthodoxes songeaient à soumettre les Barbares au trône

(1) « Sis corona nostra, gaudeatque mater Ecclesia,... et esto illi in columnam ferream. »

impérial de Constantinople (1); maintenant, au contraire, c'est aux pieds de Clovis que les *meneurs*, à ce qu'on prétend, veulent tout abaisser. Pourquoi cette contradiction? Continuons la citation.

TEXTE DE M. FAURIEL. — « Enfin, écrivait Avitus à Clovis, la Providence vient de trouver en vous un arbitre à notre époque. Tout en choisissant pour vous, vous décidez pour nous tous. Votre foi est notre triomphe. Que la Grèce (*l'empire d'Orient*) se réjouisse d'avoir un prince de notre loi! Partout sont célébrés les heureux triomphes que ce pays obtient par vous. Nous-mêmes nous ne sommes pas étrangers à un si grand bonheur, et chaque combat que vous livrez là où vous êtes est ici une victoire pour nous. » *Tangit etiam nos felicitas; quotiescumque illic pugnatis, vincimus.*

« De telles protestations, adressées à Clovis par un des chefs du clergé burgondien, avaient assez l'air de reproches indirects, de menaces vagues contre le gouvernement arien de la Burgondie, menaces bientôt suivies d'événements qui semblèrent n'en être que l'accomplissement.

« Une conspiration fut tramée contre Gondebaud, conspiration à la tête de laquelle se mit Godégisile, son frère, qui régnait sur un tiers de la Burgondie dont Genève était le chef-lieu. Cette conspiration avait été concertée avec Clovis. »

OBSERVATIONS. — Certes, oui, si dans l'épître de saint Avite il y a menaces et reproches, ils sont bien *vagues*, car il est impossible de les saisir!

« Votre foi est notre triomphe, » écrit l'évêque de Vienne; c'est-à-dire, comme l'explique le reste de la lettre: Vos Francs, en vous voyant baptisé, ne seront plus arrêtés par les difficultés qui retardaient leur conversion.

(1) *Hist. de la Gaule mérid.*, t. I, p. 573, et t. II, p. 77. — Voir encore le paragraphe 12 de ce chapitre.

En quoi cela menaçait-il le trône bourguignon ? En quoi saint Avite le menaçait-il quand il exprimait sa vive sympathie pour les succès de l'allié de Gondebaud, puisqu'il ne faisait que s'associer à la sympathie générale : *Cuncta concelebrant* ; à celle des Bourguignons en particulier : *Tangit etiam nos felicitas* ? Nous reviendrons sur cette lettre.

Entre l'envoi de l'épître et l'expédition de Clovis il y eut quatre années d'intervalle. Cette guerre eût-elle été plus rapprochée encore, l'épître ne pourrait pas plus y être rattachée, premièrement, parce que le sujet y est complètement étranger ; ensuite, parce que la conspiration tramée en faveur de Godégisile, arien aussi bien que Gondebaud, n'aurait pas servi l'orthodoxie. C'est pour Sigismond, fils de Gondebaud, que le clergé, s'il eût voulu trahir, se serait révolté, quand saint Avite eut converti ce prince et ses enfants.

Les lettres d'Anastase et d'Avite ne prouvent donc pas que l'Eglise, en venant de baptiser Clovis, ait songé à lui soumettre toutes les Gaules (1).

11° *La conversion de Clovis fut-elle immédiatement suivie de la reddition volontaire des villes du nord-ouest des Gaules ?*

TEXTE DE M. THIERRY. — « Du moment que le roi Chlodowig se fut déclaré fils de l'église romaine, sa conquête s'agrandit en Gaule, sans presque effusion de sang. Toutes les villes du nord-ouest, jusqu'à la Loire et jusqu'au territoire des émigrés bretons, ouvrirent leurs portes à ses soldats. Les corps de troupes qui stationnaient dans

(1) C'est dans le chapitre sur saint Avite que nous examinerons plus en détail cette épître, où M. Ampère trouvera en chaque syllabe une trahison.

ces villes passèrent au service du roi german, et gardèrent, au milieu de ses guerriers vêtus de peaux (*pellitæ turmæ*, Sid. Apoll.), les armes et les enseignes romaines (1). »

OBSERVATIONS. — Les villes du nord-ouest des Gaules ne payèrent pas à Clovis sa conversion par leur soumission immédiate et volontaire.

Procopé, à qui M. Thierry nous renvoie, s'exprime ainsi : « Les Arboriques étaient alors soldats des Romains. Les Germains (*les Francs*), voulant les réduire à l'obéissance et à la soumission (car ceux-ci se trouvaient voisins très-rapprochés et avaient complètement changé de manière de vivre), ravageaient continuellement leurs terres, et firent une invasion avec toutes leurs troupes. Mais les Arboriques, vaillants et attachés aux Romains, se montrèrent hommes de courage dans cette guerre. Les Germains, ne pouvant en triompher, demandèrent que les deux nations fissent au moins société et s'unissent par de mutuels mariages. Ces conditions furent bientôt acceptées sans peine par les Arboriques, puisqu'ils étaient, comme les Germains, disciples de la foi chrétienne. En se réunissant de la sorte en un seul peuple, ils s'élevèrent à une extrême puissance. En même temps, d'autres soldats des Romains, qui étaient sur les frontières de la Gaule, chargés de les garder, ne pouvant alors ni retourner à Rome, ni servir les ennemis (*les Goths et les Bourguignons*), qui étaient ariens, se rendirent à l'ennemi avec leurs enseignes, et livrèrent aux Arboriques et aux Francs les lieux qu'ils gardaient pour les Romains, et ils transmirent à

(1) *Hist. de la conquête de l'Angl.*, t. I, p. 46. — Même erreur dans M. de Vauvontcourt, *Dict. de la Conversation*, art. *Francs*, p. 403. — Je ne doute pas que les Francs ne portassent des fourrures, des vêtements fourrés (*rhenones*, Ep. iv, 20, S. Sid. Apoll.); ce n'est pas cependant par ces mots de saint Sidoine, *pellitæ turmæ*, qu'il le faudrait prouver, puisqu'il s'agit des Visigoths dans l'épître d'où ils sont tirés (Ep. I, 2).

leur postérité les mœurs de la patrie, auxquelles ils restèrent toujours fidèles (1). »

C'est par bien des endroits que le récit de Procope s'éloigne de celui de M. Thierry.

1° Les Arboriques ne purent *agrandir la conquête de Clovis* en Gaule, puisqu'ils ne furent pas soumis à sa domination; ils n'augmentèrent que le nombre de ses alliés.

2° Ce ne fut pas la conversion du Franc qui fit changer en sa faveur les dispositions de ses voisins. Les Arboriques s'unirent à lui quand d'acceptables propositions de paix remplacèrent ses inutiles tentatives de guerre, et le baptême de Clovis devint le motif non pas de l'union, mais d'un plus facile consentement à contracter l'union, reconnue d'ailleurs raisonnable et profitable.

3° M. Michelet croit que le projet d'attaquer les hérétiques réunit ces diverses armées (2). Nullement; Clovis s'allia aux Arboriques parce qu'il n'était pas assez fort pour les soumettre ou pour ne pas les craindre, et les soldats romains se donnèrent à Clovis et aux Arboriques parce qu'ils se trouvaient sans moyen de leur échapper.

(1) *De Bello Goth.*, lib. I, circa medium. — Procope dit que les Arboriques avaient à l'ouest les Thuringiens et au nord les marais formés par le Rhin et précédemment habités par les Francs. Ce passage étant le seul qui, chez les anciens auteurs, fasse mention des Arboriques, des savants proposent de lire ici le nom des Armoricaïns. C'est l'opinion de M. Michelet, *Hist. de France*, t. II, c. 1, p. 195, et de M. H. Martin, *Hist. de France*, t. I, ad ann. 497, p. 445. Selon M. Fauriel, c'est des Gallo-Romains de l'intérieur qu'il est question. (*Hist. de la Gaule mérid.*, t. II, p. 35.) Daniel, préface historique de son *Histoire de France*, fait des Arboriques un peuple à part. Enfin Du Bos soutient que Procope a voulu parler de la république des Armoriques, contenant l'ancien *Tractus armoricanus et nervicanus*, et qui s'étendait de la Garonne au Rhin. (*Hist. de l'établ. de la monarchie*, liv. I, c. VIII; t. II, c. III.) C'est de cette extrémité septentrionale que Procope nous a indiqué les limites.

(2) Voir le paragraphe 7 de ce chapitre.

4^o Les troupes romaines stationnées en Gaule ne gardaient pas les villes des Arboriques, comme le pense M. Thierry, puisque ce fut à ce peuple qu'elles livrèrent une partie des villes dont elles étaient les gardiennes, et que *les Arboriques étaient eux-mêmes des Romains*.

La ville de Verdun s'étant révoltée, les Francs marchèrent contre elle ; mais le saint prêtre Euspice, député par les coupables, obtint de Clovis leur pardon au nom de la religion qu'il venait d'embrasser. Le récit original de cette émeute est précédé d'une importante réflexion : « La puissance du règne de Clovis, dit l'historien, fut en butte à des attaques de toutes les sortes ; car la volonté de bien des gens est ainsi faite, qu'elle se plaît aux changements, et qu'elle cherche à renverser ou à entourer de difficultés les établissements nouveaux, avant qu'ils se soient fortifiés. C'est en grand nombre que de tels esprits avides de telles choses se rencontrèrent dans son royaume (1). »

Or, la date de cette révolte, postérieure à la conversion de Clovis, et la réflexion du légendaire, qui ne s'est pas du tout aperçu que Clovis chrétien trouvât moins de rebelles que Clovis idolâtre, ces deux choses me font conclure que le baptême du roi franc ne lui livra pas subitement, comme on le suppose, tous les cœurs orthodoxes. Que l'est et le sud de la Gaule, soumis aux ariens, aient trouvé dans le changement religieux de Clovis un nouveau motif de préférer ce prince à leurs maîtres hérétiques, je le crois ; mais aux yeux des populations indépendantes, telles que les Arboriques, Clovis converti ne fut simplement qu'un chrétien de plus.

(1) Mabillon. *Sæcul. Bened.*, t. I, p. 582, *Vita S. Maximi*. — Il est bien regrettable que l'histoire de ces différentes révoltes ne nous soit pas parvenue.

12° *Est-ce à l'instigation des évêques que Clovis déclara la guerre à Gondebaud, roi de Bourgogne ?*

TEXTE DE M. THIERRY. — « Bientôt (*après le baptême de Clovis*) les limites du territoire ou du royaume des Franks furent reculées vers le sud-est ; et, à l'instigation de ceux qui l'avaient converti, le néophyte entra à main armée sur les terres conquises par les Burgondes. Les Burgondes étaient ariens (1). »

OBSERVATIONS. — Tous les détails principaux de la guerre portée par les Francs en Bourgogne prouvent que l'orthodoxie et les prêtres y furent étrangers.

Contre Gondebaud Clovis eut pour allié Godégisile, un des rois bourguignons. « Godégisile et Gondebaud, au rapport de saint Grégoire, étaient armés l'un contre l'autre, quand le premier, apprenant les victoires de Clovis, envoya secrètement une ambassade lui dire : « Si vous m'aidez à poursuivre mon frère pour que je le puisse tuer ou chasser du royaume, je vous paierai chaque année le tribut que vous voudrez fixer » (2). » Outre l'appât de ce tribut, un autre motif attirait le roi franc. « Il saisit ses armes, dit Roricon, pour venger les anciennes injures de son épouse (3), » dont Gondebaud avait condamné à mort le père, la mère et les deux frères. Gondebaud se plaignit à saint Avite de Vienne, dans une conférence, de ce que ses confrères dans l'épiscopat *n'empêchaient pas* Clovis de déclarer la guerre aux Bourguignons et de se liguer avec ses ennemis (4). Ne connaissant

(1) *Hist. de la conquête, etc.*, ubi supra. — M. Henri Martin, *Hist. de France*, t. I, p. 450, etc.

(2) S. Greg. Tur., *Hist. Fr.*, l. II, c. xxxii.

(3) *Script. rerum gallic.*, t. III, p. 12.

(4) Voir le *Spicilege* de d'Achéry, t. III, p. 506, éd. de 1725, et l'appendice de saint Grégoire de Tours, éd. de Ruinart.

pas encore la trahison de Godégisile, son frère, il lui fit dire : « Joignons nos forces contre cette nation ennemie ; si nous restons divisés, nous aurons à subir ce que les autres peuples ont souffert. » Gondebaud, vaincu à Dijon, fuit à Avignon. « Ces Barbares, disait-il à son conseiller Aridius, sont venus contre nous pour nous tuer et pour dévaster tout le pays. » « Il vous faut apaiser la férocity de cet homme (*de Clovis*) ou périr, » répondit Aridius. Une ruse de cet adroit ministre et la promesse d'un tribut mirent fin à la guerre.

Dans cette expédition ou plus tard, Clovis eut encore pour allié contre les Bourguignons Théodoric, roi des Ostrogoths. « Les Francs, dit Procope, craignant une violente intervention étrangère (*s'ils attaquaient les Visigoths et les Thuringiens unis aux Ostrogoths par des mariages*), se dirigèrent bientôt après contre la Bourgogne. Pour le malheur de ce pays, il se fit, entre les Francs et les Goths, un traité par lequel ils convinrent d'envoyer également des troupes combattre les Bourguignons, détruire leur nation et se partager leurs terres... Les Bourguignons furent vaincus (1). »

Or, qu'on examine d'abord dans ce récit les diverses causes de la guerre et les traités qui la suivirent, aucun indice de complicité de la part des évêques ne se présente à nous.

De plus, Clovis eut pour alliés contre le roi arien de Bourgogne deux autres rois ariens, Godégisile et Théodoric. Ces deux hérétiques étaient-ils contre l'hérésie les champions du catholicisme ?

Jamais dans les plaintes fréquentes contre Clovis adressées par Gondebaud à saint Avite, à Godégisile, à Aridius, jamais le roi bourguignon n'inculpa les évêques d'être les auteurs de la guerre. Il les blâme de ne pas arrêter leur néophyte (comme s'ils en avaient le pouvoir !), mais

(1) *De Bello Goth.*, l. 1.

non de l'avoir excité. Clovis est nommé *Barbare* par Gondebaud; Aridius l'appelle *féroce*; personne n'en fait le soldat de l'Eglise.

Une chose encore bien digne de remarque, et qui s'applique également aux démêlés de Clovis avec les Visigoths, c'est que les pieuses légendes relatives à cette époque, si soigneuses de faire valoir le zèle de leurs saints héros, ne les représentent jamais comme prêtant leur concours aux Franks contre les ariens. Je le demande, auraient-elles passé sous silence un tel dévouement à l'orthodoxie ?

TEXTE DE M. THIERRY. — « Les Burgondes étaient ariens;... mais, malgré cette différence de doctrine, ils ne persécutaient nullement les prêtres et les évêques qui, dans leurs villes, professaient le symbole adopté par l'église de Rome. Les évêques, peu reconnaissants de cette tolérance, correspondaient avec les Franks pour les exciter à l'invasion, ou bien se prévalaient de la terreur de cette invasion pour persuader au roi des Burgondes d'embrasser la foi romaine, qu'ils qualifiaient de seule véritable, évangélique et orthodoxe. Ce roi, nommé Gondebald, quoique barbare et maître, leur résistait avec une grande douceur, tandis qu'eux lui parlaient avec un ton de menace et d'arrogance, l'appelant insensé, apostat et rebelle à la loi de Dieu. « Cela n'est pas, répondait-il patiemment; j'obéis à la loi de Dieu, mais je ne veux pas, comme vous, croire à deux dieux. D'ailleurs, si votre foi est la meilleure, pourquoi vos frères de religion ne le prouvent-ils pas en empêchant le roi des Franks de marcher contre nous pour nous détruire ? » L'entrée des Franks fut la seule réponse à cette question embarrassante (1). »

OBSERVATIONS. — Les Bourguignons, sans être précisément persécuteurs, entravaient quelquefois la liberté du

(1) *Hist. de la conquête, etc.*, p. 46.

culte romain. Saint Avite s'en plaignit douloureusement au fils même de Gondebaud, et, malgré sa prudence et sa politesse exquise, il ne put s'empêcher de nommer certaine ordonnance du roi *une peste évoquée des ténèbres infernales* (1).

M. Thierry assure que les évêques *correspondirent* avec Clovis, tant ils étaient peu reconnaissants de ce qu'on ne tranchait pas la tête aux orthodoxes. En effet, leur foi méritait si bien qu'on la persécutât ! et il fallait qu'il y eût dans Gondebaud une si étonnante longanimité pour ne pas imiter le Visigoth Euric ! Mais où donc M. Thierry a-t-il découvert le manuscrit de cette correspondance ? pourquoi n'en a-t-il pas au moins détaché un feuillet, afin d'en enrichir les pièces justificatives de son histoire ?

Vers l'époque de l'invasion de Clovis, il se tint à Lyon une conférence entre les ariens et les orthodoxes. C'est à cette discussion, sollicitée par les évêques, qu'on a fait allusion en disant que, pour gagner Gondebaud, on se *prévalait* des terreurs répandues à l'approche des Francs. Les expressions de M. Thierry sont bien un peu outrées ; car, lorsqu'on accuse les catholiques de s'être *prévalu*, etc., cela suppose de leur part un langage hautain et impérieux, qu'ils ne tinrent cependant pas. Mais au reste, je l'avoue, les évêques profitèrent des circonstances pour engager le roi bourguignon à embrasser leur croyance. Nous avons un récit détaillé de cette entrevue.

Au moment où les prélats arrivèrent à Sarbiniacum afin d'obtenir de Gondebaud la permission de conférer publiquement devant lui avec leurs adversaires, le roi leur adressa l'observation rapportée par M. Thierry, sur ce que la foi catholique, si elle était la véritable, devait enchaîner l'ambition de Clovis. « Le seigneur Avite, dont le visage et les discours étaient empreints d'une douceur angélique, lui repartit humblement : « O roi, nous igno-

(1) Voir le paragraphe 2 de ce chapitre.

« rons pour quelle cause le roi des Francs agit ainsi ;
 « mais l'Écriture nous enseigne que souvent l'abandon
 « de la loi de Dieu a causé la chute des royaumes... Re-
 « venez avec votre peuple à la loi du Seigneur » (1). »

Or, en quoi cet heureux à-propos, cette réponse toute biblique est-elle blâmable, à moins que l'on ne blâme un évêque d'avoir voulu convertir un arien, ou d'avoir espéré que Dieu bénirait ce prince devenu orthodoxe ? Pour ma part, ce que j'en conclus, c'est que la persistance des orthodoxes à rechercher la conversion de Gondebaud, même en face du camp de Clovis, et l'offre de leur intervention auprès du roi catholique pour l'engager à la paix (2), sont la preuve qu'ils ne cherchaient pas à renverser Gondebaud, que ce n'était pas à leur instigation que Clovis *entrait à main armée sur les terres conquises par les Bourguignons*, et que cette guerre, à laquelle ils voulaient aller opposer leur autorité religieuse, ils ne l'avaient pas provoquée par leur correspondance.

Je conclus, en second lieu, des paroles de saint Avite, qu'il ne resta pas muet à la question de Gondebaud, et qu'il ne laissa pas les Francs se charger de la réponse.

Que dirai-je des injures de saint Avite à son souverain, qu'il nomma, du moins M. Thierry l'assure, *insensé, apostat, rebelle à la loi de Dieu* ? Ce ne sont pas les orthodoxes qui ont ici besoin d'une justification ; c'est à M. Thierry qu'il faudrait pouvoir trouver une excuse. Il n'est pas vrai que le saint évêque, habitué d'ailleurs à discuter avec Gondebaud, lui ait adressé une seule des grossières paroles qu'on lui prête. J'en appelle encore une fois au procès-verbal de la conférence, cité par M. Thierry.

On était si loin de vouloir insulter Gondebaud, de vouloir outrager *sa sublimité, sa sagacité*, comme parlait

(1) Voir d'Achéry, ubi supra, et la troisième note justificative de l'*Hist. de la conquête*.

(2) D'Achéry, ubi supra.

saint Avite, qu'on le distinguait même des autres ariens quand on avait à présenter contre eux quelque réflexion sévère. « Les vôtres, lui disait saint Avite en parlant des docteurs ariens, étant ennemis du Christ, allument les feux de sa colère sur votre puissance et sur votre peuple. » Nous voyons que les évêques, avec autant de politesse que d'habileté, représentaient le roi plutôt comme victime que comme sectateur de la doctrine ennemie du Christ. Et pourtant l'on prétend qu'ils l'insultaient !

Les preuves de l'hostilité des évêques contre Gondebaud données par M. Thierry sont donc nulles.

Après avoir tracé, un peu d'après l'histoire et un peu de fantaisie, le tableau de l'incursion de Clovis, notre historien continue :

TEXTE DE M. THIERRY. — « Le clergé orthodoxe qualifiait cette expédition sanglante du nom de pieuse, d'illustre, de sainte entreprise pour la vraie foi. (*Pia et christianæ religionis cultrix Francorum ditio*, Vita S. Dalmatii.) « Mais, disait le vieux roi vaincu, la foi peut-elle résider où se trouvent la convoitise du bien d'autrui et la soif du sang des hommes ? » La victoire des Franks sur les Burgondes remit toutes les cités des bords du Rhône et de la Saône sous le pouvoir de l'église romaine et du palais de Saint-Jean de Latran, où se recueillait ainsi pièce à pièce l'héritage du vieux Capitole (1). »

OBSERVATIONS. — La *Vie de saint Dalmace* ne parle ni de Clovis ni de l'expédition de Bourgogne, et cette expédition n'agrandit pas l'empire spirituel du palais de Saint-Jean de Latran.

C'est à l'occasion de la guerre de Théodebert, petit-fils de Clovis, contre les Goths, vers 533, que le biographe de saint Dalmace fait l'éloge rapporté par M. Thierry : « Or, dit-il, lorsque la domination des Franks, domination pieuse, illustre, attachée au culte de la religion chré-

(1) *Hist. de la conquête, etc.*, ubi supra, p. 47.

tienne, et pour qui conspirait la faveur du peuple de Rodez, eut subjugué cette ville, le pontife, comme il le désirait ardemment, alla jouir de la présence du roi chrétien Théodebert (1). » L'histoire de l'Eglise est d'accord avec l'histoire politique pour admirer Théodebert, qui effaça par sa piété le scandale de quelques années (2), et dont M. Fauriel a dit : « De tous les petits-fils de Clovis, Théodebert est peut-être celui dont le caractère mérite le plus d'être observé, celui dans la barbarie duquel il y a le plus de teintes d'héroïsme et le plus d'instincts de civilisation (3). »

Mais peu importe la vérité plus ou moins grande des éloges décernés à Théodebert et à son peuple ; ce qu'il est maintenant essentiel de remarquer, c'est, d'abord, que la *Vie de saint Dalmace* n'a pas parlé de Clovis dans le passage cité par M. Thierry ; ensuite, qu'il est par trop étrange ce procédé historique qui brouille les faits, les dates aussi bien que les noms de lieux et de personnages. Car, ne nous y trompons pas, l'historien de la conquête de l'Angleterre ne s'est point trompé par hasard, mais systématiquement. Que de fois ne le verrons-nous pas accueillir de la sorte un anachronisme, pour peu qu'il jette sur son récit quelque teinte de couleur locale (4) !

La victoire de Clovis sur Gondebaud ne réduisit pas l'est des Gaules sous l'autorité des papes, puisqu'il n'en avait jamais été distrait. Le gouvernement bourguignon n'empêcha pas les rapports de ses sujets avec le Saint-Siège, comme le prouvent les épîtres de saint Avite (5) et

(1) Labbe, *Nova Collectio*, t. II, in appendice, *Vita S. Dalmatii*.

(2) S. Greg. Tur., *Hist. Fr.*, l. III, c. xxv.

(3) S. Greg. Tur., *Vitæ Patrum*, c. xvii, n° 2. — Fauriel, t. II, p. 135.

(4) Voir, dans la *Bibliothèque nouvelle*, l'excellent volume de M. Léon Aubineau, intitulé : CRITIQUES ET RÉFUTATIONS : *M. Aug. Thierry*, c. III.

(5) Opera S. Aviti, *Ep.* 31 et 87.

l'histoire du roi Gondicaire (Gondioc), qui avertit lui-même le pape Hilaire, vers l'an 463, d'un empiètement de saint Mamert, évêque de Vienne, sur l'église de Die, contre les décrets de saint Léon le Grand (1).

En disant que Clovis rangea sous le pouvoir de l'Eglise romaine toutes les cités des bords du Rhône et de la Saône, M. Thierry paraît croire que le roi franc, vainqueur de Gondebaud, garda la Bourgogne, et la soumit au pape en l'incorporant au royaume très-chrétien. Clovis ne resta pas maître de la Bourgogne, où Gondebaud régna encore seize ans, et eut pour successeurs, d'abord Sigismond, ensuite Gondemar (2).

Que le Gondebaud de M. Thierry ressemble peu à celui des anciens chroniqueurs ! Celui de M. Thierry est un vieux roi ultra-pacifique, sorte de parodie de Priam aux genoux d'Achille, et qui répond timidement : *Cela n'est pas*, quand on l'appelle *apostat et insensé*, ou bien qui recherche, lorsqu'on prend son royaume, si la foi peut résider avec la convoitise. L'histoire réelle du roi bourguignon est un peu moins édifiante. Après cette expédition de Clovis, il fit brûler dans une tour Godégisile et son épouse, comme autrefois il avait condamné Chilpéric, deux neveux et leur mère (3). Il paraît que, quoique arien, le bon roi ne s'inquiétait pas toujours de l'alliance plus ou moins intime de la religion avec *la soif du sang des hommes*, et même avec la soif du sang des femmes, des enfants et des parents. Son observation contre l'orthodoxie, qui n'empêchait pas Clovis de convoiter le bien d'autrui, était donc non pas *embarrassante*, mais ridicule dans la circonstance. Au reste, ce n'est pas d'après les crimes commis au mépris de ses lois qu'il faut juger une

(1) Sirmond, *Concil. ant. Gall.*, t. I, p. 431.

(2) Fauriel, t. II, p. 46.

(3) Boll., t. I maii, *Vita S. Sigismundi*, die 1^{re}, p. 86, n° 3. — S. Greg. Tur., *Hist. Fr.*, l. II, c. xxviii et xxxii.

religion, c'est d'après les vertus qu'elle inspire et les témoignages historiques de sa divine origine. Par conséquent, l'invasion de Clovis en Bourgogne ne prouve pas plus contre la foi orthodoxe que contre le clergé, resté étranger à cette guerre.

13° La guerre de Clovis contre les Visigoths eut-elle un motif religieux ?

TEXTE DE M. THIERRY. — « Six ans après (*la guerre contre Gondebaud*), sous les mêmes auspices, commença la guerre contre les Visigoths. Chlodowig rassembla ses guerriers en cercle dans un vaste champ, et leur dit : « Il me déplaît que les Goths, qui sont ariens, occupent la meilleure partie des Gaules ; allons sur eux avec l'aide de Dieu, et chassons-les ; soumettons leur terre à notre pouvoir : nous ferons bien, car elle est très-bonne. » La proposition plut aux Franks, qui l'approuvèrent par de grands cris, et se mirent joyeusement en marche vers la bonne terre du Midi (1). »

OBSERVATIONS. — M. Fauriel, n'adoptant qu'en partie l'idée de M. Thierry, consentirait volontiers à croire que dans l'armée franque, avide uniquement d'esclaves et de butin, Clovis tout seul combattait afin d'établir le règne de l'unité religieuse (2). Pourquoi cette exception ? La guerre contre les Visigoths ne fut une croisade ni pour le chef, ni pour les soldats.

Il est nécessaire d'exposer d'abord les faits, trop succincts dans le récit de l'*Histoire de la conquête*.

(1) *Hist. de la conquête, etc.*, t. I, p. 47, d'après les *Gesta reg. Franc.* — M. Henri Martin, *Hist. de France*, t. I, p. 460.

(2) T. II, p. 75 : « Il est évident que, sinon pour Clovis, du moins pour ses guerriers, cette grande expédition contre les ariens ne fut qu'une pure expédition de Barbares en quête d'esclaves et de butin. »

Avant l'expédition de 507 contre les Visigoths, il y avait eu déjà des projets hostiles, dont l'intervention de Théodoric, roi des Ostrogoths d'Italie, parvint à arrêter l'exécution. L'orage alla fondre sur la Bourgogne. Alaric, effrayé des victoires de Clovis, lui demanda une entrevue, qui eut lieu près d'Amboise (1).

Paternus fut ensuite envoyé de Soissons à Toulouse pour régler les conditions d'amitié que les princes s'étaient jurée. Il découvrit bientôt qu'on avait trompé son maître. Le témoignage de Frédegair ne peut être plus positif : « Alaric, roi des Goths, ayant fait avec Clovis une frauduleuse amitié, Clovis le sut par les rapports de son ambassadeur Paternus, et prit les armes contre Alaric (2). »

La *Vie de saint Remi* parle de même : Alaric voulut tromper Clovis par Paternus ; mais celui-ci déjoua la ruse, sut explorer ce qui se passait autour du roi et découvrir ingénieusement ses trésors cachés. Alors le roi Clovis vint à Paris, où il fixa sa résidence, et dit à la reine et à son peuple : « Il me déplait beaucoup que les Grecs ariens occupent la meilleure partie des Gaules. Allons avec l'aide de Dieu ; chassons-les de cette terre, et soumettons-la à notre pouvoir, car elle est excellente : nous avons la justice pour nous contre Alaric, à qui nous avons envoyé un ambassadeur pour la condition de l'amitié, et qui a voulu se servir de cet ambassadeur pour nous tromper. » Le chroniqueur Maxime, évêque de Saragosse, accuse aussi de la guerre Alaric, violateur de son traité avec Clovis. Saint Isidore de Séville ne donne pas non plus de cette déclaration de guerre de pieux motifs ; il l'attribue à l'ambition de Clovis, qui voulait la Gaule entière (3).

(1) S. Greg. Tur., *Hist. Fr.*, l. II, c. xxxv.

(2) S. Greg. Tur., *Epitomata*, c. xxv.

(3) Surius, *Vita S. Remigii*, p. 301. — *Patrologie latine* de M. l'abbé Migne, t. LXXX : *Maximi Cæsaraugustani episcopi Chronicon*, ad

Tels sont les faits ; et pourtant, sans en tenir compte, M. Fauriel doute fort que la mauvaise foi, dans la conférence, n'ait pas été du côté de Clovis (1). M. Michelet dit que les Francs furent convoqués pour marcher contre les Goths, *immédiatement après qu'on leur eut donné de bonnes paroles*, près d'Amboise (2). Enfin ces deux auteurs supposent avec M. Thierry que ce fut pour la plus grande gloire de l'orthodoxie qu'on attaqua l'arianisme.

Mais à quoi donc sert-il que Clovis ait publiquement déclaré à son peuple sa double intention de châtier un ennemi perfide et de saisir l'heureuse occasion d'ajouter au royaume franc les plus riches contrées de la Gaule ? Le seul nom d'ariens que Clovis donne aux Visigoths fixe l'attention de M. Thierry ; il y renferme toute la pensée du conquérant, il y condense tout son discours. Il est cependant bien clair que ce n'est là qu'un nom de dédain jeté en passant à un ennemi méprisé. Si l'intention du roi eût été de frapper *ces ariens* parce qu'ils étaient ariens, qui donc l'empêchait de le déclarer et de dire qu'il voulait noyer l'hérésie dans le sang des hérétiques ? S'il haïssait tellement les ariens, d'où vient que, si peu de temps avant cette guerre, il avait consenti à contracter avec eux cette amitié dont il alla punir la violation ?

J'ai dit qu'avant l'année 507 et l'expédition contre la Bourgogne, les Francs avaient déjà effrayé les Visigoths par des menaces de guerre qu'arrêta le roi des Goths d'Italie. Clovis était alors baptisé. Cependant, d'après Procope et les nombreuses épîtres de Théodoric rédigées à cette occasion, la haine de l'hérésie n'était pas comptée parmi les motifs qui poussaient le roi franc. Procope ne parle que d'un insatiable désir de conquêtes (3) ; Théo-

ann. 504 : « Alaricus Clodovaei fœdus violat ; » t. LXXXIII, S. Isidori, *Hist. de regibus Gothorum*, ann. X imp. Zenonis, col. 1067.

(1) T. II, p. 51.

(2) *Hist. de France*, t. I, p. 199.

(3) *De Bello Gothorum*, l. I.

doric, de son côté, n'attribue les brouilleries qui divisaient les jeunes souverains qu'à l'orgueil trop facilement blessé d'Alaric, à la susceptibilité trop irritable et à l'ambition de Clovis, enfin à de méchants conseillers qui se trouvaient également auprès des deux princes (1). Or, si Clovis, dans toute sa ferveur de néophyte, au milieu de l'enthousiasme général des Gallo-Romains encore augmenté par sa conversion, songeait à combattre pour étendre non pas le *domaine spirituel du palais de Saint-Jean de Latran*, mais son propre domaine, d'où lui serait venue cette surexcitation de zèle en 507?

La guerre contre les Visigoths fut donc non pas une guerre de religion, mais de vengeance, plus ou moins légitime, et d'agrandissement territorial. Clovis lui-même le proclama en face de son peuple.

M. Fauriel cite, à l'appui de son opinion, un document que nous devons examiner.

TEXTE DE M. FAURIEL. — « Saint Remi, qui, par suite de la bonne fortune qu'il avait eue de baptiser Clovis, était devenu son conseiller politique et le représentant auprès de lui de tout le clergé catholique, saint Remi, qui prétendait assurer à ce clergé la direction aussi bien que les fruits d'une guerre contre l'arianisme, écrivait alors à Clovis une lettre dont quelques traits allaient assez naïvement au fond des choses : « Tu dois, lui disait le politique évêque, tu dois te donner des conseillers qui puissent orner ta renommée. Tes bienfaits doivent être chastes et honnêtes. Tu dois honorer les prêtres et recourir toujours à leurs conseils; car, si tu es en bonne intelligence avec eux, ton gouvernement se trouvera plus solide » (2). »

OBSERVATIONS. — Cette citation est trop brève; je dois l'allonger.

(1) Cassiodore, *Variarum*, l. III, Ep. 1, 2, 3, 4.

(2) *Hist. de la Gaule mérid.*, t. II, p. 55.

« Une grande rumeur venue jusqu'à nous, écrit saint Remi à Clovis, annonce que vous avez entrepris une seconde expédition militaire (*ou bien :*) que vous avez heureusement pris l'administration des affaires militaires (1). Ce n'est pas chose nouvelle que vous soyez tel que vos pères ont toujours été. Avant tout, il faut tâcher que jamais ne change à votre égard le jugement de Dieu sur votre mérite, parvenu, grâce à votre humilité, au faite suprême; car, comme on le dit d'ordinaire, c'est la fin qui fait apprécier l'action d'un homme. Choisissez des conseillers qui ornent cette réputation. Que la gestion de votre bénéfice (*de votre gouvernement*) soit intègre et honnête. Ne manquez pas de vénérer vos prêtres et de toujours rechercher leurs avis. Si vous êtes en bonne intelligence avec eux, votre autorité en pourra devenir plus affermie. Soulagez vos concitoyens, relevez les affligés, etc.;... instruisez principalement ceux que vous pourrez, afin que tous vous aiment et vous craignent. Que la justice vienne de votre bouche, sans rien espérer ni des pauvres ni des étrangers, à plus forte raison sans consentir à recevoir des présents ou autre chose. Que votre prétoire soit ouvert à tous, que personne n'en sorte affligé. Vous possédez toutes les richesses paternelles; qu'elles vous servent à racheter des captifs pour les rendre à la liberté. Si quelqu'un se présente à vous, ne lui

(1) L'abbé Du Bos, *Hist. de l'établ. de la monarchie franç.*, t. III, c. xviii, ainsi qu'un savant anonyme dans les *Mémoires de Trévoux*, année 1742, p. 787, et de nos jours M. de Pétigny dans son *Hist. des institutions mérovingiennes*, adoptent cette seconde interprétation, et pensent que la lettre de saint Remi doit être de 481, quand Clovis hérita des titres de roi et de maître de la milice portés par ses prédécesseurs. Des savants, même très-distingués, renvoient cette pièce à la date de 507, comme M. Fauriel, mais en se gardant bien d'ajouter à cette erreur celle de donner l'évêque de Reims pour promoteur de la guerre contre les ariens. Sans rien préciser sur l'époque ou l'occasion de cette lettre, je crois, d'après son contenu, que Clovis ne devait pas être alors depuis longtemps roi, ou du moins baptisé.

laissez pas sentir qu'il est étranger. Délassez-vous avec les jeunes gens, traitez des affaires avec les vieillards, si vous voulez régner et être estimé grand (1). »

De cette épître citée par M. Fauriel je conclus précisément contre lui que la guerre qui se préparait, si toutefois il s'agissait d'une guerre, n'était pas une entreprise religieuse.

Autrement saint Remi, s'il eût été le *conseiller politique* du roi, n'en aurait-il pas été prévenu? aurait-il été besoin que le bruit public vint l'en avertir? Est-ce qu'à ce pieux enthousiasme il n'aurait su reconnaître dans Clovis que le sang de Pharamond et de Mérovée, et non pas un nouveau Machabée? Ne lui aurait-il pas dit : « Courage, soldat du Christ et de la foi?... » Est-ce avec les généralités et les froides expressions de cette lettre que les papes poussèrent les Francs contre les Lombards, ou l'Europe contre les Turcs? Il ne s'agissait donc pas d'une guerre religieuse. Puis, est-ce qu'en 507 la guerre contre les Visigoths n'aurait été que la seconde expédition militaire du chef franc?

Parmi les libéralités que saint Remi conseillait à Clovis, il n'y en avait point en faveur de l'Eglise ni du clergé; le prélat ne convoitait donc pas *naïvement* pour eux les fruits de l'expédition. Il n'aspirait pas non plus à leur obtenir la direction de l'entreprise en recommandant à Clovis de recourir aux avis des prêtres; car il lui imposait non pas seulement des conseillers prêtres, mais en général des *conseillers* qui pussent orner sa renommée, des *vieillards* expérimentés.

S'il souhaite que dans ce nombre il y ait des ministres de l'autel, la raison est facile à trouver, sans mettre l'ambition en scène; il le désire parce que, dans les cas obscurs pour la conscience du jeune souverain, ses leudes seraient de dangereux casuistes, consultant plus leur fra-

(1) Sirmondus, *Conc. ant. Gall.*, t. I, p. 175.

mée que l'Evangile. S'il demandait la bonne intelligence du conquérant avec le sacerdoce, c'est qu'un tel accord, toujours utile, était indispensable alors. En Gaule, deux administrations distinctes allaient être en présence : celle des Francs, puis celle des anciens Gallo-Romains, dans laquelle les circonstances avaient fait une grande part au clergé. Clovis donc, en s'attachant les prêtres, unissait les municipalités gallo-romaines à ses intérêts. Ce que sollicitait l'évêque de Reims, c'était donc plus encore l'avantage de Clovis et de la Gaule que celui de l'Eglise, et les conseils qu'il désirait que Clovis recherchât de la bouche des prêtres, nous en avons un abrégé dans l'épître même du saint.

L'épître, qu'on suppose écrite avant l'expédition contre Alaric, repousse donc l'idée d'une lutte de croyances ; elle offre, au contraire, tous les caractères d'une leçon morale à un jeune homme commençant à exercer le pouvoir royal, et nécessairement encore très-inexpérimenté.

Notons encore ceci : Clovis, pendant l'invasion, eut pour alliés Gondebaud et les Bourguignons ariens (1). La guerre terminée, il écrivit aux évêques pour qu'ils réclamassent tout ce qui, contre ses ordres, aurait été enlevé des églises ou des monastères ; mais il ne dit pas qu'il soit venu les affranchir du joug des hérétiques (2). Peu après, il se tint un concile à Orléans par les ordres du roi. Entre autres choses, on examina ce qu'il fallait faire des temples ariens et des prêtres qui abjuraient l'arianisme ; on loua Clovis, dont la foi glorieuse et le zèle pour le culte catholique avaient assemblé un concile ; on ne le remercia pas d'avoir assemblé une armée (3). Or, si les Francs eussent

(1) Boll., t. VI, mens. augusti, *Vita S. Caesarii*, c. III, n° 20. — Fauriel, t. II, p. 58. — Saint Isidore de Séville, ubi supra : « Burgundionibus... auxiliantibus, etc. »

(2) Sirmondus, *Conc. ant. Gall.*, t. I, p. 176.

(3) Sirmondus, *Conc. ant. Gall.*, t. I, p. 177.

attaqué l'arianisme, auraient-ils eu des ariens pour auxiliaires? auraient-ils caché aux évêques affranchis des Goths le but de leur entreprise, et le concile aurait-il pu faire taire la joie de son triomphe et de sa gratitude?

Si cette guerre contre les Goths eût été inspirée par l'orthodoxie et à son profit, un cri général de reconnaissance aurait retenti dans les Gaules au sixième siècle, et pourtant l'on n'y trouve sur ce sujet que le plus profond silence.

14° Impressions différentes que l'approche des Francs excita chez les Visigoths.

TEXTE DE M. THIERRY. — « La terreur de leur approche (c'est des Francs que M. Thierry parle), disent les vieux historiens, retentissait au loin devant eux (Greg. Tur., l. II, c. xxiii) (1); l'esprit des habitants de la Gaule méridionale fut tellement troublé, qu'en plusieurs lieux on crut voir des présages et des signes effrayants, annonçant les maux de l'invasion. A Toulouse, disait-on, une fontaine de sang avait jailli du milieu de la ville et coulé durant un jour entier. (*In medio Tholosæ civitatis sanguis erupit de terra... Francorum adveniente regno.* Idatii Chonic., sub anno III Anthemii.) Mais, au milieu de la consternation publique, une classe d'hommes calculait impatiemment les journées de marche de la troupe des Barbares. C'étaient les évêques (2). »

(1) M. Thierry renvoie à un second passage de saint Grégoire, mais par une indication trop peu intelligible; il écrit : « Greg. Tur., t. II, p. 173. » Or, quelle est cette édition en deux volumes? Je crois pourtant que nous rencontrerons bientôt la phrase de l'évêque de Tours. Voir la note 2 de la page 380.

(2) Je dois avertir les lecteurs désireux de vérifier les citations dans les originaux que toutes les éditions d'Idace ne renferment pas la citation de ce chroniqueur telle que M. Thierry vient de la donner et

OBSERVATIONS. — Dans les deux textes cités par M. Augustin Thierry, il n'est point question de la guerre déclarée par Clovis à Alaric. Quand saint Grégoire dit que « la terreur des Francs retentissait, ... » il parle non pas des Francs marchant sur les Visigoths, en 507, mais de la peur que répandit dans l'est de la Gaule, vers 488, leur récente conquête des provinces que Syagrius avait possédées (1). J'ai cité et expliqué ce passage dans un paragraphe précédent.

Les prodiges racontés par Idace ne parurent pas à Toulouse à l'époque de la guerre contre Alaric; ils arrivèrent sous le règne d'Euric et l'empire d'Anthémios, c'est-à-dire une quarantaine d'années avant le conflit d'Alaric et de Clovis. Voici le passage : « La deuxième année d'Anthémios (*et non la troisième, comme M. Thierry l'a écrit par une légère erreur*), au milieu de la cité de Toulouse, du sang sortit de terre et coula tout un jour; ce qui signifiait la ruine de la domination des Goths et l'arrivée du règne des Francs. » On vit aussi (2) le soleil se doubler, et les lances des soldats briller un moment de diverses couleurs.

Si le nom des Francs se trouve mêlé au récit de ces merveilles d'hydraulique, d'optique et d'électricité, ce n'est

que je la donnerai bientôt. Ainsi, dans le texte d'Idace publié par Sirmond, *Opera*, t. II, p. 314, et par la *Max. Bibl. vet. Patr.*, t. VII, p. 1237, on ne lit pas ces mots : *Francorum adveniente regno*; mais on les trouve dans les fragments d'Idace, à la suite du *Saint Grégoire* de Ruinart, p. 709, et dans les *Lectiones antiquæ* de Canisius et Basnage, t. II, 1^{re} partie, p. 188, c. vii. Comme cet historien a écrit avant le règne de Clovis, la réflexion sur le pronostic de la domination franque a dû être ajoutée après coup, par le continuateur, au septième siècle.

(1) S. Greg. Tur., *Hist. Fr.*, l. II, c. xxiii : « Interea cum jam terror Francorum resonaret in his partibus, et omnes eos amore desiderabili cuperent regnare, Aprunculus Lingonicæ civitatis episcopus, apud Burgundiones cæpit haberi suspectus. »

(2) *Max. Bibl. vet. Patr.*, ubi supra.

pas que les Goths eussent le moins du monde songé aux futures victoires de Clovis, alors tout au plus âgé de trois à quatre ans, ni à celles des Sicambres, encore relégués par-delà les rives de la Somme. L'observation prophétique a donc évidemment été faite, cent trente ans après Clovis, par le continuateur d'Idace, cherchant à expliquer ces phénomènes, et prenant des jeux de la nature pour des présages.

Le texte d'Idace ne se rapporte donc pas plus que celui de saint Grégoire à l'expédition contre les Goths. Les Francs n'étaient donc pas si formidables, qu'au seul bruit de leurs pas des fontaines de sang jaillissent du sol épouvanté.

Pour dire que les Visigoths s'effrayèrent à l'approche de Clovis, M. Thierry aurait dû se borner à rappeler cette observation d'un ancien, que leur habitude était de trembler (1).

S'il est vrai que le clergé se soit félicité de l'arrivée des Francs, d'autres, en grand nombre, partageaient sa joie ; car dans les Etats d'Alaric, selon saint Grégoire de Tours, « beaucoup de Gaulois souhaitaient très-ardemment avoir les Francs pour maîtres (2). »

Ces paroles sont très-importantes pour montrer que le clergé n'eut pas un rôle à part dans ces événements de 507.

Un autre écrivain, M. de Vaudoncourt, accuse saint Grégoire d'imposture. « Il paraît, dit-il, que dans ce pays (*le royaume des Visigoths*), non plus qu'en Bourgogne, les habitants ne désiraient pas la domination des Francs, comme il a plu à Grégoire de Tours de l'écrire pour justifier la trahison de ses collègues. Trois de ces évêques,

(1) *Hist. Fr.*, l. II, c. xxvii : « Ut Gothorum pavere mos est. »

(2) S. Greg. Tur., *Hist. Fr.*, l. II, c. xxxvi. — C'est sans doute à cette ligne que M. Thierry, dans l'extrait qui ouvre ce paragraphe, nous a renvoyés d'une manière point assez claire.

Quintianus, Volusianus et Varus (lisez *Vérus*), menacés par les Gaulois de leurs diocèses, furent obligés de se sauver (1). »

D'où M. de Vaudoncourt conclut que les Gallo-Romains ne favorisaient pas Clovis, puisqu'ils chassaient ses partisans.

L'ardent général, qui écrit comme il monterait à l'assaut, sans prendre garde aux difficultés, a commis plusieurs méprises.

Volusianus et Vérus furent suspectés et exilés par les Goths et non par les Gaulois; *suspectus habitus a Gothis* (2) signifierait-il donc *suspecté par les Gaulois*, comme traduit M. de Vaudoncourt?

A Rodez, par suite de certains reproches des citoyens, Quintius fut soupçonné par les Goths d'appeler la domination des Francs (3). Mais, puisque les maîtres du pays ne firent que soupçonner le prélat, puisqu'il suffit à ce dernier, pour fuir leur vengeance, de se retirer dans une autre partie des Etats d'Alaric, en Auvergne, le blâme contre l'évêque n'avait donc pas été bien formel, et, par conséquent, il ne décelez pas non plus un désaccord tranché, relativement à Clovis, entre les habitants et leur chef spirituel. D'ailleurs, quand même la ville de Rodez

(1) *Dict. de la Conversation*, art. *Francs*, t. XXVIII, p. 124.

(2) « Volusianus... hujus tempore jam Chlodovechus regnabat in aliquibus urbibus in Galliis. Et ob hanc causam hic pontifex suspectus habitus a Gothis, quod se Francorum ditionibus subdere vellet, apud urbem Tholosam exsilio condemnatus, in ea obiit. » (S. Greg. Tur., *Hist. Fr.*, l. X, c. xxxi.) Déjà, l. II, c. xxvi, cet historien avait dit de Volusianus : « Sed a Gothis suspectus habitus. » Voici maintenant ce que saint Grégoire a dit de Vérus : « Octavus ordinatur episcopus Verus, et ipse pro memoratæ causæ zelo suspectus habitus a Gothis, in exilium deductus, vitam finivit. » (L. X, c. xxxvi.)

(3) « Orto inter eum (*Quintianum*) et cives scandalo, Gothos qui in hac urbe morabantur, suspicio attigit, exprobrantibus civibus, quod vellet se Francorum ditionibus subjugare. » (*Hist. Fr.*, l. II, c. xxxvi.)

aurait peu aimé les nouveaux conquérants, n'y avait-il donc personne ailleurs qui les préférât aux Visigoths?

Si saint Grégoire, pour justifier ses collègues, avait été réduit à cet excès de fourberie, de leur supposer une grande partie de la population pour complice, n'aurait-il pas plutôt omis tout cela, comme tant d'autres choses, et n'aurait-il pas préféré le silence à un mensonge si facile à découvrir?

Je voudrais bien savoir, d'ailleurs, auprès de qui l'évêque de Tours aurait eu besoin de *justifier* ses collègues d'avoir travaillé au triomphe de Clovis, supposé qu'ils y eussent travaillé. Qui donc, dans les Gaules, au temps de saint Grégoire, regrettait les Visigoths et les ariens?

Un écrivain peu soucieux de la vérité et placé, comme saint Grégoire, au milieu et parfois à la cour des Francs, aurait au contraire menti pour attribuer à son parti les succès du vainqueur et mériter de la sorte la fructueuse reconnaissance des successeurs de Clovis. Mais c'est ce que n'a pas fait l'évêque de Tours; et quand il parle aux petits-fils du conquérant des ressources avec lesquelles leur aïeul avait opéré tant de choses glorieuses, jamais il ne mentionne l'aide du clergé (1).

Par conséquent, saint Grégoire a été très-exact en parlant de l'affection des Gallo-Romains pour Clovis, et ni M. Thierry ni M. de Vaudoncourt ne l'ont été dans leurs citations sur les Visigoths.

15° *Les évêques gaulois conspirèrent-ils contre les Visigoths en faveur de Clovis?*

TEXTE DE M. FAURIEL. — « La portion de la Gaule alors soumise à sa domination (à la domination d'Alaric, en 506) formait trente-quatre diocèses épiscopaux. Or, les

(1) *Hist. Fr.*, l. V, prologue.

trente-quatre évêques se réunirent librement en concile, à Agde, pour statuer sur divers points de discipline ecclésiastique, et le concile fut ouvert et clos par des vœux et par des prières solennelles pour Alaric.

« A n'en juger que par les faits subséquents, on serait tenté de soupçonner que l'objet réel, bien que non avoué, de la plupart de ces évêques, en se réunissant de la sorte, était de se concerter entre eux pour l'accomplissement de leur projet, celui d'appeler Clovis à la conquête du royaume d'Alaric ou du moins de la portion gauloise de ce royaume. Le fait est que, rentrés dans leurs diocèses, la plupart de ces évêques, qui venaient de prier pour Alaric, se mirent à intriguer résolument contre lui en faveur de Clovis et des Franks (1). »

OBSERVATIONS. — Les travaux du concile d'Agde n'indiquent aucune préoccupation politique (2), et l'idée même de perfidie est repoussée par les vœux que forment les Pères reconnaissants de la liberté qu'on leur a concédée.

Cependant, puisque M. Fauriel accuse, nous devons écouter les graves révélations qu'il va sans doute présenter.

Or, l'accusateur commence l'exposé des preuves constatant cette trahison de *la plupart* des évêques, en déclarant que ces preuves se réduisent à fort peu de chose, à *quelques* noms. « Mais l'histoire, dit-il, n'en a signalé que quelques uns qui, apparemment plus zélés ou moins adroits que les autres, firent de leurs projets plus de bruit qu'il ne fallait pour la réussite (3). » M. Fauriel nomme ensuite ces zélés maladroits; ils sont quatre : Quintius, Vérus, Galactoire et saint Césaire. Ainsi, sur tout un concile, quatre prélats furent compromis, et il

(1) *Hist. de la Gaule mérid.*, t. II, p. 52. — M. H. Martin, *Hist. de France*, t. I, p. 470.

(2) Sirmond, *Conc. ant. Gall.*, t. I.

(3) *Hist. de la Gaule mérid.*, t. II, p. 53.

n'en faut pas plus à l'historien de la Gaule méridionale pour soupçonner que le plus grand nombre des Pères de ce concile conspirèrent, que l'assemblée sainte ne pria et ne discuta qu'afin de cacher le complot tramé dans l'ombre. Encore si ces quatre personnages n'échappaient pas à M. Fauriel ! C'est ce que nous allons examiner dans un moment, après avoir recueilli, sur le même sujet, la pensée de l'historien de la conquête de l'Angleterre.

TEXTE DE M. THIERRY. — « Une classe d'hommes calculait impatiemment les journées de marche de la troupe des Barbares. Quintianus, évêque orthodoxe de Rodez, fut surpris intrigant pour l'ennemi, et il n'était pas le seul membre du haut clergé qui se livrât à de pareilles manœuvres. » L'auteur ajoute en note : « Voir Grégoire de Tours sur les évêques Apruncule, Théodore, Proculus, Dionysius (ou *Dinifus*), Volusianus et Vêrus (1). »

OBSERVATIONS. — M. Fauriel n'a pu découvrir dans l'épiscopat que quatre conspirateurs préparant les voies à Clovis ; M. Thierry en nomme sept, et encore oublie-t-il deux de ceux qu'a désignés l'*Histoire de la Gaule méridionale*. Ce sont donc en tout neuf prélats accusés tant par M. Thierry que par M. Fauriel. Il nous faut recueillir maintenant le témoignage des anciens documents sur chacun d'eux.

Après avoir dit que Clovis et Alaric se jurèrent amitié près d'Amboise, l'évêque de Tours ajoute : « Beaucoup de Gaulois souhaitaient déjà très-ardemment d'avoir les Francs pour maîtres. Il arriva de là que Quintien, évêque de Rodez, haï pour ce sujet, fut chassé de la ville. On lui disait : « Votre désir est que la domination des Francs s'étende sur ce pays. » Peu de jours après, une querelle s'étant élevée entre lui et les citoyens, les Goths qui habitaient cette ville soupçonnèrent, d'après ce qu'on lui reprochait, qu'il voulait les soumettre aux Francs, et,

(1) *Hist. de la conquête, etc.*, t. I, p. 48.

ayant tenu conseil, ils résolurent de le percer d'un glaive... Le roi Clovis dit donc aux siens : « Il me déplaît beaucoup que ces ariens occupent une partie des Gaules. Allons avec l'aide de Dieu... » (1). »

Il fut impossible à Quintien de *calculer impatiemment dans Rodez les journées de la marche de Clovis*, puisque ce roi n'avait pas encore déclaré la guerre aux Visigoths quand la sympathie du prélat pour les Francs le contraignit à fuir. Cet évêque ne fut pas non plus *surpris à intriguer* ; on le soupçonna seulement : *Gothos... suspicio attigit*. Enfin l'on ignore quel était le sujet des plaintes adressées par les citoyens de Rodez à leur évêque. Si, comme l'a cru M. Fauriel, on lui reprocha « ses menées pour livrer le pays aux Francs (2), » les Goths, je l'ai déjà fait observer, ne se seraient pas bornés à le *soupçonner*. Ce soupçon des Goths montre bien qu'il y eut, de la part des habitants, une allusion à l'affection, d'ailleurs réelle (3), de Quintien pour Clovis ; mais blâmèrent-ils précisément cette affection ou une imprudence qu'elle aurait fait commettre ? Puis, ce dévouement allait-il jusqu'à la conspiration ? Il y a loin des prédilections politiques à des intrigues. Rien, à certaines époques, n'est si commun que les mécontents laissant à la Providence le soin de faire des révolutions. Quoi qu'il en soit, Quintien fugitif de Rodez n'y attendait pas Clovis.

Nous avons déjà dit que ce fut chez les Bourguignons, à Langres, vers l'an 488, qu'on soupçonna la fidélité d'Apruncule. Il se retira en Auvergne, où il remplaça, pendant à peu près trois ans, Sidoine Apollinaire sur le

(1) *Hist. Fr.*, l. II, c. xxxvi.

(2) *Hist. de la Gaule mérid.*, t. II, p. 53 : « ...Quelques Gallo-Romains catholiques... lui reprochèrent ses menées pour livrer le pays aux Francs. »

(3) S. Greg. Tur., *Hist. Fr.*, l. III, c. II. — M. de Vaudoncourt suppose, art. *Francs*, au *Dict. de la Conversation*, qu'il se retira près de Clovis et qu'il y fut récompensé.

siège épiscopal de Clermont (1). A moins donc que son ombre, comme celle de Du Guesclin, n'ait gagné des batailles, je ne vois pas comment cet évêque put, en 507, si longtemps après sa mort, aider Clovis à conquérir le royaume d'Alaric.

Théodore et Proculus étaient deux évêques *chassés de Bourgogne par leurs ennemis, et qui avaient suivi Clotilde*. Cette princesse, après la mort de son époux, les chargea de gouverner ensemble l'église de Tours, laissée vacante par la mort de Licinius, en 513. Dinifus, venu aussi de Bourgogne, succéda aux deux évêques précédents (2). Devine qui pourra comment ces trois personnages ouvrirent au roi des Francs les cités visigothes où ils ne demeuraient pas, où ils ne demeurèrent qu'après la mort de Clovis.

Dès l'an 496, Volusianus avait été envoyé en exil, où il était mort peu après (3). Il ne dut donc pas, en 507, être facile à Volusianus, à ce mort de onze années, de tressaillir d'aise à l'arrivée de Clovis.

Quant à Vérus, l'an 507, il était exilé au moins depuis six ans (4).

(1) Voir le paragraphe 6 de ce chapitre.

(2) S. Greg. Tur., *Hist. Fr.*, l. III, c. II et XVII; l. X, c. XXXI. — Saint Grégoire ne place pas toujours dans le même ordre ces prélats successeurs de Licinius. Mais ici peu importe que Dinifus ait précédé sur le siège de Tours ou qu'il ait suivi Théodore et Proculus; ils n'en sont pas moins tous les trois postérieurs à Licinius et à Clovis.

(3) *Hist. de la Gaule mérid.*, t. II, p. 52. — S. Greg. Tur., l. X, c. XXXI.

(4) Saint Grégoire (l. II, c. XLIII) dit que Clovis mourut la onzième année de l'épiscopat de Licinius, successeur de Vérus à Tours. Or, si de l'année 511, époque de la mort de Clovis, nous remontons de onze années, l'on arrive à 501. Ce fut donc au plus tard en 501 que Vérus fut obligé de quitter son siège pour aller en exil. Licinius, qui le remplaça, fut non pas évêque titulaire d'abord, mais seulement administrateur jusqu'à la fin de la vie de Vérus, puisqu'en 506 ce dernier signa comme évêque de Tours au concile d'Agde. Ceci nous montre que M. Fauriel (t. II, p. 52) n'a pas été suffisamment exact en regardant

Voilà déjà qu'entre les prélats qui *blâmaient*, dit-on, *la marche trop lente* des Francs contre les Visigoths, sept étaient ou morts, ou exilés, ou encore étrangers au pays. Quels puissants alliés pour Clovis!

Les autres eurent-ils plus de part au succès de l'expédition? Écoutons M. Fauriel.

TEXTE DE M. FAURIEL. — « Galactorius, évêque de Béarn, alla plus loin que tous les autres : il ne se contenta pas d'intriguer en faveur de Clovis, il prit les armes pour lui et les fit prendre à une partie du peuple de son diocèse. Son plan, qui devait coïncider avec ceux de Clovis, était de se porter au devant du nouveau Constantin, et de l'aider par les armes à la conquête du pays; mais, soit fatuité, soit imprudence, Galactorius fut surpris par un détachement armé de Visigoths avant d'avoir passé la Garonne, et périt en combattant. (Voir Marca, *Hist. du Béarn*, où tout ce qui concerne Galactorius a été soigneusement recueilli.) (1) »

OBSERVATIONS. — La prise d'armes de Galactoire est attestée par d'anciens documents de l'église de Lescar; et, vu la simultanéité de cet armement et de celui de Clovis, il est possible que le premier dût venir en aide au second : c'est la pensée de Marca. Pourquoi M. Fauriel, qui renvoie à cet auteur et loue ses scrupuleuses recherches sur l'évêque de Lescar, ne le suit-il pas, et prétend-il que Galactoire resta sur le champ de bataille? Marca dit que cet évêque « ayant esté fait prisonnier fut massacré par eux (*les Goths*), en haine de ce qu'il ne voulut point abandonner la religion catholique et embrasser l'arianisme; ce qui a donné lieu à ses successeurs et à tout le païs de Béarn d'honorer cet évesque en qualité de martyr (2). » Ceci ne ressemble pas à ce que dit M. Fauriel

comme *déposés* les évêques exilés. Aucun concile ne les avait frappés de la peine de déposition.

(1) *Hist. de la Gaule mérid.*, t. II, p. 54.

(2) *Hist. du Béarn*, l. I, c. xv, n° 9, p. 69.

de la mort de Galactoire, et pourtant M. Fauriel assure qu'il suit Marca. Mais, martyr ou non, l'évêque de Lescar ne s'était-il pas révolté contre ses maîtres? M. Fauriel l'en accuse, et c'est précisément à M. Fauriel que j'emprunterai la raison qui défend Galactoire contre ce reproche.

Ce savant historien divise la Novempopulanie (*troisième Aquitaine*) en deux parties : l'une septentrionale, ou basse Novempopulanie, qui comprenait les diocèses d'Auch, de Bazas et d'Eause (1); l'autre méridionale, ou haute Novempopulanie, dans laquelle se trouvait Lescar, qui appartient maintenant au département des Basses-Pyrénées. Or, fait observer M. Fauriel, « la domination des Visigoths s'étendit indubitablement à toute la partie basse et romanisée de la Novempopulanie; mais pénétra-t-elle jusqu'à la crête des montagnes, et les habitants des âpres vallées d'Aspe et de Baïgorri furent-ils des sujets bien dociles au trône visigoth de Narbonne? C'est ce qui n'est pas aussi sûr. Je trouve mainte difficulté à supposer ces montagnards si énergiques, si remuants, tout à fait étrangers à la lutte de leurs frères d'outre-monts (*du côté espagnol des Pyrénées*) contre les dominateurs communs. Il est beaucoup plus probable qu'ils prirent une certaine part à cette lutte ou s'en prévalurent pour vivre dans une véritable indépendance. La domination des chefs mérovingiens ne fut certainement ni plus étendue ni plus assurée que celle de leurs devanciers visigoths. » A ces opposants des vallées d'Aspe et de Baïgorri il faut joindre encore les Basques, qui ne voulurent pas plus du joug visigoth qu'ils n'avaient voulu de celui des Romains (2). Ce fut chez les Basques, « à Mirmisan, sur les bords de l'Océan, » que Galactoire fut vaincu (3).

(1) *Hist. de la Gaule mérid.*, t. II, p. 72.

(2) T. II, p. 359. — Voir aussi Garat, cité dans *la France pittoresque*, départ. des Basses-Pyrénées, p. 9.

(3) Bollandus, die xxvii jul., *Vita S. Galactorii*.

Or, 1^o cette bataille livrée aux troupes d'Alaric par les Béarnais sur le territoire des Basques, 2^o la constante répulsion de la conquête par une partie de la haute Novempopulanie, ne nous autorisent-elles pas à croire qu'à l'approche de Clovis, il se fit en ces localités, du moins entre les Béarnais et les Basques, une coalition pour aider à chasser les Goths, mais non pas toutefois afin de se donner aux Francs, puisque rien, dans le récit de l'expédition de Galatoire, n'indique l'envie d'appartenir à Clovis, et que les peuplades qui avaient jusqu'alors sauvé leur indépendance la maintinrent sous les Mérovingiens? Cette conclusion se fondant sur le caractère même des montagnards de la Novempopulanie, sur leur haine d'un maître étranger, est donc bien plus vraisemblable que celle de M. Fauriel, qui leur fait prendre les armes seulement pour changer de souverain.

TEXTE DE M. FAURIEL. — « Il y avait à Arles, comme dans toutes les autres villes de la Gaule méridionale, un parti catholique opposé aux ariens, les abhorrant à l'excès, et toujours prêt à favoriser les Francs contre les Visigoths. Saint Césaire fut constamment soupçonné par ceux-ci d'être, en Provence, l'âme de ce parti, et plus d'une fois présenté comme tel. Néanmoins il triompha de toutes les accusations élevées contre lui à ce sujet; et son biographe, qui était en même temps son disciple, le justifie expressément sur ce point, de sorte que l'historien doit hésiter à le comprendre dans la conspiration moitié religieuse et moitié politique des évêques catholiques du Midi contre le gouvernement visigoth.

« Ce qui est certain, c'est qu'à Arles, comme ailleurs, le parti opposé aux ariens s'appuyait sur la portion la plus énergique et la plus active du clergé catholique. Mais, d'un autre côté, les Visigoths avaient à Arles des partisans dévoués, aussi forts par le nombre que par le zèle, et à la tête desquels figuraient les juifs, formant dès lors dans cette ville une classe riche, puissante et privilé-

giée. Dans cet état de choses, le parti catholique d'Arles ne pouvait rien tenter de décisif en faveur des Franks, bien qu'ils fussent aux portes et que l'approche des Goths d'Italie rendit urgente pour ceux-ci la nécessité de s'emparer de la ville. Le seul incident connu du siège que l'on puisse rattacher à ces tentatives servit plus aux assiégés qu'aux assiégeants.

« Un clerc se signala par une action d'une grande témérité. Il se laissa glisser de nuit, par une corde, du haut des remparts, et, le jour venu, il courut à la tente des généraux ennemis, se mit entre leurs mains, et leur dit ce qu'il était sans doute chargé de leur dire; car il n'y a pas moyen de croire au biographe qui rapporte le fait, quand il affirme que ce clerc avait agi de son chef, par la seule crainte d'être emmené captif de la ville, par étourderie et méchanceté contre saint Césaire, motifs disparates et contradictoires qui se démentent réciproquement.

« Il se peut qu'il ne fût pas de connivence avec saint Césaire, mais il réunissait en lui les conditions les plus capables de faire croire qu'il n'avait rien tenté que par l'ordre ou pour le service de ce dernier, car il était son compatriote et son propre parent. Aussi l'évasion nocturne du clerc et sa présentation aux généraux ennemis, à peine ébruitées dans Arles, y causèrent une émeute violente contre l'évêque. Les juifs, les ariens et les autres adversaires des assiégeants se répandirent dans les rues en vociférant contre lui et en l'accusant d'avoir envoyé un de ses parents aux ennemis pour leur livrer la ville. La vie de Césaire courut quelque danger; cependant les Visigoths se contentèrent de le tenir enfermé sous bonne garde et avec une sorte de mystère, de façon que les catholiques, ne sachant pas s'il était vivant ou mort, n'osaient plus rien entreprendre (1). »

(1) T. II, p. 63

OBSERVATIONS. — L'histoire ne permet pas de soupçonner le saint évêque d'Arles. Quoique Césaire se fût attaché à prêcher l'obéissance au pouvoir temporel et le devoir de rendre à César ce qui est à César (1), on l'accusa de machinations contre le gouvernement visigoth, et Alaric l'exila à Bordeaux. Quand on reconnut son innocence, le calomniateur fut condamné à mort (2). En 508, nouvelle accusation contre le saint. M. Fauriel en a exposé la cause. Saint Césaire ne courut pas seulement *quelque danger*, puisqu'il s'agissait de le jeter au Rhône pendant la nuit. En attendant, on pillait sa maison épiscopale. On se décida à le conduire dans le château d'Ugerne; mais les assiégeants ne laissèrent pas à la barque un libre passage. Les véritables traîtres furent bientôt après découverts, et Césaire rendu à la liberté. Quelques années plus tard, Arles obéissant aux Ostrogoths, on dénonça l'évêque à Théodoric, qui le manda à Ravenne. Il suffit à ce prince de voir le prélat pour le croire irréprochable. Il le combla de présents, lui rendit la liberté, et s'écria : « Que le Seigneur ne pardonne jamais à ceux qui, sans sujet, ont obligé un si saint homme à un si long voyage (3) ! »

Il est inconcevable qu'après avoir été reconnue par deux rois fort intéressés à la chose, et même par les émeutiers d'Arles, la fidélité de Césaire reste problématique pour M. Fauriel et d'autres historiens modernes, MM. Ampère et Guizot.

Ce qui empêche que le prélat ne soit complètement absous au tribunal de M. Fauriel, c'est l'évasion d'un clerc de l'église d'Arles, évasion dont la biographie du saint n'offre, dit-on, que des explications disparates et contradictoires.

(1) Apud Boll., augusti t. VI, die xxvii, *Vita S. Cæsarii*, l. I, c. xvii : « Instruxit itaque et ibi et ubique semper Ecclesiam reddere quæ sunt Cæsaris Cæsari, et quæ sunt Dei Deo. »

(2) Ubi supra : « Accusatorum vero ejus rex præcepit lapidari. » (L. I, c. xviii.)

(3) Ubi supra, l. I, c. xxii et xxvi.

Si on lisait dans cette biographie qu'un jeune clerc, effrayé à la pensée de la captivité qui l'attend peut-être, et troublé comme on l'est aisément à son âge, prit une détermination artificieusement inspirée par le démon, qui cherchait à faire naître un orage contre saint Césaire, si, dis-je, on trouvait ces remarques dans la légende de l'évêque d'Arles, semblerait-il alors qu'elles se démentent l'une l'autre? Certainement non. Eh bien! ce sont là précisément les pensées du texte latin que M. Fauriel s'était proposé de traduire. « Alors, dit le biographe, un clerc, concitoyen et parent de Césaire, que la crainte de l'esclavage effraya, et que troubla une légèreté de jeune homme, par une *inspiration* contre le serviteur de Dieu, la nuit, au moyen d'une corde, se glissa le long de la muraille, et s'offrit de lui-même, le lendemain, aux abominables ennemis qui faisaient le siège de la ville (1). »

Les contradictions du récit s'étant évanouies, grâce à une interprétation exacte, et la seule difficulté qui arrêtait M. Fauriel étant levée, rien n'empêche qu'on ne déclare, sans hésitation, saint Césaire étranger au complot du parti catholique d'Arles, si complot il y eut; car les seuls indices de l'existence d'un complot sont la fuite du clerc et l'accusation de l'évêque, deux choses qui ne décèlent ni complot ni parti catholiques. -

M. Guizot n'ose pas non plus assurer qu'en fait d'intrigues politiques, le saint évêque fût aussi pur que le crurent ses juges et son historien; il ne donne pas les motifs de son doute (2).

M. Ampère explique ainsi les raisons du sien : « J'avoue qu'en voyant l'accusation se renouveler, en réfléchissant que saint Césaire devait, comme saint Avit (3), comme plu-

(1) Ubi supra, l. I, c. xxi.

(2) *Hist. de la civil. en France*, t. II, leç. xvi, p. 10.

(3) M. Ampère fait allusion à la lettre de saint Avite, évêque de Vienne, à Clovis, après son baptême. Nous verrons, dans le chapitre

sieurs autres évêques que mentionne Grégoire de Tours, être saisi d'un grand désir que Clovis s'emparât du siège de la puissance arienne des Goths, il ne me semble pas impossible que le saint ait pratiqué, en effet, quelques intelligences avec les Francs (1). »

Je crois avoir suffisamment prouvé que les intelligences et les menées imputées aux évêques gallo-romains sont chimériques. Si donc on veut juger de la conduite de l'évêque d'Arles par celle des autres prélats, il faut conclure qu'il put désirer la domination des Francs, mais sans rien entreprendre pour l'établir.

Les juifs d'Arles furent, selon M. Fauriel, des sujets bien plus fidèles aux Visigoths que les orthodoxes. Il les juge sans doute d'après leurs vociférations contre saint Césaire quand le jeune clerc eut disparu. La suite devait pourtant le détromper. Pendant que le saint évêque était retenu dans l'endroit secret où le peuple l'avait emprisonné, une lettre attachée à une pierre fut trouvée au pied des remparts. On y avertissait l'ennemi du lieu où les juifs seraient de garde, pour qu'on y tentât sans crainte l'escalade. Le billet était d'un juif demandant pour ce service que l'on préservât ses coreligionnaires du pillage et de la captivité. Le coupable découvert reçut sa peine. « Alors, continue la vie du saint prélat, l'impitoyable cruauté des juifs, haïe de Dieu et des hommes, fut confondue à la face du soleil, et bientôt notre Daniel, c'est-à-dire saint Césaire, est tiré de la fosse aux lions (2). »

Cette précaution des soldats juifs, dans la prévision d'un malheur public, ne devait pas être omise par l'auteur de l'*Histoire de la Gaule méridionale* ; il l'a pourtant ou-

suvant sur saint Avite, que M. Ampère n'a pas saisi la pensée de l'épître, quoique cette pensée soit parfaitement claire.

(1) *Hist. litt. de la France avant le douzième siècle*, t. II, p. 224.

(2) *Vita S. Cæsarii*, l. I, c. xxii.

blée; mais, par compensation, il raconte et commente longuement, minutieusement, inexactement, la fuite d'un clerc, et cela pour arriver à conclure que Césaire intrigua *peut-être*. J'ai prouvé que ce doute n'était pas permis.

Des neuf évêques inculpés, tant par M. Thierry que par M. Fauriel, d'avoir tramé contre les Visigoths en faveur des Francs, il reste établi 1° qu'un seul prit à la lutte une part active, à savoir Galactoire, dont le pays n'avait jamais été bien soumis à Alaric; 2° que trois prélats, Quintien, Volusien et Vérus, préféraient les Francs aux Goths, mais sans qu'on puisse montrer que cette affection soit devenue de l'intrigue, ni qu'elle les ait rendus autre chose que *suspects* à leurs ennemis.

16° *Quelle fut la conduite des orthodoxes pendant la guerre de Clovis contre les Visigoths?*

TEXTE DE M. THIERRY. — « Les Franks passèrent la Loire; et, à la distance de dix milles de la cité de Poitiers, se livra une bataille sanglante où les anciens habitants de la Gaule méridionale, la population gallo-romaine de l'Aquitaine et de l'Arvernie, combattirent avec les Goths pour la défense du pays. Mais leur cause ne prévalut point contre l'ardeur conquérante des Franks, que servait si puissamment le fanatisme des Gaulois orthodoxes; Alarik, roi des Goths, fut tué en combattant... Peu de villes furent prises d'assaut; la plupart étaient livrées par trahison : tous ceux dont la domination arienne avait alarmé la conscience, se vengeaient en faisant tout le mal possible à leurs anciens dominateurs... Les bandes victorieuses, où se trouvaient réunis, sous les ordres du roi converti, des païens obstinés et des fanatiques d'orthodoxie, marchèrent jusqu'au pied des Pyrénées, pillant les villes, dévastant les campagnes, et emmenant les ha-

bitants en esclavage à la suite de leurs chariots. (*Captivorum innumerabilis multitudo*; Vita S. Eptadii. *More canum binos et binos insimul copulatos*, Vita S. Eusicii.) Partout où campait le chef victorieux, les prélats orthodoxes assiégeaient sa tente. Germerius, évêque de Toulouse, qui resta vingt jours auprès de lui, mangeant à sa table, reçut en présent des croix d'or, des calices, etc., enlevés dans les églises ariennes. Un autre évêque, qui ne put venir lui-même, écrivit ces mots au roi des Franks : « Tu brilles par la puissance et la majesté; et quand tu combats, c'est à nous qu'est la victoire. » *Quotiescumque illic pugnatis, vincimus* (Ep. Aviti) (1). »

OBSERVATIONS. — Saint Grégoire de Tours nous apprend que, parmi les Gallo-Romains sujets des Visigoths, beaucoup souhaitaient la domination des Franks (2). Je conviens donc qu'il a pu, dans le nombre, se rencontrer des partisans actifs de Clovis. Mais doit-on dire avec M. Thierry, d'une manière générale, que *le fanatisme des Gaulois orthodoxes servit puissamment la cause des Franks* ? Certainement non ; car, outre que l'auteur ne prouve pas ce concours, il établit lui-même le contraire. Ne dit-il pas que *les anciens habitants de la Gaule méridionale, que la population gallo-romaine de l'Aquitaine et de l'Arvernie, combattirent avec les Goths pour la défense du pays* ? Or, quelle différence M. Thierry met-il entre les *Gaulois orthodoxes* et les *anciens habitants de la Gaule* ?

M. Fauriel tombe dans une contradiction peu différente de celle où s'est embarrassé M. Thierry. « On ne sait point, dit-il, la force des deux armées (*franque et visigothe*), et rien n'autorise à présumer qu'elles fussent très-considérables. Celle d'Alaric devait être la plus nombreuse, et peut-être l'était-elle trop ; car il est plus que probable qu'une

(1) *Hist. de la conquête, etc.*, t. I, p. 18

(2) *Hist. Franc.*, l. II, c. xxxvi.

bonne partie des Gallo-Romains catholiques qui s'y trouvaient n'y était venue que par contrainte et avec des dispositions sinistres pour Alaric... Les Goths furent battus,... les Arvernes furent particulièrement maltraités; il resta sur le champ de bataille plusieurs personnages sénatoriaux (Grég. Tur., l. II, c. xxxvii) (1).. »

M. Fauriel juge plus que probable que les Gallo-Romains de l'armée visigothe *n'y étaient venus qu'avec de sinistres dispositions*. Il se peut que les anciens habitants aient été enrôlés par force, comme ce bienheureux Avit, qui, désireux seulement, dit sa légende, des triomphes de la palestre philosophique, se rappela toutefois le précepte de l'Évangile : « Rendez à César ce qui appartient à César, » combattit et fut fait prisonnier (2). Mais si l'enthousiasme militaire manqua, surtout aux Visigoths eux-mêmes (3), il y eut toujours, pour empêcher la trahison des catholiques, l'idée du devoir; le trépas des intrépides et malheureux Arvernes est là pour protester contre l'opinion de M. Fauriel sur les perfides intentions des orthodoxes.

Et il est à observer que cependant les Arvernes devaient être les plus hostiles à Alaric, puisque leur ville de Clermont était devenue le refuge des évêques chassés par les ariens comme dévoués aux Francs. Apruncule de Langres et Quintien de Rodez y avaient trouvé un asile; bien plus, une chaire épiscopale.

MM. Fauriel et Thierry expliquent à peu près tous les succès des Francs d'une même manière : la connivence des orthodoxes.

Nous avons entendu M. Thierry affirmer que « la plupart des villes étaient livrées par trahison. » M. Fauriel dit tout pareillement du fils de Clovis, qui traversa l'Al-

(1) T. II, p. 57.

(2) Bolland., t. III junii, *Vita S. Aviti*, l. II, p. 360.

(3) S. Greg. Tur., *Hist. Fr.*, l. II, c. xxvii.

bigeois, le Rouergue et l'Arvernie : « Dans ces divers pays, toutes les villes s'ouvrirent devant lui ; il n'est nulle part question de la moindre résistance opposée à ses armes ; le clergé catholique lui avait partout aplani les voies (1). »

Pour que la plupart des villes se rendissent sans résistance, il n'était pas nécessaire que le clergé s'en mêlât ; il suffisait qu'il n'y eût pas de troupes pour les défendre. Or, dit M. Fauriel, « immédiatement après la bataille de Vouglé, les Visigoths épars dans les villes de l'Aquitaine, craignant avec raison d'être égorgés ou emmenés captifs par les Franks, s'étaient retirés en toute hâte devant les vainqueurs et concentrés dans la Septimanie... Il n'y avait dans le gouvernement ni concert ni confiance, ou plutôt il n'y avait plus de gouvernement. Le dernier roi des Visigoths, Alaric, avait deux fils... Tous les deux s'étaient trouvés à la bataille de Vouglé, et tous les deux s'étaient enfuis, chacun avec un parti de Visigoths dévoués. Amalaric avait cherché un refuge en Espagne ; Gésalic s'était arrêté à Narbonne, où il avait été couronné, ayant fait faire aussitôt à Clovis, disent certains historiens, des propositions de soumission et de paix qui avaient été acceptées (Isidori Chronic.) (2). »

C'est, en vérité, sortir à un livre d'histoire toute sa gravité, que d'y expliquer par l'intervention des prêtres la rapidité des conquêtes de Clovis, dans une telle déroute des troupes et du gouvernement chez les Visigoths.

M. Fauriel n'en poursuit pas moins sa marche à la suite de Clovis, pour lui faire honte de ses victoires, en les attribuant aux clercs et non pas aux Franks. « Nous avons vu, dit-il, que les Visigoths possédaient encore le long de cette rivière (*la Charente*) diverses places dont

(1) *Hist. de la Gaule mérid.*, t. II, p. 58

(2) T. II, p. 61.

celle d'Angoulême était la plus forte. Cette place fut prise alors, et je crois entrevoir dans certains récits de cette nouvelle conquête des Franks de nouveaux indices du genre d'intérêt que le clergé catholique de la Gaule avait pris à toute cette guerre. Angoulême était une ville très-forte qui devait tenir longtemps; mais Clovis était, au dire des prêtres, un nouveau Gédéon, devant lequel les murs de la place s'écroulèrent d'eux-mêmes. Les Visigoths qui avaient voulu les défendre furent faits prisonniers ou égorgés, et Clovis, poursuivant sa route vers la Loire, ne fit plus halte qu'à Tours (1). »

M. Fauriel pense donc que le clergé renversa les murs d'Angoulême? Mais à quoi donc, pendant cette démolition, s'occupait la nombreuse garnison visigothe, qui, dit-on, *devait tenir longtemps*? Puis, ces prêtres, ces Hercules orthodoxes, au lieu d'employer leur temps et leurs efforts à abattre les remparts, n'auraient-ils pas plutôt ouvert à Clovis les portes de la cité?

Dira-t-on qu'il ne faut pas prendre à la lettre le récit de l'historien des Francs, et que ces murs écroulés signifient une trahison qui facilita la prise d'Angoulême?

Mais ce n'est point là expliquer saint Grégoire; c'est remplacer une anecdote merveilleuse par une anecdote de fantaisie.

Ensuite, l'on croit à une trahison, et sur-le-champ on en accuse les prêtres. Mais étaient-ce donc les prêtres qui avaient trahi les Visigoths à Arles, et n'y avait-il pas, à cette triste époque, en dehors du clergé, une funeste race de gens tout prêts à trahir, et dont saint Sidoine Apollinaire disait : « *Leurs plus solides espérances étant dans les bouleversements publics*, les temps de troubles sont ceux qu'ils aiment; également tremblants de leur lâcheté et de leur conscience, ils craignent la paix de peur d'avoir à rendre compte, la guerre de peur d'avoir à

(1) T. II, p. 66.

combattre (4). » On accuse tout de suite les prêtres ; mais l'histoire ne saurait-elle donc trouver, même en temps de guerre, des traîtres que dans l'Eglise ? De qui donc Napoléon disait-il au duc de Vicence : « Ils ont oublié, ces habits chamarrés de broderies, leur simple capote de gros drap ; et c'était là leur plus beau titre de gloire (2) ! »

Pour aider à voir tout aussi bien que lui la main du clergé rasant les fortifications de la cité vaincue, M. Fauriel mêle à son récit le nom de nouveau Gédéon qu'il donne à Clovis, comme s'il le trouvait dans les vieux documents qu'il a consultés, quoique ces documents n'en parlent pas (3). Ce ne serait pas, d'ailleurs, à Gédéon que le clergé comparerait son héros entrant dans une ville miraculeusement démantelée ; il songerait bien plutôt à Josué devant Jéricho.

La prise d'Angoulême n'offre donc pas un indice de l'intérêt porté aux Francs par les prêtres.

La supposition de cet intérêt, de cette part active prise par le clergé à la guerre de Clovis, est encore repoussée par ce que l'on raconte de la composition et des ravages de l'armée franque.

M. Thierry place à la suite du roi des *fanatiques* et des *païens*. Pour que l'énumération fût complète, il n'aurait pas pas dû oublier les auxiliaires ariens venus de Bourgogne. Or, cet historien ne prend pas garde que plus il montre les envahisseurs cruels et étrangers à l'orthodoxie, mieux il établit que ce ne sont point là des armées appelées par les Gallo-Romains orthodoxes, des armées qu'ils auraient servies en les voyant à l'œuvre.

(4) S. Sidoine Apoll., *Ep.* v, 7.

(2) *Napoléon et le duc de Vicence*, par Charlotte de Sor.

(3) S. Greg. Tur., *Hist. Fr.*, l. II, c. xxxvii — Roricon, apud *Scriptor. rerum francic.*, t. III, c. xviii. — Frédegaire, dans l'*Epitomata* de saint Grégoire de Tours. — *Chronique de Tours*, dans dom Martène, *Veterum scriptorum amplissima collectio*, t. V, p. 932.

Puisque les Francs, selon MM. Fauriel et Thierry, pillaient et ravageaient tout, ils n'étaient donc pas introduits en amis. Dira-t-on que, traîtres à leur tour envers les traîtres leurs partisans, ces Barbares abusaient contre tous des victoires que les orthodoxes leur ménageaient ? Mais, dans cette supposition, les premières villes auraient seules été victimes de la surprise. Est-ce qu'au spectacle de ces cités dévastées, les autres n'auraient pas été averties qu'il n'y avait rien à attendre des Francs, sinon un avenir pire que le passé ? est-ce qu'elles auraient aidé à se faire ruiner et incendier ?

Les orthodoxes trouvaient, il paraît, d'après M. Thierry, une bien touchante consolation au milieu des désastres publics : c'est qu'*ils faisaient tout le mal possible à leurs anciens dominateurs*. En effet, il cite quelques mots de la *Vie de saint Eptadius* pour établir que Clovis emmena beaucoup de prisonniers. Or, voici l'ensemble du passage : « A l'époque où le très-illustre Clovis, roi des Francs, entra en Gothie avec son armée, il y eut une innombrable multitude de captifs, qu'on dispersa au loin dans les provinces, et dont le bienheureux personnage Eptadius racheta un grand nombre qu'il rendit aussitôt à leur ancienne liberté (1). » C'est ainsi que les orthodoxes se vengeaient de leurs dominateurs ariens !

Sans doute ces captifs rachetés n'étaient pas tous Visigoths ; mais, sans nul doute aussi, bien des Visigoths se rencontrèrent dans le *grand nombre* des personnes délivrées. La piété de l'Eglise n'a pas de bornes ; tous les malheureux sont ses fils, M. J.-J. Ampère en a fait la touchante observation : « Au milieu de ces invasions, dit-il, qui multiplièrent si prodigieusement le nombre des esclaves (au cinquième et au sixième siècle), c'était l'œuvre capitale de la charité de consacrer à briser leurs fers les trésors accumulés de l'Eglise ; aussi ce bienfait excitait-il

(1) *Script. rer. gall. et franc.*, t III, p. 380.

un grand enthousiasme... Ces captifs sont peut-être des Goths qui, quelques jours auparavant, ont ravagé le pays; n'importe, la charité chrétienne ne distingue point, et nul ne sait dans ces temps désastreux s'il sera libre demain (1). »

Cette compassion de l'Eglise pour les prisonniers, même ariens, prouve que chez les Visigoths vaincus les orthodoxes n'aggravèrent pas, au nom de la religion, les malheurs de la défaite, et que tout au contraire ils tâchèrent de les adoucir.

D'ailleurs, pourquoi parler des Visigoths comme s'ils eussent été seuls vaincus? Le fléau de l'invasion ne frappa-t-il pas aussi bien les catholiques que les ariens, les Gallo-Romains aussi bien que les Visigoths? N'étaient-ils pas tous également dépouillés, massacrés ou condamnés à la servitude? Les orthodoxes ne se voyaient-ils pas réduits, selon M. Fauriel, à regretter les ariens et leur domination naguère abhorrée (2)? Ce qui occupait ces orthodoxes, ce n'était donc pas d'accabler leurs anciens dominateurs, c'était de pleurer leurs communes infortunes et de les alléger.

La *Vie de saint Eusicius*, que M. Thferry a aussi mentionnée, nous fournirait, comme celle de saint Eptadius, une preuve de la charité de l'Eglise pour les captifs amenés de chez les Visigoths, s'il était permis, à propos de Clovis, de citer cette biographie. Dans le fragment rappelé par M. Thierry, il s'agit non pas de Clovis, mais de l'expédition de Childeberr, allant, en 534, venger sa sœur, épouse malheureuse d'Amalaric, qui, pour lui faire abjurer la croyance orthodoxe, osait même la frapper. Un mouchoir teint du sang de la reine parvint à Childeberr. De là cette guerre, à la suite de laquelle on vit une longue

(1) *Hist. litt., etc.*, t. II, p. 223. — Surius, 1 decemb., *Vita S. Eligii*, c. x, p. 713.

(2) T. II, p. 59.

file de prisonniers liés deux à deux, *more canum* (1). M. Thierry a jugé ces expressions trop pittoresques pour les laisser enfouies dans la vieille légende, et, quoiqu'elles soient étrangères à l'invasion de Clovis, il en a orné le récit. L'image, il paraît, vaut bien un anachronisme. C'est au reste, chez l'historien de la conquête de l'Angleterre, une habitude, un système, le dirai-je ? une manie, de faire ainsi, à tout propos, sur tout sujet et à tout prix, du pittoresque.

Les évêques, selon M. Thierry, quoique *l'incendie et le pillage n'épargnassent pas leurs églises* (2), ne laissaient pas d'assiéger la tente du roi franc *partout où il campait*. Deux faits le prouvent : le premier est celui de Germérius, qui passa vingt jours avec Clovis, et s'en retourna chargé des présents les plus précieux.

Il serait beaucoup plus exact de dire que cet évêque fut *assiégé* par Clovis. Germérius venait de recevoir à Aristanum l'ordination épiscopale, et se rendait à son église de Toulouse. Cette nouvelle courut jusqu'au palais du roi, qui « envoya des gens pour soigneusement tâcher de le découvrir et pour l'amener avec honneur. » Germérius, traversant la ville, apprit le désir du prince et y acquiesça. Il resta longtemps près de Clovis, et certes l'on ne doit pas en être étonné, si l'on songe qu'il employa ces jours à prêcher la pénitence aux Francs et à les confesser (*confitebantur ei peccata*). Le roi lui permit de demander tout ce qu'il souhaiterait, et le saint prélat dit qu'il voudrait à Toulouse, près de l'église de Saint-Saturnin, pour s'y faire ensevelir, ce que son manteau pouvait couvrir de terrain. Clovis fut plus libéral (3).

(1) *Script. rer. gall. et franc.*, t. III, p. 429.

(2) *Lettre VI^e sur l'hist. de France*.

(3) *Apud Boll.*, maii t. III, die xvi, p. 593, *Vita S. Germerii*. — Ce passage prouve de nouveau ce que j'ai déjà établi, que M. Thierry exagère la barbarie des Francs quand il semble ne pas vouloir permettre qu'on place Clovis ailleurs que dans un bivouac. Voilà cepen-

Germérius n'accourut donc pas près de Clovis en cour-tisan pour mendier quelque lot du butin.

Il paraît, d'après M. Thierry, qu'un autre prélat, ne pouvant venir baiser la main qui avait exterminé les hérétiques, se contenta d'écrire. M. Thierry nous dit que ce fut saint Avite, évêque de Vienne. Si Clovis ne reçut cette lettre qu'en 507, quand il guerroyait contre les Visigoths, elle était donc restée bien du temps en route : onze ans ! Elle avait été rédigée à l'époque du baptême de ce prince, l'an 496, et Avite s'y excusait de ne s'être pas rendu à la cérémonie. Clovis portait encore les vêtements blancs des nouveaux baptisés quand l'évêque de Vienne lui écrivit (1). Ces mots : « Quand tu combats, c'est à nous qu'est la victoire, » sont donc non pas une félicitation de ce qu'il avait purgé d'ariens le midi des Gaules, mais simplement une périphrase alambiquée, à la façon du cinquième siècle, pour dire : « Nous nous réjouissons en Bourgogne de vos victoires, comme si nous les remportions nous-mêmes. »

M. Thierry, par ces deux exemples, a donc fort mal exprimé le prétendu concours des évêques autour de leur nouveau Gédéon, de leur second Constantin, et ce dernier trait des rapports du clergé avec Clovis pendant la guerre contre Alaric est aussi faux que tous les précédents.

17° Quels furent les rapports de Clovis et des évêques après la guerre contre les Visigoths ?

TEXTE DE M. DE VAUDONCOURT. — « Cette expédition ayant réussi, Clovis put exécuter les conditions de la con-

dant un document qui nous le montre dans une ville, et, qui plus est, dans un palais.

(1) Opera S. Aviti, Ep. 41 : « Faciet indumentorum ista mollities, ut vobis deinceps plus valeat rigor armorum. »

vention qu'il avait faite avec les évêques gaulois. Une bonne partie du butin leur fut remise, et leur exigence la porta assez haut pour que Clovis pût faire la remarque que *saint Martin était un saint bien cher*. Quant aux individus, tous ceux qui s'étaient mis sous la protection des évêques, ou qu'ils crurent devoir y mettre, leur furent rendus ou laissés, mais sous le titre de *serfs*, auquel ils les réclamèrent (1). »

OBSERVATIONS. — M. de Vaudoncourt aurait bien dû faire connaître où, quand et en quels termes avait été conclue entre Clovis et les évêques la convention dont il parle. La minute de cette convention où repose-t-elle ?

Ce pacte eût-il existé, M. de Vaudoncourt doit convenir que les évêques ne pouvaient attendre aucun salaire à la fin de l'expédition ; car, à son avis, ils n'avaient pas su accomplir les conditions imposées. N'a-t-il pas dit que les prélats ne furent pas assez adroits pour gagner à Clovis les Gallo-Romains dévoués aux Visigoths, et qu'ils ne réussirent qu'à se faire menacer par leurs propres diocésains (2) ? Les libéralités du roi franc envers les prêtres ne furent donc pas le prix du sang et de l'indépendance de leurs peuples.

Pourtant, assure-t-on, l'exigence du clergé fut grande.

Je rapporterai, dans toute sa gravité, ce fait que M. de Vaudoncourt a en vue. La *Chronique de Tours* le raconte ainsi : « Alaric, roi des Goths, viola le traité qui l'unissait au roi Clovis. Clovis alors s'arma contre lui, vint à Tours, et envoya son cheval au bienheureux Martin... Quand il eut obtenu la victoire, il revint à Tours, chargé de nombreux présents pour le bienheureux Martin, et fit porter aux économes de l'église cent sous pour racheter

(1) *Dict de la Conv.*, art. *Francs*.

(2) L'auteur dit que l'Eglise ne put rien pour la conquête de Clovis ; d'autres ont soutenu qu'elle fit tout : ces messieurs usent largement de la liberté d'imaginer.

le cheval qu'il avait donné. Mais, par la vertu du saint, le cheval ne put bouger. Le roi dit alors : « Donnez cent autres sous. » On les donna, et aussitôt le cheval dégagé partit. Quand il vit cela, Clovis dit : « Saint Martin rend bien service, c'est vrai ; mais il est cher. » (Martène, *Vet. script. ampl. coll.*, t. V, p. 932.)

M. de Vaudoncourt suppose, dans cette immobilité du cheval, une ruse des gardiens pour extorquer une nouvelle somme ; il est libre de le penser. Mais lorsqu'il prétend voir en cette occurrence l'Eglise exigeant, comme salaire de trahisons contre les Visigoths, une large part de leurs dépouilles, il essaie sur nous une plaisanterie beaucoup moins excusable que celle par laquelle les valets du couvent de Saint-Martin voulurent duper Clovis.

M. de Vaudoncourt affirme ensuite que tous les individus qui s'étaient mis sous la protection des évêques, ou que les évêques crurent devoir y mettre, furent livrés au clergé sous le titre de *serfs*, auquel ils avaient été réclamés.

Ceci fait allusion à une épître que Clovis, après son expédition de 507, adressa aux évêques du royaume visigoth.

Le roi, dans le premier tiers de son épître, rappelle qu'au début de la guerre il avait défendu de rien enlever aux prêtres, aux religieuses, aux clercs, aux veuves ; puis il continue ainsi : « Même ordre a été donné en faveur des serfs des églises, afin que ni violence ni perte ne fût subie par aucun d'eux, pourvu qu'il soit constaté par les serments des évêques qu'ils ont été tirés des églises ; ce qu'il faut que l'on connaisse bien clairement, pour que, si des susdits quelqu'un a souffert la violence de la captivité, soit dans l'église, soit hors de l'église, nous commandions de les rendre tous et sans retard. Quant aux autres captifs laïques, pris en dehors de notre paix (*qui n'étaient pas sous notre sauvegarde*), et qui auraient votre approbation, nous vous laissons libres d'accorder à tous

ceux que vous voudrez une lettre apostolique. Relativement à tous ceux qui, tant clercs que laïques, quoique dans notre paix (*sous notre sauvegarde*), ont été emmenés, si vous reconnaissez la chose véritable, adressez-nous, par tous les moyens possibles, vos lettres marquées de votre anneau au bas, et vous verrez que, de notre côté, nous maintiendrons l'ordre que nous avons donné. » Clovis termine en disant que, quelle que soit la personne pour laquelle écriront les évêques, ils doivent le faire sans tarder, et en accompagnant leur lettre d'un serment et d'une bénédiction. « Ainsi le demande notre peuple, » fait observer le roi (1).

Cette lettre a été fort peu comprise par M. de Vaudoncourt. Ce sont les *serfs* de l'Eglise qui, à ce titre de serfs, furent redemandés et recouvrés par les évêques ; les autres captifs se virent non pas livrés au clergé, mais relâchés à son intercession. Le déplorable contre-sens de M. de Vaudoncourt transformerait donc en crime et en attentat contre la liberté de leurs concitoyens un bienfait des prélats du sixième siècle, leur intercession pour de pauvres prisonniers.

L'erreur de M. Fauriel sur le même sujet, quoique moins complète, ne laisse pas d'être fort grave.

TEXTE DE M. FAURIEL. — « Et ce ne furent pas seulement des laïcs que l'on traîna de tous côtés en servitude ; ce furent des clercs, des prêtres, dont quelques uns peut-

(1) Sirmond, *Conc. ant. Gall.*, p. 176. — Selon M. Michelet (t. I, liv. II, c. 1, p. 206), Clovis, par cette lettre, « reconnut dans l'Eglise le droit le plus illimité d'asile et de protection... Les maisons des prêtres devaient couvrir et protéger, comme le temple, ceux qui paraîtraient vivre avec eux. » D'abord, il n'était point question précisément du droit d'asile, mais seulement de la sauvegarde des clercs, des religieuses, des veuves, de leurs familles et de leurs serviteurs ; ensuite, quant aux lettres apostoliques accordées par les évêques aux laïques prisonniers, ce ne fut point en vertu d'un *droit de protection* qu'elles furent envoyées ; les prélats usèrent d'un privilège transitoire et relatif à l'expédition de 507.

être avaient souhaité l'arrivée des Franks dont ils portaient les fers. En 510, c'est-à-dire au bout de trois ans entiers que l'on avait eus pour trafiquer de tant d'esclaves, pour les vendre loin ou près, à vil prix ou cher, pour les faire ou les laisser mourir, il en restait encore un grand nombre dont on ne savait que faire et dont Clovis abandonna le sort au jugement des évêques (1). »

OBSERVATIONS. — Les précautions que prennent les Francs pour n'être trompés ni par les prisonniers ni même par les évêques, le cachet épiscopal, bien plus, le serment qu'ils exigent, ne permettent pas de croire que l'on fût embarrassé des captifs, et qu'on se trouvât las de les promener dans les marchés des Gaules ou de les tuer.

En datant de l'an 510 l'épître de Clovis, M. Fauriel se donne de l'espace pour accumuler toutes les suppositions les plus révoltantes sur le traitement des Francs envers leurs captifs. Mais pourquoi ce chiffre de 510, qu'on ne lit pas dans le document ni dans aucun auteur de ces temps-là ? Le but de la lettre prouve que Clovis n'attendit pas trois ans à l'écrire, puisqu'il se proposa de réparer ce qui pouvait avoir eu lieu au mépris de ses ordres et contre l'Eglise.

TEXTE DE M. FAURIEL. — « A peine de retour de son heureuse expédition, Clovis reçut à Tours, de l'empereur Anastase, le titre de patrice ou de consul, car il y a quelque incertitude à cet égard. La cour de Constantinople, qui, nous l'avons déjà vu et le verrons encore, n'avait pas perdu tout espoir de rétablir son autorité sur la Gaule tombée au pouvoir des Barbares, donnait volontiers aux chefs renommés de ces Barbares des titres qui semblaient les attacher à l'empire, et nous savons que les meneurs du clergé gallo-romain secondaient de leur mieux cette politique. Aussi l'Eglise ne manqua-t-elle pas d'intervenir

(1) T. II, p. 74

solennellement dans le cérémonial avec lequel Clovis fut investi du titre de patrice, au nom de l'empereur Anastase. Vêtu de la chlamyde, en tunique bleue (1), et le diadème sur le front, il sortit de l'église de Saint-Martin, à la porte de laquelle il monta à cheval (2)... »

OBSERVATIONS. — Les empereurs, en livrant aux Bourguignons, aux Visigoths et aux Ostrogoths une portion du sol romain, prétendirent se créer des alliés et conserver une haute suzeraineté sur ces nouveaux royaumes.

Il est très-probable qu'un motif pareil inspirait Anastase quand il nomma Clovis consul et patrice.

Les évêques gaulois vinrent-ils en aide à l'empereur ? Cette assertion de M. Fauriel n'a guère que le mérite de dérouter ses lecteurs.

Au moment où, à force d'entendre répéter que le clergé intrigua pour Clovis orthodoxe, qu'il lui livra les Gaules, qu'il se réunit en concile pour conspirer plus à son aise contre les ariens, qu'il renversa les murailles des villes ; au moment où bien des lecteurs finissaient par regarder la persistance de l'auteur comme une preuve de son opinion, voilà que tout est subitement changé ! Ce n'est plus en faveur de Clovis que les évêques ont travaillé, c'est pour Constantinople, dont toutefois ils n'ont absolument aucun secours à attendre ; ce n'est plus l'orthodoxie qu'ils ont voulu faire triompher, c'est Anastase et l'hérésie. Car que faisait Anastase précisément à cette époque ? Il troublait l'église d'Orient, empêchait de correspondre avec le Saint-Siège, arrachait des apostasies contre le concile œcuménique de Chalcédoine, et exilait les récalcitrants (3). Puisque M. Fauriel n'a supposé à l'église des Gaules, dans ses rapports avec Clovis, d'autre règle que l'intérêt

(1) Il fallait dire : « En tunique de pourpre. » *Tunica blattea indutus est et chlamyde.* (S. Greg. Tnr., *Hist. Fr.*, l. II, c. xxxviii.)

(2) T. II, p. 77.

(3) Fleury, *Hist. eccl.*, l. XXX, nos 22 et 56 ; l. XXXI, passim.

de l'Eglise, il aurait dû montrer ce que l'Eglise pouvait gagner à l'abaissement des Francs et à la domination de Constantinople.

Si les évêques souhaitèrent rétablir en Gaule l'autorité des empereurs, pourquoi n'en dirent-ils rien ? Pourquoi, dans les règles d'un gouvernement sage et digne d'admiration tracées pour leur néophyte, ne parlèrent-ils pas de l'éclat qui rejaillirait sur lui de sa sujétion à la nouvelle Rome (1) ? Pourquoi l'ont-ils toujours salué comme souverain indépendant ? « Roi très-glorieux, » lui écrivait le concile d'Orléans (2) ; et, selon saint Remi, il était « un roi très-éminent, le chef des provinces, le gardien de la patrie, le triomphateur des nations (3) ; » personne n'ajoutait : « et le vassal de Constantinople. »

M. Fauriel pense que les prêtres voulurent abaisser les Francs sous le sceptre impérial d'Anastase, parce qu'il lui semble que ses observations sur saint Avite, secrétaire de Sigismond, roi de Bourgogne, ont démasqué les meneurs (4). Or, je prouverai que l'évêque de Vienne n'entraîna pas son maître à une démarche dégradante, mais qu'il exprima en style du temps, comme le faisait Cassiodore à la cour de Ravenne, le respect héréditaire des rois bourguignons pour les empereurs dont ils avaient reçu des honneurs et des terres. Le fait de l'intervention du clergé dans la cérémonie où Clovis ceignit la couronne de consul ne prouve pas davantage l'intention de soumettre les Francs aux Grecs. Jusqu'à quel point le clergé est-il intervenu ? « Clovis, dit saint Grégoire, ayant reçu de l'empereur Anastase des lettres de consul, fut revêtu, dans la basilique de Saint-Martin, de la tunique de pourpre et de la chlamyde, et posa la couronne sur sa

(1) Sirmond, *Conc. ant. Gall.*, t. I, p. 175.

(2) Sirmond, *Conc. ant. Gall.*, t. I, p. 177.

(3) Sirmond, *Conc. ant. Gall.*, t. I, p. 204.

(4) Voir le paragr. 20 de ce chapitre.

tête. Ensuite, étant monté à cheval, il jeta de sa propre main, avec une extrême bienveillance, de l'or et de l'argent au peuple assemblé sur le chemin qui est entre la porte du vestibule de la basilique de Saint-Martin et l'église de la ville, et, depuis ce jour, il fut appelé consul ou auguste (1). » Les évêques prirent donc à la solennité une part spéciale en prêtant à Clovis un de leurs temples; mais pas plus leur main sacrée que toute autre main ne put alors toucher à la couronne: Clovis lui-même la posa sur son front. Ceci rappelle Napoléon à Notre-Dame. Or, comment cette énergique déclaration d'indépendance porte-t-elle M. Fauriel à croire qu'on façonnait Clovis à faire hommage à l'empereur de ses victoires et de ses conquêtes?

N'aurait-ce pas été une folie à l'épiscopat de vouloir livrer le pays à Clovis, dans l'espoir de les livrer ensuite tous deux ensemble à la cour de Constantinople? Puisque, selon M. Fauriel, les prélats tentèrent vainement de faire subir ce joug par les petits rois visigoths et bourguignons, hôtes de l'empire, comment auraient-ils imaginé pouvoir obtenir plus de succès auprès des Francs, quand ceux-ci furent devenus maîtres de presque toutes les Gaules, et qu'ils les eurent, non pas reçues d'Anastase, mais conquises?

M. Fauriel, qui s'est trompé sur la couleur de la tunique de Clovis et a traduit le mot *blattea* par l'adjectif *bleue*, ne sait pas non plus s'il faut saluer dans le prince un patrice ou un consul. C'est le titre de consul qui fut décerné au roi franc: saint Grégoire de Tours, l'archevêque Hincmar, Frodoard, l'auteur des *Gestes des Francs* le certifient, et si Aimoin, à la fin du onzième siècle, nomme Clovis patrice, on voit un peu plus loin dans son *Histoire* que pour lui *patriciat* est synonyme de *consulat* (2).

(1) S. Greg. Tur, *Hist. Franc.*, l. II, c. xxxviii.

(2) Voir Du Bos, *Hist. de l'établissement, etc.*, l. IV, c. xviii.

18° Découvre-t-on, dans l'histoire de Clovis, un commencement de discorde entre ce prince et le clergé ?

Cette discorde, selon M. Fauriel, faible au nord de la Gaule, éclata ouvertement au midi. Nous allons examiner, à ces deux points de vue, l'opinion de notre historien en commençant par ce qu'il a dit du midi, et nous aurons le plaisir de l'entendre se réfuter lui-même. Nous présenterons sur deux colonnes opposées ses assertions contradictoires :

TEXTE DE M. FAURIEL. —

« Encore nombreuse, naturellement vive et mobile, forte de son organisation municipale, la population des villes (*de l'Aquitaine*) était toujours prête à tout risquer pour le maintien de ce qui lui restait de liberté, de richesse et de dignité. Le clergé aquitain, qui avait attiré les Franks dans la contrée, s'était mis à la tête des résistances nationales contre eux, depuis qu'il les avait vus de près, et n'avait plus eu besoin d'eux contre les ariens visigoths (1). »

« Le clergé du midi... avait presque constamment participé à la répugnance plus ou moins ac-

TEXTE DE M. FAURIEL. —

« Conquistadors nouveaux, les Franks ne pouvaient gagner à être comparés à leurs devanciers. Il ne fallut aux Gallo-Romains que les avoir vus de près pour concevoir pour eux plus de haine et de répugnance qu'ils n'en avaient eu pour l'hérésie des Visigoths... Il ne se trouva dans la Gaule entière qu'une seule classe qui eût lieu d'être complètement satisfaite du succès des Franks dans le midi; ce fut le clergé catholique. Indépendamment de l'extinction de l'arianisme dans l'Aquitaine, dans la Novempopulanie et la Provence, qui en fut la suite immédiate, beaucoup d'églises de la Gaule franque eurent une riche part au butin de la conquête (2). »

« En 531, Childebart... marcha avec toutes ses forces contre les Visigoths de la Septimanie.

(1) T. II, p. 115.

(2) T. II, p. 76.

tive du pays pour la domination franke (1). »

Son prétexte était de soustraire Clotilde, sa sœur, aux mauvais traitements d'Amalaric... Les mêmes raisons qui, dans la guerre d'Alaric et de Clovis, avaient donné tant d'avantages à celui-ci, persistaient dans toute leur force entre leurs successeurs. Les Visigoths étaient toujours ariens zélés au milieu des prêtres ou des laïques gallo-romains catholiques, toujours prêts à intriguer contre eux (2). »

L'opposition du clergé méridional contre Clovis et les Francs n'est pas très-certaine, il paraît, puisque M. Fauriel, qui l'admet, la nie également.

Ces fragments renferment une seconde contradiction, soit entre eux, soit avec un autre endroit du livre de M. Fauriel. L'auteur croit d'abord que les victoires de Clovis chassèrent immédiatement l'arianisme de la Novempopulanie, de l'Aquitaine et de la Provence. Or, il nous montre ailleurs, et cette fois sans conteste, l'hérésie non seulement toujours souveraine en Septimanie, où règne Amalaric, mais rentrant, à la suite des Visigoths, dans quelques unes des places abandonnées par les Francs (3), et maîtresse, avec l'Ostrogoth Théodoric, en Provence, dans une partie de l'Aquitaine, du Rouergue, du Gévaudan et du Velay (4).

Le fait d'un commencement de discorde entre Clovis et le clergé est-il plus saisissable au nord que dans le midi ?

TEXTE DE M. FAURIEL. — « Si mal que nous sachions l'histoire de Clovis, nous avons néanmoins un témoignage

(1) T. III, p. 468.

(2) T. II, p. 431.

(3) *Hist. de la Gaule mérid.*, t. II, p. 404.

(4) *Hist. de la Gaule mérid.*, t. II, p. 68 et 432.

aussi frappant que certain d'un grave commencement de discorde entre lui et le clergé gallo-romain, qui avait reçu tant de faveurs en échange de tant de services. Parmi les lettres qui nous restent de saint Remi, évêque de Reims, il s'en trouve une très-remarquable ; c'est une réponse adressée à trois évêques qui lui avaient écrit pour l'accuser d'avoir violé la discipline ecclésiastique en ordonnant prêtre je ne sais quel personnage gallo-romain, nommé Claude, traité par eux d'homme sacrilège et qui ne pouvait être ordonné sans scandale. Saint Remi ne nie pas le fait qui lui est imputé, il convient même que le fait est répréhensible ; mais il s'excuse sur les ordres de Clovis. « J'ai, dit-il, ordonné Claude prêtre, non que j'aie
 « été corrompu par des récompenses, mais sur le désir
 « de notre excellent roi, qui n'est pas seulement le par-
 « tisan de la foi orthodoxe, mais son défenseur. Ses or-
 « dres n'étaient point canoniques, dites-vous ! Mais le chef
 « des provinces, le gardien de la patrie, le triomphateur
 « des nations l'a commandé. Vous m'attaquez avec tant
 « d'amertume, que vous n'avez aucun égard pour le garant
 « de votre épiscopat. » Il y a loin de cette humble apologie de saint Remi à l'apostrophe impérieuse : « Baisse la tête, fier Sicambre !... » apostrophe que le même évêque avait, dit-on, adressée à Clovis en le baptisant (1). »

OBSERVATIONS. — Il restera bien peu de chose de ces remarques, lorsqu'une fois on connaîtra mieux la réponse de saint Remi.

L'évêque de Reims écrit à ses trois censeurs : « L'apôtre saint Paul, dans son épître (I Cor., xiii), dit : *La charité ne meurt jamais*. Pour que vous m'ayez écrit de telles lettres, il a fallu qu'elle n'habitât pas en vous ; car, en m'écrivant que Claude, pour qui j'ai présenté une simple prière, n'est pas prêtre, vous trahissez l'indignation de votre cœur contre moi. Je ne le nie pas, il a grièvement

(1) *Hist. de la Gaule mérid.*, t. III, p. 430.

failli; mais il convenait que vous eussiez égard, sinon à mes mérites, du moins à mon âge. Que Dieu approuve ce que je dis ! Depuis cinquante-trois ans je préside sur un siège épiscopal, et personne ne m'a si insolemment parlé. Vous dites qu'il vaudrait mieux pour vous que vous ne fussiez pas nés. Cela m'aurait été également fort opportun; je n'aurais pas eu l'opprobre de m'entendre appeler transgresseur (*des canons*). J'ai fait Claude prêtre, non que j'aie été corrompu par quelque présent, mais sur le témoignage de notre éminentissime roi, qui était non seulement le prédicateur, mais le défenseur de la foi catholique. Vous m'écrivez que ce qu'il ordonna n'était pas canonique. Vous êtes revêtus du souverain sacerdoce. Le chef des provinces, le gardien de la patrie, le triomphateur des nations l'a enjoint. Tant de fiel vous a excités à vous ruer sur moi, que vous n'avez pas même eu égard à l'auteur de votre épiscopat. »

Les trois adversaires du saint exigeaient encore qu'il leur apprît ce qu'était devenu un certain Celsus subitement disparu, et, à cause de la longue administration du prélat, ils le nommaient dérisoirement un *jubilé* (1). Saint Remi termine sa lettre en répondant sur ces deux points (2).

Or, cette épître ne décèle aucune discorde naissante entre le prince et le clergé, puisque, lorsqu'elle fut écrite, Clovis n'existait plus. On a remarqué sans doute que l'évêque de Reims ne dit pas qu'au moment où il parle le roi soit le protecteur de la foi; il rappelle cette protection comme un souvenir : *qui erat*, écrit-il; ce que M. Fau-ri-el traduit hardiment par « notre roi *qui est*. » Licence de traducteur un peu forte, et qui n'est pas la seule dans ce morceau.

(1) Le jubilé judaïque, seul alors connu, revenait tous les cinquante ans.

(2) Sirmond, *Conc. ant. Gall.*, t. I, p. 204.

Ce n'est pas avec Clovis, c'est avec saint Remi que cette épître montre les trois évêques en désaccord. D'après la réfutation de leurs plaintes par le saint, nous croyons qu'ils ne laissèrent échapper qu'un mot, en passant, sur un acte du roi, tandis que, d'un bout à l'autre, la lettre attaquait et raillait le prélat.

Le prince franc eût-il été vivant, cette désapprobation d'un de ses actes n'aurait pas été une menace de rupture. En s'attachant à lui, le clergé ne poussait point l'adulation jusqu'à le déclarer infaillible et à le mettre au-dessus des règles. On y songeait si peu, qu'à Tournai, dans une assemblée des fidèles de la ville, il fut publiquement repris par saint Eleuthère, comme nous l'avons déjà rappelé, d'une faute qu'il n'osait avouer (1). Si donc on a refusé à Clovis de droit de présenter pour le sacerdoce des sujets indignes, on ne lui refusa pas pour tout le reste concours et soumission.

Le roi ne fut donc pas plus brouillé avec le clergé du nord qu'avec celui du midi ; c'est ce que j'avais à prouver dans ce paragraphe.

Je ne puis m'empêcher de l'allonger en rectifiant quelques assertions de M. Fauriel, fort peu honorables pour le caractère du grand apôtre des Francs.

1° Saint Remi ne convient pas que le fait dont on l'accuse soit répréhensible. On l'entend, au contraire, s'indigner de l'insolence de ceux qui le couvrent d'un tel opprobre.

2° L'évêque de Reims ne s'excuse pas sur les ordres du roi. Il prouve deux choses : d'abord, qu'il a pu agir comme il l'a fait ; ensuite, que, fût-il coupable, ce ne serait pas par ces trois censeurs qu'il en devrait être repris. Remi pense avoir légalement procédé, puisque la présen-

(1) Apud Boll., t. III febr., p. 490, *Vita S. Eleutherii* : « Peccasti, nec audes, domine rex, confiteri. Tunc rex plorans verum hoc esse asserabat. »

tation de Claude à l'ordination était accompagnée du témoignage favorable de l'éminentissime prince, prédicateur et défenseur de la foi : *præcellentissimi regis testimonio*... Il plaît à M. Fauriel, je le sais, de lire dans cette phrase que le prélat a obéi au *désir* de l'excellent roi ; mais des contre-sens ne sont pas des démonstrations. Le saint inculpé va plus loin, et soutient qu'il n'appartient pas à ces évêques de blâmer une trop grande docilité aux volontés de Clovis. Il se sert contre eux de l'argument *ad hominem*, comme parle l'école. *Vous prétendez*, leur dit Remi, *que Clovis, exigeant l'ordination de Claude, a fait un acte anticanonique. Mais vous oubliez donc que, si vous êtes revêtus du souverain sacerdoce, c'est que Clovis l'a pareillement voulu. Le coup dont vous cherchez à me frapper frapperait aussi l'auteur de votre épiscopat.*

Bien loin de me joindre à M. Fauriel pour nommer la réponse du saint prélat une *excuse*, une *humble apologie*, j'en juge les raisonnements très-vigoureux et le reste presque violent. Peut-être même en serait-on scandalisé, si on oubliait que « la vertu qui fait pardonner les injures n'empêche pas de les sentir (1). »

3° L'historien de la Gaule méridionale croit que saint Remi adressa au roi des Francs, quand il le baptisa, cette hautaine apostrophe : « Baisse la tête, *fier* Sicambre ! » Il l'assure encore ailleurs (t. II, p. 40,) et donne la phrase comme traduite de saint Grégoire de Tours, liv. II, chap. xxxi de son *Histoire*. Or, l'évêque de Tours, dans cet endroit, fait dire par saint Remi : « *Doux* Sicambre, baisse la tête... » *Mitis, depone colla, Sicamber.*

Telles sont les erreurs qui, dans le commentaire de M. Fauriel sur l'épître de saint Remi, accompagnent la

(1) Longueval, *Hist. de l'Egl. gall.*, liv. V, ad ann. 512. — En ré-pétant cette réflexion du docte jésuite sur la présente épître, je n'adopte pourtant pas sa façon d'en traduire certaines lignes. Il est inutile d'exposer ici les raisons de cette dissidence.

fausse supposition d'un commencement de discord entre la royauté et l'épiscopat (1).

19° *L'Eglise a-t-elle applaudi aux meurtres politiques de Clovis ?*

Les dernières années de la vie de Clovis épouvantent. Jusqu'alors guerrier courageux et heureux, ce roi tout à coup ne semble plus qu'un assassin, et, qui plus est, l'assassin de sa famille. Ce changement mérite d'être sérieusement étudié. Saint Grégoire de Tours expose de la sorte ces sanglantes tragédies :

« Le roi Clovis, pendant son séjour à Paris, envoya en secret au fils de Sigebert, lui faisant dire : « Voilà que ton père est âgé, il boite de son pied malade ; s'il venait à mourir, son royaume et notre amitié, de droit te seraient rendus. » Séduit par cette ambition, Chlodéric forma le projet de tuer son père. Sigebert étant sorti de la ville de Cologne,... son fils envoya contre lui des assassins, et le fit tuer, dans l'espoir de posséder son royaume. Mais, par le jugement de Dieu, il tomba dans la fosse qu'il avait méchamment creusée pour son père. Il envoya au roi Clovis des messagers pour lui annoncer la mort de son père, et il lui dit : « Mon père est mort, et j'ai en mon pouvoir ses trésors et son royaume ; envoie-moi quelques uns des tiens, et je leur remettrai volontiers ceux des trésors qui te plairont. » Clovis répondit : « Je rends grâces à ta bonne volonté, et je te prie de montrer tes trésors à mes envoyés, après quoi tu les posséderas tous (2). » Chlodéric montra donc

(1) Cette lettre de saint Remi nous apprend combien, dès le temps de Clovis, l'intervention royale était grande dans les élections ecclésiastiques.

(2) M. Michelet abrège cette réponse d'une manière bien malheureuse. Il traduit, t. II, p. 205 : « Chlodéric envoya des assassins contre son

aux envoyés les trésors de son père. Pendant qu'ils les examinaient, le prince dit : « C'est dans ce coffre que mon père avait coutume d'amasser ses pièces d'or. » Ils lui dirent : « Plongez votre main jusqu'au fond pour trouver tout. » Lui donc l'ayant fait et s'étant profondément baissé, un des envoyés leva sa francisque et lui brisa le crâne. Ainsi cet indigne fils subit la mort dont il avait frappé son père. Clovis, apprenant que Sigebert et son fils étaient morts, vint dans cette même ville, et, ayant convoqué tout le peuple, il lui dit : « Ecoutez ce qui est arrivé. Pendant que je naviguais sur le fleuve de l'Escaut, Chlodéric, fils de mon parent, tourmentait son père en lui disant que je voulais le tuer. Comme Sigebert fuyait à travers la forêt Buconia, Chlodéric a envoyé des meurtriers qui l'ont mis à mort ; lui-même a été assassiné, je ne sais par qui, au moment où il ouvrait les trésors de son père. Je ne suis nullement complice de ces choses. Je ne puis répandre le sang de mes parents, car cela est défendu. Mais puisque ces choses sont arrivées, je vous donne un conseil ; s'il vous est agréable, acceptez-le : ayez recours à moi, mettez-vous sous ma protection. » Le peuple répondit à ses paroles par des applaudissements de mains et de bouche, et, l'ayant élevé sur un bouclier, ils le créèrent leur roi. Clovis reçut donc le royaume et les trésors de Sigebert, et les ajouta à sa domination. Chaque jour Dieu faisait tomber ses ennemis sous sa main et augmentait son

père, et le fit tuer, espérant obtenir son royaume... Et Clovis lui fit dire : « Je rends grâce à ta bonne volonté, et je te prie de montrer tes trésors à mes envoyés. » Le résultat de cette coupure et de cette suppression est de faire croire que Clovis rendit brutalement grâce à Chlodéric de ce qu'il avait tué son père, puisqu'il n'a pas été précédemment question d'autre chose dans cette phrase traduite de la sorte. Certes, le moment du règne de Clovis auquel nous touchons est déjà assez révoltant pour qu'on veuille à n'y pas ajouter des atrocités imaginaires.

royaume, parce qu'il marchait le cœur droit devant le Seigneur et faisait les choses qui sont agréables à ses yeux.

« Il alla ensuite contre le roi Chararic. Dans la guerre contre Syagrius, Clovis l'avait appelé à son secours ; mais Chararic se tint loin de lui ; il ne secourut aucun parti, attendant l'issue du combat pour faire alliance avec celui qui remporterait la victoire. Indigné de cette action, Clovis s'avança contre lui, et, l'ayant entouré de pièges, le prit avec son fils, et les fit tondre tous deux, enjoignant que Chararic fût ordonné prêtre et son fils diacre. Comme Chararic s'affligeait de son abaissement et pleurait, on rapporte que son fils lui dit : « Ces branches ont été coupées d'un arbre vert et vivant ; il ne séchera point, et en poussera rapidement de nouvelles. Plaise à Dieu que celui qui a fait ces choses ne tarde pas davantage à mourir ! » Ces paroles des prisonniers parvinrent aux oreilles de Clovis ; il crut qu'ils le menaçaient de laisser croître leur chevelure et de le tuer ; il ordonna alors de leur trancher la tête (1). Il s'empara ensuite de leur royaume, de leurs trésors et de leurs sujets.

« Il se trouvait alors à Cambrai un roi nommé Ragnachaire, si effréné dans ses débauches qu'à peine épargnait-il ses proches parents eux-mêmes. Il avait un conseiller, nommé Farron, qui se souillait de semblables dérégléments. On assurait que, lorsqu'on apportait au roi quelque mets, quelque don, ou quelque objet que ce fût, il disait d'ordinaire que c'était pour lui et son Farron ; ce qui excitait chez les Francs une indignation extrême. Il arriva que Clovis, ayant fait faire des bracelets et des

(1) M. Walckenaër, dans la *Biographie universelle*, article *Clovis*, dit : « Clovis s'empara des Etats de Chararic, et le fit mettre à mort sous prétexte qu'il était resté neutre lors de son expédition contre Syagrius. » La neutralité de Chararic ne lui valut que la prison, et, s'il fut décapité, Clovis lui infligea ce supplice pour des paroles qu'il crut être une menace de mort.

baudriers de faux or (car c'était seulement du cuivre doré), les donna aux leudes de Ragnachaire pour les exciter contre lui. Il marcha contre lui avec son armée... Ragnachaire, voyant son armée défaite, se préparait à prendre la fuite, lorsqu'il fut arrêté par ses soldats et amené avec son frère Richaire, les mains liées derrière le dos, en présence de Clovis. Celui-ci lui dit : « Pourquoi as-tu fait honte à notre famille en te laissant enchaîner ? Il te valait mieux mourir. » Et, ayant levé sa hache, il la lui rabattit sur la tête. S'étant ensuite tourné vers son frère, il lui dit : « Si tu avais porté secours à ton frère, il n'aurait pas été enchaîné. » Et il le frappa de même de sa hache... Les rois dont nous venons de parler étaient les parents de Clovis. Renomer fut tué par son ordre dans la ville du Mans. Après leur mort, Clovis recueillit leur royaume et leurs trésors. Ayant tué de même beaucoup d'autres rois ou proches parents, dans sa vive appréhension qu'ils ne lui enlevassent l'empire, il étendit son pouvoir dans toute la Gaule. On rapporte qu'ayant un jour rassemblé ses sujets, il parla ainsi de ses parents qu'il avait fait périr : « Malheur à moi qui suis resté comme un voyageur parmi des étrangers, n'ayant pas de parents qui pussent me secourir si l'adversité venait ! » Mais ce n'était pas qu'il s'affligeât de leur mort ; il parlait ainsi seulement par ruse, et pour découvrir s'il avait encore quelque parent, afin de le faire tuer (1). »

M. Michelet présente sur ces faits l'observation suivante : « Clovis fit périr tous les petits rois des Francs par une suite de perfidies. L'Eglise, préoccupée de l'idée d'unité, applaudit à leur mort. « Tout lui réussissait, dit Grégoire de Tours, parce qu'il marchait le cœur droit devant Dieu. » Ces paroles sanguinaires étonnent dans

(1) *Hist. Franc.*, l. II, c. XL et XVII.

la bouche d'un historien qui montre partout ailleurs beaucoup de douceur et d'humanité (1). »

OBSERVATIONS. — Ne semble-t-il pas que M. Michelet prenne saint Grégoire pour l'Eglise? C'est, en vérité, donner à l'évêque de Tours, quel que soit son mérite, une trop grande importance. L'Eglise s'est-elle donc incarnée en lui, ou s'est-elle portée caution de tous ses récits et de tous ses jugements? D'ailleurs, comment savez-vous que l'opinion que vous attribuez à saint Grégoire, à la fin du sixième siècle, exprime la pensée du clergé contemporain de Clovis, et prouve qu'on ait dit alors à chaque coup de framée du prince : « Bien ! c'est ainsi qu'on fonde l'unité ? » Par conséquent, saint Grégoire de Tours eût-il admiré Clovis, même coupable, l'Eglise ne laisserait pas d'être hors de cause.

Mais le saint évêque a-t-il réellement approuvé des assassinats, comme le pensent MM. Michelet, Fauriel, Ampère, de Vaudoncourt (2)? Non ; c'est impossible. J'ignore si l'explication suivante pourra satisfaire, mais le bon sens n'admettra jamais que saint Grégoire ait loué de véritables assassinats.

Entre les tragiques événements racontés par l'évêque de Tours, il en est un qu'il ne paraît pas avoir regardé comme l'œuvre de Clovis : c'est le meurtre de Sigebert ; quant aux autres, dont on reconnaît bien que Clovis fut l'auteur, il pouvait les croire légitimes.

Pour bien comprendre cette importante question, il faut d'abord rechercher quel était le droit germanique relativement aux vengeances particulières.

M. Guizot s'exprime ainsi sur la législation pénale des

(1) *Hist. de France*, t. I, p. 203.

(2) M. Michelet, *ubi supra*. — M. Fauriel, *Hist. de la Gaule méridionale*, t. II, p. 84, et *Hist. de la poésie provençale*, t. I, p. 147. — M. Ampère, *Hist. litt., etc.*, t. II, c. IX, p. 302. — M. de Vaudoncourt, *Dict. de la Conversation*, t. XXVIII, article *Francs*, p. 124.

Francs : « La composition (*ou le paiement d'une certaine somme par le coupable à l'offensé ou à sa famille*) est le premier pas de la législation criminelle hors du régime de la vengeance personnelle. Le droit caché sous cette peine, le droit qui subsiste au fond de la loi salique et de toutes les lois barbares, c'est *le droit de chaque homme de se faire justice à soi-même*, de se venger par la force; c'est la guerre entre l'offenseur et l'offensé. La composition est une tentative pour substituer un régime légal à la guerre; c'est la faculté donnée à l'offenseur de se mettre, en payant une certaine somme, à l'abri de la vengeance de l'offensé; elle impose à l'offensé l'obligation de renoncer à l'emploi de la force. Gardez-vous de croire cependant qu'elle ait eu dès l'origine cet effet; l'offensé a conservé longtemps le temps de choisir entre la composition et la guerre, de repousser le wehrgeld et de recourir à la vengeance. Les chroniques et les documents de tout genre ne permettent guère d'en douter. J'incline à penser qu'au huitième siècle la composition était décidément obligatoire, et que le refus de s'en contenter était considéré comme une violence, non comme un droit; mais, à coup sûr, il n'en a pas toujours été ainsi (1). »

M. de Chateaubriand dit aussi : « De ces précautions multipliées pour sauver les jours d'un coupable, il résulte que les Barbares traitaient la loi en tyrans, et se prémunissaient contre elle; ne faisant aucun cas de leur vie ni de celle des autres, ils regardaient comme un droit naturel de tuer ou d'être tués... Le Germain ne concevait pas qu'un être abstrait, qu'une loi pût verser son sang. » « Les crimes, dit M. Roux-Ferrand, n'étaient pas considérés à cette époque comme une atteinte à la société, aux droits des citoyens, que la crainte des supplices devait prévenir, mais comme un outrage fait à un individu, que lui-même ou sa famille avait droit de venger, et dont la

(1) *Hist. de la civit. en France*, t. I, liv. ix, p. 254.

loi leur offrait une réparation plus profitable (*par la composition pécuniaire*). » On pourrait citer encore Montesquieu et d'autres graves autorités (1). »

Or, puisque chez les Francs, comme autrefois chez les Hébreux en certain cas, chaque particulier possédait ce droit de punir que la société ne confie maintenant qu'à la loi, à plus forte raison les rois avaient-ils ce pouvoir les uns contre les autres. C'est celui que Clovis exerça quand il frappa ses ennemis. Sans doute ceux qu'il frappa étaient ses parents; mais, ne l'oublions pas, ils étaient aussi ses ennemis.

Clovis, selon saint Grégoire, avait une vive appréhension que ses parents ne lui enlevassent l'empire. Or, ce n'était point là un prétexte d'ambitieux. On a des preuves de leur mauvais vouloir contre lui.

Sigebert de Cologne, tué par son fils Chlodéric, était hostile au roi franc, puisque la conclusion du récit de sa mort dans saint Grégoire est que « chaque jour Dieu faisait tomber les ennemis de Clovis sous sa main. » De plus, le parricide Chlodéric ne semblait-il pas digne de mort aux yeux de Clovis, qui, tout en se servant des traîtres, les abhorrait (2)?

Chararic, captif à Soissons pour peine de sa dange-reuse neutralité, ne périt avec son fils qu'au moment où Clovis, d'après saint Grégoire, « crut qu'ils le menaçaient

(1) *Etudes historiques*, 6^e étude : *Mœurs des Barbares*, 1^{re} partie, à la fin. — M. Roux-Ferrand, *Hist. des progrès de la civil. en France*, t. II, p. 208. — M. Ferrand, *Esprit de l'histoire*, t. II, p. 300. — M. Frantin, *Annales du moyen âge*, t. II, p. 277; t. III, p. 451, etc. — Montesquieu, *Esprit des Lois*, l. XXX, c. xix. — M. Du Boys, *Hist. du droit criminel des peuples modernes*, c. III : *De la vengeance chez les anciens Germains*.

(2) Les leudes de Ragnachaire, après avoir livré ce prince, se plaignant de ce que les baudriers qu'on leur avait promis, au lieu d'être en or, sont seulement dorés, Clovis leur ordonne le silence, s'ils ne veulent expier leur trahison dans les tourments. — Voir ci-dessus la note 1 de la page 420.

de le tuer. » Et il le crut réellement; car, s'il n'avait cherché qu'à se défaire d'eux, se serait-il borné, pour la première faute, à les faire emprisonner et revêtir des ordres sacrés?

Ragnachaire, qui, à la conversion du roi franc, l'avait abandonné, l'outragea bien plus audacieusement encore. La *Chronique de Baldéric*, plus détaillée sur ce point que l'*Histoire des Francs*, raconte ainsi le fait : « Clovis avait laissé, pour la garde de Cambrai, Ragnachaire, son cousin ou son neveu, et demeurait dans les terres et les cités dont il s'était emparé jusqu'à Orléans. Comme un jour il en revenait, Ragnachaire, enflé d'un faste mondain, violant sa foi, lui refusa l'entrée de la ville. Par l'obscénité de ses mœurs et par son insolence, Ragnachaire s'était attiré la haine des Francs... Ceux-ci, ne pouvant plus le supporter, cherchent des moyens de hâter sa mort, et font connaître au roi Clovis leur intention (1). » Alors s'engagea la guerre contre le roi de Cambrai, qui fut livré par les siens et tué. Sa mort fut, par conséquent, le châtimement d'une rébellion et de passions infâmes qui n'épargnaient pas même ses parents, les parents de Clovis.

Voici ce que nous lisons dans Aimoin sur le roi du Mans Renomer, appelé aussi Ricimer : « A la cité du Mans (*Clovis*) envoya un message, et commanda que on occéist Ricemer, qui estoit frère audit devant Ranacaire, pource que il cuidoit que il fust celuy qui plus souhaitast son royaume (2). » Or, l'effroyable histoire de ces vieux âges nous apprend assez que convoiter le royaume d'un prince, c'était prononcer l'arrêt de mort de ce prince, à moins qu'il ne prévint lui-même un assassinat par un meurtre.

(1) Page 10 de la *Chronique de Baldéric*, publiée en 1834 par M. Le Glay.

(2) Aimoin, l. I, c. xxiii. — Voir les *Grandes Chroniques de France*, édition de M. Paulin Paris, 1836, t. I, p. 58, règne de Clovis, c. xxiv.

Nous n'avons pas sur la culpabilité des autres rois des indices si frappants; cependant, puisque Sigebert, Chlodéric, Ragnachaire, Renomer, Chararic et son fils furent non point immolés à l'ambition, mais punis, on peut supposer de même que Clovis ne frappa jamais que légitimement. C'est bien ici le cas de suivre la règle donnée par M. Aug. Thierry à ceux qui étudient l'histoire du conquérant de la Gaule, c'est-à-dire que c'est bien le cas de chercher *en quelques traits épars, rapprochés par la critique et complétés par l'induction*, la vérité des faits obscurcis par la brièveté des anciens chroniqueurs (1). Cette supposition de la juste vengeance de Clovis est confirmée par saint Grégoire, qui, deux fois, nomme tous ces princes les *adversaires* (2), les *ennemis* du roi franc (3).

Maintenant que nous connaissons la législation pénale germanique et les personnages contre lesquels s'arma Clovis, nous voyons qu'il ne fit qu'user du droit de se venger que tout Franc possédait, et que c'est d'après ce droit que saint Grégoire paraît l'avoir jugé.

Repousserait-on cette solution parce que le roi dit aux Francs de Cologne qu'il lui était défendu de répandre le sang de ses parents, et parce que saint Grégoire n'a pas expressément déclaré d'après quelle règle il appréciait la conduite de Clovis?

La fort belle maxime rappelée par Clovis n'est point la négation de ce que nous avons reconnu comme appartenant au droit germanique; elle prouve seulement que le roi, pour ne point irriter, par l'aveu de sa vengeance, le peuple de Cologne ému de la mort sanglante de ses deux princes, évita de révéler quelle part il y avait pu prendre. L'évêque de Tours n'a pas non plus indiqué d'après

(1) *Lettres sur l'histoire de France*, lettre VI^e.

(2) *Hist. Franc.*, l. V, prologue : « Qui adversos reges interfecit, noxias gentes elisit, patrias gentes subjugavit. »

(3) *Hist. Franc.*, l. II, c. XL.

quelle législation il appréciait les actions de Clovis. Mais est-ce donc l'usage des historiens, quand ils mentionnent une condamnation, de transcrire le code, et ne se contentent-ils pas de dire que le condamné a été coupable et le juge intègre? Or, c'est ce que saint Grégoire a fait en nous apprenant que le héros franc marchait à ses ennemis *le cœur droit devant le Seigneur*.

Une plus sérieuse difficulté se présente : c'est que dans la mort de Sigebert de Cologne, frappé par son fils, il n'y a pas seulement un meurtre, il y a de plus un parricide. Or, si la législation germanique excuse le meurtre, qu'a-t-on pour justifier l'instigation au parricide commis par Chlodéric?

Peut-être qu'en voyant Clovis légalement punir Sigebert, saint Grégoire aura cru qu'on ne devait rien exiger de plus du prince germain, incapable encore de s'élever à vouloir dans un châtiment quelque chose outre la légalité, c'est-à-dire incapable encore de comprendre la nécessité d'une certaine moralité, d'une certaine pudeur dans le choix des agents de la justice. Peut-être aussi, et c'est l'opinion qui me paraît la plus probable, peut-être Grégoire n'a-t-il pas pensé que Clovis eût été le provocateur de l'assassinat de Sigebert. Notons bien que je prétends ici non pas disculper Clovis, mais justifier son historien.

En effet, dans le long récit du saint évêque, il n'est pas un seul mot qui impute ce crime au roi franc. Et cependant, si le narrateur eût soupçonné quelque complicité entre Clovis et Chlodéric, que d'endroits où il aurait pu le déclarer! Ce qui oblige à expliquer de cette manière un tel silence, c'est que, dans les autres rencontres, l'historien nous dit, sans se croire obligé au moindre détour, à la moindre précaution, que Ragnachaire, Renomer, etc., périrent sous les coups ou par l'ordre du roi.

Mais, si l'évêque de Tours n'admettait pas la complicité de Clovis, comment donc expliquait-il l'envoi du mes-

sage? Il aura pensé que cette démarche préparait, pour un temps nécessairement peu éloigné, pour l'époque du règne de Chlodéric, une alliance avec ce prince, que les Francs, pendant la guerre contre Alaric, avaient eu parmi leurs alliés, mais dont le père, Sigebert de Cologne, était devenu depuis lors hostile au roi de Paris. La mort de Chlodéric, si rapprochée de celle de son père, ne devait pas nécessairement détromper saint Grégoire sur ce point, car il pouvait la regarder comme un châtement infligé par le roi franc au fils parricide.

De ce que le plus grand nombre des historiens modernes accuse Clovis du meurtre de Sigebert, on ne doit pas conclure que saint Grégoire en ait été persuadé. Son *Histoire* rapporte des faits dont il est aussi facile de connaître l'auteur que dans la circonstance présente, et sur lesquels il se garde de rien affirmer. La rumeur publique, l'intérêt et les habitudes d'un personnage ne lui suffisent pas pour oser accuser. Par exemple, il raconte que Théodoric (*Thierry, fils de Clovis*), après avoir battu les Thuringiens, engagea leur roi Hermanfried à venir auprès de lui; il donna sa foi qu'il ne courrait aucun danger, et l'enrichit même de présents. « Mais, continue l'historien, un jour qu'ils causaient ensemble sur les murs de Tolbiac, Hermanfried, poussé par je ne sais qui, tomba du haut du mur, et rendit l'esprit. Nous ignorons par qui il fut jeté en bas; mais plusieurs assurent qu'on reconnut clairement que cette trahison venait de Théodoric (1). » Il est réellement impossible d'en douter, quand on a vu en d'autres occasions ce fils de Clovis à l'œuvre. Saint Grégoire doute pourtant, parce qu'il manque de témoins plus sûrs pour une si grave accusation. Or, avait-il des témoins oculaires pour faire retomber sur Clovis le sang de Sigebert?

Il est donc tout à fait probable que saint Grégoire n'a

(1) *Hist. Franc.*, l. III, c. viii.

pas cru Clovis instigateur du parricide, et, puisqu'il ne l'a pas cru, cette mort n'a pas pu l'empêcher de dire, en voyant le Franc sur le pavois des Ripuaires, que *Dieu bénissait ce prince parce qu'il marchait le cœur droit.*

Un acte toutefois complètement odieux et inexcusable, c'est que Clovis ait feint un grand désespoir de la mort de ses proches, et cela pour découvrir s'il en restait quelque autre à tuer. En le voyant chercher ainsi, pour les faire mourir, des parents dont l'existence, et à plus forte raison la culpabilité, lui sont inconnues, certainement, si par deux fois saint Grégoire n'avait pas répété que les personnages précédemment mis à mort étaient les ennemis du terrible Mérovingien, je craindrais bien que plusieurs d'entre eux, comme ceux qu'il recherchait encore, eussent eu pour tout crime leur parenté! Mais le témoignage de l'historien est là, et nous ne devons pas nous en départir; il faut plutôt conclure que Clovis, irrité de la haine dont le poursuivait le plus grand nombre de ses parents, avait, à la fin, juré la perte de tous. Au reste, l'apologie que saint Grégoire a faite de la justice de Clovis contre ceux de ses parents qu'il avait punis comme ennemis, ne s'étend évidemment ni aux projets cruels du prince, ni à sa douleur hypocrite.

Mais alors pourquoi saint Grégoire n'a-t-il pas vigoureusement condamné cette abominable feinte de désespoir, et comment a-t-il pu vanter un homme dans la vie duquel un tel acte s'est rencontré?

L'évêque de Tours, dans ses écrits, blâme quelquefois formellement les coupables; parfois aussi, pour tout châtiment d'un crime, il se borne, comme dans le cas présent, à le raconter, à le mettre en saillie, et à le présenter dans toute sa difformité devant la conscience des lecteurs; il attache pour ainsi dire en silence le coupable au pilori, et ne discute pas.

On demande pourquoi, malgré cette scène d'hypocrisie, le saint, quelques alinéas plus haut, a pu louer le cœur

droit de Clovis. Eh ! pourquoi chaque jour appelons-nous Titus les délices du genre humain, quoique plusieurs années de sa vie aient fait craindre en lui un nouveau Néron ? Pourquoi disons-nous que Rome n'eut jamais de prince meilleur ni plus grand que Trajan, quoiqu'il ait condamné à mort les chrétiens, tout en reconnaissant leur innocence (1) ? Pourquoi célébrons-nous le génie de Corneille et de Newton, quoique le premier ait écrit *Agésilas* et le second son *Apocalypse* ? Tout éloge ne suppose-t-il donc pas l'exception de ce que la raison commande d'excepter ? Voilà pourquoi, malgré un acte de cruelle et perfide politique, saint Grégoire a pu louer Clovis sous d'autres points de vue, et ne le pas croire taché du sang de Ragnachaire, de Chararic, etc., puisqu'il ne fit qu'exercer alors, suivant le droit des Germains, le ministère de la justice contre des ennemis.

Quel que soit l'accueil qu'on fasse à cette explication, il est impossible, si l'on veut dépouiller tout préjugé contre l'Eglise, d'imaginer qu'un prélat aussi pieux que l'évêque de Tours ait écrit l'apologie de l'assassinat.

M. Michelet est convenu que *partout*, hors de ce récit, saint Grégoire *montre beaucoup de douceur et d'humanité*. Qu'est-ce donc qui, dans cette circonstance, aurait fait mentir l'évêque à sa religion et à son caractère ?

Faudra-t-il croire, avec M. Ampère, que le spectacle de la barbarie ait fait perdre à l'historien des Francs le sentiment du juste (2) ? On ne le peut, et l'indignation de saint Grégoire, soulevée deux fois dans ce récit au nom de Chlodéric, assassin de son père Sigebert, proteste contre cette prétendue pétrification de la conscience du pontife.

(1) Crevier, *Hist. des Empereurs*, l. XVII et XVIII. — Voir aussi la lettre de Pline à Trajan et la réponse de l'empereur.

(2) *Hist. litt., etc.*, p. 300 et 302. — Voir plus loin notre chapitre sur saint Grégoire de Tours.

Est-ce que, trop partisan de l'unité, il applaudissait à la mort de ceux qui avaient divisé le royaume, comme le croit M. Michelet? On ne trouve aucune trace de cette préoccupation. Saint Grégoire désirait l'union des princes et non l'unité du pouvoir. C'est cette union des princes qu'il prêche dans son éloquent prologue du livre V; nulle part il n'a songé à l'unité politique. D'ailleurs, est-ce que Clovis fonda cette unité? est-ce qu'à sa mort les Gaules ne furent pas partagées entre ses fils? Saint Grégoire, dans un texte que je citerai bientôt, loue, il est vrai, Clovis d'avoir *subjugué toute la Gaule*; mais c'est le courage et le bonheur du roi qu'il admire, et non l'unité momentanée qui en résulta.

Saint Grégoire aurait-il loué Clovis pour plaire aux petits-fils de ce prince? Pas du tout. Il cherchait si peu à les aduler, qu'il ne craignait pas de leur résister en face, et que, dans ses livres, il nommait l'un de ces rois le *Néron de son siècle*, et l'une de ces reines la *copie d'Hérodiade*.

L'enthousiasme religieux pour le premier roi barbare converti ne l'aurait-il pas porté à tout excuser en un tel néophyte? Mais, dans ce cas, il aurait, certes, bien préféré ne rien dire de ces faits, lui qui en a omis tant d'autres; ou bien il ne les aurait pas présentés accompagnés de détails si nombreux et si dramatiques. Cette absence de précautions et de voiles officiels est la preuve que le naïf historien racontait une chose toute simple, du moins au point de vue de la législation des Barbares.

Serait-ce que la phrase de saint Grégoire sur la piété de Clovis aurait été lancée en passant et par inadvertance? Non, puisque des réflexions analogues à celles-ci se trouvent en tête des livres III et IV de l'*Histoire des Francs*. Dans le premier de ces endroits, on loue Clovis d'avoir *tué les rois ennemis, écrasé les nations hostiles et subjugué les peuples de ses pères*; dans le second, on présente comme récompense de l'orthodoxie du prince l'ex-

tension de son royaume dans toute la Gaule. C'était donc, non pas une irréflexion, mais un parti pris qui faisait donner aux agrandissements territoriaux de Clovis une origine légitime.

Mais enfin, direz-vous, il n'est, de nos jours, si mince auteur qui osât raconter d'une telle façon de pareilles choses. On en conte, on en excuse d'aussi criantes; et puis, l'évêque de Tours écrivait non pas au dix-neuvième siècle, mais dans une triste époque de barbarie, comme il s'en plaint à la tête et à la fin de presque tous ses écrits. La délicatesse littéraire était émoussée. L'art d'écrire, alors en enfance ou en décadence, comme on voudra, ne pouvait que balbutier la pensée et la rendre d'une manière grossièrement incomplète, plus incomplète que probablement on ne l'aurait exprimée de vive voix. Qui n'a remarqué, dans les personnes mal exercées, cette impuissance à écrire ce que leur parole aurait clairement développé? De là vient que saint Grégoire, qui déplore les combats fratricides des petits-fils ambitieux de Clovis (1), ne songe point à faire ses réserves quand il loue les vengeances de l'aïeul autorisées par la loi.

Je ne sais si quelqu'un ne dira pas : Eh! pourquoi donc prétendre qu'un évêque, et même un grand évêque, n'aurait pu se dégrader jusqu'au panégyrique d'un meurtrier? Un grand philosophe, profond et spirituel moraliste, ne l'a-t-il pas fait? — C'est vrai, le précepteur de Néron, Sénèque, en est venu à cette indignité; mais il fallait bien qu'il justifiait la mort d'Agrippine après l'avoir conseillée, et ce fut, d'ailleurs, en niant le crime qu'il essaya d'innocenter Néron (2). Or, saint Grégoire avait-il été aussi le

(1) *Hist. Franc.*, l. V, proemium.

(2) Tacite, *Annales*, l. XIV, c. VII. — M. Ozanam a exprimé fort heureusement une pensée très-juste et qui se rattache à mon sujet. « Ce temps, dit-il, était de ceux où la pensée, cessant d'être maîtresse de la parole, se laisse trahir par l'excès comme par l'insuffisance de l'expression, où l'écrivain dit moins qu'il ne veut, plus qu'il ne veut,

conseiller de Clovis? a-t-il écrit par l'ordre du terrible Sicambre? a-t-il nié quelque chose? Ainsi, n'assimilons pas saint Grégoire de Tours à Sénèque.

Aucune supposition ne peut donc rendre vraisemblable la présence, sous la plume de saint Grégoire, d'un éloge de Clovis assassin, tandis que tout se réunit pour nous persuader qu'il a loué ce que les idées de son âge présentaient comme digne de louange, c'est-à-dire un Barbare qui n'avait frappé que ses ennemis, comme la loi le lui permettait. Il a parlé sans surprise de cette justice sommaire et individuelle, comme il parle ailleurs de cette autre façon de juger un procès par un duel.

Nous célébrons au dix-neuvième siècle des personnages dont la gloire semblera peut-être souillée de sang aux yeux d'une autre génération, parce qu'ils ont fait la guerre ou maintenu la peine de mort dans leurs codes. S'ensuit-il que la philanthropie, plus développée chez nos arrière-neveux, ait raison si elle prend un jour ces grands hommes pour des assassins et nous-mêmes pour des apologistes de l'assassinat?

La vie de l'épouse de Clovis a bien aussi quelques lignes effrayantes pour nos mœurs imprégnées depuis tant de siècles de la charité catholique. Je ne veux pas parler de cet incendie dont Clotilde se fit suivre à travers la Bourgogne quand elle se rendit chez le roi des Francs. Pour échapper à la poursuite de son oncle Gondebaud, la princesse jugea nécessaire une barrière de feu. Il y a là une sorte d'excuse.

Mais comment expliquer que, trente ou quarante ans après l'assassinat de ses parents par Gondebaud, supposé qu'il faille appeler cet acte assassinat, Clotilde, veuve, âgée, vénérée pour ses vertus, ait armé ses fils contre Sigismond, afin de venger sur lui les crimes de son père?

rarement ce qu'il veut. » (*La Civilisation chrétienne chez les Francs*, c. iv, p. 113.)

Des savants, détournant d'horreur leurs regards, n'ont consenti à voir que de calomnieuses interpolations dans ce passage de saint Grégoire (1). Cette cruauté de la veuve de Clovis paraît trop conforme aux usages du sixième siècle pour être invraisemblable. Le droit personnel de vengeance et la dette de sang, chez les Germains, étaient un héritage qui passait des pères aux enfants, et Clotilde ne voulut ni renoncer à son droit, ni remettre la dette. De nos jours, la pieuse veuve aurait offert à Dieu ses douloureux souvenirs pour obtenir le pardon des victimes et du bourreau. Elle ne le fit pas; n'en soyons pas surpris : il est si malaisé, même aux âmes d'élite, de s'élever au-dessus des préjugés et des passions de leur temps!

20° *Des évêques trahirent-ils, en faveur des Francs, le roi de Bourgogne Sigismond, parce qu'il tardait trop à se soumettre à l'Eglise et à l'empereur de Constantinople?*

TEXTE DE M. FAURIEL. — « L'empire d'Occident tombé et la domination de Rome restreinte à l'Italie, le clergé gallo-romain, surtout celui du Midi, se flattait encore que la souveraineté de la Gaule serait transférée aux empereurs d'Orient, et il usait de son autorité pour décider et hâter ce résultat, objet de ses vœux. Il entreprit donc, dès qu'il en vit la possibilité, de persuader aux chefs des Burgondes de reconnaître la suprême politique de Constantinople sur la portion de la Gaule qui leur était échue; et ceux-ci ne repoussèrent pas ces insinuations, si peu d'accord qu'elles fussent avec la fierté des conquérants germains.

(1) *Inscriptions antiques de Lyon*, dernière livraison de ce savant ouvrage, chapitre sur la reine Carétène, par M. Alphonse de Boissieu, qui s'appuie de l'opinion de M. le comte Carlo Troya, *Storia d'Italia*, vol. II, part. II.

« Il y a dans quelques unes des lettres qui nous restent d'Avitus, évêque de Vienne sous les règnes de Gondebaut et de Sigismond, des témoignages aussi positifs que curieux de ces assertions. Ces lettres sont adressées à l'empereur Anastase au nom de Sigismond. Voici des fragments d'une, dans laquelle celui-ci informe le premier de la mort de Gondebaut, son père, et sollicite pour lui-même le titre de patrice romain, que le roi défunt avait obtenu du gouvernement de Constantinople : « Eloigné de corps de notre très-glorieux prince, nous sommes devant lui en esprit... Mon peuple est le vôtre ; mais il me plaît moins de lui commander que de vous obéir. Mes ancêtres se sont acquittés de leurs devoirs envers les vôtres et envers Rome, de manière à prouver que nous regardions comme la première de nos illustrations celle qui est attachée aux offices militaires que nous conférait votre Hautesse, et mes devanciers ont toujours mis plus de prix à ce qu'ils recevaient de leurs princes qu'à ce qu'ils tenaient de leurs pères. Quand nous paraissions gouverner notre nation, nous ne pensons rien faire de plus que de commander à vos hommes de guerre (1). »

« Il n'y avait guère de vraisemblance à supposer Sigismond aussi pieusement, aussi profondément soumis à l'empereur d'Orient, qu'il semblerait l'avoir été à en juger par l'obséquieuse rhétorique d'Avitus. Mais il n'y en a pas moins, sous l'emphase maniérée de cette rhétorique, un fait positif et caractéristique. Il est certain que Sigismond, roi des Burgondes, conquérant d'un tiers de la Gaule, demanda à Anastase, empereur de Constantinople,

(1) M. Fauriel n'indique pas le numéro d'ordre de la pièce à laquelle appartient cet extrait ; il est de l'épître 83. Je n'ai pas copié deux autres citations analogues qui accompagnent celle-ci dans l'*Histoire de la Gaule méridionale* ; je craignais d'être trop long. Je me borne à dire qu'elles sont tirées des épîtres 69 et 84.

et en obtint comme une faveur, la dignité romaine de patrice, dignité qui entraînait pour lui, sinon la réalité, du moins les apparences les plus formelles de la dépendance et de la soumission. Or, il y avait là, pour un chef de conquérants germaniques, un sentiment très-peu germanique; il y avait là une sorte d'abnégation volontaire et gratuite de l'orgueil et des droits de la conquête.

« Ces faits suffiront, je pense, pour attester qu'il n'y avait au cinquième siècle, dans l'arianisme des Burgondes, rien de bien énergique, rien de bien menaçant pour le clergé catholique du Midi. Dans cet état de choses, ce clergé pouvait et devait faire ce qu'il fit effectivement, travailler en même temps à la double conversion des chefs burgondes, je veux dire à leur conversion politique à la domination de Constantinople et à leur conversion religieuse au catholicisme. Il n'y avait, à ce qu'il semble, ni témérité ni folie à lui à espérer l'une et l'autre; il n'y fallait peut-être qu'un peu de temps et de patience.

« Mais le clergé était ardent et pressé dans ses vœux et dans ses efforts; il était plein d'horreur et de défiance pour l'arianisme, et, de toutes les chances qu'il avait d'en triompher, la meilleure dans son idée n'était pas la plus persuasive, la plus paisible, la plus douce, mais la plus prompte, dût-elle être d'ailleurs orageuse et violente. Il ne faut donc pas perdre de vue qu'au milieu des événements dont je vais bientôt reprendre le récit, les Burgondes et leurs chefs étaient encore ariens, et peut-être aurons-nous lieu de présumer que leur hérésie fut pour quelque chose dans les troubles et les revers qui amenèrent si promptement la chute de leur domination (1). »

OBSERVATIONS. — Ces assertions sont presque toutes à rejeter.

Dans les trois épîtres dont M. Fauriel cite des extraits,

(1) Fauriel, *Hist. de la Gaule mérid.*, t. I, p. 573.

il n'est pas du tout question de solliciter le titre de patrice pour Sigismond. Ce prince en était depuis longtemps revêtu quand il remplaça son père sur le trône; il l'avait déjà reçu lorsqu'il abjura l'arianisme (1). Or, au moment de cette abjuration de Sigismond, Gondebaud était encore vivant, puisqu'il l'approuva. Les témoignages de l'histoire sont précis sur tous ces faits (2).

Saint Avite, en exprimant, au nom de son maître, l'intention de remplir fidèlement les devoirs d'allié, d'officier de l'empereur et d'hôte de l'empire, n'essayait pas de soumettre la Bourgogne envers Constantinople à quelque vassalité nouvelle, puisque ces faveurs impériales et cette soumission reconnaissante de Sigismond dataient de ses ancêtres, ainsi qu'il le déclare, et formaient un glorieux héritage de sa famille. Était-ce donc aussi l'épiscopat qui avait poussé à ces dignités, dangereuses, selon M. Fauriel, pour leur indépendance, les prédécesseurs du jeune roi : Gondebaud son père, Chilpéric son oncle, Gondioc son aïeul? Étaient-ce les évêques qui avaient pris dans ce même piège, à Tournai, Clovis et son père, nommés maîtres de la milice en Gaule? Quelles sollicitations avaient-ils faites à Constantinople quand Anastase envoya au roi franc, vainqueur du Visigoth Alaric, la couronne de consul et d'auguste? Et Attila, qui, dans sa cour sauvage

(1) Bollandus, maii t. I, die 1^a, p. 84 : « Cum Sigismundus... jam honore patriciatus accinctus, arianæ pravitatis abjecisset perfidiam, etc. » — Voici le sujet des trois épîtres auxquelles M. Fauriel a fait allusion. La première (*Ep.* 69) est pour recommander à l'empereur un personnage du royaume de Bourgogne se rendant à Constantinople; la deuxième (*Ep.* 83) est toute d'hommages et de compliments; la troisième (*Ep.* 84) est une lettre d'excuses. Si le nouveau roi n'a pas annoncé plus tôt son arrivée au trône, c'est que l'ambassade envoyée à Anastase s'est vue arrêtée par Théodoric.

(2) Bollandus, ubi supra, p. 87. — M. Henri Martin, *Hist. de France*, t. I, p. 393 : « Ces princes (*Gondebaud et ses frères*) se rallièrent volontiers à l'empire, dont ils ne nièrent jamais la suprématie. » — Voir encore p. 400.

de Germanie, était revêtu du titre de général des armées romaines, avait-il reçu cette distinction à l'instigation des prélats orthodoxes? Je pourrais allonger cette liste de Barbares dignitaires de l'empire. Or, de ce que Sigismond a choisi saint Avite pour interprète de sa royale gratitude, il ne s'ensuit donc pas qu'il se soit laissé imposer les idées de l'évêque de Vienne, puisque bien d'autres avant cette époque, et qui n'avaient pas de clercs pour secrétaires, ne se montraient pas moins fiers de porter cette livrée des empereurs d'Orient.

M. Fauriel ne reconnaît pas dans le langage prêté à Sigismond le ton d'un Germain et d'un conquérant. Il a raison ; mais il devrait distinguer deux choses dans ces lettres : le style et l'intention. Quant au style, qui est le fait des secrétaires du prince, on y trouve le mauvais goût du sixième siècle, le jargon des chancelleries de la décadence impériale. Il est curieux d'entendre Cassiodore, chargé en Italie de la correspondance des rois ostrogoths, parler absolument comme saint Avite. Il disait à Anastase de la part de Théodoric le Grand : « Vous êtes la gloire la plus éclatante de tous les royaumes ; vous êtes la défense salutaire de l'univers entier, que les autres chefs reçoivent avec juste raison, comme découvrant en vous quelque don merveilleux... L'âme inclinée, nous vous supplions de ne pas suspendre à notre égard la glorieuse charité de votre mansuétude(1). » Athalaric laissait écrire à Justinien : « Je place bien au-dessus de ma souveraineté de savoir qu'un si puissant et si glorieux monarque m'est propice... C'est vous surtout qui réglez dans ces provinces, où votre charité ordonne tout (2). »

Ces métaphores si humbles n'étaient pourtant pas seulement de la mauvaise rhétorique. Les rois germaniques, en y recourant, espéraient vraisemblablement s'attacher les

(1) Cassiodore *Variarum*, l. I, Ep. 4.

(2) Ubi supra, l. VIII, Ep. 4.

anciens habitants par le spectacle des dignités de l'empire et de l'amitié des empereurs ; ensuite, ils obéissaient aux mœurs nationales, qui obligeaient à la fidélité et au service militaire envers un donateur ceux qui avaient accepté des terres ou d'autres *bénéfices*. Tel était le cas des Bourguignons et des Goths, admis à titre d'hôtes sur le sol romain (1).

L'examen des circonstances au milieu desquelles se trouvait Sigismond rend trop naturellement raison du langage de sa correspondance pour qu'on y soupçonne une ruse des évêques : ruse invraisemblable, puisque le prince n'aurait pas envoyé ces lettres s'il n'en avait pas approuvé la pensée ; ruse inutile, puisque l'Eglise n'aurait rien gagné à mettre les Gaules sous le joug d'Anastase, qui, de si loin, ne pouvait les défendre, et qui était hérétique, partisan d'Eutychès.

De cette docilité de Sigismond à signer les poétiques et louangeuses épîtres de l'évêque de Vienne, M. Fauriel a conclu que le clergé, s'il n'eût été impatient, aurait pu, sans folie, espérer la conversion de la Bourgogne à l'empereur et à l'Eglise. Mais cette double réunion, ce me semble, était faite. La sujétion envers Constantinople pouvait-elle être plus profonde, à moins que le roi n'abdiquât, ce que ni Anastase ni le clergé ne songeaient, certes, à demander ? L'attachement à l'orthodoxie ne laissait rien non plus à désirer, puisque Sigismond, que le martyrologe compte au nombre des saints, fit monter avec lui le christianisme sur le trône, et puisque dès ce moment l'hérésie s'affaiblit, pour disparaître bientôt de la Bourgogne. L'impatience fougueuse attribuée à l'épiscopat est donc aussi chimérique que ses motifs prétendus.

(1) Pour bien comprendre le caractère de l'invasion germanique, voir les *Etudes sur l'histoire, les lois et les institutions de l'époque mérovingienne*, par M. de Pétigny, et le rapport sur cet ouvrage présenté à l'Académie des Belles-Lettres en 1845 par M. E. Laboulaye (*Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 2^e série, t. 1, p. 551).

Notons encore les fluctuations de la pensée de M. Fauriel. Il assure que le clergé, trop pressé, se décide à armer contre l'arianisme toutes les chances de destruction, même une tempête politique ; puis il conclut que, dans ces malheurs qu'il va raconter, l'intervention néfaste de l'Eglise ne pourra que se *présumer*, et *peut-être* encore ! Alors pourquoi a-t-il si énergiquement affirmé sa participation ?

Ensuite, il semble ne voir que sous Sigismond le clergé se lassant, dans son impatience, des combats tout pacifiques du syllogisme et de la discussion ; et, ailleurs, c'est dès le baptême de Clovis qu'il croit entendre les menaces de l'Eglise contre la Bourgogne (1) : nouvelle contradiction. Au reste, l'assertion est aussi fausse dans un cas que dans l'autre.

TEXTE DE M. FAURIEL. — « La première guerre importante où s'engagèrent les fils de Clovis fut celle contre les Burgondes. Gondebaud, ce même roi des Burgondes dont Clovis avait été l'ennemi, mourut en 516, laissant deux fils, Sigismond et Gondemar, dont le premier lui succéda. C'était, à en juger par l'ensemble de ses actions, un excellent homme, mais faible, peu guerrier... Sigismond avait passé de l'arianisme au catholicisme ; mais comme il n'osait pas confesser publiquement sa foi nouvelle, l'avantage qui devait nécessairement résulter de sa conversion pour le clergé orthodoxe de ses Etats était à peu près perdu, et sa réconciliation au parti catholique restait incomplète. C'était peut-être là son plus grand danger.

« Eût-il été le chef le plus belliqueux et le mieux soutenu par ses sujets, Sigismond aurait encore eu trop à faire, pressé comme il l'était, au midi par les Ostrogoths, et sur toutes ses autres frontières par les Franks... Il y a tout lieu de croire qu'à dater du moment où ils s'étaient établis en Provence, les Ostrogoths n'avaient point cessé d'être en guerre avec lui...

(1) *Hist. de la Gaule mérid.*, t. II, p. 43.

« (En 523.) Sous prétexte de venger la mort des parents de leur aïeule Clotilde assassinés autrefois par l'ordre de Gondebaud, les fils de Clovis réunirent leurs troupes en un seul corps d'armée et marchèrent contre le roi Sigismond, le fils et le successeur du meurtrier. Le biographe contemporain de ce roi dit expressément qu'une très-grande multitude de Burgondes traitres s'associa aux Franks pour le faire périr et pour ravager les villes et les campagnes de son royaume (Bollandus, 1^{re} mai). Ce biographe n'ajoute rien d'où l'on puisse conclure expressément que les fils de cette conspiration burgondienne en faveur des Franks fussent entre les mains du clergé catholique; mais il n'en est pas moins permis de soupçonner qu'elle n'était qu'une suite ou une reprise des anciennes manœuvres ecclésiastiques par lesquelles avait été provoquée ou accélérée l'irruption des Mérovingiens dans l'intérieur de la Gaule. Quoi qu'il en soit, Sigismond ne se livra pas sans résistance (1). »

OBSERVATIONS. — M. Fauriel présume la complicité des évêques dans la seconde expédition des Francs contre la Bourgogne pour deux raisons : la première, c'est que Sigismond n'osait professer publiquement son orthodoxie; la seconde, c'est que quelques ramifications des anciennes manœuvres cléricales découvertes au temps d'Apruncule, évêque de Langres, purent bien s'étendre jusqu'en 523.

Nous examinerons successivement ces deux raisons.

Premièrement, Sigismond était orthodoxe et ne craignait pas de le paraître. Ce fut son père qui désira s'unir en secret à l'Eglise catholique (2); mais toute la vie de Sigismond prouve que le jeune prince ne dissimula jamais ses croyances. On lit dans sa biographie : « Gondebaud, quoique sectateur de la loi gothique, permit à ses fils d'embrasser le culte de la religion chrétienne et

(1) T. II, p. 401.

(2) S. Greg. Tur., *Hist. Franc.*, l. II, c. xxxiv.

catholique. Fort de cette autorisation, le jeune et vénérable enfant Sigismond, quand il arriva à l'âge mûr, fut enflammé d'une dévotion si grande pour les églises et les sanctuaires des saints, qu'il passait sans relâche les jours et les nuits à veiller, à jeûner et à prier (1). » « Il attachait son esprit aux études religieuses avec une extrême attention dès qu'il eut adopté la foi au dogme catholique (2). »

Gondebaud avait confié, vers la fin de sa vie, le gouvernement d'une partie de ses Etats à Sigismond, qui fixa sa résidence à Genève (3). Il y prodigua tous ses soins à la propagation de l'orthodoxie. Saint Avite de Vienne, se plaignant à lui d'un arrêté de Gondebaud, ajoutait : « Notre triomphe brille plus glorieusement sous votre administration, puisque les deux hérésies (*l'arianisme et le photinianisme*) se trouvent réunies en une seule, dont vous travaillez vous-même tour à tour à gagner et à convaincre les partisans ; de sorte que le nombre des schismatiques diminue aussi bien que celui des schismes (4). »

Nous le retrouvons avec le même zèle religieux quand il remplace Gondebaud sur le trône de Bourgogne. Son ancien historien le montre alors en même temps occupé du bonheur *de sa patrie et de son armée*, puis à jeûner et à élever un monastère sur les lieux consacrés par le martyr de la légion thébaine. Trompé par un mensonge de sa seconde épouse, il fit mourir son fils Sigéric. Mais bientôt après on le vit, déchiré de remords, parcourir une foule d'églises, arriver à Agaune épuisé d'abstinences, y établir la psalmodie chez les moines, « et demander pieusement que la volonté de Dieu lui enseignât ce qu'il avait encore à faire pour mériter le royaume de la céleste patrie (5). »

(1) Bollandus, maii t. I, die 1, *Vita S. Sigismundi*, p. 87

(2) Bollandus, ubi supra, p. 84.

(3) S. Greg. Tur., *Epitomata*, c. xxxiv.

(4) Opera S. Aviti, *Ep.* 29.

(5) Bollandus, maii t. I, die 1, *Vita S. Sigismundi*, p. 87

Les Francs, l'ayant tué, le jetèrent dans un puits; son corps y demeura trois ans. Les saints personnages des environs, pendant tout cet intervalle, crurent voir chaque nuit briller en cet endroit une flamme divine. Les moines d'Agaune furent enfin autorisés à recueillir ses précieux restes; autour desquels se multiplièrent longtemps les miracles, selon les martyrologes, sa biographie et saint Grégoire de Tours. Aussi une fête en l'honneur de saint Sigismond se célébrait-elle dans l'église de Prague (1).

Est-il nécessaire de demander si cette vie ressemble le moins du monde à celle d'un arien converti secrètement, mais qui n'ose laisser percer sa foi? La réconciliation du roi avec le *parti catholique* était donc complète, et ce n'est plus dans la haine de l'Eglise que M. Fauriel doit placer le *plus grand danger* de Sigismond.

Le second motif pour M. Fauriel de soupçonner la connivence du clergé dans la guerre des fils de Clovis contre le fils de Gondebaut, c'est que d'anciennes intrigues du siècle précédent pouvaient bien avoir survécu à ceux qui en étaient les auteurs et se réveiller en 523.

Rappelons d'abord l'événement auquel on fait allusion. *L'Histoire de la Gaule méridionale* le raconte en ces termes : « Déjà antérieurement à 481, Childéric régnant encore (*chez les Francs*), il y avait eu parmi les Gallo-Romains de la frontière septentrionale des Burgondes (*à Langres et aux environs*) des intrigues et des mouvements qui avaient pour but d'attirer les Franks dans le pays et de leur en livrer la seigneurie. C'était l'évêque de Langres, Apruncule, qui s'était mis à la tête de ces intrigues; elles avaient été découvertes et dénoncées à Gondebaut, qui avait aussitôt expédié l'ordre d'arrêter Apruncule; mais, averti à temps, celui-ci s'était évadé, et avait couru chercher un refuge au-delà de la Loire, chez les Arvernes, qui, plus tard, le firent évêque. Je ne sais

(1) Bollandus, ubi supra, p. 85 et 87.

s'il serait exact de dire que la tentative d'Apruncule fut manquée; cette tentative se réduisait à un appel aux Franks; or, il y a lieu de croire que cet appel ne fut pas tout à fait perdu. Il est permis de le compter pour quelque chose parmi les raisons qui, un peu plus tard, déterminèrent Clovis à s'avancer en conquérant dans l'intérieur de la Gaule (1). »

Or, ces intrigues du clergé, découvertes en 481, n'ont pas pu continuer jusqu'en 523 : d'abord, parce qu'elles sont une imagination de M. Fauriel; ensuite, parce que, fussent-elles historiques, les temps étaient bien changés d'Apruncule à Sigismond.

M. Fauriel dit que les intrigues à la tête desquelles se trouvait Apruncule furent découvertes et dénoncées. Or, le texte de saint Grégoire de Tours, texte que M. Fauriel lui-même cite en note, je ne sais pourquoi, puisqu'il ne laisse pas d'arranger l'histoire à sa fantaisie, ce texte dit seulement (2) qu'Apruncule « fut soupçonné, » *cæpit haberi suspectus*. Un soupçon est-il donc une preuve? L'existence des *anciennes manœuvres ecclésiastiques* en faveur des Francs est donc loin d'être établie. Quand elle le serait, que s'ensuivrait-il? Ces manœuvres de l'an 481 n'auraient pu se continuer en 523.

Les temps n'étaient plus les mêmes. Sigismond, roi

(1) T. II, p. 29. — Nous avons vu plus haut, d'après saint Grégoire, que la fuite de saint Apruncule arriva sous Clovis, vers 488. — M. Mermet, dans son *Histoire de la ville de Vienne*, t. II, p. 41, raconte ce fait avec cet art heureux qu'on lui connaît d'orner et de faire grandir les choses : « D'autres évêques, plus rapprochés des frontières des Francs, agissaient dans l'intérêt de Clovis, presque à découvert. Ce fut ainsi qu'Apruncule, évêque de Langres, après avoir préparé son diocèse à un changement de maître, se rendit à Dijon dans l'intention de disposer également les habitants à se prononcer pour le roi des Francs. Mais ses menées ayant été découvertes, il échappa à la punition qu'il avait méritée. » — M. Henri Martin, *Hist. de France*, t. I, p. 419-470.

(2) S. Greg. Tur., *Hist. Franc.*, l. II, c. xxiii.

catholique et entouré de fils catholiques comme lui (1), venait d'achever, en l'améliorant, l'œuvre des dernières années de son père, la rédaction des lois gombettes. Maintenant toute diversité légale entre les Bourguignons et les Romains a disparu, et il n'est enfin plus permis aux vainqueurs de s'emparer des biens des anciens habitants (2). La foi, la propriété, l'honneur, se trouvaient ainsi rassurés, et ce n'était pas en appelant les Francs que l'on devait espérer de recouvrer l'indépendance.

Il n'est donc pas permis de penser que la guerre contre Sigismond ait pu être la suite ou la reprise des intrigues d'Apruncule, fût-il vrai qu'Apruncule eût intrigué.

Veut-on réellement connaître la cause de cette guerre des fils de Clovis? Il faut ouvrir l'ancienne *Histoire des Francs*, et on y lira : « Sigismond, s'étant rendu à Agaune après le meurtre de son fils, y demeura bien des jours, dans le jeûne et dans les larmes, à prier pour obtenir son pardon... Il retourna à Lyon, mais la justice divine le suivait. La reine Clotilde parla à Clodomir et à ses autres fils, et leur dit : « Que je n'aie pas à me repentir, mes chers enfants, de vous avoir nourris avec tendresse; « soyez, je vous prie, indignés de mon injure, et mettez « l'habileté de vos soins à venger la mort de mon père et « de ma mère. » Eux, ayant entendu ces paroles, marchèrent vers la Bourgogne, et se dirigèrent vers Sigismond et son frère Gondemar (3). »

Le clergé ne fut pas moins étranger à la funeste issue qu'il ne l'avait été à la cause toute politique de cette guerre. Ce furent les Bourguignons qui trahirent. « Une

(1) On trouve, parmi les fragments littéraires de saint Avite, le titre d'une *Homélie prononcée à la conversion de monseigneur Sigéric, le lendemain du jour où sa sœur fut retirée de l'hérésie arienne*. Sigéric est le malheureux que Sigismond trompé fit mourir plus tard.

(2) M. Guizot, *Hist. de la civilisation en France*, t. I, leç. x, p. 278. — M. Fauriel, t. I, p. 525.

(3) S. Greg. Tur., *Hist. Franc*, l. III, c. vi.

très-grande multitude de Bourguignons, est-il dit dans la vie du prince, se joignit aux Francs. Sigismond, se voyant ainsi pressé, gagna la montagne de Versallis... Alors les Bourguignons, plus par nécessité que par volonté, se rendirent aux Francs de diverses manières, promettant de rechercher soigneusement et de livrer garrotté le saint homme Sigismond, leur roi. Sigismond, ayant connu leur promesse et leur méchanceté, coupa sa chevelure et changea son vêtement laïque pour celui des moines. Occupé de jeûnes et de veilles, il goûtait un peu de repos dans ce lieu, quand quelques Bourguignons vinrent à lui, comme guidés par leur affection, et promirent de le conduire au tombeau des saints. Des troupes de Bourguignons et de Francs arrivèrent aux portes du monastère d'Agaune, et les Bourguignons, à l'imitation du traître Judas, jetèrent les mains sur lui, le chargèrent de chaînes et l'abandonnèrent aux Francs (1). »

Ce fut donc Clotilde qui mit les armes aux mains de ses fils pour venger le meurtre de sa famille et en recouvrer l'héritage ; ce furent les Bourguignons qui le livrèrent. Il n'y a donc rien à reprocher au clergé ni à l'orthodoxie ; bien loin de là, vous devriez admirer leur fidélité, qui osait abriter le proscrit.

Si les évêques appelèrent les Francs en Bourgogne contre Sigismond et l'arianisme, qui est-ce donc qui appelait aussi les Ostrogoths ariens, non moins avides de cette proie que les autres Barbares ? Les Alpes n'arrêtaient pas les troupes ostrogothes, et vous prétendez qu'il fallait que la main des évêques préparât la route de la Bourgogne aux Francs, que le Rhône seul en séparait !

L'opinion qui fait du clergé l'auteur principal de la guerre contre Sigismond est donc complètement fausse.

(1) Bollandus, *Vita S. Sigismundi*, p. 87.

21° Quelle fut la conduite du clergé de l'Auvergne pendant la guerre des fils de Clovis dans cette province?

TEXTE DE M. MICHELET. — « Theuderic, qui n'avait pas pris part à l'expédition de Bourgogne, mena les siens en Auvergne... C'est qu'en effet cette province avait jusque là seule échappé au ravage général de l'Occident. Tributaire des Goths, puis des Francs, elle (*l'Auvergne*) se gouvernait elle-même. Les anciens chefs des tribus arvernes, les Apollinaires, qui avaient vaillamment défendu ce pays contre les Goths, sentirent à l'approche des Francs qu'ils perdraient au change; ils combattirent pour les Goths à Vouglé. Mais là, comme ailleurs, le clergé était généralement pour les Francs. Saint Quintien, évêque de Clermont, et ennemi personnel des Apollinaires, semble avoir livré le château; les Francs tuèrent au pied même de l'autel un prêtre dont l'évêque avait à se plaindre (1). Le petit-fils de Sidonius, le sénateur Arcadius, appela en Auvergne Childebert au préjudice de Theuderic (530), préférant sans doute sa domination à celle de l'ami de saint Quintien, du barbare roi de Metz (2). »

OBSERVATIONS. — Les Arvernes, sous les Goths et sous les Francs, ne se gouvernèrent pas eux-mêmes. Lorsque leur pays eut été cédé à Euric par l'empereur Julius Népos, « le roi goth, dit saint Grégoire, mit à la tête de sept villes le duc Victorius, qui se rendit promptement à Clermont... Il y demeura neuf ans (3). » Après la mort de Clovis, son fils Thierry (*Theuderic*) eut l'Auvergne dans son

(1) *Hist. de France*, t. II, c. I, p. 212.

(2) Note sur l'Auvergne, à la fin du premier volume de l'*Histoire de France* de M. Michelet, p. 492.

(3) *Hist. Francorum*, t. II, c. xx.

lot, et il y établit Basole pour gouverneur (1). Je ne chercherai pas à compléter la liste de ces représentants des rois francs ou visigoths en Auvergne; il suffit de ces exemples pour savoir qu'il y en eut, et que les Arvernes n'achetaient que par un tribut le droit d'administrer eux-mêmes leurs affaires. Si donc ils combattirent à Vouglé, ce ne fut pas parce que l'approche des Francs leur fit sentir qu'ils perdraient au change, mais parce qu'Alaric, leur souverain, les avait appelés aux armes. Ils obéirent à un devoir et non à un calcul.

La plus grande partie de l'armée arverne resta sur le champ de bataille de Vouglé avec ses principaux sénateurs. M. Fauriel ajoute : « Apollinaire, entre autres, y fut tué (2). » Saint Grégoire, que l'auteur indique en note, ne parle pas de la mort d'Apollinaire; il dit seulement que les Arvernes l'avaient pour chef (3); plus tard il nous le montrera sur le siège de Clermont, déjà illustré par son père saint Sidoine (4). Après la défaite des Visigoths et la mort d'Alaric, ce fut Thierry, fils aîné de Clovis, qui s'empara de Clermont, d'Alby et de Rodez. « Il alla, raconte l'historien des Francs, et soumit ces villes au pouvoir de son père, depuis les frontières des Goths jusqu'à l'extrémité de celles de la Bourgogne (5). » Saint Grégoire, par conséquent, ne dit pas, comme M. Michélet, que le clergé arverne favorisât les Francs; il ne dit pas, comme M. Fauriel, que le clergé aplanit partout les voies à l'armée d'invasion, ni que les dévastations, les pillages et les cruautés marquassent tellement les pas du

(1) Mabillon, *Annales Ord. S. Bened.*, t. I, l. II, c. XLVIII.

(2) T. II, c. LVIII.

(3) L. II, c. XXXVII : « Maximus ibi tunc Arvernorum populus, qui cum Apollinare venerat, et primi qui erant ex senatoribus corruerunt. »

(4) S. Greg. Tur., *Hist. Franc.*, l. III, c. II.

(5) S. Greg. Tur., l. II, c. XXXVII.

jeune prince, que, lorsqu'il devint roi de cette contrée, il n'y fût connu que par des violences (1).

M. Michelet fait de la prise du château où périt un prêtre un épisode de cette première guerre des Francs en Auvergne, après la bataille de Vouglé : anachronisme de plus de vingt années; car cet événement n'eut lieu que pendant l'expédition de 530 (ou mieux de 532), dont nous allons parler.

L'éloquent historien a tâché de réhabiliter, aux dépens de saint Quintien, le sénateur Arcadius; il le représente choisissant pour son pays la domination de Childebert, plus humaine que celle de Thierry. On ne sait donc pas ce qu'était Arcadius?

Quand Childebert, d'accord avec Clotaire que ses suggestions avaient entraîné, voulut se débarrasser de ses neveux, les fils de Clodomir, et prendre leur héritage, ce fut Arcadius qui présenta à sainte Clotilde des ciseaux et une épée, afin qu'elle choisît pour les orphelins le cloître ou la mort; ce fut lui qui s'empara d'un premier mot échappé à l'indignation de la vieille reine et se hâta d'apporter cet arrêt contre les victimes (2). Arcadius n'était que l'agent abominable de cet abominable Childebert, dont la cruauté ne se laissa point dépasser par celle de Thierry.

Le roi de Paris dut à cette complicité d'Arcadius d'être appelé en Auvergne.

« Thierry étant encore chez les Thuringiens, dit saint Grégoire de Tours, le bruit se répandit en Auvergne qu'il avait été tué. Arcadius, un des sénateurs arvernes, engagea Childebert à ne pas manquer l'occasion de s'emparer de ce pays. Childebert alla sans retard à Clermont... Mais comme les portes de la ville étaient fermées, et qu'il ne trouvait pour s'introduire aucun chemin ouvert,

(1) *Hist. de la Gaule mérid.*, t. II, p. 444.

(2) S. Greg. Tur., *Hist. Franc.*, l. III, c. XVIII.

Arcadius brisa la serrure d'une porte et le fit entrer. Pendant ce temps-là, on annonce que Thierry vit et qu'il est revenu de Thuringe. Childeberr, s'en étant assuré, partit. » Thierry marcha contre les Arvernes. « Alors Arcadius, auteur du crime, lui dont la lâcheté était cause qu'on ravageait le pays, gagna la ville de Bourges. A cette époque, elle faisait partie du royaume de Childeberr (1). »

Or, puisque Arcadius n'appela Childeberr que lorsqu'il crut Thierry mort, il ne chercha donc pas à délivrer sa patrie du joug de ce dernier prince, pour la soumettre à un prince plus chrétien.

L'erreur de M. Michelet me fait songer à celle de deux autres écrivains célèbres. M. Fauriel a dit : « Ayant échoué dans une autre conspiration dont il paraît que le but était de se soustraire à toute seigneurie mérovingienne (*mais que Thierry avait pardonnée*), les Arvernes se rabattirent à une prétention plus modeste, à celle de se donner un roi de leur choix à la place de celui que le sort leur avait imposé (2). » On ne peut souscrire à cette observation. Si le choix fait par Arcadius eût été celui du peuple, on aurait reçu Childeberr en triomphe, au lieu de lui fermer les portes à la face. Thierry, il est vrai, ne trouva pas plus tard ses sujets mieux disposés à l'accueillir; c'est qu'il avait annoncé à ses troupes qu'en les conduisant en Auvergne il les menait au pillage (3). Cette résistance des Arvernes à leur propre souverain ne prouve donc pas qu'ils se fussent donnés à celui de Paris; ils rejetaient l'un comme usurpateur, et tâchaient de se dérober à l'autre pendant qu'il serait furieux.

L'auteur de *Dix Ans d'études historiques* tombe aussi dans une singulière méprise sur la cause de cette expédition de Thierry, roi de Metz. « En l'année 532, dit-il,

(1) S. Greg. Tur., *Hist. Franc.*, l. III, c. IX, X, XII.

(2) T. II, p. 114.

(3) S. Greg. Tur., *Hist. Franc.*, l. III, c. II.

Théoderik, l'un des fils et des successeurs de Chlodowig, dit à ceux des guerriers franks qu'il commandait : « Sui-
 « vez-moi vers la contrée des Arvernes, et je vous ferai
 « entrer dans un pays où vous prendrez de l'or et de
 « l'argent autant que vous en pourrez désirer. » Les
 Franks prirent les armes, et passant de nouveau la Loire,
 ils s'avancèrent sur le territoire des *Bituriges* et des *Ar-*
vernes. Ceux-ci payèrent alors avec usure la résistance
 qu'ils avaient osé faire à la première invasion. Tout fut
 dévasté chez eux. Telles étaient les relations de voisinage
 qu'entretenaient les Franks avec les populations gauloises
 restées en dehors de leurs limites (1). » Ceci renferme
 deux erreurs. Thierry vint non pas châtier une ancienne
 résistance à l'invasion, mais la conspiration récente. De
 plus, il est incroyable que le savant auteur de *Dix Ans*
d'études oublie que les Arvernes étaient non seulement
 voisins, mais encore sujets des Francs, depuis la conquête
 que Clovis en avait faite par les armes de son fils Théo-
 derik ou Thierry.

Je suis convaincu que l'évêque Quintien condamnait la
 révolte d'Arcadius. Sans doute, comme saint Grégoire, il
 jugeait que c'était un crime, et, avec le biographe de l'un
 des captifs de cette guerre, il s'indigna « de l'insolence de
 quelques hommes qui attiraient la colère de Thierry sur
 le Berry et l'Auvergne (2) ; » mais cela ne saurait autori-
 ser M. Michelet à dire que le prélat ait été « ennemi per-
 sonnel des Apollinaires. » Un fait important de la vie du
 saint démontre le contraire.

Cet ancien évêque de Rodez, retiré à Clermont, y fut
 choisi, en 515, pour succéder à Euphrasius. Deux illus-
 tres dames gauloises le vinrent alors conjurer de céder ce
 siège à un autre candidat. Il consentit, se déclarant très-

(1) M. Aug. Thierry, *Dix Ans d'études historiques*, p. 270, article :
Sur le caractère des Franks, 5^e édition, 1846.

(2) Mabillon, *Sæcul. Bened.*, t. I, *Vita S. Fidoli*, p. 197.

heureux de trouver dans l'église de Clermont sa nourriture et le temps de vaquer à la prière. Le nouvel évêque étant mort peu après, Quintien fut réélu. Or, pour qui Quintien avait-il renoncé à la chaire épiscopale? Ce fut pour Apollinaire, le héros de Vouglé, le père du traître Arcadius. Et les deux solliciteuses comment se nommaient-elles? Ce furent encore deux membres de la famille des Apollinaires : Alcime, tante d'Arcadius, et Placidine, sa mère (1). La haine de Quintien contre les descendants de saint Sidoine Apollinaire a donc tout l'air d'une affection dévouée.

Cet évêque aima les Francs; mais aimait-il particulièrement *le barbare roi de Metz*? C'est une question à laquelle l'histoire ne donne point de réponse affirmative.

Quoi qu'il en ait pu être, cette affection n'alla pas jusqu'à livrer le peuple à la colère de Thierry. « Cet homme bienheureux, dit l'histoire de Quintien, était si assidu à la prière et si attaché à son peuple, qu'à l'arrivée de Thierry, et quand l'armée entourait la ville, le saint de Dieu parcourait la nuit les murailles en psalmodiant, et priait sans relâche, dans le jeûne et les veilles, pour que le Seigneur daignât promptement secourir le pays et ses habitants. Or, Dieu, par sa miséricorde, et à cause de la prière de son prêtre, que le roi songeait à reléguer en exil, adoucit Thierry au moment où il formait le projet de renverser les murailles. Dieu, pour modérer la colère du prince, se servit d'une terreur nocturne et des conseils d'Helpingus. Ce duc disait à Thierry : « Le pontife de Clermont passe pour grand auprès du Seigneur; n'accomplissez pas ce que vous vous proposez; ne faites aucun mal à l'évêque, et ne détruisez pas la ville. » Le roi reçut ces avis avec clémence, et ordonna que, jusqu'à huit milles de la ville, personne ne fût lésé (2). »

(1) *Hist. Franc.*, l. III, c. II.

(2) S. Greg. Tur., *Vite Patrum*, c. IV, n° 2 : « Ne ullus ab octavo

C'est ainsi que Quintien servait les siens et trahissait ses concitoyens ! ce qui n'empêche pas M. Michelet de lui préférer Arcadius.

J'éprouve quelque dégoût à aborder le fait particulier de la reddition du château où périt ce prêtre dont la mort paraîtrait, d'après M. Michelet, avoir été le prix exigé par Quintien pour une trahison. Or, voici comment l'historien des Francs raconte l'événement :

« Les ennemis s'emparent du château de Lovolautrum, et tuent misérablement à l'autel de l'église le prêtre Proculus, qui avait fait autrefois une injure à saint Quintien... C'est par l'esclave de Proculus que les assiégés, en sûreté, sont livrés aux mains des ennemis (1). »

M. Michelet a lu ce passage dans saint Grégoire, il l'a lu, et il n'a pas honte de dire que la forteresse où devait être massacré l'ennemi de Quintien lui *semble* avoir été livrée par ce prélat !

Après une inadvertance pareille, faut-il signaler une simple erreur de géographie ? Notre historien croit que Lovolautrum était la forteresse de Clermont. Cela ne peut être vrai, car alors on n'aurait pas attaqué ce château, tout, à huit milles de la ville, se trouvant protégé par un ordre de Thierry.

Il est donc clair que Quintien, resté dans sa ville épiscopale, comme on l'a vu, ne put livrer le château, distant pour le moins d'environ trois lieues (huit milles). Serait-ce pour éviter la difficulté de faire ouvrir les portes d'une forteresse si éloignée par l'évêque demeuré à Clermont, que M. Michelet joint Lovolautrum à cette ville ?

urbi milliaro læderetur. » — M. Fauriel, t. II, p. 120, dit un peu inexactement que Thierry avait donné l'ordre de ne piller quoi que ce fût à *sept milles* de rayon à l'entour de la ville.

(1) S. Greg. Tur., *Hist Franc.*, l. III, c. III : « Denique per ipsius Proculi presbyteri servum jam securi populi traduntur in manus hostium. »

Les Arvernes, par conséquent, pas plus que les autres populations de la Gaule, indigènes ou conquérantes, ne furent vendus par l'Eglise aux Francs.

22^e Résumé.

On a prétendu que le clergé avait livré les Gaules aux Francs, et c'est à confirmer cette supposition que tendent plus ou moins directement toutes les assertions examinées dans le présent chapitre. Pour rendre probable ce concours de Clovis et de l'épiscopat, on a supposé les évêques investis d'une autorité civile toute puissante ; et, pour le rendre odieux, on a représenté les Francs comme les plus barbares d'entre les Barbares.

J'ai prouvé que les évêques n'avaient pas été aussi puissants, ni les soldats de Clovis aussi féroces qu'on l'a dit. Nous avons vu en Bourgogne et chez les Visigoths deux ou trois évêques souhaiter la domination des Francs ; mais aucun ne conspira. Le seul qui ait pris à ces guerres une part active, Galactoire de Lescar, n'était pas, à proprement dire, sujet d'Alaric.

Afin de comprendre la rapidité des conquêtes de Clovis, au lieu de lui chercher des complices dans l'épiscopat, il a suffi de se rappeler qu'il commandait à des troupes nombreuses, tirées de sa propre nation, de l'intérieur de la Gaule, de chez ses alliés d'outre-Rhin, et même du milieu des peuples ariens.

Il était d'autant plus indispensable d'étudier sérieusement cette question, que l'intervention du clergé dans les succès de Clovis est présentée par les plus éminents écrivains comme un fait indubitable, acquis à la science, qu'on affirmera désormais sans le discuter. « Klowig, âgé de vingt ans, dit Chateaubriand, avait attaqué la Gaule. *Les monuments historiques prouvent* que son invasion fut

favorisée, surtout dans le midi de la France, par les évêques catholiques, en haine des Visigoths ariens (1). »

Or, tous ces monuments que l'on invoque, nous les avons consultés avec soin, nous les avons minutieusement analysés et comparés, et jamais nous n'avons pu en faire sortir cette réponse : Les guerres de Clovis ou celles de ses fils furent des guerres de religion.

(1) *Analyse raisonnée de l'hist. de France*, première race. — Voir encore dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 2^e série, t. I, p. 551, le rapport de M. Edouard Laboulaye sur les *Etudes, etc.*, de M. de Pétigny, rapport présenté à l'Académie des Belles-Lettres en 1845.

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE PREMIER VOLUME.

AVERTISSEMENT DE LA DEUXIÈME ÉDITION.	page 1
INTRODUCTION.	IX
NOTICE BIOGRAPHIQUE SUR L'ABBÉ J.-M.-S. GORINI.	XXXIII

PREMIÈRE PARTIE.

DE QUELQUES FAITS ET DE QUELQUES PERSONNAGES IMPORTANTS
DE L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE.

CHAPITRE PREMIER.

LE CHRISTIANISME DE SAINT PIERRE ET DE SAINT PAUL.

1° Explications préliminaires	1
2° Saint Pierre voulait-il que les chrétiens judaïsassent ?	3
3° Y eut-il antagonisme de doctrine entre saint Pierre et saint Paul ?	5
4° Qu'est-ce que le christianisme indépendant attribué à saint Paul ?	7
5° Résumé	11

CHAPITRE II.

SAINT IRÉNÉE.

1° Notice	12
2° Saint Irénée fut-il d'abord évêque de Vienne ?	13
3° Sur une citation de l'Evangile faite à propos de saint Irénée .	13
4° Saint Irénée était-il peu érudit, peu métaphysicien ? . . .	17
5° Saint Irénée était-il peu théologien ?	21
6° Saint Irénée a-t-il manqué d'impartialité dans sa polémique ?	25
7° La plaisanterie de saint Irénée est-elle froide et cruelle ? . .	27
8° Saint Irénée ne pensait-il pas sur l'étude de l'antiquité comme pensèrent plus tard saint Prosper et Bossuet ?	31
9° Saint Irénée retira-t-il le pape Eleuthère du montanisme ? .	37
10° Le pape saint Victor était-il montaniste ?	42
11° Le montanisme menaçait-il de pénétrer à Lyon au temps de saint Irénée ?	45
12° Dans le débat sur la Pâque, au temps de saint Irénée, le pape Victor prétendait-il imposer son opinion particulière ? . .	46
13° Le pape Victor, dans le débat sur la Pâque, excommunia-t-il ses propres partisans ?	56
14° Les évêques s'opposèrent-ils à l'arrêt de saint Victor contre les quatuordecimans, comme à un empiétement sur leur indé- pendance ?	57
15° En quoi consistait le gallicanisme de saint Irénée ?	60
16° Résumé	62

CHAPITRE III.

BIBLIOTHÈQUE D'ALEXANDRIE.

1° Notice sur la bibliothèque d'Alexandrie	64
2° Les chrétiens, en 389, assiégèrent-ils les païens dans le Sérapéum ? Les chrétiens, au quatrième siècle, confondaient-ils les chefs- d'œuvre de l'ancienne littérature avec les monuments pros- crits du paganisme ?	69
4° L'historien Orose n'impute-t-il pas aux chrétiens la dévasta- tion de la bibliothèque d'Alexandrie ?	73
5° La bibliothèque d'Alexandrie fut-elle détruite en 641 par les Arabes ?	82
6° Notes diverses	88
7° Résumé	97
	100

CHAPITRE IV.

SAINT VINCENT DE LÉRINS ET SAINT PROSPER.

1° Notice	102
2° Saint Vincent a-t-il été semi-pélagien ?	104
3° Saint Vincent a-t-il attaqué saint Augustin ?	110
4° Saint Vincent n'a-t-il reconnu aucune suprématie dans l'Eglise romaine ?	116
5° Est-ce par anticipation que saint Prosper célébra, au cinquième siècle, la suprématie de Rome ?	121
6° Le témoignage de saint Prosper sur la suprématie romaine est-il contredit par l'histoire de la formation de la hiérarchie ecclésiastique ?	125
7° L'exactitude historique de saint Prosper est-elle douteuse ?	128
8° Résumé	129

CHAPITRE V.

SAINT HILAIRE D'ARLES.

1° Notice sur saint Hilaire	131
2° Sur quelles raisons saint Hilaire fondait-il les prétentions exagérées de son siège ?	132
3° Saint Hilaire fut-il mal accueilli à Rome, où il était cité par l'évêque Célidoine qu'il avait déposé ?	134
4° Saint Hilaire fit-il entendre au pape saint Léon que sa juridiction devait s'arrêter aux Alpes ?	137
5° Quels furent pour saint Hilaire les résultats de l'appel interjeté à Rome par Célidoine ?	140
6° Se trama-t-il en Gaule une conspiration contre saint Hilaire ?	145
7° En quoi consista la condamnation de saint Hilaire par saint Léon ?	146
8° Avait-on peu entendu parler de la papauté avant la condamnation de saint Hilaire ?	154
9° Saint Léon demanda-t-il un rescrit à Valentinien III contre saint Hilaire ?	158
10° Saint Hilaire se soumit-il à la condamnation prononcée contre lui ?	160

11° Saint Hilaire fut-il semi-pélagien ?	161
12° Saint Hilaire était-il peu adonné à l'étude et aux austérités ?	164
13° Résumé	168

CHAPITRE VI.

DE LA CROYANCE RELIGIEUSE DES SEIGNEURS GALLO-ROMAINS
AU QUATRIÈME ET AU CINQUIÈME SIÈCLE.

1° Note préliminaire	169
2° N'y avait-il que le menu peuple qui fût chrétien au quatrième et au cinquième siècle ?	170
3° Le consul saint Paulin fut-il païen avant son baptême, et ses parents restèrent-ils dans l'idolâtrie ?	173
4° Les illustres Gallo-Romains Tonance Ferréol, Eutrope et Con- sance étaient-ils indifférents en matière religieuse ?	179
5° Quelle était la religion d'Ausone ?	185
6° Le christianisme d'Ausone n'est-il prouvé que par des pièces apocryphes ?	189
7° Saint Paulin atteste-t-il le paganisme d'Ausone ?	194
8° Ausone était-il épicurien ?	198
9° Ausone, quand il écrivait, était-il toujours sceptique, déiste ou païen ?	200
10° Quelles furent les plaintes d'Ausone contre saint Paulin ?	206
11° Résumé	209

CHAPITRE VII.

SAINT SIDOINE APOLLINAIRE.

1° Notice sur saint Sidoine	210
2° Famille de saint Sidoine.	211
3° Saint Sidoine massacra-t-il des fossoyeurs par respect pour la tombe de son aïeul ?	212
4° L'éloge de Majorien et de Ricimer est-il une lâcheté de saint Sidoine ?	218
5° L'ambition de saint Sidoine lui fit-elle oublier à Rome le pape et l'Eglise ?	226
6° Saint Sidoine, avant son épiscopat, était-il enclin à la vanité, et intervint-il par vanité dans le procès d'Arvandus ?	234

TABLE DES MATIÈRES.

459

7° L'exemple de saint Sidoine prouve-t-il que les seigneurs gallo-romains, au cinquième siècle, se soient faits évêques pour conserver quelque importance?	247
8° L'élection de saint Sidoine rencontra-t-elle d'assez nombreuses désapprobations?	254
9° Est-il prouvé par la vie de saint Sidoine que les seigneurs devenus évêques restassent hommes de plaisir?	259
10° Qu'est-ce que saint Sidoine pensait de l'état des lettres au cinquième siècle, et quelle était son érudition littéraire?	268
11° Saint Sidoine était-il théologien?	277
12° Saint Sidoine et les Bourguignons.	288
13° Saint Sidoine et les Visigoths.	291
14° Saint Sidoine, dans ses écrits, paraît-il rarement ému des malheurs de son pays?	302
15° Résumé	305

CHAPITRE VIII.

CLOVIS ET LE CLERGÉ GAULOIS.

1° Notice sur Clovis	307
2° Les Francs étaient-ils plus barbares que les Bourguignons et les Visigoths?	307
3° Le clergé a-t-il, par sympathie religieuse, caché les dévastations de Clovis?	321
4° Étaient-ce les évêques qui disposaient du sort de la Gaule?	324
5° L'intérêt des Gallo-Romains devait-il les détourner de se soumettre aux Francs, appelés, dit-on, par les évêques?	329
6° Le clergé de la Gaule centrale aimait-il mieux soumettre ce pays aux Francs qu'aux autres Barbares, parce qu'il croyait des idolâtres plus faciles à convertir que des ariens?	331
7° Les Francs étaient-ils trop peu nombreux pour conquérir la Gaule sans le secours des évêques?	346
8° Le mariage de Clovis et de sainte Clotilde fut-il l'ouvrage de la politique des évêques?	349
9° La conversion de Clovis fut-elle inspirée par son ambition?	352
10° Dès que l'Eglise eut baptisé Clovis, travailla-t-elle au succès de la politique de ce prince?	356
11° La conversion de Clovis fut-elle immédiatement suivie de la reddition volontaire des villes du nord-ouest des Gaules?	359
12° Est-ce à l'instigation des évêques que Clovis déclara la guerre à Gondeband, roi de Bourgogne?	363

13° La guerre de Clovis contre les Visigoths eut-elle un motif religieux?	371
14° Impressions différentes que l'approche des Francs excita chez les Visigoths.	378
15° Les évêques gaulois conspirèrent-ils contre les Visigoths en faveur de Clovis?	382
16° Quelle fut la conduite des orthodoxes pendant la guerre de Clovis contre les Visigoths?	394
17° Quels furent les rapports de Clovis et des évêques après la guerre contre les Visigoths?	403
18° Découvre-t-on, dans l'histoire de Clovis, un commencement de discorde entre ce prince et le clergé?	411
19° L'Eglise a-t-elle applaudi aux meurtres politiques de Clovis?	417
20° Les évêques trahirent-ils, en faveur des Francs, le roi de Bourgogne Sigismond, parce qu'il tardait trop à se soumettre à l'Eglise et à l'empereur de Constantinople?	433
21° Quelle fut la conduite du clergé de l'Auvergne pendant la guerre des Francs dans cette province?	446
22° Résumé	453

FIN DE LA TABLE DU PREMIER VOLUME.

